This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 027 836 381

Digitized by Google

ex libris
Jean Seguin
Avranches

Digitized by Google

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES

Digitized by Google

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

11me ANNÉE — 1re LIVRAISON

15 JUILLET 1901

A. Tougard : La Normandie à l'exposition de 1806 (*fin*). — C. Guéry : Commanderie de Bourgoult (*suite*). — L. Couppey : Encore Héauville! Supplément aux Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague (*suite*). — R. de Brébisson : Les Rabodanges (*suite*). — Paul de Longuemare : Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe (*suite*). — A. Tougard : Chronique. — Comte de Marsy : Eustache de Bernart d'Avernes : Glanes à propos de ce personnage. — P. de L. : Bulletin bibliographique.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1901

Digitized by Google

ONZIÈME ANNÉE

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE LIVRAISON

I. — La Normandie a l'exposition de 1806 (*fin*) . . . . . **A. Tougard.** 5

II. — Commanderie de Bourgoult (*suite*). **C. Guéry.** 11

III. — Encore Héauville! Supplément aux Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague (*suite*) . . . . . **L. Couppey.** 23

IV. — Les Rabodanges (*suite*) . . . . . **R. de Brébisson.** 33

V. — Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe (*suite*) . . . . . **de Longuemare.** 45

VI. — Chronique . . . . . **A. Tougard.** 58

VII. — Eustache de Bernart d'Avernes : Glanes a propos de ce personnage . . . . . **de Marsy.** 62

VIII. — Bulletin bibliographique . . . . . **P. de L.** 65

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe, par P. de LONGUEMARE (*suite*).

La noblesse de Normandie en émigration, par l'abbé HÉBERT (*suite*).

Encore Héauville! par l'abbé L. COUPPEY (*suite*).

Les Rabodanges, par R. de BRÉBISSON (*suite*).

Histoire de la commanderie de Bourgoult, par l'abbé GUÉRY, aumônier du Lycée (*suite*).

Madame Le Vaillant et son Anti-Malebranche, par Édouard LE CORBEILLER.

Digitized by Google

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

Digitized by Google

Digitized by Google

DIEX AIE

—

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

11me ANNÉE

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE L'EURE

—

1901

Digitized by Google

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG - 8 1969

Digitized by Google

LA NORMANDIE A L'EXPOSITION DE 1806

(Fin)

Département de l'Orne

La belle manufacture de toiles de lin, dites *cretonnes* (1), établie en 1738, occupe à Vimoutiers et dans un rayon de quatre myriamètres de cette ville vingt mille ouvriers des deux sexes, et y fait circuler quatre millions; elle produit annuellement quinze mille pièces de toile. MM. *Ridel-Beaupré*, de Crouptes, *Jacques Hébert*, *Yver*, *P. Poussin*, de Vimoutiers, en ont remis des échantillons.

Une autre fabrique de toiles de lin et de toiles de chanvre, assez intéressante pour le département de l'Orne, puisqu'elle fournit de l'ouvrage à cinq ou six mille ouvriers, est celle des toiles dites *d'Alençon*. MM. *Laveille* frères, d'Alençon, qui tiennent un rang distingué parmi ceux qui l'exploitent, se sont empressés d'envoyer au concours des produits de leurs ateliers.

MM. *Lambert Lenfant*, aussi d'Alençon, *Hodebourg*, *Lochard*, *Louis Girard*, *Champion*, *Julien Marchand*, tous de Ceton, arrondissement de Mortagne, y présentent des siamoises, des cotonnades, des mouchoirs et des toiles de coton.

MM. *Martin* et *Chevessailles*, de Bellême, des cotonnades, nankinettes et siamoises.

MM. *de Vaussay-Millot* et Cie, de Mortagne, des cotons filés (2).

(1) Ce genre de toiles, nous apprend le *Dictionnaire général*, était déjà renommé au XVIe siècle, et tire son nom de son premier centre de fabrication, qui fut le village de Creton, aujourd'hui petite commune du canton de Damville (*Eure*).

(2) Ne faut-il pas lire « de Vanssay? » et ce serait alors un membre de la famille du baron de Vanssay qui, sous la Restauration, fut préfet de la Manche puis de la Seine-Inférieure.

Digitized by Google

La ville de Laigle renferme des habitants industrieux qui, par leur exemple, excitent l'émulation de ceux des communes qui les environnent. Les établissements qu'elle possède n'ont pas été des derniers à prendre part à l'Exposition. On y trouvera des coutils, dont la vente est d'autant plus assurée que la qualité en est bonne, de la fabrique de M. *Gueret-Demignères;* une peau de veau pour reliure, bien préparée, par M. *Toussaint Camus;* des épingles raffinées, ordinaires, drapières, houzeaux, de la manufacture de MM. *Metton* frères et Cie, qui occupent cent ouvriers; des lacets, de MM. *Delaporte*, *Anquetin*, *Fréderic* l'aîné; des objets concernant l'équipement des chevaux, de MM. *Blondel* père et fils; des clous de fil de fer, anneaux, agrafes de fer, de cuivre, etc., de M. *Fréderic* l'aîné; de beaux fils de carde et à carcasse, de M. *Louis Fleury*, qui obtint une médaille d'argent à l'exposition de l'an x; des broches de fer, fils d'acier, fil pour cardes, de la tréfilerie de Boisthorel, près Laigle, appartenant à MM. *Jean-Baptiste Mouchel* père et fils; des fils de laiton de divers numéros et des fils de laiton en noir, de la fabrique de Chandey, à sept kilomètres de Laigle, établie en l'an VIII par MM. *Boucher* et Cie, qui ont déjà reçu une médaille d'argent à l'exposition de l'an x, et qui fournissent annuellement au commerce près de huit cents quintaux métriques de fil de laiton; des agrafes, anneaux, épingles et clous d'épingle, solides, bien confectionnés, d'un usage général et d'un débit facile, de MM. *Louis-Charles Primois*, *Primois-Desmousseaux*, *Primois-l'Échardeau*, et veuve *Primois-Moutardier*, de Glos-sous-Laigle.

On y trouvera encore des fers de la forge de Saint-Denis-sur-Sarthon, exploitée par M. *Guérin-Beaupré;* des bougrans de *Jean Boulay*, d'Alençon; une peau de mouton passée au blanc et bien préparée par *François-Jean Aubert*, d'Argentan.

Les points d'Alençon et d'Argentan figureront aussi au concours ouvert aux produits de notre industrie : ils forment une branche intéressante de celle du département de l'Orne.

Le point d'Alençon, admis dans le costume des sénateurs, l'emporte sur le point d'Argentan, qui a d'ailleurs son mérite par l'élégance du dessin et la beauté du travail. Le fil avec lequel on le fabrique coûte jusqu'à 600 francs le kilogramme.

Mmes *Lainé* et *Guérin*, d'Argentan, offrent des points d'Argentan, dont un représente dans une allégorie un hommage des fabricants

Digitized by Google

à Leurs Majestés impériales et royales. M. *Mercier* fils, d'Alençon, qui occupe quatre cents ouvriers : quatre échantillons de points d'Alençon remarquables par la finesse extraordinaire de la dentelle, la régularité et la solidité du travail, la grâce et la légèreté du dessin.

Un de ces échantillons est un tableau allégorique qui prouve jusqu'où peut s'élever la fabrique qui l'a produit. Il présente d'abord le commerce maritime sortant triomphant de la lutte causée par les prétentions de l'Angleterre; le palmier d'Égypte, cher aux amis de ce brillant patrimoine de gloire, qui n'est pas borné à l'Europe; les pampres unis à l'épi nourricier, qui indiquent la fécondité de notre agriculture; et le bras d'une justice toute puissante qui tient une balance égale, contre laquelle un serpent s'élève et s'épuise en vains efforts.

Au milieu du tableau paraît un trophée d'armes appuyé sur deux cornes d'abondance. Le code Napoléon figure avec éclat sur ce trophée, auquel se rattachent les enseignes de la victoire, sur lesquelles on lit les noms à jamais mémorables de Marengo et d'Austerlitz. Le faisceau de lances, que surmonte une lance plus forte, présente l'image du grand Empire fédératif. Au-dessus du faisceau, et sous les serres d'un aigle intrépide et calme, éclate une bombe qui lance la foudre. Plus haut on distingue une couronne d'étoiles à laquelle sont unis par un indissoluble nœud le laurier des triomphes et l'olivier de la paix.

Telle est la description que M. le préfet de l'Orne donne de ce tableau. M. *Mercier* fils prie Son Excellence le ministre de l'Intérieur d'en faire hommage à Sa Majesté, pour être placé dans un de ses palais.

Depuis la rédaction de cette notice, un nouvel envoi a été annoncé par M. le préfet du département de l'Orne. Il consiste dans les objets suivants :

1° Des plumes à écrire communes, fines et superfines, préparées par les sieurs *Désauneaux* et *Barbot*, d'Alençon.

2° Une romaine à cadran, portant deux cents kilos, faite par le sieur *Boelle*, de Saint-Christophe, canton de Tinchebray.

3° Des molletons de coton, de la fabrique de MM. *Marie-Collières*, *Monpetry* et *Guyard*, tous trois anciens capitaines d'infanterie, manufacturiers de Saint-Front.

4° Des siamoises et retors des fabriques de *Michel Noire*, *Gervais*

Digitized by Google

Martin; des rubans de fil de *Julien Rallu;* des coutils de *Jean Roussel*, tous de la Ferté-Macé.

5° Des coutils de *Charles Garnier*, de Flers.

6° Des siamoises de *François Lesueur*, du même lieu.

7° Des siamoises et bistors d'*Édouard Leroy*, de Domfront.

8° Des futaines, des siamoises, etc., de *Nicolas-Jacques Hédiard*, de Sainte-Honorine-la-Chardonne, canton d'Athis.

9° Des objets en verrerie, de M. *François Ragaine*, propriétaire de la verrerie de Bellevue, commune de Tourouvre.

10° Un mouchoir, des échantillons de nankinets et toiles de coton, de M. *Léonore Duval*, d'Argentan.

11° Des frocs teints en pièce, de la fabrique de MM. *Lecerf* frères, d'Écouché.

12° Des échantillons de siamoises, de MM. *Lefèvre*, du même lieu.

13° Des cotons filés pour chaîne et pour trames, sous les numéros 72, 115 et 133, de l'établissement formé en l'an XI à Séez par MM. *Richard* et *Noir-Dufresne*, tant pour la filature du coton que pour la fabrication des basins, piqués, etc.; établissement qui occupe plus de cinq cents ouvriers. Ils en ont un aussi considérable à Alençon, et qui donne les mêmes produits.

MM. *Richard* et *Noir-Dufresne* ont adressé postérieurement une pièce de piqué fin, dont ils désirent le dépôt au Conservatoire des Arts-et-Métiers.

Département de la Manche

Arrondissement d'Avranches. — Des échantillons de toiles dites de *brin, haut brin, reparon* et *Saint-George* sont adressés par M. *Menard*, qui tient un rang distingué parmi les fabricants de Saint-Jame. Il y a joint des échantillons de filets, dont il a récemment établi une manufacture.

M. *James Duhamel*, fabricant de bougies, offre des pains de cire blanchie. Ses ateliers, qui ne comptent que trois années d'existence, s'agrandissent tous les jours : ils doivent blanchir cette année quinze mille kilogrammes de cire.

Les ouvriers réunis de la manufacture de poêlerie et autres ouvrages en cuivre de Villedieu ont envoyé trois chaudières ou bassines en cuivre. La population entière de cette commune, qui est composée de trois mille âmes, ne subsiste que par la fabrication

Digitized by Google

des ouvrages de poêlerie. On les recherche pour leur bonté et leur solidité; ils se débitent principalement dans les départements de l'oüest. Ceux qui en font le commerce à Villedieu se recommandent par leur grande loyauté : il n'y a pas d'exemple qu'aucun d'eux ait jamais failli.

Arrondissement de Coutances. — Cet arrondissement fournit des toiles de crin, des poteries, des marbres, des serviettes, des toiles, des mouchoirs, des siamoises, des peaux parcheminées.

Les toiles de crin, qui sont propres à divers usages, et que l'on expédie dans les départements du nord, en Hollande, en Allemagne et même en Amérique, proviennent de la manufacture de Mme veuve *Gosset*, de Gavray; les poteries, du sieur *Vindard*, de Vindefontaine; les marbres, des ateliers de *Jacques Guyon*, de Coutances, qui, par un procédé particulier, donne à ses ouvrages un beau poli; les coutils, dont la fabrication occupe trois cents ouvriers à Coutances et dans ses faubourgs, de *Joseph Agnès* et de *Pierre Harel*, de la même ville; les serviettes, du même *Pierre Harel;* les toiles, qui sont très solides et d'un bon usage, de *Charles Savary;* les mouchoirs, de *Pierre-François Dumesnil;* les siamoises, de *Thomas Perrin;* les peaux parcheminées, de *François Lansot :* ces quatre fabricants sont aussi de Coutances.

Arrondissement de Mortain. — La papeterie de M. *Lechartier*, de Sourdeval, est la seule fabrique de cet arrondissement qui prenne part au concours. Elle y présente des papiers pour l'impression, pour les manufactures d'épingles, et à l'usage des orfèvres.

Arrondissement de Saint-Lô. — Des échantillons de serge blanche, de droguet bleu, de flanelle rayée de diverses couleurs, sont envoyés par M. *Lepaysan*, de Saint-Lô, membre de la chambre consultative de cette ville; des siamoises, par M. *Bourdon;* des rubans de fil, par M. *Cauchard;* des coutils, par M. *Gardyes*. Ces trois derniers fabricants habitent aussi Saint-Lô.

Arrondissement de Valognes. — La manufacture de porcelaine établie à Valognes fut mentionnée honorablement à l'exposition de l'an x. Elle n'a rien négligé depuis cette époque pour se perfectionner. La bonne qualité des pâtes, l'uni parfait de la couverte,

Digitized by Google

la modicité du prix distinguent également les pièces qui en sortent. On en jugera par celles qu'elle a remises pour l'Exposition.

Cette manufacture trouve dans l'arrondissement de Valognes les terres et les autres matières premières qu'elle emploie.

La filature de Gonneville fut aussi mentionnée honorablement à la dernière exposition. Elle présente au nouveau concours ses cotons filés.

Deux autres filatures de coton suivent son exemple : l'une est établie à la Coudre; l'autre au moulin du Planchon, commune de Négreville.

COSTAZ, *réimpr. par* l'Abbé A. TOUGARD.

Digitized by Google

COMMANDERIE DE BOURGOULT

(Suite)

Campigny. — Ce membre formait, vers le milieu du xvie siècle, une petite commanderie, la seule de notre département qui ait toujours appartenu aux chevaliers de Saint-Jean, puisque Renneville, Chanu et Bourgoult furent primitivement aux Templiers. D'après le *Dictionnaire de l'Eure*, Campigny aurait encore été une maladrerie au xve siècle, puisqu'il dit que le temporel de cette léproserie avait été saisi par le roi d'Angleterre en 1418, puis rendu en 1422. Or, il y a des actes indiscutables qui en font une commanderie dès le milieu du xive siècle. C'est d'abord Guillaume de Mail, grand prieur de France, qui affranchit, en 1340, du consentement des frères, en faveur de Mathieu de la Bonneville et de Jacqueline, sa femme, le droit de mortage montant à 40 sols de rente, dû à l'Hopital de Campigny sur une maison leur appartenant, située à Evreux, paroisse Saint-Léger, aboutissant au chemin du roi d'un côté et de l'autre à l'Iton, à charge d'en rendre 4 livres de rente par an, 40 sols à la Saint-Michel et 40 sols à la Pentecôte (Archives Nationales, S. 5886, 28e liasse, p. 280). — Mannier ignorait cette pièce lorsqu'il écrivait son *Histoire du Grand Prieuré de France :* « Le titre le plus ancien de Campigny, dit-il, ne remonte pas au-delà du xive siècle. C'est une sentence du 8 novembre 1352 du bailli de Rouen, rendue sur requête de frère Jean de Gillecourt, commandeur dudit hôpital, pour avoir délivrance des biens meubles d'un nommé Raoul Boneil de la paroisse de Saint-Germain, lequel avait été condamné à mort pour ses crimes. La sentence porte que, du consentement du pro-

Digitized by Google

cureur et de l'avocat du roi au dit bailliage, les biens du défunt sont adjugés au commandeur. » — On trouve à la Bibliothèque Nationale la quittance suivante : « Sachent touz que je, frère baudouin Duval, commandeur de lostel de Campigny congnois et confesse avoir eu et receu de honnorable homme et sage Simon de baigneux viconte de Rouen la somme de dix livres tournoiz qui deubz mestoient du terme de Saint Michiel devant passé à cause de la rente que je pren par an sur la viconté de leaue de Rouen pour le temple de Paris. De laquelle somme de x l. dessus dite je me tieng pour bien poié et en quicte messire le dit viconte et touz autres à qui quittance en appartient. En tesmoing de ce jay (*sic*) ceste quittance de mon propre scel le xiiiᵉ jour de février l'an mil ccc iiiiˣˣ et cinq (1). » — « Le mercredi après la Sᵗ Barnabé 1389 on trouve des lettres sous le sceau du Prieuré de France contenant les provisions données à fᵉ Jean Legnillu de la Baillie de Campagny en payant la responsion accoutumée et faisant le faict et portant les charges d'icelle selon les bons us et coutumes (2). » — En 1401 et 1405, « procédures pour empêcher aucuns seigneurs autres que le sieur commandeur de Campigny ne reçoivent les amendes adjugées contre les hostes et justiciables de sa commanderie en quelque justice que ce soit (3). »

D'après tous ces titres, il est donc certain que les chevaliers de Saint-Jean possédaient Campigny avant le xvᵉ siècle et que, si la maladrerie existait encore, elle était administrée par les frères depuis 1340 et peut-être antérieurement. — A la date même de 1422 indiquée par Charpillon pour la reddition de la maladrerie saisie par le roi d'Angleterre, on trouve le 11 mai un aveu de Jean de Boisemont à M. le commandeur de Campigny, membre de l'église et religion de Saint-Jean-de-Latran au grand prieuré de France, pour 5 vergées paroisse d'Etrouville, chargées de 2 sols tournois de rente à la Saint-Michel avec reliefs et treizièmes (4).

Mais il est temps de venir à la description de cette petite commanderie, en nous servant du registre des visites et des inventaires.

Le procès-verbal de la visite de 1495 dit : « Audit lieu de Campigny, y a chapelle fondée de Sᵗ Jehan de l'Ospital, chargée de

(1) Bibliothèque Nationale, quittances ecclésiastiques 25972, nº 1820.
(2) Archives Nationales, S 5885, p. 134, nº 11.
(3) S 5885, p. 134, nº 134.
(4) S 5885, nº 143. Inventaire en marocain rouge.

Digitized by Google

3 messes. La maison du commandeur, assise près de la chappelle, a été refaicte par le commandeur passé, Jehan Cales. Plus dedans le dit clos, est la maison du censier, grange, estables, oult peult avoir de xv à xx acres de terre labourables, qui donnent du prouffit en argent, par an xxvii l. x s. Auprès dudit lieu de Campigny, a ung petit villaige, nommé l'ospital de Campigny, ou a vii ou viii habitants, hommes de la dite commanderie, a toute juridicion et justice levée à iiii pilliers. »

La chapelle située dans un verger planté d'arbres fruitiers était en effet dédiée à saint Jean-Baptiste représenté dans un tableau, au-dessus de l'autel, encadré de bois noir. « Le massif de l'autel en maçonnerie, sur lequel est un gradin de plâtre portant quatre chandeliers avec un tabernacle surmonté d'un couronnement, une croix de bois avec un Christ, etc... la dite chapelle carrelée en carreaux de terre cuite, éclairée de 3 petits vitraux, construite en pierres et couverte en tuiles; au-dessus de la nef s'élève un petit clocher couvert en bardeaux dans lequel est une cloche bien sonnante (1). » Les visiteurs, frère Jean-Charles de Rupierre-Boisroger et frère Pierre Denier, religieux conventuel, commandeur de Laigneville, prieur-curé de Saint-Jean-de-Latran, ordonnent de faire à la chapelle un plafond au moins « *sur la partie de l'otel (sic) de la dite chapelle.* »

On célébrait très solennellement la fête patronale avec premières vêpres la veille, messe haute et vêpres le jour, office fait par le curé de Saint-Martin-le-Vieil (aujourd'hui Saint-Martin-Saint-Firmin) à qui on devait donner à dîner. Ce jour-là également, le seigneur de Condé avait droit de prendre une poignée de chandelle bénite sur les offrandes de la chapelle et le commandeur lui devait pareillement à dîner, à son sénéchal, à son greffier, à son receveur, à son prévôt, à ses chiens, chevaux et oiseaux, au meunier de Condé, à sa femme, à son chien, et pour ce il avait droit de dégrainer et moudre franc au dit moulin.

L'inventaire de 1773 constate que le plafond commandé par les visiteurs de 1757 a été fait et mentionne plusieurs changements : « Campigny, diocèse de Lisieux et bailliage de Pont-Audemer, distant de cette dernière ville d'environ deux lieues et de Bourgoult d'environ 21 lieues : nous nous transportons à la

(1) Inventaire de 1757 aux Archives du Calvados.

Digitized by Google

chapelle... avons remarqué qu'elle est dédiée à Dieu sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, notre patron, dont l'image *en plâtre* est posée sur une consolle, du côté gauche de l'autel, contre la muraille et avons vu un autel fort décent et au-dessus un rétable fort propre en moulures de plâtre fin et pilastres de faux marbre avec un tabernacle surmonté d'un grand crucifix et aux côtés du rétable deux images en plâtre représentant la sainte Vierge et sainte Madeleine. Le plafond est en bois à feuillures et languettes de 10 pouces de long, sur toute la largeur de la chapelle, qui couvre la partie où est l'autel et blanchi d'un beau blanc au pourtour. Le dit commandeur Huet a fait recarreler partie de cette chapelle et remanier la couverture. — Et ayant demandé la représentation des ornements de la dite chapelle, il nous a fait voir un calice et sa patène d'argent dans son étui, un missel romain, canons d'autel, 3 chandeliers de cuivre et 2 en bois, deux ornements, l'un de camelot bleu et l'autre d'étoffe de l'aport-Paris de 3 couleurs fort ancien, un autre ornement d'étoffe de l'aport-Paris, aussi de 3 couleurs, devant d'autel, 5 nappes, 2 aubes, 3 amicts, 4 corporaux, purificatoires, lavabos, etc... Ensuite le commandeur nous a montré un autre ornement d'un beau camelot gaufré de couleur violette avec des galons de soie aurore et le devant d'autel, 2 nappes de toile fine, 2 corporaux, 2 amicts, purificatoires et lavabos donnés par le commandeur Cabeuil. — Obligation de deux messes par semaine et le jour Saint-Jean on chantait l'office et on célébrait une grand'messe avec honoraires de 55 livres. Le tout acquitté par le sieur Petit, prêtre, curé de Saint-Martin. — Nous avons ensuite visité la chapelle qui est un bâtiment d'ancienne maçonnerie, couvert en tuile, d'environ 7 toises de long sur 3 de large et 12 pieds de haut, avec cloche bien sonnante. »

Ce fief relevait du roi avec droit de haute justice exercée par un bailly, sénéchal et greffier « pourquoi il y a des fourches patibulaires dans le champ de la commanderie; duquel fief dépendaient diverses tenures et mouvances avec rentes en argent et deniers dans dix-sept villages voisins, et un autre fief dont la glèbe est assise dans la ville de Pont-l'Évêque, nommé le fief de *Rhodes* duquel dépendaient diverses mouvances et tenures avec rentes en argent et deniers dans 9 ou 10 villages voisins : lesquelles rentes seigneuriales étant fort anciennes et n'ayant été constituées

Digitized by Google

qu'en argent et deniers sont d'une fort médiocre valeur (1). »

La maison ainsi que la chapelle étaient bâties sur neuf acres de terre dépendant de la paroisse de Saint-Martin-le-Vieil, tout le long du chemin de Pont-Audemer à Saint-Pierre-des-Ifs, aboutissant au chemin ou ravine se dirigeant vers le *ruellet* de Rubec (terrier de 1730). De tous les bâtiments, il ne reste plus aujourd'hui « que les murs de la chapelle qui s'est effondrée l'an dernier », nous écrit M. le curé de Saint-Martin-Saint-Firmin. « Dans l'église paroissiale, ajoute-t-il, nous possédons la statue de saint Jean, provenant de l'ancienne chapelle (2). »

Le commandeur avait des cens et des rentes foncières dans les villages environnants : Selles, Bouquetot, Saint-Martin-le-Vieil, Saint-Christophe, Saint-Pierre-des-Ifs, Condé-sur-Risle, Saint-Georges-du-Mesnil et Saint-Georges-du-Vièvre, etc. Il en avait également sur des maisons à Pont-Audemer, rue du Sépulcre, de la Poissonnière et rue Lettière.

Outre le fief de *Rhodes* dont nous avons parlé plus haut, il y avait encore les suivants qui relevaient de Campigny :

Le fief des *Monts de la Capelle* à Campigny, consistant en maisons et terres, tenu en roture vers 1730 par Nicolas de Launay, conseiller et avocat du roi au bailliage de Pont-Audemer.

Le fief *Bigot* à Épaignes, avec maison et terres sur le chemin conduisant de la Fleurie à la Lorie, appartenant en 1740 à Jean-Jacques Lemoine.

Le fief de l'*Aumosne* à Saint-Geoges-du-Vièvre, appartenant en 1684 à Georges Harou, seigneur de Valaunay.

Le fief *Cauvain* à Lieurey, avec maison et terres au sentier de Boulley, appartenant en 1738 aux héritiers d'Antoine Bellencontre.

Le fief *Fossey* au dit Lieurey, sur le chemin de Lisieux, appartenant en 1738 à J.-B. Alice.

Enfin, dès le XIVe siècle, les chevaliers avaient à Pont-Audemer une maison qui dépendait de Campigny. Cette maison, solidement construite, fut vendue au roi pour y établir ses prisons, moyennant une rente perpétuelle de 20 livres, à prendre sur la recette du roi dans la cité de Rouen, sur la vicomté de l'eau. Mais le roi,

(1) Archives Nationales, inventaire de 1773.

(2) Lettre de M. l'abbé Boutin, curé de Saint-Martin-Saint-Firmin, du 29 janvier 1901.

Digitized by Google

aussi bien que les particuliers, payait difficilement les rentes qu'il devait, d'où de nombreux procès. Ainsi il y a plusieurs requêtes « à Nosseigneurs des Comptes du Roi, notre sire, à Rouen, pour en obtenir les 20 livres tournois de rente, datées du 20 janvier 1448, du 27 mars 1490, 18 août 1469, par frère Pierre Lame, procureur et gouverneur de la commanderie de Campigny, en 1688 par Charles de Bourrey, etc. (S 5886, Archives Nationales. »

Le revenu de Campigny était : en 1495 de 97 livres 3 sols, en 1626 de 220 livres, en 1773 de 600 livres et en 1783 de 5020 livres.

Maintenant, à quelle époque Campigny fut-il définitivement réuni à la commanderie de Bourgoult? Mannier, en donnant la liste des commandeurs jusqu'à 1469, semble indiquer que ce fut vers la fin du xve siècle. Voici cette liste :

1352. — Le chevalier Jean de Gillecourt.

1379. — Frère Baudouin Duval.

1389. — Frère Jean Legnillu.

1412. — Frère Jehan le Guillin.

1450. — Frère Nicole de Beaurain.

1469. — Frère Jean Pignon (nous avons vu plus haut, le 18 avril 1469, frère Pierre Lame).

1474. — Le chevalier Jehan de Calais.

Cependant il n'y a nulle pièce qui nous permette de l'affirmer, d'autant plus qu'en 1515 nous voyons frère Philippe de Villiers, de l'Isle Adam, Hospitalier, sénéchal de Rhodes, commandeur de Troyes et de *Campigny*, louer cette petite commanderie à celui de Bourgoult pour 50 livres tournois. Ainsi donc Campigny a eu l'insigne honneur d'avoir pour commandeur Philippe de Villiers de l'Isle Adam qui, devenu grand maître de l'Ordre, s'est illustré en défendant l'île de Rhodes et en établissant ses chevaliers dans l'île de Malte qu'ils rendirent, dans la suite, non moins célèbre par leur courage invincible.

Remarquons toutefois que certains commandeurs de Bourgoult le furent en même temps de Campigny, même dès le commencement, tels que frère Jean de Gillecourt, le chevalier Jehan de Calais, etc. Mais, vers la moitié du xvie siècle, la réunion sera définitive et complète.

Le Coudray *en Vexin*. — Lambert (Guillaume, probablement,

Digitized by Google

que nous avons déjà vu parmi les bienfaiteurs de la commanderie) de Cahaignes, du consentement de sa femme Emeline, vend en 1234 à Jean de Vienne, autre bienfaiteur, deux pièces de terre, l'une sise à *Coudreel* joignant la terre des moines de Sainte-Catherine de Rouen, l'autre entre la grange des religieux et la maison de Gauthier Durand, pour 6 deniers à la Saint-Rémy et 100 sols parisis (S 5885). — Le plan terrier de 1775 indique sept pièces de terre sur cette paroisse aux trièges suivants : de l'Angle-au-Bout-des-Jardins (1 a 28 p.), de la Vallée-du-Moulin-de Saussay (3 v. 18 p.), du Bout-de-la-Ville (89 p.), de Rougemont (1/2 acre 10 p. et 1 a. 3 v. 35 p.), du Val-des-Fourches ou de la Sente-aux-Amoureux (54 p.), enfin de l'Épine-Thibaut ou Sac-Répandu ou Ruelle-Cavé (5 v. 4 p.). — Dans ce même plan-terrier on lit, au domaine fieffé, que « noble dame Marie-Catherine-Élisabeth de Trye-Pillavoine, dame et patronne honoraire de Coudray, des fiefs du Coudray, Ludoyec et Fonteuil, veuve de haut et puissant seigneur M. Pierre Levaillant, chevalier, seigneur et patron de Compainville, Bois-le-Borgne, etc., tient 102 perches 1/2 de masure, faisant partie de 3 vergées sujettes à 4 sols parisis à la Saint-Rémy. »

Dangu — Avant de dire quelques mots de ce membre, il est absolument nécessaire d'éclaircir la généalogie des Crespins, seigneurs de ce pays, puisque nous allons rencontrer plusieurs donations faites par cette illustre famille. Le *Dictionnaire de l'Eure*, par Charpillon et l'abbé Caresme, fourmille de contradictions aux articles : Dangu, Étrépagny, Farceaux, Harquency, Lisors, Neaufles, Theil-Nolent, Tillières, etc. Ainsi Guillaume Crespin, quatrième du nom (art. Dangu), est époux d'Amicie de Roie : (art. Lisors) d'Ève d'Harcourt. Guillaume V (art. Dangu), époux d'Alix de Sancerre : (art. Étrépagny) d'Amicie de Roie, (art. Farceaux) d'Alix de Sancerre. Guillaume VI (art. Dangu), époux de Jeanne de Mortemer : (art. Étrépagny) d'Alice de Sancerre. Enfin Guillaume VII (art. Étrépagny) est l'époux de Jeanne de Mortemer. En outre, à Dangu, il affirme que Guillaume II est le père de Goscelin Crespin et dans son article d'Étrépagny il intercale un Guillaume III père de Goscelin, tandis qu'à Lisors Goscelin Crespin tient, dit-il, cette seigneurie du droit de sa mère comme celle d'Étrépagny, donc sa mère était Agnès d'Étrépagny, épouse de Guillaume II le Jeune. Impossible par consé-

Digitized by Google

quent de suivre une telle source si évidemment contradictoire.

Pour établir sérieusement la généalogie des Crespin, nous allons nous servir de l'opuscule intitulé *Miraculum quo B. Maria subvenit Willelmo Crispino seniori, ubi de nobili Crispinorum genere agitur*, attribué par l'abbé Caresme à Milon Crespin, moine du Bec, dans lequel il donne l'origine de cette famille, en racontant comment deux de ses membres ont été miraculeusement protégés par la sainte Vierge Marie.

Avant que les Normands, sous la conduite de leur duc Guillaume, eussent conquis l'Angleterre, vivait dans la Neustrie un homme remarquable, Gislebert, surnommé Crespin à cause de sa chevelure hérissée comme les rameaux des pins, *ad modum pini ramorum*. Époux de Gonnor, sœur de Foulques d'Aunou l'Ancien, il en avait eu trois fils et deux filles : Gislebert l'aîné, Guillaume, auquel se rapporte le *miraculum*, Robert, Emme, mère de Pierre de Condé, et Ésilie, épouse de Robert Malet, mère de Guillaume Malet, chevalier intrépide qui, dans sa jeunesse, devint moine à l'abbaye du Bec. — Robert Crespin, le plus jeune frère, sorti de Normandie, parcourut diverses régions, parvint jusqu'à Constantinople où il fut très honorablement reçu de l'empereur et s'acquit une grande réputation, cause de la jalousie des Grecs qui, dit-on, l'empoisonnèrent.

Gislebert Crespin, l'aîné des trois frères, reçut en garde le château de Tillières (*castrum Tegularias*) que ses descendants possèdent encore aujourd'hui (1). Quant à Guillaume, le cadet, connu pour la noblesse de sa race, l'honnêteté de ses mœurs, son courage militaire, il devint la gloire de sa famille, de telle sorte dit le chroniqueur, que les Crespins entre les Normands et les Francs devinrent plus illustres que les Fabius, les Ancius et les Manlius parmi les Romains. Cette invincible valeur excita contre lui la haine des Francs. Choisi par Guillaume, plus tard roi d'Angleterre, pour défendre le Vexin normand contre leurs incursions sous la conduite de Gauthier le Vieux, comte de Pontoise, qui se disait souverain du pays situé entre l'Epte, l'Andelle et la

(1) Milon Crespin, l'auteur de ce récit, vivait en 1185. — Wace, dans son *Roman du Rou*, racontant la conquête de l'Angleterre, en 1066, le désigne par ce vers :

« E cil ki gardoiet Tillières. »

Digitized by Google

Seine, il s'établit dans le château de Neaufles (1), devenu son domaine à titre héréditaire, avec sa famille et ses troupes, tout en conservant les propriétés qu'il possédait dans le Lieuvin. C'est en revenant de ce pays qu'il fut miraculeusement protégé par la sainte Vierge en traversant la forêt située aux environs de Neaufles.

Ève de Montfort-l'Amaury, son épouse, lui donna deux fils (2) : Guillaume II le Jeune, 2° Gislebert, abbé de Westminster, et d'après Charpillon : Manassès et Simon.

Intime ami du bienheureux Hellouin, Guillaume Ier lui avait confié son second fils Gislebert. Au moment de sa profession, le jeune moine offrit à l'abbaye du Bec (1061) l'église de Blangy et le bénéfice qu'Osberne, fils de Vallon, tenait de leur maison (Notes de l'abbé Caresme). Gislebert Crespin fut l'un des auteurs les plus savants et les plus féconds de son époque, on lui doit la *Vie du bienheureux Hellouin*, fondateur du Bec. Il mourut abbé de Westminster (3).

Son père, insigne bienfaiteur du Bec, voulut avant sa mort revêtir l'habit religieux des mains du bienheureux Hellouin qui vint l'assister à ses derniers moments (4). Inhumé dans l'abbaye du Bec, à l'endroit où l'on devait construire le cloître, son tombeau portait l'inscription suivante :

EPITAPHIUM WILLELMI CRISPINI SENIORIS.

Nobiliter natus miles fuit hic tumulatus
Providus, et fortis, moribus atque probus.

(1) Vers 1050, dit M. Auguste Le Prévost (art. Dangu), parce que, dit-il, il s'était distingué, en 1037, en défendant celui de Tillières. — On le trouve encore à la bataille de Mortemer (1054).

(2) Elle était fille de Simon Ier, comte de Montfort-l'Amaury, et d'Isabelle de Broies : son frère était Amaury II, seigneur de Montfort, et sa sœur Isabelle, épouse de Raoul de Tosny, deuxième du nom, comte de Conches.

Simon Ier avait encore épousé en deuxièmes ou troisièmes noces Agnès d'Évreux qui lui donna Bertrade mariée à Foulque le Richin, comte d'Anjou, qui l'épousa en quatrièmes noces du vivant de ses deux dernières femmes, mais elle le quitta bientôt pour s'unir à Philippe Ier, roi de France, avec qui elle vécut malgré les excommunications et les interdits.

Son frère Amaury hérita du comté d'Évreux après la mort de Guillaume, époux d'Helvise de Nevers morte en 1114.

(3) Voyez sur sa vie et ses ouvrages *Histoire littéraire de France*, t. X, pp. 192-201. — Il paraît, contre l'opinion commune, qu'il existait encore en 1123.

(4) M. Aug. Le Prévost dit vers 1078, l'abbé Porée vers 1076 ou 1077.

Digitized by Google

Qui ne mundus eum posset submergere secum,
Huc portum subiit, monachus hic obiit.
Jani post Nonas, ac tres et quatuor horas,
Cum jam complesset, quintaque jam fieret,
Parvus erat Beccus, cum parvum nomine rebus,
Sumptibus ipse suis, extulit ut potuit,
Noto Crispinus fuerat cognomine dictus,
Nomine Willelmus, cui, Deus, esto pius.

Après sa mort, son épouse, Ève de Montfort, se retira avec deux autres nobles dames près de l'abbaye du Bec où elle mourut du temps de saint Anselme et fut inhumée près de son mari Guillaume l'Ancien (1).

L'auteur de l'opuscule continue ainsi : *Horum nepos de filio Willelmo tertius Willelmus Crispinus*, etc. *Iste Willelmus sanguinis propinquitate jungebatur comiti Andegavorum*, etc. Leur petit-fils né du fils Guillaume fut le troisième Guillaume Crespin. Le Père Anselme (t. II, p. 632), la Roque (*Histoire d'Harcourt*, t. I, p. 269), Moreri (art. Bec-Crespin), Bérée de Courpont (*Seigneurs de Dangu*, Archives de l'Eure), Aug. le Prevost (*Notes*, art. Dangu) ont ignoré ce Guillaume III et disent que Guillaume II eut pour fils Goscelin Crespin. La Roque cependant avait des doutes sur l'origine de cette famille, car il donne trois opinions, en ajoutant que les titres du Bec fourniraient très probablement la vérité. Malheureusement il se contenta d'indiquer la source sans y recourir et M. le chanoine Porée, dans son *Histoire de l'abbaye du Bec*, vient de publier une charte de Goscelin Crespin qui ne laisse aucun doute à ce sujet. Elle est de 1155. Goscelin, en compagnie de son fils Guillaume, *adhuc parvo*, y confirme les donations de ses ancêtres en faveur de l'abbaye du Bec : celles de Guillaume Ier Crespin et d'Ève son épouse, celles de Guillaume II, fils dudit Guillaume Ier et d'Ève, celles de Guillaume III fils de Guillaume II et d'Agnès son épouse (2).

Ce troisième Guillaume, allié au comte d'Anjou, fut, comme son grand-père, miraculeusement protégé par la sainte Vierge qu'il avait invoquée dans un éminent péril en s'écriant : *Sancta*

(1) Cf. Chronicon beccensis abbatiæ (Ed. Migne, *Œuvres de Lanfranc*, p. 648) Tempore S. Anselmi, etc.

(2) Voir cette charte à l'appendice.

Digitized by Google

Maria Becci, adjuva me! Sancta Maria Becci, adjuva me! Aussi l'abbaye du Bec le compte au nombre de ses insignes bienfaiteurs et c'est là qu'il voulut reposer, après sa mort, avec ses ancêtres. Dans les notes manuscrites de l'abbé Caresme (1) on lit : « Vers le même temps existait un Milon Crespin, possesseur de biens dans le Lieuvin, bienfaiteur de l'abbaye du Bec, nommé comme témoin dans diverses chartes (1062). L'historien le fait frère de Guillaume fils de Gislebert ainsi que la Roque. Pourquoi le document que nous venons de traduire (*le miraculum*) garde-t-il le silence? Serait-il un fils naturel de Gislebert dont Miles Crespin (*le narrateur*) aurait voulu taire le nom? »

Mais revenons à nos Crespin de Dangu, Neaufles, Étrépagny, etc. Guillaume II le Jeune, fils de Guillaume l'Ancien et d'Ève de Montfort, neveu par conséquent d'Amaury de Montfort, épousa, selon tous les auteurs, l'héritière d'Étrépagny, Agnès, fille d'un nommé Godefroy d'Étrépagny. Avant 1077, il faisait des donations au Bec, entre autres la moitié de l'église de Bournainville, sa femme Agnès donna, pour célébrer son anniversaire, un moulin à Bernay et 50 sols sur celui d'Étrépagny (charte de 1155). — On le voit en 1090 vicomte de Neaufles, gardien du château de Dangu; en 1105, à Vesly avec son frère Manassès de Dangu; en 1114, recevant le pardon d'Henri Ier; en 1118, se lignant avec Louis le Gros en faveur de Guillaume Cliton; le 20 août 1119, fait prisonnier par le roi Henri Ier qu'il avait osé combattre à la bataille de Brémulle (2); en 1123, à la ligue de la Croix-Saint-Leufroy ainsi

(1) Aux Archives de l'Eure.

(2) « In prima fronte Guillelmus Crispinus et LXXX equites super Normannos irruerunt : sed equis eorum protinus occisis, omnes inclusi et retenti sunt... Guillelmus autem Crispinus cum suis, ut dictum est, circumvallatus, ut regem prospexit, per medias acies ad eum, quem maxime odibat, cucurrit, gladioque super caput feralem ictum intulit : sed capicium loricae specialis patricii caput illæsum protexit. Mox temeriarium percussorem Rogerius, Ricardi filius (Roger de Bienfaite), percussit, dejectum cepit, et super ipsum jacens, ne a circumstantibus amicis pro ultione regis mox enacaretur defendit. A multis nempe impetitus est, et vix a Rogerio salvatus est. Nefariam enim temeritatem inchoaverat, qui dextram cum framea ferientem super caput levaverat, quod per pontificale ministerium sacro chrismate delinitum fuerat, et regale diadema, populis gaudentibus... bajulaverat. » (Orderic Vital, t. IV, p. 360). — Robert de Torigni raconte le même fait avec quelques variantes : « Dum hastae franguntur, gladiis res agitur. Interim Willermus Crispinus, miles magnanimus, Henrici regis caput bis gladio percussit. Cumque lorica impenetrabilis esset,

Digitized by Google

qu'à la trahison de Gisors (1) contre Robert de Candos; en 1124, aidant Valéran, comte de Montfort, etc. Il mourut vers 1130.

(A suivre.)

L'Abbé C. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Évreux.

magnitudine tamen ictuum aliquantulum capiti regis inserta est, ut sanguis prorumperet. Rex vero animi fervore commotus, percussorem suum ita repercussit, ut cum galea esset impenetrabilis, mole tamen ictus equitem et equum prostravit. Qui mox ante regios pedes captus est. » (*Chronique de Robert de Torigni*, par L. Delisle, t. I, p. 157.) — La bataille de Brémulle eut lieu le 20 août 1119. Cet endroit se trouve sur la commune de Gaillarbois, canton de Fleury-sur-Andelle, arrondissement des Andelys.

(1) La trahison de Gisors éclata un lundi, jour de marché. Robert de Candos, retenu par Isabelle, son épouse, pour ses affaires domestiques, s'aperçut en sortant de la révolte et rentra de suite chez lui. « Ibi tunc amalricus comes, et nepos ejus Guillelmus Crispinus, cum suis cætibus, in montem contra munimentum armati ascenderunt, et minis plusquam factis terrere castrenses ausi sunt, etc. » (Ord. Vital, t. IV, p. 452, année 1123.)

Digitized by Google

ENCORE HÉAUVILLE!

SUPPLÉMENT

AUX

NOTES HISTORIQUES SUR LE PRIEURÉ CONVENTUEL D'HÉAUVILLE A LA HAGUE

(Suite)

X

MARTIN (1250 jusque vers 1280)

Le premier prieur dont nous ayons trouvé le nom depuis Frère Étienne est ce Martin, que lors de sa première visite (8 des calendes de septembre 1250) Eudes Rigault trouva tout nouvellement arrivé à Héauville (1). Ce fut lui aussi que le même archevêque de Rouen y rencontra dans ses deux autres passages (1256 et 1266), au dernier desquels Martin, qui avait été guéri de la goutte par l'intercession du bienheureux Thomas Helye, conduisit Eudes Rigaud à Biville pour y prier sur le tombeau du saint prêtre.

En l'année suivante, fut arrêté, entre l'abbaye de Blanchelande et le prieur d'Héauville, un accord dont voici la copie : *Universis presentes litteras inspecturis et audituris, G. Dei patientia abbas de Aba Landa Premonstratensis ordinis, diocesis Constantiensis et ejusdem loci conventus humilis, salutem in Domino. Noveritis, quod cum contentio verteretur inter nos ex una parte et reverendum virum abbatem et conventem Majoris Monasterii Turonensis et*

(1) *Notes hist., R. C. N.*, n° du 15 mai 1898 (8e année), p. 43, et T. P., p. 34.

Digitized by Google

priorem de Heauvilla Constantiensis diocesis et nomine dicti prioratus ex altera super jure patronatus ecclesie Sancti Martini de Bellosa et super decimis garbarum, primiciis et oblacionibus ejusdem ecclesie, tandem inter nos et ipsos religiosos super premissis ad hanc pacem et concordiam devenimus in hunc modum, videlicet quod patronatus dicte ecclesie et ejusdem oblationes et predicte primitie et tertia pars dictarum decimarum nobis perpetuo remanebunt et due partes dictarum decimarum, cum hebergeamento seu platea sita prope seu juxta cemeterium dicte ville de Bellosa, cum ejus pertinentiis universis, eisdem abbati et conventui Majoris Monasterii similiter remanebunt. Nos vero, pro bono pacis, priori prioratus eorumdem de Heauvilla qui pro tempore fuerit L *solidos turonensium in festo beati Michaelis in dicto prioratu de Heauvilla annis singulis reddere tenebimur. Ad que omnia et singula tenenda et sequenda ac inviolabiliter perpetuo observanda, nos cum omnibus bonis nostris obligamus specialiter et expresse. In cujus rei testimonium et argumentum, eisdem abbati et conventui Majoris Monasterii presentes dedimus litteras, sigillorum nostrorum munimine roboratas. Datum mense novembri, anno Domini MCCLXVII* (1).

« A tous ceux qui liront ou entendront les présentes lettres, « G. (2) par la patience divine, abbé de Blanchelande, ordre de « Prémontré, diocèse de Coutances et l'humble couvent du même « lieu, salut dans le Seigneur. Vous saurez qu'un différend s'étant « élevé entre nous d'une part et révérend homme l'abbé, le « couvent de Marmoutier près Tours et le prieur d'Héauville, « diocèse de Coutances, au nom du dit prieuré, d'autre part, à « propos du droit de patronage de l'église Saint Martin de la

(1) Manuscrit de Mangon, XIII, p. 226; — Gaignières, extraits latins, manuscrit 5441, I, p. 203, à la Bibliothèque nationale; — et aussi Archives de la Manche, série H, liasse 184.

(2) Guillaume n'est pas cité dans la liste du *Neustria Pia*. Le *Gallia christiana* (XI, col. 946) lui assigne le onzième rang parmi les abbés de Blanchelande et l'appelle Guillaume Aubert de Sainte-Mère-Église. Il aurait succédé en 1260 à Pierre de Sainte-Mère-Église qui, dès lors, n'aurait fait que passer sur le siège abbatial si vraiment Thomas de Sainte-Mère-Église (neuvième abbé) est mort le 27 octobre 1260; il faudrait même reporter les élections de Pierre et de Guillaume à deux ans plus tard, si, comme le rapporte Jean de Colomby, Thomas mourut seulement le 4 des ides de septembre 1262. L'accord ci-dessus cité prouve que du moins Guillaume était abbé de Blanchelande en 1267; il y mourut en 1271, le 14, le 19 ou le 20 novembre, car on trouve ces trois différentes dates indiquées pour son décès.

Digitized by Google

« Bellose, à propos aussi de la dîme des gerbes, des novales et sur « les oblations appartenant à cette église, nous nous sommes « enfin, sur ces questions, accordés comme il suit : le patronage « de la dite église, ses oblations, ses novales et le tiers des dîmes « nous demeureront perpétuellement, les deux autres parts des « dîmes avec l' « hebergeamento » ou place située auprès du « cimetière de la paroisse de Bellose et toutes ses dépendances « appartiendront de même perpétuellement à l'abbé et au « couvent de Marmoutier. De plus pour le bien de la paix, nous « serons tenus de verser chaque année, en la fête du bienheureux « Michel, au prieur de leur prieuré d'Héauville L sols tournois « payables en sa maison aux mains de celui qui pour lors « tiendra cette charge. Et nous engageons spécialement et « expressément, pour le maintien perpétuel et irrévocable de « toutes et chacune des clauses de cet accord, nous et tous nos « biens. En témoignage de quoi nous avons donné à l'abbé et au « couvent de Marmoutier les présentes lettres revêtues de nos « sceaux. Donné au mois de novembre, l'an du Seigneur 1267. »

Ce document nous promettait au moins deux sceaux, ceux de l'abbé et du couvent de Blanchelande. Suivant sa coutume, Mangon n'en donne point et Gaignières en décrit seulement un, portant : un abbé, avec la légende :

† S. GVILL'MI : ABBIS : DE : BLANCA LANDA.

Nous l'avons dit (1), Guillaume le Bâtard avait donné en 1048 à Marmoutier pour le prieuré d'Héauville, la moitié de Guernesey; de laquelle donation faisait partie « l'église Saint Martin de la Berlose en toute intégrité..... et la dîme de tout ce qui, tant en fruits qu'en animaux, appartient à cette église..... » De plus, le duc explique clairement que le droit de présentation appartient à l'abbé et par lui au prieuré d'Héauville en faveur de qui la libéralité est faite (2). Cependant, douze ans après, lors de la fondation de la collégiale de Cherbourg, le même duc Guillaume semble n'avoir plus présente à la mémoire l'étendue de cette donation quand il assigne, entre autres biens, au chanoine Judicaël « cent acres de son domaine dans l'île de Guernesey en la paroisse Saint

(1) *Notes hist., R. C. N.*, n° du 15 mai 1898, p. 429, et T. P., p. 10.
(2) Même ouvrage, p. 429 et p. 11.

Digitized by Google

Martin de la Berlose et tout le revenu de cette église, excepté deux gerbes appartenant aux moines de Marmoutier (1) ». De là sans doute, quoique nous n'en ayons point de preuves certaines, naquirent bientôt des dissensions entre Héauville et la collégiale. Toujours est-il que cette dernière ne garda longtemps qu'une partie de cette libéralité, puisqu'en 1198 elle ne possédait plus à ce titre par l'un de ses chanoines, Robert de Sainte-Mère-Église, qu'une charruée et demie de terre avec droits de garenne, varec et libre moulin. Jouissait-elle d'autres droits sur la paroisse de Bellose? Ils étaient au moins contestables, puisque ce Robert ayant résigné sa prébende entre les mains de Jean sans Terre, alors comte de Mortain, et celui-ci l'ayant donnée à Blanchelande, cette maison prétendit dès lors, il est vrai, au patronage de cette paroisse, que le *Livre Noir* lui reconnut même en 1251, mais que lui contestaient ou du moins lui contestèrent bientôt Marmoutier et Héauville. Contestations qui, il faut le reconnaître, ne manquaient pas de fondement, puisque, pour en amener la fin, les chanoines de Blanchelande se résignent aux sacrifices relativement importants qu'ils nous signalent eux-mêmes dans les lettres que nous venons de transcrire.

Accord avec l'abbaye du Vœu. — Voici un autre accord passé cette fois entre notre prieuré et l'abbaye du Vœu, près Cherbourg. Malgré beaucoup de recherches, je n'ai pu en préciser l'époque, mais sûrement cette date est plutôt antérieure que postérieure à celle de l'acte précédent : *Notum sit omnibus, tam presentibus quam futuris, quod a controversia que erat inter abbatiam Sancte Marie de Voto et obedientiam Heiauville, scilicet de calumnia decime duorum hominum de Torfrevilla, Galterii Vaslesti et Guillermi filii Jugelli* (plutôt *Nigelli*), *hominum Sancti Martini, per legalem concessionem patris et judicium regalis curie Parisius concordia ita facta est, ut sciat audientium universitas illam ecclesistica consideratione atque regia esse terminatam atque pacificatam, donatione cujusdam terre, centum solidos empte ab illo eisdem hominibus pro quorum decima inter prefatas domos seditio fuerat orta, que ab abbate sancte Marie de Voto Heiauvillensi obedientie donatur, ut hac conditione altercatio penitus remaneat et sepeliatur. Hujus rei*

(1) *Étude sur la fondation de Notre Dame du Vœu, R. C. N.*, n° du 15 juillet 1900, et T. P., p. 17 et 18.

Digitized by Google

testes sunt qui conditioni interfuerunt, scilicet Radulfus capellanus, Philippus de Brotentot, Robertus Millonis filius, Ricardus organista, Ricardus cantor et multi alii (1).

« Qu'il soit connu de tous maintenant et à l'avenir, que « touchant le différend survenu entre l'abbaye Sainte Marie du « Vœu et le prieuré d'Héauville, c'est à dire à propos de cette « chicane soulevée sur la dîme de deux hommes de Toutfresville, « Gaultier Vaslet et Guillaume fils Néel, hommes de Saint Martin, « l'accord s'est fait comme il suit, en vertu de la permission « légale du père (abbé?) et d'un jugement rendu en cour royale à « Paris : sachent tous ceux qui entendent que à cause de cette « double intervention ecclésiastique et royale, le différend a été « terminé par la donation d'une terre achetée cent sous de ces « mêmes hommes dont la dîme avait occasionné la discorde et « que l'abbé de Sainte Marie du Vœu donne au prieuré d'Héau- « ville à condition que ce démêlé soit complètement fini et à « jamais oublié. De quoi sont témoins ceux qui intervinrent à « l'arrangement, savoir, le chapelain Raoul, Philippe de Brotentot, « Robert fils Milon, l'organiste Richard, le chantre Richard et « beaucoup d'autres. »

XI

JEAN DE ROUVILLE

Martin mourut vers 1280. Il est peu probable que son successeur immédiat ait été ce Frère Jean de Rouville, prieur d'Héauville, qui nous est signalé par Trigan (2) comme ayant participé, le 19 octobre 1317, avec Allain, curé de Biville, et plusieurs autres personnages ecclésiastiques, à la fondation de la confrérie du bienheureux Thomas Hélye.

XII

PIERRE SALMON

Ce prieur, dont nous avions cité le nom dans un acte de 1237 (3), fut sans doute celui qui obtint le confirmatur suivant, dont la

(1) Manuscrit de Mangon, XIII, p. 224.
(2) *Vie de M. Paté, curé de Cherbourg*, p. 343.
(3) *Notes hist., R. C. N.*, n° 15 juillet 1898, p. 51, et T. P., p. 43.

Digitized by Google

teneur me semble trop curieuse pour ne point le transcrire ici : *Notum sit presentibus et futuris quod ego Gaufridus, possessor de quodam feodo dicto de Graffard, in Barnevilla prope mare situato, do et concedo temporibus perpetuis Beato Martino Majoris Monasterii et priori prioratus de Heauvilla unum quarterium salis, ad mensuram dicti loci de Barnavilla, pro salute anime mee parentumque meorum; et in [recompensatione] idem prior dedit mihi quoddam sertum roseum, in dicto loco de Graffard, in vigilia sancti Johannis Baptiste mihi reddendum, per quemdam subditorum suorum, dictum quarterium salis in eodem loco recepturum. In cujus rei testimonium, sigillum meum apposui, Presentes fuerunt Guillermus de Constanciis, Petrus filius Osberti et plures alii. Secundo die februarii, anno ab incarnacione MCCCXXXII* (1).

« Qu'il soit connu de tous présentement et à l'avenir, que moi « Geoffroy, possesseur d'un certain fief appelé de Graffard, situé « en Barneville, non loin de la mer, pour le salut de mon âme et « de celles de mes parents, je donne et concède perpétuellement « au bienheureux Martin de Marmoutier et au prieur d'Héauville, « un quartier de sel, à la mesure du dit lieu de Barneville : en « retour le même prieur me donna une couronne de roses « portable au dit lieu de Graffard, en la vigile de saint Jean « Baptiste, par un de ses sujets, venant chercher le quartier de « sel. En témoignage de quoi j'ai apposé mon sceau en présence « de Guillaume de Coutances, Pierre fils Osbert et plusieurs autres, « le 2 février l'an de l'Incarnation 1332. »

XIII

★ PHILIPPE DE MORTVILLIERS

Le successeur de Pierre Salmon fut sans doute Philippe de Mortvilliers. Ce religieux appartenait-il à la grande famille d'où sortit plus tard (1410 à 1430) Philippe de Mortvilliers, premier président au Parlement, et au siècle suivant Jean de Mortvilliers, qui était doyen du Chapitre d'Évreux quand il fut élu évêque d'Orléans (27 avril 1552)?

Quoiqu'il en soit, notre prieur donna, pour une cause qui nous

(1) Manuscrit de Mangon, XIII, p. 226 v°.

Digitized by Google

est inconnue, lieu à une enquête canonique, et fut obligé, à tort ou à raison, de quitter sa charge.

De là sans doute de vives réclamations de la part des moines de Marmoutier, si jaloux, comme tous les autres d'ailleurs, de leurs immunités; de là aussi le document suivant : *Universis presentes litteras inspecturis et audituris, Guillermus miseratione divina Constantiensis episcopus, salutem in Domino. Noveritis quod per informacionem per discretum virum magistrum de Sola, gerentem vices nostras in archidiaconatu de Constantino, sigilliferumque curie nostre apud Vallonias, contra religiosum virum fratrem Philippum de Morte villari, monachum Majoris Monasterii prope Turonis, priorem quondam prioratus de Heauvilla, premonstrate diocesi immediate subjecti, factam, aut occasione vel pretextu ipsius, non fuit nec est intentionis nostre privilegiis, libertatibus, exemptionibus, immunitatibus dicto monasterio et ejus membris eorumque singulis ab apostolica sede concessa in aliquo prejudicare, seu quovis derogare, vel aliquam jurisdictionem seu subjectionem nobis acquirere in monasterium eorumdem monachorum et ministros. Quin imo, si que per eundem magistrum Guillermum contra privilegia, libertates, exemptiones et immunitates facta fuerint in hac parte, ea haberi volumus pro infectis. Datum teste sigillo nostro, die jovis post festum Gloriose, anno Domini MCCCXXXVI* (1).

« A tous ceux qui liront ou entendront lire ces lettres, « Guillaume (2) par la miséricorde divine, évêque de Coutances, « salut dans le Seigneur. Sachez qu'une information ayant été « faite par discrète personne M^tre^ Guillaume de Soule, notre « délégué dans l'archidiaconé de Cotentin et garde des sceaux de « notre cour de Valognes, contre religieux homme Frère Philippe « de Mortvilliers, moine de Marmoutier, près Tours, jadis prieur « du prieuré d'Héauville immédiatement soumis à ce diocèse, « sachez que par ou à l'occasion ou sous prétexte de cette infor- « mation, il n'a point été et n'est point dans nos intentions de « porter atteinte en quoi que ce soit, ni de déroger d'aucune « manière, aux privilèges, aux libertés, aux exemptions, aux « immunités accordés par le Siège apostolique au dit monastère « et à chacun de ses membres, ni d'acquérir quelque juridiction

(1) Manuscrit de Mangon, XIII, p. 226 v°.
(2) Guillaume de Thiéville, évêque de 1313 à 1347.

Digitized by Google

« ou autorité sur le monastère et les officiers de ces moines. Bien « plus nous voulons que tout ce qui en cette partie aurait été fait « par le même Mtre Guillaume contre leurs privilèges, libertés, « exemptions et immunités soit considéré comme nul et non « avenu. Donné sous notre sceau le jeudi d'après la fête de la « Glorieuse (Vierge Marie) l'an du Seigneur 1336. »

XIV

★ THOMAS DANCE

Gaignières nous a, dans sa collection, conservé l'extrait (1) d'un acte en date du 4 mai 1398, auquel est cité le nom de Mre Thomas Dance (peut-être Dancel), prieur d'Héauville.

Mangon nous donne sous la même date l'extrait d'une sentence rendue « es jours des eaux et forêts tenus à Valognes par Jean « de V..., escuier maistre et enquesteur pour le roy nres tant en « son domaine comme aux terres que y souloit avoir et tenir le « roy de Navarre, 4 may 1398, Bois au prieur de Héauville, et « insère la lettre du roy Henry ci dessus (2) par transcript soubs « le scel de la vicomté de Valoignes le jeudi après la saint Nicolas « 1323 ; et permis d'y prendre bois pour la réédifier et y demourer, « pour la ruine des guerres et pour le fait de la forteresse de « Chierbourg, qui n'en est qu'a deux lieues, etc. En faisant « procès verbal et devis (3). »

Comme on le voit par cette pièce, si tronquée soit-elle, notre prieuré d'Héauville avait été fort éprouvé dans les luttes qui désolèrent la contrée depuis le commencement (1329) de la guerre de cent ans. Et certes sa destruction plus ou moins complète n'a rien qui puissse nous surprendre : c'est qu'en effet, malgré les nombreux sacrifices que s'imposaient les habitants (4) sous prétexte d'obtenir l'éloignement ou de s'assurer la protection des

(1) Manuscrit latin, 5441, p. 201, à la Bibliothèque nationale.

(2) Charte de Henri duc des Normands, datée d'Argentan, nous dit une note marginale. Il s'agit plutôt du confirmatur de Henri Ier cité plus haut.

(3) Manuscrit de Mangon, XIII, p. 233.

(4) Voir quelques-uns de ses arrangements, *Histoire de Saint-Sauveur*, par M. L. Delisle, no 110 des preuves; et Toustain de Billy : *Du Cotentin*, p. 39.

Digitized by Google

divers belligérants, ce n'était, à l'état de guerre ou de paix relative, ce n'était dans le Cotentin qu'allées et venues d'Anglais, de Navarrais, de routiers des grandes compagnies, des troupes elles-mêmes du roi de France, chacun travaillant pour son propre compte, pillant ce qui avait été déjà pillé, détruisant pour détruire, ruinant tout et tous, en apparence pour enlever tout subside aux adversaires, presque toujours par cupidité et recherche du butin.

Le siège de Saint-Sauveur-le-Vicomte (27 décembre 1372 au 3 juillet 1375) fut une nouvelle épreuve pour ces quartiers, où dut s'approvisionner l'armée française relativement nombreuse. Si encore la prise de cette place forte eût dégagé le Cotentin! Mais Charles de Navarre avait livré Cherbourg aux Anglais, qui y entretinrent une garnison si solide, qu'en vain Bertrand du Guesclin parut deux fois sous ses murs et en tenta le siège. Bien plus, ces attaques réitérées occasionnèrent au pays de nouveaux malheurs, car pour se venger des communes qui avaient énergiquement concouru à la prise de Saint-Sauveur et pour ne point courir les mêmes chances à Cherbourg, les Anglais, nous dit Froissart (1), « retrairent toutes ces gens par deça le clos que on dit du Cotentin » et ce pays, le « plus gras pays du monde », ne fut plus qu'une solitude, si bien qu'une procédure du temps nous raconte « qu'entre Valoingnes et Chierbourg n'estoient aucuns demourans n'y habitans pour cause des guerres. » Les morts de du Guesclin et de Charles V ne firent qu'augmenter le mal; la France, dévorée par les factions, devient incapable de tout effort sérieux et c'est vainement que Charles de Navarre tente de rentrer en possession de Cherbourg; les Anglais, « mis dedans la ville oncques n'en partiront, mais la tiendront comme leur bon héritage (2); » il dut la leur abandonner « jusqu'à un prochain parlement » qui se fit attendre douze ans encore.

Les troubles d'Angleterre et la mort de Charles le Mauvais n'amenèrent point la paix dans notre Cotentin, qui ne tarda même pas à être de nouveau pillé par le duc d'Arundel; après quoi une trève de trois ans étant intervenue, la restitution de Cherbourg fut négociée et la forteresse enfin remise au nouveau

(1) VII, p. 126.
(2) Froissart, VII, p. 411.

Digitized by Google

roi de Navarre (1) fit retour au roi de France qui y mit garnison. Une seconde trève de quatre ans et un traité de paix qui, négociée à Paris pour vingt-huit ans, n'en dura que cinq, permirent enfin aux Cotentinais de rentrer dans leurs foyers et d'en relever les ruines. Ce fut alors qu'un moine de Marmoutier vint, lui aussi, reprendre possession du prieuré d'Héauville réduit, d'après la sentence ci-dessus citée, à un état déplorable. Tout y était à refaire et pour y pouvoir demeurer il fallut le réédifier, comme durent le faire d'ailleurs de leurs maisons les autres habitants du pays.

Toutefois, si ce fut Thomas Dance ou Dancel qui commença les travaux, il dut les mener rondement s'il en vit la fin, car un nouveau prieur,

XV

★ JEAN BOURREY,

l'avait remplacé dès mars 1400 et, pour obtenir main-levée de son temporel, rendait au roi l'aveu suivant : « En et soubz la souve-
« raine et haulte justice du Roy nres, je frère Jehan Bourrey
« priour de heauville..... confesse et adveue tenir franchemt et
« noblemt plusieurs heritaiges en mon temporel et franc fieu de
« heauville de la fondaon dud priouré dont le chief est assis en
« la pr. dud lieu de heauville en la vte de Vallongnes et sestent
« es pr. de helleville, de Bieville, de Vasteville et de saint X tosfe
« du faou et en plus. autres lieux..... par nul nombre ne membre
« de fieu..... et nen est deu selon la fondaon de lad priouré fors
« prières et oroisons excepte douze sols qui se lievent sur les
« hommes de lad priouré par le prevost dud priour qui les rent
« au comptoir du Roy nres a Valoingnes..... Ce fut fait le
« xxve jour de mars l'an mil CCCC (2). »

(A suivre).

L. Couppey,
Curé de Clitourps.

(1) En 1392, suivant la chronique de Pierre Cochon, p. 194, et seulement en 1393 suivant Carte, II, p. 168, et Froissart, XIII, p. 187.

(2) Av. du R., reg. P. 304, pièce n° LXXVI, f° LXI, r°, à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

LES RABODANGES

(Suite)

XI. — Guy-Cyr, marquis de Rabodanges, baron de Fumichon, chevalier de l'ordre du Roy; élevé page de la chambre.

En 1674, il y avait cinq compagnies de la noblesse de l'élection de Falaise, commandées par un capitaine. Ces compagnies de trois cents gentilshommes étaient commandées par le baron du Repas, le marquis de Rabodanges, les marquis de Saint-Germain (1), le marquis de la Luzerne et le sieur de Vanembras (de Magny, *Noblesse de Normandie*, II c. p. 197).

Un manuscrit des archives du Calvados donne la liste des gentilshommes de l'élection de Falaise qui se sont présentés ou fait représenter le mercredi 18 avril 1691 devant MM. de Coigny, Gohier, de Croisilles, etc.....; pour déclarer leur situation relativement au service du Roy.

Sergenterie de Bazoches. — Mre Guy de Rabodanges, de Longchamp, chevalier, seigneur et marquis de Rabodanges, a trois enfants au service, l'un capitaine de dragons, les deux autres officiers dans la garde marine.

Le 22 janvier 1704, le marquis de Rabodanges vendit le mobilier du château à ses deux fils aînés : Louis-César et René-Balthasar. Voir à l'appendice le curieux inventaire de ce mobilier.

Le 11 mars 1704, Guy-Cyr de Rabodanges se démit de ses biens en faveur de ses quatre fils :

« 1° Louis-César, comte de Rabodanges, aîné, a pour préciput le marquisat de Rabodanges avec les fiefs et domaines qui y sont unis, avec la baronnie de Fumichon. Il mourut en 1730.

(1) C'était un d'Oilliamson.

Digitized by Google

« 2° René-Balthasar prit la terre et seigneurie de Sainte-Colombe avec les fiefs de Médavy et du Buisson; il mourut en 1714.

« 3° Guy-Louis eut le fief de Cherville; il mourut en 1747.

« 4° Guy-Gaspard prit la ferme des Rougesterres; il mourut en 1710 (V.). »

Guy-Cyr épousa, le 15 août 1660 (*alias* 11 août 1666), Charlotte Lescalopier, fille de Balthasar Lescalopier, conseiller au Parlement de Paris, et de Charlotte Garnier; d'où sept enfants : quatre fils et trois filles :

1° Louis-César qui suit.

2° René-Balthasar de Rabodanges épousa à Falaise, le 11 septembre 1708, Antoinette-Gasparde de Lange, fille d'Enguerrand de Lange (*d'argent, à un arbre arraché de sinople surmonté d'un duc de sable*), sieur de la Bourdonnière, conseiller du Roy, président trésorier général de France et grand voyer de Normandie, et de Charlotte-Geneviève de Channevelles, née à Avranches le 19 novembre 1683, baptisée le 21 suivant à Notre-Dame des Champs d'Avranches (1); sans postérité.

3° Guy-Louis de Rabodanges, chevalier, seigneur de Cherville, de la paroisse de Sainte-Colombe, diocèse de Séez, épousa à Louvigny (Maine), le 20 septembre 1729, Mlle Anne-Françoise de Bouvet (*d'or, à une bande d'azur, chargée de 3 croissants d'argent*), de ladite paroisse de Louvigny; sans postérité.

Guy-Louis de Rabodanges mourut en 1737.

4° Guy-Gaspard de Rabodanges, décédé en 1710.

5° Marguerite-Charlotte de Cherville-Rabodanges n'est connue que par l'acte suivant :

« *Fontaine-Saint-Martin*, 14 juin 1708. — Baptême de Me Charles-Antoine Trouillard. Parrain : Charles Dupont, curé de céans;

(1) Veuve en 1714, Mme de Rabodanges épousa en deuxièmes noces, par contrat passé devant les notaires royaux d'Alençon le 6 février 1718, Augustin Gérard, comte d'Érard (*d'azur, à 3 pieds de griffon d'or, perchés chacun sur un tronc d'arbre d'argent*), de Ray (né le 3 février 1695, baptisé à Chamboy le 2 octobre 1711, mort d'une chute de cheval le 15 avril 1725), d'où un fils, Augustin-Charles-Gabriel d'Érard, né en 1722. En troisièmes noces elle épousa, le 30 janvier 1731, Henri-Alexandre-Ambroise de Baignard, chevalier, seigneur du Gerrier et du Champ-Dominé (*d'argent, à la fasce de gueules, chargée de 3 fers à cheval du champ et accompagnée de 3 molettes d'éperon de gueules*), dont elle n'eut pas d'enfants. Elle mourut en 1754 à l'âge de soixante-et-onze ans (Note de M. Le Féron de Longcamp).

Digitized by Google

marraine : Marguerite-Charlotte de Cherville-Rabodanges. Signés : Marguerite-Charlotte de Cherville-Rabodanges, Marie de Beaumont, Catherine-Pauline-Henriette de Boysleau, Jeanne-Pélagie Dumorier, Garnier, David de Torchard, etc. (*Archives de la Sarthe*). »

6° Catherine-Cécile-Antoinette de Rabodanges assiste au baptême suivant :

« *Saint-Jean-de-la-Motte*, 12 août 1715. — Bénédiction de la grosse cloche nommée Louise-Catherine par Louis-Éléonor Dorvaulx, chevalier, seigneur de Maurier, et demoiselle Catherine-Cécile-Antoinette de Rabodanges. Ladite bénédiction en présence de Mre Georges Hervé, procureur fiscal de la Suze pour la conservation des droits de M. le marquis de la Brisollière et de Melle de la Suze, seigneur de cette paroisse et fondateur de cette église (*Archives de la Sarthe*). »

Catherine-Cécile-Antoinette de Rabodanges épousa Mre Théodore de Bodinet, écuyer, seigneur et patron de Fresnay-le-Buffard (1), probablement vers 1720.

Voici à cet égard l'analyse d'un acte du 28 janvier 1737 que M. Paul de Farcy a bien voulu me communiquer. Damoiselle Adelayde-Marie-Cecille de Bodinet, fille de feu Mre Théodore de Bodinet (*d'azur, au lévrier rampant d'argent accolé de gueules bouclé d'or*. Cette famille a été annoblie par lettres datées de Paris en avril 1633, registrées en 1635 en faveur de Théodore de Bodinet, valet de chambre du Roy, et de Joseph et Sébastien, ses enfants. Elle fut rétablie en décembre 1667 et aux aydes le 3 janvier 1668), écuyer, seigneur et patron de Fresnay-le-Buffard, et de noble dame Catherine-Cecille-Antoinette de Rabodanges, présente des lettres obtenues de la chancellerie de Rouen du 5 de mois. Elle expose qu'elle est âgée de quatorze ans accomplis et qu'elle est en état de régir et gouverner son bien, pourquoi elle nous a requis de procéder à l'entherinement des dites lettres; signé : Adélayde de Bodinet.

Étaient présents; savoir, les PATERNELS : Mre Jacques de Robillard, chevalier, seigneur de la Fresnaye; Mre Jacques-Guillaume Chagrain, écuyer, sieur de la Poudrière; Me Noël-

(1) Paroisse supprimée et réunie à Neuvy-au-Houlme (Orne). On y voit encore un tumulus connu sous le nom de *Pierre des Bignes*.

Digitized by Google

Jean-Charles-André (1), écuyer, sieur de la Fresnaye, conseiller du Roy, lieutenant général au baillage de Fallaize (*sic*); Mre Pierre-Anne-Alexandre Fouasse (2), écuyer, sieur de Noirville, seigneur et patron de Segrie-Fontaine et autres lieux; Mre Nicolas-Emmanuel le Paulmier, écuyer, seigneur de Livarderie; Mre Joseph-Ignace de Bodinet, écuyer, sieur de Mennerville.

Maternels : Mre Henry-François de Rabodanges; Mre Guy-Louis de Rabodanges, chevalier, seigneur baron de Cherville, les Rougesterres et autres lieux; Mre Jacques-Gabriel-Alexandre d'Oilliamson, chevalier, seigneur marquis de Saint-Germain; Mre Hardouin-François d'Oilliamson, chevalier, seigneur marquis de Courey; Mre Jean-Charles d'Ouezy (3), écuyer, sieur d'Olendon; Mre Jean-Jacques d'Ouezy, écuyer, sieur du Tertre. La dite dame André, veuve de Mre Théodore de Bodinet, écuyer, seigneur et patron de Fresnay-le-Buffard, ayeule et tutrice de ladite demoiselle Marie-Cécile-Françoise de Bodinet, sa petite-fille aînée, et déclare qu'on lui a proposé un mariage avec Mre Anonime (*sic*) Jouanne, écuyer, sieur de Pané ou Panné. Ce Jouenne s'appelait Henri-Alexis et était mousquetaire du Roy. Il était seigneur d'Epanney près Falaise (*d'azur au cœnr d'argent accompagné de 3 croisettes d'or*). Il existe encore des Jouenne d'Esgrigny dans le Gard et la Loire-Inférieure. Les parents réunis donnent leur assentiment au mariage.

7° Marie-Gasparde de Rabodanges.

XII. — Louis-César, marquis de Rabodanges, seigneur de Fumichon et de Saint-Pierre-de-Cantelou et autres lieux.

« 22 octobre 1694. — Reçu de treizième signé L.-C. de Rabodanges (4). »

Le 24 décembre 1701, Mre Guy-Cyr, marquis de Rabodanges, de Longchamp, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur et patron de Rabodanges et de Saint-Pierre-de-Cantelou, dépendant de la terre

(1) André de la Fresnaye. *D'azur, à un cygne d'argent nageant sur une rivière de sinople, au chef chargé d'une quintefeuille de gueules, accostée de deux étoiles d'argent.*

(2) Fouasse, marquis de Noirville. *D'or au chevron de gueules, accompagné en chef de deux quintefeuilles de même et en pointe d'un trèfle de sable.*

(3) Douezy ou d'Ouezy. *De gueules au chevron d'or accompagné de 3 besans d'argent.*

(4) Collection de M. Paul de Farcy.

Digitized by Google

et seigneurie de Fumichon à présent réunie aux marquisat de Rabodanges, nomme au bénéfice-cure de Saint-Pierre-de-Cantelou, vacant par la mort de Mre Gabriel Legoubé de la Pallière, prêtre, curé de Saint-Martin-d'Ouilly-la-Ribaude. Fait à Falaise.

Ledit jour Mre Louis-César de Rabodanges, chevalier, seigneur et patron de Fumichon et de Saint-Pierre-de-Cantelou, demeurant en la paroisse de Rabodanges, déclare protester que la présentation qu'il a appris avoir été faite ce jourd'hui, de la personne de Mre Robert Desperroys, escuyer, prêtre, curé de Saint-Martin-d'Ouilly-la-Ribaude, par Mre Guy-Cyr de Rabodanges de Longchamp, son père, à la cure de Saint-Pierre-de-Cantelou, doyenné de Moyaux, ne pourra nuire ni préjudicier aux droits dudit seigneur de Fumichon auquel appartient la seigneurie et patronage de Fumichon et de Saint-Pierre-de-Cantelou, au droit de son traité de mariage et d'une transaction faite entre lui et ledit seigneur marquis de Rabodanges, son père, le 19 de ce mois; et sans approbation de ladite présentation, a, le dit seigneur de Fumichon, nommé ledit Mre Robert Desperroys, prêtre, escuyer, curé de Saint-Martin-d'Ouilly-la-Ribaude, pour remplir le bénéfice-cure de Saint-Pierre-de-Cantelou.

Le 29 décembre 1701, le seigneur évêque donne la collation de ladite cure de Saint-Pierre-de-Cantelou audit sieur Desperroys nommé à ce bénéfice par le marquis de Rabodanges et par Louis-César de Rabodanges, seigneur et patron de Cantelou.

« Le 1er janvier 1702, le sieur Desperroys prend possession de ladite cure (1). »

Le 17 mars 1702, la nomination à la cure de Fumichon appartenant au seigneur dudit lieu, Mre Louis-César de Rabodanges, chevalier, comte dudit lieu, seigneur et patron de Fumichon, Saint-Pierre-de-Cantelou et autres lieux, nomme à ladite cure vacante par la mort de Mre Jean-Baptiste de Crèvecœur de Rabodanges, dernier titulaire, la personne de Mre Robert Desperroys, prêtre, curé de Saint-Martin-d'Ouilly et de Saint-Pierre-de-Cantelou.

Le 25 avril 1702, Mre Robert Desperroys, prêtre, curé de Saint-Pierre-de-Cantelou et pourvu de la cure de Fumichon, résigne

(1) M. l'abbé Piel. *Inventaire historique des actes transcrits aux Insinuations ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Lisieux*, t. I, pp. 467 et 468.

Digitized by Google

ladite cure de Cantelou entre les mains de Mre Louis-César de Rabodanges, patron présentateur de cette paroisse.

Le même jour et séance tenante, ledit sieur de Rabodanges nomme à la cure de Saint-Pierre-de-Cantelou, ainsi vacante, la personne de Me Jean de Vanembras (1), prêtre du diocèse de Séez et habitué en la paroisse de Martainville, diocèse de Bayeux.

Le 3 juin 1702, le seigneur évêque donne audit sieur de Vanembras la collation du bénéfice.

« Le 9 juillet 1702, ledit sieur de Vanembras prend possession du bénéfice (2). »

« Le 14 octobre 1704, vente par François Le Goubey, sieur des Clos, demeurant à Fumichon, d'un bois taillis à Saint-Léger moyennant la somme de 80 livres à Mre Louis-César, comte de Rabodanges, seigneur et patron de Fumichon, Saint-Pierre-de-Cantelou et autres seigneuries (collection de M. Paul de Farcy). »

« Un acte du 26 mai 1707 pour modifier une clause de l'acte de fondation du collège de Rabodanges est signé : Louis-César de Rabodanges, d'Ozenne (3) et autres (E. Vimont, *Collège de Rabodanges*).

Le 25 août 1729, la nomination à la cure de Saint-Pierre-de-Cantelou appartenant au seigneur du lieu haut et puissant seigneur Mre Louis-César, comte de Rabodanges, chevalier, baron du (*sic*) Fumichon et autres lieux, patron présentateur de Saint-Pierre-de-Cantelou, nomme à la cure vacante par la mort de Me Jean-Baptiste de Vanembras, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Trenchant, prêtre du diocèse de Bayeux. Fait au château de Rabodanges, en présence de Me Gabriel Fomant, prêtre de la paroisse de Neuvy, diocèse de Séez.

Le 20 septembre 1729, le seigneur évêque donne audit sieur Trenchant la collation dudit bénéfice.

« Le 25 septembre 1729, le sieur Trenchant, demeurant à

(1) Famille ancienne et maintenant éteinte des environs de Falaise. Elle a déja été citée dans ce travail. Armoiries : *D'argent au chevron de gueules accompagnée de 3 feuilles de sinople.* Les Vanembras étaient alliés aux de Brébisson.

(2) *Insinuations du diocèse de Lisieux*, t. I, p. 492.

(3) Ce d'Ozenne est le seigneur des Rotours que nous avons vu en procès avec la maréchale de Montrevel.

Digitized by Google

Basoches, diocèse de Séez, prend possession de la cure de Cantelou (1). »

Louis-César se maria trois fois : 1° en juin 1693 avec Cécile-Adélaïde de la Ferté-Senecterre, née le 2 octobre 1673 (*d'azur, à trois fusées d'argent*), sa cousine (2), fille de feu Henri de la Ferté-Senecterre, pair et maréchal de France, et de Madeleine d'Angenne.

De ce mariage, trois enfants; un fils et deux filles :

1° Henri-François qui suit;

2° N..., mariée à M. de Boulogne (*d'argent à la bande de sable accompagnée de trois lions de sinople couronnés d'or*).

3° Marie-Anne-Charlotte de Rabodanges, abbesse d'Estival en Charnie (Maine). M. Louis Brière, l'érudit bien connu, a publié une notice sur cette sainte religieuse dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*. Un tirage à part de cinquante exemplaires est depuis longtemps épuisé (Le Mans, Monnoyer, 1873). Je vais donc, d'après M. Brière, analyser à grands traits ce que l'on sait sur elle. Elle dut naître en 1696 ou 1697. De bonne heure elle vint à la Fontaine-Saint-Martin où ses tantes étaient religieuses; l'une d'elles était prieure. En effet, Catherine de Rabodanges, prieure, est marraine, le 17 juin 1717, de la grosse cloche de la Fontaine-Saint-Martin. M. Alphonse Dorvaulx (*d'or à la bande d'argent accostée de deux cotices d'or* ou *coticée d'or*), seigneur du Maurier et des Trocheries, parrain. La plus petite cloche fut nommée Marie-Anne par Marie-Anne-Catherine de Rabodanges, *novice*, et par Amieu Fontaine de la Crochinière, conseiller du Roy et receveur des tailles à la Flèche (*d'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux trèfles d'argent et en pointe d'une gerbe de même*).

A l'âge de vingt-cinq ans (1721 ou 1722), elle prononça ses vœux et fut religieuse professe de la Fontaine-Saint-Martin.

En 1726, elle fut nommée, par le Roy, abbesse d'Etival-en-Charnie pour remplacer Mme Charlotte-Madeleine Pezé de Courtarvel (*d'argent, à trois fusées de sable en fasce*) qui venait de mourir. Le pape Benoît XIII signa ses bulles datées des ides de février 1727. M. Brière m'a communiqué sa prestation de serment (qu'il ne possédait pas lors de la publication de sa notice) datée du 17 mars 1727;

(1) Abbé Piel, *Insinuations du diocèse de Lisieux*, t. III, reg. xv-751.

(2) Elle mourut le 12 janvier 1720, âgée de quarante-six ans.

Digitized by Google

enfin elle prit possession le 22 mars de la même année.

M. de Lorière possède un des premiers actes signés par cette abbesse; j'en donne la copie en respectant l'orthographe bien que la signature seule soit de Mme de Rabodanges.

« Nous Marie Anne Charlotte de Rabodanges Abbesse de l'Abbaye Royalle d'Etival en Charnie, sur le bon et loüable récit qui nous a esté fait de la personne de Maître Pierre Pelisson (1) Licentié ès droits et avocat au Siège Royale de Sainte Suzanne, de ses sens, suffisances, prudomies, capacitez et experiances aux faits de Judicatures, de ses bonnes vies et mœurs, Religion catolique apostolique et Romayne, nous luy avons accordé et par ces presentes nous luy accordons lœtat et office de nôtre Baillif ordinaire civil et criminel dudit Etival et de nos feodalitez pour lexercer ainsy qu'il a cydevant fait suivant les provisions à luy données par feu Mme de Pezé en datte du dix neuf May mil sept cent vingt six en jouir et user des honneurs, dignitez, prœrogatives, droits et émonuments y attribuez, et ce autant et pourtant qu'il nous plaira en foy de quoy nous avons signé ces présentes et a jcelles fait apposer le sceau de nos armes à labbaye d'Etival ce dix neuf May mil sept (2) vingt sept Marie Anne Charlotte de Rabodanges abbesse destival. »

Cette pièce est ornée du sceau de l'abbesse en cire rouge. Ce sont les armes de la famille de Rabodanges et les supports deux anges tenant un rabot de menuisier. Je signale ce sceau parce qu'il n'est pas toujours celui qu'a employé l'abbesse d'Etival. En effet M. Brière a publié une lette autographe du 20 novembre 1752. Il a donné, dans une planche lithographiée par M. Huchet, la signature et les armoiries du sceau qui sont simplement ornées d'arabesques et il n'y a pas de supports. J'aurais voulu reproduire cette planche, mais M. Brière a acquis la certitude qu'elle était hors de service.

Vers 1750. — Lettres au sujet d'une rente adressées à Mme de Rabodanges, abbesse d'Estival, par M. le marquis de Montecler (*de gueules au lion d'or*) qui donne quittance de ladite rente.

1758. — Déclaration censuelle du fief du Petit-Gonesse, paroisse d'Authon, fournie par le séminaire de Blois à « *haulte et puissante*

(1) Famille originaire de Laval (*d'argent. à une pelle de sinople*).
(2) Le copiste a oublié : *cent*.

Digitized by Google

dame madame Charlotte Anne de Rabodanges abbesse de l'abbaye royalle en cette qualité dame du prieuré du Boullay, terre et fief en dépendant réunis à la dite abbaye (1). »

M. Brière possède encore depuis peu les pièces suivantes : l'acte de présentation à la chapelle de Saint-Nicolas-du-Parc à Etival le 5 juin 1758; l'approbation de la présentatiun, 5 juillet de la même année. Plusieurs professions de religieuses signées : Sr de Rabodanges, abbesse d'Etival. Trois lettres : 1° du 2 décembre 1748; 2° du 24 août (sans indication d'année); 3° du 8 septembre 1767, adressée au marquis de Sourches.

M. le chevalier d'Achon possède aussi deux lettres de cette abbesse.

M. Brière nous apprend qu'en 1768 elle se retira à Paris gardant seulement une pension de 4,000 livres. Elle mourut en 1775 ou 1776 chez les religieuses du Précieux-Sang où elle avait fixé sa résidence. Le 12 mars 1776, M. Marquis-Ducastel prononça au service de Mme de Rabodanges une remarquable oraison funèbre (2).

2° En secondes noces Louis-César épousa Melle de Classy d'où un fils, Philippe-Auguste, chevalier de Rabodanges, mort en Flandre en 1738.

3° Enfin en troisièmes noces Louis-César épousa (8 juillet 1723) Françoise de la Lande du Détroit (*d'argent au sautoir de gueules*). D'où deux enfants; un fils et une fille.

A) Jean-Auguste, chevalier de Rabodanges, qui épousa en premières noces une demoiselle Lefebvre dont il n'eut pas d'enfants. Cette union ne fut pas heureuse; un curieux mémoire imprimé à Bayeux le 1er juin 1787, que M. Paul de Farcy a bien voulu me communiquer, m'en donne la preuve. J'en donnerai seulement une courte analyse :

PRÉCIS POUR Mme DE RABODANGE CONTRE M. DE RABODANGE (3)

L'état des affaires de M. de Rabodange a forcé Mme de Rabodange à obtenir des lettres de séparation civile. Il s'est opposé à leur lecture et il a réussi à la haute justice de Vassy. Mme de

(1) Archives d'Eure-et-Loir, p. 36, série E, liasse 148.

(2) Voyez *Vie de M. Marquis-Ducastel, doyen rural d'Evron et du Saunois, curé de Sainte-Suzanne et de Marolles-les-Brault*, par M. l'abbé Pichou, et la *Notice* de M. Brière.

(3) Je conserve l'orthographe Rabodange du mémoire.

Digitized by Google

Rabodange s'étend longuement sur des questions de chiffres et reproche à son mari d'avoir aliéné en 1756 une maison, un très grand jardin et un herbage situés dans un des faubourgs de Bayeux nommé Éterville. Ces questions n'ayant aucun intérêt historique, je me dispense de les reproduire. Elle expose que depuis 1770 M. de Rabodanges réside à plus de douze lieues de Cussy qu'elle habite et que ce n'est pas sa faute. Elle lui a proposé de lui remettre l'administration du bien qu'elle régissait en lui déclarant qu'elle ne lui demandait que le sort d'un vieux domestique, sa vie et son entretien, et elle n'a pas été écoutée. Elle assure la vérité de ce fait et elle ne craint pas le désaveu. M. de Rabodange est trop honnête pour le méconnaître, etc , etc.....

C'est donc M. de Rabodanges qui, le premier, s'est séparé de sa femme et qui y persévère depuis dix-sept ans. Doit-il trouver mauvais qu'elle donne la perfection légale à la séparation de fait qu'il a préparée et exécutée autant qu'il a été en son pouvoir? etc., etc. Signé : Le Febvre de Rabodange.

Ce court résumé d'un mémoire de huit pages in-4° est suffisant pour indiquer la situation. N'ayant pas la réponse du chevalier de Rabodanges, nous ne pouvons savoir si réellement tous les torts étaient de son côté.

En secondes noces, Jean-Auguste épousa Melle Jeanne Le Bassard dont il eut une fille, Marie-Rosalie-Victoire de Rabodanges, née vers 1797 (1) et qui épousa M. Desmazures, de Cussy; d'où deux fils. Un seul, M. Auguste, vit encore à Bayeux; il a épousé Melle Guillemette dont il a un fils non marié. L'habitation de M. Desmasures à Cussy (5 kilomètres de Bayeux) est connue sous le nom de château de Rabodanges.

Mme de Rabodanges, née Le Bassard, a épousé en deuxièmes noces M. Léonard-Dominique-François Tallevast (*de sable, au sautoir d'or, accompagné à dextre d'une épée d'argent, et à sénestre d'une flèche de même*) décédé au mois de septembre 1811. De cette union, un fils qui habite actuellement Bayeux.

B) Marie-Jeanne-Aimée de Rabodanges qui épousa Frédéric-Charles de Corday d'Orbigny demeurant à Tourville près Dieppe. Leur fille Louise alliée au baron de Vitré.

(1) Le chevalier de Rabodanges mourut environ trois ans après la naissance de sa fille.

Digitized by Google

XIII. — Henri-François, marquis de Rabodanges, maréchal des camps et armées du Roy, qui mourut en son château de Rabodanges le 30 septembre 1751. Suivant plusieurs auteurs, on le regarde comme *le dernier des Rabodanges*. C'est une erreur; son fils Jean-Henri et son frère Jean-Auguste lui ont survécu.

M. le chevalier d'Achon a bien voulu m'offrir un acte qui l'intéresse. Il fut passé peu de temps avant sa mort, car il est du 26 septembre 1751. C'est la reconnaissance d'une rente due par Martin et Jean Taillebosq à Henri-François, marquis de Rabodanges, devant le notaire de Mézidon. Cette rente est de 7 livres, un boisseau d'avoine et deux chapons gras à Noël pour cause de fiefs d'héritages situés à Ernes, terres mouvantes du fief de Combray. Ladite fieffe faite le 12 novembre 1722 par noble demoiselle Marie-Madeleine de Neufville, dames d'Ernes.

Henri-François épousa, en 1731, Élisabeth-Perrette-Dominique-Thérèse de Neufville, fille unique de Pierre de Neufville, marquis de Clairay (*de sable, à trois besants d'or; au chef d'argent, chargé de neuf mouchetures du champ, 5 et 4*), et de Marie-Anne-Thérèse Turgot. La terre de Clairay, à huit kilomètres de Séez, avait été érigée en marquisat en 1725. Cette terre fut vendue le 22 juin 1810 par Marie-Anne-Perrette-Henriette de Rabodanges, veuve de Philippe-Louis Thibault de la Carte de la Ferté-Senecctère. Ce beau domaine est aujourd'hui la propriété de M. Eugène Le Cointre, d'Alençon; le fermier habite le château. C'est à Clairay que saint Latuin, premier évêque de Séez, se retira dans les moments de persécution religieuse et c'est là qu'il mourut.

Élisabeth de Neufville, veuve de Henri-François de Rabodanges, épousa en deuxièmes noces le seigneur de Mesplez. Il fut fait marquis de Mesplez en 1732 (*d'or à 3 tourteaux de gueules, chargés chacun d'un croissant d'argent*); elle mourut à Paris le 17 novembre 1788.

Du mariage de Henri-François de Rabodanges sont issus quatre enfants; un fils et trois filles :

1° Jean-Henri qui suit.

2° Marie-Anne-Perrette-Henriette de Rabodanges, née le 25 mars 1732, épousa, le 24 avril 1746, Philippe-Louis Thibaut de la Carte de la Ferté-Senecterre; de ce mariage, plusieurs enfants, dont deux fils. L'aîné, comme chef de famille, porta le surnom de la Ferté-Senecterre par suite d'une substitution établie en cette

Digitized by Google

famille; le second porta le nom de la Carte, nom que portait son aïeul paternel, un des favoris de la duchesse de Maintenon. A la fin du XVIIIe siècle, le marquis de la Ferté habitait l'Ile-de-France et le marquis de la Carte le château de Rabodanges.

« Commune de Fontaine-les-Rebouts. — Le mardy 8 janvier 1754, a été baptisée Jeanne-Henriette, fille de Mre François-Alexandre de Jarry (1), écuyer, capitaine au régiment d'Artois, et de dame Charlotte de Moucheron (2). Le parrain, très haut et très puissant seigneur Mgr Jean-Baptiste-François de Maillebois (3), maréchal de France, grand d'Espagne de la première classe, chevalier des ordres du Roy, maître de la garde-robe de Sa Majesté, lieutenant général de la province de Languedoc, gouverneur des ville et château de Douay, marquis de Maillebois et Blévy, baron de Châteauneuf, marquis d'Alègre, seigneur de Coudray, Fouilleuse, Neuville, Chataincourt, Hauterive, Saint-Mesme et autres lieux; la marraine, très haute et très puissante dame Mme Marie-Anne-Perrette-Henriette de Rabodanges, épouse de très haut et très puissant seigneur Mre Philippe-Louis Thibaut de Senecterre, marquis de la Ferté, sire de la Loupe, seigneur de Menneton, Sigonneau, Monpoupon, Saint-Pierre-du-Jonquet et autres lieux. Signés : le maréchal de Maillebois, Rabodanges de la Ferté; Houel, curé de Fontaine; Cheradame (4). »

3° Louise-Adélaïde Françoise de Rabodanges, née en 1733, morte à Versailles le 28 février 1813, célibataire, n'a pas émigré. Elle habitait à Falaise, section de la Liberté, pendant la Révolution.

4° Élisabeth-Henriette de Rabodanges, morte le 5 septembre 1764.

(A suivre). R. DE BRÉBISSON.

(1) *De gueules à la fasce d'argent, accompagné de 3 étoiles d'argent, accompagnée de 3 étoiles d'or en chef et en pointe d'une tête de lévrier d'argent accolée de gueules.*

(2) *D'argent à la fleur de lis d'azur séparée par le milieu et détachée de toutes parts.*

(3) *D'azur à un dextrochère d'argent tenant trois lis de même.*

(4) Archives d'Eure-et-Loir (suppl. 4), série 66-I, p. 185.

Digitized by Google

UNE FAMILLE D'AUTEURS

AUX

SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

LES SAINTE-MARTHE

Etude historique et littéraire d'après de nombreux documents inédits

(Suite).

CHAPITRE XIII

François II de Sainte-Marthe, seigneur de Chandoiseau ET SES ENFANTS. — *Claude de Sainte-Marthe*, PRÊTRE. — IL DEVIENT CONFESSEUR DE PORT-ROYAL. — SES DISGRACES. — BIBLIOGRAPHIE DE SES ŒUVRES. — ICONOGRAPHIE.

François de Sainte-Marthe naquit au mois d'août 1616, il était fils de François I, seigneur de Chandoiseau (1), dont nous avons

(1) Afin de ne pas nous perdre dans des détails, nous n'avons pas cité les enfants de François I de Sainte-Marthe comme le fait Dreux du Radier. Nous les citons ici; ces enfants sont, du premier lit : Pierre de Sainte-Marthe, né en 1605, prieur de Saint-Clément-de-Craon, en Anjou, et *Jacques*, seigneur des Ruaux, né en 1607, mort sans alliance à Montmorillon en 1642. Du second lit : François II, Claude et Jean dont nous parlons dans ce chapitre; Louis, religieux de l'Ordre de Cluny, né en 1621; Gaucher, seigneur de la Barre, blessé à la bataille de Rocroi, en 1643; Isabelle, *alias* Élisabeth, mariée à Paris

Digitized by Google

parlé, et de Marie Frubert. Il fit ses humanités à Paris, au collège d'Harcourt, et, suivant les traditions de sa famille, se destina au barreau.

Avocat au Parlement et au Grand-Conseil, il connut les succès oratoires, succès passagers et qui, comme le fait observer Dreux du Radier, ne laissent que des souvenirs éphémères. L'on se souvient bien peu des maîtres dont l'éloquence charma la génération précédente; leur nom est à peine connu et s'ils n'ont marqué ni par leurs ouvrages ni par leur influence politique, l'oubli les enveloppe de ses voiles épais; ces voiles même ne s'écarteront qu'avec peine devant l'historien qui voudra plus tard retrouver leur trace. Ainsi en est-il pour François II de Sainte-Marthe. Il connut l'enthousiasme des foules et est maintenant totalement oublié. Il avait du reste quitté le barreau assez jeune pour occuper à Loudun une charge de balli. Constatons également que sa carrière dans cette nouvelle fonction ne fut pas de longue durée; bientôt, en effet, il se retira à Chandoiseau, aux environs de Loudun; c'est là qu'il vécut jusqu'à sa mort. François avait épousé, en avril 1641, Marie Camus, fille de Jacques Camus (1), avocat célèbre au Palais et au Grand-Conseil, et de Marie du Mousseau.

Ses enfants furent au nombre de sept; nous allons les passer rapidement en revue.

Gaucher-Louis, né à Paris le 13 avril 1647 et mort vers 1700, avait embrassé le parti des armes. Capitaine des grenadiers d'Auvergne, il fut blessé le 28 mai 1684 au siège de Luxembourg et devint major de la citadelle de Cazal (2).

Denis, né en 1650, devint général des Bénédictins de Saint-Maur; nous en parlerons dans la suite.

Marie, née en 1642, épousa en 1659 Jacques de Grimouard, seigneur du Péré (3).

en 1631 à Jean du Chastenet, baron de Murat et Meyrignac, près Bourganeuf, maître des requêtes du duc d'Orléans, et enfin Suzanne, née en 1625, religieuse à Fontevrault en 1644.

(1) Camus : *d'azur, à 3 croissants d'argent, posés 2 et 1, et une étoile d'or au cœur de l'écu.*

(2) Bibliothèque nationale, cabinet des titres, pièces originales, vol. 2762 « de Sainte-Marthe », n° 61659, pièce 135, parchemin.

(3) Les Grimouard ou Grimoard portent : *d'argent, fretté de gueules de six pièces, au franc quartier d'azur.*

Digitized by Google

Marguerite, née en 1644, religieuse de Port-Royal; son oncle Claude, prêtre, lui adresse plusieurs de ses lettres.

Anne-Élisabeth épouse en 1696 Prosper d'Authenaise, seigneur de la Rallière (1).

Enfin deux filles, *Marie* et *Angélique*, nées en 1649 et 1654.

Claude de Sainte-Marthe, dont nous venons de prononcer le nom, à propos des lettres qu'il écrivit à sa nièce Marguerite, était le propre frère de François II et le troisième fils de François, seigneur de Chandoiseau. Il naquit à Paris le 8 juin 1620. C'est là qu'il fit toutes ses études et se destina dès l'enfance à l'état ecclésiastique. Mais, au grand étonnement de ses amis et malgré les sollicitations de sa famille, il refusa de prendre le grade de docteur auquel ses connaissances et ses travaux lui donnaient droit; comme son illustre parent, il visait non pas aux dignités ecclésiastiques, mais à la vie simple et obscure du religieux ou du prêtre. Retiré dans sa terre de Chandoiseau, il se livra entièrement à l'étude de l'Écriture et des Pères de l'Église. Nulle autre préoccupation littéraire ne l'occupait dans sa retraite toute consacrée au travail et à la prière. Afin d'avancer encore plus dans la pratique des vertus chrétiennes et ne trouvant pas sa vie assez austère, Claude de Sainte-Marthe entra peu de temps après dans une communauté d'ecclésiastiques. Là il se prépara à recevoir la prêtrise, et encore est-il qu'il fallut lui faire violence pour lui faire franchir ce pas décisif dont, par excès d'humilité, il se croyait indigne.

M. Singlin, qui avait alors à Port-Royal le rôle prépondérant que l'on sait et qui se connaissait en hommes, comprit quels services il pouvait rendre aux idées dont il était un des apôtres. La piété scrupuleuse de Sainte-Marthe, son ascétisme devaient en effet trouver dans la célèbre abbaye un élément à leur exagération même. Claude s'installa dans la maison de Port-Royal-des-Champs et il fut d'abord chargé de la cure d'une petite paroisse dépendant du monastère, la cure de Mondeville (diocèse de Sens). Le jeune prêtre, qui venait de refuser du roi un bénéfice dont les revenus étaient considérables (2), occupa avec enthousiasme cette cure

(1) Les d'Anthenaise portent : *d'argent, à 3 jumelles de gueules en bande.*

(2) La trésorerie de la Sainte-Chapelle de Paris.

Digitized by Google

abandonnée, sans ressources, située dans un pays ruiné par les troubles de la Fronde. Le précédent titulaire était, dit-on, mort de frayeur à la suite de l'assassinat de son vicaire; Mondeville sembla l'idéal à cette âme avide de dévouement. La réalité dépassait encore l'idée que Claude de Sainte-Marthe avait pu s'en faire lui-même; la contrée était absolument désolée par la guerre civile, les plus riches y manquaient de pain; les habitants, épuisés, étaient la proie de la maladie et mouraient de misère. Ce fut au milieu de cette population que Sainte-Marthe, rempli des idées dont nous avons parlé, commença son ministère. Il voulut vivre de la vie de ceux qui l'entouraient, partageant toutes ses ressources avec eux, se privant du nécessaire et ajoutant à tout cela des mortifications personnelles exagérées. Le résultat ne se fit pas attendre : il tomba lui-même gravement malade et ses supérieurs le rappelèrent à Port-Royal-des-Champs. Sa santé s'étant raffermie, il commença une vie différente, réservée surtout à l'étude; c'est là qu'il écrivit quelques-uns de ses traités de piété dont nous parlerons. Arnauld et M. de Saint-Gilles étaient ses maîtres, nous ajouterons même ses inspirateurs, quoiqu'il les dépassât encore par le rigorisme religieux dont il fait preuve dans tous ces ouvrages.

Nous arrivons à l'année 1656. Les doctrines de Jansénius avaient été condamnées à Rome, Arnaud y avait répondu par des lettres demeurées célèbres; celles-ci venaient d'être soumises à la Faculté de Théologie et solennellement condamnées, après une sorte de concile qui n'avait pas duré moins de deux mois; Arnauld était rayé de la liste des docteurs. C'était la rupture forcée avec Rome ou la retraite obligatoire. Disons à l'honneur d'Antoine Arnauld qu'il n'hésita pas, s'effaça complètement, abandonnant la direction des religieuses de Port-Royal. A ce moment même, l'intervention de M. Singlin obligea Claude de Sainte-Marthe à se charger des fonctions laissées vacantes par Antoine Arnault. Il les exerça concurremment avec la prédication pendant près de six années, jusqu'aux troubles causés par la question du formulaire et la décision royale du 29 avril 1664 qui en faisait une loi d'état. Sainte-Marthe quitta Port-Royal avec les autres solitaires; il se retira dans une petite maison du faubourg Saint-Antoine avec Joseph du Cambout de Pontchâteau, marquis de Coislin, oncle du cardinal et de Baudry de Saint-Gilles d'Asson.

Digitized by Google

Cinq ans plus tard, en 1669, après la décision plus conciliante de Clément IX, il fut rétabli dans son emploi et reprit ses fonctions qu'il exerça encore pendant dix années. Cependant les vieilles divisions n'étaient pas éteintes; secrètement se formaient ces cabales contre l'autorité royale qui allaient amener, quelques années après, la dispersion définitive de la vieille abbaye; Claude de Sainte-Marthe reçut l'ordre d'en sortir et cette fois définitivement.

Du Fossé, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal* (1), nous raconte cette nouvelle épreuve réservée à Claude de Sainte-Marthe, de telle façon que nous n'aurions pas besoin d'autre témoignage en sa faveur si cela était nécessaire. « Quand ce prélat (l'archevêque de Paris), dit-il, eut donné ses ordres à l'abbesse pour le dedans de la maison, il demanda à parler aux confesseurs, qui étaient M. de Sacy, M. de Sainte-Marthe et quelques autres. Le compliment qu'il leur fit, fut que le roi était très content de la sagesse de leur conduite et de la manière dont ils avaient gouverné ce monastère, mais qu'il était obligé de leur dire en même temps qu'ils avaient des ennemis et qu'il fallait céder pour quelque temps à leur mauvaise volonté. C'est pourquoi, ajouta-t-il, je viens vous déclarer en ami, que vous vous retiriez pour laisser passer ce mauvais tems : cela ne durera pas..... »

L'archevêque de Paris n'était pas bon prophète, cela devait durer; quant à Claude de Sainte-Marthe, il ne devait pas revoir sa chère abbaye.

Il se retira à Corbeville, château de Mme Abel de Sainte-Marthe, sa parente, dans la paroisse d'Orsay, au diocèse de Paris. Il y continua pendant onze ans sa vie d'études et de retraite, interrompue seulement par un voyage en Flandre et en Hollande.

Il mourut à Corbeville le mercredi 11 octobre 1690, à l'âge de soixante-dix ans et quatre mois, entre les bras de M. Burlugai, théologal de Sens. Sa dépouille mortelle fut portée à Port-Royal-des-Champs, où l'inhumation eut lieu le samedi suivant; il paraîtrait que le cercueil ayant été ouvert, son corps fut trouvé sans corruption, fait qui frappa beaucoup, dit-on, et d'où on tira une preuve de plus de la sainteté du défunt.

(1) Utrecht, 1739, in-12, p. 350-353.

Digitized by Google

nous avons déjà parlé, et parce que, en termes de la plus haute élévation, il fait comprendre les sentiments intimes, l'état d'âme de son auteur.

« Parmi toutes ces nouvelles de mort, écrit Claude de Sainte-« Marthe, j'aprens, Madame, la résurrection d'une personne qui est « très-digne de vivre. Il y a dejà long tems qu'il était comme mort « à l'égard du corps qu'il doit animer. Il avait les pieds et les mains « liez et quelque grande que soit sa charité pour ceux que Dieu lui « a donnez, il ne pouvait pas les aider selon les désirs de son cœur. « Le voilà maintenant dans la liberté de faire tout le bien qu'il « voudra et je ne doute point qu'il ne fasse tout le bien qu'on « attend de lui.

« Je n'ai pas besoin de le consulter pour aprendre qu'elle est sa « pensée sur l'état où il se trouve à présent. Je sçai qu'il est pressé « de toutes parts; car il est à croire qu'il désirerait de voir rompre « les liens qui l'attachent à son corps et de jouir d'une pleine « liberté pour être tout à Jésus-Christ, ce qui lui seroit sans com-« paraison plus avantageux : mais je sçai aussi que le zèle de « s'acquitter de son ministère et l'ardeur de servir ses Frères, lui « fait souhaiter de demeurer uni au même corps, aux dépens de sa « propre vie et de son propre repos. Je sçai que l'amour de son « salut le porte à la solitude, au silence, à l'inaction et à ne « s'occuper que du seul nécessaire. Je sçai qu'il ne peut être humble « autant qu'il l'est, sans considéré que le poids dont il est chargé « est infiniment au dessus de ses forces et capable de l'accabler. Un « supérieur ne peut être éclairé sans se voir environné de mille « dangers, et prêt à tout moment de tomber dans quelque abîme.

« S'il est vrai que les particuliers doivent opérer leur salut avec « crainte et ce tremblement redoublant infiniment dans ceux qui « sont dans l'obligation de travailler au salut des autres, le partage « des véritables pasteurs est dans la douleur et le gémissement...

« Vous voiez que la vie des pasteurs est plutôt une mort « qu'une vie et que, si nous avons la joie de la résurrection de « notre ami, rien ne peut empêcher qu'il n'en ait dans le fond du « cœur une très profonde tristesse; qu'il ne regrette sa solitude et « son tombeau, qu'il ne regarde sa liberté comme une très-dure « servitude...

« Mais comment se peut-il qu'on aime avec passion la solitude « et que néanmoins on se porte avec joie à servir ceux qu'on ne

Digitized by Google

« peut servir qu'en renonçant à la solitude et sans se mettre en « danger d'en perdre tous les avantages? Pour le comprendre, « Madame, il faudrait avoir l'esprit d'un véritable pasteur. Celui « qui aime ses brebis d'un amour plus fort que la mort, expose « sa vie pour elles; il ne fuit point les dangers; il combat avec « générosité les lions et les loups qui s'efforcent à les dévorer; il « s'oublie lui-même pour ne se souvenir que de ceux que Dieu a « commis à ses soins et ils sont les seuls objets qui remuent son « cœur. Il est plein de consolation et de joie quand il voit que ses « enfans marchent et avancent dans la voie de la vérité et, s'il « sent de la douleur, c'est une douleur de charité semblable à « celle de saint Paul, qui vient du travail qu'il a de porter ces « mêmes enfans dans son cœur, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit « formé en eux; c'est une douleur qui vient de l'empressement « qu'il a du salut de ses frères qui l'oblige de souffrir une infinité « de fatigues et de travaux pour leur salut, d'être foible avec ceux « qui sont foibles, de gémir avec ceux qui gémissent et d'être « tout à tous. Mais je ne sçai pas pourquoi, Madame, je vous « parle d'une grâce à laquelle je n'aspire point. Dieu a rompu « mes liens et je lui en dois rendre, en actions de grâce, un « perpétuel sacrifice de louänges. Je serai assez heureux si je « puis me tenir en paix dans mon tombeau, et si je travaille « uniquement à mon salut dans la retraite et le silence .. »

Toute la vie de Claude de Sainte-Marthe est là pour montrer que ces sentiments d'amour de la retraite et de dévouement pour les âmes, qu'il exprime en termes si éloquents, ont toujours été les sentiments les plus intimes de son âme.

Parmi ses autres ouvrages et en plus des lettres, nous citerons :

1. *L'apologie pour les religieuses de Port-Royal-du-Saint-Sacrement contre les injustices et les violences du procédé dont on a usé envers ce monastère...* (par Claude de Sainte-Marthe, Antoine Arnauld et Pierre Nicole), s. l., 1665, in-4°, 4 parties en 1 vol. in-4°, avec pagination particulière.

2. *La lettre d'un théologien à un de ses amis sur le livre de M. de Chamillard contre les religieuses de Port-Royal*, 1665.

3. *Deffense* (1) *des religieuses de Port-Royal et de leurs directeurs sur tous les faits allégués par M. de Chamillard dans ses deux*

(1) Ce numéro, comme le numéro 1, est mal cité par Dreux du Radier.

Digitized by Google

Il est très certain d'ailleurs que la vie de Claude de Sainte-Marthe fut une vie toute d'humilité et de pénitence. Contrairement à d'autres solitaires de Port-Royal qui peuvent être soupçonnés d'ambition personnelle, Sainte-Marthe n'eut qu'un désir, passer inapperçu; et si sa science théologique et son éloquence se firent jour en maintes circonstances, notamment dans une conférence contre Chamillard, restée célèbre, on peut dire qu'il ne chercha jamais ces succès bruyants. D'une conviction ardente, il soutint de tout son pouvoir les religieuses de Port-Royal et par ses écrits et par des secours matériels; son nom est, à ce point de vue, mis souvent en parallèle avec celui de Sacy.

Suivant les historiens du temps, sa parole était agréable et facile, son style était simple et naturel, plutôt austère comme sa vie elle-même, mais cette austérité, cette sévérité, Sainte-Marthe l'appliquait à lui et non aux autres; au contraire, on le disait compatissant aux faiblesses humaines et cette bonté de cœur n'eut d'égale que sa charité. Les historiens de Port-Royal n'ont pas assez mis en lumière ce côté de son caractère, et ces deux vers par lesquels ils ont essayé de le peindre, s'ils montrent bien la fermeté de ses convictions, ont le tort de ne faire aucune allusion à sa charité chrétienne :

Impatiens falsi, verique tenacior, indè
Ingemuit, tacuit, fugit et occubuit.

Tant il est vrai que les hommes cherchent en autrui, même dans leurs vertus, ce qui peut flatter leurs passions du moment ou les excuser. Pour les solitaires de Port-Royal, Claude de Sainte-Marthe devait être l'intransigeant austère, *usque ad mortem*. « Il ne put, dit du Fossé (1), souffrir la fausseté ni l'erreur et il fut très attaché à la vérité, ce qui fut le sujet de ses gémissements, de son silence et de la retraite où il est mort. » Nous nous garderons de ces exagérations. Claude de Sainte-Marthe fut avant tout un modeste, ennemi des contestations bruyantes. D'une piété sincère, presque ascétique, il trouva dans la vie de Port-Royal l'idéal rêvé, mais on peut affirmer qu'il resta dans les limites

(1) *Mémoires*, p. 372. Voir aussi *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal et de plusieurs personnes qui leur étaient attachées*, publiées par l'abbé Leclerc, 1750, in-12, t. I, p. 45-51.

Digitized by Google

permises par l'Église et rien n'autorise à le classer parmi les adeptes de la doctrine de Jansénius.

L'épitaphe gravée sur sa tombe est éloquente dans sa simplicité.

Hic jacet Claudius de Ste-Marthe, Præsbyter, familiâ nobilis, doctrinâ prestans, morum sanctitate, ac vitæ simplicitate venerabilis, qui in hac Abbatiâ ad sacras conciones, confessionesque assumptus, in eo opere laboravit annis XXIII, *prodesse quam præesse studiosior. Decessit paulò post septuagenario major, die* XI *Octobr. 1690.*

D'après une estampe représentant l'abbaye de Port-Royal-des-Champs et gravée par Marie Horthemels, nous voyons que la tombe de Claude de Sainte-Marthe était située dans le sanctuaire de la chapelle, du côté de l'Évangile (1). En 1711, lorsque Port-Royal fut détruit, les restes mortels de Racine, de Le Maistre de Sacy, de Pascal furent inhumés à Saint-Étienne-du-Mont. Il est probable que, moins heureux que ces derniers, notre Sainte-Marthe subit le sort du plus grand nombre et que son corps alla combler le charnier anonyme du cimetière de Saint-Lambert. Saint-Simon a raconté cette profanation avec un sentiment de révolte et cela se conçoit. C'était assez d'avoir fait signer au roi l'ordre de disperser jusqu'aux pierres de l'abbaye rebelle, il était inutile de profaner ses tombes.

L'œuvre littéraire de Claude de Sainte-Marthe est fort importante. Nous devons signaler d'abord ses lettres; nous pourrions les citer toutes, tant l'élévation des pensées s'y rencontre toujours. Celle qu'il écrivit à Mme de Sainte-Marthe sur la mort de M. de Sacy, de la Mère Angélique de Saint-Jean et de M. de Luzancy et sur le retour du Père de Sainte-Marthe, général de l'Oratoire, est un modèle du genre (2). Nous en extrairons un passage parce qu'il se rapporte à un Sainte-Marthe, le supérieur de l'Oratoire, dont

(1) Une autre estampe que nous avons également sous les yeux et qui ne porte pas de nom de graveur nous donne le *plan de l'abbaye de Port-Royal des Champs à vuë d'Oyseau.* On y voit la maison de M. de Sainte-Marthe, sorte de petit presbytère, à droite de l'entrée, au bord du chemin, non loin de l'étang. Ces deux estampes doivent provenir d'ouvrages anciens sur Port-Royal-des-Champs.

(2) *Supplément au nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal-des-Champs,* première partie, 1735, in-4°, p. 223-227.

Digitized by Google

nous avons déjà parlé, et parce que, en termes de la plus haute élévation, il fait comprendre les sentiments intimes, l'état d'âme de son auteur.

« Parmi toutes ces nouvelles de mort, écrit Claude de Sainte-« Marthe, j'aprens, Madame, la résurrection d'une personne qui est « très-digne de vivre. Il y a dejà long tems qu'il était comme mort « à l'égard du corps qu'il doit animer. Il avait les pieds et les mains « liez et quelque grande que soit sa charité pour ceux que Dieu lui « a donnez, il ne pouvait pas les aider selon les désirs de son cœur. « Le voilà maintenant dans la liberté de faire tout le bien qu'il « voudra et je ne doute point qu'il ne fasse tout le bien qu'on « attend de lui.

« Je n'ai pas besoin de le consulter pour aprendre qu'elle est sa « pensée sur l'état où il se trouve à présent. Je sçai qu'il est pressé « de toutes parts; car il est à croire qu'il désirerait de voir rompre « les liens qui l'attachent à son corps et de jouir d'une pleine « liberté pour être tout à Jésus-Christ, ce qui lui seroit sans com-« paraison plus avantageux : mais je sçai aussi que le zèle de « s'acquitter de son ministère et l'ardeur de servir ses Frères, lui « fait souhaiter de demeurer uni au même corps, aux dépens de sa « propre vie et de son propre repos. Je sçai que l'amour de son « salut le porte à la solitude, au silence, à l'inaction et à ne « s'occuper que du seul nécessaire. Je sçai qu'il ne peut être humble « autant qu'il l'est, sans considéré que le poids dont il est chargé « est infiniment au dessus de ses forces et capable de l'accabler. Un « supérieur ne peut être éclairé sans se voir environné de mille « dangers, et prêt à tout moment de tomber dans quelque abîme.

« S'il est vrai que les particuliers doivent opérer leur salut avec « crainte et ce tremblement redoublant infiniment dans ceux qui « sont dans l'obligation de travailler au salut des autres, le partage « des véritables pasteurs est dans la douleur et le gémissement...

« Vous voiez que la vie des pasteurs est plutôt une mort « qu'une vie et que, si nous avons la joie de la résurrection de « notre ami, rien ne peut empêcher qu'il n'en ait dans le fond du « cœur une très profonde tristesse; qu'il ne regrette sa solitude et « son tombeau, qu'il ne regarde sa liberté comme une très-dure « servitude...

« Mais comment se peut-il qu'on aime avec passion la solitude « et que néanmoins on se porte avec joie à servir ceux qu'on ne

Digitized by Google

« peut servir qu'en renonçant à la solitude et sans se mettre en « danger d'en perdre tous les avantages? Pour le comprendre, « Madame, il faudrait avoir l'esprit d'un véritable pasteur. Celui « qui aime ses brebis d'un amour plus fort que la mort, expose « sa vie pour elles; il ne fuit point les dangers; il combat avec « générosité les lions et les loups qui s'efforcent à les dévorer; il « s'oublie lui-même pour ne se souvenir que de ceux que Dieu a « commis à ses soins et ils sont les seuls objets qui remuent son « cœur. Il est plein de consolation et de joie quand il voit que ses « enfans marchent et avancent dans la voie de la vérité et, s'il « sent de la douleur, c'est une douleur de charité semblable à « celle de saint Paul, qui vient du travail qu'il a de porter ces « mêmes enfans dans son cœur, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit « formé en eux; c'est une douleur qui vient de l'empressement « qu'il a du salut de ses frères qui l'oblige de souffrir une infinité « de fatigues et de travaux pour leur salut, d'être foible avec ceux « qui sont foibles, de gémir avec ceux qui gémissent et d'être « tout à tous. Mais je ne sçai pas pourquoi, Madame, je vous « parle d'une grâce à laquelle je n'aspire point. Dieu a rompu « mes liens et je lui en dois rendre, en actions de grâce, un « perpétuel sacrifice de louänges. Je serai assez heureux si je « puis me tenir en paix dans mon tombeau, et si je travaille « uniquement à mon salut dans la retraite et le silence .. »

Toute la vie de Claude de Sainte-Marthe est là pour montrer que ces sentiments d'amour de la retraite et de dévouement pour les âmes, qu'il exprime en termes si éloquents, ont toujours été les sentiments les plus intimes de son âme.

Parmi ses autres ouvrages et en plus des lettres, nous citerons :

1. *L'apologie pour les religieuses de Port-Royal-du-Saint-Sacrement contre les injustices et les violences du procédé dont on a usé envers ce monastère...* (par Claude de Sainte-Marthe, Antoine Arnauld et Pierre Nicole), s. l., 1665, in-4°, 4 parties en 1 vol. in-4°, avec pagination particulière.

2. *La lettre d'un théologien à un de ses amis sur le livre de M. de Chamillard contre les religieuses de Port-Royal*, 1665.

3. *Deffense* (1) *des religieuses de Port-Royal et de leurs directeurs sur tous les faits allégués par M. de Chamillard dans ses deux*

(1) Ce numéro, comme le numéro 1, est mal cité par Dreux du Radier.

Digitized by Google

libelles contre ces religieuses, 1er août 1667, par Claude de Sainte-Marthe (s. l.), 1667, in-4°.

4. *Lettre d'un ecclésiastique à un de ses amis*, par Claude de Sainte-Marthe (s. l. n. d.), in-4°, 4 pages (peut-être est-ce le numéro 2?).

5. Claude de Sainte-Marthe a eu part à la *Traduction française du Nouveau-Testament*, connue sous le nom de Mons, quoique imprimée à Amsterdam en 1667 pour la première fois. Cet ouvrage avait été commencé par Antoine Le Maistre, continué et achevé par Antoine Arnauld, Pierre Nicole, Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, Joseph-Sébastien du Cambout de Pontchâteau et Claude de Sainte-Marthe qui revit et corrigea la deuxième édition qui parut la même année, in-12 en deux colonnes.

6. *Traité de piété ou discours sur divers sujets de la morale chrétienne*, par feu M. Claude de Sainte-Marthe, prêtre, Paris, chez Osmont, 2 vol. in-12, 1702 (approuvé par le roi et la Faculté de Théologie de Paris).

7. *Lettres de M. de Sainte-Marthe sur divers sujets de piété, de morale et de conduite pour la vie chrétienne*, 2 vol. in-12, 1709, à Paris, chez Louis Roulland.

Approbation du 24 septembre 1708, permis d'imprimer 14 octobre 1708. Ces lettres sont très variées, l'auteur s'y occupe des grandes vérités de la religion, mais il mélange aux discussions sérieuses des anecdotes intéressantes.

8. *Morale pratique des Jésuites*, peut-être à tort attribué à Sainte-Marthe.

9. *Traité de la foi humaine* (1).

10. *Mémoire sur l'utilité des petites écoles.*

11. *Maximes et réflexions de piété sur différents sujets*, manuscrit, par Mre Claude de Sainte-Marthe, traité de la plus grande élévation, jointe a la plus grande simplicité, style plein d'onction, quoique très pur et très noble.

12. *De la piété des chrestiens envers les morts*, Paris, 1665, 1 vol. in-12 (2).

(1) Voir Dreux du Radier, article de Baudry de Saint-Gilles d'Asson, t. IV, p. 102 et suivantes.

(2) Omis par Dreux du Radier, comme le suivant.

Digitized by Google

Seconde édition, Paris, 1666, chez Savreux, in-12 (catalogue Durel, 1898).

Troisième édition, Lyon, 1683, J. Barbier, petit in-12 (catalogue Techener, avril 1895). Ces trois éditions prouvent le succès du volume.

13. *Traité de piété ou discours sur les devoirs des prêtres*, s. l., 1770, in-12.

La préface contient d'intéressants détails biographiques sur l'orateur. Il est certain que Claude de Sainte-Marthe publia d'autres travaux, mais nous n'en avons pas trouvé trace.

L'iconographie de Claude de Sainte-Marthe est assez nombreuse. Citons d'abord les portraits indiqués par Lelong, puis par Ambroise Tardieu dans son *Dictionnaire iconographique des Parisiens*.

1. Épreuve in-folio et in-8°, médaillon, Claude de Sainte-Marthe est de trois quarts à gauche en buste. Autour la légende suivante : « Mre Claude de Ste-Marthe pretre mort à Corbeville le XI Oct. 1690 agé de 70 ans. » Aucune inscription sur le socle. Gravé par Habert d'après Jouvenet.

2. Épreuve in-8°. A Paris, chez Crépy, rue Saint-Jacques, au Lion d'argent, médaillon de trois quarts à droite. Au bas, ces mots : « Mr Claude de Ste-Marthe pretre », en cursive. En dessous, socle avec cette inscription :

In corde meo abscondi eloquia
tua ut non peccem tibi.

Puis plus bas, en petits caractères : « Mort le 11e Octobre 1690. »

3° Épreuve in-8° : « Mathey, sculp. », médaillon trois quarts à gauche. Autour, cette inscription : « Mre Claude de Ste-Marthe pretre né à Paris, mort à Corbeville le XI Octobre 1690. » Sur le socle ces deux lignes :

Ingenium, doctrina, fides, pietasque, pudorque
Insignem fecit, raraque simplicitas.

4. Épreuve in-8° : « Edelinck sculp. C. P. R. Jouvenet Pinxit » (très rare), épreuve très fine. Médaillon trois quarts à droite; autour, ces mots : « Mre Claude de Ste-Marthe pretre né à Paris mort à Corbeville le XI Octob. 1690 agé de 70 ans. Sur le socle :

Digitized by Google

Ingenium, doctrina, fides, pietrasque, pudorque
Insignem fecit, raraque simplicitas.

Le portrait original sur toile, hauteur 0m70, largeur 0m57, a été vendu 150 francs, le 15 mai 1867, Hôtel Drouot, salle n° 4.

5. Petit buste in-24 par Mathey, trois quarts. Sur le socle :

Mre Claude de Ste
Marthe
Pretre mort a Cor-
beville le 10 octobre
1690 agé de 70 ans.

6. Non indiqué par Lelong ni par Ambroise Tardieu, gravé par E. Desrochers, à Paris, rue du Foin, près la rue Saint-Jacques, in-8°. Médaillon trois quarts à gauche. En bas, sur un cartouche, ces lignes :

Mr Claude de Ste-Marthe
Prestre fils de François de Ste-Marthe,
Petit-fils de Scévole, né à Paris mort à Cor-
beville en 1690, agé de 70 ans.

Puis en bas, sur le socle, on lit :

Plein d'une ardeur apostolique
A la vérité seulè il consacra ses jours.
Il la fit éclater par ses pieux discours
Et par sa vie angélique.

7. Le même mais moins fini. « A Paris ches Daumont rue St Martin. »

Inutile de faire remarquer que la qualification, sur ces deux portraits, de petit-fils de Scévole est une erreur. Le père de Claude était seulement cousin-germain de Scévole.

On s'étonnera peut-être que nous ayons parlé si longuement de Claude de Sainte-Marthe. Si nous l'avons fait, c'est qu'il nous a paru intéressant de faire revivre cette figure de prêtre, mêlée si intimement à l'histoire de Port-Royal. La vie de Claude complète ce que nous avons dit du Père Abel-Louis de Sainte-Marthe, le supérieur général de l'Oratoire. On nous accusera peut-être de faiblesse pour la vieille abbaye indisciplinée, et cependant

Digitized by Google

nous avouons ne pouvoir nous empêcher d'admirer les esprits éminents qui formèrent ce noyau si fort dans ses convictions. Quelque jugement que l'on porte sur les querelles de la grâce et du libre arbitre et sur les démêlés obscurs où tant d'hommes risquèrent leur repos et leur liberté, on doit saluer respectueusement ces caractères inflexibles, préférant l'exil à ce qui semblait contraire à leur conscience, que la mort seule put abattre et dont les adeptes renaissants ne disparurent que lorsque les pierres même qui avaient abrité leurs maîtres eurent été dispersées aux quatre vents du ciel.

(A suivre). Paul DE LONGUEMARE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Une cinquantaine

Les cinquantaines sont en faveur, si bien même que notre vie à grande vitesse les coupe en deux, pour célébrer d'abord la vingt-cinquième, nom que les dictionnaires enregistreront sous peu. Nous avons les cinquantaines de prêtrise : et elles ne sont pas rares, non plus que celles de mariages, sauf le cas qui se présenta aux environs de Rouen, il y a plus de trente ans, où le prêtre qui dit cette messe du cinquantenaire était le même qui, un demi-siècle auparavant, avait béni l'union des époux. Il n'était autre que le vénérable abbé Malleville, l'un des vétérans de l'Université de France.

Rouen a vu le 24 mai dernier une cinquantaine tout exceptionnelle, celle de l'éminent et vénéré archiviste de la Seine-Inférieure. Si intime et si restreinte qu'ait été cette simple manifestation, qu'on a justement appelée la fête de la vertu, elle n'en a pas moins causé une cruelle syncope à la modestie éprouvée du jubilaire : mais, comme de deux maux il faut choisir le moindre, il importait d'accorder ce véritable soulagement à l'estime universelle qui entoure la personne, les écrits et la famille de M. Charles de Robillard de Beaurepaire, correspondant de l'Institut.

Une autre circonstance atténuante, c'est qu'on ne l'avait pas pris en traître, puisqu'il y a dix ans on l'avait menacé de cette explosion de reconnaissance. Il y répondit, le 13 avril 1891, par une lettre que nous avons sous les yeux. A des considérations personnelles fort contestables, il joint une maxime d'une sagesse profonde : « Je ne vois pas que j'aie grand sujet de m'applaudir de l'emploi d'un aussi grand espace de temps. Les dix années qui me resteraient à passer en ce monde pour avoir droit à ma cinquantaine seraient-elles mieux remplies? J'en aurais le désir; mais cela n'est rien moins que certain. Arrivé à un certain âge, il

Digitized by Google

vaut mieux compter sur les infirmités et sur les déboires que sur la santé et les satisfactions d'amour-propre. »

Malgré une grave maladie antérieure, la Providence a heureusement démenti ses prévisions. Après une chute qui eût pu être mortelle, et le danger couru par l'un des siens, dont il a été naturellement plus affecté que la personne malade, M. de Beaurepaire jouit aujourd'hui d'une santé excellente. Par une sorte de miracle permanent, ces yeux soumis chaque jour à des fatigues accablantes semblent avoir conservé la vigueur de la jeunesse.

Rendre hommage à un jubilaire qui opposait la question préalable d'écarter tout hommage n'était pas une tâche ordinaire ni aisée. Un comité composé de cinq amis s'y est employé de son mieux. « On nous met partout des sourdines, écrivait l'un d'eux : il nous faut donc marcher en chaussons; mais nous marchons quand même. »

Mais il fallait cheminer dans l'ombre et à l'abri des bruyants commentaires de la presse, comme pour une sinistre besogne. Une circulaire fut adressée aux membres des cinq principales sociétés littéraires de Rouen; et l'accueil empressé qu'elle reçut a permis de frapper une médaille à l'effigie du vénérable érudit et d'imprimer sa bibliographie. Ces deux mémoriaux du cinquantenaire vont être offerts à chacun des souscripteurs. De plus, afin de compléter cette discrète manifestation et pour fournir un prétexte qui la provoquât en quelque sorte, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, sous le patronage de laquelle s'était plus particulièrement placé cet hommage anniversaire, recevait au nombre de ses membres le fils aîné du jubilaire, M. Georges de Beaurepaire, docteur et professeur en droit : et son discours sur l'abbé de Saint-Pierre est une page pleine de savoir et de charme sur notre histoire littéraire du grand siècle.

A cette séance règlementaire de l'Académie, mais d'un attrait unique, sont accourus, malgré l'heure peu favorable, des invités de Lillebonne, de Forges, d'Évreux et même de Paris. Et, par une heureuse coïncidence, M. Jules Lair a pu y représenter l'Institut de France, qui venait, quatre heures auparavant, de l'admettre dans son sein.

La bibliographie de M. Ch. de Beaurepaire sera le souvenir le plus précieux de l'hommage si justement mérité qu'il vient de recevoir, et sa valeur ne pourra que grandir avec les années. Il

Digitized by Google

semblait impossible de la rédiger avec succès; mais le dévouement et les recherches multipliées de ses fils, et surtout de M. Ch.-A. de Beaurepaire, y ont pourvu, et des tables habilement rédigées en font un instrument de travail de premier ordre.

Il est des archivistes qui ne le sont qu'à leur corps défendant et du bout de leur plume, M. de Beaurepaire a compris tout autrement son devoir professionnel : son bagage comprend une dizaine de grands in-4°, accompagnés de plus de *cinq cent quarante* mémoires, notices et articles. Quant à la somme effrayante de travail que ces imprimés supposent, Dieu seul la connaît, puisque l'auteur exerce sa merveilleuse mémoire sur les œuvres d'autrui plus volontiers que sur ses publications. Il est, par exemple, telle pièce du XIIIe siècle dont le déchiffrement ne s'est accompli qu'après plusieurs semaines d'efforts, et est accompagné d'une annotation cinq ou six fois plus copieuse que le texte. Les *Recherches sur la Population* sont la quintessence d'un dossier énorme, patiemment formé au jour le jour. Quand la question de l'enseignement primaire en vint à passionner l'opinion, M. de Beaurepaire réimprima à ses frais, en l'augmentant, le grand mémoire qu'il avait donné aux Antiquaires de Normandie, et en fit trois volumes in-8° : *Recherches sur l'Instruction publique.* Toute la France l'a lu et cité avec admiration : n'a-t-il pas prouvé, à l'encontre des affirmations officielles renforcées des déclamations de la haine et de la Révolution, que l'Église a fait pour l'instruction du peuple plus qu'on n'avait jusqu'alors présumé, et qu'elle a donné au *docete* de l'Évangile une portée à laquelle les plus hardis commentateurs n'auraient jamais songé.

Et ce qui double la sympathie que méritent des études si achevées, c'est la bonté — la *Revue* peut mettre ici le seul mot exact —, l'indulgente charité qui les dirige et souvent les inspire. L'auteur y voit toujours les choses par leur meilleur côté; et, tout en respectant la vérité jusqu'au scrupule, il note d'un mot les aspects irritants, ignobles ou scandaleux, pour faire valoir tout à l'aise les conclusions les plus instructives comme les plus consolantes. Les erreurs sont à peine relevées d'un mot que le lecteur distrait ne voit guère; à moins pourtant que la défense de ses concitoyens ou de ses collègues n'oblige l'excellent homme à insister davantage ou à élever un peu la voix; comme on l'a encore vu naguère pour la maison de la rue Saint-Romain.

Digitized by Google

Si la charge d'archiviste de la Seine-Inférieure a grandement honoré en 1851 le jeune paléographe qui s'en voyait investi, de quel honneur ou plutôt de quelle gloire n'entoure-t-il pas aujourd'hui ces fonctions! Il n'y a guère qu'une personne qui ne paraisse pas s'en rendre un compte bien exact, et c'est lui-même. Soyez sûr, par exemple, que si vous l'abordez dans la rue, il aura, outre le souci de vous répondre, celui de s'effacer de son mieux, pour ne pas gêner la circulation. En est-il beaucoup qui pratiquent aussi bien la maxime de Fontenelle : « Le sage tient peu de place et en change peu. »

Quant au service même des Archives, voici *de visu* un autre souvenir qui remonte à plus d'un quart de siècle. Un bon curé des environs de Dieppe désire savoir s'il va trouver au dépôt départemental quelque chose sur sa paroisse. « Monsieur le curé, répond aussitôt le conservateur, votre village faisait partie de la baronnie du Jardin, qui relevait de l'abbaye de Fécamp. Voulez-vous bien, M. C***, monter au second étage. Dans la salle n° 8, vous devrez trouver au second rayon du quatrième casier un gros volume in-folio qui contient des renseignements sur ce pays. »

Lorsqu'on apprend que ses délassements aux ingrats labeurs de classement et d'inventaire consistent tantôt à lire nos vieux controversistes, tantôt à étudier la latinité des évangiles, ne ratifierait-on pas volontiers l'exclamation d'un esprit distingué : « C'est un homme extraordinaire! » Le panégyrique se complèterait par deux phrases qu'il n'est pas encore temps, fort heureusement, de publier. Raison de plus pour conclure : *Ad plures annos!* et pour ajouter ce texte de notre fête de saint Romain : *Beati sunt qui te viderunt, et in amicitiâ tuâ decorati sunt;* d'autant que nous pouvons continuer l'office : *Tu lætaberis in filiis tuis.*

Vouloir tout dire serait excessif, sinon chimérique. Finissons par une dernière citation qui mérite d'être prise pour devise par tous nos lecteurs. « Je suis très sceptique en fait d'histoire, se prit un jour à dire M. de Beaurepaire; mais je suis fils soumis de l'Église en ses enseignements » Oui, soyons sceptiques dans l'étude du passé : n'en croyons surtout que les textes authentiques, quand nous serons certains qu'ils sont corrects et bien lus; mais écoutons docilement la voix de l'Église, la vieille et indéfectible archiviste de la vérité, dont nos neveux pourront saluer le quarantième cinquantenaire. L'Abbé A. Tougard.

Digitized by Google

EUSTACHE DE BERNART D'AVERNES

Glanes à propos de ce personnage

Dans son intéressante notice sur la commanderie de Chanu (1), M. l'abbé C. Guéry a donné quelques détails biographiques sur frère Eustache de Bernart d'Avernes (2), commandeur de Chanu, puis d'Abbeville. Voici d'autres renseignements qui nous semblent mériter d'être signalés.

Eustache était fils d'Antoine de Bernart et de Catherine Costard. Il dut être reçu chevalier de Malte de minorité, presque au lendemain de sa naissance, et mourut âgé de soixante-quatre ans, le 5 janvier 1731 (3).

Il fit imprimer en 1729 un petit volume dont nous donnons la description bibliographique, d'après l'exemplaire de notre collection, le seul que nous ayons rencontré. Cet ouvrage n'est mentionné ni dans la *Bibliothèque héraldique de la France*, de Joannis Guigard, ni dans le catalogue de la riche collection nobiliaire de M. Ernest de Rozière, vendue en 1879.

Le titre en est ainsi conçu :

LA FORME
DE DONNER L'HABIT
AUX CHEVALIERS
RELIGIEUX DE L'ORDRE
DE SAINT JEAN
DE
JÉRUSALEM.

(1) *Revue catholique de Normandie*, t. IX, p. 253 et suiv.

(2) Le nom est écrit : « de Bernart », au titre du livre dont il va être question.

(3) *Mercure de France*, janvier 1731.

Digitized by Google

Réimprimé par ordre et par les soins de Frère EUSTACHE DE BERNART D'AVERNES, *Chevalier, Commandeur d'Abbeville, Procureur général et Receveur du commun Trésor dudit Ordre.*

[Blason gravé sur bois : *d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois trèfles de sinople, deux en chef et un en pointe; au chef de la Religion (de gueules à la croix d'argent); posé sur la croix de Malte, entouré du chapelet avec la croix de l'Ordre et timbré d'une couronne de marquis.*]

A PARIS
de l'imprimerie de la Veuve de d'Houry, rue de la Harpe
M.DCC.XXIX
AVEC PERMISSION

In-4° de 54 pages et de 2 pages pour l'autorisation d'imprimer; titre et texte en partie rouge et noir (1).

Il y a lieu de noter aussi que les Bernart d'Avernes firent exécuter pour leur usage plusieurs services de faïence française, qui sont à leurs armes et datent de la première moitié du XVIIIe siècle.

Notre ami le comte Lair, qui possède une collection si précieuse de faïences, nous a communiqué à ce sujet la note suivante :

« Il existe divers services aux armes de Bernart d'Avernes provenant de la fabrique de Sinceny (Aisne), ainsi que quelques pièces, avec le même blason, beaucoup plus rares et sorties d'une manufacture lilloise, celle de Boussemaert.

« Les productions de Sinceny portant l'écu des Bernart sont fort estimées. Le dessin reproduit généralement des personnages chinois, au centre, avec un lambrequin de la fin de l'époque de Louis XIV, sur la bordure. Quelques pièces que j'ai entre les mains ont, dans le fond, un médaillon rond en camaïeu bleu

(1) Notre exemplaire, acquis en 1866 à la vente de la bibliothèque du marquis Le Ver, est relié en maroquin rouge et porte sur les plats une croix de Malte au petit fer, avec des bouquets dans les angles de la reliure. A l'intérieur se trouve un ex-libris gravé, de forme circulaire, avec une série de lettres entrelacées, surmontées d'une couronne de marquis et de l'inscription : *Astron. de la Mar. De l'A. R. des Sc. etc. 1782.*

Digitized by Google

représentant des personnages du temps de Louis XV. Ce dernier service est postérieur à la mort d'Eustache de Bernart d'Avernes, décédé en 1731. En 1873, deux pièces de ce service se trouvaient l'une dans la collection du baron de Rotschild, l'autre dans celle, aujourd'hui dispersée, de M. Dupont-Auberville. La première, acquise 470 francs à l'hôtel Drouot, représentait Vénus sortant du bain; le sujet de la seconde comprenait une jeune fille assise, accompagnée de deux personnages faisant la lecture et d'un troisième debout.

« Les faïences de Lille aux armes des Bernart d'Avernes sont toutes — ou du moins celles que je connais — décorées en camaïeu bleau, imitant le Rouen rayonnant ».

Telles sont les indications qui peuvent être ajoutées à celles fournies par M. l'abbé C. Guéry.

Comte DE MARSY.

Les notes qui précèdent sont au nombre des dernières rédigées par notre regretté collaborateur le comte de Marsy, et portaient de sa main la mention : « Pour la *Revue catholique de Normandie* ». Elles ont été retrouvées dans les papiers de l'éminent directeur de la Société française d'Archéologie par ses fidèles amis MM. le comte Lair et Émile Travers, qui ont bien voulu nous les remettre et auxquels nous exprimons ici toute notre gratitude.

P. DE L.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Nous tenons à signaler à nos lecteurs deux intéressants travaux de notre collaborateur M. l'abbé Gosselin, docteur ès-lettres, membre de la Société royale du Canada.

L'un : *Le Clergé canadien et la déclaration de 1732*, publié dans les *Mémoires de la Société royale du Canada* (2e série, tome VI, section I, broch. in-8° de 52 pages, Hope et Son, Ottawa), abonde en documents intéressants au point de vue religieux et surtout au point de vue des mœurs de l'époque. L'ordonnance au sujet des déserteurs qui se réfugient dans les couvents fut publiée à Québec et à Paris sous des titres différents, elle ne remédie pas à un mal général comme on voulait le faire croire, mais à quelques faits isolés. A cette catégorie se rapporte le fait que M. l'abbé Gosselin nous raconte et qui fut la suite d'une mutinerie militaire arrivée à Niâgara. On retrouve là le nom d'une foule de vieilles familles françaises. Les anecdotes curieuses sont nombreuses, voilà plus qu'il n'en faut pour attirer l'attention des chercheurs. Ajoutons que M. l'abbé Gosselin vient facilement à bout du discrédit que quelques-uns voulurent jeter sur le clergé canadien et que le zèle indiscret d'un Frère Récollet, touché de compassion pour quelques malheureux qui allaient être pendus, ne peut faire suspecter le loyalisme des prêtres et des religieux de la Nouvelle-France.

L'autre, intitulé *Le* XIXe *siècle, tableau des premières années, Bonaparte et Pie VII; Le Concordat de 1801* (Québec, imprimerie Demens et frères, broché, in-8° de 67 pages), est le résumé d'une série de conférences données par M. l'abbé Gosselin à l'Université de Laval. Dans des pages éloquentes, l'auteur y traite la question pleine d'actualité du Concordat de 1801. La figure si passionnante et si souvent étudiée de Bonaparte s'y trouve esquissée de main

Digitized by Google

de maître et c'est par des traits nouveaux, fortement accentués que M. Gosselin a buriné le portrait du grand meneur d'hommes dont la destinée n'est qu'une épopée digne de la fable antique. L'histoire du Concordat mérite d'être méditée dans tous ses détails, et à aucune époque peut-être les hommes intelligents n'ont eu plus besoin de la connaître, comme de peser cet acte dans son but et dans ses conséquences. Nous ne pouvons analyser le travail de M. l'abbé Gosselin, mais nous ne saurions trop en recommander la lecture à tous les catholiques qui pensent et qui veulent être renseignés sur les questions vitales pour notre pays par des documents et non par des articles de journaux.

P. DE L.

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Évreux. — Imprimerie de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Billets d'aller et retour

Extension à toutes les gares et haltes du réseau de la délivrances de ces billets

Les billets d'aller et retour qui étaient, jusqu'à ce jour, délivrés seulement entre les gares comprises dans des zones variant suivant l'importance des villes, sont maintenant délivrés entre toutes les gares et haltes du réseau.

La durée de validité de ces billets reste fixée ainsi qu'il suit :

2 jours	pour les parcours	jusqu'à . . .	125	kilomètres.
3 »	»	de 126 à . .	250	»
4 »	»	de 251 à . .	400	»
5 »	»	de 401 à . .	500	»
6 »	»	de 501 à . .	600	»
7 »	»	au-dessus de	600	»

non compris les dimanches et fêtes.

Cette durée peut être, à deux reprises, prolongée de moitié, moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 °/₀ du prix initial du billet.

Digitized by Google

Abonnements sur tout le réseau

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout le réseau, des cartes d'abonnements nominatives et personnelles (en 1re, 2e et 3e classe), pour 1 mois, 3 mois, 6 mois ou un an.

Ces cartes donnent le droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

Il est facultatif de régler le prix de l'abonnement de six mois ou d'un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Les abonnements d'un mois sont délivrés à une date quelconque, ceux de 3 mois, 6 mois et un an partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;
Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;
J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;
E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;
GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;
L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;
E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;
P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne : ..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;
ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).
G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 112 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Évreux, Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

11me ANNÉE — 2me LIVRAISON

15 SEPTEMBRE 1901

R. DE BRÉBISSON : Les Rabodanges (*fin*). — L. COUPPEY : Encore Héauville! Supplément aux Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague (*suite*). — É. LE CORDEILLER : Madame Le Vaillant et son Anti-Malebranche. — HÉBERT : La noblesse de Normandie en émigration, avril 1791 à novembre 1792 (*suite*). — C. GUÉRY : Commanderie de Bourgoult (*suite*). — A. É. : Université de Caen, Faculté des Lettres : Soutenance de thèses de doctorat.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1901

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA DEUXIÈME LIVRAISON

I. — Les Radodanges (*fin*) . . . . . **R. de Brébisson.** 69

II. — Encore Héauville! Supplément aux Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague (*suite*). . . . . **L. Couppey.** 81

III. — Madame Le Vaillant et son Anti-Malebranche . . . . . **É. Le Corbeiller.** 91

IV. — La noblesse de Normandie en émigration, avril 1791 a novembre 1792 (*suite*) . . . . . **Hébert.** 101

V. — Commanderie de Bourgoult (*suite*) . . . . . **C. Guéry.** 114

VI. — Université de Caen, Faculté des Lettres : Soutenance de thèses de doctorat . . . . . **A. É.** 127

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe, par P. de LONGUEMARE (*suite*).

La noblesse de Normandie en émigration, par l'abbé HÉBERT (*suite*).

Encore Héauville! par l'abbé L. COUPPEY (*suite*).

Histoire de la commanderie de Bourgoult, par l'abbé GUÉRY, aumônier du Lycée (*suite*).

Digitized by Google

LES RABODANGES

(Suite et fin)

XIV. — Jean-Henri, comte de Rabodanges, colonel du régiment d'infanterie Bourbon, puis général de brigade et inspecteur de l'infanterie, naquit le 20 septembre 1737. Il mourut à Paris de mort naturelle le 26 décembre 1792, laissant sa fortune à ses deux sœurs qui, comme lui, n'avaient pas émigré. Une note prétend qu'il avait épousé une veuve; le fait n'est pas prouvé, s'il a été marié, il n'a pas laissé d'enfants et il fut le *dernier des Rabodanges*. Dans son ouvrage sur Louis de Frotté, M. de La Sicotière dit que de Frotté débuta vers 1780 dans le régiment colonel général dont le marquis de Rabodanges, plus tard mestre de camp, était colonel. Une partie de ce que je sais sur Jean-Henri vient du livre de M. E. Vimont sur le collège de Rabodange. L'acte suivant en est extrait :

« Je soussigné Jean Henry comte de Rabodanges colonel du régiment d'infanterie Bourbon, seigneur du marquisat de Rabodanges et autres lieux, donne charge au sieur Louis Liard de la Bouquetière, de proposer pour moi et en mon nom aux habitants assemblés de la paroisse de Rabodanges le sieur François Gondouin, prêtre de ladite paroisse, chapelain de ma chapelle du château, pour remplir la place de chapelain du collège et y succéder au sieur de Courchamp, prêtre, dès qu'il en fera l'abandonnement comme pourvu d'un autre bénéfice.

« Donnant également pouvoir au sieur de la Bouquetière de s'opposer — autant qu'il est en moi — à la nomination que

Digitized by Google

pourraient faire les paroissiens de tout autre sujet, n'en connaissant point de plus capable de remplir cette place que ledit sieur Gondouin.

« A Dunkerque ce 11 mai 1764.

« Le comte DE RABODANGES. »

Ce n'est pas sans intention que je donne cette copie; je tiens à faire remarquer que Jean-Henri ne prend que le titre de comte et pourtant s'intitule seigneur du marquisat de Rabodanges. Pourquoi ne prend-il pas le titre de marquis puisqu'il était fils unique et son père était mort en 1751? Peut-être son oncle Jean-Auguste portait-il le titre.

On retrouve plusieurs fois le comte de Rabodanges parmi les gentilshommes de Normandie qui ont pris part aux assemblées de la noblesse (1) pour l'élection des députés aux États généraux de 1789.

1° *Baillage de Caen.* — Dans le procès-verbal des trois ordres : « NOBLESSE. — Le comte de Rabodanges représente Monsieur frère du Roy, pour son apanage. — Caen 16 mars 1789. »

2° Pour la rédaction des cahiers des doléances il fut délibéré de choisir cinq commissaires par baillage, élus à la pluralité des suffrages. Les commissaires du bailliage de Falaise furent :

Le Forestier de Lignou et de la Durandière,
Le comte de Rabodanges,
De Chennevières de Saint-Denis,
De Frotté de Couterne,
Le Forestier, comte de Vendœuvre.

3° L'ordre de la noblesse du baillage de Caen, pour cimenter l'union entre les ordres, a délibéré et arrêté de supporter l'impôt dans une parfaite égalité, et chacun dans la proportion de sa fortune, ne prétendant se réserver que les droits sacrés de la propriété et les distinctions nécessaires dans une monarchie, s'en rapportant absolument aux États généraux pour régler les immunités et privilèges à conserver indispensablement à la noblesse. Le comte de Rabodanges est au nombre des signataires.

4° Le procès-verbal de l'assemblée particulière de la noblesse

(1) Voyez l'excellente édition donnée en 1864 par MM. Louis de Laroque et Édouard de Barthelemy. Normandie, deux livraisons in-8°.

Digitized by Google

clos et arrêté le 28 mars 1789 est encore signé par le comte de Rabodanges.

Mon bon ami le colonel de Maussion possède le contrat de mariage du 3 octobre 1750 du mariage de Jacques-François-Charles Douezy (1) et de Claude-Françoise Le Vaillant de Léopartie (2) où je relève les signatures suivantes : Rabodanges, — Neufville de Rabodanges, — Rabodanges de la Ferté, — Rabodanges.

M. de Rabodanges était un excellent homme, qui fut très bon pour ses vassaux; c'est à cause de cela que lui et ses sœurs purent ne pas émigrer.

Le 29 juin 1791, Bouvier-Lancisière, capitaine de la garde nationale d'Argentan, vint enlever au château de Rabodanges deux canons et deux couleuvrines avec leurs affuts, neuf fusils, deux sabres, deux broches et une pique (3).

Le 31 juillet 1791, sur la demande de M. de Rabodanges, maréchal de camp, le directoire du district d'Argentan fit défendre aux gens malintentionnés d'attaquer le château de Rabodanges, de le livrer au pillage ou de l'incendier. Un arrêté de la municipalité de Rabodanges flétrissant la conduite criminelle de ceux qui en voulaient à l'ancien seigneur, fut publié et affiché dans les cantons de Bazoches et de Putanges (4).

Le 14 octobre 1792, *l'an Ier de la République française*, le procureur de la commune publie à l'issue de la messe le certificat de résidence de *M. Jean-Henri de Rabodanges, maréchal de camp, demeurant ordinairement à Paris, quai Voltaire, n° 2, section de la Fontaine de Grenelle.* M. de Rabodanges était allé à Bourbonne-les-Bains pour raison de santé et il habitait cette station depuis le 12 juillet 1792. La municipalité de Paris affirma de son côté que cet officier supérieur n'avait jamais cessé d'habiter la France (5).

Nous avons vu que le comte de Rabodanges mourut, deux mois après, le 26 décembre 1792 à Paris à l'âge de cinquante-cinq ans.

« Les biens du comte de Rabodanges furent partagés entre ses deux sœurs Marie-Anne, veuve de Thibaut de la Carte et Louise-Adélaïde. Briquet représentait Marie-Anne. Ce fut le

(1) *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois besans d'argent.*
(2) *D'azur, au poisson en fasce d'argent, au chef d'or.*
(3) Eugène Vimont, *Histoire du collège de Rabodanges.*
(4) Eugène Vimont, *Histoire du collège de Rabodanges.*
(5) Eugène Vimont, *Histoire du collège de Rabodanges.*

Digitized by Google

25 novembre 1793 (5 frimaire an II que le partage eut lieo à Paris devant Me de Larue et son collègue.

« La *citoyenne* Thibaut de la Carte de La Ferté eut les domaines de Neuvy, Urville, Langannerie, Cleray, Beaulieu, Belfonds, Saint-Hilaire-la-Gérard, le tout estimé à 604,710 livres.

« Louise-Adélaïde de Rabodanges eut le domaine et les fermes de Rabodanges, du Mesnil-Hermey, du Mesnil-Vin, de Landes, le tout estimé à la même valeur (V.). »

Ayant dit tout ce que j'ai pu rencontrer sur cette illustre famille, il me semble à propos de dire ce que sont devenus les biens qu'ils possédaient.

Le 20 septembre 1811, Melle Louise-Adélaïde-Françoise de Rabodanges, demeurant à Versailles, vendit à son neveu Augustin-Théodore-Maurice Thibaut, marquis de la Carte, chevalier de Malte (décédé à Paris le 24 janvier 1826), ses domaines de Rabodanges et environs aux conditions suivantes : 1° 12,000 francs au comptant; 2° 24,000 francs de rentes viagères et annuelles; 3° 3,344 francs de rente perpétuelle.

Ce beau domaine fut mis aux enchères le 31 mai 1827 par suite de la mort du marquis de la Carte. Voici comment les *affiches, annonces et avis divers d'Argentan l'annonçaient :*

« Cette belle terre patrimoniale, ancien marquisat, consiste en 727 hectares 44 ares de terres labourables, prés, herbages, patures et bois. Les terres sont divisées en sept corps de ferme, dites : celle de la Roche, celle du Planis, celle des Douits, celle de la Lande, celle de Rabodanges, celle de la Martinière, celle du Mesnil-Hermey, outre les bois de Bazoches, du Mesnil-Hermey et de Rabodanges, plus un herbage et deux moulins : celui du Val-d'Orne et de la Roche. L'adjudicataire pourra prendre le mobilier pour 17,901 francs. La terre est estimée 1,018,415 francs. Mise à prix : 800,000 francs. »

M. de Beaune se rendit acquéreur du domaine moyennant 900,050 francs.

Le 16 janvier 1836, M. Jean-Baptiste de Beaune, banquier, 64, rue Sainte-Anne, à Paris, revendit pour 500,000 francs une partie du domaine au comte et à la comtesse de Buus. Le comte de Buus d'Holbeck (*d'azur, à la fasce d'or accompagnée en chef d'une fasce alesée d'argent et en pointe d'un poisson au naturel nageant, à la bordure engrêlée de gueules*) avait épousé, le 23 juillet 1828,

Digitized by Google

Mme de Ranchicourt (*d'argent au chevron de gueules accompagné de trois tourteaux de même.* Devise : *Uniguibus et rostro armatus in hostem.* Cri : *Boulogne*) née Adélaïde de la Fontenelle, qui décéda le 13 janvier 1855 laissant cinq enfants : un fils, M. de Ranchicourt, et quatre filles du second mariage : Mme de Saint-Sauveur, Mme de la Fontaine-Solare, Mme de Bonnault et Mme de la Genevraye. Le comte de Buus mourut au château de Rabodanges le 19 octobre 1861. Ses filles achetèrent, le 31 décembre 1864, moyennant 163,318 francs la part de leur frère M. de Ranchicourt.

Le domaine fut vendu par lots et morcelé complètement; une partie des bois fut défrichée. Il ne resta plus avec le château que des prairies et des petits bois qui furent achetés, le 16 décembre 1871, par Mme la vicomtesse Lepic (*coupé au 1er d'or, à trois grenades de sable, allumées de gueules; au 2e d'azur à un faisceau de licteur d'argent, accosté de 2 lions affrontés d'or, surmontés chacun d'une étoile d'argent, celui de senestre armé d'un sabre d'argent. Le tout soutenu d'une terrasse de sinople*), née Janvier de la Motte (*d'azur au vol d'argent*) pour la somme de 110,000 francs comptant.

Environ dix ans après, le château fut revendu à un Américain, M. le docteur Beylard (Édouard-John), né le 31 décembre 1824 à Philadelphie (États-Unis), décédé au château de Rabodanges le 3 avril 1885. Mme Beylard, née Ritchie-Élisabeth Gray-Otis, mourut à Rabodanges le 14 mai 1896.

M. et Mme Beylard ont laissé deux filles qui habitent le château une grande partie de l'année :

1° Mme Sophie-Élisabeth Beylard, née à Versailles, qui a épousé M. Julian Le Roy-White, né à Baltimore (États-Unis).

2° Melle Marie-Henriette Beylard, née à Paris (1).

Le château actuel est bien celui construit au XVIIe siècle par Louis de Rabodanges. Les plans en furent dressés par un architecte de Paris dont je n'ai pu trouver le nom; les jardins furent dessinés par Le Nôtre. De toutes les grilles, d'une exécution artistique très soignée, sorties des ateliers de Chrétien, serrurier qui travaillait pour le palais de Versailles, il ne reste plus que celle de l'entrée. Les balustrades en granit ont été enlevées, le parc a

(1) C'est à M. Vimont et à M. Genu, ancien notaire et maire de Rabodanges, que je dois les renseignements sur les divers propriétaires du domaine de Rabodanges.

Digitized by Google

été détruit, les magnifiques avenues ont été abattues. Malgré toutes ses mutilations et grâce à sa situation, le château rappelle encore les splendeurs d'un passé qui ne fut pas sans gloire.

Situé sur un plateau qui domine la rivière d'Orne, le château est très voisin du bourg de Rabodanges. Cette commune a perdu de son importance, car la population n'est plus que de 402 habitants, mais elle a encore cinq foires par an. L'église est dédiée à saint Hermeland dont je vais raconter la légende. Hermeland venant de Rouen passa par Culey-sur-Orne au IXe siècle pour aller dans un couvent situé sar les bords de la Loire. C'était par une très chaude journée d'août et les habitants étaient affligés par une sécheresse horrible qui durait depuis longtemps déjà. Saint Hermeland eut pitié de leurs souffrances; il se prosterna sur la terre brûlante et adressa au Dieu tout puissant de ferventes prières. Il se releva et, invoquant avec ferveur la sainte Trinité, il frappa par trois fois le sol aride et une source vive et très abondante jaillit.

Saint Hermeland devint le patron de Culey, aujourd'hui Rabodanges, et, suivant sa promesse, la source miraculeuse n'a jamais tari.

Il existe à la Ferté-Macé un lieu qui porte le nom de Rabodanges. M. William Chalmel, qui connaît si bien l'histoire de ce pays, pense qu'il a dû appartenir à cette famille, mais n'a pu en trouver la preuve.

Dans l'inventaire fait le 19 mai 1640 au manoir seigneurial de Fumesson appartenant à l'épouse de Mre René de Rabodanges, chevalier de l'ordre du Roy, etc., etc., on trouve parmi les papiers :

« Bail à ferme de la sergenterie de la Ferté-Macé passé au tabellionnage de Brieux le 1er août 1645 à Isaac Gautier (1). »

Ne serait-ce pas la preuve que nous cherchions?

M. l'abbé Hector Leveillé, bien connu par ses travaux d'histoire naturelle, me dit que, d'après des traditions de famille, il descend des Rabodanges. Dans une note qu'il m'a remise, je trouve ses ascendants : les Herson, les Hervé, les Bermont, les Baillon. Je ne nie pas la parenté, mais il m'est impossible de pouvoir l'établir d'une façon certaine. La faute en est aux généalogies qui, toujours, abandonnent la descendance d'une fille dès qu'elle est mariée. On voit les inconvénients de cette habitude.

(1) M. Vimont, *Le cidre à travers les âges.*

Digitized by Google

M. l'abbé Leveillé est poète à ses heures et il a publié un drame en trois actes et en vers intitulé :

LE DERNIER DES RABODANGES.

Bien que l'auteur avoue ne s'être basé sur aucun document historique, je crois, à cause de son titre, devoir donner une courte analyse de cet intéressant drame qui pourrait être joué dans un collège.

Henri de Rabodanges (quinze ans) a vu massacrer son père par une bande qui vient saccager le château; sa mère, emmenée en prison, périt sur l'échaufaud. Henri ne dut son salut qu'au dévouement d'un vieux serviteur, Rivière, qui l'emmena à Paris et le fit passer pour son fils.

Brutus Vannier, régisseur des Rabodanges, devenu républicain, découvre la retraite du fils de son maître. Il cherche à lui faire croire qu'il veut le sauver tandis qu'il ne veut que sa perte. Ayant acheté à vil prix le domaine des Rabodanges, il veut le conserver pour lui et en prendre le nom. Le fidèle Rivière dévoile ses projets. Cependant Manlius Berthier, soudoyé par Vannier, enlève Henri pendant son sommeil et le lui livre. Stanislas de Clèves (douze ans) retrouve son cousin Henri de Rabodanges et le fait évader par un escalier dérobé.

Henri rentre chez Rivière et l'envoie délivrer Stanislas resté au pouvoir de leur ennemi. Vannier en fureur vient pour tuer Henri, mais, après une courte lutte, Rivière le frappe au cœur. Les deux cousins retournent avec Rivière à Rabodanges où ils resteront quelque temps; en effet tous deux ont fait des vœux si Dieu leur conserve la vie. Henri sera d'Église et Stanislas d'épée.

Je ne puis terminer cette étude sans citer les aimables érudits qui ont bien voulu me donner le résultat de leurs recherches. Ce sont : M. le chevalier d'Achon, le marquis de Beauchesne, mon cousin, M. Xavier de Beausse, mon neveu, M. L. Brière, le comte de Burey, M. Le Féron de Longcamp, M. P. de Farcy, M. de Gasté, M. Génu, ancien notaire, M. G. Le Hardy, mon cousin, M. de Lorière, M. G. Salles, M. E. Travers et enfin M. E. Vimont, qui vient d'être enlevé, si jeune encore, à ses travaux et à l'affection de sa famille. Que ces Messieurs veulent bien recevoir ici l'expression de ma bien sincère gratitude.

R. DE BRÉBISSON.

Digitized by Google

APPENDICE

I

Du lundy 21 avril 1738.

Expédition en papier délivrée dans le temps.

Extrait du procès-verbal des preuves de la noblesse paternelle et maternelle de noble Marie-Gabriel-Louis Texier d'Hautefeuille, fils de Mre Jacques-Étienne-Louis Texier, chevalier, comte d'Hautefeuille, et de noble dame Marie-Catherine de Sorel, son épouse, faites en la ville de Caen le lundi 21 avril 1738 pour être reçu de minorité au rang de chevalier de justice dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem au grand-prieuré de France, dans lequel sont énoncés entre autres actes.

Le contrat de mariage de Mre François Rouxel de Médavy, écuyer, accordé le 25 janvier 1673 avec damoiselle Jeanne-Aimée de Rabodanges, fille de feu haut et puissant seigneur Mre René de Rabodanges, chevalier, seigneur dudit lieu de Crèvecœur et autres terres et seigneuries et de noble dame Claude de Martineau de Thuré, sa veuve.

Ce contrat passé devant Jean Guérin, tabellion à Bazoches, vicomté de Falaise.

1° Le contrat de mariage de haut et puissant seigneur Mre René de Rabodanges, chevalier des ordres du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur de Crèvecœur, Esson, Vaulx, la Courbe, la Queurye, la Celle, le Tremblay et autres terres et seigneuries, accordé le 8 may 1650 avec noble dame Claude Martineau de Thuré, veuve de Mre Philippe de Ronnay, vivant chevalier, seigneur et patron de Ronnay, Fumesson, Champcerye et autres terres et seigneuries. et fille de haut et puissant seigneur Mre Martin Martineau de Thuré, vivant conseiller du roy en ses conseils, chevalier, seigneur et baron de Thuré et de dame Angélique Gillier de Puygarreau, sa femme. Ce contrat passé devant Christophe de Saint-Martin et Christophe de la Haye, tabellions en la vicomté d'Argentan, tabellionage de Sablonville.

Digitized by Google

2° Le partage noble fait le 14 juin 1627 entre le dit Mre René de Rabodanges, chevalier, seigneur du dit lieu de Rabodanges, et Mre Louis de Rabodanges, chevalier, seigneur de Crèvecœur, son frère, des biens à eux échus par le décès de Mre Louis de Rabodanges, vivant chevalier de l'ordre du roy, et de noble dame Catherine d'Angennes leurs père et mère communs; par lequel ledit René comme aîné en la dite succession prit le premier lot et laissa au dit seigneur de Crèvecœur, son frère, le second lot composé entre autres du fief et terres nobles de Neuvy. Cet acte reçu par Étienne et Fumesson, notaires en la ville d'Argentan.

3° Un aveu rendu le 3 juin 1652 à Mre René de Rabodanges, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Crèvecœur, la Celle et autres lieux par noble Louis de Reviers, sieur de la Valonnière, aîné de l'aînesse de Ginvrillière tenue à foy et hommage du dit seigneur de Rabodanges à cause sa dite seigneurie de la Celle. Cet aveu reçu par les officiers de la dite seigneurie.

4° Des lettres royales contenant la cession faite par le roy, au profit de dame Claude Martineau de Thuré, de la garde noble des enfants mineurs d'elle et du feu sieur René de Rabodanges, ces lettres datées à Paris le 30 novembre 1667. Signées Louis; plus bas : par le Roy, de Lyonne, et scellées.

5° Le contrat de mariage de noble seigneur Mre Louis de Rabodanges, fils aîné et héritier de feu Mre François de Rabodanges, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, bailly d'Alençon, seigneur de Cherville, Crèvecœur et Neuvy, et de dame Anne d'Oilliamson; dame de Celle, Celson et Mesgleraux, sa femme; accordé le 29 juillet 1598 avec demoiselle Catherine d'Angennes, fille de haut et puissant seigneur Mre René d'Angennes, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnance de Sa Majesté, seigneur de la Loupe, et de dame Louise de Balliard, dame de Narville, son épouse. Ce contrat passé devant le notaire de la Loupe, signé : Seigneur.

6° Un certificat des épousailles du dit seigneur Louis de Rabodanges et de la dite dame Catherine d'Angennes, dans l'église de Courteilles en date du 9 août 1601. Signé des dites parties et autres.

7° Des lettres de garde noble accordées par le Roy à dame Catherine d'Angennes des enfants d'elle et de feu Mre Louis de

Digitized by Google

Rabodanges, chevalier, seigneur de Crèvecœur, datées du 14 octobre 1614, signées : Louis (1), scellées et registrées en la Chambre des Comptes de Rouen le 14 décembre 1615.

8° Le procès-verbal des preuves de noblesse, filiation et légitimation de noble Louis de Rabodanges pour être reçu au rang de chevalier de justice du dit ordre de St Jean de Hiérusalem faites le 25 avril 1654 où il était rapporté que ledit Louis de Rabodanges natif du diocèse de Séez, paroisse de Saint-Hermeland, aujourd'hui dit Rabodanges, était lors de sa présentation âgé de douze ans et qu'il était fils de Mre Louis de Rabodanges, chevalier, seigneur dudit lieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, qui, par contrat du 21 janvier 1633, avait traité de son mariage avec delle Marie de Longchamps, fille de Mre Jean de Longchamps, aussi chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, conseiller en ses conseils d'État et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et gouverneur de Lisieux, et de dame Marie de Frotté; ledit Louis de Rabodanges fils d'autre Louis, aussi chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy qui, par contrat du 29 juillet 1598, avait épousé delle Catherine d'Angennes, fille de Mre René d'Angennes, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur de la Loupe, et de Louise de Bailliard, ledit Louis de Rabodanges dernier nommé fils de Mre François de Rabodanges, aussi chevalier gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy et bailly d'Alençon, qui, par contrat du 4 août 1568, avait épousé Anne d'Oilliamson, fille de Mre Jacques d'Oilliamson, chevalier, seigneur du Fortin, Tremblay, et de dame Anne Fortin; ledit François de Rabodanges, fils de Louis de Rabodanges, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Fontaine-Riant et de plusieurs autres lieux, qui, par contrat du 26 décembre 1533, avait épousé delle Jeanne de Silly, fille de Mre René de Silly, chevalier, seigneur de Vaux, bailly d'Alençon, et de dame Renée de Beauvoisin; et ledit Louis, fils de Claude de Rabodanges, chevalier, conseiller, chambellan du Roy et capitaine du château de l'Œuf en la ville de Naples, mort à Paris et enterré en l'église de Saint-Paul en l'an 1514. Lequel Claude de Rabodanges était le

(1) L'original porte la signature du jeune Roy Louis XIII (Note de M. E. Vimont).

Digitized by Google

7e aïeul dudit noble Texier d'Hautefeuille. Ce procès-verbal rédigé par MM. les commandeurs de Survie et Chanteloup.

Claude = Jeanne de Nevieu, m. le 9 mars 1491.
Louis = Jeanne de Silly, m. le 26 décembre 1533.
François = Anne d'Oilliamson, m. du 4 août 1568.
Louis = Catherine d'Angennes, m. du 29 juillet 1598.
Louis = Marie de Longchamps, m. du 5 février 1633.
Guy-Cyr = Charlotte de Lescalopier, m. du 11 août 1666.
Louis-César = Françoise de la Lande, m. du 8 juillet 1723.
N... de Rabodanges naquit le 29 may 1724.

(Cabinet des titres, carrés d'Hozier 523.)

II

Quelques mots me semblent nécessaires pour expliquer la filiation des Texier d'Hautefeuille.

De son premier mariage avec François-Benedict Rouxel marquis de Grancey, Jeanne-Aimée de Rabodanges avait eu trois enfants, un fils mort jeune et deux filles. L'une d'elles, Marie-Élisabeth Rouxel, épousa en 1699 Étienne Texier d'Hautefeuille, d'où Jacques Texier comte d'Hautefeuille, mort le 4 janvier 1743. Il avait épousé, le 7 août 1729, Marie-Catherine de Sorel; d'où quatre garçon : 1° Charles-Louis; 2° *Marie-Gabriel, reçu chevalier de Malte à trois ans;* 3° Joseph; 4° Jacques.

(V. Moreri, t. V, p. 613, *Rouxel-Médavy*).

III

Étienne Texier de Hautefeuille, chevalier de Malte, fut le douzième abbé commendataire de l'abbaye de Tironneau (1669-1674). Cette abbaye, située au pays du Maine (ordre de Citeaux), a été fondée en 1149 par Patry de Chourses et Guiburge, sa mère, sur la paroisse de Saint-Aignan, canton de Marolle-les-Braux, arrondissement de Mamers (Sarthe).

(*Essai sur la statistique du département de la Sarthe*, par Cauvin, Le Mans, 1834, p. 157-158.)

Digitized by Google

IV

22 janvier 1704. — Mobilier du château de Rabodanges, vendu par le seigneur marquis qui est dans un âge avancé, à ses deux aînés.

Vaisselle d'argent : 41 assiettes pesant 65 marcs 5 onces 4 gros. — 4 éguières pesant 18 marcs 1/4, 4 gros. — Un réchaud pesant 4 marcs 5 onces. — 10 flambeaux, 17 marcs 5 onces 4 gr. — 22 fourchettes, 23 cuillers, 12 couteaux pesant 15 marcs 7 onces. — 2 écuelles à bouillon pesant 3 marcs 4 onces. — 2 sucriers pesant 3 marcs 1 once. — 4 salières pesant 2 marcs une once 4 gros. — Une cuillère potagère pesant 1 marc 4 onces. — Des mouchettes et porte-mouchettes, 11 onces. — 3 plats à laver pesant 26 marcs 5 onces. — Total 160 marcs 7 onces, compris une assiette égarée.

Item 40 livres de vaisselle d'étain fin, 1 pot, 2 pintes en terre et une chopine d'estain commun.

Dans l'*office :* deux paires d'armoires, 1 grande à jour et l'autre moindre à deux volets. — Un vieil 1/2 coffre fermant à clef, une table et deux bancelles, une chaise de paille, une petite *poille d'airain* avec une petite écumoire. — Un mortier de marbre. — Plusieurs machines de bois pour servir le fruit; — un billot sur lequel il y a un couteau attaché pour couper le pain.

Dans la *cuisine :* 3 marmites de fer, un chaudron de fer, 2 grandes léchefrittes de fer, 4 casseroles de cuivre, 1 broche, 1 tourtière de cuivre, 8 moules à faire de la patisserie, une écumoire de cuivre, 1 cuiller de fer, un dedans de tourtière, 1 gril, 1 grande poille d'airain, 2 landiers, une chaîne pour tourner la broche. — Une vieille armoire pour le cuisinier, une mauvaise passoire, 1 poelle à frire, une pelle à feu, 2 couteaux à hacher, un hausard, 2 tables, 2 billots.

Dans la *cave :* 16 tonneaux dont 8 pleins de cidre et poiré : 6 de cidre, 2 de poiré. — 2 salloirs de bois et un de carreau.

Boulangerie. — 1 may à pétrir, 1 table, 1 billot, 1 chaudière de fer, 2 cuves à lessive, 1 tuyau de fer; un très mauvais lit où couche la servante.

Grenier au linge : un coffre de bois de chesne, un vieux bahut, 1 vieille table et une mauvaise chaise, 1 vieux matelas, 1 traversin.

Digitized by Google

Dans le *garde meuble :* une vieille tapisserie de haute lice de l'histoire du Roy David, en 5 pièces. — 4 petites couleuvrines et 2 vieux mousquetons.

Appartement de Mme la Comtesse : un lit de damas aurore et vert dont les dedans sont de taffetas vert, une housse de serge de Caen brodée, garni de 2 matelas et d'un sommier de crin, avec un traversin, une petite couverture de laine, une courte-pointe de taffetas vert piquée; la couche de bois de chêne, garnie de 4 bouquets de laine en forme de plume. — Une tapisserie de verdure contenant 6 pièces; 4 fauteuils de tapisserie à l'aiguille, 4 petites chaises, 2 tabourets, 2 rideaux de futaine blanche. Un cabinet à tiroir et placage avec la table.

Antichambre appellée le salon : 12 vieilles chaises, 1 table d'ardoise, trois rideaux, un paravent vert.

Grande salle : 12 chaises de tapisserie, 6 portraits à bordure dorée, deux vieux brates? décartés argentées et 2 dorés, 4 rideaux, 1 table couverte d'un tapis de Turquie, 4 vases sur la cheminée.

Chambre de dessus *la cuisine :* Un lit de point d'Angleterre à bande tissée d'argent, les rideaux doublés de satin vert, la courte-pointe de mesme avec bouquets de laine en forme de plume, une housse de toile damassée garnie de vieux point; le dedans garni de 2 matelas, un lit de plume, une paillasse piquée, un traversin, une couverture de toile piquée, le tout sur une vieille couche de chesne à colonne torse. — 8 fauteuils, 5 de soie et 3 de laine, table façon d'ébène à plaque de cuivre, — un grand miroir à feuillage de cuivre doré, un garniture de faïence dorée, 2 chenets, une pelle à feu, les pincettes, 2 rideaux de carreau de toile peinte. — Un petit lit de repos..... Une chaise de commodité.

Dans la chambre de M. le Marquis. — Un lit à la Duchesse, d'écorce d'arbres, sans rideaux .... Une chaise percée.

Cabinet d'à côté M. le Marquis : Une petite tapisserie de la porte de Paris, un petit chariot avec une paillasse en forme de lit de repos.

Cabinet des laquais de M. le Marquis : un chariot avec un mauvais lit.

Dans la 1re *chambre du bout de la galerie vers le grand escalier :* une couche de bois de chêne.

Dans le bouge d'à côté et l'autre chambre du bout de la galerie : des couches de bois de chêne tournées.

Digitized by Google

Chambre d'au-dessus le *salon :* une très vieille tapisserie de haute lisse, un lit de camelot gris à bandes, de la tapisserie de point de Hongrie.

Cabinet à côté : un chariot sanglé.....

Dans la chambre des enfants de Mme la Comtesse : un lit de plume de massacre, un tour de lit, 1 armoire, 1 table de bois de chêne.

Chambre de M. de Cherville : 1 tapisserie de Bergame, 1 vieux lit de brocatelle, un lit de plume de massacre.

Chambre où couchent la Vieville et la Brisée (valets) : une couche de bois de chêne garni d'une paillasse, d'un lit de plume de massacre.....

Dans le cabinet du cuisinier : un mauvais lit.

Dans le cabinet du chapelain : un petit chariot, 1 paillasse, 1 matelas, 1 table, 1 chaise.

Dans le cabinet du garde-bois : un mauvais lit.

Dans la chambre du Baron (fils naturel de feu M. de Cherville) : un chariot garni d'une paillasse, 1 lit de plume, 1 matelas, 2 oreillers, un morceau de tapisserie pour servir de rideau, 2 chaises de tapisserie, 1 table de chêne.

Dans la chambre de Melle de la Lande : une très vieille tapisserie, une couche de chêne garni d'une paillasse, d'un lit de plume, d'une matelas, d'une couverture de laine blanche, un traversier, 6 chaises, 3 tables, 1 armoire de chêne peinte en blanc, couverte de cuir doré, un bahut, 1 tour de lit et 1 guéridon.

Dans le cabinet de Madelon : 1 couche de bois de chesne.

Dans le *logement du jardinier* au bout de l'écurie : un mauvais lit..... un ratoir, 1 brouette, des cloches de verre pour couvrir les melons.

Dans l'écurie : un mauvais lit où couchent 2 palfreniers.

A l'orangerie : un chariot, une paillasse, 2 chaises, 1 porte-carreau de sapin rêvêtu de bois de rose.

Dans le pavillon qu'occupe Mme la marquise de Rabodanges : dans sa *chambre*, un lit de damas jaune, 4 chaises, 4 fauteuils, 1 barreau de bois d'if, 1 miroir à petite bordure dorée, 1 table 2 guéridons de placage..... *appartement fermé de chambre au dessous :* 1 lit, une table ployante sur laquelle on mange.

40 gros draps de toile.	138 serviettes.
24 petits id. fins.	2 bœufs de charois.
6 — — — vieux.	2 vaches à lait.

Digitized by Google

1 jument.
1 cheval de harnois.
12 doubliers d'œuvre.
1 jument poussive pour aller aux courses et provisions.
2 bourriques avec leurs équipages.
6 cochons demi-gras.
1 chariot à 4 roues.
4 coliers à chevaux.

Prix de la cession au 2 fils : 9,174 livres avec lesquelles ceux-ci payeront de suite :

A Nicolas Aubin boulanger à Falaise, 105 livres 7 sous; Binet pour fromage dû 5 livres 4 s.; Jacques bourrelier 40 livres; Révérend cuisinier 5 livres; Bouquerel, chandelier 29 livres 8 s.; Hébert, apothicaire 61 livres 10 s.; La Fontaine, vitrier 81 livres; Joseph, boucher 81 livres; Nicolas Le Bailly, pour 2 porcs 33 livres.

A François Leclerc 87 livres 9 s.; Chevrel orfèvre à Falaise 12 livres; une meule de moulin 83 livres; pour une perruque 20 livres; au chaudronnier 41 livres 17 s.; au ciergier 3 livres; Jacques Liard une roue au moulin de la Roche 20 livres; au maréchal de Mesnil Hermé 4 pour ferrures 10 livres 8 s.; Édouard Auber, clou pour l'église et l'orangerie 25 livres 17 s. 6 d.

Au cordier : traits de chevaux de carosse 24 livres 10 s.; clous 2 livres; maréchal Rab, ferrures 38 livres; au sieur Leroy de Guibray, 7,000 de tuile 98 livres; 2 années de capitation de M. le marquis 416 livres; pour taxe en 6 deniers 600 livres; amendes jugées à la chambre des comptes 480 livres; aux religieux de Cormeille 250 livres; au Sr de Corneville 800 livres; pour décès de feu M. l'abbé de Rabodanges (Jean-Baptiste) 315 livres; pour marchandises 60 livres; Mme de Monthue (rentes) 150 livres; Mme Gaillard (rentes) 150 livres; M. Le Chevalier, avocat au Parlement 60 livres; au sieur Passieu, marchand de vin 1,244 livres 14 s.; Laigle marchand de vin 2,000 livres; Jean Liard, huile et sucre 7 livres; gages du jardinier 20 livres; gages de Marie, fille de chambre et pour le testament de M. l'abbé de Rabodanges 83 livres; gages du maistre d'hostel, fournitures 653 livres; gages du cuisinier 30 livres; gages de Madelon, sommelière 15 livres; au sieur Duval, arrérages de rente 60 livres; au baron légataire de feu M. l'abbé de Rabodanges 191 livres; à la petite-nièce de Mme l'abesse de la Fontaine 200 livres; à M. de Tinquetot 700 livres. — Total 9,174 livres (1).

(1) Eugène Vimont, *Le cidre à travers les âges*, p. 161-162-163-164-165 et 166.

Digitized by Google

ENCORE HÉAUVILLE!

SUPPLÉMENT

AUX

NOTES HISTORIQUES SUR LE PRIEURÉ CONVENTUEL D'HÉAUVILLE A LA HAGUE

(Suite)

XVI

GÉOFFROY DE STAY

En 1413 Jehan Bourrey n'était plus prieur d'Héauville, puisqu'à cette date nous avons vu (1) Frère Géoffroy de Stay agir en cette qualité et y contracter, à propos du guet à Cherbourg, une entente avec Jean Dubois, lieutenant du sire de la Trémouille, capitaine de la dite place (2).

Mais les Anglais ne tardèrent pas à reprendre ouvertement une lutte qui, en réalité, n'avait pas été interrompue. Le 13 août 1415, Henri V descendit à la Fosse-de-l'Eure et, le 25 octobre suivant, la funeste journée d'Azincourt le mettait à même d'entreprendre tranquillement cette nouvelle conquête de notre province, dont la prise de Cherbourg (22 août 1418) fut la dernière étape.

(1) *Notes hist.*, *R. C. N.*, n° du 15 juillet 1898, p. 55, et T. P., p. 47.

(2) Plusieurs personnes très au fait de l'histoire locale ont bien voulu remarquer que le nom de ce capitaine ou gouverneur de Cherbourg n'avait point encore été signalé à ce titre et que dès lors le document, dont l'original nous appartient, ne manquait point d'importance.

Digitized by Google

Le roi d'Angleterre était en fait redevenu duc de Normandie! Ce fut sûrement à lui qu'un prieur, qui n'y dit point son nom, rendit cet aveu : « Soubz la souveraineté et obéissance du Roy « nre souverain seigneur nous les religieux et prieur de Heauville « confessons et advouons tenir en la fondoion dudit prieuré tenu « par ung fieu de haubert entier et sestent aux parroisses de « heauville, helleville, bieville traville et illec eviron tenir noble- « ment a simple gaige plege court et usage et eudit fieu et prieuré « ay plusieurs hommages rentes en fourmens orges aveynes sens « deniers aoues oyseaulx et le coulombier en plus especes carruez « herchez services de prevostes services de fain et tous les preys « dudit prieuré pluseurs places de moulin assises en la proisse de « heauville. Lequel fieu avec ses apparten soulloit valoir en toutes « choses cent livres tourn. ou environ et de pnt ne vault que « L livres ou environ pour loccasion de la guerre et doibt XII s. au « Roy par chun an au terme de pasquez allans à la recepte de « Valloingnes et pour ledit seigneur et pour les fondeurs dudit « prieuré moy et les Religieux qui servons Dieu eudit prieuré « somes tenus dire et faire dire prieres et oroisons en retenant ce « pnt denombrement plus a plain augmenter ou diminuer se « mestier est. En temoing de ce ledit prieur a scellé ce pnt adveu « de son ppre scel le XXIIIe jour de juing lan mil CCCC et dix « neuf (1). » Et le même jour les gens de la Cour des Comptes de Caen ayant « trouver led adveu et denombrement estre bien et deument bailly » accordent la main levée du temporel (2).

XVII

PHILIPPE DE VARENNES

C'est au temps de l'occupation anglaise que s'écoule tout le priorat de Philippe de Varennes (1427-1442) (3), et en partie celui de son successeur :

(1) Av. du R., reg. 304, n° CIIIIXXII, f° VIIXXXVIII r°. On trouve aussi cet aveu dans les extraits d'un cahier sur vélin communiqué à M. L. Delisle par M. de Gerville. Toutes les copies qu'il contenait et dont nous citerons la plupart, sont de la fin du XVe siècle. Elles sont authentiques et à la suite de chacune d'elles on lit : Collôn fite, Gaihambe Duhamel.

(2) Extrait du même cahier.

(3) *Notes hist., R. C. N.*, n° du 15 septembre 1898, p. 144-149, et T. P., p. 51 à 55.

Digitized by Google

XVIII

ROGER DE REVIERS (1442-1472)

Nous avons donné (1) d'assez nombreux documents se rattachant au temps de ce prieur qui vit la Normandie reconquise sur les Anglais, définitivement chassés après la bataille de Formigny et la prise de Cherbourg (1450); cependant nous sommes aujourd'hui à même d'ajouter quelques pièces à la collection primitive. Toutes ont trait aux luttes que soutint Roger de Reviers pour défendre les privilèges de sa maison, non seulement contre des étrangers, mais aussi contre l'abbé et les religieux de Marmoutier eux-mêmes : « A tous ceulx qui ces pntes Ires verront ou orront « Guillaume le coq lieutenant general de noble et puissant « seigneur Jehan seigneur de Montauban et de tendal conseillier « et chambellanc du Roy nre sire et son bailli de Cotentin salut. « Comme des preis proces est pendant aux assises des patronages « des églises vuides et vacantes de la viconté de Valloingnez par « entre labbe et couvent de Mairmoutier dune ptie et religieux « home et honeste frere Rogier de Reviers prestre prieur et « seigneur de heauville daultre part sur le cas de ce que ledit « prieur avoit pnte a la cure de saint pierres de bieville certaine « psonne qui avoit este receu par Reverend pere en Dieu mon-« seigneur Levesque de Coustances ou ses vicaires en lespirituel et « le pnte dudit abbé et couvent reffuse par quoy de la partie « diceulx Relligieux avoit este prins et leve ung brief de patron-« nage ou pntaion deglise sur et a lencontre dudit prieur qu'ilz « eussent fait deuement exploitter Et sur ce pres aus dittes assises « ausquelles par Jehan le marchant procureur des dis abbe et « convent eust este poursuy icelluy brief disant avoir este obtenu « a bonne cause par ce qu'il eust asseure le droit de pnter a icellui « beneffice ausdiz abbe et convent a cause de leur église et « fondaion monstrant coe Aultffois ung prieur nome Gaultier (2) « prieur en son temps dudit heauville avoit confesse devant « Levesque de Coustances le droit de pnter apptenir ausdiz abbé

(1) Même ouvrage, loc. citat., p. 149-156 et 55 à 62.

(2) C'est la seule fois que j'aie rencontré le nom de ce prieur. Il est donc impossible d'indiquer l'époque de son passage à Héauville.

Digitized by Google

« et qvent mesm que led. prieur estoit ung des prieurs de laditte
« abbee subget et non aiant droit de pnter a aucun beneffice
« offrant que veue fust termée. A quoy ledit prieur eust prins
« deffense disant que a bonne cause y avoit pnte et que le brief
« avoit este mains que deuement prins et que combien que led
« prieure de heauville fust soulz et lune des prieure dicelle abbee
« sy estoit il prieur non rapellable a convent ne a clouestre aiant
« par la la fondaon dud prieure toute faculte de pnter toutes et
« quantesfois que les beneffices tant dud lieu de byville heauville
« que helleville vaquent q aultres et quil y avoit toujours pnte
« les cas offers et advenus en fais. apparoir de la fondaon de la
« die prieure par laquelle il disoit faire apparoir que le patron-
« nage et droit de pnter apptenoit a la ditte prieure ensemble de
« lextrait du livre noir deuemet approuve ou le diocesain mettoit
« en escript les droiz de pnter de leveschie par lequel il disoit
« apparoir deuement come il estoit vray patron et mesm monstroit
« ung appointement fait entre ung prieur qui fut prieur audit
« lieu de heauville come il avoit eu debat come patron pour lui
« des beneffices descleries en sa die fondaon et avoit obtenu
« contre le dit abbe disant p ce et aultres raisons quil eust
« descleries ledit brief avoir este mins que deuement prins et
« quil nestoit tenu assoier veue veu les escriptures chartes et
« munymens dont il faisoit apparoir. Et que en tant que ledit
« prieur denome Gaultier qui devoit avoir confesse le droit de
« pnter aud abbe et couvent ny faisoit riens et ne povoit obliger
« ses successeurs et que led pcureur dud abbe et qvent de
« laquelle pcuraon la teneur ensuit (1) oult dit et alleguié
« plusieurs faiz et raisons par lesquieulx il disoit son dit brief
« avoir este prins a bonne cause disant veue debvoir estre termee
« et quil nestoit tenu se mettre en jugement ne pledie sans veue
« en fais. offre au principal au dit prieur cest assavoir pour ce
« quil allegoit le droit de pnter lui apptenir tant a ladie cure de
« byville heauville que helleville qui estoient dune essence et qui

(1) Ici sont citées tout au long la procuration donnée à Jean Lemarchant par l'abbé et les religieux de Marmoutier, ainsi que les lettres de Charles VI autorisant généralement les dits moines à établir des procureurs pour suivre leurs affaires, procès et autres. Comme la sentence que nous transcrivons, ces deux pièces ont été extraites du cahier de M. de Gerville, dont nous avons déjà parlé dans une note.

Digitized by Google

« avoit droit de pnter a lune devoit pnter aux aultrez come dune
« fondaon et essence que pour et affin que jamaiz pces nen fust
« entre les diz abbe et couvent dune ptie et icellui prieur daultre
« que veue fust termee somierement et de plain par nobles et
« vavassours selon la coustume du pais pour scavoir et ataindre a
« qui le droit de pnter totallement des dies cures apptenoit
« pourveu q ledit prieur consentit que le pnte dud abbe
« demourast cest assavoir pierres du port, clerc..... scavoir
« faisons es assises tenues a Valloingnes p nous lieuten dessus
« nome le xviii^e jour de may lan mil IIII^cc cinquante et ung
« continuee des jours pcedens des dies assises apres icelle veue
« fite prononchie et soubstenue par les diz nobles et vavassours
« dont les noms ensuient : c'est assavoir Andrieu heusey,
« Guillaume Hellepicquet, Guillaume du bruille et Colin du
« Bosq escuier, Thomas espaillart Guillemet moulin, Guieffroy
« melingue, perrin le fevre, Raoul fortin, Raoul du Sausoy,
« phle de surtainville, thas mabire et Ricart Simon et que iceulx
« ourent este passes sans saon icellui pcureur et attne desd abbe et
« convent dune part et ledit prieur daultre Et que icellui pcureur
« repparant au ppos par luy aultffois fait oult dit que ausd abbe
« et convent apptenoit de plain droit le droit de pnter a iceulx
« trois beneffices par avant pnte les cas offers et advenus disant
« p ce et aultres raisons dessus touchies son brief devoir sortir
« effect Et que icellui prieur oult dit et soubstenu le contraire
« disant que a luy appartenoit a pnter p raison de son dit prieure
« et non obstant quil fust soubz la ditte abbee aux dittes cures et
« y avoit pnte et ses pdecesseurs les cas offers et advenus offrant
« en attendre lenqte combien quil eust peu deffendre veu les
« chartes fondaons et escriptures dont il sestoit aide et aidoit mez
« le faisoit pour estre hors de tous pces pour le temps advenir et
« pour quil feust recongneu et traittie des diz beneffices ensembles
« et que proces nen fust jamais. Sur quoy et apres plusieurs faiz
« es Raisons alleguies p chun desd parties appointement est fait
« en la Rellaon de la ditte enquete su savoir a qui le patronnage
« et droit de pnter esdittes trois cures appartenoit et quil oult este
« trouve veu la die pcuraon dessus transcripte que ledit pcureur
« povoit bien contendre et appointier de iceulx ainsi decider et
« estoit le bien de toutes les parties p quoy et p ladvis des saiges
« coustumiers et de la decord des dies pties furent les gens de la

Digitized by Google

« ditte enquete jures de dire et rapporter verite sur les faiz dessus
« diz affermes p chun des dittes pties qui leur furent verites les
« quieulx sur ce sallerent conseillier a part Et apres longue
« espace de temps du retour de leur conseil nous rapporterent
« tous acordablement sans descord daucun que audit prieur p rai-
« son de la fondaon dudit prieure lui appartenoit a pnter a tous
« et a chun diceulx beneffices et ainsi ladvoient fait ses prede-
« cesseurs les cas offerts et advenir et non aud abbe et convent
« veu lequel rapport ledit procureur des diz abbé et convent fut
« amende, p laquelle amende ledit prieur attaint que p la condi-
« tion dess. ditte ledit pierres du port pnte p ledit abbe seroit dit
« demourer a son droit ainsi que loffre que dessus faitte par ledit
« pcureur estoit convenu et auxi seroient deboutes lesd abbe et
« convent de pnter pour le temps advenir a iceulx beneffices. Et
« que le droit et patronnage demouroit aud prieur et ses succes-
« seurs pour le temps advenir au droit et ainxi que dit est. A
« quoy veu led rapport icellui pcureur mist son consentement,
« delaquelle chose led prieur nous requist ces pntes que nous lui
« advons adcordee pour lui servir ce qu'il appartient toutes et
« quantesfois que mestier sera. En tesmoing des qlles choses nous
« advons icelles scellees de nre seel dont nous usons eudit office
« de lieuten en lan jour et assise dessusd. Et pour Grigneur
« approbaon y advons fait mettre le seel des obligaons de la
« viconte dudit lieu de Valloingnes. Aussi signé : G. le Coq. »

Réédification de la chapelle du prieuré. — Il faut croire que le relèvement du prieuré d'Héauville, entrepris par Thomas Dancel en 1398, n'avait pas été complet, autrement le demi-siècle qui venait de s'écouler aurait, lui aussi, été fort dur pour les nouveaux bâtiments de ce prieuré si de nouveau ils avaient été réédifiés à l'époque indiquée, car : « Richart du Mesnil lieuten en la viconte
« de Valon de noble homme pierre de Cugnac, escuier seignour
« de bellancourt et de nesle, maistre enquesteur et reformateur
« des eaus et foretz du roy nre se en normendie et picardie au
« verdier de Valon ou a son lieuten salut. Religieux homme et
« honneste fre Rogier de Reviers prieur du prieuré de heauville
« nous a expose quil lui est necessité davoir et prendre du bois es
« foretz de brix pour la reffection de la chapelle dudit prieuré de
« pnt tornee en caducon disant que en icelles foretz il a droit de
« ce faire au moien de la fondacon dudit prieure Et pour ce quil

Digitized by Google

« doubte que par vous les sergens de la dite verderie il fust en ce « empesch soubz umbre de non avoir expedie et fait delivrer sa « die droitture que bonnement na peu faire obstant que ses lres « fais. de ce mencon sont en la garde de Reverend pere en Dieu « labbe de marmoustier son pere abbe nous a requis sur ce « pvision et congie de prendre et avoir du bois es dies foretz a la « fin que dessus. Nous ces choses considerées audit prieur avons « donne congie de prendre et avoir du bois en icelles foretz pour « emploier en la repacon de sa die chappelle et par ce moyen « ledit prieur sest submis faire exped. dedens les prochains jours « lad droicture devers mond sr le maistre ou son lieutenant. Et « vous mandons que pour cause de larrest ou empesch qui avoit « este sur ce mis vous ne donnes au dit prieur ses gens et servi- « teurs aucun arrest ou empesch mes lui laissies jouir et user de « ce pnt congie p les termes que dessus. donne au dit lieu de « Valoignes le second jour de juing mil IIIIccLVI. Ainsi signé : « R. du Mesnil, G. hervieu (1). »

Et sans perdre de temps Roger de Reviers, usant du congé à lui accordé par R. du Mesnil, fit abattre du bois pour rétablir sa chapelle; mais il n'avait sans doute pas pris soin de signifier, dans les formes, aux autorités forestières la licence concédée, car au mois de janvier suivant il se présentait devant le lieutenant général de Pierre de Cugnac « porteur dune dolleance sur Pierre « du Siquet verdier de Valloingnes que lavoit taxe en amende « come se il ne fust pas franc non obstant que led prieur fust « tourne devers le lieutenant particullier en lad viconte de mond « sr le maistre et obtenu congie. » Heureusement le lieutenant général était, lui aussi, convaincu des droits et de la bonne foi de « vénérable et discrette personne fre Rogier de Reviers », l'amende fut levée malgré les instances du lieutenant de Pierre du Sicquet, et les privilèges du prieur de nouveau reconnus, à condition toutefois d'en fournir au plus tôt les preuves écrites. Ce qu'il fit de bonne grâce, quand de Marmoutier on voulut bien lui en fournir les moyens, mais ce fut seulement le 30 juin 1460, devant Raoul de Tilly, verdier de Cherbourg.

(A suivre).

L. Couppey,
Curé de Clitourps.

(1) Extrait du cahier de M. de Gerville, signalé plus haut.

Digitized by Google

Madame Le Vaillant et son Anti-Malebranche

Au milieu du XVIIIe siècle les religieuses Bernardines de l'abbaye d'Arques, près Dieppe, avaient une pensionnaire très occupée de métaphysique et particulièrement des ouvrages de Malebranche. Sa *Recherche de la vérité* lui semblait un livre « obscur et abstrait », elle ne le comprenait pas toujours, et dans ce qu'elle comprenait elle croyait voir « bien du faux ».

De là à faire elle-même un ouvrage pour réfuter les idées de l'Oratorien, à une époque où les femmes se mêlaient de philosopher, il n'y avait qu'un pas, et Mme Le Vaillant, ainsi se nommait-elle, le franchit bientôt; elle se mit à écrire ses sentiments avec une telle abondance qu'en plus de 800 pages in-4° elle était arrivée seulement au bout du premier tôme de Malebranche.

Contente de ce début, elle voulut un peu de publicité pour son travail avant de le poursuivre, tout en montrant assez de détachement à ce sujet : « J'ai travaillé dans mes gouts en croyant « combattre le faux, si l'ouvrage est approuvé peut-être le conti- « nuerai-je par émulation ou par vanité, sinon je suis toute « déterminée à recevoir justice, et à ne consacrer désormais qu'à « mes propres amusements ce qui ne pourrait occuper agréable- « ment les gens capables ».

Entre les personnes « distinguées en mérite » dont notre auteur demanda l'avis, le premier en date, ou au moins le premier dont elle jugea à propos de faire copier les lettres dans son manuscrit, c'est Voltaire; qu'on ne s'en étonne pas, composé à l'ombre d'un cloître, l'*Anti-Malebranche* n'est pourtant pas l'œuvre d'une dévote, et la suite montrera dans Mme Le Vaillant un esprit assez libre.

Elle reçut naturellement une épître élogieuse.

Digitized by Google

« J'ai été fort près, Madame, d'aller savoir par moi-même des « nouvelles de la nature de l'âme, j'ai été très malade, et je vous « assure que si j'étois mort et que j'eusse rencontré dans l'autre « monde l'âme du père Malebranche j'aurais pris bien vivement « votre parti contre elle.

« J'ai lu, Madame, avec admiration ce que vous avez bien voulu « me confier, il est bien glorieux pour votre sexe que ce soit le « père Malebranche qui ait fait un roman et que ce soit vous qui « soyez la vraie philosophe. L'estat languissant où je suis m'em- « pêche de vous en dire davantage mais ne me rend pas moins « sensible à votre mérite. J'ai l'honneur d'être avec une estime « qui égale mon respect.....

« *A Paris, ce 16 j^er 1747.* »

A la suite d'un cadeau de venaison, destiné sans doute à raviver ses souvenirs s'il avait oublié l'*Anti-Malebranche,* Voltaire reprit à nouveau la plume un an plus tard :

« J'ai tardé, Madame, à vous remercier de votre pâté comme à « vous rendre votre métaphysique, mais il faut excuser les « malades, je ne vous dirai pas que votre marcassin m'ait fait « autant de plaisir que votre ouvrage, car j'ai lu l'un avec la plus « grande satisfaction, et je n'ai point mangé de l'autre. Mon esprit « est plus fait pour se nourrir de vos pensées que mon estomac « pour digérer les sangliers, en récompense je m'en suis fait bien « de l'honneur, et il a été mangé par des philosophes qui ne « croient pas plus que vous, Madame, au père Malebranche, et « qui ont bu à la santé d'une grande philosophe ennemie des « illusions. Je crains d'avoir auprès de vous, Madame, la réputa- « tion d'un homme négligent, mais j'ai au moins auprès de tous « ceux à qui j'ai parlé de vous la réputation d'un homme qui « connoit votre mérite et qui en est l'admirateur. J'ai l'honneur..... « *Paris ce 15 j^er 1748.* »

Les phrases obligeantes ne suffisaient pas à l'ambition de Mme Le Vaillant, elle voulait quelque chose de plus précis, de plus substantiel, pour l'obtenir elle se tourna du côté de Rouen.

« Lettres d'un Monsieur (Videbien) qui avoit des relations parti- « culières avec Monsieur l'intendant de Rouen et Messieurs de « l'Académie.

Digitized by Google

« Je profite, Madame, de la présente pour vous mander que « Monsieur l'intendant a fait lire votre ouvrage à nos savants et l'a « lu lui-même avec grand plaisir, il me mande qu'il annonce « bien des connoissances, beaucoup de réflexion, et une manière « de penser aussi juste que forte (ce sont ses termes), il l'a envoyé « sur ma prière à Monsieur l'abbé Pluche connu dans la répu- « blique des lettres pour un savant de notre siècle. Je lui ai écrit « en conséquence, il m'a mandé qu'il le recevroit avec plaisir, « promis de le lire avec soin et de répondre avec candeur à la « confiance que nous avons en lui. Je vous ferai part, Madame « de ses réflexions, j'espère qu'il ne tardera pas à le renvoyer, « aussitôt qu'il sera remis entre les mains de Monsieur de Pré- « magny, secrétaire de notre académie pour les belles lettres, « j'aurai l'honneur de vous écrire pour recevoir vos ordres « sur ce que je devrai faire. J'ai l'honneur. ... *A Rouen ce « 21 avril 1749.* »

« Madame, Monsieur de Prémagny m'a rapporté depuis huit « jours votre ouvrage, il est actuellement entre les mains d'un « chanoine régulier de mes amis, grand philosophe, qui fait « depuis longtemps sa principale étude de la métaphysique, il « doit me le rendre à la fin de cette semaine. Vous voyez, Madame, « que j'ai exactement rempli vos intentions. Je sais aussi la façon « de penser de tous ces savants sur votre ouvrage, ou du moins ce « qu'ils m'en ont dit; tous sont d'accord qu'il est très bon, mais « il y a quelque chose à faire dans le stile qui dans quelques « endroits est un peu négligé, et dans plusieurs périodes qui « regardent la religion qu'il faudroit manier différemment. Vous « m'avez chargé, Madame, de vous dire exactement le vrai sur ce « que l'on m'en diroit, je m'en acquitte, vous voulez qu'on soit « aussi sincère que vous, j'abuserois de votre confiance si je ne « répondois pas à cette façon de penser aussi sage qu'elle est « noble. Monsieur l'intendant m'a fort prié de vous donner la « main chez lui quand vous viendrez à Rouen, il seroit charmé de « vous connoitre et de converser avec vous.

« Je suis..... *A Rouen ce 13 juillet 1749.* »

« Madame, vous avez une multitude de reproches à me faire « d'avoir tant différé à vous renvoyer votre ouvrage, voyages, « embarras, ouvriers, mille choses enfin m'ont détourné du

Digitized by Google

« progrès que j'avois envie de faire dans l'étude de votre méta-
« physique qui a fait l'admiration des savants académiciens aux-
« quels je l'ai communiquée, ils m'ont aussi engagé de différer
« l'occasion de vous le renvoyer, je profite aujourd'hui d'un
« voyage de Monsieur l'intendant à Dieppe, Monsieur de Prémagny
« a voulu s'en charger pour vous le remettre.

« J'eus hier au soir l'honneur de voir Monsieur de la Bourdon-
« naye, il me répéta qu'il seroit heureux de lier connoissance
« avec vous, il part demain pour Dieppe, il logera chez Monsieur
« du Boccage, si vos affaires vous permettoient de l'y voir, vous
« lui feriez surement grand plaisir, cette connoissance ne pourroit
« que vous être utile, et même quelquefois à Monsieur d'Able-
« mont. Vous trouverez dans le paquet l'avis de Monsieur Pluche
« sur votre ouvrage, qui m'a paru très conforme à celui des
« académiciens de cette ville qui l'ont vu avant ce savant, ainsi,
« Madame, je crois que vous serez bien satisfaite de voir que l'on
« vous parle avec toute la franchise que vous souhaitez trouver
« dans ceux auxquels vous vous adressez et qui mériteroient peu
« votre confiance s'ils étoient capable de vous tromper.

« J'ai l'honneur..... *Rouen ce 19 8bre 1749.* »

Voici maintenant cet avis de l'abbé Pluche, daté d'Yvry-sur-Seine, le 20 avril 1749.

« J'ai lu avec beaucoup de soin et de plaisir le manuscrit qui
« m'a été remis de chez Monsieur de la Bourdonnaye intendant
« de Rouen, j'ai admiré la finesse et la netteté qui y règnent
« partout, il y a quelques négligences d'expression qui ne peuvent
« provenir que du copiste, il est inutile de s'y arrêter. J'y trouve
« d'un bout à l'autre une autre négligence dont je suis bien
« éloigné de me plaindre, et qui fait vraiment honneur à la per-
« sonne qui a composé cet écrit, c'est une façon de s'exprimer
« tout à fait naïve mais énergique, et qui va toujours au but sans
« s'occuper tant soit peu du soin des ornements, c'est un des bons
« exemples qu'on puisse donner à notre siècle et dont il ait le
« plus besoin.

« Quant à la critique qu'on y fait des idées de Malebranche elle
« est vive et solide, il y est mené grand train, on y démontre que
« l'indépendance où il veut mettre l'esprit humain à l'égard des
« sens n'est point du tout la méthode que s'est proposée l'auteur

Digitized by Google

« de la nature. Malebranche a trop désuni l'action de l'âme et « celle du corps, ce que je crains c'est que dans la critique on ne « les ait trop confondues, il semble que ce ne soit plus qu'un. « L'examen qu'on fait de la doctrine de Malebranche la réfute « bien, cet auteur excède jusqu'au ridicule en plusieurs points, « mais tout ce qu'il soutient n'est point ridicule, ce qu'il avance « sur la liberté est peut-être ce qu'il a écrit de plus intelligible, et « l'on semble porter contre lui la critique jusqu'à nier le choix « et la liberté de nos déterminations.

« J'ai été touché d'entendre dire par précaution et par économie qu'on doit faire entendre aux jeunes gens qu'il est de « l'honnête homme de respecter la religion, sur ce pied la religion « de l'honnête homme ne seroit plus qu'un masque. Je ne critiquerai rien de plus, même je ne critique point, j'exprime « seulement ma peine à cet égard.

« On montre des dispositions favorables à écouter quelques « beaux esprits qui ont soupconné la communion de la sagesse « divine avec des intelligences dispersées dans d'autres sphères, « mais cette harmonie qu'il n'ont qu'entrevue dans les ténèbres « où nous sommes des hommes autorisés nous l'ont développée « autrement, ils nous ont appris suffisamment pour nos besoins « que les cieux sont remplis de créatures intelligentes, que les « unes ont persévéré dans la justice dont les autres sont tombées. « L'esprit se perd dans les voies de Dieu, mais c'est en tout qu'il « borne nos lumières actuelles. »

L'entreprise de Mme Le Vaillant n'avait pas été vue d'un bon œil dans sa famille, on ne connaissait guère sans doute les femmes philosophes au pays de Caux, et son frère de Maisondalle avait mis en chansons la folie du nouveau Titan, mais en voyant approuvé de divers côtés l'*Anti-Malebranche* un revirement se fit dans son esprit, il envoya une complète amende honorable, en prose et en vers, si bien reçue qu'elle fut précieusement conservée en tête de l'ouvrage autrefois tant raillé.

« *A Fécamp le 23 9bre 1749.*

« Tu critiques bien Mallebranche,
« Il faut déchirer ma chanson,
« Et pendre ma muse à la branche
« Pour faire hommage à ta raison.

Digitized by Google

« Ah! que tu chantes belle gamme
« Au filosofe oratorien!
« Qui l'eut jamais dit qu'une femme
« Réduiroit ce grand homme à rien.

« Tout savant, ainsi que Voltaire,
« Doit aplaudir à ton escrit,
« Tu nous y donnes la lumière
« Par les beaux feux de ton esprit,

« Poursuis, achèves ton ouvrage,
« La gloire est de toute saison,
« On a le printems à tout âge
« Quand on sait se faire un beau nom.

« Vous voiés, ma sœur, par ces quatre couplets que je sais me « rendre à la vérité dès qu'elle m'est connue. Je me suis élevé « d'abord contre votre critique de Mallebranche par deux raisons « qui m'ont paru de force égale, le mérite reconnu de l'auteur « attaqué, et l'impuissance que j'ay crue en vous d'arriver assés « près des pensées et des raisonnemens de ce filosofe pour les « pouvoir combattre. Vous avés franchi le plus heureusement du « monde la prodigieuse distance qui estoit entre vous et lui, et « vous le serrés si fort que quand il reviendroit à la vie pour se « deffendre lui-même je doute qu'il réussist à regagner le terrain « que vous avés pris sur lui, je ne puis donc plus blâmer la « hardiesse d'une entreprise dont vous vous tirés si bien, et « comme dans la prévention où j'ay esté que vous retraciés « l'image de ces hommes téméraires qui vouloient escalader les « cieux j'ay pris trop de plaisir à composer des chansons qui ont « dû vous déplaire, il faut aussi que ce soit des couplets qui vous « vangent de railleries que vous n'avés point méritées. Je n'ai « encore lu qu'une partie de votre cahier, les beautés que j'y ay « vues ne m'en ont pas caché quelques défauts qui vraisemblable- « ment se rencontreront dans tout l'ouvrage, quand j'aurai poussé « plus avant ma lecture je vous manderai ce que vous avés « nécessairement à faire pour ne pas perdre le fruit de si belles « veilles.

« Je suis, ma sœur, votre très humble serviteur et affectionné « frère. »

Digitized by Google

Mme Le Vaillant, en allant voir l'intendant à Dieppe, avait fait la connaissance de son hôtesse, Mme du Boccage (1); cette Sapho normande, comme l'appelait Voltaire, n'était pas à dédaigner, quoique plus poète que philosophe, elle eut donc aussi communication de l'*Anti-Malebranche*, des rapports s'en suivirent, et lorsque plus tard elle alla s'établir à Paris elle se chargea de présenter le manuscrit aux libraires. Voici trois lettres conservées de cette correspondance :

« Je suis bien flattée, Madame, que vous ayez bien voulu me « choisir pour me faire part de vos sublimes amusements, ce que « je lis de vous me donne beaucoup d'envie d'en voir davantage; « si le temps n'étoit pas si mauvais j'irois moi-même vous « demander ce que vous me promettez de plus. Quoique je me « sois un peu occupée jadis de la métaphysique je me trouve un « très indigne juge en pareille matière, mais du moins je suis à « portée de vous entendre et de vous admirer. Vous êtes bien « heureuse de vous être fait de telles occupations dans la retraite « que vous avez choisie, par ce moyen vous vous trouvez en « bonne compagnie, je ne crois pas que je vous conseille d'en « changer. J'ai l'honneur d'être..... *A Dieppe ce 28 7bre 1749.* »

« J'ai lu avec grand plaisir et grande attention, Madame, les « manuscrits que vous m'avez envoyés, je ne puis qu'être de votre « sentiment y ayant trouvé beaucoup d'idées que j'avois osé avoir « sur le même sujet, mais que je n'aurois pu mettre au jour avec « autant de clarté de discussion et de méthode. Puisque vous « m'ordonnez de vous dire ce que j'en pense, je crois qu'il y « auroit un peu à retoucher au style. Si vous avez dessein de le « faire imprimer, comme la matière est délicate à cause de la « religion on pourroit vous chicaner, vous savez combien on est « difficile sur cet article, votre sentiment rentre beaucoup dans « celui de Monsieur Loke que vous connoissez sans doute, les « dévots ont craint qu'il ne tendit un peu au matérialisme, vous « savez qu'il a fort combattu le père Malebranche sur ses idées

(1) Marie-Anne Le Page, née à Rouen le 22 octobre 1710, morte le 8 août 1802, elle avait épousé le receveur des tailles de l'élection d'Arques, Fiquet du Boccage; la principale de ses œuvres est la *Colombiade*, poème en dix chants sur la découverte de l'Amérique.

Digitized by Google

« innées; votre manière de penser bien plus à la portée de notre « faible nature est sans doute telle que Dieu a voulu qu'elle fut, « c'est à dire incapable d'entendre un sistème idéal si dépouillé « du secours et de l'union des sens. Vos objections philosophiques « me donnent beaucoup d'envie de connoitre particulièrement « une personne aussi éclairée et aussi raisonnable, mon départ « pour Paris trop prochain s'oppose à mon désir, mais ne me le « fera point perdre, si je puis vous être utile dans le pays instruit « que je vais habiter vous pouvez disposer de moi. J'ai honneur.. .. « *oct. 1749.* »

« Votre manuscrit, Madame, n'a pas aussi bien réussi chez les « libraires que je m'en flatois, ce n'est pas la faute de l'auteur à « qui il fait beaucoup d'honneur, mais le siècle ne prend plus « grand intérêt à cette querelle qui a été discutée d'une manière « victorieuse par Monsieur Loke contre le père Malebranche, ce « qui fait que les libraires n'oseroient se charger d'imprimer un « ouvrage considérable sur cette matière, ils disent que s'il étoit « réduit à la valeur de 400 pages c'est à dire environ à la moitié « de ce qu'il contient, ils en risqueroient la réussite en faveur de « la manière fine dont il est traité, mais comme ils désireroient « encore qu'on en retranchât tout ce qui peut souffrir une mau- « vaise interprétation théologique ils ôteroient une partie de la « force des arguments, et je craindrois que l'ouvrage n'en perdit « de sa bonté. Voila, Madame, les avis que j'ai pu recueillir des « personnes éclairées qui l'ont vu et qui ont de votre capacité « toute l'estime qu'elle mérite, ils regrettent fort que vous ayez « employé vos sublimes talents à une matière aussi ingrate. J'ai « l'honneur..... *Paris, 1750.* »

Ce fut sans doute une grande déception à l'arrivée de cette dernière lettre, et Mme Le Vaillant en tomba malade, ón peut le supposer en lisant l'épître qu'elle fit copier sans signature sous le titre de

« Lettre joviale d'un philosophe épicurien sur mon ouvrage au « retour de ma maladie.

« Madame, on ne s'aperçoit point par votre stile que vous soyez « évoquée des sombres bords, ou bien votre ombre habitoit les « champs Eliséens, demeure charmante des sages qui ont professé

Digitized by Google

« ici la philosophie du bon sens, vos narrations sont simples, « légères et intéressantes, ce mélange d'esprit et de sentiment si « bien assorti tient des Chapelle et des Chaulieu qui sont sans « doute là-bas les maîtres du bon gout comme ils étoient aussi les « philosophes de la bonne compagnie, mais je ne veux pas « pousser plus loin la ressemblance, vous aspireriez trop tôt à les « rejoindre, et nous sommes bien aise de vous posséder encore, « ainsi portez-vous mieux nous vous en prions. J'ai l'honneur..... « *Ce 14 9bre 1751.* »

A la suite de cette vaine tentative d'impression l'*Anti-Malebranche* resta sans doute enfoui dans un tiroir, mais seulement quelques années, le démon de la publicité poursuivait toujours son auteur, et deux lettres de 1754 révèlent une nouvelle et aussi vaine tentative.

« Madame. J'ai pressé une réponse décisive sur la permission « ou le refus d'imprimer votre ouvrage, on ne m'a pas refusé « absolument mais j'entrevois que cela finiroit par là quand nous « attendrions plus longtemps à prendre un parti, je le proposerai « si vous le voulez bien, Madame, à un libraire d'Amsterdam. Je « suis bien faché que les circonstances mettent un obstacle au « désir que j'avois de vous imprimer, au moins ne diminueront-« elles rien de la respectueuse considération avec laquelle j'ai « l'honneur.. .. (s.) David. *A Paris le 12 février 1754.* »

« Madame, j'ai actuellement votre manuscrit entre les mains et « je vais le proposer à un libraire d'Amsterdam, s'il arrivoit « que l'ouvrage ne lui convint pas je le proposerois tout de suite « à un autre, mais il faudroit que vous eussiez la bonté de me « mander si vous exigez absolument une espèce d'honoraires « parce que je n'en ai pas fait la proposition, je demande seule-« ment deux douzaines d'exemplaires pour vous et vos amis. Les « ouvrages de métaphysique, quelque honneur qu'ils puissent « faire à leurs auteurs et quoique plus à la mode aujourd'hui que « jamais sont toujours d'un débit lent, c'est une expérience que « m'a donnée mon état et que je vous expose fort naturellement « afin que vous vous décidiez. Il y a bien des livres qui ont fait « grand honneur à leurs auteurs et qui n'ont porté profit à

Digitized by Google

« personne, je ne pense pas cependant que le vôtre soit dans ce « cas, si je le pensois je ne le proposerois pas. J'ai l'honneur..... « (s.) DAVID l'aîné. *A Paris le 10 mars 1754.* »

Ce fut, je pense, la fin des pérégrinations du manuscrit, c'en était assez pour Mme Le Vaillant, elle ne songea plus à faire paraître son travail, du moins je n'en ai trouvé trace nulle part, et se contenta de le faire recopier avec les lettres précédentes; le tout fut relié en deux assez forts volumes, avec le nom de l'auteur frappé en or sur les plats, souvenir des labeurs mal récompensés d'une philosophe cauchoise.

Édouard LE CORBEILLER.

Digitized by Google

LA NOBLESSE DE NORMANDIE

EN ÉMIGRATION

AVRIL 1791 A NOVEMBRE 1792

(Suite)

Messieurs,

Si nous ne vous avons pas écrit jusqu'à ce jour, c'est que nous voulions avoir quelque chose de positif à vous mander sur la mission que vous avez bien voulu nous confier.

Nous sommes arrivés en cette ville dimanche dix-sept de ce mois. Nous y avons appris que MM. de Lapallu et de Fribois étaient chargés par MM. les gentilshommes normands résidants à Coblentz de remplir les mêmes fonctions que celles dont nous étions chargés par vous. Ces deux gentilshommes nous ont fait part de tout ce qu'ils avaient fait depuis trois semaines qu'ils étaient en cette ville. Ils nous ont dit qu'ils avaient visité le bourg d'Ering, qu'ils n'y avaient trouvé que trente-cinq lits dont cinq étaient dans une même chambre qu'on voulait louer un louis par lit. Ce prix leur ayant paru à juste titre trop exhorbitant, M. de Fribois avait été à Coblentz rendre compte au Comité de la province de ce fait, ce qui avait engagé le Conseil de solliciter un autre établissement. Alors l'électeur accorda le village de Wisbillich. MM. les Commissaires écrivirent au Curé qui parle françois afin de notifier aux habitans du lieu les intentions de l'électeur. Le Curé

Digitized by Google

écrivit à ces Messieurs que ses paroissiens nous recevraient avec grand plaisir et qu'il espérait pouvoir trouver une centaine de lits; nous arrivâmes sur ces entrefaites et nous résolumes d'y aller le surlendemain vu que le lendemain nous devions revoir le maire d'Ering qui nous dit que les habitants n'étaient pas devenus plus raisonnables. Nous fûmes tous quatre à Wisbillich. Malgré le mauvais état des bâtiments, l'incommodité du lieu, vu le peu de ressources dont il était pourvu, nous marquâmes trente-trois lits et nous crûmes pouvoir y faire un établissement pour une compagnie normande. Comme il n'y avait aucun logement de préparé pour recevoir MM. les gentilshommes vu que nous quatre commissaires avions été obligés de coucher sur la paille, M. le m^is^ de Rassent resta chez M. le Curé pour faire préparer une vingtaine de logements pour recevoir MM. les gentilshommes qui sont maintenant à Trèves. M. de Rassent a été obligé de revenir cinq jours après n'ayant que huit lits à présenter à MM. les gentilshommes, les habitants ne voulant plus loger d'après la lettre que le lieutenant bailli leur avait fait écrire par son fils, par laquelle il leur mandait *qu'ils étaient les maîtres de prostituer leurs femmes et leurs filles aux François qui viendraient loger chez eux, mais qu'ils les joindrait sur les délits des bois de la communauté s'ils persistaient à vouloir les loger.* M. le Curé a dressé procès-verbal de ces faits et est venu, accompagné de M. de Rassent, en rendre compte à M. le gouverneur. Ce dernier après avoir écouté le Curé de Wisbillich nous apprit qu'il était chargé de la part de l'électeur de donner aux chevaliers français qui s'étaient rassemblés dans ses États non seulement sûreté et protection, mais même qu'il luy était enjoint de leur procurer toutes les facilités et les commodités dont ils pouvaient avoir besoin, enfin il a ajouté qu'il allait écrire à l'électeur pour que nous eussions un lieu qui pût contenir toute la province et qu'il ne doutait pas d'avoir une réponse favorable,

MM. les Commissaires de Coblentz ont écrit de leur côté pour qu'on envoyât les ordres nécessaires pour organiser la province, et comme nous avons ici plusieurs de nos compatriotes qui se trouvent dans la nécessité de recourir au traitement des Princes, nous avons été ce matin en corps chez le marquis de Janson commandant ici prendre acte de notre arrivée au chef lieu de l'arrondissement, suivant l'article 4 de l'ordonnance du 31 octobre.

Si la Province de Normandie n'a pas été aussi bien traitée

Digitized by Google

qu'elle avait lieu de s'attendre, c'est qu'elle a été la dernière à demander son rassemblement, et qu'elle n'y a pas mis peut-être toute la même activité que les autres provinces. Celle de Champagne a été organisée hier à Phalts à une lieue d'ici; elle est commandée par M. d'Allouville, elle est composée de 93 gentilshommes dont la plupart sont des officiers en activité. M. l'archevêque de Rheims est leur aumônier. Le fauxbourg St Marcellin va être occupé par les gentilshommes des provinces de Gatinois, Orleanois et Beauce que commande le m^is^ de Verteillac. Il reste deux faubourgs vacants, et l'on espère qu'on pourra nous en faire avoir un. Mais, Messieurs, nous exhortons et nous vous prions de faire solliciter notre demande auprès des Princes, comme nous conseillons à ceux qui désirent être bien logés de se dépêcher de venir, vu que les logements pourront devenir moins commodes.

La vie et les logements sont ici un quart moins chers qu'à Bruxelles, de sorte qu'il serait infiniment avantageux que les gentilshommes de Normandie s'empressâssent de se rendre au cantonnement. MM. les commissaires nous ont dit qu'une quantité de gentilshommes qui étaient dans cette ville, et même de ceux qui étaient dans les compagnies rouges devaient se joindre à nous, sitôt que l'établissement serait fait, ce pourquoi nous croyons devoir prévenir les gentilshommes résidant dans les pays bas de mettre de la célérité à se rendre ici.

Nous vous envoyons ci inclus, Messieurs, la route telle que nous l'avons faite. Nous vous observerons qu'elle n'est pas praticable en voiture à moins qu'on ne fasse usage de celles du pays.

Nous avons l'honneur d'être avec un profond respect Messieurs,

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs
Vos Commissaires de logement

RASSENT,
LE (SUEUR) DE COLLEVILLE.

Trèves, ce 27 décembre 1791.

Trèves, 1er janvier 1792.

Messieurs,

Nous nous hâtons de vous instruire que M. de Gerpen gouverneur de cette ville nous a dit de la part de l'électeur que nous

Digitized by Google

n'aurions ni Welschylibillich ni Ering pour cantonnement, vu que ces endroits étaient destinés à loger les troupes impérialles qui sont attendues ici. La coalition de Champagne a pareillement reçu ordre de se préparer à déloger de Phalts. M. le gouverneur nous a dit que sous quatre à cinq jours nous sçaurions le lieu qui nous est destiné. Nous venons d'engager Messieurs les Commissaires nommés par MM. de Coblentz de vous faire écrire sur le champ par le Conseil de la Province établi en cette ville le lieu qui nous était désigné.

Nous sommes persuadés, Messieurs que vous serez bien aises d'apprendre que les 16 compagnies de gentilshommes cantonnées à Worms et aux environs viennent de recevoir ordre de se rendre à Namraw, et que Mgr le Prince de Condé va à Ettenheim où sera établi le quartier général.

Nous avons l'honneur d'être avec un profond respect Messieurs

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs
Vos Commissaires de logement

RASSENT,
LE SUEUR DE COLLEVILLE.

(Suscription)

A Monsieur

Monsieur le marquis de Bailleul, grand Bailli de Caux et président à mortier au parlement de Normandie en son hôtel rue des 12 Apotres à Bruxelles.

De Trèves.

A MONSIEUR,

MONSIEUR LE MARQUIS DE BAYEULLE (*sic*) EN SON HOTEL A BRUXELLES.

Bruxelles, le 11 janvier 1792.

J'ai l'honneur Monsieur le marquis de vous envoyer les six louis de ma souscription pour trois mois.

Je vous prie d'avoir la bonté de prendre en considération la demande que j'ai eu l'honneur de vous faire hier tant au nom de mon père et au mien pour l'habillement d'environ trente gentilshommes de notre province qui sont au cantonnement de Nivelles.

Digitized by Google

L'humanité, la grandeur de l'action qu'ils ont faite en quittant leurs foyers, la saison, sont trois motifs bien pressants pour que vous ayés la bonté de mettre sous les yeux de Messieurs les Commissaires leurs positions.

Je crois qu'on peut regarder dans ce moment le cantonnement de Nivelles come le seul rassemblement de Mrs les gentilshommes normands, puisqu'il y a deux compagnies organisées et une troisième qui va l'être et qu'il n'y en a point autre part.

Il me semble qu'il n'est pas possible à la province de blâmer l'avance que Messieurs les commissaires voudraient bien faire dans ce moment-ci pour habiller trente gentilshommes qui en ont le plus grand besoin.

J'ai eu l'honneur de vous dire qu'avant hier il en était arrivé un avec une culotte de matelot et un gillet de toile, vous jugés bien que dans cette malheureuse position tout retard est bien pénible à suporter. Avec soixante et dix louis en argent on peut les habiller.

S'il faut attendre encore longtemps pour cet habillement je vous prie de proposer à Messieurs les Commissaires de me donner de la Caisse soixante et dix louis, j'en paierai l'intérêt jusqu'au moment où vous serés libre de disposer des fonds et par ce moyen mon père et moi les ferions habiller tout de suite. Si par hasard ce que je ne crois pas lorsqu'on sera rassemblé on ne trouvait pas cette dépense nécessaire alors ce serait moi qui serait redevable à la Caisse de cette somme et je m'obligerais à la rendre dans deux ans.

Je suis au désespoir de n'être pas dans le cas de faire les avances nécessaires mais les circonstances malheureusement ne me le permettent point.

J'ai l'honneur d'être Monsieur le marquis avec tous les sentiments qui vous sont dus votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le Cte Armand DE SOMMERY (1).

I. — Procuration donnée à Jacques-Étienne du Mesniel marquis de Sommery par le prince de Condé, pour le représenter aux assemblées primaires.

(1) Le père du comte de Sommery était Jacques-Étienne du Mesniel marquis de Sommery. Nous devons à la bienveillance de M. le marquis de Sommery la communication des pièces suivantes.

Digitized by Google

Au Palais Bourbon ce 7 mars 1791.

Comme je sais, Monsieur, que nous sommes dans les mêmes principes d'attachement au Roy et à l'État, j'ai pensé que vous voudriez bien vous charger de ma procuration, pour comparaître en mon nom à l'assemblée de la Noblesse de Rouen, où je dois être assigné pour les fiefs que je possède dans ce ressort; vous la trouverez cy-jointe, et je suis persûadé qu'elle ne saurait être en meilleurs mains; cette marque de confiance de ma part vous répond, Monsieur, des sentiments d'estime et d'amitié, que j'espère que vous me connaissez pour vous.

Louis-Joseph DE BOURBON.

J'ai laissé en blanc, le nom du fondé de procuration, vous voudrez bien le faire remplir du vôtre.

II. M. LE Mis DE SOMMERY Mal DE CAMP A TOURNAY.

Coblentz ce 20 décembre 1791.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 14 de ce mois ainsi que l'état de vos services qui y était joint. Je suis très reconnaissant du désir que vous me témoignés de servir avec moi, jamais je n'ai douté de votre zèle; et vous me rendés la justice de croire que je l'ait fait valoir auprès des princes. Il a été ordonné que plusieurs compagnies de gentilshommes quittassent la Flandre pour se rapprocher de Trèves et de Coblentz, l'on a même assigné auprès de Trèves des cantonnements pour MM. les gentilshommes normands. D'après cela Monsieur, vous serés le maître de suivre ou les compagnies de gentilshommes de la Province de Normandie qui de Flandre viennent à Trèves où celles qui restent encore en Flandre s'il y en reste. Ce que vous ferés sera toujours bien fait, vous voudrez bien seulement m'instruire de la marche que vous tiendrés afin que je sache où pouvoir vous adresser les ordres des Princes s'ils m'en donnaient pour vous.

Vous connaissés les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE MAAL duc DE BROGLIE.

Digitized by Google

III. — Cantonnement de Binche, 1792. — Conduite de dix Compies.

Nous Officier Général au service du Roy de France chargé par leurs Altesses Royales, Monsieur, et Monseigneur le Comte d'Artois de l'organisation et inspection de Messieurs les Officiers et Gentilshommes Français émigrés en Braban et chargé pareillement de faire rendre à Trèves une Division de dix Compagnies, avons autorisé Monsieur le Mis de Sommery Mal de Camps Commt pour les Princes deux Compies normandes à se charger de l'inspection et conduite de la susdite division composée de dix Compagnies, scavoir, quatre infies poitevines, deux infies angevines, deux infies normandes, une cavalerie poitevine et une cavalerie de Royal picardie et Orléans. Et à leur faire passer à leur arrivée à Trèves les ordres des Princes qui lui seront adressés à cet effet par M. le Mal duc de Broglie.

A Binche le 6 janvier 1792.

J'autorise M. le Marquis de Sommery à nommer et recevoir au nom des princes les Commts, chefs de Sections, et chefs d'Escouades qui pourront se trouver à vaquer dans les Compagnies normandes.

A Binche le 6 janvier 1792.

IV. — Du Registre des arrêtés du Conseil général d'administration de Messieurs les gentilshommes normands du cantonnement de Nivelle est extrait ce qui suit :

Aujourd'huy deux mars mille huyt cent quatre vingt douze le Conseil Général d'administration de MM. les Gentilshommes normands du cantonnement de Nivelle, considérant qu'il est d'un intterest majeur pour l'entretien et l'union de la Noblesse de la province qu'il n'y ait qu'un seul et même cantonnement; à arrêté qu'il sera fait une addresse à Monsieur le Mis de Sommery pour qu'il veuille bien employer tous ses ses soings pour la plus prompte réunion des deux cantonnements, et qu'il sera pareillement fait une addresse en conséquence aux Commissaires de la province pour leur faire connaitre à cet égard le vœu de Monsieur le Mis de Sommery, et le vœu général de toutes les Compagnies qui est absolument le même pour la ditte réunion n'attendant que des ordres de leurs supérieurs pour se rendre à Trèves, lieu du

Digitized by Google

cantonnement indiqué par Leur Altesse à MM. les gentilshommes normands.

Ensuite sont les signatures de MM. Bayard de Berville, le Chr de Ronnay, Le gris de Neuville, Querqueville de l'heure, de Fautereau, Le Vaillant de La Boissière, de Guerpel de Reneville, de Guerpel, de Gouyet, Laqueray de Nufauly, le Cte d'houtetot, le Chr de Boité, le Chr dampon, St-Germain, Borday de Glatigny, le Chr de Puisaye, de Fontainnes, de Plouïs, Auvray de Vrilly, de Vallois du Rouvray, le Chr de Suard, le Cte de Linogé, le Chr de Périers, le Chr de Bougis, Bernard de Villers, Gruelledin Berville, de Beaulieu, Roullier des loges, de Glatigny, Boudier de la Valeuevie, le Cte de Berenger, La Bonneville, le Chr du Boislefretin secrétaire.

Le présent arrêté certifié véritable en tout son contenu par nous secrétaire du Conseil général le 3 mars 1792.

Le Chr Duboislefretin, secrétaire.

V. — Route que tiendront Messieurs les Gentilshommes français de la 3e Division aux ordres de M. le Mis de Sommery pour se rendre de Namur à Trèves.

De Namur à Emptine	5	lieues
à Marche	5	»
à Roumont.....	5	»
à Malmaison.....	5	»
à Arlon.....	5	»
à Luxembourg.....	5	»
à Griwenmarker	5	»
à Trèves.....	6	»

Vivant et logeant partout en bonne intelligence avec les habitants du lieu de leur passage. Prions tous ceux qui sont à prier de laisser librement passer ces Messieurs et de leur donner au besoin tout secours et assistance.

Lorsque ces Messieurs arriveront à Trèves ils s'adresseront à M. du Parc aide major de la deuxième Division dont le logement leur sera indiqué à la porte de la ville et qui leur donnera connaissance de leur destination ultérieure.

A Namur le 27 mars 1791.

Le Mis de Sommery.

Digitized by Google

VI. — Nous Lieutenant Général des armées du Roy très chrétien commandant la noblesse françoise dans le haut Électoral de Trèves par les ordres de leurs Altesses Royales *Monsieur* et Monseigneur Comte d'Artois frères du Roy, et sous ceux de Monsieur le Maréchal Duc de Broglie permettons à Monsieur le marquis de Sommery maréchal de camp commandant les compagnies normandes à pieds d'aller à Malmydy lieu du rassemblement de les Compagnies prions tous ceux qui sont a prier de luy donner aide et secours pendant sa route si besoin est. Fait à Trèves le premier aoust 1792.

Le L^t G^l DE MARTANGE.

(Cachet de cire rouge.)

VII. PASSEPORT

Louis-Henri-Joseph De Bourbon, duc de Bourbon, Prince du sang de France, Chevalier des Ordres du Roi, Pair de France, Grand-Maître de France en survivance, Gouverneur pour le Roy de la Province de Champagne, commandant l'Armée française, rassemblée dans le pays de Liège, avons accordé le présent passeport à M. le marquis de Sommery Général de notre armée commandant la Brigade de picardie.

Prions ceux qui sont à prier de le laisser passer librement, et de lui donner secours et assistance au besoin. En foi de quoi nous avons signé le présent, auquel nous avons fait apposer le sceau de nos armes, et que nous avons fait contresigner par le secrétaire de nos commandemens.

Fait à Gérousart ce 1er octobre 1792.

L. H. J. DE BOURBON.

Par ordre de Son Altesse Sérénissime.

CAYEUX.

(Cachet en cire rouge.)

VIII. — 1ère Comp^nie n^de.

Je soussigné Maréchal des Camps et Armées du Roi de France certifie que M^r le Conte Armand de Sommery a servi au siège de Maestricht sous les ordres de S. A. S. Monseigneur le Prince de Hesse, dans la Compagnie de M^rs les gentilshommes normands

Digitized by Google

que j'avais l'honneur de commander, et qu'il s'y est très bien conduit. Le présent revêtu du sceau de S. A. S. Mgr le prince de Hesse gouverneur de Maestricht, qui a signé le controlle de la Compie resté entre nos mains.

A Maestricht le neuf mars 1793.

Le Mis DE SOMMERY Mal de Camp, gouverneur d'Obernheim
Prey Dusseldorf 9 augy 1794.

RETTIG.

(Cachet de cire rouge).

IX. — Lettres d'aide maréchal général des logis de la cavalerie surnuméraire de l'armée pour le Sr Cte de Sommery. — Du 1er juin 1792.

De par le Roi et l'ordre des Princes.

Nous Louis-Stanislas-Xavier Monsieur, et Charles-Philippe Comte d'Artois Frères du Roi ayant choisi le sieur Armand-Jean-Étienne Dumesniel comte de Sommery capitaine de cavalerie pour faire les fonctions d'aide maréchal général des logis de la cavalerie surnuméraire de l'armée formée par les Français que l'attachement à la religion catholique, apostolique et romaine, à l'honneur, à la monarchie française et au Roi notre frère a réunis sous nos drapeaux, nous avons ordonné et ordonnons provisoirement que le dit sieur comte de Sommery soit employé aux fonctions de la dite charge, aux titres, droits, honneurs, prérogatives, établis et usités dans les armées françaises, et aux appointemens qui sont ou pourront être réglés, selon et ainsi qu'il lui sera ordonné par M. le Maréchal Duc de Broglie que nous avons nommé et établi Général de la dite armée sous nos ordres.

Mandent et ordonnent Leurs Altesses Royales, au nom de Sa Majesté le Roi leur Frère, et en leur nom, à Mr le Maréchal Duc de Broglie, de faire reconnaître le dit sieur Comte de Sommery en la dite qualité d'aide-maréchal général des logis de la cavalerie surnuméraire de l'armée par les officiers généraux ayant commandement, et tous autres officiers, gentilhommes et troupes qui composeront notre armée. Fait à Coblenz le premier juin 1792.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.
CHARLES-PHILIPPE.
LE MAAL duc DE BROGLIE.

Digitized by Google

X. — Je soussigné Lieutenant général des armées du Roi de France, commandant la seconde Division de la Noblesse française qui a servi à la deffense de la ville de Maestricht, sous les ordres de S. A. S. Monseigneur le prince de Hesse, certiffie que monsieur le marquis de Sommery maréchal de camp, y a commandé la Compagnie formée de la province de haute Normandie, avec la valeur et la distinction qu'on devait attendre de lui.

A Maestricht ce 10 mars 1793.

Frederich DE HESSE. Le c^te DE BLANGY.

(Cachet de cire rouge.)

XI. — Nous Hauts Ecoutets, Bourguemaîtres, Echevins, Conseillers, Jurés et autres du Conseil Indivis de la ville de Maestricht, déclarons et attestons que Monsieur le M^al de camp Jaques Etienne du Mesniel Mis de Sommery gouverneur pour le Roy de la ville d'Obernheim en-Alsace est du nombre des nobles et des militaires Français, que l'honneur, le devoir et leur conscience ont obligé de sortir du Royaume, pendant la révolution, et qui se trouvant dans cette ville lorsqu'elle fut assiégée et attaquée d'une façon violente par les insurgens et rebelles Français, ont concouru à sa défense avec la fidélité et le courage qui distinguent toujours la Noblesse Française.

Ainsi fait et arrêté dans l'Assemblée du noble et vénérable Conseil Indivis de la ville de Maestricht, le 8 avril 1793.

Par ordonnance
M. CLENARTS.

(Cachet sur papier représentant l'archange saint Michel.)

XII. — Nous Bourg-mestres et Conseillers Jurés de la ville de Maestricht, attestons et certifions par cette que M^r le Général de Sommery y a séjourné pendant l'espace de quatre mois. Comme il nous a fait conster par déclarations de nos bourgeois et inhabitants et comme ledit M^r le Général de Sommery est d'intention d'aller à Liège et autres lieues, nous prions tous ceux a qui les présentes seront exhibées de le laisser librement passer et répasser,

Digitized by Google

et de lui pretter toute aide et assistance, comme nous voudrions faire en semblable cas en étant réquis.

En foi de quoi nous avons fait signer la présente valable pour quatre mois par un de nos secrétaires et munir du sceau de cette ville ce dix sept avril 1700 quatre vingt treize.

Par ordre de Messieurs,

LENARTZ.

(Cachet sur papier.)

XIII. (Image de saint Michel)

Nous Bourguemaitres, Echevins et Conseil de la ville de Bruxelles, au duché de Brabant, savoir faisons à tous ceux qui ces présentes verront que M. le Marquis de Sommery natif de Normandie âgé de soixante douze ans, taille de cinq pieds, cinq pouces de France, aiant chevx gris yeux bleus venant de Maestricht a séjourné en cette ville pendant un an requerant un chacun de le vouloir surement et librement laisser passer et repasser avec ses effets, où ses affaires l'appellent, sans lui faire ou laisser faire aucun obstacle ou empêchement, mais de donner toute aide et assistance : en foi de quoi nous avons fait munir la présente du cachet ordinaire de cette ville, et signer par un de nos greffiers ce 25 juin 1794.

Bon pour sa famille.

Bon pour H. VANLANGHEUDOUN.

(Cachet rose dans papier.)

XIV. — Nous Prince Louis de Rohan certifions que Monsieur le Comte de Sommery est officier dans notre regt d'hussards au service de Sa Majesté Britannique, en conséquence nous prions tous ceux qui sont a prier de lui donner les secours et facilités accordés aux officiers de Sa Majesté Brittannique à cet effet nous avons donné ce présent signé de notre nom et scellé du sceau de nos armes.

Fait à Dusseldorf le 27 juillet 1794.

Pce LOUIS DE ROHAN.

(Cachet de cire rouge.)

Digitized by Google

XV. A MONSIEUR LE MARQUIS DE SOMMERY A MUNSTER.

Monsieur,

En réponse à la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'adresser de Munster je m'empresse à vous prévenir Monsieur, que vous serés reçus ici vous et votre famille, avec tout l'intérêt que votre mérite et vos malheurs inspirent. Je serai charmé de pouvoir vons prouver ces sentiments et ceux de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur
Lu DUC DE BRUNSWIC.

Brunswic ce 11 février 1795.

XVI. — Lettre de Georges Cadoudal :

MONSIEUR LE Cte DE SOMMERY

Monsieur,

Je suis peiné qu'un départ précipité ne m'ait pas permis de vous voir. J'espère que les évènement seront assez heureux pour nous raprocher bientôt. En travaillant de mon côté à réunir les débris du parti en Bretagne et pays environnants ce sera avec la plus vive satisfaction que j'apprendrai que M^r^ le Comte de Sommery est chargé du même travail en Normandie.

Le prince ne peut pas faire un meilleur choix et le moment de le faire est je crois arrivé... Je vous prie d'assurer de mes respects M. de Sommery.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération et la plus parfaite estime,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
Georges.

16 aoust 1803.

Pardon de vous écrire sur une simple feuille.

Je certifie les copies ci-dessus faites conformes aux pièces originales en ma possession.

Le marquis DE SOMMERY.

Dieppe, ce 5 février 1900.

(A suivre). Abbé HÉBERT.

Digitized by Google

COMMANDERIE DE BOURGOULT

(Suite)

Guillaume III, dont nous avons déjà parlé, guerroya longtemps à l'époque d'Henri Ier. Il était parent du comte d'Anjou, d'après le *Miraculum, sanguinis propinquitate.* Vers la fin de sa vie, pris dans un combat opiniâtre et retenu de longs jours en une étroite prison, il fit vœu, en cas de délivrance, de se croiser et de partir pour la Terre-Sainte. Le départ devait avoir lieu à la prochaine fête de saint Michel, à moins qu'il ne dût mourir en route, dans lequel cas il suppliait Dieu et la sainte Vierge Marie de le retirer auparavant de cette vie. Sa prière fut exaucée, car il mourut la veille de Saint-Michel, et, selon son ardent désir, reposa près de ses ancêtres dans la célèbre abbaye du Bec. — Une charte de Mortemer lui suppose au moins trois fils : Guillaume, Goscelin et Robert. « *Joscelinus Crispinus concessione fratrum meorum Willelmi et Roberti... hoc ego Willelmus Crispineorum primogenitus concessi et signo meo confirmavi* (1). »

Guillaume Crespin, IVe du nom, *Crispineorum primogenitus*, comme il s'intitule lui-même dans la charte précédente, mourut très probablement sans enfants, puisque Goscelin, son frère, selon tous les généalogistes, continue la postérité de cette illustre famille.

Goscelin Crespin épousa Isabelle du Plessis, fille de Robert de Dangu et d'Euphémie, qui lui donna deux fils : Guillaume V et Robert Crepin; quatre filles : Eustachie, Agnès, Ève et Emeline. « Après la mort de son père il hérita, vers 1130, d'Étrépagny et mourut vers 1196 (2) » (Aug. le Prévost, art. Dangu). — Le Père

(1) Cette charte ainsi que plusieurs autres nous ont été communiquées par M. l'abbé Humblot, curé de Lisors, à qui nous offrons nos remerciements.

(2) C'est plutôt en 1197, car dans les *Grands rôles des Échiquiers de Normandie*, on lit à l'an 1198 (IIe partie, p. 12²) : « Heres Joscelin Crespin reddit compotum de 14 lib. pro patre suo de debitis Radulphi episcopi Lexovii. In

Digitized by Google

Anselme, Moreri, Bérée, la Roque lui donnent encore une autre fille : Marcelle, mariée en premières noces au baron de Tancarville et ensuite à Jean de Gisors. Robert Crespin, son second fils, époux d'Agnès de Rouvray, fut, comme nous l'avons dit, le principal fondateur de la commanderie de Bourgoult et un insigne bienfaiteur de l'abbaye de Mortemer.

Guillaume Crespin, Ve du nom, encore enfant *adhuc parvo*, lorsque son père donna la charte de 1155, épousa Ève d'Harcourt, dame de Lisors, fille de Guillaume, sire d'Harcourt, seigneur de Beauficel, d'après le Père Anselme, la Roque, Moreri, Aug. le Prévost. Il eut comme enfants : Guillaume VI, Isabeau, dame de Livarot, mariée à Robert du Neubourg et la Roque dit que le père d'Isabeau était le frère aîné de Robert Crespin et de Marcelle. Il mourut en 1223 (1).

Guillaume Crespin, VIe du nom, seigneur de Dangu, en premières noces eut d'Amicie de Roie Guillaume VII et Jean, seigneur de Lisors, puis en secondes noces devint l'époux d'Alix de Sancerre (Aug. le Prévost, art. Dangu). — Amicie (*sur son tombeau on lit Anne*) de Ferrières, épouse de Jean Crespin (2), fut la mère de Jean Crespin de Lisors, décédé sans enfants, de Guillaume Crespin, seigneur d'Harquency et d'Étienne, mort

perdonatione ipsi heredi Joscelini 14 lib. per breve Regis. Et quietus est. »

A la même date (1198, p. 69, IIe partie) : « Robertus Crespin 5 sol. pro difforciato. »

Dans les mêmes Rôles publiés par Lebaudi d'Anisy on le trouve en 1180, p. 23² : « Odinus Clericus redd. compot. de 40 sol. pro duobus equis Joscelini Crispini captis in foresta : in thesauro liberavit. Et quietus est. »

Id., p. 28² : « Joscelinus Crispinus redd. compot. pro Roberto de Bailluod de 40 lib. de firma pro Barra de Neelfa. In thesauro liberavit et quietus est. » — Cette barre fermait la frontière et on payait un droit pour la franchir.

En 1195, p. 53² : « De Crispino 66 sol. 8 den. » — P. 55 : « De Crispino 20 sols. »

(1) En 1180 : « Guillelmus Crespin 10 sols. » — 1198, p. 18 : « Willelmus Crespin 63 lib. 13 sol. de catallo Rogeri de Covereia mortui usuarii. » (*Rôles de l'Échiquier*, IIe partie.)

(2) Dans le chapitre de l'abbaye de Mortemer il y avait une tombe portant l'inscription suivante :

« Ici gît Jean Crespin, chevalier, jadis sire de Lisores, qui trépassa l'an de grâce 1297. » Au côté est le tombeau de sa femme avec cette inscription : « Ici gît Madame Anne de Ferrières, fille du sieur de la Rivière-Thibouville, dame de Lisores qui trépassa l'an 1292. »

Un autre Jean Crespin fut inhumé en 1316 et Étienne en 1327. (*Histoire de la ville de Rouen*, t. II, p. 57.)

Digitized by Google

en 1327. Quelques auteurs donnent à Guillaume VI un troisième fils, Hugues, auteur de la branche des Boury.

Guillaume Crespin, VIIe du nom, baron du Bec-Crespin par sa femme, Jeanne de Mortemer, seigneur de Varanguebec, de Neaufle, d'Étrépagny, connétable de Normandie, maréchal de France, prêta, le 11 juin 1254, après la mort de son père, serment de fidélité (1). De son épouse, fille unique de Guillaume de Mortemer, il eut Guillaume VIII et Jean du Bec-Crespin qui continua la lignée après son frère aîné. Les anciens généalogistes (Père Anselme, la Roque, Moreri, Bérée, etc.) ont donné, bien à tort, à cette famille le nom de Bec-Crespin, dès son origine, car c'est Jeanne de Mortemer qui, par son mariage, apporta ce titre aux Crespins. D'après M. Aug. le Prévost, Guillaume VII mourut le 26 août 1313 et, selon son tombeau, en 1333 (2).

Il y a dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Nor-*

(1) « Guillelmus Crispinus fecit tres fidelitates die jovis post trinitatem anno predicto (1254), videlicet pro hereditate paterna, aliam pro terra uxoris sue, tertiam pro caduco caustabulari. » (Id., Cartulaire normand, n° 519.)

(2) Le 31 janvier 1274, Guillaume Crespin, « miles, dominus de Estrepagnie », donne une charte au sujet de la vente de ses bois de Mauny. — Le 10 octobre 1277, il eut un procès avec l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen (cartulaire normand, n°s 835 et 907. — Les *Rôles de l'Échiquier de Normandie* le mentionnent en 1278, dans les arrêts de Pâques à la Saint-Michel, en ces termes : « De Guillelmo Crispino petente quod possit vendere de boscis liberorum suorum quos tenet ratione viduitatis. Concordatum fuit quod dictos boscos per consuetudines Normanniæ vendere non poterat et si aliquid vendiderit reddet ratione de pecunia utrum in utilitatem liberorum conversa fuerit an non : Si non conversa fuerit, reddet eam et emendabit. »

Id., p. 163 : « Guillelmus Crispinus habet in foresta competenter ad ardendum ad furnum suum brancas ad coustumam de Estrenpenni vel ad Lisorcium herbagium et pasnagium ad proprium usagium et merrenum ad molendinum de Lisorcio per liberationem forestariorum. » (Sans date.)

Id., p. 177 : « Feoda Ballivie Dn̄i Guillelmi de Villa Tierri Guillelmus Crispinus tenet baroniam suam unde debet duos milites de servicio et vavassoriam suam de Danguto unde debet unum militem. »

En juillet 1280 on trouve Guillaume Crespin et ses hommes de Bretteville (canton de Goderville), il tenait ce domaine du droit de sa femme, Jeanne de Mortemer (Cartulaire normand, n° 953).

Voici son épitaphe qui était dans l'abbaye de Mortemer : « Ci-gist messire Guillaume Crespin, chevalier, jadis sire d'Angu, qui trépassa l'an de grâce 1333, le 26e jour d'août. Dieu ait son âme. Ici-gît aussi Jean Crespin, jadis fils dudit Me Guillaume Crespin, qui trépassa l'an de grâce 1333, le 10 septembre. Dieu ait son âme. » (*Histoire de la ville de Rouen*, t. II.)

Digitized by Google

mandie (2e série, t. IV, année 1836, in-8o, p. 110) un travail de M. Vaultier, doyen de la Faculté de Caen, sur l'ancien pays de Cinglais, au diocèse de Bayeux, dans lequel il parle de la famille Crespin. D'après lui Guillaume Ier serait fils de Gilbert de Tillières, ensuite il admet Guillaume II, Goscelin, puis quatre autres personnages du nom de Guillaume, entre lesquels le dernier fut maréchal de France sous Philippe-le-Hardi, vers 1270? et mourut, dit-il, en 1283. Il ajoute à la page suivante : « La baronnie du Bec-Crespin se trouve dans l'arrondissement du Hâvre : celle du *Bec-aux-Cauchois* appartient à l'arrondissement d'Yvetot. » — M. Aug. le Prévost pensait que la baronnie du Bec-Crespin, qui donna le nom à la famille, était celle du Hâvre, puisque Guillaume VII avait hérité de Bretteville par sa femme, Jeanne de Mortemer et que Bretteville est du canton de Goderville, arrondissement du Hâvre. Le *Dictionnaire de l'Eure* pense qu'il s'agit du Bec de Mortemer, dit depuis Bec-Crespin, s'appuyant sur une pièce du tabellionage (Barabé, tabellionage 259). Dans l'impossibilité de nous prononcer, nous avons tenu à faire connaître les deux opinions. Les armoiries des Crespins étaient *fuselées* (ou *losangées*) *d'argent et de gueules*.

Guillaume Crespin, VIIIe du nom, baron du Bec-Crespin, Étrépagny, Varanguebec, etc., époux de Mahaut de Baumetz, n'eut que deux filles : Jeanne, mariée à Jean de Melun, IIe du nom, et Marie, épouse de Jean de Châlons, IIIe du nom, qui vendit la terre du Bec.

Jean du Bec-Crespin, frère puîné de Guillaume VIII, continua la postérité en ayant de Jeanne Tesson, dame de Thuri, un fils qui fut Guillaume IX, époux de Jeanne de Moui.

La généalogie de cette famille ainsi établie d'après les titres authentiques, il nous sera désormais plus facile de déterminer les auteurs des chartes en faveur de la commanderie de Bourgoult (1).

Donc, parmi les donateurs, à l'article Dangu, nous trouvons Guillaume VI, neveu de Robert Crespin. Voyant en effet que sa

(1) Nous adressons nos bien sincères remerciements à M. le chanoine Porée qui nous a fourni de nombreuses notes sur cette famille et surtout nous a fait connaître le *Miraculum* qui donne l'origine des Crespins. Un résumé de ce charmant opuscule se trouve dans son *Histoire de l'abbaye du Bec*, attendue avec tant d'impatience par le monde savant et publiée sous les auspices de la *Société libre de l'Eure, Arts, Sciences et Belles-Lettres*.

Digitized by Google

tante, Agnès de Rouvray, redemandait sa dot sur les 60 acres de terre aumônées par son époux aux Templiers, il fit un échange avec elle, à condition cependant que les chevaliers ne pourraient construire sur son fief, ni acheter quoique ce soit sans son consentement ou celui de ses héritiers (juillet 1223) (1). — Deux ans après, au mois d'avril, le même Guillaume, seigneur de Dangu, octroya 20 acres de son bois à la commanderie, avec permission de les défricher. Ce bois touchait d'un côté aux terres offertes par Robert Crespin et de l'autre aux Verrières. A cette occasion il eut remise d'un marc d'argent, de rente annuelle, que les frères prenaient sur lui en vertu de l'aumône du chambellan de Tancarville, son parent, rente assignée sur Espinay. Sa tante en effet, Marcelle Crespin, sœur de son père et de son oncle Robert, avait épousé, comme nous l'avons dit, le baron de Tancarville (2). — Guillaume VII, seigneur de Dangu, fit, en 1256, un accord avec les chevaliers au sujet d'un droit de pâture et de pasnage. Dans sa charte, une des plus anciennes qu'on connaisse en langue vulgaire, il rappelle la donation de *mon seignor Robert Crespin oncle mon père;* et plus loin : *de la chartre monseignor Robert Crespin oncle mon très chier père monseignor Guillaume Crespin, chevalier* (3). »

Gisors. — La commanderie de Bourgoult prenait sur la recette de Gisors 12 muids de vin, 6 de clairet et 6 de blanc, plus 40 sols parisis en argent. C'est pourquoi, le 30 décembre 1481, il y eut une convention entre le commandeur, Jean de Calais, et Jean le Moine de Vernon. Ce dernier s'engageait à mener à bien tous les procès des frères pendant trois ans, à condition de prendre tout ce que devait chaque année la vicomté de Gisors, soit en vin, soit en argent (4). Cette rente montait, en 1775, à 290 livres 40 sols parisis.

Nous ne saurions dire l'origine de cette redevance des rois de France, d'autant plus que les commandeurs eux-mêmes ne pouvaient en fournir les titres, ce qui leur causait de nombreuses difficultés pour s'en faire payer par les receveurs royaux.

(1) Archives Nationales, S. 5198-19.

(2) Archives Nationales, S. 5885, inventaire de 1632.

(3) Cette charte a été publiée par Charpillon dans : *Gisors et son canton*, p. 196, ainsi que dans les notes de M. Aug. le Prévost, art. Dangu.

(4) Archives Nationales, S. 5885.

Digitized by Google

François Ier, en donnant le comté de Gisors à Mme Renée de France, sa belle-sœur, fille de Louis XII, épouse de dom Hercule d'Est, fils d'Alphonse duc de Ferrare, la chargea de payer cette rente. Sur son refus, elle y fut condamnée par plusieurs arrêts des Parlements de Paris et de Rouen. On évalua le muid de vin à 24 livres par arrêts du Conseil d'État (23 mai et 3 septembre 1668). Les receveurs tentèrent, mais en vain, de mettre le muid de vin à 16 livres au lieu de 24 : deux arrêts du Conseil d'État vinrent encore donner gain de cause aux chevaliers. Le muids resta fixé à 24 livres.

Plus tard, le commandeur fit observer qu'il fallait de son temps plus d'argent pour faire vivre un honnête homme qu'autrefois, et, qu'avec la charge des trois messes, la commanderie y perdait. On ne tint nul compte de son observation et tout demeura comme précédemment (1).

Harquency-Cantelou. — En 1227, Guillaume VI confirma le don de 80 acres de terre, dont 60 offerts par Robert Crespin, son oncle, et 20 par lui-même, à condition que les frères de Bourgoult ne demanderaient plus à les mesurer (2). — Au nombre des vendeurs nous voyons Godefroy Gobelin, pour une pièce de terre, au prix de 7 livres tournois (1231); Théophanie de Pontoise, pour un setier de blé, à prendre sur toute sa terre de Cantelou (1252); Martin Bazin, pour une pièce de terre à Cantelou, moyennant 60 sols tournois (1289), etc. — Au mois de mai 1265, Jean du Bec-Crespin, fils de Guillaume VII, fit un échange avec les Templiers en vertu duquel il reçut, pour son bois de l'Espinay, 7 acres de terre en deux pièces à Boisemont, plus 41 livres parisis.

Le plan-terrier de 1775 mentionne une pièce de terre en friche, à cause de la mauvaise nature du terrain, située dans une vallée venant de Léomesnil à Harquency, d'une contenance de 12 acres 18 perches. Cette pièce, par la permission du Grand Maître, dom François-Ximènes de Texada, en date du 13 avril 1774, fut donnée en bail emphitéotique de quatre-vingt-dix-neuf ans à Mre Jacques-André Héliot, prêtre, curé de Travailles, pour douze boisseaux d'avoine, bonne, loyale et marchande, livrable à la Saint-Jean-Baptiste, au manoir de Bourgoult (6 octobre 1774) (1).

(1) Archives Nationales, S. 5893.
(2) Archives Nationales, S. 5885, n. 42.
(3) Archives Nationales, S. 5893.

Digitized by Google

— Le droit de pâturage sur tout le dimage d'Harquency, accordé par Robert Crespin en 1219, donna lieu, à diverses époques, à d'interminables procès. C'est ainsi que ce droit ayant été contesté au XVIIIe siècle par le seigneur d'Harquency (1), puis par la dame Puchot, subrogée à des droits, intervint sentence aux requêtes du Palais à Rouen, sur la poursuite de frère Louis Liégeaulx, le 19 août 1706, qui maintint le sieur commandeur dans ses droits. La dame Puchot, ayant appelé de cette sentence, fut de nouveau condamnée, le 22 août 1708, par arrêt du Parlement de Rouen (2).

Hennezis. — Un seul donateur sur cette paroisse : Raoul Belin qui, en février 1236, aumône aux Templiers 5 sols tournois. Parmi les ventes, signalons, en avril 1230, celle de Pierre le Balmier et de Denise, sa sœur, qui cèdent une terre qu'ils tenaient de Vincent de Cléry, d'une contenance de 8 acres 1/2 à la Perche-des-Essarts d'Hennezis, plus 4 sols parisis de rente, 3 chapons, 20 œufs et une journée d'homme et de cheval due par Guillaume le Brun. Cette vente est confirmée par Vincent de Cléry. — Guillaume le Brun vendit lui-même, au mois d'avril 1234, 2 sols parisis de rente à la Saint-Rémy, sur le fief qu'il tenait des chevaliers, etc.

Ces diverses ventes ou donations formaient, en 1775, quatre pièces de terre à Hennezis d'une contenance de 3 arpents 111 perches, relevant, à cette époque, de M. Le Moyne de Bellisle, seigneur et patron.

Mesnil-sous-Verclives. — Voici ce que dit Mannier au sujet de ce membre : « Ce fief noble acquis par les Templiers au commencement du XIIIe siècle, d'un seigneur du lieu, Amaury de Verclives (1222) qui leur vendit 60 acres de terre, à lui cédés par Eustache de Cléri, et qu'il tenait de Jean de Borriz, au Mesnil-sous-Verclives, en jardin, terres, hôtes, etc. Plus une maison près le cimetière détruite pendant les guerres du XVe siècle. La visite de 1495 porte ce renseignement : « Au Maisnil soubs Vacquelivre soulloit avoir une cense ou de présent n'a rien d'habitation, mais est toute par terre depuis les guerres des Anglois. Touttefoix encore, y sont environ L acres de terre labourables, qui donnent

(1) C'était Mre Pierre de Courseulles, chevalier, puis les enfants mineurs, enfin dame Puchot.

(2) Archives Nationales, S. 5893.

Digitized by Google

du prouffit par an L mynes de froment et IIII d'avoine. » En 1594, les terres avec les droits seigneuriaux étaient affermées le même prix. En 1633, leur revenu était de 66 mines de froment; en 1757, de 600 livres et en 1783 de 1,000 livres (1). »

Cette affirmation de Mannier nous a grandement étonné, à cause de son exactitude habituelle. Car il s'agit ici, sans aucun doute possible, non d'une vente, mais bien d'un don pur et simple, fait par Amaury de Verclives en 1222, de 60 acres de terre, provenant en partie d'un tènement *vendu* par Eustache de Cléri, qui les tenait de Jean de Bouri et qui confirma cette donation l'année suivante, moyennant trois marcs d'argent, une redevance d'éperons d'or et de 6 deniers. C'est pour ce motif que certains auteurs regardent, à juste titre, Amaury de Verclives comme un des fondateurs de Bourgoult. La charte est explicite et le plan-terrier de 1775 dit, sans hésitation, que la commanderie possède ce fief en vertu de la donation faite en 1222 par Amaury de Verclives, donation confirmée, en 1223, par Eustache de Cléry, etc (2).

Par édit du roi, mai 1563, on vendit les domaines et revenus temporels des gens d'Église jusqu'à concurrence de 100,000 écus d'or. L'archevêché de Rouen fut taxé à 5,000 écus. Mais le commandeur de Bourgoult ayant refusé d'y contribuer, on vendit son fief du Mesnil pour paiement de la somme à laquelle il avait été taxé (25 septembre 1563). Louis le Carron l'acheta 2,745 livres, promettant de le tenir du roi, à cause de sa vicomté d'Andely; il déclara que cette acquisition était pour Robert le Lieur, sieur des Marchais et, le 28 septembre, paya les 2,745 livres.

L'année suivante, l'Ordre profita de la faculté accordée par le roi, aux ecclésiastiques, de retirer les terres vendues, en remboursant le principal, ce qui revint à 3,170 livres avec les frais.

Au nombre des vendeurs, nous trouvons, en 1295, Jean dit le Clerc qui cède, au précepteur de Bourgoult, une pièce de terre labourable pour 24 livres parisis, pièce située sur la paroisse de Saint-Nicolas du Mesnil-Verclives : en 1298, par devant Guillaume Biaufrère, tabellion d'Andeli, Jehan Anguellant qui vend au *commendeur de Burgout*, pour 70 sols parisis, une demi-acre de terre à

(1) *Histoire du Grand Prieuré de France.*
(2) Archives Nationales, S. 5893.

Digitized by Google

Mesnil-sous-Verclives, etc. Ces acquisitions se montaient, en 1775, à 21 acres 38 vergées 416 perches, divisées en dix-sept pièces.

Quant au domaine fieffé, il consistait sans doute en rentes, mais surtout en droit de champart. Ainsi, d'après le terrier de 1775, Jean-Alphonse Bourgeois de Verclives tient environ une vergée de terre en nature de masure, sujette au droit de champart. — Les Dames abbesse et religieuses de Fontaine-Guérard, de l'ordre de Citeaux, déclarent tenir une pièce de terre de 3 vergées au Mesnil-sous-Verclives, triège des Longs-Champs, sujette aux devoirs des gens de main-morte et en 12 deniers de rente seigneuriale à la Saint-Rémy. — J.-B. Delisle tient une 1/2 acre 26 perches 1/2 de terre, sujette au droit de champart. — Charles Langlois, prêtre, curé du Mesnil-sous-Verclives, tient 50 perches, triège de la Fosse-aux-Petrous ou du Fossé-aux-Prêtres, sujette ainsi qu'il a été reconnu par Me Mathieu Flavigny, ancien curé, le 29 janvier 1709, et par Me Louis de la Barre, le 26 octobre 1684, au droit de champart. — La fabrique du Mesnil-sous-Verclives, pour une acre de terre, doit un droit de champart. — Dame Marie-Catherine-Madeleine Pavyot de la Haute-Ville, épouse de haut et puissant seigneur Nicolas de Frémont, chevalier, seigneur d'Auneuil et autres lieux, pour plusieurs pièces de terre, doit un droit de champart, etc. (1).

Saint-Vincent-des-Bois. — Voici d'abord ce qu'en dit Mannier : « Maison du Temple du Bois-Hibout située à une lieue et demie de Vernon, paroisse de Saint-Vincent. En 1235, les Templiers y possédaient déjà une terre nommée le champ de Bordigné et de la Perruche, située le long du chemin d'Évreux, à eux donnée par le seigneur de Saint-Vincent, Raoul le Flament. Plus tard, ils y bâtirent une maison de leur Ordre mentionnée dans une charte de Richard de Gomont (avril 1271) où il est dit que ce seigneur a donné à la maison *domui et fratribus militie Templi de Boybout* un demi arpent de vigne au triage de Buissart, près de la vigne des Templiers. »

« Le Bois-Hibout était un fief noble. Sa maison fut démolie au xve siècle, elle était sur le chemin conduisant à Pacy-sur-Eure. Il

(1) Archives Nationales, S. 5893. — Ce droit de champart permettait au seigneur de prendre sur les champs dépendants de sa seigneurie la dixième, treizième ou quinzième gerbe de la moisson de ses tenanciers, comme le curé prenait la dîme pour son droit ecclésiastique (*Dictionnaire de Trévoux*).

Digitized by Google

restait une soixantaine d'acres affermées, en 1495, 22 livres tournois; en 1572, 180 livres; en 1642, 235 livres, et en 1783, 1,250 livres. A cause du fief noble le commandeur nommait à Saint-Vincent (1). »

Ce droit de présentation appartenait au commandeur, surtout parce qu'il lui avait été donné, en 1231, par Jean de Saint-Vincent, prêtre, du consentement de M. Eudes Havart (ou Odet Avart, d'après Aug. le Prévost), chevalier, son frère aîné : donation confirmée, en 1287, par Jean de Mercey (de Messey, Aug. le Prévost), chevalier, petit-fils d'Eudes Havart, puis reconnue et ratifiée, en 1490, par le seigneur de Saint-Vincent (2).

Voici, d'après l'inventaire de 1773, en quoi consistait ce membre : « *Bois-Hibout*, paroisse de Saint-Vincent-des-Bois, diocèse d'Évreux, bailliage de Vernon, à cinq lieues et demie de Bourgoult et une lieue et demie de Vernon. La ferme est située dans la plaine à un grand quart de lieue de la paroisse, enclose de murailles de maçonnerie, dans laquelle on entre par une grande porte dont les pilastres sont de maçonnerie en pierre dure, de onze pieds de haut et dix d'ouverture. A cinquante pas de la porte, sur la gauche, bâtiment de vingt-six pieds de long sur sept de large servant de logement au fermier, cuisine, et derrière une chambre, laiterie et poulaillers de dix-neuf pieds de long et sept de large, bergerie avec chambre, étables, écuries, pressoir, colombier, jardins, etc. — Revenus : 635 livres 3 sols 4 deniers.

« La ferme comprend 65 (3) acres de terre, 24 de bois, le tout loué 850 livres. Fief relevant du roi avec droit de basse justice, le commandeur seigneur temporel et spirituel de Saint-Vincent.

« Église de Saint-Vincent. Nous avons été reçus par M. Louis Putichar, prêtre curé, lequel nous ayant présenté l'eau bénite à l'entrée de la grande porte nous a conduit dans le chœur où, nous

(1) *Le Grand Prieuré de France*, par Mannier.

(2) Archives Nationales, S. 5886.

(3) Le plan-terrier de 1775 dit que le tout contenait 71 acres et 3/4 de perche de bois taillis, ou 10 acres 3 perches et 3/4 de perche en bois, 27 acres 1/2 36 perches de paturage en bruyère, 3 vergées en mares, fosses et buissons, et le surplus en terres labourables.

Avant 1709, le domaine du Bois-Hibout avait une demi-acre 7 perches à Gamilly, triège du chemin de Blaru : pièce échangée par un commandeur avec M. de Croixmare contre 3 vergées à Forest, triège du Chemin-Herbu (Archives Nationales, S. 5893).

Digitized by Google

étant agenouillés, après avoir fait nos prières, nous avons remarqué qu'elle est dédiée à Dieu sous l'invocation de Saint-Vincent dont l'image est à droite du maître-autel et le dit sieur curé, revêtu du surplis et de l'étole, à notre réquisition, a fait ouverture du tabernacle et en a tiré une petite custode en argent où repose le sacré corps de Notre-Seigneur et nous a fait voir des hosties conservées pour les malades. Après quoi avons observé que le maître-autel est fort propre et décemment décoré, au-dessus duquel est un tableau représentant le martyr de Saint-Vincent, donné par le dit sieur commandeur Huet, qui a fait mettre ses armes; des gradins sur lesquels est porté un tabernacle fort honnête; le chœur blanchi dans son pourtour et sa voûte plafonnée et bien éclairée, garni de deux bancs en prie-Dieu pour le curé et son assistant, et tout autour des bancs de menuiserie fort propres.

« Descendus dans la nef qui est plafonnée depuis peu, à laquelle dépense a contribué le commandeur, avons observé deux chapelles dédiées à la sainte Vierge et des bancs tous neufs pour les paroissiens.

« Parvenus au bas de l'église, le dit sieur curé m'a ouvert les fonts baptismaux qui sont fort propres et bien tenus; de l'autre côté un confessionnal de menuiserie et au milieu de la nef une chaire à prêcher de menuiserie. Contre la muraille et contre le chœur et la nef sont les cordes de deux cloches qu'il a fait mettre en branle pour prouver qu'elles sont bien sonnantes.

« Après quoi nous sommes entrés dans la sacristie qui a été bâtie par les soins dudit sieur curé, où nous avons vu une crédence en armoire pour serrer les ornements, un coffre fermant à clef pour les vases sacrés et une armoire dans un coin pour resserrer les chandeliers et autres meubles.

« Ayant demandé l'inventaire le dit sieur curé a répondu qu'il n'en avait point trouvé. Il m'a représenté : un calice et sa patène d'argent, un soleil et un ciboire en argent dont le pied sert à tous les deux, une custode d'argent, six chandeliers de cuivre, une lampe de cuivre, onze ornements de différentes couleurs, etc.

« Ayant demandé au curé depuis combien de temps il était titulaire et s'il avait fait profession et pris l'habit dudit Ordre? Il m'a répondu qu'il avait été pourvu dudit bénéfice par frère Jean-Louis Godard de Beaulieu et pris possession en 1738 et qu'il n'avait point encore reçu l'habit de notre Ordre. Il nous a dit

Digitized by Google

aussi que la fabrique possédait environ 4 acres de terre de mauvaise qualité, louées 30 livres..... Il nous a dit que la lampe en cuivre avait été donnée par le commandeur de Cabeuil et qu'il avait fourni les deniers pour la reconstruction des fonts baptismaux en 1756 et qu'il avait fait une partie de la dépense pour la refonte de la cloche. Lui-même nous a dit qu'il avait fait faire quatre croisées garnies de vitraux neufs et de barreaux de fer, qu'il en a fait agrandir deux dans le chœur et deux dans la nef, la peinture en blanc du chœur, les bancs de la nef et la reconstruction de la sacristie en 1749.

« Les paroissiens m'ont dit que le sieur curé était un homme fort pieux, qu'il avait bien soin de prêcher les dimanches et d'instruire les enfants, qu'il était fort aimé dans sa paroisse et considéré dans le pays, tant par sa probité que par sa régularité à remplir ses devoirs. »

Tourny. — Guillaume de Maronne, en 1247, vend 10 acres de terre en deux pièces : la première à la Couture-du-Val-Bordon, la deuxième au Champ-Milon, moyennant 150 livres tournois, ce qui fut confirmé par Jean de Maronne, son fils, et par Guillaume de Pissy, chevalier. — Mathieu dit Karuel, Pierre dit Burel et Laurence, son épouse, d'Andely, vendent aux Templiers, du consentement de leurs héritiers, en 1248, 18 mines de froment et 18 chapons de rente pour 47 livres 5 sols parisis. Ces rentes étaient assises sur différentes pièces de terre, à Tourny, désignées dans la charte (1). — Ce sont les seuls documents que nous possédions pour cette paroisse, quoique le plan-terrier de 1775 signale huit pièces de terre d'une contenance totale de 16 acres 12 vergées 95 perches.

Ces biens relevaient en 1775 de M. Gaillot-Louis-Urbain Aubert, chevalier, seigneur marquis de Tourny, et étaient soumis à 20 sols parisis à la Saint-Rémy, 20 sols à Pâques, 4 boisseaux de blé à la Toussaint et une paire de gants blancs à Pâques, plus les droits seigneuriaux.

Vernon. — Mannier dit pour ce membre : « Aucun titre. La visite de 1495 mentionne : « A Vernon il y a une cense, nommée le *Temple de Vernon*, où solloit avoir une maison qui, de présent, est détruite et baillée pour v l. par an. » Les chevaliers de Saint-

(1) Archives de l'Eure, fonds de Bourgoult.

Digitized by Google

Jean en possédaient une autre, rue du Chapitre, louée, en 1757, 80 livres. »

Edmond Meyer, dans son *Histoire de la ville de Vernon* (t. II, p. 140), écrit que les paroisses de Vernon, Saint-Marcel, Saint-Just et Saint-Pierre fournissaient 130 muids de vin..... dont 12 muids aux Hospitaliers de Bourgoult. — Il ajoute (p. 245) : « La commanderie de Bourgoult possédait une rente de 15 sols parisis sur une maison de la rue Gloriette appelée, en 1644, le *Petit-Gaillon*, bornée par les murs de la ville. » — Enfin (p. 251) : « La commanderie de Bourgoult, qui possédait sur Saint-Vincent-des-Bois le fief de Bois-Hibout, à elle aumôné en 1231..... avait droit, sur les domaines de Vernon, Gisors et Andely, à une rente de 12 muids (1) de vin qui lui avait été donnée par les rois de France, à condition de célébrer trois messes par semaine en l'église de Bourgoult. François Ier, en cédant ces domaines à Renée de France, la chargea d'acquitter cette rente qui fut probablement convertie en argent, car les comptes de la vicomté de Vernon étaient chargés, au XVIIIe siècle, de 290 livres de ce chef (2). »

« La maison peu importante que possédait la commanderie en la rue du Chapitre fut donnée à loyer pour 50 livres en 1774, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, à la condition que le preneur ferait mettre une croix de Malte au-dessus de la porte ou sur la cheminée. Une rente était perçue par le commandeur sur une propriété voisine (3). »

Mais il est temps de venir maintenant au chef-lieu de la commanderie, *Bourgoult*.

(A suivre.)

L'Abbé C. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Évreux.

(1) Nicolas du Moustier, en février 1231, reconnait devoir aux vendanges 3 muids 1/2 de vin blanc de rente sur une vigne située à Saint-Marcel et qu'il ne peut fouler les vendanges sans le consentement des frères. En 1232, il donne un baril de vin blanc (S. 5197).

(2) Archives Nationales, S. 5194.

(3) On trouve en 1249 des lettres de Guillaume de la Canel, fils de Bauldonin de la Canel, du dimanche devant la Nativité N.-D. de septembre, confirmant la donation de Baudouin son père pour 6 deniers de rente à prendre sur la paroisse de Bizi (S. 5197).

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE CAEN

FACULTÉ DES LETTRES

SOUTENANCE DE THÈSES DE DOCTORAT

Le samedi 13 juillet, a eu lieu, à la Faculté des Lettres de l'Université de Caen, une solennité qui devient malheureusement trop rare en province, nous voulons dire une soutenance de thèses pour le doctorat ès-lettres. Les candidats préfèrent en général un théâtre plus en vue, et présentent leurs savants travaux à la Sorbonne. Le Père Griselle S. J., se souvenant qu'il avait passé son examen de licence devant notre faculté, a eu le bon goût de ne pas mépriser un jury qui en vaut bien un autre, et qui d'ailleurs avait déjà apprécié à leur valeur ses qualités d'humaniste et d'érudit.

Le savant Jésuite apportait à nos professeurs une thèse latine *sur Bossuet*, ou, pour être plus précis, *sur ses fonctions pastorales et sa prédication à Meaux*. La soutenance a été excellente. Sans doute, les examinateurs ont relevé çà et là quelques taches dans le latin, quelques erreurs, bien légères, dans les développements; mais en somme ils ont été unanimes pour déclarer que le travail du Père Griselle était le plus heureux commentaire qu'on pût trouver des dernières lignes de l'*Oraison funèbre du grand Condé :* « Heureux, si averti par mes cheveux blancs du compte que je dois à Dieu de mon administration, je consacre désormais au troupeau qui m'a été confié les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint. »

Digitized by Google

Si intéressante que soit cette thèse latine, elle n'a pas cependant l'importance de la thèse française : *Bourdaloue, histoire critique de sa prédication, d'après les notes de ses auditeurs et les témoignages contemporains* (Deux volumes grand in-8°, de près de 1100 pages).

On aurait pu croire, après les savants travaux de MM. Anatole Feugère, Blampignon, Lauras, etc., qu'il n'y avait plus rien à dire sur Bourdaloue. Le Père Griselle nous a prouvé le contraire. Se plaçant sur un tout autre terrain que ses devanciers, il a montré : 1° que l'édition *officielle* de Bourdaloue ne nous donnait pas le vrai texte du grand prédicateur, et que, pour retrouver aussi vivante que possible la *parole* entendue par Mme de Sévigné et les contemporains, il fallait avoir recours à des sources trop négligées jusqu'ici, c'est-à-dire aux éditions *subreptices*, publiées du vivant même de Bourdaloue, et aux copies manuscrites, reproduisant les sermons de l'orateur tels qu'avaient pu les recueillir les tachygraphes groupés au dessous de la chaire pendant le sermon. Grâce à ces documents plus précieux qu'on ne pense, le Père Griselle a parfaitement démontré que le Père Bretonneau avait *édulcoré*, *poli à outrance*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, le style vigoureux et un peu fruste du grand sermonnaire.

Dans la seconde partie de sa thèse, le Père Griselle a essayé de fixer la chronologie des sermons de Bourdaloue, tâche difficile, ardue, ingrate, dont le candidat s'est, le plus souvent, tiré à son honneur.

Les examinateurs ne lui ont pas ménagé leurs compliments, et après une très brillante soutenance qui n'a pas duré moins de six heures, le jury, après une très courte délibération, a proclamé à l'unanimité, le Père Griselle docteur ès-lettres, avec la plus haute mention qu'on puisse donner, la mention *très honorable*.

Terminons ce trop rapide compte rendu, en disant que le Père Griselle travaille depuis longtemps déjà à nous donner une nouvelle édition de *Bourdaloue*, dont nous aurons très probablement les premiers volumes pour le centenaire du grand prédicateur (le Père Bourdaloue est mort le 13 mai 1704).

Nous sommes très heureux d'offrir à nos lecteurs quelques pages empruntées à cette belle thèse. Nous choisissons à dessein celles qui ont trait aux relations qui existèrent de tout temps entre Bourdaloue et notre savant compatriote P.-Daniel Huet, et

Digitized by Google

celles où il est question du sermon prêché au mois de septembre 1703 à la visitation de Caen à l'occasion de la vêture d'une des filles du marquis de Beuvron.

A. É.

C'est au mois de février que commence la série des lettres de Huet (1) dans lesquelles Bourdaloue est nommé. Il y est question d'un des nombreux procès de l'ancien évêque d'Avranches. Mme de Chamarande avec qui Bourdaloue est chargé de négocier un accommodement, par l'intermédiaire du président de chambre Ferrand, était la fille de l'ancien administrateur de l'abbaye de Fontenay, donnée à Huet, après sa démission de l'évêché d'Avranches. Le procès, qui ne put être évité, est relatif à des contestations sur le temporel de l'abbaye de Fontenay. Avant de citer les fragments de ces lettres, dont le commentaire complet devra être donné dans l'édition définitive de la *Correspondance de Bourdaloue*, il est bon de dire un mot des rapports spéciaux de Huet avec notre prédicateur. Il est malaisé de déterminer la date exacte à laquelle commença la cohabitation suivie des deux amis, dont le souvenir a été gardé dans le *Commentarius* de Huet. Il est certain que, dès longtemps, Huet avait traité ou du moins entamé la question du legs de sa bibliothèque à ses « bons amis les jésuites » comme il les appelle dans une lettre à son neveu.

Ce qui en témoigne, c'est la lettre de Quesnel en date du 2 juillet 1693. Il avait son logement à la Maison professe avant l'année 1700, car on lit dans une lettre en date du 9 septembre, écrite de Fontenay, à son neveu :

« Je me suis souvenu que lorsque les jésuites me firent préparer mon logement de Paris, ils firent peindre les portes d'une certaine peinture en détrempe, de couleur feuille morte, sur laquelle on mit un vernix qui la rendoit luisante et plus belle que de la peinture en huile. Cette peinture est très bon marché et ne

(1) *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1900, p. 146 et suivantes. Je ne saurais trop remercier M. A. Gasté de m'avoir mis à même de puiser dans cette correspondance publiée par lui les passages qui concernent les rapports de Bourdaloue avec le président Ferrand. V. plus bas.

Digitized by Google

sent pas si longtemps ni si fort que l'huile..... Je vais ecrire à Paris pour savoir tous les ingrediens ou recettes de cette peinture. »

Il serait assez singulier de retrouver quelque jour une lettre de Huet à quelque correspondant de la Maison professe, demandant ce procédé de peinture économique, ainsi que la réponse à la question, surtout si cette réponse se trouvait être une lettre autographe de Bourdaloue. Ce ne serait nullement impossible; mais au lieu de rêver cette fantaisie, mieux vaut tirer du recueil intitulé *Huetiana* divers échos des conversations que ne devaient point tarder d'avoir entre eux Huet et Bourdaloue :

« Dans une conversation que j'eus un jour avec quelques jésuites, raconte Huet, on tomba sur la comparaison du mérite des Savants et de celui des Prédicateurs, savoir lequel de ces deux emplois est le préférable et le plus estimable. Le P. Brossamin, célèbre par son érudition et par son talent dans la Prédication, qui étoit présent, prit le parti des Prédicateurs, et moi celui des gens de Lettres. Le Pere Bourdaloüe survint au fort de la dispute. Son autorité et le succès extraordinaire de ses Prédications, firent pancher la balance vers le parti contraire au mien. On n'oublia rien de tout ce qui se pouvoit alleguer de part et d'autre. On representa la sainteté du ministere apostolique des Prédicateurs, la conversion des ames, l'instruction des peuples; à quoi l'on ajouta le fruit présent et certain de ce laborieux emploi, dont on est payé, pour ainsi dire, en argent comptant par les applaudissemens du public, et par l'empire que l'éloquence donne sur les ames; récompense bien plus flâteuse, et, si on la regarde avec des yeux mondains, bien plus noble et bien plus éclatante que la vaine et sombre occupation d'un savant, enseveli dans la poussière et l'obscurité d'un cabinet, uniquement occupé de lui-même et inutile au monde. J'opposai à ces considérations les raisons suivantes; que ces gens obscurs sont les maîtres des Prédicateurs, et leur apprennent ce qu'ils doivent dire, et leur fournissent la matière de leurs discours; qu'ils ne bornent point leurs travaux au peuple d'une ville, ni au succès d'une Dominicale ou d'un Carême, ni aux loüanges passageres de peu de jours; qu'ils portent leurs vûës jusques dans les siècles à venir, qu'ils parlent à toutes les nations, et que dédaignant la multitude, ils n'adressent leurs écrits qu'aux gens habiles et intelligens. J'appuyai mes raisons

Digitized by Google

par des exemples : Vous avez eu parmi vous, leur dis-je, dans ces derniers tems deux hommes illustres, l'un par la Prédication, l'autre par son grand savoir : je veux dire le Pere Castillon, et le Pere Petau : je vous fais juge lequel a le plus servi l'Eglise, et le plus fait d'honneur à votre Compagnie. A peine se souvient-on aujourd'hui du Pere Castillon; sa réputation ne lui a guère survêcu, et tout le bien qu'il faisoit a fini avec lui. Toutes les écoles de théologie de la Chrétienté retentissent du nom du Pere Petau, écoutent et profitent de ses leçons, et il continuera d'éclairer l'Église jusqu'à la consommation des siècles (1). »

Huet ne nous dit pas si Bourdaloue trouva ses raisons et ses exemples sans réplique; mais il serait facile aujourd'hui de retourner la proposition du très érudit évêque d'Avranches. En dépit de sa science et de ses ouvrages, qu'aussi bien on ne lit plus guère, et sauf le culte très légitime que sa patrie garde à sa mémoire, on peut se demander qui connaît le nom de Huet, et qui ignore celui de Bourdaloue. Tant valent les hommes, tant les thèses, en ces sortes de questions insolubles dont personne ne peut trancher le dernier mot. Du moins voyons-nous, dans cet *ana*, un reflet des conversations entre Bourdaloue et son savant ami et commensal.

En février 1702, Huet pouvait avoir avec son ami de ces conversations : sa correspondance nous le montre à Paris :

« Lettres de P. D. Huet à son neveu de Charsigné,

« A Paris, 11 février 1701.

« ... Ce que vous a dit Mr l'Intendant que mes parties tirent avantage de la recherche que je fais pour l'accommodement, M. de Beuvron me l'a dit aussi et je le crois, mais je ne vois pas que cette opinion me face autre mal que de les rendre difficiles, car le pis sera de plaider, ou nous nous trouverons sur nos pieds. Je n'ai plus qu'une tentative, qui est de faire dire au Président mesme de la Chambre où nous plaidons, et qui me reprochoit que je ne voulois pas d'accommodement, que s'il veut nous donner des arbitres je les accepteray. Ou cela réussira, et c'est ce que je

(1) *Huetiana*, Paris, 1722. p. 178, n. LXXV.

Digitized by Google

demande, ou cela ne réussira pas, et le President verra qu'il ne tient pas à moy qu'on ne s'accommode. *C'est le P. Bourdaloüe qui luy doit parler.* Mr l'intendant ne devoit pas me refuser une lettre. Le pis qui en seroit arrivé, c'est qu'elle en seroit inutile... »

« A Paris, 13 février 1702.

« ... M. l'Intendant m'a écrit aux mesmes termes qu'il vous a parlé. Je n'ay jamais doûté que Mme de Chamarande ne vist bien clairement que je luy faisois proposer l'accommodement et que la proposition venoit de moi. *J'en ay si peu fait un mistere que le P. Bourdaloüe, amy de M. le President Ferrand, doit le voir aujourd'huy* de ma part pour le prier de nous donner luy mesme des arbitres. J'ecrivis cet esté à ce President tous les pas que j'ay faits pour terminer nos differens à l'amiable... »

« A Paris, 14 février 1702.

« ... Il se passa hier icy une chose qui mérite que vous la sachiez. *Je vous avois mandé que le P. Bourdaloüe devoit voir de ma part M. le President Ferrand.* Il le vit et luy fit connoistre que lorsque nous estions en terme de terminer nos affaires à l'amiable avec Mme de Chamarande, elle avoit voulu prendre les voyes de rigueur et me l'avoit ainsi déclaré, que je m'y estois opposé inutilement, que cependant et elle et son mary avoient eu l'artifice de repandre en tous lieux et de persuader à luy President que je ne voulois point d'accommodement, que Mr de Beuvron, de Montatere et Foucaud s'y estoient employez auprès d'elle inutilement, tandis que je leur offrois des blancs signez, que j'avois mesme voulu faire arbitre le Directeur de Mme de Chamarande, que pour mieux faire connoistre à luy President les dispositions où je suis pour l'accommodement auquel il m'a exhorté, je le suppliois de nous nommer des arbitres et que je les recevrois de sa main avec soumission. Le President repondit qu'il savoit la plus part des choses qu'il venoit d'entendre (et ce fut apparemment par une lettre que je luy ecrivis cet esté) qu'il estoit fort aise de connoistre les dispositions où je suis pour la paix, qu'il verroit Mme de Chamarande et l'obligeroit de nommer un arbitre, que lors qu'elle l'auroit fait il *iroit voir luy* (sic) *P. Bourdaloüe pour le luy faire savoir*, et pour luy demander le mien.

Digitized by Google

« Après cet entretien le P. Bourdaloüe alla en une maison où il devoit dîner avec le President, M. de Lamoignon, auquel il conta ce qu'il venoit de negotier pour mes interests avec M. le President Ferrand. M. de Lamoignon luy dit qu'il ne savoit rien de cette affaire que j'ay à demesler avec Mr de Chamarande, qu'il en estoit fasché et qu'il vouloit s'accommoder, que Mme de Chamarande estoit une chicaneuse, mais que Mr de Chamarande estoit bon homme, estoit son voisin à la campagne et son amy, et qu'il croioit qu'il ne le dediroit pas. Le *P. Bourdalouïe m'estant venu voir le soir pour me rendre compte de tout cela*, je le priay de faire savoir à Mr le President Ferrand l'offre que M. de Lamoignon faisoit de sa médiation, afin qu'il la propose à Mme de Chamarande. Voilà l'estat de cette affaire qui promet quelque bonne fin. Mais quand la paix ne s'en suivroit pas, voila nos juges et gens d'un grand poids, qui connoissent mes intentions, et qui ne se laisseront pas prévenir contre moy. *Mr de Lamoignon parla aussi au P. Bourdaloüe* de ce qui se passa samedy en Mr d'Avranches et moy. Il luy dit que j'avois affaire à un grand chicanier, mais qu'il croioit que ce qui le rendoit si difficultueux c'estoit son impecuniosité, ce que je crois vray en partie. »

« A Paris, 18 février 1702.

« ... A l'occasion de cette assignation, j'allay voir hier Mr le President Ferrand, il me reitera la parole qu'il avoit donnée au P. Bourdaloüe de porter Mme de Chamarande à l'accommodement. Je luy dis que M. le President de Lamoignon s'estoit offert de luy mesme au P. Bourdaloüe pour nous accommoder. Il promit de le proposer, et M. de Lamoignon de son costé me promit hier de parler comme de son chef à Mr de Chamarande. »

« A Paris, le 24 février 1702.

« ... Pour vous faire voir que ce n'est pas sans raison que je ne trouve pas à propos de presenter une requeste sur les nouvelles reparations, vous saurez que lundi, jour de l'assignation qui m'avoit esté donnée pour voir enteriner le procez verbal de Cardon, la cause ne fut point appelée. Cela m'a fait juger que Mr le Président Ferrand ne l'avoit pas voulu appeler dans l'esperance de nous concilier. Et ce matin *le P. Bourdaloüe lui a escrit un billet pour savoir en quel estat il a mis cette negotiation*. Jugez si

Digitized by Google

j'aurois eu bonne grace de luy presenter une requeste tendante à une procedure de rigueur, lorsque je tasche de l'engager à menager la paix, et si je ne donnerois pas un beau pretexte à Mr de Chamarande de refuser l'accommodement... »

« A Paris, 28 février 1702.

« ... Je vis hier Mr le President de Lamoignon. Il me dist qu'il avoit proposé l'accommodement à Mr de Chamarande et s'estoit offert pour médiateur, qu'il avoit repondu que nos affaires estoient presque toutes terminées, et n'estoient plus en estat d'estre terminées autrement que par un jugement. C'est la reponse qu'ils ont faite à Mr de Beuvron et à Mr Foucaud. D'ailleurs le President Ferrand n'en a rendu aucune réponse au P. Bourdaloüe, ainsy il en faut decoudre et je ne m'y endormiray pas... (A la fin de la mesme lettre) Ma requeste est présentée et je n'ay plus aucune esperance d'accommodement, le President Ferrand n'ayant pas repondu au dernier billet du P. Bourdaloüe... »

Ainsi les fragments de ses lettres à son neveu, notamment celle du 14 février 1702, nous le montrent ce jour-là, ou mieux, la veille, **lundi 13 février**, après un entretien avec Bourdaloue, visité le soir, par ce Père. Bourdaloue, en effet, au sortir d'un dîner dans lequel il s'était rencontré avec Lamoignon vient rendre compte à notre processif abbé de Fontenay des efforts qu'il avait faits, durant la journée, pour accommoder son affaire.

La lettre du **vendredi 24** de ce même mois nous atteste même qu'un billet de Bourdaloue au président Ferrand pourrait bien un jour être retrouvé. En tout cas, la plus belle explication qui se puisse ajouter à ces lettres de Huet, où nous entrevoyons ses rapports avec Bourdaloue, est bien certainement ce beau et touchant passage du *Commentaire* de Huet, exhalant ses regrets de la mort de son ami, et montrant avec quelle affable prévenance le vieux prédicateur montait le soir à l'appartement de l'ancien évêque d'Avranches pour lui donner les nouvelles recueillies à son intention. C'est un vrai tableau de genre, qui fait honneur au cœur des deux amis. On lit dans le *Commentarius* de Huet :

« *Hos angores cumulavit alia aegritudo, gravis profecto et acerba, de morte Ludovici Burdaloei, è Societate Jesu, sacrorum Evangelii*

Digitized by Google

praeconum hac aetate longe principis, quo vel propter collata in me summae benevolentiae officia, vel propter amabilem quemdam animi candorem, nemo mihi fuit amicior; erat enim in eo pectus apertum, et, ut, ita dicam, pellucidum; neque certe jucundior quisquam, propter lepores ingenii, suavissimamque hilaritatem. Accesserat frequens et paene quotidianus multorum annorum usus, cum nulla penè abiret dies, quin ad me veniret sub noctem, et quidquid interdiu ad se allatum esset novi, expromeret peramanter, et in medium quaesita officiose reponeret (1). »

Nous ne serons donc pas surpris de voir avec quelle sollicitude Huet suivait la nouvelle d'un sermon de vêture que Bourdaloue dut aller prêcher à Caen l'année suivante.

A la fin de l'année 1703, le marquis de Beuvron l'invitait à se rendre en Normandie pour prêcher le sermon d'une prise d'habit de Melle de Beuvron.

M. A. Gasté a bien voulu me donner communication de plusieurs lettres inédites de Huet à son neveu de Charsigné à Caen, dont les autographes font partie de son intéressante collection. Elles offrent la preuve que Bourdaloue vint à Caen à la fin de cette année 1703, pour prêcher à la prise d'habit de Melle de Beuvron. Malgré les notes de Rochebilière, et malgré les recherches faites aux archives du monastère de la Visitation de Caen, il reste difficile d'identifier le nom, et, par suite, de rencontrer la date exacte de l'entrée au couvent de cette religieuse, fille du marquis de Beuvron, dont Bourdaloue prêcha la vêture. Une des tantes de cette postulante, Marie-Françoise d'Harcourt, qui fit profession le 28 décembre 1653 et mourut le 7 février 1703 (*alias*, 1712), fille de François II d'Harcourt, marquis de Beuvron, fut la neuvième supérieure du monastère de la Visitation Sainte-Marie, de Caen. Sa sœur aînée, qui avait pris l'habit le 28 octobre 1646, à l'âge de dix-huit ans, était morte le 4 juin 1701. Or en cette même année 1701, une circulaire de la Visitation de Caen disait, en parlant de la supérieure Marie-Françoise : « Nous avons quatre de ses nièces, dont deux sont filles de M. le Marquis de Beuvron, et

(1) *Pet. Dan. Huetii, episcopi Abrincensi, Commentarius de rebus ad eum pertinentibus.* Amstelodami, Apud Henricum Du Sauzet, MDCCXVIII in-12, p. 405. — On trouvera dans Feugère (p. 31) la citation de ce passage d'après la traduction de Charles Nisard, p. 241.

Digitized by Google

deux de M. le Duc de Harcourt... » On ne peut dire à laquelle de ces quatre nièces de la supérieure du monastère se rapporte la vêture que vint célébrer Bourdaloue. Aucun acte de vêture ou de profession n'a été découvert qui nous mette sur la voie, sauf une attestation de prise d'habit en 1707, pour « Henriette-Léonore-Françoise-Charlotte, fille de Henry de Harcourt et de Marie-Anne-Claude Brulart de Genlis, âgée de dix-huit ans onze mois, après avoir demeuré quinze ans dans la maison portant le petit habit... » Il faut exclure, comme ne concordant pas avec notre année 1703, cette religieuse, fille de Henri d'Harcourt. Est-ce sa sœur, est-ce une de ses deux cousines qui entrait en religion quatre ans avant elle? Mais comment aucune trace de la cérémonie religieuse n'a-t-elle était conservée au registre des vêtures et professions, et pourquoi les seules Visitandines portant le nom d'Harcourt-Beuvron, dont on trouve mémoire dans les annales du monastère, sont-elles cette Henriette-Marie dont nous rencontrons la vêture et ses sœurs cadettes, nommées comme incidemment à l'occasion de la mort de leur tante? On lit en effet dans la circulaire qui la concerne : « Il nous reste trois nièces de cette digne Supérieure filles de M. le Maréchal de Harcourt, qui nous sont très chères. L'aînée est religieuse... » Il ne semble donc pas que la postulante qui dut être l'occasion du voyage de Bourdaloue en Normandie l'année qui précéda sa mort, soit ici désignée. Faut-il conjecturer que la novice n'alla point jusqu'à la profession et que rien n'a été gardé pour constater la prise d'habit? La question semble insoluble, et au lieu de nous engager dans le domaine sans limites des suppositions, bornons-nous à produire les documents qui nous montrent Bourdaloue attendu à Caen sur la fin de l'année 1703. Il faut citer d'abord deux lettres du Père Martin, cordelier, le correspondant assidu de Huet, si intéressant dans ses lettres pour l'histoire locale de Caen (1). Le 20 août, il écrivait de Caen, à Huet, alors à Aunay :

(1) Elles ont été publiées d'abord dans les *Annales de la Faculté de Caen*, puis dans la *Revue catholique de Normandie*. V. pour les deux lettres citées ici, la sixième année de la *Revue*, 1896, pp. 338 et 339. Elles sont publiées par M. A. Gasté, d'après la copie faite par M. Baudement, déposée à la Bibliothèque de Caen, ms. 264. Les autographes occupent à la Bibliothèque nationale deux volumes du département des manuscrits, fr. 15192, et SF. 1016. D'autres lettres autographes de Huet à Charsigné de Piedoue sont aussi à la Bibliothèque com-

Digitized by Google

« Mr notre Intendant revint ici vendredi. M. de Bayeux doit emmener avec lui le R. P. Bourdaloue qui doit prêcher à la Visitation à la ceremonie d'une vêture ou d'une profession. »

C'est, sans doute, l'intendant lui-même, qui rapportait la nouvelle, vague encore, et il est à croire que l'évêque de Bayeux, François de Nesmond (1), avec qui Bourdaloue devait faire le voyage, était désigné pour donner le voile à la postulante. Il s'agissait en effet de rendre honneur au « Gouverneur du Vieux Palais de Roüen, lieutenant général au Gouvernement de la Haute Normandie », du moins dans la personne de son frère ou de son fils. Dès le lendemain, Huet répond à la lettre du P. Martin et, mieux informé, précise la nouvelle. Il écrit en effet d'Aunay :

« 21 août 1703.

« Le voyage du P. Bourdaloue sera pour prescher à la vesture de Mlle de Beuvron. »

Mais les lettres de Huet à son neveu nous disent pourquoi l'ancien évêque d'Avranches était plus favorisé que le P. Martin pour la précision des détails sur le voyage de Bourdaloue. Une invitation gracieuse du marquis de Beuvron lui était parvenue. Il écrit le lendemain :

« A Aunay, 22 aoust 1703.

« ... Mr de Beuvron me mande, qu'il sera à Caen dans les premiers jours de septembre avec le P. Bourdaloüe, et il me fait l'honneur de m'y souhaiter. C'est à quoy, Dieu aidant, je ne man-

munale de Caen, ms. 501, mais les deux fragments inédits qui concernent Bourdaloue sont tirés de la collection de M. Gasté, à qui je dois la mention de ce sermon de vêture connu seulement sans cela par les deux citations très insuffisantes tirées de la correspondance Huet-Martin. J'avoue que dans ces lettres restées manuscrites, je n'aurais pu découvrir les trop courtes mentions que l'évêque d'Avranches y a faites de son ami.

(1) François de Nesmond, évêque de Bayeux, fils de François-Théodore, président à mortier au Parlement de Paris, et d'Anne de Lamoignon, né à Paris, le 1er septembre 1629 † 16 juin 1715 à 85 ans 9 mois 16 jours, doyen des évêques de France et des docteurs de Sorbonne, ennemi des jansénistes, nommé évêque en 1661 (Voy. Fisquet, *Diocèse de Bayeux et de Lisieux*, p. 118-115).

Digitized by Google

queray pas, et je prevois que tout cela pourra produire quelque petit sejour a Caen et quelque passade à Fontenay. »

Il est donc probable que Huet, descendu à Caen, chez son neveu, ne manqua pas de lui raconter la cérémonie et de lui analyser de vive voix le discours entendu, ce qui nous prive de l'espoir de découvrir quelque lettre où soit rapporté ce qui concerne la cérémonie du mois de septembre 1703 et la vêture prêchée par Bourdaloue.

Le Gérant : L. Odieuvre.

Evreux. — Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Billets d'aller et retour

Extension à toutes les gares et haltes du réseau de la délivrances de ces billets

Les billets d'aller et retour qui étaient, jusqu'à ce jour, délivrés seulement entre les gares comprises dans des zones variant suivant l'importance des villes, sont maintenant délivrés entre toutes les gares et haltes du réseau.

La durée de validité de ces billets reste fixée ainsi qu'il suit :

2 jours	pour les parcours	jusqu'à . . .	125	kilomètres.
3 »	»	de 126 à . .	250	»
4 »	»	de 251 à . .	400	»
5 »	»	de 401 à . .	500	»
6 »	»	de 501 à . .	600	»
7 »	»	au-dessus de	600	»

non compris les dimanches et fêtes.

Cette durée peut être, à deux reprises, prolongée de moitié, moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 °/₀ du prix initial du billet.

Digitized by Google

Abonnements sur tout le réseau

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout le réseau, des cartes d'abonnements nominatives et personnelles (en 1re, 2e et 3e classe), pour 1 mois, 3 mois, 6 mois ou un an.

Ces cartes donnent le droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

Il est facultatif de régler le prix de l'abonnement de six mois ou d'un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Les abonnements d'un mois sont délivrés à une date quelconque, ceux de 3 mois, 6 mois et un an partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;

J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 112 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Évreux, Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis. rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

11me ANNÉE — 3me LIVRAISON

15 NOVEMBRE 1901

C. Guéry : Commanderie de Bourgoult (*suite*). — A. Tougard : Louis Le Roy, de Coutances, professeur au collège de France. — L. Couppey : Encore Héauville ! Supplément aux Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague (*fin*). — Hébert : La noblesse de Normandie en émigration, avril 1791 à novembre 1792 (*suite*). — P. de Longuemare : Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècle : Les Sainte-Marthe (*suite*). — P. de L. : Bulletin bibliographique.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1901

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA TROISIÈME LIVRAISON

I. — COMMANDERIE DE BOURGOULT (*suite*) . . . . . **C. Guéry.** 141

II. — LOUIS LE ROY, DE COUTANGES, PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE. **A. Tougard.** 159

III. — ENCORE HÉAUVILLE! Supplément aux Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague (*fin*) . . . . . **L. Couppey.** 168

IV. — LA NOBLESSE DE NORMANDIE EN ÉMIGRATION, AVRIL 1791 A NOVEMBRE 1792 (*suite*) . . . . . **Hébert.** 179

V. — UNE FAMILLE D'AUTEURS AUX SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES : LES SAINTE-MARTHE (*suite*) . . . . . **de Longuemare.** 191

VI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. . . . . **P. de L.** 205

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

UNE FAMILLE D'AUTEURS AUX SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES : LES SAINTE-MARTHE, par P. DE LONGUEMARE (*suite*).

LA NOBLESSE DE NORMANDIE EN ÉMIGRATION, par l'abbé HÉBERT (*suite*).

HISTOIRE DE LA COMMANDERIE DE BOURGOULT, par l'abbé GUÉRY, aumônier du Lycée (*suite*).

Digitized by Google

COMMANDERIE DE BOURGOULT

(Suite)

Bourgoult. — Ce chef-lieu de la commanderie se voit au penchant d'une petite colline, sur la commune d'Harquency, au-dessus de la vallée du Gambon. Pour le touriste qui l'aperçoit à la sortie du bois, elle se présente sous un aspect gracieux, cette commanderie de Malte! Respectée par la Révolution, on la retrouve de nos jours à peu près telle que l'avaient faite les chevaliers au XVIIIe siècle et telle que la décrivent nos inventaires. L'intelligent propriétaire (1) qui l'occupe, s'est bien gardé d'en rien détruire. Aussi c'est avec un réel plaisir que nous avons visité le manoir, la chapelle, la maison du fermier, le jardin, les dépendances. Il nous semblait que le commandeur allait surgir tout-à-coup pour nous faire les honneurs de ce beau domaine et de cette magnifique avenue de tilleuls qui se dirige vers Guiseniers.

En compagnie de M. l'abbé Amadieu, curé d'Harquency, de M. Cochois, l'obligeant collectionneur si connu des Andelys, à qui nous sommes heureux d'offrir nos meilleurs remerciements pour ses bienveillantes communications, nous avons fait une excursion on ne peut plus agréable, guidés par l'aimable fermier, M. Prévost, à qui on donne, dans l'intimité, le titre de M. le Commandeur.

Voici la description de cette commanderie d'après l'inventaire de 1773, œuvre de frère Edmond Huet : « Nous nous sommes transportés à la chapelle qui est en un angle de la cour du manoir seigneurial, où étant entrés, après avoir fait nos prières, nous avons remarqué qu'elle est dédiée à Dieu sous l'invocation de St Jean-Baptiste, notre patron, dont le tableau est sur l'autel. Au moment de la nomination de fe Huet elle servait de grange, quoique chargée de 3 messes par semaine. Il avait eu recours

(1) M. Lebrun, des Andelys.

Digitized by Google

à Son Altesse pour en obtenir la démolition, à charge par lui d'en faire construire une nouvelle, ce qui a été fait, suivant le décret du 4 novembre 1768. — Cette nouvelle chapelle (1) est construite sur une portion de terrain de l'ancienne; elle est bâtie en pierres de taille et moellons dans toute son étendue consistante de 22 pieds de longueur sur 12 pieds de largeur, la voûte en est lambrissée, le sanctuaire fait en cul-de-lampe orné d'une très belle menuiserie en bois d'Hollande ainsi que l'autel, fait en tombeau, dans lequel le dit sieur commandeur a fait pratiquer une armoire pour y serrer les ornements tant anciens que nouveaux qu'il a achetés. Les anciens ornements qu'il a trouvé consistent en un calice et sa patène d'argent, aux armes d'un ancien commandeur : 6 chandeliers et un crucifix de cuivre unis, en couleur, les canons sur l'autel, un missel, deux nappes d'autel, deux aubes, 4 corporaux, 4 amicts, etc. M. le Commandeur nous a fait voir 3 nappes d'autel de toile fine dont deux garnies de mousseline avec 3 aubes, des ceintures et 24 purificatoires et lavabos qu'il a fournis et de plus une chasuble complète semée de fleurs d'or et d'argent avec deux coussins pareils, deux chandeliers d'attache en cuivre doré : puis il a fait faire deux prie-Dieu de bois d'orme. — Au milieu de la chapelle est un lutrin avec deux livres de chant. Il a fait faire deux bancs de menuiserie en bois de chêne de chaque côté de la chapelle. Il a en outre fait

(1) Voici la description de l'ancienne d'après la visite de 1757 : « Dans l'enceinte de la cour joignant la maison du fermier, se trouve la chapelle dédiée à St J.-B. représenté au milieu du rétable : sur les gradins de bois peint sont posés une croix avec son Christ et 6 chandeliers de cuivre : le massif de l'autel en maçonnerie revêtu au pourtour d'un chassis de bois avec le devant d'autel en brocatelle..... Un grand chandelier de cuivre pour le cierge pascal, une croix de cuivre pour la procession..... La dite chapelle bien carellée, garnie de bancs avec un prie-Dieu, éclairée de neuf vitraux, construite en pierres dures, soutenue de pilliers butans à l'entour..... au pignon une petite lunette où est une cloche bien sonnante, etc.

« Dans le logement du fermier est la chambre du sieur commandeur avec cheminée à la mode, garnie d'un chambranle de bois, etc. » (Archives du Calvados.)

M. Cochois, peintre aux Andelys, possède un pavé armorié provenant de la chapelle. Il ressemble à ceux qui ont été décrits par M. Izarn dans son *Histoire de Navarre*. C'est un carré de 0m13 sur 0m03 d'épaisseur. Dans un cercle de couleur jaune, sur fond rouge verni, se trouve un lion jaune, contourné. Ce pavé donc, comme ceux de Navarre, paraît être du XIVe siècle.

Digitized by Google

transporter dans cette nouvelle chapelle toutes les tombes et les ossements qui se sont trouvés dans l'ancienne et il y a fait placer la cloche qui s'est trouvée bien sonnante. Cette chapelle a quatre croisées dont deux dans la nef et 2 à chaque côté de l'autel (1). — Il nous a dit qu'il y avait trois messes d'obligation par semaine, fondées par les comtes de Gisors (2), l'office et la grand'messe chantée le jour de St Jean-Baptiste, lesquelles sont acquittées par Mre Jacques-André Héliot, prêtre et curé de Travailles pour 117 livres par an.

« *Manoir seigneurial.* C'est un bâtiment tout neuf de 64 pieds de longueur sur 24 de largeur, construit en maçonnerie de moellon avec les encoignures et embrasements en pierre de taille et briques et des chaînes de même, d'espace en espace, surtout dans les deux bouts : composé d'un rez-de-chaussée (3), d'un étage au dessus et d'un grenier : les faces du côté de la cour et du jardin ont chacune une grande porte à deux battants de 5 pieds 1/2 d'ouverture et deux croisées : le premier étage cinq croisées sur chaque face et le grenier deux lucarnes. Le rez-de-chaussée qui a 10 pieds d'élévation consiste en un vestibule de 8 pieds 1/2 de largeur; à droite une grande cuisine éclairée d'une croisée sur la cour et d'une sur le jardin, pavée en pierre de taille, un office et un garde-manger : à gauche, une grande salle de 16 pieds en carré prenant jour des deux côtés, une petite chambre boisée à neuf par le dit sieur commandeur et un cabinet pavé en grands carreaux exagonnes (*sic*) de terre cuite. Les murs à la hauteur de l'appui des croisées ont 3 pieds d'épaisseur, etc. — Dans le vestibule est pratiqué un escalier de bois à rampes

(1) La chapelle sert en ce moment de chambre au fermier et un escalier existe dans l'abside, qui est parfaitement conservée.

Sous les Templiers, la chapelle était dédiée à Notre-Dame du Temple.

(2) La première le dimanche avec l'eau bénite, la deuxième le mercredi et la troisième le vendredi à moins qu'il n'y ait des fêtes dans la semaine, (Archives Nationales, S. 5893.)

(3) Mannier dit : « Le manoir seigneurial comprenait un enclos de 4 acres. entouré de murs et situé sur le chemin conduisant aux Andelys. Autour du manoir et de la ferme se trouvaient 93 acres en labour et plusieurs petits bois nommés le *Bois-Clos* (6 acres), le *Bois de Fourneaux* (4 acres), le *Bois de Bourgoult* et de la *Vineclette* (22 acres) ainsi que le bois du *Vert-Buisson* (une acre). »

Le revenu de Bourgoult était en 1526 de 160 livres tournois; en 1595 de 500 livres et en 1783 de 3,000 livres. (*Histoire du Grand-Prieuré de France.*)

Digitized by Google

tournantes de 3 pieds 1/2 de largeur, au haut duquel se trouve un palier qui communique à une grande chambre et deux cabinets sur la cuisine et autant sur la salle, qui ont 9 pieds d'élévation : au milieu desquelles le commandeur a fait faire un corridor pour séparer les chambres et cabinets. Tout cet étage est pavé en petits carreaux de terre cuite et les fenêtres de 7 pieds, etc. Dans les deux grandes chambres et dans la salle en bas sont des cheminées avec chambranles de pierre de liais et manteaux avec cadres et moulures et corniches de plâtre fin. — Sur le palier est une porte qui ferme l'escalier communiquant au grenier qui règne sur le tout, dans lequel le dit sieur commandeur a pratiqué une belle chambre à deux lits pour les domestiques, etc. Ce bâtiment est couvert en tuiles, d'un toit à deux chutes et pignons ravalés, etc.

« Au pignon, du côté de la cuisine est un petit bâtiment de maçonnerie, pareil à la maison, fait en bout rabattu de 7 pieds d'élévation sous le plancher et de 8 de largeur, divisé en deux pour une laiterie et une laverie auquel on communique par le garde-manger. — De l'autre côté le commandeur m'a fait voir qu'il a fait construire une remise sur une place vague, entre la dite maison et l'ancien cellier, qui sert à présent de bûcher, au dessus de laquelle remise il a pratiqué une chambre à cheminée, construite en brique, avec un cabinet et une garde-robe, etc.

« A quatre toises environ dudit manoir, dans l'angle de la cour, est la grande porte d'entrée, du côté du village de Forest, qui est entre deux grands pilastres de pierre de taille et briques, de 3 pieds 1/2 sur 12 de hauteur, ayant 11 pieds d'ouverture, sur lesquels est posée une petite charpente couverte en tuiles pour mettre à couvert la porte qui est de bois d'assemblage en sapin, etc.

« Une cave voûtée, qui est la seule chose conservée du bâtiment qui servait de logement au fermier, a 12 pieds en carré et au dessus un hangard.

« Les murs du jardin sont en bon état et le sieur commandeur nous a fait observer qu'il a fait faire dans le jardin et donnant du côté de la chapelle une terrasse qui sert d'embellissement et de soutien au mur de séparation des deux jardins.

« Devant le manoir se trouve un puits en maçonnerie enfermé et couvert dans une charpente à tour à pans, revêtu de bardeaux de chêne.

Digitized by Google

« *Ferme.* Grange de 20 toises de long sur 7 de large avec 6 travées, bâtiment de 160 pieds de long formant charterie, deux bergeries, trois étables à vache, 4 à veaux, écuries, etc. — Entre le bâtiment du manoir et la chapelle s'en trouve un autre en maçonnerie et moellon, à mortier de chaux et sable, dont les encoignures et embrasures sont de pierre de taille et brique, d'espace en espace, des chaînes de même, 40 pieds de long, 22 de large et 11 de hauteur à usage de bûcher, avec grenier au dessus.

« A six toises de la chapelle, autre bâtiment de 32 pieds de long sur 28 pour écurie. — Dans l'angle de la cour, du côté de la porte des champs est le pressoir qui a 8 toises de long sur 4 de large, à côté le cellier pour les cuves et cuviers à l'usage de la brasserie. — Au milieu de la cour, colombier.

« Sur l'ancienne chapelle le commandeur a fait construire un logement pour le fermier, avec cuisine de 17 pieds de long, chambre de même longueur et deux cabinets.

« A l'entrée du manoir le commandeur a fait faire une mare avec pompe pour donner de l'eau dans les jardins, plus une avenue qu'il a fait planter de tilleuls, ormes et hêtres.

« Ayant examiné les mémoires des ouvriers pour toutes ces réparations, nous avons trouvé qu'ils montaient à la somme de 6,665 l. 6 s. 11 d.

« Le commandeur nous a dit que le revenu consistait en un domaine de 95 acres de terre, 49 arpens 11 perches de bois ce qui compose le territoire de Bourgoult, 7 acres une vergée 18 perches dans la paroisse de Forest et une acre 10 perches dans celle de Travailles, affermées par baux particuliers pour la somme de 2,500 l.

« Il nous a dit que Bourgoult était un fief relevant du roi, avec droit de moyenne et basse justice, exercée par un sénéchal, restreinte au seul territoire de Bourgoult, n'ayant aucuns tenanciers ni censitaires, que la dite ferme était regardée dans l'élection comme une paroisse qui avait son rôle de taille particulier, que les domiciliés de la ditte ferme n'avaient point de paroisse affectée et qu'ils choisissaient l'église qu'ils voulaient, que les inhumations se faisaient dans la chapelle (1) et que même, autrefois, on y baptisait les enfants mais que les fonts n'existent plus.

(1) Le cimetière était entre le manoir et la chapelle.

Digitized by Google

« *Fermages* dans les paroisses voisines : 1° à Mesnil : 33 acres 16 perches, louées 700 l.; au Coudray : 2 vergées, 34 perches pour 200 l.; 2° à Cahagnes : 24 acres, une vergée, 28 perches, pour 400 l.; 3° à Tourny : 19 acres, 2 vergées, 5 perches, pour 600 l.; 4° à Hennezis : 3 acres 3 vergées, une perche pour 124 l. — Rentes : sur la Vicomté de Gisors 290 l.; sur le domaine et bois de la généralité de Rouen, 20 l.; sur une maison à Forest, 12 l. et sur une maison au hameau des Verrières, 4 l.

« Maison de Vernon, distant d'environ 3 lieues 1/2, ou le commandeur a fait des réparations pour 129 l. 6 s. Elle est louée au sieur Duclos, marchand, pour 40 l. — De plus le chapitre (1) de l'Église collégiale fait une rente de 13 l. 10 s. »

L'inventaire observe que le commandeur ne résidait pas toujours à Bourgoult : il y venait seulement passer quelques mois (2).

Le procès-verbal de la visite faite en 1786 ajoute : « Le commandeur a donné deux fioles, une croix de procession de cuivre à bâton de bois, un encensoir d'étain et un en cuivre, un bénitier et un goupillon de cuivre, une sonnette argentée, des burettes et une cuvette de faïence, un flambeau de potin pour le cierge pascal, a fait argenter la lampe de cuivre, donné un missel, un pupitre; il a rétabli les fonts baptismaux et on célèbre la messe aux fêtes et les Dimanches. De plus il a fait faire un cimetière avec croix en fer, le Christ en bronze d'un côté et la sainte Vierge de l'autre, sur un pied en pierre (3). »

Inutile de parler ici de Robert Crespin, nous l'avons fait assez longuement au début de cette notice. Ajoutons cependant que le *Dictionnaire de l'Eure* regarde Davy de Vesly, son serviteur,

(1) Me Jean-Joseph Demottes, prêtre, chanoine de l'église royale et collégiale de Notre-Dame de Vernon et receveur du chapitre, demeurant rue de la Porte-de-Gamilly, reconnaît à cause de l'acquisition faite par le dit chapitre de Me Guillaume Roussel et Pierre le Tellier ayant épousé Marie Campigny, iceluy Guillaume représentant de deux maisons faisant partie de la maison qu'occupe actuellement M. de Mercey, chanoine, maison appartenant à la commanderie de Bourgoult, le dit chapitre est tenu à la Toussaint à 24 sols parisis de rente seigneuriale et en 12 livres de rente foncière et irraquitable. Fait à Vernon en la maison de M. l'abbé Dauviray, doyen du chapitre, l'an 1756, le mardi après-midi, 20 avril. (Archives Nationales, S. 5893.)

(2) Archives Nationales, S. 5197.

(3) Archives Nationales, S. 5197.

Digitized by Google

comme le premier fondateur probable de la commanderie. Robert Crespin en effet, dans sa charte de 1219, outre le don de 60 acres de bois, le droit de pâture dans ses terres comme dans ses bois, celui de pasnage pour les porcs, accorde en plus aux Templiers Davy de Vesly, son serviteur, avec le ténement qu'il tenait de lui.

Ce droit de pâture ne tarda pas à susciter des difficultés qui, en 1256, nécessitèrent un accord entre les frères de Bourgoult et Guillaume Crespin, VIIe du nom, seigneur de Dangu. Ce dernier voulut bien reconnaître le bon droit de la commanderie dans tous les bois aumônés par son grand-oncle, à l'exception toutefois de ses bois de Lisors et de Gisencourt, leur accordant en plus l'exemption du péage et des coutumes de son travers de Saint-Clair pour toutes les choses servant à leur usage.

Nous verrons plus tard cette difficulté renaître et donner lieu à un long procès entre les religieux et les seigneurs d'Harquency.

Voici, d'après les inventaires de 1773 et de 1786, un aperçu des revenus et des charges de la commanderie de Bourgoult :

Revenus suivant les baux :	en 1773	en 1786
La ferme de Bourgoult et terre de Forest et de Travailles.....	2,500 l.	3,000 l.
Les terres du Coudray.....	200 l.	200 l.
» de Cahagnes	400 l.	480 l.
» d'Hennezis.....	124 l.	124 l.
» de Tourny.....	500 l.	560 l.
» de Verclives.....	700 l.	810 l.
La maison de Vernon.....	40 l.	
La ferme de Bois-Hibout	850 l.	1,250 l.
» de Campigny.....	600 l.	
Rente sur le domaine de Vernon ..	290 l.	50 l.
» » de Rouen...	20 l.	370 l.
» » les Verrières.	4 l.	
» le chapitre de Vernon.....	13 l. 10 s.	13 l. 10 s.
» sur particuliers à Forest de 6 boisseaux de blé.....	20 l.	
» seigneuriales de Campigny..	45 l.	800 l. 50 l.
Le total des revenus monte chaque année à la somme de	6,306 l. 10 s.	7,707 l. 10 s.

Digitized by Google

Le commandeur, frère Edmond Huet, fait observer qu'il y a une augmentation de 1,722 l. puisque Bourgoult, à son arrivée, n'était affermé que 4,584 l. 10 s.

Charges de l'Ordre :

Responsions, etc.	
échues au 30 avril 1769 : 769 l. 8 s. 8 d.	
» 1770 : 754 l. 4 s. 6 d.	
» 1771 : 754 l. 4 s. 6 d.	3,630 l. 6 s. 4 d.
» 1772 : 754 l. 4 s. 6 d.	
» 1773 : 898 l. 4 s. 2 d.	
Charges locales : 5 années de gages des gardes de Bourgoult, à 318 l. par an.....	1,590 l.
Acquit des messes de la chapelle, à 117 l. par an.	585 l.
Acquit des messes de Campigny, à 2 l. 5 s. 1 d....	11 l. 5 s. 5 d.
Frais de procès.....	131 l. 18 s.
» M. d'Auneuil	700 l.
Pour le bois de Vertbuission.....	60 l.
Réparations : chapelle et bâtiments de Bourgoult.....	10,665 l. 6 s. 11 d.
» maison de Vernon	764 l. 10 s. 3 d.
» Campigny et auditoire de Pont-Audemer.....	365 l. 6 s. 3 d.
	18,483 l. 13 s. 2 d.
Revenus pour 5 années de 6,306 l. 10 s....	31,532 l. 10 s.
Excédent.....	13,048 l. 16 s.

Somme partagée pendant 5 ans met au profit du commandeur 2,608 l. 3 s. 6 d. par an; en 1786 il restait au commandeur chaque année 4,874 l. 12 s. 5 d.

Digitized by Google

COMMANDEURS DE BOURGOULT

Sous les Templiers, impossible de relever aucun nom. Dans leur procès, publié par Michelet, on trouve seulement, au jeudi 21 janvier 1311, la déposition de Philippe Agathe, frère servant du diocèse de Rouen, précepteur de la commanderie de Sainte-Vaubourg, au même diocèse. Il affirme avoir été reçu dans la maison de *Burgere*, dans le Vexin normand, diocèse de Rouen, il y a environ trente ans par Alverete, frère servant, alors précepteur de Normandie, en présence de frère André de Rosay, précepteur de la Haye-du-Val-Denis (1), de Guidon de Brotone et de Guillaume de Saint-Taurin, frères servants, morts, en cette façon : après avoir demandé le pain et l'eau, la société et l'habit de l'Ordre pour l'amour de Dieu, le récipiendaire lui dit qu'il demandait une chose importante et qui requérait grande délibération parce qu'il fallait souffrir, veiller quand il voudrait dormir, etc. Ensuite il le fit vouer et jurer sur un missel ouvert : chasteté, obéissance et pauvreté et d'acquérir, selon ses pouvoirs, le royaume de Jérusalem. Puis il lui donna le manteau et les frères présents l'embrassèrent sur la bouche. Après quoi il le conduisit dans une chambre où il le revêtit des habits de l'Ordre et lui ordonna en présence dudit Guillaume de renier Dieu. « Comment le ferai-je? lui dis-je? » — Le précepteur lui dit : « Il le faut. » — Et le témoin dit : « qu'il soit renié! » — On ne lui demanda pas autre chose. » (Michelet, t. I, p. 429.)

Dans un inventaire des titres (Archives Nationales, S. 5885), à l'article Bourgoult, existe le résumé d'une charte de Robert de Harenc de Vauville, sans date, en vertu de laquelle il permet aux frères de posséder 3 acres, données par Robert fils de Guillaume, fils d'Anfrie de Vauville et son frère, pour l'amour de Dieu et de Girard, leur frère, *qui s'était donné au Temple*, terre mouvante du fief dudit Harenc, paroisse de Vauville, près les fosses des meuniers.

Voici maintenant le nom des commandeurs sous les Hospitaliers :

(1) Commanderie réunie à celle de Chanu. Cf. *Revue catholique de Normandie*, année 1900.

Digitized by Google

Frère THOMAS MOUTON (1) (1337). — Après la condamnation des Templiers, leurs biens, en vertu de la sentence, devaient revenir à l'Ordre de Saint-Jean. Mais Philippe le Bel garda le plus longtemps possible, ainsi que ses successeurs, ces possessions, sous prétexte de s'indemniser des frais de ce fameux procès. Certaines commanderies, comme Saint-Étienne-de-Renneville, à cause de leur importance, furent restituées de 1310 à 1315, tandis que d'autres, comme Bourgoult, ne le furent que beaucoup plus tard, ce qui explique pourquoi le premier commandeur n'apparaît qu'en 1337.

Frère JEAN DE GILLECOURT (2) (1352). — Nous avons déjà parlé de lui, puisque nous l'avons trouvé commandeur de Campigny dans un acte du 8 novembre 1352.

Frère JEAN DU BOS ou DUBOIS (3) (1379). — *Écu à la bande chargée de 3 coquilles accompagnée d'un oiseau en chef dans un quadrilobe.* — Ces armes figurent sur un sceau rond, de 20 millimètres, fixé à une quittance d'une rente sur la prévôté de Vernon, du 13 janvier 1375, donnée par frère Jean du Bos, commandeur de Bourgoult (4).

Frère JEAN SOUBAUD (1432). — Commandeur de Grand-Selve en 1391, et, en 1409, de Villedieu-sous-Grandvilliers.

Frère ADAM BARROIS, *prêtre* (1454). — Il était prieur de la chapelle de la Maison du Temple à Paris, depuis le 22 juin 1443, ensuite curé de Tourville après le départ de frère Jean Foulon, nommé au prieuré de Saint-Jean en l'Isle-les-Corbeil (5). — Le 27 avril 1458, en qualité de commandeur de Bourgoult, il présentait, à l'évêque d'Évreux, maître Jean le Charpentier, prêtre, pour la cure de Saint-Vincent.

Frère JEAN PIGNON (1474). — Ce commandeur (6) nous est connu grâce à un bail, pour les terres de Cantelou, de 9 acres

(1) Un frère François Mouton était, en 1355, commandeur de Saint-Jean-de-Latran. — Frère Thomas Mouton était, en 1355, commandeur du Val-de-Provins.

(2) On le trouve commandeur du Mont-de-Soissons (Aisne) et de Maupas en 1309.

(3) En 1372 il était commandeur d'Yvry-le-Temple. On voit encore, en 1425, un Frère Jean du Boys, commandeur de Saint-Marc-d'Orléans (Loiret).

(4) Sceaux de la collection Clairambault, t. I, p. 133.

(5) Archives de l'Eure, fonds de Renneville.

(6) En 1469 il était commandeur de Campigny. — Un Jehan Quynon était commandeur de Villedieu-les-Bailleul (Orne) en 1404.

Digitized by Google

environ, à raison de 6 boisseaux de blé et deux rez d'avoine pour chaque acre, au prix et mesure d'Andely, vendus au dit lieu, un pot de beurre pesant 8 livres, 6 fromages de ferme par an et pour les jardinages une mine de blé et un boisseau de pois blancs, au dit terme. (4 octobre 1474. Archives Nationales, S. 5885, p. 69, n° 32.)

Frère JEAN DE CALLAIS (1) (1477). — En 1474 il était commandeur de Campigny. Le 27 septembre 1482 il donna déclaration pour les terres de Tourny à noble homme « maistre Guillaume Prenosteau, escuyer, seigneur de Tourny ». Ces terres avaient une contenance de 20 acres louées 40 mines de blé.

Dans un bail, du 25 juin 1481, fait par Jean Anglement au nom de noble homme Jean Tiercelin, écuyer, et demoiselle Louise de Longchamp, sa femme, seigneur de Brosse et de Muchegros, à Richard de la Barre, bourgeois d'Andely, au sujet d'une place où il y avait autrefois un moulin de *la Fosse* et *de Muchegros* sur le Gambon, on trouve parmi les charges celle d'une mine de blé de rente au commandeur de Bourgoult.

Frère PIERRE DE TINTEVILLE (2), *sénéchal de Rhodes* (1488). — Ce titre de *Sénéchal* lui est donné dans le registre des visites de 1493 qui constate que les réparations ont été bien faites, à Bourgoult, par ce commandeur (3). Campigny, d'après le visiteur, était alors réuni à cette commanderie.

De nombreux compétiteurs voulaient, à cette époque, disputer aux chevaliers le droit de présentation à la cure de Saint-Vincent. En effet, le 29 novembre 1490, on voit une transaction entre frère Nicole Lesbahi, commandeur de Saint-Jean-de-Latran à Paris, vicaire général de frère Emery d'Amboise, grand prieur de France, et Pierre Gibault, avocat, au nom et comme procureur de noble homme Jean Bourgeois, écuyer, seigneur en partie de Saint-Vincent-lez-Vernon, au diocèse d'Évreux, pour terminer le procès

(1) D'après M. le comte de Burey il blasonnait : *de gueules, au chevron d'argent accompagné de 3 coquilles de même, 2 et 1.* — En 1354 et 1362 on voit un Jean de Calais, chevalier, commandeur du Sauce et d'Auxerre (Yonne), de Cerisièrs (Yonne, arrondissement de Joigny). En 1357 commandeur de Sacy (arrondissement d'Auxerre, Yonne).

(2) Un Louis de Tinteville était, en 1525, commandeur de Villedieu-en-Dreugesin, et, en 1530, de Villedieu-les Bailleul (Orne).

(3) Archives Nationales, S. 5588.

Digitized by Google

au sujet du droit de présentation à la cure. Le dit avocat, après avoir vu les pièces, déclare que son client n'a aucun droit au patronage et présentation, avec ratification du seigneur, signée le 4 décembre, devant le lieutenant de M. le Bailly d'Évreux.

La même année les chantres et le chapitre de Gaillon renoncèrent à leurs prétentions au sujet de ce droit de patronage.

Enfin Jean de la Garenne, soi-disant seigneur patron de l'église de Saint-Vincent, abandonna son prétendu droit.

Outre ces difficultés, le commandeur avait eu à se plaindre, en 1489, des abbés et religieux de la Noe qui, « étant en un hôtel, nommé la moinerie, avaient fait couper et abattre plusieurs arbres de son bois à Saint-Vincent (1) » (12 février).

Frère PIERRE DE AMFREVILLE (1495). — Il blasonnait : *d'argent à l'aigle de sable*, selon le comte de Burey. — Le registre des visites, au 28 juin 1495, le mentionne comme ayant bien réparé la chapelle de Bourgoult, dont il était alors commandeur (2), ainsi que de Campigny.

Frère AMAND MUYDAVOINE, *prêtre* (1500-1525). — C'est sous ce commandeur que la comtesse de Gisors fut condamnée à payer les 12 muids de vin, à condition pour les frères d'acquitter les messes à l'intention des comtes de Gisors, dans leur chapelle (S. 5885, p. 100). A l'occasion de ce procès (1511) frère Aymond Muidavoine (*sic*) présenta ses bulles de provision à la commanderie de Bourgoult. — Un bail à rente, au sujet des terres de Forêt et Travailles, fait en 1522, moyennant 30 s. tz, le nomme frère Amand. — Mentionnons encore, le 17 août 1500, une transaction entre les frères et les religieux de la Noe, à cause de la possession de certaines pièces de bois, entre les manoirs des dites parties, près Cocherel, et d'une autre pièce de 6 acres, 3 vergées, 8 perches. Il fut décidé que cette dernière appartiendrait au commandeur et l'autre de 33 acres aux religieux, à la réserve de 8 acres.

Frère JEAN QUINON (1526). — M. L. Régnier, avec sa complaisance habituelle, nous a communiqué la note suivante : « 16 octobre 1526. Pierre Crozon, notaire. Bail (3) pour deux ans,

(1) Archives Nationales, S. 5885, p. 121.

(2) Id., S. 5588.

(3) E. Coyecque, *Inventaire sommaire d'un minutier parisien pendant le cours du* XVI*e siècle*. (*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1894, p. 50.)

Digitized by Google

moyennant 300 l. tz par an, de la commanderie de Bourgay en Normandie consenti par Guillaume (1) Quinon, prieur de Saint-Jean-en-l'Isle, près Corbeil, et commandeur de Saint-Jean-de-Latran à Paris, au nom de son frère Jean Quinon, commandeur de Bourgay, au profit de Bertin Tisserand, marchand à Arcansy. » — « On voit à l'intérieur de l'église d'Harquency l'épitaphe de « discrète personne Barthélémy Tisserant, prêtre, curé de ceste présente église, natif de Bourboncy, au diocèse de Bourges, » mort en 1560 (2). » — L'inventaire des pièces aux Archives Nationales (S. 5885) résumant le même bail dit que la ferme de Bourgoult fut louée pour 160 l. tz, deux pourceaux gras et 12 chapons à la Saint-Martin d'hiver, avec charge de faire célébrer trois messes basses (16 octobre 1526).

En 1528, le 3 février, nous trouvons un aveu rendu au sénéchal de Bourgoult par Louis Faulquet, demeurant en la paroisse de Prémor « lequel reconnaît et confesse tenir 3 vergées de terre ou environ faisant partie d'une plus grande pièce de deux acres sis au lieu de Prémor qui fut anciennement en masure, appelé le triage de Bourgoult etc, pièce sujette à 15 s. tz de rente au terme de la Saint-Rémy, dont 8 s. 6 d. dus par lui et 6 s. 6 d. par Nicolas Faulquet, son frère, dus cependant par indivis, sujette aux reliefs, 13e, etc. » — Plus un aveu de Toussaint Faulquet pour les deux acres, sujettes à 15 sols à la Saint-Rémy et aux droits seigneuriaux. (Archives Nationales, S. 5885, p. 49, nos 1 et 8.)

Frère JEAN DE SAINT-GERMAIN (1538). — M. le comte de Burey lui donne le blason suivant : *de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 besants du même, 2 et 1.* — Après bien des hésitations, nous pensons que la place de ce commandeur est ici. De nombreuses contradictions dans les dates nous ont fait longtemps tergiverser! Ainsi il y a un bail du 8 juillet 1509 (S. 5885, p. 130) fait par Jean de Saint-Germain, commandeur de Bourgoult, à Jean le Sénéchal, marchand, demeurant à Vernon-sur-Seine, procureur dudit sieur commandeur, et à Perrette, sa femme. C'est un bail de 9 ans pour une maison sise à Vernon, près l'église Notre-Dame, nommée la maison du prieur et de 4 barils de vin dus tous les

(1) Commandeur en 1526 de Villedieu-sous-Grandvilliers; en 1529 de Chalou-la-Reine et d'Étampes; en 1522 de Saussay (Seine-et-Oise).

(2) L. Régnier : *Statistique monumentale abrégée du canton des Andelys*, apud : *Annuaire des cinq départements de Normandie*, 1894, p. 128.

Digitized by Google

ans par Pierre Parisy, Henry Camus et Robert Pot, et de 24 s. parisis, à prendre sur les enfants de Joachim Roussel, de 8 s. tz et un chapon à prendre sur Mre Grégoire de Saint-Marcel, de 14 s. sur le moulin Augry et 4 s. tz sur Michelette Fleuri demeurant à Nestreville, de 4 s. et 4 d. tz sur Jean Vaudichon, demeurant à la boucherie de Vernon et 10 s. tz sur Jean Flamen, le tout en chef de seigneurie appartenant au dit sieur commandeur, à cause du fief de Vernon, pour 3 l. tz à Pâques. Ce bail et cette date nous ont paru en contradiction radicale avec un aveu rendu au même commandeur, le 22 avril 1605, par Guillaume Haubert. Dans ce cas, en effet, frère Jean de Saint-Germain aurait vécu plus de cent trente ans! Il y a évidemment erreur de dates et la vérité c'est qu'il a gouverné Bourgoult de 1538 à 1555 environ. La visite du 15 octobre 1540 le signale en qualité de commandeur de Bourgoult et de Campigny et le 28 novembre 1553 (S. 5885, p. 123) on trouve un « apointement entre frère Jean de Saint-Germain, commandeur de Bourgoult, porteur de mandement de défense d'une part, et maistre François de la Garenne, prestre, curé de Saint-Vincent, d'autre part, qui voulait faire payer la dîme aux fermiers de la commanderie ». Nous avons eu souvent l'occasion de parler de ces prétentions des curés, en faisant l'histoire de Saint-Étienne-de-Renneville, prétentions qui ont toujours été repoussées par les chevaliers, en vertu de leurs privilèges.

Le 2 juillet 1549, frère Jean de Saint-Germain fit un échange avec Mre Henri Jubert, conseiller du roi et président en sa Cour des Aides de Normandie, au sujet de 100 s. tz de rente foncière qu'il prenait sur 10 acres de terre et un pré, dans la garenne de Vernon, appartenant au sieur Jubert, contre 2 acres au chemin de Bourgoult, 5 vergées triège de la Marette, 1 acre 1/2 triège de la Vastine, 5 vergées ès tresles des Boteaux, etc.

Il était en même temps commandeur de Campigny puisqu'il loua cet hôpital, le 8 octobre 1547, à Mre Robert Yon, prêtre, et à Pierre Yon, de Saint-Martin-le-Vieil, pour 70 l. tz avec les charges (1).

Les pièces du procès contre M. René Robillard, receveur de la vicomté de Gisors, qui refusait de payer les 12 muids de vin étaient renfermées dans un sac portant cette indication : « Sac de

(1) Archives Nationales, S. 5885.

Digitized by Google

procédures pour Jean de Saint-Germain, commandeur de Bourgoult et frère Guillaume Guion (Quinon) aussi commandeur (1). »

Enfin un inventaire des pièces, titres, etc. de la commanderie de Bourgoult, en 1546, porte la signature de frère de Saint-Germain. (S. 5885.)

Frère MATHIEU LE LONG (1556). — On ne possède qu'un aveu, du mois de juin 1556, rendu par ce commandeur « au sieur du fief de Saint-Cler assis à Guitry-Forest, au sujet de deux acres de terre assises au finage dudit Forest, plus une acre 1/2 triège de la Vastine, terres venues à la commanderie par échange fait avec Me Henry Jubert pour les 100 s. de rente dus à Vernon (2). »

Frère PIERRE LE BOULLENGER (1558). — *D'or, à 3 palmes de sinople, 2 et 1, à l'étoile de gueules en chef.* (Comte de Burey.) — On possède un acte de ce commandeur avec la date de 1558 (3).

Frère GUILLAUME VIART (1560). — *D'or à un phénix au naturel sur un bûcher enflammé de gueules et un chef d'azur, chargé de 3 coquilles d'argent rangées en fasce.* — Outre la commanderie de Campigny, il posséda de plus celle de Villedieu-sous-Grandvilliers en 1553 et en 1556 celle de Reims. Son premier acte, à notre connaissance, est un bail fait, en 1560, de la commanderie de Bourgoult, louée pour neuf ans par Jacques Beudon, moyennant 900 livres et les charges ordinaires.

Le 14 juin 1563 il louait Campigny à frère Jacques Derquembourg, commandeur de la Croix-en-Brie, pour 80 livres de rente, avec réserve seulement des forfaitures et bois de haute futaie ainsi que les quêtes de l'évêché de Lisieux. Ce dernier reconnut, par acte, que ce n'était pas pour lui, mais pour Guillaume Legoix de Saint-Julien de Cauverville. Frère Guillaume Viard, dans ce bail à vie, est dit commandeur du Temple de Reims et de Bourgoult. Il passa son droit à Mre François Derquembourg, son neveu, chevalier de l'Ordre du Roi, sieur de Tourville, qui ne payant pas, fut condamné, le 14 août 1586, à solder les arrérages, faute de quoi le dit bail à vie est détruit et le commandeur rentre en possession de l'hôpital.

(1) Le chapitre Notre-Dame d'Andely cherchait des difficultés aux chevaliers pour deux acres de terre qu'il voulait astreindre à une redevance de 3 mines de blé par an. Le commandeur s'y opposa vers 1554.

(2) Archives Nationales, S. 5885, p. 62.

(3) Archives de l'Eure, H 1596, 1610.

Digitized by Google

C'est sous son administration qu'eut lieu la vente par décret du fief, terre et seigneurie du Mesnil, comme nous l'avons dit plus haut (mai 1563). Outre la seigneurie de Cahaignes qui fut rachetée le 4 septembre 1564, on avait encore aliéné, le 26 mai 1563, 5 sols tournois et 2 chapons de rente au seigneur de Saint-Vincent pour 15 livres tournois. Les syndics généraux de Saint-Jean-de-Jérusalem, établis à Paris, ordonnèrent au commandeur de Senlis de les racheter et de rendre la somme de 15 livres à Jean de la Garenne, escuyer, seigneur de Saint-Vincent. On lui versa 10 écus sols le 10 décembre 1564.

Frère Guillaume Viard rendait aveu, en 1565, le 28 juillet, à la seigneurie de Tourny pour immeubles mouvant de cette dite commanderie (1). D'après l'inventaire des Archives Nationales c'était le 30 juillet : « déclaration fournie à noble homme Charles de Pellevé, chevalier, seigneur de Tourny, pour les terres de Tourny, à la charge de 40 sols parisis et 4 boisseaux de blé de moulte de rente envers le seigneur et les aides, reliefs, 13es, etc., plus une paire de gants blancs, à Pâques ». (S. 5885, 9e liasse.)

Le 16 juin 1567, il fit un bail à ferme à Jean Bouvery pour vingt-neuf ans, sous le bon plaisir de M. le Grand Prieur de France, d'un petit lieu sis à Vernon, sur lequel est édifié un appentis et une petite cour devant, de 3 perches, près l'église Notre-Dame, moyennant 100 s. tz de loyer, à charge de bâtir, réédifier et entretenir (S. 5885, p. 131); et le lendemain, 17 juin, frère Guillaume Viart donna procuration à Jean Bouvery, marchand à Vernon, afin qu'il puisse, mais à ses frais, poursuivre un procès contre Thomas Glouteron.

Enfin il obtint, le 14 février 1568, des lettres royales pour être gardé et maintenu en possession du droit d'exemption du tiers et danger de la dite commanderie, dans le domaine d'Etrépagny et dans le bailliage de Gisors et des Andelys.

Frère JACQUES TRISTAN (1572-1578). — *De gueules à une bande d'or écartelé d'azur à une tour d'argent.* — Son administration débute, le 1er octobre 1572, par un bail de neuf ans, pour Bois-Hibout, fait à Girard et Jean Laurent, compris les prés de Pacy, moyenant 180 livres, 3 poinçons de cidre ou poiré, 4 chapons et

(1) Extrait d'une notice sur Tourny, par l'abbé Baudot, manuscrit. — Communiqué par M. L. Régnier.

Digitized by Google

2 poules. — Le 8 janvier 1576 il renouvelle, pour neuf ans, le bail de la commanderie à Pierre Beudon, toujours pour 900 livres et reçut, le 8 janvier 1577, du lieutenant général de M. le Bailly de Gisors les 12 muids de vin et les 40 sols avec les arrérages. Ce ne fut cependant que le 12 décembre 1578 que le commandeur toucha 56 écus! Chaque année, en effet, il fallait une nouvelle sentence pour obtenir cette rente. (S. 5885, p. 101.)

Frère PIERRE CRESSIN (1581-1589). — Les chevaliers, malgré les règles de l'Ordre qui défendaient de porter les armes contre les princes chrétiens, prenaient part de temps en temps aux guerres européennes. Mais, à la mort d'Henri III, ils se crurent obligés de soutenir la Ligue pour défendre la foi catholique contre le Béarnais, en sorte que les uns entrèrent dans l'armée du duc de Mayenne, les autres frétèrent des navires pour soutenir la lutte. Frère Pierre Cressin, qui était Grec de nation, chevalier, de l'ordre des frères servants, eut le commandement, avec le titre de capitaine, « d'une galère et chaloupe entretenue en la ville et hâvre de Rouen ». Aussi, après la bataille d'Ivry, Henri IV s'empara des revenus de sa commanderie et en fit don « au sieur de Sainte-Coulombe, capitaine d'une compagnie de ses gardes » (1590). (Archives Nationales, S. 5885, p. 12 et 14.)

Ce commandeur eut, en 1581, un procès avec « messire François Dercambourg, chevalier de l'Ordre du Roy, capitaine et gouverneur de la ville et château de Pont-Audemer, sieur de Tourville et Vaucours, représentant le droit en cette partie de frère Jacques Dercambourg, Grand Prieur d'Aquitaine, sous prétexte de se faire payer de la somme de 80 livres de ferme et pension viagère que devait le dit Jacques Dercambourg pour raison du bail emphythéose à lui fait, sa vie durant, par frère Guillaume Viard, chevalier dudit Ordre, commandeur de Bourgoult. » Ce chevalier fut condamné par une sentence des Requestes du Palais de Rouen, en date du 14 août 1586, à payer 50 écus, faute de quoi le bail sera résilié et, le 27 janvier 1587, cet arrêt fut confirmé. — Déjà, le 19 septembre 1582, à la requête du receveur du Commun Trésor, des commissaires nommés par lui avaient saisi les fruits de la commanderie de Campigny « pour faute de paiement de 29 écus d'or sols, dus à la religion par M. le Grand Prieur d'Aquitaine » (S. 5885, p. 140, n° 58). En plus on trouve à la même source (p. 12) de nombreuses pièces de procédures contre frère Pierre du

Digitized by Google

Cressin, commandeur de Bourgoult, Bois-Hiboult et Campigny, pour « le paiement de plusieurs sommes dues par lui à diverses personnes et pour ses affaires particulières ».

(A suivre.)

L'Abbé C. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Évreux.

Digitized by Google

LOUIS LE ROY

DE COUTANCES

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

Sauf la fleur des érudits, qui, même à Coutances, connaît aujourd'hui Louis Le Roy, plus communément appelé *Ludovicus Regius* (son époque ayant été par excellence le temps des savants en *us*)?

Il fut assurément l'un des Coutançais les plus illustres du XVIe siècle, et outre les biographies générales, on compte près d'une vingtaine d'ouvrages qui en ont parlé avec quelque insistance. Ce ne serait pas peut-être pour la *Revue catholique* une raison suffisante de s'en occuper à son tour. Mais son cas est assez singulier : il y a cinq ans, Le Roy a fait l'objet d'une belle thèse de doctorat soutenue en Sorbonne par un agrégé des Lettres, M. H. Becker, professeur au lycée Charlemagne (1). L'analyser ici serait du nouveau rétrospectif : mais il y a mieux à faire, en la complétant. Quelque conscience que le nouveau docteur ait apportée à ses recherches, elles trouvent un appoint tout fortuit dans l'étude purement technique qu'un ancien élève de l'École des Chartes, M. J. Dumoulin, maître imprimeur, vient de publier sur la *Vie et les Œuvres de Fédéric* (sic) *Morel, imprimeur à Paris*

(1) *Un Humaniste au* XVIe *siècle*, L. LE ROY. Paris, 1896; gr. in-8° de 420 pp. — Geoffroy Herbert eût été apparemment fort surpris de s'entendre appeler « évêque de Coutances et d'Avranches (p. 1) ». C'est l'inconvénient, qui ne fera peut-être que s'accroître, de faire commencer l'histoire de France aux Etats-Généraux de 1789, et de raisonner sur son organisation ecclésiastique, quinze fois séculaire, uniquement d'après le Concordat de 1801.

Digitized by Google

(*1557-1583*) (1). Dans ses deux cent trente-sept notices bibliographiques, il y a quelques pièces de Le Roy que M. Becker n'a pas rencontrées et qui, selon toute apparence, sont citées pour la première fois. C'est une bonne occasion, ce semble, de les signaler aux Normands, en leur faisant grâce, autant que possible, d'une sèche énumération qui rappellerait trop un vulgaire catalogue.

Né à Coutances vers 1510 de parents pauvres, Le Roy « fit ses premières études dans les écoles qui dépendaient de l'évêché, » et semble avoir pris goût aux lettres grecques sous la direction de l'archidiacre Guillaume de la Mare, « personnage d'une instruction étendue ». Parmi les lettres que Le Roy fit imprimer, il en est deux écrites en grec à Budé et à Toussain.

Le désir d'étudier le droit le fit aller à Toulouse. Jean de Pins, évêque de Rieux, le premier savant de la ville, s'attacha le jeune homme qu'on lui avait recommandé. Après une visite à l'illustre humaniste Jacques Sadolet, évêque de Carpentras, Le Roy arriva à Paris en 1540, assista aux obsèques de G. Budé, et le 1er janvier suivant en publia une vie en latin, qu'il dédia au chancelier de France G. Poiet. Elle fut réimprimée au moins en 1575 et 1577. Ce fut l'évêque de Coutances, Philippe de Cossé, qui l'encouragea à entreprendre cet ouvrage; il lui valut un emploi à la chancellerie royale.

Au genre biographique se rattache d'abord sa lettre sur François Connan, maître des requêtes, publiée en 1553 et qui reparut en 1559 et 1577; puis deux oraisons funèbres : celle de Charles de Valois, duc d'Orléans, opuscule en latin (comme le précédent et le suivant) de 8 pp. in-4°; et celle qu'il adressa à Catherine de Médicis sur la mort de roi Henri II son mari; in-4°, 1560. Ces morceaux, malgré leur peu d'étendue, firent à Le Roy la réputation d'un latiniste consommé, éloge difficile à mériter par ce temps d'humanisme à outrance. M. Becker lui reproche même d'y avoir été trop cicéronien. Qui sera assez heureux, au début du XXe siècle, pour s'attirer pareille censure?

Avant cette époque, Le Roy avait voyagé en Allemagne, en Italie, en Angleterre; et il nous apprend lui-même que, pour ce dernier voyage, il s'était embarqué non à Dieppe, mais bien à

(1) Paris, J. Dumoulin et A. Picard, 1901; pet. in-4° de 288 pp.

Digitized by Google

Arques. Grâce à une recommandation du cardinal du Bellay, il fut généreusement accueilli à Londres par le roi Édouard VI. Évoquons à ce propos ses rapports avec l'infortunée Marie Stuart, dont la mémoire est chaque jour plus vénérée à mesure qu'elle est mieux connue.

Notre philologue s'était créé les relations les plus honorables, notamment avec les ducs de Guise et de Savoie, les cardinaux de Sens et de Lorraine, l'archevêque de Vienne, le célèbre Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, etc. Il fit donc imprimer une vingtaine de ses lettres en deux recueils in-4° qui parurent, selon M. Becker, en 1559. De Thou possédait les *Selectiores epistolæ* en réimpression de 1575. Enfin, ce qui est particulièrement flatteur pour Le Roy, en 1579 on joignit après sa mort ces lettres à celles de Lambin et de Muret, ses deux illustres contemporains.

Le Roy aspira à jouer un rôle dans l'État. Cette prétention qui peut paraître excessive, s'explique par la vanité insupportable que Nicéron lui reproche, travers étrange dans l'homme d'un mérite solide et plus encore dans le vrai chrétien, mais travers assez commun aux parvenus; et Régius était un parvenu du savoir.

Dès 1559 il imprima donc un discours *de Pace et Concordia*, qu'il dédia au roi de France Henri II et à Philippe II, roi d'Espagne.

La seule année 1562 vit Le Roy lancer quatre opuscules, qui chacun n'équivalaient sans doute qu'à un bon article de journal : *Avertissement sur la fausseté de plusieurs Mémoires ; — Des différends et troubles entre les hommes ; — Discours de ce qui est advenu à Vassy ; — Discours sur le royaume des Perses.* Ce dernier, réimprimé l'année suivante, était bien une actualité, quoique emprunté au troisième livre des Lois de Platon. Car, avant cette mention, la seconde édition l'annonce comme un « Discours très élégant et très grave... sur la modération de liberté et de servitude qu'on doit garder ès États publics, à l'exemple des Perses et des Athéniens : dont les uns pour avoir trop asservi leurs sujets en monarchie, et les autres pour avoir *prins* trop de liberté en démocratie, furent corrompus et ruinés. » Toujours les délicats problèmes d'une juste pondération entre l'autorité et la liberté, entre les droits et les devoirs! Quels progrès ont-ils faits depuis Regius? depuis Platon même, malgré le christianisme qui semblerait devoir en apporter l'équitable solution?

Le second mémoire fut aussi réimprimé en 1563, sous ce titre

Digitized by Google

plus développé : « Des différens et troubles advenans entre les hommes par la diversité des opinions en la Religion. » M. J. Dumoulin le résume ainsi : « L'auteur démontre que les troubles les plus sanglants entre les hommes viennent de la religion : que le remède serait une seule foi sur la terre; mais que ceci étant impossible, il faut qu'en chaque État il y ait un chef pour sauvegarder l'unité religieuse. » Les souverains restaient donc strictement dans le rôle qu'on leur attribuait alors, quand ils établissaient l'Inquisition dans leurs domaines, et prenaient d'autres mesures qui révoltent aujourd'hui les amis de la liberté de conscience. L'Église n'en serait jamais venue là.

C'est l'ouvrage de notre auteur qui a eu le plus de succès, puisqu'en 1573 on l'éditait pour la septième fois. Il avait même paru à Lyon en 1568.

Persistant à puiser dans ses études de l'antiquité des enseignements pour ses contemporains, Le Roy fit imprimer en 1566 *Des changements, ruines et conservations des États publics, traduit du grec d'Aristote*. L'année suivante il dédia à la reine-mère la *Considération sur l'Histoire française et l'universelle de ce temps, dont les merveilles sont succinctement récitées*; suivies d'extraits de Platon et d'Aristote sur « l'art politique ». Elle reparut en 1568, 1570 et 1571. La dernière partie avait été isolément imprimée en 1567 sous le titre *De l'origine, antiquité, progrès, excellence et utilité de l'art politique*; elle était dédiée à Claude de l'Aubespine, secrétaire d'État.

Non content de réimprimer sa *Considération* sur l'histoire de France, Le Roy publia en 1570 trois nouveaux écrits : *De la Monarchie* et *les Monarchiques*, enfin un volume de 250 pp., plus considérable par conséquent que tout ce qu'il avait encore mis au jour, et que M. Dumoulin place entre les deux mémoires précédents : *Exhortation aux Français pour vivre en concorde et jouir du bien de la paix*. Ce titre ne convient qu'à la moitié du volume; la fin donne un sommaire des *Monarchiques*; et dans les dix pages précédentes, l'auteur trace « un plan d'histoire de France au point de vue administratif (Dumoulin). » Il était dédié au duc d'Anjou (depuis, Henri III) et eut une édition postume en 1588.

Charles IX fit traduire en français par Regius la harangue latine prononcée devant la cour par Jean de Zamosc, lorsqu'il vint annoncer que le frère de ce roi venait d'être élu roi de Pologne.

Digitized by Google

Cette traduction ne fut imprimée que plusieurs mois après l'ambassade, c'est-à-dire en 1574.

Il faut descendre jusqu'en 1575 avant de rencontrer d'autres ouvrages politiques de Le Roy. Il en fit paraître quatre cette année-là : « De l'Excellence du gouvernement royal. Avec Exhortation aux Français de persévérer en icelui, sans chercher mutations pernicieuses : Ayans le roi présent digne de cet honneur, non seulement par le droit de légitime succession, mais aussi par le mérite de sa propre vertu; et le royaume réglé d'ancienneté par meilleur ordre que nul autre que l'on sache; étant plus utile qu'il soit héréditaire qu'électif, et administré par l'autorité du roi et de son conseil ordinaire, que par l'avis du peuple, non entendu ni expérimenté ès affaires d'Etat. » Cet interminable titre a au moins l'avantage de résumer les quatre-vingts premières pages de cet in-4°. La fin du volume (soixante pages) est un *Avertissement aux Français sur les maux et calamités advenant aux peuples divisés par séditions et guerres.*

Puis, toujours sous prétexte de laisser la parole à ses chers classiques grecs, il jette, au milieu même des déchirements de la guerre civile, et, qui pis est, de la guerre religieuse, cet opuscule de quinze pages : « Du Bien advenant aux princes frères de leur amitié mutuelle et bonne intelligence entre eux. Par le grand Cyrus, fondateur de la monarchie Persienne, à Cambyses et Taoxares, ses fils; *traduit du grec de Xénophon.* »

Il dédie alors à Nicolas de Beaufremont, conseiller du roi, une centaine de pages latines qu'il appelle, à l'aide de deux mots grecs, ses *Prolégomènes politiques;* et, en guise d'introduction, il y insère le discours d'ouverture de son cours au Collège de France. L'année suivante, il en remit sous presse une partie qu'il traduisit et intitula : *Les Politiques d'Aristote.* C'est ce qu'il avait expliqué dans sa chaire de professeur.

Enfin il mit en vente deux discours qu'il avait prononcés en latin au mois d'octobre : le premier sur les troubles de la France et les catastrophes survenues en ces temps dans les autres peuples, nations, cités, villes, rois et familles royales; » l'autre « qu'il faut unir la science de penser sagement à la faculté de parler élégamment. » Cela fait une quarantaine de pages in-4°, qu'on trouve aussi datées de 1576. Y aurait-il eu deux éditions?

Ses études professionnelles ne pouvaient détourner notre

Digitized by Google

humaniste de rapprochements entre l'antiquité et son temps pour en faire jaillir de salutaires enseignements. Sous les auspices du Grand-Prieur de France parurent en 1576 « Deux oraisons françoises de Loys Le Roy, prononcées par lui à Paris avant la lecture de Démosthène, prince des orateurs, au mois de février MDLXXVI : l'une, des langues doctes et vulgaires et de l'usage de l'éloquence; l'autre, de l'État de l'ancienne Grèce, depuis son commencement jusqu'à ce qu'elle fût asservie par les Macédoniens; ... utile pour la considération des troubles et changements qui advindrent lors, conformes à ceux du temps présent. »

L'année suivante enfin, Le Roy mit sous presse, en le dédiant à Henri III, un in-folio auquel il semble avoir songé dès 1542, et qui fut ainsi l'œuvre de sa vie : « LA VICISSITUDE, ou Variété des choses en l'univers et concurrence des armes et des lettres par les premières et plus illustres nations du monde, depuis le temps où a commencé la civilité (*civilitas*, organisation sociale) et mémoire humaine jusques à présent. Plus, s'il est vrai ne se dire rien qui n'ait été dit auparavant; et qu'il convient par propres inventions augmenter la doctrine des anciens, sans s'arrêter seulement aux versions, expositions, corrections et abrégés de leurs écrits. » Le libraire dut, sept ans plus tard, en refaire une édition in-8°. C'est qu'au dire de M. Becker, ce livre « est assurément celui qui fait le plus d'honneur à son auteur. »

Le savant critique rapproche *Les Vicissitudes* de plusieurs ouvrages très remarquables et va jusqu'à les comparer à Bossuet. Et les pages de notre bon Coutançais ne souffrent pas trop de cette redoutable épreuve. Il convient surtout d'y noter « l'entêtement avec lequel Régius s'acharne à proclamer, à démontrer la perfectibilité indéfinie de la race humaine. » Hélas! quel réquisitoire contre nous que cette perfectibilité même, si nous ne valons pas mieux que nos pères!

Ajoutons au grand honneur de Le Roy, qu'au milieu du scepticisme de certains humanistes et de l'hérésie audacieuse d'un plus grand nombre d'autres, le philologue normand sut demeurer fidèle à la foi de son enfance (1).

(1) M. Becker n'est pas loin de le lui reprocher, lui qui, après avoir affirmé que Notre-Seigneur Jésus Christ s'est inspiré des idées de son temps pour établir la Loi nouvelle, en vient à écrire : « Le catholicisme n'admettait le progrès que pour l'arrêter aussitôt ». Oui, voilà qui est bien : c'est toujours

Digitized by Google

Après cette énumération déjà longue des œuvres de Regius, ce n'est pas sans quelque surprise que le lecteur va voir qu'il lui reste à connaître le labeur le plus important et le plus méritoire qui consuma vingt années de cet infatigable lettré : ce sont ses traductions d'auteurs grecs. Par une prédilection remarquable, il sut borner ses soins à l'élite des prosateurs.

En 1551, il mit en vente trois auteurs différents. Nous les classerons par ordre d'importance.

De Platon il traduisit le *Timée*, 1551, réimprimé avec un texte analogue de Plutarque en 1581; le *Phédon*, en 1553; une troisième édition parut en 1600; le *Banquet*, en 1559, avec réimpression postume en 1581; la *République*, dont le manuscrit presque achevé fut mis sous presse en 1600 par F. Morel.

Démosthène : les trois *Olynthiennes*, 1551; les mêmes avec les quatre *Philippiques*, 1575.

Isocrate : Trois livres, 1551; ses enseignements avec ceux de Xénophon, Paris, 1568.

La même année parurent les *Politiques*, d'Aristote; in-4°. Le Roy y ajouta d'amples commentaires historiques, des rapprochements avec Platon et d'autres écrits d'Aristote, et en fit ainsi un volume in-folio, qu'il dédia à Henri III en 1576. F. Morel y joignit quelques additions et révisa le tout pour une troisième édition qu'il offrit à Henri IV en 1599. Les volumes datés de 1600 n'ont fait sans doute que de renouveler leur titre.

Régius fut, on le voit, l'un des plus grands traducteurs de son époque; et il l'emporte même sur le célèbre Henri Estienne, en ce sens du moins que ses versions françaises mirent ses auteurs à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs.

Malgré ses travaux si méritoires, Le Roy vécut toujours dans un état voisin de la gêne. En 1560, il était tellement dénué de ressources qu'il songeait à s'expatrier, quand il fut pourvu d'un

l'Église qui est cause de tout le mal! Le droit à l'erreur est-il donc un si enviable privilège? En attendant qu'on nous démontre de quels avantages considérables le dogme catholique nous a frustrés, les esprits qui se sentent trop aventureux dans le domaine des hypothèses, aimeront à se rappeler la fine remarque du prêtre, ancien Jésuite, qui fut près de quarante ans l'agent ou le patron d'une foule de progrès scientifiques. « La foi, a écrit l'abbé Moigno, est le garde-fou de la science. »

Digitized by Google

office au Parlement, sans y trouver néanmoins une condition absolument sortable.

Peut-être devait-il s'en prendre un peu à lui-même. « Sa fierté vient de l'orgueil, dit M. Becker; et son orgueil farouche n'abdiqua jamais. Chose plus grave, il devint sombre et injuste. » L'un de ses meilleurs amis, le poète J. du Bellay, tout près de se fâcher avec lui, le raillait de son savoir pédantesque.

Nommé enfin lecteur au collège de France en 1572, Le Roy mourut le 1er juillet 1577. Le libraire Langelier assurait en 1581, au dire de M. Becker, « que Régius en mourant laissait beaucoup de bons livres prêts à mettre sous la presse. » Dans le *Diodore de Sicile* in-folio de 1585, les notes et les lettres sont l'œuvre de Le Roy. La bibliothèque de Thou possédait son manuscrit in-folio *De regno Poloniæ liber;* et jusqu'à nos jours ses manuscrits n'ont cessé d'attirer l'attention. En 1868, la Bibliothèque impériale acheta son « Traité d'Isocrate, » traduit en 1548 (1). Quelques années auparavant, son *Traité de la Vénerie*, que Charles IX lui avait fait traduire de Budé, fut découvert dans la bibliothèque de l'Institut, et publié par H. Chevreul, Paris, 1861; in-8°.

Helléniste et latiniste éminent, Régius est plus remarquable encore comme écrivain français. Déjà signalés au XVIIe siècle, son style et surtout sa langue font de lui, au jugement des critiques contemporains, « un des plus excellents ouvriers du langage, qui réussirent par la pratique assidue de l'antiquité classique à donner du nombre et de l'harmonie à notre prose. »

La *Revue catholique* se reprocherait de clore ces pages bien insuffisantes sans citer les lignes émues qu'a inspirées à M. Becker la piété naïve et profonde de Le Roy. Elles seules complètent dignement l'éloge de l'illustre Normand. Les vertus chrétiennes, n'est-ce pas là le tout de l'homme?

« Cet érudit n'est plus qu'un croyant qui se prosterne, s'effondre devant la majesté de l'Éternel. Il rejette maintenant le savoir dont il était si fier, et revient à la foi de son enfance, ignorante et ardente, mais avivée encore par les mécomptes qu'il a soufferts. Toutes ses espérances trahies lui remontent au cœur; et parmi tant de vanités, il ne voit plus qu'un refuge, qu'une consolation : Dieu. Il regarde, de très haut, la suite des choses, des empires et

(1) M. Léopold Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, II, 314.

Digitized by Google

des hommes : tout a passé, tout a croulé, tout a péri; les empires se sont affaissés, les civilisations ont été détruites, les religions ont disparu; ce qu'on croyait immortel n'est même plus un peu de poussière. Une seule chose est restée, éternellement vivante, éternellement jeune et bienfaisante, c'est Dieu... Le dieu de Platon l'enchante sans le satisfaire. Il faut aller au-delà, il faut s'unir au Dieu vivant, au Dieu du chrétien, au Sauveur qui a dit : *Je suis la voie, vie et vérité; qui croit en moi ne mourra pas éternellement.* »

L'Abbé A. Tougard.

Digitized by Google

ENCORE HÉAUVILLE!

SUPPLÉMENT

AUX

NOTES HISTORIQUES SUR LE PRIEURÉ CONVENTUEL D'HÉAUVILLE A LA HAGUE

(Suite et fin)

XIX

PIERRE FERONNET (1472-1484)

Les procès soutenus par Roger de Reviers valurent une vie paisible à Pierre Feronnet (1) pendant les douze années de son priorat.

Se rapportant à cette époque, j'ai tout récemment trouvé parmi les documents m'appartenant une pièce qui ne manque pas d'intérêt en ce sens qu'elle nous fournit authentiquement le nom des habitants d'Héauville assis à la taille pour l'année 1480 et qu'en même temps elle nous fait connaître la proportion de leurs fortunes, la voici : « Assiette faitte en la proisse de hiauville p « Guiffroy feronet, Rchart Symon et Colin Coulubel a ce..... « esleus p les hmes de lad proisse pour fair lad assiette..... et « deubment jures p mssre pierre Guillot pbre chapelain dud lieu « en ensuyvant les ordenances sur ce faittes de la some de trois

(1) *Notes hist., R. C. N.*, nos du 15 sept. 1898, p. 150 et 152, et du 15 nov., p. 215. T. P., 62-64.

Digitized by Google

« cens quat^e vings livres..... En salaire du collecteur, faschon et « sygnature des roulles pour livres x d et portion de l'aide mis « sur pour le Roy nostre s^re..... Le premier janvier l'an mil « IIII^cc IIII^xx. Rosle dessus faitte selon le bordereau et baillie « acueillir a Colin Coulumbel.

prmirment

« pierres le bourgeois....	LIX livres	
« Guiffroy feronnet.....	XLII livres	
« Jacquet Loste.....	XXXV livres	X s.
« Richart Symon.....	XXXI livres	
« Richart le conte.....	XXXII livres	
« laurent lemachon.....	XXV livres	V s.
« prin messent.....	XXIV livres	XV s.
« Raoul bonamy.....	XXVI livres	X s.
« Colin ligier.....	XXVII livres	
« prin ligier.....	VIII livres	
« Jehan haize lesné.....	VII livres	
« Jehan lemounier.....	IIII livres	XV s.
« Jehan le chevalier.....	IIII livres	XV s.
« jehan moulin.....		illisible
« Colin Guillot.....	VI livres	V s.
« jehan hamelin.....	XII livres	XIII s.
« Giret lecarpentier.....		XL s.
« denis larchier.....	VII livres	V s.
« jehan leroumy.....		XL s.
« jehan lefrant.....	XI livres	X s.
« michel moulin.....	VI livres	V s.
« jehan meslin.....		XX s.
« jehan haize.....		vint deulx soubz VI d.
« benest du Val.....		illisible

pnultimet

« Some III^c IIII^xx l. XV s. VI d. Approuve et receu la collection « Colin Colombel..... le xe j^r de mars lan mil CCCC IIII^xx. Signé : « Riolay. »

Le roi notre sire, au nom duquel étaient levés la taille et l'aide, dont il s'agit ici, était Louis XI, qui soutenait alors contre Maximilien d'Autriche, époux de Marie de Bourgogne, une guerre

Digitized by Google

importante pour l'avenir de la France, mais qui, malheureusement ne produisit pas tous les résultats que le roi en espérait.

XX

PIERRE DUPONT (1484-1488)

Ce nouveau prieur eut dès son début à recommencer pour les forêts le travail qu'avait fait Rogier de Reviers (1).

XXI

PIERRE HENRY (1488-1523)

Pierre Henry, outre les procès que nous lui avons vu soutenir (2) pour la défense des droits de son prieuré, eut à subir un nouvel assaut des abbé et couvent de Marmoutier à propos cette fois du droit de présentation à l'église d'Héauville. Moins heureux que Roger de Reviers pour Biville, Pierre Henry eut un moment le dessous (3), ce qui semble incompréhensible en face de la sentence si claire rendue ès assises du 18 mai 1451. Il ne tarda pas pourtant à rentrer dans ses droits, puisque dans la suite il présenta lui-même plusieurs fois à la cure d'Héauville (4).

Nous n'avons rien trouvé de nouveau au sujet des quelques prieurs suivants; nous rappellerons leur nom seulement pour établir la succession (5) :

(1) *Notes hist., R. C. N.*, n° du 15 nov. 1898, p. 216-220 et T. P., 65 à 68.

(2) Même ouvrage, n° du 15 nov. 1898, p. 220 à 227, puis n° du 15 mars 1899, p. 259-264, T. P., p. 68-80.

(3) Voir le résumé de cette affaire aux *Notes hist., R. C. N.*, n° du 15 nov. 1899, p. 234, en note, et T. P., p. 97 (note). Gaignières, ms. lat. 5441, I, p. 201 et 204, rapporte aussi ce procès. Il faut cependant remarquer qu'il donne aux lettres de l'évêque de Coutances la date du 20 janvier 1490 et qu'il a raison, l'année ne commençant pas alors en janvier.

(4) *Notes hist., R. C. N.*, n° du 15 nov. 1899, p. 234 (note), et T. P., p. 96 et 97, en note.

(5) Voir à leur sujet les *Notes hist., R. C. N.*, n°s du 15 mars 1899, p. 364-368, puis n° 15 sept., p. 120-131 ; 15 nov., p. 232-243, et T. P. de la p. 80 à p. 113.

Digitized by Google

XXII

CHRISTOPHE DU MOUSSAY (1523-1538)

XXIII

NICOLLE DE SAINT-FRANÇOIS (1538-1541)

XXIV

NICOLAS GEROESME (1541-1543)

Ce fut le premier prieur commendataire.

XXV

GUILLAUME GÉROESME (1541 jusque vers 1560)

XXVI

ROBERT FABIEN (depuis vers 1560-1576)

XXVII

FERRAND LE BOURGEOIS (1576-1581)

Il en serait de même du suivant, neveu et successeur du précédent,

XXVIII

ROBERT LE BOURGEOIS,

prieur de 1581 à 1595 (1), sans une note communiquée par M. de Gerville et qui nous est parvenue par M. L. Delisle. Laquelle note signale l'époque exacte de la résignation de Mre Robert et nous fait connaître le nom de son remplaçant :

(1) *Notes hist., R. C. N.*, nº du 15 janv. 1900, p. 301-310, et T. P., p. 107-113.

Digitized by Google

XXIX

★ PIERRE LECHEVALIER (1595-1606)

« D'après la résignation de Robert le Bourgeois, clerc, Pierre « Le Chevalier, clerc, demande au pape d'être pourvu du prieuré « de St Germain de Héauville. Concessum ut petitur..... Datum « Rome apud sanctum Marcum octavo Kl. Aug. Aº IIIº. » Et « Nicolaus de Briroy Constantiensis designatus eps..... d'après la « resignaon de Rob. le Bourgeois, acceptée par le pape le 8 des « Kal. d'aout l'an III de Clément VIII. Auditis insup. mag. Jo. le « Queurey et Johe Guilleau pbris notariis publicis... Constanc. etc. « tibi Petro le chevalier..... commendamus dum prioratum. ... « nous mandons au doyen de la Hague de t'en mettre en posses- « sion..... die xxª julii 1595, pntibus nobili et discreto viro magro « Francisco de Camprond dyacono curato de Marchesiaco et mag. « Adamo le petit pbro priore curato de Savigneyo testibus (1). »

Toutefois le nouveau titulaire n'entra en possession que dans le commencement de l'année suivante, car :

« Aº M.D.XC.VI die quinta mensis Januarii, ego..... decanus « decanatus de hagua posui..... Petrum le chevalier, clicum in « possessione corporalem..... prioratus Stⁱ Germani de Heauvilla. »

Il y resta jusqu'en juillet 1606 et c'est à lui que succéda

XXX

JACQUES HERVIEU, sieur DE MONTHUCHON (2) (1606-1614)

C'est ce que nous apprend une note extraite du registre des collations de l'évêché de Coutances, par M. Leroux, vicaire général et archidiacre, auquel nous la devons avec beaucoup d'autres, qui vont nous servir à redresser quelques inexactitudes, à préciser les dates d'entrée en possession de plusieurs commendataires cités dans les *Notes historiques* et même faire connaître le nom de certains autres que ne nous avaient point fourni les documents étudiés pour notre ouvrage primitif.

(1) L'original communiqué par M. de Gerville portait traces du sceau qui était sur double queue en parchemin.

(2) Monthuchon, dont il s'agit ici, était un fief assis en Sauxemesnil.

Digitized by Google

Merci donc à M. Leroux du sympathique intérêt dont il honore nos humbles travaux et des renseignements si sûrs qu'il nous a souvent procurés avec une libéralité qui, comme on le voit, ne se lasse point.

Voici la note relative à Jacques Hervieu, appelé Gilles dans le décret épiscopal, qui de plus, je ne sais pourquoi met le prieuré sous le vocable de saint Germain, ainsi d'ailleurs que la chancellerie de Coutances le fait dans la plupart des actes qui seront cités : « Le dernier jour de juillet 1606, l'évêque de Coutances décrète « que collation *in forma de visa* est faite à Gilles Hervieu, écuyer « clerc, du diocèse de Coutances, pourvu par l'autorité apostolique du prieuré de St Germain d'Héauville, de l'ordre de « St Benoît, selon la signature sur cela a lui concedée en Cour de « Rome moyennant cession, résignation et demission de Mre Pierre « Le chevalier dernier commendataire faites en Cour de Rome « et admises en date : Apud Sum Petrum Idib. Martii anno primo » du pape Léon XI. Et « le mercredi jour pénultième d'aout « Thomas Homo, prêtre doyen de la Hague, curé de Branville met Jacques Hervieu, clerc, en possession corporelle, « réelle et actuelle du prieuré St Germain d'Héauville de l'ordre « de St Benoît par l'entrée des portes de la chapelle dudit prieuré, « l'attouchement de l'autel, des ornements, l'entrée de la maison, « etc. »

A cette mise en possession étaient présents Mre Jean Lechevalier, prêtre, curé de Héauville, noble homme Robert Lebourgeois, seigneur temporel et patron du lieu, Nicolas Lebourgeois, seigneur temporel de la Marinière, Olivier des Moustiers, seigneur du Buysson, Michel Symon, etc. (1).

XXXI

GILLES DE RAVALET (1614-1615)

Le successeur de Mre Jacques de Monthuchon fut (1614), comme nous l'avons indiqué (2), Gilles Ravalet, qui ne tint le prieuré qu'environ une année, après laquelle il démissionna en faveur de

(1) Voir ce que nous avons rapporté de ce Mre Jacques Hervieu aux *Notes hist.*, *R. C. N.*, no du 15 janv. 1900, p. 310 puis 318, et T. P., p. 114 et 122.

(2) Voir le même ouvrage, no 15 janv. 1900, p. 310, puis p. 321, et T. P., p. 114 et 125.

Digitized by Google

XXXII

★ NOEL PASTEY (1615-)

à qui « par décret de Briroy vicaire général est faite, le « 14 mars 1615, collation *in forma de visa* de la provision du « prieuré de St Germain de Héauville, selon une signature con- « cedée audit Me Noël Pastey, clerc, en Cour de Rome près « St Pierre en date du 9 des calendes de janvier année 10e » du même Léon XI.

Jusqu'en quelle année Mre N. Pastey conserva-t-il la commende d'Héauville? Question difficile à résoudre, car nous nous retrouvons ici en présence de cet imbroglio que nous avons intitulé : *Une fournée de prieurs* (1) et dans lequel nous voyons s'agiter en 1624 Mre Joachim Néel, qui résigne en 1625 à Mre Guillaume Girard. Intervient alors un ancien titulaire, Jacques Hervieu, cédant ce qu'il croit encore avoir de droits à Mre Philippe Riolan. Celui-ci entreprend aussitôt en justice contre G. Girard une lutte aux incidents aussi curieux que longtemps renouvelés, puisqu'une note du registre des collations, citée plus loin, nous apprend que ce procès dura jusqu'en 1637, époque en laquelle il prit fin par la cession simultanée des deux compéditeurs.

Mais ce même registre des collations nous apprend aussi que pendant ce temps-là le prieuré ne chômait point de prieurs; il nous en nomme deux dans le visa suivant (2) daté du 12 septembre 1629 : « A. de Briroy, vicaire général décrète que collation « *in forma de visa* de la provision du prieuré de Héauville..... est « faite à Mre Emmanuel Sacardy du diocèse de Chartres, suivant « la signature apostolique de la dite provision lui accordant la « commende de ce prieuré, moyennant la résignation de religieux « homme frère Thomas Chavigny, profès de l'ordre de Saint- « Benoît, faite et admise en date à Rome, près Saint-Pierre, le « cinq des ides de février, année sixième » (du pape Paul V).

« Collation donnée seulement à la conservation du droit et sous « ordonnance de l'arrangement accepté, au nom du dit Sacardy,

(1) *Notes hist., R. C. N.*, n° 15 janv. 1900, p. 311, et T. P., p. 115.

(2) Ce visa nous est parvenu presque tout entier en latin, nous n'en donnerons pourtant que la traduction.

Digitized by Google

« par son procureur Louis Fodendey, à savoir que chaque année « une somme de cinq cents livres tournois de monnaie ayant « cours au royaume de France, assurée sur tous et chacun des « fruits ou revenus du prieuré sera dépensée à restaurer les « édifices de cette maison. Et Mre Emmanuel sera tenu d'exécuter « et parfaire cette restauration dans les cinq ans qui vont « s'écouler à compter de ce jour et de la poursuivre jusqu'à ce « qu'elle soit jugée complète par le vicaire général susnommé. « En sûreté de quoi Mre Sacardy, avant de prendre possession, « déposera, à la cour épiscopale, une caution suffisante. Et si les « réparations voulues n'ont point été faites dans le temps marqué, « collation et provision cesseront leur effet, comme il est plus « amplement expliqué en la dite signature. »

Ces précautions de la Cour de Rome et de l'autorité diocésaine ne font guère l'éloge du désintéressement des commendataires, ni du soin qu'ils apportaient à l'entretien des maisons à eux confiées. Ce n'était que justice et ces messieurs ne méritaient très généralement que défiance sous ce rapport.

LOUIS LEBOURGEOIS

Avec la note suivante, que nous annoncions plus haut, nous nous retrouvons en présence des intrépides plaideurs Philippe Riolan et Guillaume Girard, qui semblent n'avoir jamais eu même la triste consolation des naïfs dont parle La Fontaine : ces derniers du moins eurent chacun leur coquille, et malgré les arrêts des cours et parlements, Riolan et Girard paraissent n'avoir fait que dépenser un argent inutile, tandis que d'autres vivaient paisiblement des revenus qu'ils voulaient conquérir. Ils s'en ennuyèrent enfin, c'est pourquoi sans doute : « le 12 décembre 1637 Mre Le « Pileur, vicaire général, décrète collation *in forma de visa* être « faite du prieuré de St Martin de Héauville à noble et discrète « personne Mre Louis Le bourgeois, clerc, du dioc. de Cout. selon « la signature apostolique à lui concédée en Cour de Rome, par « cession et renonciation de Mres Philippe Riolan, clerc et « Guille Girard, prêtre, ayant droit au dit prieuré ou prétendant « avoir droit, comme il est contenu en latin dans la signature « expédiée à Rome apud Sam Mariam maiorem 16o Kal. Julii

Digitized by Google

« anno 14°; cui quidem Lebourgeois facta fuit collatio prædicti « prioratus absenti. »

Et maintenant quel rang assigner à ce nouveau possesseur? Problème assez ardu après ce que nous avons dit. Il me semble pourtant qu'on puisse admettre dans la série Joachim Néel qui serait alors le XXXIIIe; peut-être pourrait-on compter comme XXXIVe Mre G. Girard, puisque le baillage de Cotentin paraît l'avoir envoyé en possession bien que deux ou trois ans après P. Riolan soit venu contester la valeur de cet acte. Et c'est sans doute au commencement de leur litige que frère Thomas Chavigny reçut la commende de notre prieuré; disons qu'il fut dès lors le XXXVe prieur connu. Donnons le XXXVIe rang à son successeur Sacardy, qui sans doute le garda jusque dans les environs du temps auquel Louis Lebourgeois, âgé de dix-sept ou dix-huit ans, obtint la cession signalée dans le visa de Mre Le Pileur.

Admettons donc que notre nouveau prieur fût le

XXXVIIe

rencontré dans nos documents. Il ne garda pas longtemps cette charge, puisque, le 13 janvier 1640, il n'en avait plus le titre quand on le pourvut de la cure d'Héauville (1). Qui l'avait remplacé? Probablement ce sieur de la Roche dont il est question dans cette enquête de procédure sur les dîmes de Biville, au début de laquelle Mre Gabriel Mignot vient nous apprendre (1656) qu'assez récemment il avait résigné le prieuré d'Héauville en faveur de Louis Lebourgeois, qui se trouva titulaire de cette commende une seconde fois pour laquelle il peut ici prendre le XXXXe rang dans la série des prieurs, si toutefois les sieurs de la Roche et Mignot ne sont point une seule et même personne (2). Ce second priorat de Louis Lebourgeois fut très long; son frère Charles (3)

(1) *Notes hist.*, *R. C. N.*, n° du 15 janv. 1900, p. 313, et T. P., p. 116.

(2) Une importante famille bourgeoise de Cherbourg du nom de *Mignot* a pris quelquefois ce titre *de la Roche* à la suite d'une alliance avec les Quévastre auxquels il appartenait dès le XVIe siècle.

(3) A propos de ces deux frères, nous avons dit aux *Notes historiques* (*R. C, N.*, n° du 15 janv. 1900, p. 312, et T. P., p. 116) que successivement ils avaient débuté par être titulaires de la chapellenie de Sainte-Julie-de-Ducy (diocèse de Bayeux), qui était à la nomination de dlle Marie de Mathan, dame de Ducy, leur mère; bénéfice qu'il ne faut pas confondre avec Sainte-Margue-

Digitized by Google

qui, pendant ce temps-là (1), lui avait gardé le grand décanat d'Avranches, le lui rendit le 4 octobre 1677 et le remplaça à Héauville « le 28 novembre 1677 Charles-François de Lomenie de « Brienne, évêque de Coutances, *in forma de visa* confère à « Mre Charles Lebourgeois, prêtre du diocèse de Coutances, par la « résignation entre les mains du Pape, de Mre Louis Lebourgeois, « dernier possesseur, le prieuré de St Germain de Héauville. »

Ce fut donc à Charles et non à Louis Lebourgeois que succéda

Mre RENÉ-VERCINGÉTORIX DE GOURMONT DE COURCY (2)

car, « le 3 mars 1680, Ch. F. de Lomenie de Brienne confère le « prieuré de St Germain d'Héauville vacant par la démission de « Mre Charles Lebourgeois ptre dernier possesseur, à Mre René de « Gourmont du diocèse de Coutances..... » La dite résignation de Charles Lebourgeois avait eu pour cause « la permutation du « prieuré contre la chapelle de St Jacques dans l'église paroissiale « de Fontenet du diocèse de Coutances. »

M. de Gourmont mourut le 5 mars 1746. Pour les quarante-trois ans qui séparent cette mort des temps de la Révolution et de la laïcisation du prieuré d'Héauville, nous n'avons point retrouvé

rite-de-Ducy, bénéfice-cure important, puisque la partie dépendant de Blanchelande valait plus de « mille écus » à ce que nous apprend une lettre (janvier 1782) de François de Beaussin, chanoine prémontré dépensier de la dite abbaye, qui désirait en être pourvu. Nous avons trouvé cette lettre parmi les pièces composant le chartrier de la seigneurie des Mesnils. Cette sieurie assez considérable, dont le chef était assis en Sainte-Honorine-du-Fay (Calvados, arrondissement de Caen) et qui s'étendait sur presque toute cette paroisse ainsi que sur celles de Troismonts, Bretteville et « illec-environs », dépendait des évêques de Bayeux sous la baronnie de Douvres. Elle était possédée à la fin du XIIIe siècle par les Grosparmi, mais passa ensuite par des mariages d'abord aux Dubois, puis d'eux aux Cœuret qui, à la fin du XVIIe siècle, étaient aussi seigneurs d'Anfernet; enfin le fief des Mesnils échut en héritage (1787) à Geneviève de Beaussin, dame de Chalembert, et cette dernière étant morte sans héritiers directs, ses biens furent partagés (1810) entre divers parents. — Le chartrier en question, qui sans être complet est encore relativement considérable, renferme des documents intéressants pour l'histoire locale de ces quartiers. Il m'a été remis par un de mes amis, M. Jules Gardin, propriétaire à Cherbourg, arrière-neveu de la dame Beaussin de Chalembert.

(1) Voir, *Notes hist., R. C. N.*, no du 15 janv. 1900, p. 315, et T. P., p. 119, les raisons de ces arrangements.

(2) Même ouvrage, no du 15 mars 1900, p. 451, et T. P., p. 129.

Digitized by Google

d'autre nom que, sous la date de 1770, celui de M. Dagué (1). Et ce fut à peu près sûrement le dernier titulaire de cette antique maison religieuse, qui, au milieu des vicissitudes humaines, avait vécu comme telle environ sept cent soixante-dix ans.

L. Couppey,
Curé de Clitourps.

(1) Ibidem, p. 453, et T. P., p, 130.

Digitized by Google

LA NOBLESSE DE NORMANDIE

EN ÉMIGRATION

AVRIL 1791 A NOVEMBRE 1792

(Suite)

A. M. DE BAILLEUL

Ath 7 fer 1792.

Monsieur

Monsieur de Frauval lt colonel du Rgt de Bourbon. M. de Breuillepont et moi avons été choisis par Messieurs les Gentilshommes de la Province de Normandie réunis au cantonnement d'Ath pour communiquer à Messieurs les principaux commissaires de cette province résidant à Bruxelles, la délibération qu'ils ont prise d'après l'arrêté qui leur a été communiqué par M. le cte de la Châtre au nom de Messieurs les principaux commissaires. L'absence de M. de Breuillepont a retardé la députation qu'on devait faire à Bruxelles, elle s'est effectuée lundy dernier. M. de Breuillepont a remis cette délibération à MM. les commissaires.

FROTTÉ (1).

(1) Le dernier des Chouans qui résista dans la Basse-Normandie. Arrêté au moment où il allait faire sa soumission, il fut traduit devant un conseil de guerre, condamné et fusillé. (Cf. *Souvenirs du baron de Barante*, t. I, 2e édit., p. 56, et surtout : *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, par M. de la Sicotière.)

Digitized by Google

En P. S. J'ai reçu une lettre de ma femme datée du 29 janvier. On se flatte que les prisonniers sortiront vendredi prochain. On craint en même temps pour le moment de leur élargissement, elle m'ajoute que tout paraît bien disposé pour leur sureté; peut-on compter sur des apparences quand on est entre les mains des Brigands?

A M. DE BAILLEUL

M. le mis de Breuillepont, monsieur, qui est venu passer un moment icy, a été fâché de n'avoir pu lui-même vous remettre cet arrêté qu'il m'a prié de vous remettre, quoiqu'il ne remplisse pas nos vues il est toujours dicté par de bons motifs, mais j'avoue Monsieur, que j'aime les résultats heureux, et m'arrête peu aux projets chimériques, surtout quand il y a un plan connu, et qui marche déjà, et qu'il ne faudrait qu'alimenter pour qu'il fut parfait et digne de la noblesse, cela me fait souffrir, mais, monsieur, le sage s'attend à tout, marche toujours à son but; c'est donc là notre rôle et plus particulièrement le votre par le sacrifice bien louable que vous avez fait. A Bruxelles ce 6 fevrier 1792.

Vte WILLIAMSON.

(Les gentilshommes du cantonnement d'Ath avaient cru devoir établir une Caisse particulière à ce cantonnement et qui devait y rester, et ils avaient nommé trois commissaires pour assurer l'administration et le bon fonctionnement de la Caisse; ces commissaires devaient se mettre en relation avec ceux de la Caisse principale à Bruxelles, tenir registres et actes, ordonner des reconnaissances, pourvoir aux besoins des gentilshommes de ce même cantonnement. Ils recevraient les fonds des personnes qui voudraient bien leur procurer des secours. C'était faire double emploi et compliquer l'administration toujours plus simple et plus facile avec une seule Caisse. C'est l'inconvénient que paraît signaler et regretter M. Williamson dans sa lettre à M. de Bailleul.)

— Citons le passage suivant de la délibératiou des gentilshommes d'Ath, parce qu'elle introduit un élément nouveau dans la question précédente :

Digitized by Google

« Les gentilshommes de la Province de Normandie du cantonnement d'Ath, rendant à MM. les gentilshommes de la même province résidants à Bruxelles, toute la justice qui leur est due, sont bien persuadés qu'en cherchant les moyens de subvenir aux besoins pressants de MM. les officiers et gentilshommes normands émigrés, ils se seraient de même occupés d'aller au secours des courageux et malheureux ecclésiastiques de leur Province, si le monstrueux Décret (1) nouvellement rendu contre ces derniers, l'avait été à l'époque de leur délibération. Ils ne doutent pas que tous les gentilshommes dont le but principal est de faire revivre la Religion et d'en rétablir les ministres dans tous leurs droits, ne s'empressent d'ajouter aux secours destinés aux gentilshommes émigrés, de nouveaux moyens qui faciliteront l'établissement d'une Caisse en faveur de tous les ecclésiastiques de la province qui pourront émigrer pour fuir la persécution et se soustraire à la fureur du peuple. (Ils proposent un emprunt pour 2 ans en faveur du clergé.) »

A Ath le 9 Xbre 1791.

(Suivent vingt-sept signatures).

Pour copie certifiée conforme à l'original par nous commissaires

FRAUVAL
Le mis DE BREUILPONT
DE FROTTÉ.

Monsieur, je suis bien sencible et reconneissant a la laitre dont vous m'avez honnore, insi qua la dellibeirations, et a la probations de Messieurs les Commicaires, et Chevallies Normans, rassemblés a bruceille.

Monsieur le Viconte dautefeuille, a du recevoire une leitre de Monsieur le Marquis de Marteinville, dont il vous aura fait pare, vous iaurévu que les sirconstence ne permeite pas dans ce moment que l'on secerve des meime deinomminations.

Conformeimant à nos deizire, je menpreise de vous faire pare que nous pouvons nous loger à Treve, et lorcequil nous sera

(1) Décret du 29 novembre 1791, retire au clergé la petite pension alimentaire, rançon des biens confisqués.

Digitized by Google

permis de manneuvré, ili aura des teirains plus commode que dans les environs, de Welschbyllich, et Erinck.

Je vous suplis Monsieur, de faire agréhé à Madame la Marquise de Bailleul, la surence de mon profons respect, je vous prie de me croire dans les meime sentimen envervous. Jay l'honneur d'eitre

Monsieur

Votre trés-humble et trés obéissant serviteur

RASSENT

A treve ce 13 fer 1792.

Trèves ce 13 janvier 1792.

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous faire part que M. le baron de Gerpen vient de nous faire appeler pour nous notifier que l'intention de Son Altesse Electoralle était que nous eussions à cesser et à faire cesser les cantonnements qui étaient dans les États de l'Électeur. D'après de pareils ordres nous avons dû regarder la mission dont vous nous aviés honorés comme finie. Cependant Messieurs, nous avons cru qu'il était de notre devoir de nous rendre auprès de nos Princes pour recevoir leurs ordres et vous les faire passer. Comme M. de Rassent est convalescent d'une maladie grave, M. de Colleville se rend après demain à Coblentz, et aura l'honneur de vous faire part des instructions de Monsieur et Monseigneur le Comte d'Artois.

Nous avons l'honneur d'être avec un profond respeet Messieurs

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs
Vos Commissaires de logement

RASSENT,
LE SUEUR DE COLLEVILLE.

SEPTIÈME DÉLIBÉRATION

Récit de Monsieur le marquis de Colleville un des commissaires envoyés par la Délibération du 25 novembre dernier, à Erinck,

Digitized by Google

lieu de cantonnement précédemment désigné à Messieurs les Gentilshommes Normands. Le premier février mil sept cent quatre-vingt-douze.

Sitot que nous eûmes fait part à nos compatriotes résidant à Trèves de la réponse de M. le Baron de Kerpen; ils crurent voir le rassemblement de la Province dissous, et comme nous n'avions aucun chef ni personne à nous adresser sur ce que nous avions à faire, et que nos compatriotes allaient se mettre dans différentes compagnies rassemblées dans l'Electorat, plusieurs même se proposaient de rejoindre Monseigneur le Prince de Condé, nous résolûmes entre nous quatre commissaires qu'un de nous irait sur le champ à Coblentz demander à M. le maréchal de Broglie ses ordres pour la nouvelle destination du cantonnement de Normandie. Comme Messieurs les commissaires de Coblentz avaient déjà fait plusieurs voyages de Trèves à Coblentz, que Monsieur le marquis de Rassent était convalescent, et que je repartais pour Bruxelles, ce fut moi qui fut chargé de cette nouvelle mission, nous convînmes en même temps que je verrais Mrs du Comité de Coblentz et que je les engagerais d'aviser entre eux ce qui serait nécessaire pour tâcher de rétablir un cantonnement prêt à se dissoudre. Je partis en conséquence le vendredi treize janvier et j'arrivai le samedi 14 au soir à Coblentz. Comme je me trouvai descendre à l'auberge de Monsieur de Martainville membre du Conseil de la Province je montai chez lui et lui dis que j'avais laissé mes compatriotes très-affectés de l'ordre qui défendait les rassemblements armés autour de Trèves, que plusieurs comptaient aller à Ettenheim rejoindre le Prince de Condé si je ne leur donnais pas une réponse prompte qui les ferait espérer que le cantonnement ne serait pas dissous, que se voyant isolés, sans chef, le découragement s'était mis parmi eux et qu'il fallait y remédier le plus promptement possible. Je le priay de me mener le lendemain chez tous les membres du Comité, afin de se rassembler le soir même et qu'on délibérât sur le compte que je venais leur rendre. Le lendemain matin dimanche je fus avec M. de Martainville chez tous les membres du Comité, et le Président M. le marquis de la Chappelle les pria de se rassembler le soir même à six heures chez M. le c^te de Coingni. Je fus voir aussi le même matin M. le maréchal de Broglie, je lui dis qu'ayant eu

Digitized by Google

l'honneur d'être nommé par MM. les gentilshommes de Normandie résidants à Bruxelles. Commissaire, pour venir faire le logement de la Province de Normandie, que les obstacles qui étaient survenus depuis peu de la part des ministres de l'Electeur avaient empêché nos compatriotes de s'y rendre et que je venais prendre ses ordres et sçavoir quelle était la destination du rassemblement de Normandie. M. le maréchal au lieu de me répondre me dit que les Princes étaient très-fâchés de voir les gentilshommes de Normandie rester à Bruxelles au lieu de se rendre à leur cantonnement, je lui objectay que cela leur était impossible vu qu'Erinck et Welchtibilig qu'on leur avait donnés ne pouvaient pas les recevoir. M. le maréchal ne crut pas devoir trouver mes raisons bonnes, et au ton et à la manière dont il me parla je n'osay pas poursuivre la conversation. Comme M. de la Chapelle avait fixé l'heure du Conseil à six heures, je m'y rendis, je les trouvay tous rassemblés avec Messieurs les Comtes de Vandeuvre et d'Ausserville qui y avaient été appelés par MM. du Comité pour y donner leur avis. J'exposay à ces Messieurs la situation des Gentilshommes qui s'étaient rendus au cantonnement dans l'espérance d'y trouver 1° un logement dans le lieu ordonné par les Princes, 2° un chef à qui ils pussent s'adresser, enfin une organisation. Que l'ordre donné par les ministres de l'Electeur de faire dissoudre les rassemblements armés avait achevé de les décourager, et que plusieurs, désespérant de voir la province organisée comptaient quitter Trèves et se faire inscrire dans d'autres compagnies, je représentay à ces Messieurs qu'il était très-urgent d'aviser aux moyens de remédier à la dissolution dont le rassemblement était menacé. MM. du Comité ayant délibéré sur l'exposé que j'avais eu l'honneur de leur faire, résolurent d'après l'importance et l'urgence des faits de demander une audience particulière aux Princes pour leur présenter le mémoire suivant rédigé par M. le marquis de la Chapelle.

« MM. les gentilshommes de Normandie qui étaient à Bruxelles « et qui n'étaient point encore formés en compagnie, avaient « appris qu'on avait obtenu un cantonnement à Erink et à Wels- « chitibillig. Ils sont arrivés 25 dans cette confiance et plusieurs « sont encore à Coblentz attendant l'organisation de la compagnie « normande et un cantonnement qui n'existe plus d'après les

Digitized by Google

« difficultés survenues de la part du gouvernement. Ceux qui « sont arrivés de Bruxelles n'ont trouvé aucune possibilité de « s'établir à Welschitibillig, où les habitants n'ont pas voulu leur « louer de logements. On en avait trouvé à Erink, mais les diffi- « cultés qu'y apporte le gouvernement ont rendu cet établisse- « ment impossible, et ils sont réduits aux auberges de Trèves où « ils sont fort chèrement.

« Les gentilshommes de Normandie demandent à leurs Altesses « royalles, de leur donner un chef normand qui puisse s'occuper « de leur établissement, et auquel ils puissent s'adresser pour « leur organisation, qui puisse les commander, leur procurer un « cantonnement dès que les circonstances le permettront.

« A Coblentz ce 15 janvier 1592. Signé : les membres du « Comité. »

Comme l'on demandait dans ce mémoire un chef et que MM. les officiers généraux composant le Conseil pouvaient à juste titre prétendre au commandement de la Province de Normandie, leur délicatesse ne leur permit pas d'accepter la députation. Ce fut MM. de Martainville et de Bouville qui furent nommés accompagnés de M. de Milleville secrétaire général de la province. MM. du Conseil exigèrent que je fusse aussi de cette députation puisque c'était moi qui les avait portés à cette démarche; je leur objectay que je craignais d'outrepasser la mission que vous m'aviez donnée. Ces messieurs me répondirent : *Il n'y a cependant que vous qui puissiez répondre à Leurs Altesses royalles de l'état du cantonnement et des moyens d'en établir un autre s'ils venaient à nous faire quelques questions puisque vous êtes le seul qui ait été sur les lieux.* Je crus devoir me rendre à ces raisons, persuadé messieurs, que vous ne blâmeriez pas ma démarche.

Nous nous rendîmes le lendemain matin lundi chez les premiers gentilshommes de Leurs Altesses royalles pour demander à chacun d'eux l'audience particulière du Prince auquel ils sont attachés. Ces deux messieurs nous dirent qu'ils nous rendraient compte à l'issue du dîner des intentions des Princes, vu que c'était à deux heures qu'ils prenaient les ordres. Nous nous rendîmes à l'heure dite, et M. le v^te d'Hautefort premier gentilhomme de Monsieur nous dit que Monsieur nous recevrait chez luy à six heures. M. le duc de Maillé, premier gentilhomme de Mgr le Comte d'Artois

Digitized by Google

nous dit que Son Altesse se trouverait chez son frère à l'heure qui nous avait été indiquée; le jeu fini, et les deux princes ayant passé chez Monsieur, nous nous rendîmes dans l'antichambre, et nous étant fait annoncer, nous fumes introduits sur le champ. M. le marquis de Martainville leur remit le mémoire dont j'ay eu l'honneur de vous faire la lecture. Monsieur l'ayant lu tout haut nous dit : *Messieurs nous examinerons avec attention les différents objets de votre mémoire et nous tâcherons de pouvoir vous accorder vos demandes en nous conformant aux circonstances actuelles.* M. de Martainville leur dit : *Monseigneur si la députation n'est pas aussi nombreuse qu'elle pourrait l'être, c'est que les officiers généraux qui composent notre Conseil ont craint qu'on ne put leur reprocher d'avoir envie de se faire nommer, et en consequence ils n'ont pas cru devoir s'y trouver.*

Après quelques légères questions de leurs Altesses, Monsieur nous dit : *Nous vous ferons sçavoir sous peu de jours notre réponse.* Nous prîmes congé et je restay à Coblentz en attendant la réponse.

Le vendredi matin 20 du mois, on nous fit dire qu'il serait question de notre mémoire au Conseil, qu'ainsi il fallait que nous fussions au Château l'après midi et que s'il y avait une réponse à nous faire, nous la recevrions là. Nous fûmes exacts à nous rendre à l'heure dite. A l'issue du jeu, Mgr le Comte d'Artois, vu que Monsieur était malade, s'avança vers nous et nous dit ces paroles : *Messieurs nous n'avons pu vous désigner un cantonnement, avant que nous ayons vu Monsieur Dominique mais comme Trèves sera dans ce moment votre cantonnement provisoire, il faut que Messieurs les Gentilshommes qui ne sont point encore inscrits dans d'autres compagnies ayent la bonté de s'y rendre, le plus tôt sera le mieux, vu qu'ils ne pourront se former tant qu'ils ne seront pas le nombre prescrit. Comme dans ce moment ci nous ne pouvons pas vous nommer un commissaire qui est le nom que nous donnons présentement au chef de chaque compagnie, vous, M. de Martainville, allez à Trèves, prenez le commandement que vous donne votre grade, inritez en notre nom vos compatriotes de vous suivre, vous aurez soin de les inscrire selon l'ordonnance du 15 août.*

Après avoir remercié Son Altesse Mgr le Comte d'Artois, M. de Martainville me dit : « Vous avez entendu, Monsieur, les inten-« tions de nos Princes, voudrez-vous bien avoir la bonté d'en « faire part à MM. les gentilshommes habitant le Brabant. »

Digitized by Google

Voilà, Messieurs, le récit fidèle de toutes les opérations que j'ay faites depuis mon départ de Trèves. Je pourrais peut-être mériter quelques reproches d'avoir outrepassé ma mission dans la démarche que j'ay faite à Coblentz, mais j'étais très embarrassé. Nous vous avions écrit quatre lettres qui toutes quatre ont été sans réponse. Cependant, Messieurs, un mot de vous, un seul mot nous eut guidé dans notre condnite, il eut dissipé totalement l'ennui d'une mission qui tout honorable qu'elle était pour nous, nous était devenue un peu à charge, vu le silence que nos commettants observaient à notre égard.

Ce rapport transcrit sur le Registre des délibérations, a été modifié ainsi pour la fin :

Mais j'ètais très-embarrassé, nous vous avions écrit quatre lettres, qui par le concours sans doute des circonstances sont restées sans réponse; j'ai cru servir votre zèle et remplir vos vues, c'est l'unique but que je me suis proposé dans la démarche que j'ai faite.

Signé Le Sueur de Colleville.

Délibération du premier Février mil sept cent quatre-vingt-douze.

Les Gentilshommes de la Province de Normandie réunis aujourd'hui premier février mil sept cent quatre-vingt-douze à Bruxelles, sous la présidence de Messieurs les Commissaires nommés par Leurs Altesses Royales Monsieur et Monseigneur Comte d'Artois, Monsieur le Président a dit : qu'il était indispensable de faire connaître à Messieurs les Gentilshommes normands le vœu de leurs Altesses sur le cantonnement destiné à la Province, qu'ils avaient manifesté personnellement à M. le marquis de Colleville l'un des Commissaires envoyés à Erink, premier cantonnement, conformément à la Délibération du vingt-cinq Novembre dernier, lequel commissaire demande à en faire son rapport à l'assemblée et le déposer au Commissariat de la Province pour être annexé au Registre des délibérations provisoires d'icelle. Lecture faite dudit rapport et des lettres antérieures adressées par MM. de Rassent et de Colleville, contenant les détails et mouve-

Digitized by Google

ments qu'ils se sont donnés à l'occasion du premier cantonnement, ensemble de la demande faite d'envoyer les noms des officiers généraux de la Province que Messieurs les Gentilshommes pourraient désirer avoir à leur tête sur le tout délibéré il a été arrêté

1° Qu'il ne serait pas fait état de Messieurs les officiers généraux émigrés de la province et qu'on ne pourra s'occuper de cet objet qu'au cantonnement, comptant également sur le zèle de tous comme sur l'étendue de leurs talents particuliers.

2° Que tous messieurs les Gentilshommes Normands, sont et seront invités de se rendre sans délai à Trèves, lieu indiqué par Leurs Altesses pour former le cantonnement de la Province de Normandie.

3° Que Messieurs les Gentilshommes après avoir applaudi aux démarches, peines et soins de Messieurs les marquis de Rassent et de Colleville commissaires par eux députés à Erink, leur ont voté des remerciements et prié de continuer à s'employer à la formation et utilité dudit cantonnement autant qu'il sera en leur pouvoir, et arrêté que le récit de M. le marquis de Colleville restera annexé au Registre de leurs délibérations.

Fait et arrêté les jours et an que dessus.

Signé le Vte D'HAUTEFEUILLE, président.

A Trèves, ce 11 février 1792.

M. de Colleville, Monsieur, vous aura rendu compte de ce qui s'est passé à Coblentz, durant le séjour qu'il y a fait, et du parti que je prenais de venir ici, autorisé par M. le Comte d'Artois, d'engager tous mes compatriotes qui étaient à Trèves de prendre patience jusqu'à ce que les circonstances permissent qu'on put les organiser; arrivé ici le mercredi 25 de janvier, je réunis tous mes compatriotes, je leur rendis compte de ce qui s'était passé à Coblentz, et de ce que Monseigneur Comte d'Artois m'avait autorisé à leur dire : ils chargèrent M. de Rassent et moi de signer un mémoire dont nous leur fîmes part, par lequel nous sollicitions une prompte organisatiou. Nous adressâmes ce mémoire avec une lettre signée de nous deux à M. le Cte de Mortanges lieutenant général, qui nous répondit qu'il ne pouvait faire parvenir notre

Digitized by Google

mémoire aux princes que par M. le maréchal de Broglie. M. le Cte de Mortanges en reçut une réponse qui l'autorisait de charger M. d'Allouville, de faire l'organisation des normands réunis à Trèves avec une instruction relative aux circonstances qui ne permettaient pas d'employer les mêmes termes, mais les choses étaient les mêmes quant au fond et à l'eflet; en conséquence de l'instruction de Monsieur le maréchal à M. le Cte d'Allouville, il nous réunit tous, dressa le contrôle dans la forme indiquée, et fit recevoir deux Capitaines, l'un en premier, l'autre en second sous le nom de Commissaires, ainsi que le portait son instruction. L'ancienneté de mon brevet de colonel, m'a mis dans le cas d'être le premier, et M. de Waumel d'Eneval le second. L'instruction de M. le maréchal disait de désigner les quatre plus anciens comme chefs de section, sans en prendre ni leur en donner le titre mais seulement les fonctions. Monsieur de Rassent fit la représentation à M. d'Allouville de n'en point recevoir jusqu'à ce que nous fussions plus nombreux et que tous ceux qui sont à Bruxelles et dans les Pays Bas fussent arrivés afin que chacun puisse être mis et placé à son rang. M. d'Allouville obtempéra à cette demande en rendant hommage aux motifs qui l'avaient dictée. Notre organisation faite ainsi que je vous en rends compte est donc le point où tous ceux qui veulent servir doivent se réunir et où sûrement les compagnies formées se réuniront aussi. Il est donc bien essentiel, M. le Vicomte, que tous messieurs les gentilshommes normands qui ont le désir de servir avec leur compatriote se réunissent à Welchitibillig chef lieu de notre cantonnement; mais comme jusqu'à présent rien ne nous a forcé de nous y rendre, nous profiterons tant que les circonstances le permettront, du séjour de cette ville où l'on est fort bien, fort agréablement et à beaucoup meilleur marché que l'on ne l'est à Coblentz ef même à Bruxelles. Il est donc bien à désirer que vous engagiez tous vos compatriotes à s'y rendre. La saison offre aussi un temps plus favorable pour voyager que ne l'ont été les mois derniers. Il serait aussi bien à désirer que les compagnies normandes, qui dans les temps aussi froids avaient eu contre ordre puisse aussi en recevoir pour se rendre ici. Les entraves que nos Princes ont éprouvés vont sans doute bientôt cesser et rien ne s'opposera à la réunion des émigrés d'une aussi grande province. Les Champenois qui sont ici se monte à près de deux cents, et tous les jours il s'en

Digitized by Google

réunit à eux, et de toute part il en arrive. Je fais des vœux pour que tous mes compatriotes, et Trèves d'avance, imite cet exemple. Je m'adresse à vous, Monsieur, pour le mettre sous leurs yeux, vous priant aussi de leur faire agréer mes respectueux hommages, et vous, Monsieur, rendre justice aux motifs qui m'ont déterminé à avoir l'honneur de vous écrire et de vous assurer du respect avec lequel je suis

Monsieur le Vicomte

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DESHOMMETS Mis DE MARTAINVILLE.

(A suivre) Abbé HÉBERT.

Digitized by Google

UNE FAMILLE D'AUTEURS

AUX

SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

LES SAINTE-MARTHE

Etude historique et littéraire d'après de nombreux documents inédits

(Suite).

CHAPITRE XIV

René de Sainte-Marthe, seigneur de La Lande. — Le chevalier Antoine-André de Sainte-Marthe. — Il passe en Angleterre. — Son mariage. — Ses campagnes de France. — Il est nommé gouverneur de la Martinique. — Défense du Fort-Royal contre les Hollandais. — Sainte-Marthe, gouverneur général intérimaire. — Sa mort, 15 aout 1679.

La généalogie des Sainte-Marthe présente, à l'époque où nous arrivons, une multiplicité de noms facile à comprendre. Les treize enfants de Gaucher dit Scévole, ceux de Louis en nombre égal, la descendance de François représentée par onze têtes, en voilà assez pour créer à celui qui essaye de retracer leur histoire des embarras sérieux, surtout si l'on considère que, malgré les morts fréquentes dans le premier âge, les enfants issus eux-mêmes de

Digitized by Google

cette descendance représentent environ trente-sept têtes. Comme nous n'avons nullement l'intention de faire œuvre de généalogiste, nous passerons sous silence la plupart de ces Sainte-Marthe dont presque tous cependant ont brillé parmi leurs concitoyens; et, fidèle à notre programme, nous ne nous occuperons que de ceux dont le nom appartient à l'histoire.

Le lieutenant-général Louis de Sainte-Marthe, troisième du nom, avait eu entre autres enfants un fils, René, né en 1587, et tenu sur les fonts baptismaux par son oncle, le grand archidiacre de Poitiers, dont nous avons résumé plus haut l'intéressante biographie. René de Sainte-Marthe prit le titre de seigneur de La Lande et resta avocat à la Cour de Poitiers jusqu'à sa mort survenue le 11 septembre 1632. Quelque honorable qu'ait été sa vie, son nom ne mériterait pas d'être cité si, de son mariage avec Marguerite Razin de la Verdonnerie (1), n'était né Antoine-André de Sainte-Marthe, l'une des plus curieuses figures que nous ayons à étudier dans cette maison de Sainte-Marthe où cependant à chaque génération la science, le courage militaire, la vertu civique se rencontrent à des titres divers.

C'est un mémoire rédigé par Sainte-Marthe lui-même, pour obtenir la naturalisation de deux enfants qu'il avait eus en Angleterre qui nous précise les détails quasi-romanesques de la première partie de son existence (2). Né en 1615 au château de Braslou près Richelieu, à sept lieues de Chinon, il eut pour parrain le comte de Voyer de Paulmy, conseiller d'État, intendant des provinces et en dernier lieu ambassadeur à Venise, où il mourut en 1651. Le comte de Paulmy appartenait à la famille des d'Argenson, alliés aux Sainte-Marthe par les Turpin de Crissé, c'était donc un parent, auquel ce parrainage allait donner sur Antoine-André de Sainte-Marthe des droits et des devoirs particuliers, droits et

(1) Marguerite Razin, fille de Henriette Pidoux, était la nièce à la mode de Bretagne de Françoise Pidoux, épouse de Charles de La Fontaine, le père de Jean de La Fontaine, l'immortel fabuliste, qui fut ainsi contemporain et cousin d'Antoine-André de Sainte-Marthe.

(2) Dans son ouvrage *Le colonel François de Collart et la Martinique de son temps, 1625 à 1720* (Vannes, 1893), ouvrage couronné par l'Académie de Rouen, M. I. Guët a étudié très complètement l'intéressante carrière d'Antoine-André de Sainte-Marthe. Nous tenons à dire que dans ce chapitre nous suivons presqu'entièrement le plan qu'il s'était tracé et que nous faisons de nombreux emprunts à son travail si précieusement documenté.

Digitized by Google

devoirs augmentés et précisés encore par la fonction de curateur, qu'il avait été appelé à remplir à la mort de René de Sainte-Marthe, père de son jeune filleul, décédé à Poitiers en 1632. Le comte de Paulmy paraît avoir compris son rôle plutôt comme un rôle d'autorité que comme un rôle d'affection. Antoine avait dix-sept ans à la mort de son père; deux ans après, à peine avait-il terminé ses études, que, d'accord avec sa mère, il voulut lui imposer une union honorable et avantageuse, il est vrai, mais qui était contre son gré. Il s'agissait de Melle de la Richardière, fille de feu René-François, écuyer, seigneur de la Richardière, en Indre-et-Loire. Le jeune homme avait le cœur pris d'un autre côté et voulait épouser Melle du Roger, « fille d'un gentilhomme alors très cogneu en Poitou », Jean de Périon, chevalier, seigneur du Roger. Avec tout l'enthousiasme du jeune âge, Sainte-Marthe avait engagé sa foi; il supplia sa mère et son parrain, mais ceux-ci ne se laissèrent pas toucher et au contraire rendirent leurs instances plus pressantes. André désespéré prit le parti de quitter le pays et s'en fut à la Rochelle. De là il passa à l'île de Ré où il séjourna chez M. de la Loge, gouverneur du fort de la Prée, qui avait connu son père. Alors se passe la scène classique de tous les romans.

Le prieur du couvent des Capucins de l'île de Ré, le Père Elisée, ami de la famille du Roger, qui revenait de Loudun où il avait été exorciser les Ursulines soi-disant possédées, vint « par hasard » faire visite à M. de la Loge. « Par hasard » aussi il choisit le moment où Sainte-Marthe se trouvait là et, paraissant tout-à-coup reconnaître le jeune homme, il demanda à l'entretenir en particulier pour lui donner des nouvelles de sa province. Dans cet entretien il lui fit savoir qu'il était le confesseur de Melle du Roger; que l'oncle de cette dernière, M. de Boisguérin, gouverneur de Loudun, s'était pris de querelle avec la famille de Sainte-Marthe, à l'occasion de ces bruits de mariage, reprochant vivement l'éloignement du jeune homme; que finalement ces discussions avaient brouillé les deux familles et que M. de Boisguérin « qui estoit fier et hautain fit en sorte de faire perdre à sa nièce l'amitié qu'elle avait pour le dict sr de Ste Marthe » et était arrivé à la marier à M. de Bussy, « demeurant à la Bellecave proche Saumur ».

Que le Père Elisée fut envoyé spécialement pour porter ce message ou qu'il le fit incidemment, toujours est-il que l'effet

Digitized by Google

produit sur André de Sainte-Marthe fut ce qu'il devait être. Désespéré à cette nouvelle et ne voulant à aucun prix entendre parler de l'union avec Melle de la Richardière, que sa mère et son parrain lui présentaient de nouveau comme une compensation, il profita de la première occasion qui se présentait à lui pour passer secrètement en Angleterre et échapper ainsi aux obsessions dont il était l'objet.

A quelle date exacte André de Sainte-Marthe quitta-t-il l'île de Ré? M. Guët penche pour le mois de janvier 1641, il aurait accompagné dans sa fuite le duc de Vendôme, fils aîné d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, accusé d'avoir voulu attenter à la vie du cardinal de Richelieu et qui s'était empressé de passer en Angleterre sans même essayer de se justifier, tant il savait arrêtées les intentions du terrible ministre à son égard. Quoiqu'il en soit, Sainte-Marthe, dès son arrivée à Londres, « fit des habitudes chez MM. les ducs de Vendôme et de la Valette et chez M. de la Vieuville ».

Comme le duc de Vendôme, La Valette, duc d'Épernon, accusé de haute trahison après la défaite de Fontarabie et condamné à mort par coutumace, avait gagné Londres en 1638 pour sauver sa tête.

Quant au duc de la Vieuville, surintendant des finances en 1623, il avait encouru la haine du cardinal pour s'être attaché à la personne de la reine Marie de Médicis, tombée en disgrâce, et l'avait suivie en Angleterre en 1639.

Les illustres proscrits ne pouvaient que faire bon accueil au jeune homme de bonne noblesse qu'un exil volontaire amenait parmi eux. Ils l'introduisirent chez la reine Henriette de France, fille d'Henri IV et épouse du roi d'Angleterre Charles Ier, dont la destinée devait s'achever si malheureuse quelques années plus tard. L'on sait l'influence que la reine exerçait sur l'esprit faible et timoré de Charles; protégé par elle, Sainte-Marthe obtint la charge de capitaine au régiment des Gardes de la Reine (1641). C'est à ce moment même « qu'ayant faict beaucoup de cognoissances, il devint amoureux d'une damoiselle nommée Marguerite Ested, d'une famille noble bien cogneue dans la province de Lancastre et qui appartenoit à l'une des dames d'honneur de Sa Majesté ». Rien ne s'étant opposé à cette union, l'avenir d'André de Sainte-Marthe paraissait désormais assuré, mais les évènements

Digitized by Google

tragiques allaient se succéder en Angleterre et de nouveau modifier la situation.

Le régiment des Gardes de la Reine se trouvait sous les ordres du prince palatin Robert de Bavière, plus connu sous le nom de Rupert et que Charles Ier avait nommé généralissime de ses troupes.

Après la capitulation d'Oxfort du 23 janvier 1647, Rupert, qui avait jusque-là vaillamment soutenu la cause du roi, fut forcé de passer en France, et avec lui un grand nombre de ses officiers restés fidèles, parmi lesquels André de Sainte-Marthe et quelques troupes. C'était au début de la guerre de Flandre; le prince Rupert se mit au service de la France et forma un régiment avec les troupes qu'il avait amenées. André de Sainte-Marthe, pourvu d'une place de capitaine aide-major, fit aussi les campagnes de 1647 et 1648 jusqu'à la prise d'Ypres, en Belgique. A ce moment le régiment du prince Rupert fut supprimé et ses troupes incorporées dans celui du colonel anglais Thomas de Rokeby; c'est sous ce nouveau chef que Sainte-Marthe fit la campagne de 1649 à Cambrai et à Condé. Rokeby étant retourné en Angleterre sous les ordres de Rupert, céda son régiment au comte Victor-Maurice de Broglie, gouverneur de la Bassée en Flandre. Nous voyons donc Sainte-Marthe, toujours capitaine aide-major, prendre part aux campagnes de 1654, 1655, 1656 et 1657, jusqu'à la paix dite des Pyrénées, signée le 7 novembre 1659, où il se retira à Saint-Venant.

L'année précédente, il avait eu la douleur de perdre Marguerite Ested, sa femme, qui, après l'avoir fidèlement suivi là où les vicissitudes de la fortune l'avaient entraîné, le laissait seul chargé de l'éducation de ses quatre enfants. Parmi ceux-ci, une fille, l'aînée (1), devait épouser l'année suivante un officier ami de son père, Jean-Baptiste de la Haye des Aublois.

Sur ces entrefaites, le régiment de la Fère étant venu prendre ses quartiers d'hiver à Saint-Venant, Sainte-Marthe y prit l'emploi de capitaine qu'il exerça environ deux ans, c'est-à-dire jusqu'à la suppression de la compagnie qu'il commandait. Il se fixa alors non loin de Saint-Pol en Artois, au pays d'Averdoingt, et se

(1) Elle s'appelait Alizon ou Alix.

Digitized by Google

remaria avec Isabelle-Louise du Riez, fille du seigneur d'Averdoingt. « Mais comme, dit-il lui-même (1), il est impossible à un homme accoustumé à la guerre de demeurer dans l'oisiveté d'une vie champêtre, il a creue ne pouvoir mieux employer le reste de sa vie que pour le service de son Roy. » Par la faveur de M. le comte de Charost et de M. de Carnavalet, dont il était parent et qui étaient tous les deux capitaines des Gardes du Roi, il entra à la cour comme garde du corps de Sa Majesté; c'était en 1664, il avait alors quarante-neuf ans.

Huit ans après, recommandé à Colbert par ces mêmes protecteurs, il était nommé gouverneur de la Martinique à la date du 1er juillet 1672.

Nous aurions pu peut-être passer plus rapidement sur cette première partie de la vie d'André de Sainte-Marthe; il nous a paru néanmoins que ces détails d'une existence accidentée ne manquaient pas d'un certain intérêt, ne fut-ce que pour montrer combien la carrière d'un soldat était alors pleine d'imprévu et de difficultés.

Ce fut le 28 décembre 1672 qu'André de Sainte-Marthe arriva à Saint-Pierre de la Martinique, accompagné de sa femme et de six enfants. « Dire que M. de Baas, gouverneur général des Antilles, l'accueillit avec joie, écrit M. Guët, serait exagéré », et en effet ce dernier était, paraît-il, quoique homme d'ailleurs d'un vrai mérite, goutteux, quinteux et de plus vieux garçon; ajoutons qu'il occupait l'habitation qui eut dû être réservée au gouverneur de l'île. Enfin tout s'arrangea; le 30 décembre, le Conseil Souverain enregistrait les provisions de M. de Sainte-Marthe (2) et moins d'un an après, M. de Baas lui rendait justice et annonçait à Colbert que « M. de Sainte-Marthe avait bien fait son devoir, qu'il avait paru actif et intelligent partout ».

On était alors au début de la fameuse guerre de Hollande, bientôt le roi comprit le danger que couraient ses colonies et, le 23 mars 1674, il écrivait au gouverneur :

(1) Mémoire d'Antoine-André de Sainte-Marthe pour obtenir naturalisation de ses enfants nés en Angleterre.

(2) Notons comme particularité que les provisions étaient données à Saint-Germain-en-Laye et signées : « Marie-Thérèse ». La reine avait en effet la signature pendant l'absence de Louis XIV, parti pour la guerre de Hollande.

Digitized by Google

« Monsieur de Sainte-Marthe, la guerre que je soutiens contre les Espagnols et les Hollandais joints ensemble, m'obligeant de prendre un soin particulier de la conservation de mes isles de l'Amérique, j'escris au sieur de Baas, mon lieutenant général ès dites isles, mes intentions, et luy donne mes ordres sur tout ce qui concerne leur conservaon, et quoyque je sois bien certain que vous exécuterez ponctuellement les ordres qu'il vous donnera pour la conservaon de celle de la Martinique, en laquelle vous commandez, je ne laisse pas de vous dire que je me repose sur votre valeur et sur votre expérience pour la conserver, et m'assurant que vous me donnerez, en toutes les occasions quy se présenteront, des preuves de votre valeur et de votre expérience, je prie Dieu, Monsieur de Sainte-Marthe, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Signé : *Louis,* et plus bas : *Colbert.* »

L'occasion dont parlait le roi ne devait pas tarder à naître. Ruyter, le célèbre amiral, gloire de la Hollande, venait presqu'au même moment de recevoir de son gouvernement l'ordre secret d'aller attaquer nos colonies d'Amérique. En France personne ne soupçonnait ce projet, et la flotte batave, qui avait quitté les côtes de Hollande le 8 juin 1674, put arriver le 19 juillet en vue de la Martinique sans avoir donné l'éveil.

Le Fort-Royal qui était son but se trouvait situé sur une pointe rocheuse élevée, s'avançant dans la mer et protégeant à sa droite une baie assez profonde, appelée le Carènage parce que les navires à l'abri du vent pouvaient y radouber leur carène. Le fort lui-même possédait pour lui sa bonne situation stratégique, mais il avait été négligé, et, bien que récemment réparé et armé de batteries à barbettes formant un ensemble de quarante bouches à feu, il était évident qu'il ne présenterait pas à Ruyter un obstacle insurmontable. L'amiral hollandais savait en outre qu'il était presque dégarni de troupes, tandis que le fort Saint-Pierre était rempli de bons soldats et solidement défendu, aussi se décida-t-il à l'attaquer.

Heureusement pour les habitants de la Martinique, le vent qui avait favorisé les vaisseaux ennemis cessa tout à coup, ce qui permit d'aviser.

M. de Baas, quoique malade, dès qu'il fut prévenu, envoya son neveu, capitaine de ses gardes, s'entendre avec le marquis d'Amblimont, commandant le vaisseau du roi *Les Jeux*, ancré

Digitized by Google

dans le Carènage, puis il donna l'ordre à M. de Sainte-Marthe de se rendre immédiatement au Fort-Royal.

Celui-ci partit en canot à cinq heures du soir et parvint à quatre heures du matin au Carènage. Il fallait d'abord trouver des défenseurs. M. d'Amblimont fournit un enseigne et douze soldats de marine; deux navires marchands donnèrent une partie de leurs équipages; quelques habitants armés, les plus voisins, accoururent à l'appel des armes; en tout cent soixante et un hommes. Parmi les officiers de milice, citons les noms de MM. de Valmenier, Cornette, de Collart, du Prey, d'Orange, etc.

Sur le matin la brise s'éleva, les vaisseaux hollandais se dirigèrent vers la Martinique et il devint évident que Ruyter cherchait à franchir la passe du Carènage. Elle était, il est vrai, étroite et défendue par une batterie à fleur d'eau; mais une fois gagné, l'avantage était si réel que l'amiral devait céder coûte que coûte à la tentation de le conquérir. On vit en effet deux frégates légères et un brûlot se détacher du gros de la flotte et mettre le cap sur le point ambitionné. Avec une sûreté de coup d'œil et une décision qui lui font le plus grand honneur, Sainte-Marthe vit le danger et fit couler à fond dans le chenal deux navires qui se trouvaient en partance. La passe obstruée, Ruyter perdait ainsi le moyen de détruire deux vaisseaux bien armés qui étaient dans le Carènage, *Les Jeux* et le *Saint-Eustache*. L'amiral fit rallier ses vaisseaux et bientôt l'on put voir s'avancer la flotte entière, composée de quarante-trois voiles : soit trente-sept vaisseaux et six brûlots. Que pouvaient contre cette masse les cent soixante et un défenseurs du fort!

André de Sainte-Marthe fut à la hauteur de la situation, il résolut de combattre, malgré la disproportion des forces, et d'abord, pour faire illusion à l'ennemi, tandis que plusieurs navires de la flotte hollandaise fouillaient les fourrés de coups de canon pour assurer le débarquement, il faisait défiler à leur vue, dans un sentier étroit montant au fort, le petit nombre de ses soldats et ceux-ci, disparaissant par un chemin creux, venaient de nouveau défiler dans le sentier découvert. Les Hollandais purent ainsi croire que des troupes nombreuses se rangeaient derrière les remparts.

Bientôt les chaloupes chargées de soldats se détachèrent des vaisseaux et jetèrent à terre environ quatre mille hommes.

Digitized by Google

Pendant ce temps, Sainte-Marthe, cessant le défilé, avait fait entrer tout son monde dans le fort et lui donnait ses ordres aussi bien pour ménager les munitions dont l'approvisionnement était restreint que pour fortifier des courages plutôt chancelants.

Négligeant de faire descendre du canon, tant le succès lui avait paru facile, Ruyter chargea le comte de Stirum, le comte de Horn et son fils même, qui avait le grade de contre-amiral, de diriger l'attaque.

Il était dix heures du matin, les assiégés purent voir les premiers soldats débarqués forcer les portes de magasins établis sur le bord de la mer, sortir les fûts de vin et d'eau-de-vie et les mettre en perce, puis boire avec délices, exemple qui était suivi par ceux qui débarquaient ensuite. Du fort rien ne bougeait naturellement; cette diversion était trop heureuse et servait trop les intérêts des défenseurs pour qu'ils y missent opposition. Tout à coup, probablement sous la violence des reproches de leurs chefs, les Hollandais brusquant l'attaque, coururent sans ordre à l'assaut du fort, avant même que le débarquement ne fut achevé.

« Ce fut, dit M. Guët, un désordre épique où la masse se laissa entraîner confusément. Triste moment pour eux! Beau spectacle pour nous! Une trombe de fer s'abattit sur la foule houleuse, qui fléchit dans le sang. Boulets, balles et pierres culbutaient les assaillants les uns sur les autres au milieu de la multitude affolée, qui piétinait sur elle-même impuissante à se diriger, sourde aux commandements de ses officiers. Jamais élan défensif ne fut plus fécond en résultats surprenants... L'ennemi recula, tourna sur lui-même et revint à la charge sans plus de succès. Des milliers de coups se croisèrent pendant une demi-heure environ, après quoi le feu s'éteignit de part et d'autre. »

Les Hollandais, désabusés, entouraient leurs morts : Stirum et de Horn étaient du nombre, le jeune Ruyter était blessé; pendant quelques heures il y eut un silence effrayant, mais bientôt on comprit qu'ils préparaient une seconde attaque et celle-là mieux réfléchie, mieux organisée.

De son côté, le gouverneur se disposait à les recevoir. Sainte-Marthe avait donné l'ordre aux deux vaisseaux armés qui se trouvaient au Carènage de s'approcher le plus près possible du fort. Ils pouvaient ainsi prendre l'ennemi en flanc.

Digitized by Google

Le second assaut commença à deux heures, « les coups d'enfilade » des vaisseaux firent un mal énorme aux assaillants qui, cette fois encore, se retirèrent.

Le troisième fut encore plus meurtrier que les deux précédents, les défenseurs se couvrirent de gloire et au moment où la nuit jetait ses ombres sur cette scène de carnage, la victoire appartenait aux cent soixante et un hommes qui s'étaient battus comme des lions et qui n'avaient eu que cinq tués et dix blessés, tandis que quatre cent trente-trois Hollandais gisaient à terre.

Il se passa alors une scène qui touche à la comédie. D'un côté les défenseurs du fort, exténués, n'ayant plus l'exaltation du premier moment, découragés devant le nombre de leurs adversaires, émus même de leurs succès dont ils craignaient que l'ennemi ne tirât une vengeance éclatante, exigent qu'on les laisse partir; les marins prêtés par les navires marchands veulent regagner leurs vaisseaux, les habitants leurs maisons. De l'autre les Hollandais affolés, craignant une sortie qui allait les jeter à la mer, dégoûtés d'une entreprise qu'ils jugent comme téméraire, consternés des pertes qu'ils ont faites, renoncent à leur projet.

L'affollement est partout; pendant la nuit l'ennemi roule des fûts de vin et d'eau-de-vie pour se protéger d'une attaque nocturne, ce bruit remplit de terreur les vainqueurs de tout à l'heure qui se figurent que l'on débarque des canons et qu'on les approche des palissades. Bref Sainte-Marthe n'était plus maître de ses hommes qui disparaissaient un à un et vers minuit, resté presque seul, il se décidait à aller rejoindre M. d'Amblimont à bord des *Jeux*, tandis qu'au même moment les Hollandais regagnaient leurs navires avec le plus de rapidité possible.

Durant toute la journée qui avait précédé, le gouverneur général, M. de Baas, n'était pas resté inactif; pendant que le canon grondait au Fort-Royal, il avait réuni des secours en hommes et en munitions et dirigé le tout vers le point assiégé, lui-même suivait avec un second détachement. Quand la troupe arriva au lieu de sa destination, une double surprise l'attendait, personne ne vint la reconnaître. Un silence de mort règne dans le fort aussi bien que dans le camp hollandais. On approche avec précaution. A l'entrée de la citadelle, un homme posé en faction dormait assis, son fusil entre les jambes; au loin les premières lueurs du jour laissent voir la flotte hollandaise se perdre à l'horizon, tandis que,

Digitized by Google

sur le rivage, il ne reste que des cadavres et quantité de soldats ennemis dormant ivres-morts.

La suite touche au comique. Les Martiniquais, reconnaissant combien leurs craintes étaient vaines, rentrent au fort plus vite qu'ils n'en étaient sortis et, toute joyeuse, une petite troupe apporte à Sainte-Marthe un étendard des États de Hollande, abandonné par les ennemis dans leur précipitation à regagner leurs vaisseaux. En signe de triomphe, on place le trophée au plus haut des palissades. Mais voici une bien autre histoire : un indigène aperçoit les couleurs hollandaises qui flottent au vent, il court prévenir M. de Baas et lui dire que le Fort-Royal est pris et que la flotte s'éloigne pour s'emparer du fort Saint-Pierre. M. de Baas rebrousse chemin en toute hâte et regagne Saint-Pierre où la nouvelle du désastre se répand. Vite on dispose tout pour la défense !...

Ruyter ne songeait guère à l'attaque, il s'éloignait laissant, comme nous l'avons dit, quatre cent trente-trois cadavres et, emmenant huit cents blessés; il se rendait à la Dominique, non certain de n'être pas poursuivi.

Ce fut par un bâtiment hollandais, ayant appartenu à la flotte et pris par un corsaire de Saint-Malo, que la nouvelle parvint à M. le duc de Chaulnes, gouverneur de Brest, et de là à Colbert, dans les premiers jours d'octobre.

Les rapports de Sainte-Marthe et de M. de Baas n'arrivèrent que bien après. Ceux-ci étaient assez différents; tandis que le gouverneur général laissait Sainte-Marthe quelque peu dans l'ombre et dissimulait la retraite momentanée des défenseurs du fort, ce dernier, au contraire, faisait savoir au ministre toutes les péripéties que nous avons racontées. Colbert y répondit par la dépêche suivante, écrite de sa main et datée de Sceaux, 21 mai 1676 (1).

« M. de Sainte-Marthe, je fais seulement ce mot de responce à la lettre que vous m'avez escrite après la descente des Hollandois dans l'isle de la Martinique, à laquelle estoit jointe une relation de tout ce qui s'est passé dans cette action. Je dois vous dire que le Roy a esté très satisfait d'apprendre ce que vous y avez fait pendant le jour.

« Mais en même temps je ne puis vous celer que l'abandonnement que vous fistes de ce fort pendant la nuict a dépleu à Sa

(1) *François de Collart et la Martinique*, par M. Guët, p. 163.

Digitized by Google

Majesté et a mis les isles dans un risque manifeste d'estre perdues, si Dieu, qui assiste toujours la justice des armes de Sa Majesté, ne les avoit deffendues en aveuglant ses ennemis. Vous deviez plustost prendre la résolution de périr dans le poste que vous aviez si bien deffendu. Mais Sa Majesté, dans sa bonté, a bien voulu considérer plustost le succez de la première que de la seconde action. C'est à vous de prendre garde une autre fois, en cas que vous trouvassiez d'autres occasions de pareille nature, d'avoir la fermeté et la constance nécessaires pour soustenir une action jusqu'au bout et faire en sorte que le Roy demeure plus satisfait de vostre fermeté, ainsy qu'il a esté de vostre courage dans la première action. »

Il est évident que cette lettre était destinée à être communiquée aux habitants de l'île et qu'à eux s'adressait la paternelle remontrance de Colbert, car Sainte-Marthe n'avait rien eu à se reprocher, ayant lutté jusqu'au bout contre le découragement de ceux qui l'entouraient et ne s'étant retiré que quand, resté seul, toute défense lui paraissait impossible.

Ajoutons que le fait d'armes de la Martinique, si glorieux dans son ensemble, avait beaucoup flatté Louis XIV qui donna l'ordre de frapper une médaille commémorative. Nous en avons une reproduction sous les yeux; elle est fort jolie et d'une grande pureté de lignes; d'un côté, l'effigie du roi avec l'inscription : *Ludovicus Magnus Rex Christianissimus*. De l'autre, une victoire ailée planant sur un vaisseau brisé, tandis que git à côté un blessé que considère un guerrier (1). Légende : *Colonia Francorum americana victrix*, et au-dessous, en exergue : *Batavis ad Martinicam cæsis ac fugatis. MDCLXXIIII.*

L'opinion publique, de son côté, rendit justice à Sainte-Marthe, je n'en voudrais pour preuve que l'article de la *Gazette de France*, année 1674, p. 1207-1208, où l'on racontait comment « le Sieur de Sainte-Marthe, gouverneur de la Martinique, se distingua beaucoup dans la défense de cette isle attaquée par les Hollandois et la retraite honteuse du Lieutenant-Amiral Ruyter ».

La peinture et la gravure perpétuèrent également cette

(1) Elle figure au catalogue du musée de la Monnaie sous le numéro 193, règne de Louis XIV; le sujet est ainsi décrit : « La victoire volant dans les airs au-dessus d'un trophée naval auquel est enchaîné un Hollandais vaincu que contemple un personnage vêtu à l'indienne. »

Digitized by Google

victoire. Une gravure rarissime de Pierre Brissart, exécutée presqu'immédiatement, porte en exergue ces lignes : *Assaut des Hollandois, repoussés du Fort Royal de la Martinique par Mr le chevalier de Sainte-Marthe, gouverneur pour le Roy dans l'isle;* suit une légende explicative, un récit abrégé et ces mots : *Sic magnus gemino Lodoicus in Orbe triumphat.* Et plus récemment, au musée de Versailles, figure un tableau de Gudin représentant la *Bataille de la Martinique (1674)*, numéro 1399 (exposé au Salon de 1846).

Le nom de tous les braves qui s'étaient dévoués à la défense de la colonie furent conservés dans un état dressé par l'un des héros de cette action, le sieur Antoine Cornette, lequel reçut des lettres d'anoblissement, à la sollicitation de Sainte-Marthe, ce qui, soit dit en passant, prouve qu'il sut faire rendre justice à ceux qui l'avaient mérité.

La Martinique rentra dans le calme et, pendant trois ans, aucun évènement n'est à signaler. Le 15 janvier 1677, M. de Baas succomba subitement à un accès de goutte et jusqu'au 8 novembre, c'est-à-dire pendant environ un an, le chevalier de Sainte-Marthe fit les fonctions de gouverneur général à la satisfaction des habitants et du roi qui, comme marque de particulière estime, lui envoya, le 19 avril 1679, une gratification de trois mille livres argent de France.

Il est vrai que le gouverneur intérimaire eut préféré la succession de M. de Baas. La lettre que nous reproduisons ci-contre et qu'il écrivit à Colbert, le 15 février 1677, était dans sa touchante simplicité une demande indirecte.

« *M. de Sainte-Marthe, à M. de Colbert.*

« Je prends la liberté de vous dire, Monseigneur, qu'il y a environ trois mois que M. de Baas rappella mon second fils de l'isle de la Grenade où il l'avait envoyé il y a un an et demi, luy donnant le commandement d'une des huict compagnies de la marine qui estoit vacante, et l'envoya à Ste-Croix pour y commander à la place du Sr Delatour que mon dit Sr de Baas y avait mis en l'absence du Sr Chevallier du Bois qui estoit gouverneur.

« Que si le Roy, Monseigneur, dispose de ce Gouvernement en faveur de quelque autre, je supplie très humblement Vostre Grandeur d'accorder à mon fils la dicte compagnie et de luy en faire donner le Brevet d'enseigne.

Digitized by Google

« Il ne me reste plus rien à vous dire, Monseigneur, sinon que toutes les espérances de ma fortune et de ma famille qui est grande, sont fondées sur vostre bonté.

« J'ay douze enfans de tous âges dont deux servent Dieu à l'église, trois au service de Sa Majesté et sept qui me restent sur les bras, desquels il y en quatre nez en ce pays. Je suis cadet de la famille des Sainte-Marthe et sans bien. Tout mon reconfort est à vostre bonté, la suppliant très humblement de me prendre en sa protection. Dieu sera vostre récompense. C'est de quoi nous le prierons tous ensemble. »

Cette demande si discrète n'eut pas le résultat que le gouverneur général intérimaire en attendait. Le comte de Blénac fut nommé gouverneur général des îles d'Amérique.

Le 12 août 1679, Antoine-André de Sainte-Marthe suivait M. de Baas dans la tombe. Il laissait onze enfants et non plus douze, comme le disait sa lettre écrite à Colbert deux ans auparavant, car, dans l'intervalle, l'un d'eux, volontaire dans l'armée du vice-amiral d'Estrées, avait été tué à Tabago, à l'âge de quinze ans, payant ainsi à la patrie cette dette du sang que tant de membres de la maison de Sainte-Marthe avaient déjà, avant lui, si noblement acquittée.

(A suivre). Paul DE LONGUEMARE.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Sous le titre *Le Vénérable François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec*, notre distingué collaborateur, M. l'abbé Gosselin, docteur ès-lettres, membre de la Société royale du Canada, vient de publier à Québec un magnifique volume in-12 de 456 pages, que nous sommes heureux de signaler aujourd'hui à nos lecteurs (1). C'est une deuxième édition revue, corrigée, et abrégée au lieu d'augmentée, de la *Vie de Mgr de Laval*, premier évêque du Canada et ancien archidiacre d'Évreux, qu'il publia il y a une dizaine d'années, et dont un autre de nos collaborateurs, M. l'abbé Guéry, donna ici même, dans le temps, un excellent résumé. La nouvelle édition, pour être plus courte que la première, n'en aura que plus de valeur aux yeux de beaucoup de personnes qu'effraient les longs ouvrages : l'auteur y apporte cette précision dans les dates et les détails, cet agencement mieux coordonné des faits, cette plus large vue d'ensemble qu'on n'acquiert qu'à force d'approfondir son sujet. Voici, du reste, ce qu'il écrit lui-même dans sa préface :

« La *Vie de Mgr de Laval* que nous avons publiée il y a quelques années est épuisée depuis longtemps. Pour répondre aux désirs d'un grand nombre de personnes, nous leur en offrons aujourd'hui une nouvelle édition, *revue*, *corrigée*, mais *abrégée* au lieu d'*augmentée*. Les longs ouvrages ont généralement le don d'effrayer les lecteurs non moins que les acheteurs.

« Cette nouvelle édition, du reste, renferme, croyons-nous, tout ce qui est nécessaire pour bien connaître la vie de Mgr de

(1) On peut se procurer cet ouvrage en s'adressant à l'auteur lui-même, à Saint-Charles (Rivière Boyer), Québec, Canada, et lui en envoyant le prix, 3 fr. 50 par mandat-poste payable au même endroit.

Digitized by Google

Laval. Dans les proportions modestes où elle se présente, non seulement elle rectifie la première édition sur plusieurs points, mais elle la complète, en donnant beaucoup de détails nouveaux, fruits de recherches que nous avons faites depuis notre publication.

« Pour réduire notre travail à ces proportions, nous avons mis de côté tous les détails moins importants, et nous nous sommes contenté autant que possible, de raconter les faits, purement et simplement, laissant au lecteur à apprécier lui-même la vie, les travaux et les vertus du grand et saint premier évêque du Canada. Nous donnons d'ailleurs, en appendice, entre autres choses, deux documents importants, les *Informations canoniques* et la *Lettre du Frère Houssart*, l'un complètement inédit, l'autre rare et peu connu, qui pourront l'aider à porter son jugement en connaissance de cause. »

Ajoutons que le cardinal Rampolla, de la part du Saint-Père, a écrit à M. l'abbé Gosselin la lettre la plus flatteuse, bénissant ses travaux et le félicitant à la fois de mettre en lumière les vertus d'un illustre évêque dont la cause de béatification vient d'être introduite, et de rappeler les gloires de l'Église canadienne.

Nous n'avons pas à faire ici l'éloge de notre collaborateur : les lecteurs de la *Revue catholique de Normandie* apprécient hautement la valeur de ses travaux; et nous nous sommes plu nous-même souvent à en faire ressortir le mérite. Nous laisserons cette fois la parole à l'un de ses compatriotes, M. de Celles, conservateur de la bibliothèque du parlement fédéral canadien, membre distingué, lui aussi, de la Société Royale. Voici ce qu'il écrit, le 28 septembre dernier, dans la *Presse* de Montréal, l'un des plus importants journaux canadiens-français, à l'occasion d'une étude de M. l'abbé Gosselin, intitulée *Québec en 1730*.

« Il me fait plaisir, dit-il, de présenter ici au grand public de *La Presse* l'abbé Gosselin, déjà bien connu d'une élite de lecteurs. Retiré à Saint-Charles-de-Bellechasse, il emploie ses loisirs à de sérieuses études d'histoire dont la *Revue de Normandie* a publié un bon nombre. Si sa renommée n'a pas pénétré plus avant au Canada, c'est sa modestie, ennemie du bruit qui l'a voulu. C'est un historien consciencieux, à l'esprit élevé, dont le principal ouvrage, *Vie de Mgr de Laval*, suffirait à lui assigner une place élevée dans notre monde littéraire. Ce que nous prisons chez lui, en dehors de sa manière d'écrire si sobre et si claire, c'est la

Digitized by Google

couleur locale qu'il sait donner à ses récits; c'est sa conscience d'écrivain qui lui fait un devoir de poser ses personnages sous leur véritable jour, sans fard, sans ornement. Parle-t-il d'un homme d'Église, au lieu de nous le représenter en des poses hiératiques, avec l'auréole au front, il nous le montre avec ses défauts à côté de ses qualités. Faire voir les saints dans ces attitudes vraies, c'est moins décourageant pour le commun des faibles mortels portés à croire en lisant certains récits que les bienheureux sont nés parfaits et n'ont eu aucun effort à vaincre l'ennemi du bien.

« L'histoire des temps passés n'est pas toujours facile à ressusciter; elle présente un dédale où s'égarent souvent les écrivains; c'est, au contraire, une route facile à notre historien, qui sait toujours s'y retrouver. Nul ne s'entend comme lui à lire les vieilles écritures quasi effacées sur le papier jauni, à faire ressortir comme de pastels pâlis les traits des hommes d'autrefois, à suivre les démêlés complexes des ecclésiastiques avec les autorités civiles dans leur sinuosité parfois déconcertante. Une longue accoutumance des lectures de classiques et la fréquentation habituelle des historiens d'élite lui ont donné un air de parenté avec ces modèles. »

P. DE L.

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Évreux. — Imprimerie de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Billets d'aller et retour

Extension à toutes les gares et haltes du reseau de la délivrances de ces billets

Les billets d'aller et retour qui étaient, jusqu'à ce jour, délivrés seulement entre les gares comprises dans des zones variant suivant l'importance des villes, sont maintenant délivrés entre toutes les gares et haltes du réseau.

La durée de validité de ces billets reste fixée ainsi qu'il suit :

2 jours	pour les parcours	jusqu'à . . .	125	kilomètres.
3 »	»	de 126 à . .	250	»
4 »	»	de 251 à . .	400	»
5 »	»	de 401 à . .	500	»
6 »	»	de 501 à . .	600	»
7 »	»	au-dessus de	600	»

non compris les dimanches et fêtes.

Cette durée peut être, à deux reprises, prolongée de moitié, moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 % du prix initial du billet.

Digitized by Google

Abonnements sur tout le réseau

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout le réseau, des cartes d'abonnements nominatives et personnelles (en 1re, 2e et 3e classe), pour 1 mois, 3 mois, 6 mois ou un an.

Ces cartes donnent le droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

Il est facultatif de régler le prix de l'abonnement de six mois ou d'un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Les abonnements d'un mois sont délivrés à une date quelconque, ceux de 3 mois, 6 mois et un an partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Digitized by Google

Digitized by Google

Abonnements sur tout le ré

La Compagnie des chemins de fer d
délivrer, sur tout le réseau, des cartes d
nominatives et personnelles (en 1re, 2e
pour 1 mois, 3 mois, 6 mois ou un an.

Ces cartes donnent le droit à l'abonné
toutes les stations comprises dans le par
sur sa carte et de prendre tous les trains c
voitures de la classe pour laquelle l'abon
souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance
parcourue.

Il est facultatif de régler le prix de l'ab
six mois ou d'un an, soit immédiatement,
ments échelonnés.

Les abonnements d'un mois sont délivré
quelconque, ceux de 3 mois, 6 mois et un a
1er et du 15 de chaque mois.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;
Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;
J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;
E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;
GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;
L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;
E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;
P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;
ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).
G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 112 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Évreux, Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis. rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

11me ANNÉE — 4me LIVRAISON

15 JANVIER 1902

C. Guéry : Commanderie de Bourgoult (*suite*). — Hébert : La noblesse de Normandie en émigration, avril 1791 à novembre 1792 (*suite*). — P. de Longuemare : Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècle : Les Sainte-Marthe (*suite*). — F. Somménil : Origines de l'abbaye du Valasse. — X... : Bulletin bibliographique.

BUREAUX DE LA REVUE
RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1902

Digitized by Google

ONZIÈME ANNÉE

SOMMAIRE DE LA QUATRIÈME LIVRAISON

I. — COMMANDERIE DE BOURGOULT (*suite*) . . . . . **C. Guéry.** 209

II. — LA NOBLESSE DE NORMANDIE EN ÉMIGRATION, AVRIL 1791 A NOVEMBRE 1792 (*suite*) . . . . . **Hébert.** 224

III. — UNE FAMILLE D'AUTEURS AUX SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES : LES SAINTE-MARTHE (*suite*) . . . . . **de Longuemare.** 241

IV. — ORIGINES DE L'ABBAYE DU VALASSE. **F. Somménil.** 251

V. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. . . . . **R...** 271

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

UNE FAMILLE D'AUTEURS AUX SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES : LES SAINTE-MARTHE, par P. DE LONGUEMARE (*suite*).

LA NOBLESSE DE NORMANDIE EN ÉMIGRATION, par l'abbé HÉBERT (*suite*).

HISTOIRE DE LA COMMANDERIE DE BOURGOULT, par l'abbé GUÉRY, aumônier du Lycée (*suite*).

ORIGINES DE L'ABBAYE DU VALASSE, par l'abbé SOMMÉNIL (*suite*).

Digitized by Google

COMMANDERIE DE BOURGOULT

(Suite)

Frère MARTIN D'ALLIBERT ou DALLIBERT (1595). — Une pièce, du 14 juin 1587, porterait à croire que frère Martin Dalibert était commandeur de Bourgoult à cette date, mais les documents cités plus haut pour frère Pierre Cressin sont indiscutables. Il faut donc voir ici une erreur de copiste qui, en résumant cette requête, aura mal lu ou mal inscrit la date, comme nous avons eu déjà l'occasion de le constater. Le commandeur Dalibert faisait défense, dans cet acte, « à noble homme Anselot de la Garenne, sieur de Mercé, de s'immiscer à la jouissance d'une pièce de terre appelée la Couture ».

La plupart des actes qui concernent ce commandeur sont faits par procuration. Ainsi : « Bail de la ferme de l'hôpital de Campigny..... passé par le procureur fondé de Martin d'Alibert, commandeur de Bourgoult, moyennant un prix de fermage annuel de 50 l. tz avec les charges (1); » — « bail à ferme passé par le procureur fondé de Martin d'Alibert, chevalier,..... de toutes les terres labourables, avec leurs dépendances, appartenant à la dite commanderie, sises à Bourgoult, excepté le manoir du commandeur et ses dépendances, moyennant un prix de 500 l. tz » (fol. 206); — « Bail du fief, terre et seigneurie du Bois-Hibout, situé paroisse de Saint-Vincent, châtellenie de Pacy, 150 l. tz (2); » — « Procuration du commandeur Martin d'Alibert constituant son procureur Marin de Feuquerolles, escuyer, pour présenter à

(1) Archives de l'Eure, F. 1428, fol. 191 (1594-1595).
(2) Id., F. 1430, fol. 298 (1595).

Digitized by Google

M. de Rochepot, seigneur de Caheignes, l'aveu que le commandeur avait fait et passé par devant les notaire du Chastelet et en demande acte » (22 octobre 1596) (1).

Outre ces baux, laissant de côté ceux de Cahaignes (16 février 1593), de Boisemont (13 août 1595), de Tourny (8 octobre 1595), il fit encore, le 15 novembre 1595, un échange avec le sieur de Cantelou « par lequel le dit sieur commandeur cède et transporte au dit sieur de Cantelou 53 s. de rente foncière; c'est-à-dire 28 s. par an sur une maison-masure sise à Cantelou, appartenant aux hoirs Noël Dauder et 25 s. deux chapons sur les hoirs Tiphaine et en contre-échange le commandeur reçoit 4 l. tz de rente, le 6 août, sur Jean Viclot des Verrières, paroisse d'Arquency (2) ». On trouve encore un acte de lui au 20 avril 1600.

Frère HENRI DUCY, *prêtre* (1600-1605). — Ce commandeur fit défricher, le 3 avril 1603, un jardin près la Mare-Grandpeu par Louis Legras, pour 10 écus, afin de le mettre en labour. Il mourut le 25 juillet 1605 et le procureur du commun Trésor procéda, le 11 août 1605, à l'inventaire des biens meubles, papiers, etc., laissés après son trépas (S. 5885, p. 16). On trouve, le 8 avril 1607, un bail de la commanderie par le procureur et receveur du commun Trésor (3), à cause du décès d'Henri Ducy, prêtre, religieux, pour les deux années du *mortuaire* et du *vacant*, commencé le jour du décès 25 juillet 1605 et finissant le 30 avril 1606 et du vacant commençant le 1er mai au dit an et finissant le 30 avril 1607, au prix de 1500 l. tz.

« Dans le dallage de l'une des caves de la grande ferme du château de Farceaux, on a employé la pierre tombale de l'un des commandeurs de Bourgoult. L'épitaphe, relevée en 1887 par M. Louis Régnier, est ainsi conçue :

CY GIST FRERE HENRRI DVSCY
RELIGIEVX DE LORDRE DE SAINCT
IEHAN DE HIERVSALEM COMMANDEVR
DE BOVRGOVLT LEQVEL DECEDA LE
XXVe IOR DE IVILLET MIL SIX CENS.....
PRIES DIEV POVR SON AME.

(1) Archives Nationales, S. 5885, p. 59.
(2) Archives Nationales, S. 5885, p. 63.
(3) C'était frère Jacques de Gaillarbois.

Digitized by Google

Parmi les aveux que reçoit Charles de Pellevé pour sa seigneurie de Tourny il y en a un, du 24 juin 1584, par Henri Dussy, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Bourgoult, pour ses biens immeubles relevant de la dite seigneurie (1) ». La date de 1584 est une erreur puisque frère d'Alibert et frère Pierre Cressin étaient alors à Bourgoult, comme nous l'avons observé plus haut.

Frère PASCAL MARLE (2) (1607). — « Le 19 avril 1607, accord entre M. le commandeur frère Paschal Marle et Pierre de Malvende, sieur de Fleurigny, pour raison de la jouissance du revenu de la commanderie de Bourgot pendant les années du mortuaire et du vacant, plus de 23 quittances données par les receveurs des décimes ou leurs commis de 1608 à 1626. » — Bois-Hibout fut loué pour neuf ans, le 9 juin 1610, 210 livres de ferme à la Toussaint (S. 5885, p. 114).

D'après Mannier nous avons distingué deux commandeurs : frère Pascal Marle et frère Pascasien de Merlin, mais les documents vus par nous n'en font qu'un seul et même individu dont le nom aura été mal lu ou écrit différemment. En effet l'acte de prise de possession de frère PASCHAL MERLIN, *prêtre*, religieux de l'Ordre de Jérusalem, est du 18 avril 1607 (Archives Nationales, S. 5885, p. 15) et ne laisse par conséquent aucune place à un prétendu prédécesseur.

La question des dîmes était arrivée dans son plein. Tous les curés cherchaient, malgré les privilèges de l'Ordre de Malte, a soumettre les terres des commanderies au droit commun. Ainsi le commandeur dut se défendre contre Nicolas le Pelletier, curé d'Harquency et obtint, le 29 novembre 1612, exemption de toute dîme; le curé ayant poursuivi, fut de nouveau condamné en 1613 (3); le 19 décembre 1618, sentence de Messieurs des Requêtes du Palais de Rouen déchargeant le commandeur et ses fermiers de Forest et Guitry, des dîmes réclamées par les abbé et religieux de Saint-Wandrille (4); enfin nouvel arrêt, le 4 sep-

(1) Note de M. Louis Régnier prise dans le manuscrit de l'abbé Baudot, déjà cité.

(2) En 1510 on voit un Jean de Marle, commandeur de Villedieu-lès-Bailleul (Orne).

(3) Archives Nationales, S. 5885, p. 76.

(4) Id., S. 5885, p. 65, n° 20.

Digitized by Google

tembre 1620, et les curés, en ayant appelé, virent confirmer définitivement cette sentence le 12 mai 1621.

Frère Paschal Merlin ou de Merlin entreprit un procès contre Lucas de Fontenay, qui ayant déplacé une borne, fut condamné à la remettre; puis un autre contre discrète personne maître Nicolas Osmond, prêtre, curé du Mesnil-Verclives. Le commandeur prenait le parti de ses fermiers contre les dits curés et contre les fermiers du sieur abbé de Mortemer et des doyen, chanoines et chapitre d'Écouis et des fermiers des religieux, prieur et couvent de Gaillon, toujours à cause des dîmes, qu'ils voulaient prendre sur les terres relevant de la commanderie. La sentence, rendue le 4 septembre 1620, déclare le commandeur exempt, ainsi que ses fermiers (1).

Le commandeur avait loué Bourgoult, le 20 janvier 1620, pour 1,000 l. tz à Guillaume de Merlin, un de ses parents probablement. Il reçut, le 12 novembre 1625, l'ordre de M. le Grand Prieur de France de payer 60 livres à M. le chevalier Lambert (2). — Frère Pascal Merlin mourut le jour de sainte Catherine, 25 novembre 1626. M. le chevalier le Picard de Sevigny, procureur et receveur du commun Trésor, fit le bail du vacant, le 11 février 1627, à M. Petit de l'Etang pour 1,600 livres.

Frère JEAN HAC, *prêtre* (3) (1627-1649). — La nomination de ce commandeur suscita quelques difficultés que nous rencontrons pour la première fois. Quand il s'agissait autrefois de nommer un prêtre à un bénéfice quelconque, souvent on se trouvait en face de deux, trois ou quatre compétiteurs nommés par le présentateur, par le roi ou par le Souverain Pontife lui-même. Mais nous n'avions pas encore, dans nos études sur l'Ordre de Malte, rencontré pareil cas et nous ignorions comment on résolvait la difficulté. Donc frère Jean Hac, sur le point de prendre possession de la commanderie, vit se présenter devant lui le sieur Putelet qui voulut s'y opposer. Le commandeur en appela, comme c'était son droit. Les seigneurs se réunirent au Grand Prieuré de France, c'est-à-dire les commandeurs désignés pour former ce Grand Conseil, assistés de Marin Tardif, géographe du roi et voyer pour

(1) Id., S. 5885, p. 19.
(2) Id., S. 5885, p. 21.
(3) Il était commandeur de Corbeil en 1641.

Digitized by Google

Sa Majesté en la prévôté et vicomté de Paris, le 13 novembre 1627, et, après avoir mûrement examiné la question, « adjugèrent la commanderie de Bourgoult en Normandie à M. Hac, comme en étant le plus proche et par ce moyen terminèrent le différend d'entre le dit sieur Hac et le sieur Putelet, *nemine discrepante* (1).

Au moment de sa nomination, frère Jean Hac était à Malte comme le prouve sa procuration passée dans cette ville, le 17 juin 1627, par laquelle il chargeait son frère de prendre, en son nom, possession de la commanderie. Ce ne fut que le 16 mai 1628 que « le sieur Nicolas de Hac — probablement frère du commandeur — prit possession devant frère Anne de Naberat, religieux dudit Ordre, commandeur du Temple d'Ayen (2). »

Frère Jean Hac fit faire, en 1632, l'inventaire des titres dont nous nous servons (S. 5885). Il est relié en marocain rouge, portant au plat son blason : *en chef* (comme tous les commandeurs) *les armes de Malte : sur l'écu 5 coquilles, 2, 2 et une.* Les émaux ne sont pas indiqués.

La commanderie fut louée par lui, le 15 avril 1633, pour neuf ans à François et Hilaire Bélin, demeurant au petit Susay, sous le cautionnement de Mre Clément Bélin, prêtre, demeurant au collège de Navarre, moyennant 3,600 livres, 12 chapons et 120 livres de beurre. Guillaume et Jean Poireau, père et fils, laboureurs à Tourny, en devinrent les fermiers, le 28 juin 1646, au prix de 3,900 livres (3).

Frère Jean Hac obtint, en décembre 1643, des lettres de Louis XIV lui permettant de faire relever, de réparer et même de construire à neuf les fourches patibulaires à quatre piliers de la haute justice de Campigny qui étaient en ruine, sur les vieux vestiges et fondements des anciennes (enregistrées à Rouen le 26 février 1646). — Ce commandeur mourut en 1649 puisque, le 14 juin de cette année, on trouve le procès-verbal fait après son décès.

(1) Archives Nationales, S. 5885, p. 22, n° 65.

(2) Id., p. 64 et p. 62. — C'est ce religieux qui a écrit l'*Histoire des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, enrichie d'un grand nombre de figures, volume in-folio, 1659.

(3) En 1642, frère Jean Hac, prêtre, religieux de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, prieur commandeur de Bourgoult, rend aveu à Georges de Pellevé, seigneur de Tourny (Note de M. L. Régnier).

Digitized by Google

Voici ce qu'en dit Millin dans ses *Antiquités :*

« Jean Hac, prêtre, commandeur nommé par le Grand Trésorier de Boisbaudran en 1671. C'est un des bienfaiteurs de l'église et il a fait construire les deux autels des chapelles de la croisée. Voici son épitaphe :

D. O. M.

HUNC SIBI, PRO SUA IN D. JOAN. BAPT. DEVOTIONE TUMULUM
ELEGIT, PERILLUSTRIS AC REVERENDUS ADMODUM DOMINUS FRATER JOANNES
HAC, PRESBYTER COMMENDÆ DE BOURGOT COMMENDATARIUS
QUI DIEM CLAUSIT EXTREMUM VI IDUS JUNII, 1649,
ANNOS NATUS 64, MENSES 9
DIES 6. »

(*Antiquités*, t. III).

Frère CHARLES BOUREY ou BOURRÉ, *servant d'armes* (1650-1672). — *D'azur à 3 gerbes de blé d'argent, liées d'or, posées 2 et 1.* — Il prit possession de Bourgoult le 23 novembre 1650 en vertu des bulles du Grand Maître données le 26 septembre. Dans l'intention d'obtenir de l'avancement il fit faire deux visites, l'une le 5 octobre 1652 et l'autre le 13 novembre 1657.

Les receveurs royaux créant sans cesse des difficultés pour la rente de Gisors, le commandeur obtint l'arrêt du Conseil d'État suivant :

« Sur la requeste présentée au Roy en son conseil par frère Charles Bourré, commandeur de Bourgoult, contenant qu'à cause de sa commanderie il a droit de prendre tous les ans, sur le domaine de Gisors, la quantité de 12 muids de vin et 40 s. de rente qui ont esté donnés par les anciens comtes dudit Gisors. A la charge de faire célébrer 3 messes chaque semaine en l'église dudit lieu, et 20 l. aussi par chacun an sur le domaine de la Vicomté de Rouen, desquelles choses le suppliant et ses prédécesseurs ont joui de temps immémorial jusqu'en l'année 1666 que les receveurs du domaine de Gisors à Rouen ont refusé de lui payer les dits 12 muids de vin, à faute par le suppliant de raporter les titres en original des dites fondations. Mais parce que les dits titres ont esté perdus le suppliant a retiré de la chambre des comptes à Paris des extraits des comptes rendus par les receveurs dudit domaine de Gisors, des années 1504 et 1505 dans lesquelles il est fait dépence desdits 12 muids de vin et des dits

Digitized by Google

40 s. de rente payés au commandeur de Bourgoult. Et un autre extrait de compte du receveur du domaine de Rouen de l'année 1560 dans lequel il est aussi fait dépence de 20 l. de rente payées sur le domaine audit commandeur de Bourgoult. Lesquels extraits doivent d'autant plus tenir lieu de titres que les prédécesseurs du suppliant ont été maintenus en la possession et jouissance des dits droits par deux arrêts du parlement de Paris à Rouen, des années 1539 et 1611 qui font tout le titre et le droit des dits commandeurs de Bourgoult et particulièrement celui de l'année 1539, rendu contre Madame Renée de France, duchesse de Chartres et comtesse de Gisors, condamnée par le dit arrêt à payer les dits 12 muids de vin au susdit commandeur. Requeroit à ces causes le suppliant qu'il plust à Sa Majesté ordonner qu'en donnant par lui aux receveurs des dits domaines copies collationnées des extraits de la Chambre des Comptes de Paris et des dits arrêts pour une fois seulement, ils seront tenus de lui payer ou à ses fermiers ce qui lui est du des dits 12 muids de vin et des dites rentes de 40 s. et 20 l., pour les années 1666, 1667 et la présente 1668 et d'en continuer le paiement à l'avenir à quoi faire les dits receveurs ou commis à la recette seront contraints par toute voye en vertu de l'arrest qui sera rendu sur la présente requeste.

« Veu la dite requeste, signée du Manoir, advocat au dit conseil, les dits extraits de la Chambre de Paris, les dits arrêts du parlement de Paris et de Rouen des années 1539 et 1611 et autres pièces attachées à la dite requeste, ouy le rapport du sieur Colbert, conseiller ordinaire au conseil royal, controlleur général des finances commissaire à ce député et tout considéré, le Roy en son conseil ayant égard à la dite requeste a ordonné et ordonne qu'en raportant seulement des extraits des chambres de Paris et Rouen de l'employ et paiement des sommes de 40 s. et 20 l. et des 12 muids de vin de fief a aumosne concédés à la commanderie de Bourgoult, le dit sieur commandeur en sera payé annuellement par les receveurs des domaines de Rouen et Vernon en exercice à commencer du 1er juillet 1666, suivant l'emploi qui en a esté et sera cy après fait dans les États de Sa Majesté, à quoi faire les dits receveurs contraints chacun en leur égard, en vertu du présent arrêt et ce, nonobstant les différences portées par l'arrêt du dit conseil du 24me mars 1667 auquel Sa Majesté desroge pour ce regard, sans tirer à conséquence.

Digitized by Google

« Fait au Conseil d'Estat du Roy, tenu à St Germain en Laye le 28me jour de may 1668. »

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre au premier des huissiers de nos conseils ou autre notre huissier ou sergent sur ce requis, nous te mandons et commandons que l'arrest dont l'extrait est cy attaché sous le contre scel de notre chancellerie cejourd'huy donné en nostre conseil d'État sur la requeste à nous présentée par frère Charles Bourré, commandeur de Bourgoult, en signifier aux receveurs des domaines de Rouen et Vernon en exercices à commencer du 1er juillet 1666 et tous autres qu'il apartiendra à ce qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance et faire pour son entière exécution et payement des choses y mentionnées, tous commandements, sommations, contraintes et autres actes et exploits à ce requis et nécessaires sans aucune permission, nonobstant les deffences portées par l'arrest de notre dit conseil du 24me mars 1667. Car tel est notre plaisir.

« Donné à St Germain en Laye le 28e jour de may, l'an de grâce 1668 et de notre règne le 26me. — Signé pour le Roy en son conseil. »

Un autre arrêt, sollicité par le commandeur qui voulait avoir les muids de vin, non en argent comme le proposaient les receveurs royaux, à raison de 16 livres par muid, mais en nature, détermina que la commanderie « serait payée annuellement des dits 12 muids de vin sur le pied de 24 l. chacun, au lieu de 16 l., etc. » (Saint-Germain-en-Laye, 3 septembre 1668).

Il mourut en 1672, car le plan-terrier commencé par ses ordres en 1671 s'arrête à cause de son décès et n'est repris que le 20 avril sur l'ordre du Grand Maître (Archives de l'Eure, H 1601-1607).

Frère CHARLES DE BELLOSANNI, *magistral* (1672). — *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 losanges d'azur, 2 et 1*, d'après M. le comte de Burey qui le nomme frère Charles-Ricard de Bellozanne. — C'est le premier commandeur de Bourgoult qui prenne le titre de *magistral* de l'Ordre de Malte.

Frère CHARLES DE MÉRIEN (1), *magistral* de l'Ordre (1679-1692). — *D'or, au sanglier passant, de sable*, natif de Bretagne, selon le comte de Burey. — On trouve un acte de ce com-

(1) En 1692 il était commandeur de Chevru (Seine-et-Marne).

Digitized by Google

mandeur dès 1679 (Archives de l'Eure, E 1684, fol. 127) et le 15 juillet 1680 il obtint un arrêt contre le curé de Mesnil-sous-Verclives pour le forcer à donner les clefs de son église, afin que le commandeur, soit personnellement, soit par ses serviteurs, puisse faire sonner pour les plaids et gage-plège. Le curé fut de plus condamné aux dépens.

« En 1681, noble et religieux frère Charles de Mérien, chevalier, magistral de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Bourgoult, rend aveu à Dominique de Montfort, seigneur de Tourny (1). »

Aux Archives Nationales (S. 5892) existe un papier-terrier de 1684 fait par les soins de Charles de Mérien, chevalier, magistral de l'Ordre avec une lettre de Louis XIV autorisant cette opération.

Enfin il fit un bail à ferme du fief, terre et seigneurie du Bois-Hibout, au prix de 270 l. tz et 6 chapons (1686-1687) (2).

Frère ALEXANDRE DE HAUDESSUS D'ESCLUSEAUX (3), *agent général de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem* (1692-1699). — Peu d'actes de ce commandeur : le 22 mai 1692, bail à ferme de neuf ans de Bourgoult, à Antoine Amory, laboureur au village de Forest, pour 3,000 l., et en 1694 « bail à ferme passé par Antoine Amaury, receveur de la commanderie de Bourgoult, procureur fondé d'Alexandre-François de Haudessus Descluseaux, agent général de l'Ordre en France, demeurant à Paris, dans l'enclos du Temple, du fief... de Bois-Hibout, sis sur le dîmage de Pacy, au prix de 250 l. (4). »

L'année même de sa mort, 1699, le vendredi 30 juillet, sœur Marie-Magdeleine le Cordier du Troncq, abbesse de Fontaine-Guérard, ayant appris que les chevaliers avaient acquis 3 vergées

(1) Note de L. Régnier, Baudot.

(2) Archives de l'Eure, E 1697, fol, 403, 441.

(3) Il était commandeur, en 1676, de Saussay (Seine-et-Oise); en 1700, de Chevru (Seine-et-Marne), dit Mannier, à faux, puisqu'il était mort; en 1690, de Bretteville-le-Rabet (arrondissement de Falaise, Calvados), — En 1695, à celle de Valcauville (arrondissement de Valognes, Manche), il y avait comme commandeur un Hippolyte de Haudessus des Closeaux, prêtre. — En 1665, un Jean d'Haudessus des Closeaux avait la commanderie de Chevru; en 1650, celle de Saussay (Seine-et-Oise), etc.

(4) Archives de l'Eure, fol. 414.

Digitized by Google

à Mesnil-Verclives, triège de Longchamps, proposa d'en rendre aveu sur la présentation des titres d'acquisition (1).

Quant au procès qu'il engagea, en 1698, avec les seigneurs d'Harquency et les enfants mineurs de Mre Pierre de Courseulles, chevalier, il ne se termina que sous son successeur.

Frère LOUIS LIÉGAULT, *chevalier, magistral de l'Ordre* (1699). — Il existe aux Archives Nationales un papier-terrier fait à la diligence de frère Liégault, commencé le 28 août 1708 et terminé le 27 octobre 1709 (S. 5893).

Fils de feu Léonor Liégeau et de dlle Claire Godeffroy, en son vivant avocat à la cour du Parlement de Paris, il fit ses preuves, après la mort de son père, le 18 juin 1664, pour être reçu au rang de frère servant d'avenir en présence de Charles Bourré de Bourgoult et de François-Alexandre Descloseaux. Il était né à Saint-Étienne-du-Mont à Paris le 27 mai 1648. — Un César-Louis Liégault, né le 10 février 1703, reçu servant d'armes au prieuré de Champagne le 11 août 1721, obtint une commanderie. — Nommé commandeur de Bourgoult par bulle du 2 octobre 1699, après le décès de son prédécesseur, il prit possession de la commanderie la même année. En 1715 il possédait également celle de Chevru en Seine-et-Marne.

De nombreux aveux lui furent rendus, en 1709, par les maisons des Andelys sur lesquelles les frères avaient des rentes; pour celle de la rue du Buet par la veuve Louis Regnaud, pour celle de la rue du Grand-Marché par Antoine Le Sueur, pour celle près la halle aux meuniers par Robert Hamelin, pour celle de la place du Marché par Jacques le Maire, bonnetier, et par les Ursulines d'Andely, etc.

Frère FRANÇOIS BOINDIN (2), *chevalier, magistral de l'Ordre* (1714-1726). — Nous n'avons de ce commandeur qu'une présentation à la cure de Saint-Vincent, vacante par le décès de René Louvel, en la personne de Mre Charles Colombel, prêtre du diocèse de Rouen.

Frère HENRI-AUGUSTE BATAILLE (3) (1726-1733). — En 1732

(1) Archives Nationales, S. 5197.

(2) Il avait comme procureur Mre J.-B. Boindin, prêtre, chanoine de l'église royale et paroissiale de Sainte-Opportune à Paris (Archives de l'Eure, H 1607).

(3) Un Antoine Bataille était commandeur de Bretteville-le-Rabet en 1701 et Henri-Auguste Bataille de Chevru, en 1736 (Mannier).

Digitized by Google

il baille aveu pour le fief Saint-Clair à Louis-Joseph Anfrye de Chaulieu, parent du célèbre Anfrye de Chaulieu qui a peint sa belle solitude de Fontenay en des vers charmants (*Dictionnaire de l'Eure*, t. II, p. 207).

Frère JEAN-LOUIS GODART DE BEAULIEU (1), *prêtre conventuel, magistral de l'Ordre* (1733-1754). — Dès le 13 mai 1733 il louait la commanderie de Bourgoult pour 3,500 l. Sa résidence habituelle était Abbeville. On a de lui un papier-terrier fait le 28 avril 1737 (Archives Nationales, S. 5894).

Frère ÉTIENNE-NICOLAS CABEUIL (1754-1767). — *De gueules au chevron d'argent, accompagné de trois gerbes de blé d'or, 2 et 1*, dit M. le comte de Burey qui ajoute : « appartenant, sans doute, à la famille Cabeuil, de Rouen, qui a donné un échevin et un conseiller au Parlement de Rouen (2). »

La visite prieurale eut lieu en 1757 et le procès-verbal s'en trouve aux Archives du Calvados. Frère Jean-Charles de Rupierre-Boisroger, chevalier, commandeur de Louviers et Vaumion, et frère Pierre Demer, religieux conventuel, commandeur de Laigneville, prieur-curé de Saint-Jean-de-Latran, étaient les deux visiteurs.

M. Cochois, peintre aux Andelys, possède la quittance suivante qu'il a bien voulu nous permettre de reproduire : « Je soussigné commandeur actuel de la commanderie de Bourgoult reconnois avoir receu de Monsieur le Mareschal de Belleisle par les mains du sieur Beaufils son receveur la somme de deux cents quatre vingt dix livres pour une année de rente düe à la ditte commanderie par le domaine de Vernon eschüe au trente et un décembre mil sept cents cinquante sept, dont quittence, sauf lannée courante.

« Fait à Rouen ce sept janvier mil sept cents cinquante huit.

« Le comd^r^ CABEUIL. »

Nous avons deux aveux de lui, l'un rendu pour le fief Saint-Clair à Mre Jacques-Abraham Anfry, marquis de Chaulieu, seigneur et patron de Fontenay, l'autre à Mre Louis-Urbain Aubert, chevalier, seigneur, marquis de Tourny, Pressagny, etc. Il était inten-

(1) En 1764 il était commandeur de Chevru (Seine-et-Marne).

(2) Nous remercions vivement M. le comte de Burey qui nous a fourni de nombreuses notes sur les blasons des commandeurs.

Digitized by Google

dant à Bordeaux : on lui a élevé une statue au milieu des allées de Tourny (*Dictionnaire de l'Eure*, t. II, p. 928).

Frère Étienne Cabeuil fit une transaction avec Mme la présidente d'Auneuil au sujet du fief sis à Mesnil-Verclives d'une contenance de 60 acres, donné aux Templiers en 1222 par Amaury de Verclives et confirmé en 1223 par Eustache de Cléry, au moyen de 3 marcs d'argent, etc. (1). Par cette transaction le commandeur reconnaissait qu'il n'avait aucun fief au Mesnif et que les 60 acres n'avaient jamais été constituées en fief. Mais cet acte n'ayant pas été soumis au Grand Maître, son successeur le fit casser.

Frère EDMOND HUET, *magistral de l'Ordre* (1760-1783). — Ce commandeur est celui qui, par son habile administration, a laissé le plus vif souvenir. Sous lui, Bourgoult atteignit certainement son plus haut degré de gloire, de fortune, de puissance. La chapelle reconstruite de fond en comble, le manoir seigneurial édifié, tous les bâtiments remis en état, les rentes consolidées ou leurs titres renouvelés ou même rétablis, un plan-terrier de toute beauté, merveilleux non seulement de précision, mais encore par les plans admirables qui accompagnent chaque membre, voilà qui, pour cette commanderie, éternisera le nom de frère Edmond Huet (2). Toutes ces dépenses revinrent à près de 12,000 livres.

Voici quelques détails de son administration :

« Le 19 septembre 1769 il obtint la permission de couper 10 chênes à Bois-Hibout, 78 à Bourgoult et 3 ormes pour la reconstruction des bâtiments qui nécessitaient 647 marques, 134 chevilles qui réduites en pièces de bois formaient 453 pièces 1/4 ou 1,112 pieds cubes (3). »

Le 24 janvier 1770 frère Edmond Huet obtint un arrêt du roi cassant la transaction faite par son prédécesseur avec Mme la présidente d'Auneuil, en sorte qu'il fut maintenu dans la possession et jouissance du fief sis à Mesnil-Verclives. L'arrêt condamne la présidente à rendre aveu, puis à payer trois années de rentes seigneuriales, plus les dépens qui devaient se monter à une

(1) Le chevalier Louis-Adrien Cabueil, agent général de l'Ordre, était, en 1728, commandeur de Saussay (Seine-et-Oise); en 1732, commandeur de Chevru (Seine-et-Marne), et en 1738, il obtint la commanderie de Reims.

(2) En 1783 frère Edmond Huet, servant d'armes, était commandeur de Reims.

(3) Archives de l'Eure, maîtrise de Pont-de-l'Arche, n° 18.

Digitized by Google

somme assez élevée, si on en juge par ce que le commandeur dut débourser pour ce procès, c'est-à-dire 700 livres!

Quant aux baux, avec la permission du Grand Maître, qui était alors Son Altesse Éminentissime (1) dom François-Ximenès de Texada, on pouvait les faire de quatre-vingt-dix-neuf ans. Jacques-André Héliot, prêtre, curé de Travaille, loua de cette manière, le 13 avril 1774, la terre du Vert-Buisson pour 12 boisseaux d'avoine et André-Denis Duclos la maison de Vernon, rue du Chapitre, pour 50 livres payables en cette ville (1775).

Plusieurs aveux sont signalés au plan-terrier dont nous avons déjà parlé. Ainsi à l'article *Portmort :* « Aveu de Jean-Jacques Potel, vigneron, pour une maison sujette à 7 s. 6 d. de rente et indivis; — de J.-B. Le Moine de Bellisle, chevalier, seigneur de Vernonnet, Bellisle, etc., pour une pièce de terre en la paroisse de Portmort au triège nommé le Bourgoult, sujette en 7 s. 6 d. parisis et indivis »; à l'article *Forest :* « aveu de Guillaume Lemercier pour 50 perches, triège de derrière les jardins de Glatigny, sujettes aux aides, reliefs, treizièmes, comparence aux plaids, amendes, service de prévôté à son tour, etc.; de Jean Avisse, chartier, pour une portion de masure plantée d'arbres fruitiers, rue de Glatigny, sujette à 12 boisseaux de blé; de Nicolas André et de Paul Privé pour une masure, etc. »

Frère Edmond Huet s'occupa surtout de revalider les rentes perdues ou aliénées par la faiblesse ou la mauvaise administration de ses prédécesseurs. Le plan-terrier nous en fournit à chaque instant des exemples. A l'article *Verrières :* « Revalidation de la rente foncière de 4 livres, due sur une maison .... située aux Verrières, paroisse d'Arquency, payables le 16 août, rente créée par Jean Vieillot au profit de M. de Cantelou pour la fieffe par lui faite à iceluy d'une maison, rente cédée depuis à la commanderie, à titre d'échange par noble homme Jean de Feuguerolles, seigneur de Cantelou, contre 53 l. et 2 chapons que le commandeur prenait, c'est-à-dire 28 s. sur une maison à Cantelou et le reste sur les hoirs du nommé Tifaine; » — à l'article *Hennezis :* « Revalidation d'une rente de 3 boisseaux 1/2 de blé, 3 s. 6 d. d'argent et un chapon 1/2 à prendre sur M. Duval Duhazey à la

(1) Ce fut son prédécesseur, frère Emmanuel Pinto de Fonseca, qui prit le premier ce titre et adopta une couronne fermée comme les rois.

Digitized by Google

saint Jean d'hiver, pour une maison située à Hennezis, triège des Fosses. » Cette rente avait été perdue depuis longtemps, c'est-à-dire depuis 1684. Le terrier de 1672 (p. 25) en parle seul par aveu rendu à M. de Bourey, alors commandeur : aveu rendu par M. Louis Duval, curé de Saint-Jean-de-Cardouné, le 16 janvier 1672. C'est à l'aide de ces titres que frère Edmond Huet put rétablir cette rente. — Enfin à l'article *Richeville :* « Le 22 décembre 1651 le procureur de frère Jean Hac donne à titre de rente foncière à Jean de Forest le jeune, demeurant à Richeville, deux acres de terre en friche, en deux pièces, pour 10 l. de rente payables le 19 août. M. Huet voyant que la commanderie ne possédait plus cette rente, apprit que ces deux acres étaient tenus par la veuve Jacques Duval et Laurent Duval au petit Susay. Il les fit appeler au bailliage de Charleval pour revalider cette rente (27 octobre 1773). Le terrier ajoute : on attend l'issue du procès. »

Frère JACQUES MANGOTE, *prêtre conventuel* (1782-1789). — Son premier acte est du 24 novembre 1782 : « Frère Jacques Mangot, écuyer, prêtre profès de l'Ordre, baille au sieur Guillaume Blondel la commanderie de Bourgoult, à la réserve du manoir seigneurial, pour 3,000 l. de loyer. »

Le registre de la visite prieurale de 1784 (Archives Nationales, S. 5570) dit à la date du 5 avril : « commandeur : frère Jacques Mangote, chapelain conventuel. »

Deux aveux de lui la même année : l'un à Mre Jacques-Abraham Anfrye, marquis de Chaulieu, seigneur et patron de Fontenay, Beauregard, Guitry, Forest, etc., l'autre à Mre Jacques-Charles-Nicolas d'Amouville, seigneur Desnots, seigneur du fief, terre et seigneurie de la Heaunière en la paroisse de Forest, etc.

Jacques Mangote naquit le 21 décembre 1718 et reçut la prêtrise le 8 mai 1749 (*Victor Lefèvre*, t. VIII de Vertot).

Frère HENRI-PIERRE PETIT, dernier commandeur (1789). — Le 11 mai 1789 on trouve cette note dans un registre des Archives Nationales (S. 5197) : « Mre Petit était titulaire de la commanderie et Jacques-André Héliot, curé de Travailles, donne à bail, en son nom, pour 6 ou 9 ans, aux sieurs Nicolas-Pierre Malide, négociant, et Louis-Charlemagne Lhuillier, préposé à la recette des tailles d'Andely, Vernon et Gournay, la maison seigneuriale de Bourgoult, pour 150 livres de loyer. » — C'est ce commandeur qui remit le plan-terrier de Bourgoult aux commissaires de la

Digitized by Google

Révolution (1). Estimée 100,000 livres, la commanderie fut vendue le 23 ventôse an III, 300,000 livres au citoyen Lhuillier qui déclara l'acquérir pour Charles Bordeaux, demeurant à Paris, rue de Cléry, n° 75.

Une lettre de M. l'abbé Amadieu, curé d'Harquency, du 18 janvier 1901, nous donne les renseignements suivants : « Il y a un mois, le propriétaire a fait creuser une cave auprès de la chapelle et on a trouvé beaucoup d'ossements et débris de cercueils en bois. C'était le cimetière. Du reste, il y a quelques années, en creusant pour une citerne, on a trouvé, à 10 ou 15 mètres de la chapelle, d'autres ossements.

« En outre, m'a-t-on dit, on a trouvé des cercueils en pierre en creusant une mare dans l'intérieur de la cour.

« J'ai en ma possession la pierre d'autel de Bourgoult et une croix reliquaire en bois qu'une vieille dame m'a donné ainsi que le tabernacle venant de la chapelle. Ses parents avaient eu ces objets à la Révolution, époque à laquelle il y avait encore un abbé qu'elle ne connaissait que sous le nom de Commandeur (c'était Henri-Pierre Petit). Ses parents avaient fait leur première communion dans la chapelle de Bourgoult où on disait la messe pendant la Révolution. On affirme même que les tantes de Louis XVI se sont réfugiées à Bourgoult en allant à Rome. Elles avaient envoyé beaucoup de colis qui y sont restés assez longtemps. »

Telles sont les traditions du pays, en contradiction avec l'histoire, du moins pour ce dernier point. Ce qui est certain c'est que les Carmélites de Gisors avec leur Mère prieure se retirèrent, après leur expulsion, à Bourgoult, « dans une commanderie de Malte, dit L. Régnier, où le sacristain du monastère, Honoré Choquart, leur avait ménagé un refuge (2). »

(A suivre.)

L'Abbé C. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Évreux.

(1) Archives de l'Eure, L 779.
(2) *Les Carmélites de Gisors*, par L. Régnier, p. 79.

Digitized by Google

LA NOBLESSE DE NORMANDIE

EN ÉMIGRATION

AVRIL 1791 A NOVEMBRE 1792

(Suite)

A MONSIEUR LE MARQUIS DE BAILLEUL EN SON HÔTEL RUE DES DOUZE APOTRES A BRUXELLES, BRABANT.

A Trèves, ce 13 février 1792.

(Il rappelle ce qu'il a écrit à M. le vicomte d'Hautefeuille, lettre précédente.)

..... Ainsi vous aurez sçu que voilà un petit noyau de trouvé, il est bien à désirer qu'il se grossisse, et pour cela, il est bien intéressant que vous vous en occupiez, et que vous obteniez de Messieurs, que tout ce qui est dans les Pays-Bas puisse arriver ici. Il serait même à désirer que tout ce qui est formé, à ce que je n'ai appris que peu de temps avant mon départ de Coblentz, par M. le Cte de Sommery, put aussi s'y réunir, individuellement, car l'on ne les fera pas venir en corps de troupes : bien que nous ayons pour quartier Wisbilik, distant d'ici de quatre lieues, que l'on ait des ordres pour aller s'y établir, M. le baron de Kerpen, grand doyen et gouverneur de Trèves, a dit à M. le Cte de Martanges, lieutenant-général, qui commande ici, qu'il nous trouvait très-bien ici, qu'il ne pensait pas que nous nous y trou-

Digitized by Google

vions mal, et que d'après cela il valait autant y rester que d'aller dans des villages où nous serions mal logés, et plus chèrement que nous ne l'étions ici, ce qui est très-exact, que lorsque les circonstances nécessiteraient d'en sortir, ce serait alors pour peu de temps, que la saison plus belle et plus avancée, on pourrait faire à la guerre comme à la guerre, et coucher sur la paille quand cela était nécessaire, que dans ce moment cy il n'y voyait aucune utilité. D'après cela, Monsieur, les Champenois qui sont très-nombreux restent ici, comme nous. Ils sont plus de deux cents et il leur arrive journèlement du monde. Nous sommes une trentaine sur le contrôle, parce que j'y ai fait comprendre cinq ou six qui m'avaient dit que je pouvais compter sur eux, aux quels j'ai eu l'honneur d'écrire, pour les prévenir de nous joindre dès qu'ils le pourraient. Vous, Monsieur, qui plus que personne avez contribué à former cette réunion des gentilshommes de Normandie, en vous dévouant, par le plus noble des motifs à former un fond de Caisse, qui doit contribuer au soulagement de vos frères d'armes et de vos compatriotes, je désirerais bien que vous vinssiez vous établir à Trèves pour y diriger cette caisse dont vous êtes le fondateur et le créateur. Je désirerais aussi que vous puissiez déterminer M. le Mis de Sommery, à y faire aller tous les Normands réunis, de manière que le rassemblement des émigrés normands prisse la même consistance en nombre que celui des émigrés champenois qui n'ont pas l'avantage d'une Caisse comme celle dont vous êtes le fondateur. Si tous les gentilshommes émigrés de Normandie étaient tous réunis, ce rassemblement serait énorme. Beaucoup sont placés dans les compagnies de la maison du roy et autres. Mais toutes les provinces sont dans le même cas. Vous pouvez Monsieur plus que personne contribuer à accélérer cette réunion si désirable, et faite à tous égards pour faire honneur à la province. Je ne doute pas que vous fassiez pour cela ce qui dépendra de vous, mais une des chos qui y contriburait le plus serait de vous sçavoir établi à Trèves. Cette proposition peut peut-être ne pas être aussi agréable à Mad. la Mse de Bayeul. Cependant elle trouverait dans cette ville ce qu'elle a à Bruxelles, il y a très bonne compagnie en faveur.....

Votre.....

DE MARTAINVILLE.

Digitized by Google

LE VICOMTE D'HOUDETOT A M. DE BAILLEUL

24 février 1792.

..... Si vous avez en France un correspondant, celui qui réclame vos bontés propose de lui faire passer les fonds que vous lui remettriez ici; il ne demande que quatre louis.... Si vous voulez que le cantonnement subsiste, que la Province de Normandie verse des fonds qui seraient uniquement pour secourir les plus misérables, ceux en un mot qui n'ont pas de quoi acheter une livre de pain. Le portrait que je vous fais n'est pas exagéré, je vous parle le langage de la vérité. M. de Sommery qui est ici depuis hier, vous prie d'avoir égard à ma demande, il sent de même la nécessité qu'on vienne au secours des plus indigents..... C'est à leur père que je parle, vous méritez, M., ce titre respectable pour les soins et secours que vous leur prodiguez..... La misère est extrêmement grande dans le cantonnement, les derniers venus paraissent avoir été trompés par ceux qui depuis longtemps étaient dans le pays, ils leur écrivaient : Venez ici, ne soyez point inquiets, si l'argent vous manque vous trouverez les plus grands secours de la part de la Province et des Princes, on vous habillera de pied en cap, etc..... En effet les 2 premières Compagnies ont à peu près trouvé tous les secours.....

A Nivelles le 24 février 1792.

Mrs Bernard de Villers père		arrivés le 26 janvier dans le plus grand besoin.
Bernard de Villers fils aîné		
Bernard de Villers fils cadet		
de Normanville,	arrivé le 21 janvier	id.
de Montaigle,	» le 1er janvier.	
de Chabot,	» le 19 janvier a besoin de secours.	

Le Cte D'HOUDETOT.

17 mars.

M. de Normanville est originaire du pays de Caux, mais son père s'est marié en Languedoc et celui-ci en Bretagne où il est fixé.

Le 9 mars.

Il vient de se répandre une nouvelle bien affligeante pour nous c'est la mort de l'Empereur, ceci va peut-être changer la politique

Digitized by Google

des Cours d'Allemagne. Cette mort a été bien subite, cet événement pourrait nous interdire encore pour longtemps l'entrée de la France...

D'HOUDETOT.

M. DE MARTAINVILLE A M. DE BAILLEUL

A Trèves ce 13 mars 1792.

Je suis aussi peu content que vous, Monsieur, du peu de zèle que mettent nos compatriotes à une réunion que je croyais très-nombreuse; nous avons ici la province de Champagne qui nous en fournit l'exemple, mais enfin Monsieur, il n'est pas suivi par MM. les gentilshommes normands puisqu'un aussi grand nombre ont préféré aller dans d'autres rassemblements à se réunir ensemble. De ce nombre sont MM. d'Étalleville par exemple, qui ont préféré aller à Limbourg où il n'ont que des connaissances, à venir ici. Il en est un grand nombre qui n'ayant pas servi et ayant envie de continuer, ont entré dans les rouges. Je trouve pour quelques-uns qu'ils avaient raison, mais un grand nombre, comme par exemple M. de Bernouville le père, M. d'Amfreville qui est ici et qui a mis son fils à Limbourg, où il a cru trouver un grand avantage, tout cela dis-je, a servi à en dégoûter beaucoup d'autres. J'ai appris aussi qu'il en était un grand nombre qui s'etaient mis de préférence à Ath, enfin, vous savez Monsieur, les circonstances qui ont empêché notre réunion d'ici, j'ai moi-même ignoré jusqu'à ce que j'ay vu, que la réunion faite par M. de Sommery fut aussi considérable. Il nous est arrivé ici deux qui sont M. de Manoury, et M. de Malard. M. le maréchal de Broglie leur a dit de rester ici et de ne pas retourner à Nivelle, jusqu'à ce qu'il y eut quelque chose de décidé. Il est très probable, et à moins que la mort de l'Empereur n'opère des changements qui ne sont pas présumables, que tout ce qui est dans les Pays Bas, finisse par être réuni dans l'Électorat de Trèves. Nous sommes ici une trentaine dont à peu près 20 à cheval, encore avons nous eu le malheur qu'il en soit mort un subitement, d'une manière bien malheureuse. C'est un M. de Berthelot de Meseray, ancien maréchal des logis des gardes du corps qui avait ici sa femme et son fils qui est aussi arrivé. Vous n'avez pas ignoré notre organisation dont j'ai fait part à M. le vicomte d'Hautefeuille. Je regrette, Monsieur, que le résultat

Digitized by Google

de votre conversation avec M. de Sommery que je crois assez peu instruit des projets, vous ait empêché de venir vous établir à Trèves, où vous eussiez été au moins aussi bien qu'à Bruxelles, mais j'espère que le printemps nous instruira davantage, et que nous voirons *(sic)* plus clair sur ce qui nous intéresse tous. M. le maréchal m'a autorisé à avancer les appointements à ceux de ces Messieurs qui en auraient besoin, et que ces avances me rentreraient sur le premier argent qui serait touché des princes. Sans être très pécunieux, je lui ai dit que je pouvais faire l'avance de mille ou douze cents livres. M. de Balinvilliers m'a écrit, je lui ai répondu et j'espère qu'il me fera passer des fonds quand il y en aura, car je crois d'après ce qui s'est dit que le trésor des princes est peu garni..... Je voudrais bien que tous mes compatriotes eussent une manière de voir qui eut opéré cette réunion qui eut tant fait d'honneur à la noblesse d'une des plus grandes et belles provinces de la cidevante *(sic)* France. MM. de Corneille et de Colleville ne sont pas encore arrivés, mais leurs gens le sont et les attendent journellement. Nous avons ici Messieurs de Bouttemont et de Toutrel. Je crois M. de Bouville le député toujours à Coblentz. Nous avons encore ici M. le maréchal, mais je crois que ce n'est que pour quelques jours. Vous avez eu à Bruxelles M. l'Électeur de Cologne qui a été consoler sa sœur, car cette mort prompte de Léopold a donné matière à politique, et à faire bien des conjectures et bien des raisonnements avant que cette mort eut été scue à Paris. Vous n'ignorez pas les horreurs que l'on a faites, car vous savez plus tard que nous les nouvelles de Paris, et l'on est dans la crainte des infamies qui s'y préparent. En vérité, Monsieur, on ne peut songer à cette malheureuse France, sans avoir le cœur navré de tout ce qui s'y passe, et sans inquiétude de ce qu'on y a laissé, de cher et d'intéressant.

Votre.....

Mis DE MARTAINVILLE.

Messieurs (1)

Chargé par leurs altesses royale de faire solder ce qui reste dû à soixante et dix sept compagnies que j'ai organisées par leurs ordres, ainsi que de les faire rendre dans différentes destinations,

(1) A Messieurs les commissaires de la province de Normandie.

Digitized by Google

je me trouve d'autant plus embarrassé Messieurs, que l'on n'a pu me faire parvenir encore tous les fonds nécessaires, et que l'ordre ne supporte aucun retardement. Dans cette circonstance pénible, j'ai recours à vous avec la plus grande confiance, pour vous prier de venir à mon secours, en prêtant à la Caisse des cantonnements une somme de trente mille livres nécessaire pour solder aux six compagnies de Messieurs les Gentilshommes normands, le mois de février qui leur est encore dû, les quinze premiers jours de mars, et dix jours de route pour se rendre à Trèves. Le marquis de Breuilpont mon aide de camp qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre, emporte une note signée de moi, avec une autorisation pour toucher l'argent que je désire que vous vouliez bien lui remettre. Il vous en donnera un reçu qui sera échangé contre un mandat de semblable somme, paiable sur le Trésor des Princes à Coblentz. Votre attachement, Messieurs pour la plus juste des causes, et le dévouement dont vous donnez tant de preuves à vos compatriotes ne me donne aucun doute sur le succès de ma demande.

J'ai l'honneur d'être avec respect
Messieurs
Votre trés-humble et trés obéissant serviteur
Le Cte DE LA CHASTRE.

Ath le 14 mars 1792.

Note de ce qu'il en coûtera pour solder ce qui est dû aux compagnies normandes et les faire rendre à Trèves suivant l'ordre des Princes.

Six compagnies pour le mois de février..... ...	14,580 l.
pour la moitié de mars.....	7,290
8 jours de route et deux séjours à 3 livres par jour..	9,720
Total.....	31,590 l.

Na. Quelques personnes pouvant ne pas prendre le traitement mais étant en petit nombre, il faut trente mille livres pour remplir les dépenses ci-dessus.

Nous officier au service du Roi de France chargé par leurs Altesses Royales de l'organisation et inspection de tous les français émigrés dans le Brabant et Flandres autrichiennes, autorisons

Digitized by Google

M. le marquis de Breuilpont à recevoir des mains de MM. les Commissaires de la Province de Normandie la somme de trente mille livres pour l'emploi énoncé ci-dessus, à en donner tout reçu et reconnaissance nécessaire, lesquels seront échangés sous huitaine contre un mandat dans la forme prescrite par les Princes, pour être touchée chez leurs trésoriers à Coblentz.

Fait à Ath ce 14 mars 1792.

Le Cte DE LA CHASTRE.

(Cachet rouge, armes avec croix de Saint-Louis.)

Copie du 15 mars 1792

Monsieur le comte (1)

Vous ne devez pas douter de tout notre empressement à répondre aux vues dont vous nous avez fait part par la lettre dont vous nous avés honoré et que M. le marquis de Breuilpont nous a remise de votre part, s'il nous était permis de consulter que notre zèle et notre désir de concourir à hâter l'exécution des dispositions de leurs Altesses Royales. Mais veuillez considérer, M. le comte, que nous ne sommes que de simples dépositaires des fonds qui se versent dans la Caisse dont l'administration provisoire nous a été confiée, que jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par la noblesse de notre province rendue au cantonnement indiqué par leurs Altesses Royales, il nous est très-positivement interdit de disposer d'aucune partie des fonds de cette Caisse sous quelque prétexte que ce soit, même à titre de prêt ou d'avance. Et voyés vous-même si d'après cette disposition expresse du titre même de notre mission nous ne sommes pas dans l'impossibilité absolue de faire ce que vous désirés, puisque nous ne le pourrions sans manquer à la foi due à ceux qui nous ont honoré de leur confiance : et vous savés mieux que personne ce que tout homme honnête doit d'exactitude et de fidélité à son mandat.

(La lettre n'est pas signée, mais l'écriture est de M. le mis de Bailleul.)

(1) M. le comte de la Chastre.

Digitized by Google

M. DE MARTAINVILLE A M. DE BAILLEUL

A Trèves ce 26 mars 1792.

J'ai reçu aujourd'hui, M. le marquis votre lettre du 21, je ne sais si celle-ci vous arrivera avant votre départ de Bruxelles où il est étonnant que l'on fasse autant de fagots que l'on en fait pour dégouter tous nos compatriotes de se réunir ici, et ce pour en empêcher un grand nombre de suivre leur premier projet..... M. de la Roque, l'abbé de la Boissière, nous est arrivé aussi, mais il est encore douteux s'il nous restera, ayant été fort sollicité d'entrer dans les rouges. Nous aurons, je crois, bien de la peine à fournir une compagnie à cheval, si quelques uns de ceux qui sont à pied, et bien dans le cas par leur fortune, d'être montés, n'achète pas des chevaux ou que quelques uns de ceux qui sont à Ath ne viennent pas servir avec leur province. Nous avons encore ici M. le maréchal de Broglie, rien même n'annonce son départ, et j'espère même que vous l'y trouverez encore. Je ne sais si celle-ci vous trouvera à Bruxelles, mais j'ai risqué, Monsieur, de vous y adresser celle-ci afin de vous engager à nous joindre le plus tôt que vous le pourrez, et à vous assurer de la part de tous les Normands habitant Trèves, du plaisir qu'ils auront d'avoir l'honneur de vous voir, et ceux qui n'ont pas celui d'être connus de vous, de faire connaissance avec vous; mais tous seront empressés à vous marquer leur reconnaissance de ce que vous avez fait pour vos compatriotes dont tous parlent mieux peut-être que l'on ne l'a fait partout ailleurs, la bonté, et la beauté de l'action que vous avez faite pour l'honneur et le bonheur des gentilshommes de Normandie.

Votre.....

MARTAINVILLE.

LE CAPNE CANDOS

A M. DE BAILLEUL EN SON HÔTEL RUE DES 12 APÔTRES PRÈS L'HÔTEL DE GAVRES A BRUXELLES.

Trèves ce 2 avril 1792.

Nous arrivons ici successivement, M. le marquis, la Compagnie de la Bonneville et d'Isnel de Combles occupent les villages de

Digitized by Google

M. le marquis de Breuilpont à recevoir des mains de MM. les Commissaires de la Province de Normandie la somme de trente mille livres pour l'emploi énoncé ci-dessus, à en donner tout reçu et reconnaissance nécessaire, lesquels seront échangés sous huitaine contre un mandat dans la forme prescrite par les Princes, pour être touchée chez leurs trésoriers à Coblentz.

Fait à Ath ce 14 mars 1792.

Le Cte DE LA CHASTRE.

(Cachet rouge, armes avec croix de Saint-Louis.)

Copie du 15 mars 1792

Monsieur le comte (1)

Vous ne devez pas douter de tout notre empressement à répondre aux vues dont vous nous avez fait part par la lettre dont vous nous avés honoré et que M. le marquis de Breuilpont nous a remise de votre part, s'il nous était permis de consulter que notre zèle et notre désir de concourir à hâter l'exécution des dispositions de leurs Altesses Royales. Mais veuillez considérer, M. le comte, que nous ne sommes que de simples dépositaires des fonds qui se versent dans la Caisse dont l'administration provisoire nous a été confiée, que jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par la noblesse de notre province rendue au cantonnement indiqué par leurs Altesses Royales, il nous est très-positivement interdit de disposer d'aucune partie des fonds de cette Caisse sous quelque prétexte que ce soit, même à titre de prêt ou d'avance. Et voyés vous-même si d'après cette disposition expresse du titre même de notre mission nous ne sommes pas dans l'impossibilité absolue de faire ce que vous désirés, puisque nous ne le pourrions sans manquer à la foi due à ceux qui nous ont honoré de leur confiance : et vous savés mieux que personne ce que tout homme honnête doit d'exactitude et de fidélité à son mandat.

(La lettre n'est pas signée, mais l'écriture est de M. le mis de Bailleul.)

(1) M. le comte de la Chastre.

Digitized by Google

M. DE MARTAINVILLE A M. DE BAILLEUL

A Trèves ce 26 mars 1792.

J'ai reçu aujourd'hui, M. le marquis votre lettre du 21, je ne sais si celle-ci vous arrivera avant votre départ de Bruxelles où il est étonnant que l'on fasse autant de fagots que l'on en fait pour dégouter tous nos compatriotes de se réunir ici, et ce pour en empêcher un grand nombre de suivre leur premier projet..... M. de la Roque, l'abbé de la Boissière, nous est arrivé aussi, mais il est encore douteux s'il nous restera, ayant été fort sollicité d'entrer dans les rouges. Nous aurons, je crois, bien de la peine à fournir une compagnie à cheval, si quelques uns de ceux qui sont à pied, et bien dans le cas par leur fortune, d'être montés, n'achète pas des chevaux ou que quelques uns de ceux qui sont à Ath ne viennent pas servir avec leur province. Nous avons encore ici M. le maréchal de Broglie, rien même n'annonce son départ, et j'espère même que vous l'y trouverez encore. Je ne sais si celle-ci vous trouvera à Bruxelles, mais j'ai risqué, Monsieur, de vous y adresser celle-ci afin de vous engager à nous joindre le plus tôt que vous le pourrez, et à vous assurer de la part de tous les Normands habitant Trèves, du plaisir qu'ils auront d'avoir l'honneur de vous voir, et ceux qui n'ont pas celui d'être connus de vous, de faire connaissance avec vous; mais tous seront empressés à vous marquer leur reconnaissance de ce que vous avez fait pour vos compatriotes dont tous parlent mieux peut-être que l'on ne l'a fait partout ailleurs, la bonté, et la beauté de l'action que vous avez faite pour l'honneur et le bonheur des gentilshommes de Normandie.

Votre.....

MARTAINVILLE.

LE CAPNE CANDOS

A M. DE BAILLEUL EN SON HÔTEL RUE DES 12 APÔTRES PRÈS L'HÔTEL DE GAVRES A BRUXELLES.

Trèves ce 2 avril 1792.

Nous arrivons ici successivement, M. le marquis, la Compagnie de la Bonneville et d'Isnel de Combles occupent les villages de

Digitized by Google

Cous et Grach dans le baillage de Berncastel, celle de M. d'Houdetot sera à Neumaken, la mienne et celle de Manouri à Berncastel, la sixième dans les environs si elle ne peut y rester. La cavalerie est encore à Trèves et peu nombreuse. On recrute à force dans l'infanterie pour la compléter, et selon toutes les apparences, cà ira à 7 à 8. Ce qui mettra de l'incomplet dans nos compagnies. Je crois cependant qu'elles se complèteront par quinze jeunes gens qui sont ici et par ce qui pourra encore arriver.

Toujours de bonnes nouvelles. Les princes ont annoncé que les troupes étaient en marche du 26 et que le roi d'Hongrie prenait à cœur tant pour lui que pour les émigrés français une cause qui intéressait tous les souverains.

Nous avons ici beaucoup de gentilshommes qui ne sont pas habillés et sans moyens comme vous le savez. Mandez moi je vous prie le tempérament qu'il faut prendre pour leur procurer le nécessaire accordé à ceux des autres Compagnies, j'en ferai part à Messieurs les Capitaines.

Si vous prenez le chemin des Ardennes pour venir ici, je vous conseille de faire bien repasser votre voiture. Ce sont des chemins très-mauvais dans les temps de pluie.

Je suis avec respect, etc.

CANDOS.

LE VICOMTE DE BRIQUEVILLE A M. DE BAILLEUL

A Coblentz ce 2 avril 1792.

Votre nom et votre façon de penser, Monsieur, m'ont déterminé lorsque j'ai vu votre signature à mettre la mienne au certificat qui était nécessaire à M. de Grenier pour être reçu ici. Je vous avoue cependant que quoique je l'aie connu au commencement pour un homme parfaitement honneste aimé et même estimé de tous ses camarades, les opinions de tant de gens ont tellement changé depuis la révolution que j'aurais balancé à attester ses principes quoique dans le mois de mai 1791, ayant passé chez lui en me rendant dans les Pays Bas il m'eut fait sa profession de foi qui était celle de tout gentilhomme ou militaire pensant bien. Il ne me laissa point même ignorer qu'il avait à se reprocher d'avoir porté l'habit national, mais que c'a avait été uniquement dans

Digitized by Google

l'espérance qu'il pourrait être utile à ses concitoyens, que depuis, ayant vu comme toutes les choses tournaient il avait cru devoir donner sa démission et se retirer à sa campagne. Il me témoigna même du regret que ses affaires ne lui permissent pas dans le moment de m'accompagner. Je me rendis auprès des Princes et je l'annonçai à toutes les personnes qui l'avaient connu..... A son arrivée ici je vous avoue que je me serais refusé à signer son certificat sur des propos que j'avais entendu *(et que je vois présentement avec plaisir qu'ils sont dénués de preuves)* il me représenta deux reçus de la souscription pour la Caisse d'association de la noblesse de Normandie et signés de vous en qualité de Commissaire. A la présentation de titres aussi respectables je n'hésitai pas un moment. Car lorsqu'on admet quelqu'un à l'honneur de fournir des fonds à des gentilshommes qui en ont besoin, il n'y a pas de doute qu'on le juge digne de servir avec eux. D'après son certificat en règle M. le Mis de Miran Lieutenant général et commandant les rassemblements qui sont auprès des Princes, lui donna l'ordre de se rendre à Montebaur, cantonnement des officiers de chasseurs. Il ne devait point s'attendre à ce qu'il éprouve d'affreux, des gens mal intentionnés à son égard ont répandu que sa conduite devait l'en faire expulser..... J'ai voulu voir et vérifier moi-même si ces bruits existaient sur des preuves, et jusqu'à présent je n'en ai trouvé aucune..... Tranquilisez moi je vous prie encore à cet égard en me mandant que M. de Grenier ne mérite pas le sort affreux qu'on voudrait lui faire éprouver.

Votre trés humble.....

Le Vte DE BRIQUEVILLE
Major en second du Rgt royal roussillon.

BAILLARD CHEVALIER D'EBERVILLE A M. DE BAILLEUL

Monsieur le Président

J'ai l'honneur de vous informer que partie de Mrs les gentilshommes de la sixième Compagnie normande, cantonnée à Berncastel distant de Trèves de 10 lieues que j'ai l'honneur de commander a le plus pressant besoin que vous veniez à son secours pour l'habillement dont vous avez bien voulu vous charger. Je ne puis vous dissimuler que leurs besoins sont pres-

Digitized by Google

sants et que plusieurs ont à peu près tous les besoins..... il peut être même douteux quelque diligence que l'on fasse d'avoir l'indispensable à temps, cette alternative mettrait ces Messieurs dans une position des plus fâcheuses..... il me reste à vous supplier d'éviter à ces messieurs des frais de déplacement qu'ils n'ont point les moyens de supporter en la plupart.

Je suis avec respect, etc.

BAILLARD ch^er DEBERVILLE.

Berncastel ce 18 avril 1792.

M. DE CANDOS A M. DE BAILLEUL

(Il le prie d'ajouter trois gentilshommes pour l'habillement sur l'état remis à M. le marquis de Sommery.)

On nous flatte d'avoir l'honneur de vous voir ici avec le général Sommeri. Votre logement est déjà retenu, et s'il ne vous convient pas je vous offre avec grand plaisir le mien et de partager la table des émigrés à laquelle vous êtes attendu.

Je suis....., etc.

CANDOS.

VICOMTE WILLIAMSON A M. DE BAILLEUL

A Coblentz le 6 may 1792.

(Il lui envoie la souscription à la Caisse de secours de deux gentilshommes).

La défaite des scélérats sous Mons commence à nous donner l'espérance que nous pourrons manger des cerises en France, quoique cette petite affaire en elle-même serait peu de chose, les conséquences en seront bien agréables, car en attendant les armées je ne sais pas trop où nous aurions été, car toutes les régences de ces petits souverains craintives ou gagnés nous donnaient tous les désagréments possible, les mousquetaires ne savent trop où aller.....

Recevez.....

Vte WILLIAMSON
L. C. de Carabiniers.

Digitized by Google

Berncastel, 14 mai 1792.

Je viens de recevoir une lettre de M. le Mis de Sommery ainsi que tous les capitaines concue en ces termes :

D'après l'ordre de M. le Comte de Martanges, monsieur, qu'il reçoit lui-même des princes relatif à une organisation définitive et uniforme de toutes les compagnies que composent MM. les Chevaliers français j'ai l'honneur de vous prier de me faire passer le plus tôt possible le tableau de votre compagnie comme il suit 1° un tableau de la force actuelle de votre compagnie, 2° l'état des services et grades des officiers qui commandent la Compagnie avec la date de la réception.....

Je ne sais ce que cela veut dire, il serait bien étonnant que l'on nous dépossédât ayant été reçus de par le Roi et les princes à la tête de nos compagnies..... si vous pouvez en savoir qq. chose, etc.

Le cap. DE CANDOS.

LETTRE DE M. D'HOUDETOT

Du 28 mai 1792.

J'ai reçu les 12 l. que vous avez eu la complaisance de m'envoyer pour Messieurs Desnoyers..... ci joint les reçus..... Ce secours leur était absolument nécessaire et les mettra à même d'attendre plus patiemment la paye des Princes qu'on ne reçoit pas exactement, il y en a à qui il est dû 3 mois d'appointements. Ce retard de paiement me met dans la nécessité de recourir encore une fois à votre âme bienfaisante, pour deux malheureux frères qui n'ayant pas l'honneur de vous connaître n'osent vous avouer eux-mêmes leurs besoins. Ces deux frères sont Messieurs Dubuat. Ils n'ont pas été plus tot arrivés à Neumayen qu'ils sont tombés malades, ils ont eu une fausse fièvre putride..... Ces jeunes gens étaient avant leur maladie sans argent puisqu'ils n'arrivaient à Bruxelles qu'avec 6 l. dans leur poche. Vous jugez que cette maladie les a mis dans la dure obligation de faire des dettes auxquelles ils ne peuvent faire honneur sans autres secours que ceux des Princes. Rendez à ces Messieurs le même service qu'à Messieurs Desnoyers. Versez un baume dans la plaie qui les déchire. Et quelle reconnaissance éternelle n'avez vous pas droit d'attendre d'eux ....

Digitized by Google

Lettre du capitaine de Mannoury

Berncastel, juin 1792.

Après quelques demandes et recommandations pour gentilshommes il ajoute :

J'avais demandé aussi le prix des contreépaulettes non délivrées, à cause de l'incertitude, hormis une paire donnée à M. de Berville. Je vous ai fait part aussi que qq. uns de ces messieurs vous le demandaient en avance. Leur besoin et le défaut d'espèces les y contraint (*sic*) et ils s'imaginent assez naturellement que d'après l'avance de l'habit, les épaulettes devant nécessairement être un compris (*sic*) de cette fourniture ils l'obtiendront, et ne peuvent se persuader que leurs billets pour les petites fournitures gênantes pour leur bourse dans l'état actuel n'aye (*sic*) à vos yeux autant de valeur et ne soit pas aussi bien accueillis que celui de l'habit. La province dans les secours qu'elle veut bien accorder quand ils sont justes, est sûrement trop magnanime pour ne pas les procurer dans toute leur étendue et de mon côté je vous proteste que je ne les sollicite que pour les personnes vraiement dans le cas de les exercer (*sic*) vous en avez la note. Ceci se monte à 7 ou 8 sabres à avancer encore, 3 paires de guêtres, 5 ou 6 plumets peut-être et quelques contre épaulettes; le tout ne se montera pas à tout tirer à 200 l. et je croirais manquer à la bonne opinion de la générosité normande pour croire qu'une si modique somme doivent (*sic*) laisser quelques individus sans une assistance qui donnera une uniformité qui fait l'ornement indispensable et réel d'un cantonnement et je crois pouvoir dire que quand même les 6 compagnies pour les bagatelles auraient les mêmes besoins, 1,200 l. ne doivent point être un obstacle. Pardonnez ma franchise je crois surement néanmoins qu'elle ne vous déplaira pas..... Si les princes retardent la solde, alors vous me verrez avec des cédules. Je vais même m'occuper de faire vérifier toutes les dettes. On nous annonce un départ pour le 7 ou 8 juillet et je n'attendrai pas cette époque.

Le capitaine de Mannoury au marquis de Bailleul

Je ne vous envoie point les états des nécessiteux, ils vont s'éforcer encore quelques jours à patienter espérant que les princes

Digitized by Google

vont payer, je les y ai même engagés. Soyez bien persuadé que la Compagnie ne demandera jamais sans de vrais besoins. Si les princes retardent, alors je me ferai forcé (*sic*) de vous demander de l'argent il leur sera dû partie d'août mai et juin. Vous voyez que l'arrière (*sic*) est fort. Je vous prie de ne pas m'oublier si je suis forcé de recourir à vous et que notre pacience n'éprouve aucun effet qui puisse ralentir nos véritables besoins (*sic*). Plusieurs ont un arrière de mars avril mai juin, vous voyez que nous nous prêtons de bonne grâce et serons toujours constants à souffrir et à patienter.

De MANNOURY,
5e comp.

18 juin 1792.

LETTRE DU CAPITAINE CANDOS AU MARQUIS DE BAILLEUL

Berncastel, 23 juin 1792.

M. le Mis de Sommery que je viens de voir à Waësbar vous prie de vouloir bien faire habiller le plutôt possible M. Desnoyers qui a deux frères dans la Compagnie de M. d'Houdetot à Neumaken. A son passage sur la frontière il a été dévalisé ainsi que sa femme, et on ne lui a laissé que 21 l. pour continuer son voyage. M. de Sommery l'a fait conduire chez ses frères et vous engage, vu le delabrement de sa garde robe à le faire habiller tout de suite.

LETTRE DU CAPITAINE CANDOS

Berncastel, 26 juin 1792.

Nous venons d'apprendre la défaite des patriotes français à Courtrai par le général Clairfaix; mais nous sommes désolés des avanies que le Roi reçoit tous les jours par la plus vile canaille de Paris. Quand cela finirat-il? Toujours de la patience, mais les horreurs augmentent toujours. Nous désirons tous en voir la fin, moins pour nous que pour les nôtres qui sont encore dans ce malheureux royaume. Heureux encore si le mal ne se propage pas dans les provinces qui ont joui d'une tranquillité bien mal assurée.

Digitized by Google

Post-scriptum d'une lettre signée la Tour du Pin, et datée du 27 juin 1792

Les princes viennent de recevoir un million de l'Espagne ainsi que quatre cent mille francs du roi de Prusse; ce prince vient de s'engager avec les nôtres pour leur fournir quatre cent mille francs tous les mois jusqu'à la fin de nos malheurs, on commencera à partir d'ici le 29 (1).

M. Subtil au marquis de Bailleul

Coblentz, 29 juin 1792.

Nos princes ont été fort à court d'argent au point que l'on avait différé le départ de plusieurs corps qu'ils devaient évacuer (*sic*) pour faire place aux prussiens et aux autrichiens. Mais mardi soir ils ont reçu un million en lettre de change de la part d'Espaigne (*sic*) et 500 mille livres de la part du roy de prusse. Aujourd'hui et demain, beaucoup de corps sont en mouvement. Nos princes partent pour Bruges dans le commencement du mois. Nous avons ici beaucoup d'officiers prussiens. Le duc de Brunwich doit arriver la semaine prochaine et les prussiens commenceront à arriver le 2 (juillet). Le roi de Prusse accorde à nos princes un subside de 400 mille livres par mois, destiné particulièrement pour les gardes du roy, ceux des princes et les régiments qui ont émigré.

Il exige que l'on lui rende compte tous les mois de l'emploi que l'on en aura fait. La compagnie des officiers de la marine à qui je suis attaché n'a pas encore reçu d'ordre. Nous comptons que nous irons aussi à Bruges et nous attendons l'ordre au premier

(1) Dans cette lettre, M. La Tour du Pin demande au marquis de Bailleul des renseignements sur une seconde compagnie de cavalerie en formation à Trèves; il voudrait se faire inscrire pr cette 2e compagnie avec d'autres amateurs (*sic*). Émigré en décembre 91, à Coblentz, il y était dans le régiment de la reine *dragons* colonel en second pendant huit ans; il était mécontent du duc de Guiche qui avait promis qu'ils formeraient un peloton de tirailleurs dont il aurait le commandement avec Montcanisy. « On na cabalé, dit-il, et l'on vient de me faire rentrer dans les rangs des gardes du corps, je trouve que je ferais tout aussi bien dans le rassemblement de ma province. »

Digitized by Google

moment. Les Prussiens ont établi ici leur boulangerie. Ils ont mis la police sur le prix des logements qu'ils doivent occuper. Les habitants d'ici regrettent beaucoup notre argent.....

La semaine dernière un conseiller du parlement de Dijon qui est de notre compagnie me parlait qu'il était toujours question d'une assemblée des parlements auprès des princes. M. le comte d'Artois lui avait adressé la parole et lui avait dit quelques mots tendant à cet objet. Cette personne nous paraissait persuadée, mais ignorant l'époque et le lieu. Si cela est en projet effectivement, sous le bon plaisir de l'empereur et du roi de Prusse, surement que vous en serez averti.

Hier, nous avons vu passer 1,132 hommes du rgt de Hohenlohhohenlo (*sic*) infanterie d'Autriche; ils ont débarqué ici et pris la route de Trèves. Ils doivent se rendre à Luxembourg. Il arrive tout le jour beaucoup d'officiers prussiens; demain les troupes commencent à arriver, ils vont défiler successivement, on croit même plustot qu'on ne l'espérait.

Signé : SUBTIL.

CAPITAINE DE LA BONNEVILLE A M. LE MARQUIS DE BAILLEUL

Vous sentirez comme moi, M. le marquis, d'avoir dans chaque compagnie un chariot qui puisse porter et faire suivre les effets, et pouvoir au besoin transporter trois ou quatre gentilshommes fatigués ou malades que l'on serait obligé de laisser derrière soy; les princes passent une certaine quantité de chevaux par peloton ou compagnie, ils donnent la ration en campagne, mais il faut se fournir et acheter les chevaux..... C'est peut être un des actes de bienfaisance les plus essentiels que vous puissiez faire en avançant 25 louis par compagnie, chacune fournirait à l'excédent pour l'achat des chevaux et du chariot.

S'il était possible que vous voulussiez faire une avance par compagnie que l'on pourrait même retenir par la suite sur les appointements, ceux dans chaque compagnie qui sont aisés, fourniraient leur contingent et cette avance ne regarderait que ceux qui ne sont pas dans la possibilité de le faire et les mettrait à portée de profiter du même avantage que les autres.

Graak, 7 juillet 1792.

Digitized by Google

Berncastel, 14 juillet.

M. de la Bonneville aurait déjà eu l'honneur de venir vous voir si on ne lui avait pas assuré votre arrivée prochaine ici et votre départ en son temps pour Coblentz. Il comptait vous engager de faire une avance de 600 l. par compagnie pour se procurer un chariot. Je me joindrais à lui si cela peut avoir lieu et si les princes ne donnent pas des facilités pour nous procurer les transports de nos gros équipages. On nous dit de belles choses à ce sujet sur la bonne volonté de M. le duc de Brunsvik, mais pénétré de ses bonnes intentions il ne faut pas se laisser aller au dépourvu si elles ne pouvaient pas avoir leur entier effet.

Le général Sommeri qui a diné aujourd'hui avec nous nous fait espérer bientôt des armes et de l'argent. Du moins le commissaire est venu avant hier à cet effet passer la Revue et arrêter avec les Capitaines des compagnies les anciens dus (*sic*) jusqu'au 1er juillet. Cela est d'autant plus instant que nous ne pouvons ici partir sans argent. Je vous prie de m'envoyer une gratification pour M. de Surreville gentilhomme de cette compagnie qui a fait ici une maladie d'un mois sans aucun secours.

Cap. Candos.

(A suivre). Abbé Hébert.

Digitized by Google

UNE FAMILLE D'AUTEURS

AUX

SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

LES SAINTE-MARTHE

Etude historique et littéraire d'après de nombreux documents inédits

(Suite).

CHAPITRE XV

LES DOUZE ENFANTS DU GOUVERNEUR DE SAINTE-MARTHE. — LEURS ALLIANCES. — *François de Collart.* — *Pierre de la Roche-Guyon.* — *Jean-Léon de Pradines.*

Victime de la tyrannie d'un tuteur, forcé d'abord de s'expatrier, devenu ensuite soldat de fortune voué aux vicissitudes les plus diverses avant de devenir gouverneur de la Martinique, le chevalier de Sainte-Marthe mourait riche d'honneur, mais pauvre d'écus. Ses enfants ne trouvaient également que peu de choses du côté maternel. Les deux mariages de Sainte-Marthe avaient été des mariages d'amour et si ces alliances ne laissaient rien à dire au point de vue de l'honorabilité de la famille, le côté pécuniaire était peu brillant. En raison même de cette situation, il n'est pas sans intérêt de voir comment se tirèrent d'affaire ces cadets sans fortune.

Le premier enfant du chevalier de Sainte-Marthe était une fille,

Digitized by Google

Alix ou Alizon, née à Londres vers 1642. Elle épousa en 1660 un gentilhomme de bonne noblesse, Jean-Baptiste de la Haye (1), sieur des Aublois, dont elle eut huit enfants, nés à Saint-Venant de 1661 à 1683.

Le deuxième, Robert ou Rupert, également né à Londres, vers 1647, était le filleul du prince Rupert de Bavière sous les ordres duquel son père avait servi pendant de longues années. Prêtre et docteur en théologie de la maison de Navarre, Robert de Sainte-Marthe fut appelé en 1687 à la cure de Troissy (Marne), cure alors importante qui relevait de l'évêque comte de Soissons et valait 6,000 livres de revenu. Après avoir exercé le ministère paroissial pendant dix-neuf ans, il fut nommé en 1706 chanoine de Notre-Dame-des-Vignes à Soissons, où il resta jusqu'à sa mort.

Pierre de Sainte-Marthe, sieur de la Lande, troisième fils du gouverneur de la Martinique, choisit le parti des armes. Né vers 1648, il s'engage dès l'âge de quatorze ans. En 1674 il est nommé gouverneur de la Grenade, que nous possédions depuis quatorze ans. Blessé un an après, à l'attaque de cette île, il est nommé lieutenant de roi à la Guadeloupe en 1679, c'est-à-dire l'année même de la mort de son père. En 1684 nous trouvons Sainte-Marthe gouverneur de la Guyane.

Quel temps exactement resta-t-il dans ce poste? Il est difficile de le préciser. Le 13 août 1686, il écrit de Cayenne au ministre, et il lui fait remarquer qu'il est depuis vingt-cinq années au service du roi, dont quinze passées en Amérique. Son retour en France ne dut pas suivre de loin cette missive car, le 14 janvier 1688, il épouse Marie-Renée de Rosmadec Molac (2), petite-fille de Françoise de Montmorency et veuve du marquis de la Palluelle. A partir de ce moment, il paraît se retirer le plus ordinairement au château de Bellefontaine (3) en Normandie. Une pièce conservée à la Bibliothèque nationale (Cabinet des titres, pièces originales) lui donne le titre de marquis de Beaumanoir; cette terre, située près de Dinan, était un bien propre de sa femme. Pierre de Sainte-Marthe mourut sans enfants en 1692.

(1) Famille d'Artois portant : *d'argent à un chevron de sable, accompagné de 3 canettes de même, 2, 1, le chevron chargé sur la pointe d'un écusson d'or surchargé de 3 fasces de gueules.*

(2) Rosmadec porte : *palé d'argent et d'azur de 6 pièces.*

(3) Bellefontaine, arrondissement de Mortain (Manche).

Digitized by Google

Victor-Maurice de Sainte-Marthe, seigneur de Boisvre, frère du précédent, naquit vers 1651 ; il eut pour parrain le colonel Victor-Maurice comte de Broglie, gouverneur de la Bassée en France, auquel Rokeby avait cédé son régiment et qui se trouvait ainsi avoir sous ses ordres comme capitaine aide-major le futur gouverneur de la Martinique.

Après avoir habité Averdoingt, il suivit ses parents aux Antilles et nous le retrouvons, le 31 octobre 1676, commandant d'une compagnie vacante de la marine.

A cette date, M. de Baas, gouverneur général des îles, dans une lettre qui est conservée aux Archives des colonies, s'exprime ainsi sur Pierre de Sainte-Marthe : « J'avais envoyé à Ste-Croix le Sr de Latour pour y commander jusques à nouvel ordre; mais il me semble que jusques à présent sa conduite n'est pas trop bonne, car s'estant senty échapé de l'obéissance exacte où il étoit assujety dans la garnison du Fort Royal, il est tombé dans des emportements desréglez, sy bien que je le feray revenir commander sa compagnie et enverray à sa place le Sr de Boisvre, second fils de Monsieur de Sainte-Marthe (1), quy commande l'une des compagnies vacantes de la marine et quy sera hors d'employ, lorsque les nouveaux officiers qui y viennent de France seront arrivés aux isles. C'est un garçon quy *m'a toujours paru fort sage, ayant une grande douceur dans les mœurs.....* »

L'année précédente, il avait épousé Anne de Bourgneuf (2), dont il eut trois enfants : l'aîné mort lieutenant d'une compagnie de la marine, à vingt-deux ans, le second devenu enseigne de vaisseau et une fille.

Le cinquième des enfants de Sainte-Marthe est ce Maximilien dont nous avons déjà parlé, né en 1662 du second mariage de son père avec Isabelle-Louise du Riez; il s'engagea presqu'enfant au service du roi. En 1677, nous le trouvons sous les ordres du comte d'Estrées, vice-amiral de France. On sait la valeur de l'amiral d'Estrées et ses succès. C'est lui qui, en 1676, reprend aux Hollandais le fort et l'île de Cayenne. L'année suivante, il bat l'amiral Byngs devant Tabago et, quelques mois après, enlève cette île à la

(1) M. de Baas commet une erreur, Victor-Maurice est le quatrième enfant et le troisième fils d'André de Sainte-Marthe.

(2) Bourgneuf porte : *d'argent, au sautoir de sable, au franc quartier de gueules, chargé de deux poissons d'argent.*

Digitized by Google

Hollande C'est à ce combat de Tabago que Maximilien de Sainte-Marthe fut tué, à la Palissade. Le jeune Sainte-Marthe n'avait alors que quinze ans, lorsqu'il mourait ainsi pour son pays.

Deux ans après Maximilien, naissait à Paris François de Sainte-Marthe, plus connu sous le nom de François-Maximilien, ce second prénom ayant été ajouté au premier, à la mort et en souvenir de son frère tué à Tabago. François-Maximilien se destina dès l'enfance à l'état ecclésiastique. La congrégation de l'Oratoire l'attira tout d'abord. Il y trouvait en effet le vertueux et puissant exemple de son parent Abel-Louis qui en était alors supérieur général. L'auteur du *Ménologe du* 1er *siècle de la congrégation de l'Oratoire* nous dit « qu'il avait hérité de la famille l'esprit, la piété et l'amour pour l'histoire ecclésiastique et que, depuis qu'il était entré dans l'Oratoire, il avait cultivé avec soin ces talens (1). »

Sachant plusieurs langues, très érudit, versé dans la connaissance des écrits des Pères de l'Église, François-Maximilien de Sainte-Marthe avait conçu le projet de continuer le *Gallia christiana*, cette œuvre immense que ses proches n'avaient pu que commencer en quelque sorte. Il se consacra donc aux études historiques, d'abord dans la maison de Saint-Paul-aux-Bois, où le célèbre abbé Bignon fut son compagnon de travail, puis à Caen, à Notre-Dame des Vertus où il fut ensuite envoyé, enfin à Paris où ses supérieurs l'avaient appelé.

La mort qui le frappa subitement l'empêcha de réaliser ces projets. C'était le lendemain de la fête spéciale que l'Oratoire consacre aux grandeurs de Jésus, le 29 janvier 1707; on le trouva mort dans son lit, les mains en croix sur la poitrine et « les yeux élevés au ciel, dans la posture d'un homme plutôt extasié que mort ». La veille, il avait célébré les offices comme à l'ordinaire; sa complexion robuste ne pouvait laisser soupçonner ce dénouement si brusque, aussi la congrégation fut-elle très particulièrement frappée.

Nous avons sous les yeux l'inventaire sommaire dressé par deux de ses confrères après sa mort. C'est là un document authentique qui nous montre combien modeste était alors la vie d'un membre de la congrégation. Un bureau, trois fauteuils, deux chaises, un

(1) Cloyseault, p. 306-8.

Digitized by Google

écran, un cachet à ses armes, un petit crucifix d'ivoire et un petit tableau de saint François, une montre, deux cuillères d'argent, quelques livres, un compas, une équerre, une règle, quelques hardes, plusieurs liasses de papiers de famille; voilà tout ce que laissait après lui le Père de Sainte-Marthe.

Le produit de ses travaux, le fruit de ses longues et patientes recherches ne fut pas perdu et nous verrons qu'un autre membre de la famille sut les employer pour la continuation du *Gallia;* mais comme œuvre purement personnelle nous ne trouvons qu'un manuscrit, étude contre les privilèges de l'Ordre de Citeaux intitulée *Le véritable esprit de Cîteaux* (1).

Marie-Antoinette de Sainte-Marthe, que nous devons placer chronologiquement après le Père François-Maximilien et que nous ne citons que pour mémoire, naquit vers 1667. Elle mourut à vingt-trois ans en 1690; elle avait épousé à la Martinique César Ricaud, natif de Toulon, qui servait dans la marine royale (2).

Sa sœur Angélique-Anne, née vers 1670, mourut également à la Martinique en février 1709; elle avait épousé, le 28 février 1685, au Fort-Royal, François de Collart (3), écuyer, seigneur d'Auchamp, colonel des milices de la Martinique, fils de Claude, écuyer, seigneur de Coucy et de Madeleine de Bremond d'Ars de Bossée. La mâle figure du colonel de Collart mérite qu'on la signale d'une façon particulière; elle a d'ailleurs été magistralement étudiée par M. I. Guët dans cet ouvrage sur la Martinique, ouvrage couronné par l'Académie de Rouen, dont nous avons déjà parlé.

François de Collart, né à la Martinique en 1662, vient d'abord en France et sert comme sous-lieutenant au régiment de Rouergue où il fait les campagnes d'Allemagne (1676-1680). De retour à la Martinique en 1681, il s'occupe des propriétés paternelles et reprend dans la milice le grade qu'il avait précédemment. A cette époque, les milices de nos petites Antilles, solidaires les unes des autres pour la défense de leurs territoires contre les incursions des nations étrangères, combattaient concurremment avec les troupes de France à toutes les guerres dont les îles d'Amérique étaient à chaque instant le théâtre. François de Collart, désireux

(1) Adry, *Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire,* t. V, f. 71.
(2) Ricaud porte : *d'or à 7 losanges de gueules, 4 et 3.*
(3) Collart porte : *d'azur à l'aigle éployée d'or, le vol abaissé.*

Digitized by Google

de ne manquer aucune occasion d'acquérir de l'honneur, se fit une sorte de spécialité d'organiser les expéditions ordonnées par le roi.

En 1689, il prit volontairement part à celle de Saint-Eustache, à la tête d'un corps de volontaires. Il y est blessé deux fois, détermine par sa bravoure le succès de l'entreprise et reçoit pour sa conduite le grade de capitaine.

En 1690, à peine guéri de ses blessures, il part pour Saint-Christophe à la tête de sa compagnie et, grâce à la valeur de ses milices, les Anglais obligés de capituler sont forcés d'abandonner l'île. L'année suivante, Collart contribue à sauver la Guadeloupe assiégée par les mêmes ennemis.

En 1693, les Anglais, pour venger leur défaite, envahissent la Martinique avec cinq mille hommes de troupes, amenés par une flotte nombreuse. François de Collart se distingue à la tête de la cavalerie qu'il commande. Plusieurs fois battus, les Anglais se rembarquent en hâte.

En 1703, même fait au second siège de la Guadeloupe. Les Martiniquais, sous les ordres du général de Gabaret, arrivent heureusement au secours de la colonie déjà saccagée. En deux brillantes affaires où les Anglais subissent de grandes pertes, Collart mène ses hommes avec tant de vigueur que la Guadeloupe est délivrée. Ce fait d'armes lui vaut le grade de colonel. Ce sont alors de nouveaux exploits en 1706, à Saint-Christophe, avec le comte de Chavagnac qui fit proposer François de Collart pour une récompense et notamment la croix de Saint-Louis. Le roi lui donna des lettres de noblesse, bien qu'il fut gentilhomme, et ces lettres relatent ses belles actions coloniales.

En 1712-1713, nouvelle expédition de représailles dans les petites Antilles contre l'ennemi héréditaire. Collart « à son ordinaire » s'y fait remarquer sous les ordres de l'illustre Cassard à Montserrat et à Curaçao, où il perdit deux de ses fils frappés à ses côtés. Cassard lui rend justice et assure M. de Phélypeaux, alors gouverneur général, qu'il doit à François de Collart la meilleure partie de son succès dans cette mémorable campagne.

En 1717, lors d'une révolte survenue à la Martinique, par suite de l'interdiction du commerce étranger dans les îles françaises, Collart, seul entre tous, s'exposa pour la défense des administrateurs généraux arrêtés au milieu du soulèvement. Ce rare dévoue-

Digitized by Google

ment donna l'occasion à M. de Feuquières de rappeler à la cour que François de Collart avait été proposé trois fois par ses prédécesseurs pour la croix de Saint-Louis et de le proposer de nouveau pour la même distinction si bien méritée. Elle lui fut enfin accordée en janvier 1720. Mais quand la notification parvint à la Martinique, le brave colonel, épuisé par ses rudes campagnes, venait de mourir « universellement regretté », le 14 mai 1720, à l'âge de cinquante-huit ans (1). Il laissait une grande fortune acquise par le travail, car le soldat avide d'expéditions guerrières était aussi un propriétaire intelligent et avisé; sept cent trente nègres travaillaient sur sa plantation, l'une des premières du pays. Ce type si parfait de cette race de colons forte et laborieuse, qui fit la gloire de nos colonies et assura leur indépendance, nous a paru intéressant à signaler. Nous devions le faire d'autant plus que, comme nous le verrons, l'illustre maison des Sainte-Marthe s'éteignit dans le courant du siècle et que ce furent les descendants de François de Collart qui, seuls, furent appelés à relever leur nom.

De son mariage avec Angélique-Anne de Sainte-Marthe naquirent en effet douze enfants, six garçons et six filles, qui continuèrent honorablement les traditions de leurs aïeux paternels et maternels (2).

Dans l'énumération des douze fils et filles du gouverneur de la Martinique, que ce dernier signalait à Colbert dans sa lettre du 15 février 1677, doivent figurer deux enfants nés vers 1673 et 1674, tous les deux morts en bas âge; c'est donc sous les numéros onze et douze que s'inscrivent Marie-Anne et Dorothée.

La première naquit à la Martinique vers 1675; elle épousa, le 19 mars 1696, Pierre Guyon, écuyer, seigneur de la Roche-Guyon, lieutenant de roi à la Martinique, chevalier de Saint-Louis, fils de

(1) *Le colonel François de Collart et la Martinique de son temps, 1625-1720* (Vannes, 1898) par M. I. Guët.

(2) Le seul des fils dont la descendance se soit poursuivie jusqu'à nous est Bonaventure-Louis de Collart, seigneur d'Auchamp, dont le petit-fils épousa une petite-fille de Marie-Anne de Sainte-Marthe, c'est-à-dire sa cousine. Leur fille s'unit elle-même au frère du général Jacques-Louis baron Hulot, lieutenant-colonel directeur d'artillerie; c'est son fils qui fut autorisé par décret à relever le nom de sa mère, d'où les barons Hulot de Collart Sainte-Marthe.

Digitized by Google

François, chevalier, seigneur de la Torchaise, et de Catherine Cante de Comoints (1).

Ce Pierre de la Roche-Guyon était lui aussi une physionomie originale; d'abord lieutenant et major des troupes du Fort-Royal, puis garde de la marine et capitaine à la Guadeloupe, nous le retrouvons dans toutes les expéditions de l'époque. Le Père Labat, dans son *Voyage aux îles d'Amérique*, 1722, t. VI, p. 203, nous a laissé de lui le portrait suivant : « Année 1703. Les deux compagnies de la marine étaient commandées par les sieurs de la Roche-Guyon et de la Tournerie. Le premier était un petit homme parfaitement bien fait dans sa taille; d'une physionomie ouverte et agréable, il avait de l'esprit, de la politesse, du feu et de la valeur à revendre; il était fort obligeant, mais si délicat sur le point d'honneur qu'il fallait agir avec beaucoup de circonspection, quand on traitait avec lui. »

Le 15 juillet 1711, il est commissionné par M. de Phélypeaux comme lieutenant de roi à la Grenade; chevalier de Saint-Louis en 1719, il est nommé lieutenant de roi à la Guadeloupe puis à la Martinique. C'est au Fort-Royal qu'il mourut le 18 septembre 1728.

De son mariage avec Marie-Anne de Sainte-Marthe naquirent neuf enfants : quatre fils et cinq filles. C'est la dernière de celles-ci (2) dont la petite-fille, Marie-Élisabeth Garnier de la Roche, épousa son cousin Charles-Louis-Joseph de Collart Sainte-Marthe, écuyer, seigneur d'Auchamp.

Dorothée de Sainte-Marthe, la plus jeune des filles du chevalier Antoine-André de Sainte-Marthe, gouverneur de la Martinique, naquit à Saint-Pierre vers 1677; elle épousa au Fort-Royal, le 9 octobre 1697, Jean-Léon de Fornier de Carles de Pradines, gouverneur de la Grenade, fils de Charles-Léon et de Renée-Angélique Le Charon (3), dont elle eut deux enfants. Elle mourut

(1) Guyon porte : *d'argent, au cerf élancé de sable dans un bois de sinople; au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'argent.* Cette famille est éteinte.

(2) Cette fille qui portait elle-même le prénom de Marie-Anne, épousa Timothée-Michel du Val, capitaine de cavalerie, d'où Marie-Élisabeth, épouse de Richard Garnier de la Roche, commandant des milices et père de Marie-Élisabeth, mariée à Charles de Collart Sainte-Marthe, dernier du nom.

(3) Les Fornier de Carles de Pradines portent : *d'argent, à 3 bandes de gueules, chargées chacune d'une étoile d'or; au chef d'azur chargé d'un lion issant d'or, adextré d'une étoile de même.*

Digitized by Google

onze ans après, le 9 juillet 1708. Nous pourrions suivre la carrière de Jean de Pradines (1) comme nous avons fait pour ses deux beaux-frères François de Collart et Pierre de la Roche-Guyon, et le voir obtenir successivement les grades de lieutenant et capitaine de marine, lieutenant de roi, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de la Grenade. Nous ne le ferons pas, aussi bien les exemples cités suffisent-ils pour montrer quelle était la vie toute de vaillance de ces cadets de famille que tantôt l'amour d'une vie aventureuse, tantôt le désir de refaire leur fortune amenait aux îles d'Amérique. Un même sentiment apparaît chez eux et domine tous les autres : la volonté bien arrêtée de servir utilement leur patrie; aussi les voit-on conquérir tous leurs grades à la pointe de l'épée. Mais ce ne sont pas seulement des soldats, ce sont aussi des chefs de maison comprenant leur devoir aussi bien que leur rôle social; grâce à eux se forment des races fortes et nombreuses. Elles maintinrent notre suprématie dans les Antilles, malgré les fautes des gouvernants, malgré les abus d'autorité dont furent trop souvent victimes leurs habitants et que dénoncèrent ouvertement nombre de gouverneurs éclairés, entre autres le parent de l'archevêque de Cambrai, M. de Salignac-Fénelon (2).

Quelles leçons le présent ne pourrait-il tirer de ces exemples du passé! Maintenant on comprend bien qu'une grande nation ne peut vivre et prospérer si elle n'a pas de colonies; mais, ce principe admis, nous ne faisons rien pour mettre en valeur et administrer sagement les pays auxquels nous tenons tant. Une fois la période de conquête terminée, à l'organisation militaire généralement bonne succède une administration civile déplorable. Ce que nous envoyons là-bas est en quelque sorte le rebut de la nation. Tandis que nous trouvons partout jadis des hommes tels que les Sainte-Marthe, les Collart, les Pradines, les La Roche-Guyon, apportant en eux, avec la noblesse du sang, la valeur militaire et l'intégrité du caractère, nous voyons maintenant nos fonctionnaires coloniaux donner l'exemple des passions les plus méprisables. Avides de plaisirs et d'argent, sans moralité, sans scrupules, il passent après s'être fait craindre et détester, n'ayant

(1) Cette branche des Fornier de Carles de Pradines, éteinte en 1872, s'est fondue dans les Testu, marquis de Balincourt, et les vicomtes de Jessé-Charleval.

(2) Dans ses lettres au duc de Choiseul, alors ministre.

Digitized by Google

qu'un but : revenir en France jouir du produit de leurs rapines.

On se demande souvent ce qui a fait la prospérité de bon nombre de colonies anglaises; il suffit de regarder la différence du système employé, la différence des hommes qui représentent au loin la métropole. Comme nous le faisions au XVIIe et au XVIIIe siècles, l'Angleterre envoie là-bas ses cadets de famille. Ils partent pour gagner une fortune, il est vrai, mais aussi acquérir des titres et de l'honneur. Ils s'établiront là où leur volonté les a conduits, ils fonderont des familles nombreuses, et partis sans espoir de retour ou tout au moins sûrs de rester longtemps où ils sont, ils organiseront d'importantes maisons de commerce, ou, s'ils sont fonctionnaires, ils administreront de leur mieux un pays qui devient leur patrie d'adoption et dont ils connaissent les mœurs, les besoins, les aspirations.

Même lorsqu'il est honnête, le fonctionnaire français restera intérieur; hôte essentiellement de passage, il ne saura rien du pays qu'il devra diriger; dès qu'il sera au courant, on l'enverra ailleurs faire de nouvelles écoles. Quant au cadet de famille qui devient le colon désireux de s'installer sur un sol fécond qu'il rendra plus fécond encore, nous n'en parlerons même pas, il n'existe plus en France. Comment y aurait-il des cadets de famille, puisque les familles deviennent de moins en moins nombreuses!

(A suivre). Paul DE LONGUEMARE.

Digitized by Google

ORIGINES

DE

L'ABBAYE DU VALASSE[1]

A une foi vive, à une valeur sans égale, le chevalier du moyen âge joignait la reconnaissance; cette vertu, fille de la justice, était, aussi bien que le courage, la compagne « de ses granz chevaleries et de ses granz faiz d'armes ». Avait-il remporté une victoire, échappé à la honte d'une défaite, ou bien, dans ses combats d'outre-mer, s'était-il heureusement soustrait à la trahison des « tierz » et des mécréants, aux « coupz des ondes », aux périls d'un naufrage; du pommeau de son épée, comme on l'a souvent écrit, il scellait une charte, traçait avec sa pointe le plan d'une église, se dépouillait, pour la doter, d'une partie de ses terres; et une colonie monastique venait en son nom commencer une action de grâces, qui devait se perpétuer dans tous les siècles.

(1) « J'ai fait copier, écrivait un jour à l'abbé Cochet un de ses amis (l'abbé Langlois), j'ai fait copier une centaine de chartes du Valasse par notre professeur de huitième, qui est de Gruchet et grand amateur. » Il y a juste soixante ans de cela (13 février 1842); et aujourd'hui le professeur de huitième est octogénaire et doyen de promotion des chanoines honoraires de Rouen.

Le dossier des cent chartes s'est accru d'une multitude de documents puisés jusqu'en Angleterre. Mais de cette riche collection de titres authentiques, à peine une trentaine de pages ont-elles paru en 1868, annotées d'ailleurs avec une ampleur et une érudition qui, on l'a dit, feraient honneur à un bénédictin. Et les intimes eux-mêmes pouvaient craindre qu'avec ce *Chronicon Valassense* le vénérable auteur n'eût publié son dernier mot.

Depuis près de quarante ans, les *Origines du Valasse* étaient reléguées au fond d'un tiroir, comme un méfait littéraire qu'on dérobe aux regards. Fortuite-

Digitized by Google

Les fortes races dont il était issu se connaissaient en vrai progrès : elles avaient foi en la vertu de l'aumône et de la prière. De nos jours, l'économie politique met au rang des fonds improductifs les forêts et les terres qu'elles donnaient aux moines. C'était autrefois un patrimoine sacré; par ses revenus les grands seigneurs procuraient à l'Église le moyen de glorifier Dieu, assuraient l'existence du pauvre et garantissaient du côté du menu peuple l'ordre et la sécurité.

Dans la noble phalange de ces guerriers valeureux, de ces fondateurs d'abbayes, figurait au XIIe siècle, et en première ligne, Waleran, comte de Meulan, riche feudataire, intrépide chevalier, dont l'histoire raconte « grant foison » d'aventures. Ce fut à ses « périls de mer », au retour de la Palestine, et à sa reconnaissance que l'abbaye du Valasse dut son origine, ses monuments et ses richesses.

Waleran de Meulan, fils de Robert, sire de Beaumont, qui, sous Henri Ier, gouverna l'Angleterre [1], « le plus grand, le plus riche, le mieux allié de Normandie [2] », prit part à la deuxième croisade. A la suite de Louis VII et de Robert de France, duc de Bourgogne, il n'avait pu résister à l'éloquente parole de saint Bernard, et le Pape Eugène III le marqua du signe du croisé dans la célèbre assemblée de Vézelay (1147) [3].

Le succès n'est pas toujours le compagnon obligé de la valeur. Malgré « des combatz fortz et grantz », l'expédition fut malheureuse; les croisés, contraints de se retirer, regagnèrent le royaume

ment exhumées l'été dernier, elles ont été ces jours-ci l'objet d'une allusion qui s'inspirait d'une arrière-pensée de publicité. La *Revue catholique* est heureuse de se voir confier l'impression de ces pages, qui sembleraient écrites tout exprès pour elle.

Ses lecteurs regretteront à coup sûr que les deux volumes dont elles formaient le premier chapitre n'aient pu être rédigés. Qu'ils se consolent. Soixante années des soins les plus intelligents et les plus assidus donnés d'abord à la jeunesse du sanctuaire puis aux défaillances suprêmes des vétérans du sacerdoce, ont plus de prix devant Dieu, comme aussi devant les hommes, qu'une monographie locale. Qui sait si Mabillon ne les eût pas préférées à ses merveilleuses *Annales bénédictines*.

L'abbé A. Tougard.

1. De la Roque, I.
2. Roberti de Monte, *app. ad Sigeb.*
3. *Ibid., ann. 1157 ap.* Histor. des Gaules, XIV. — *Chronica Norm. ap.* Duchesne, 982.

Digitized by Google

de France les uns par terre, les autres par mer. Waleran et ses hommes « se requeillirent en leur » vaisseau et, au mât le plus élevé, déployèrent la bannière seigneuriale, tout étincelante d'*un lion d'argent sur fond de sable* [1]. « En brief temps, le vent se feri au voilles, » et accéléra le retour vers le manoir féodal; poussé par une brise favorable, sous un ciel sans menaces, le comte put espérer un voyage heureux et rapide pour le temps. « Mais en la mer lui avint une fière tempête », les flots soulevés mirent « en péril de mort » le seigneur et ses vassaux. Inaccessible à la crainte sur le champ de bataille, le chevalier fut saisi d'effroi devant la force irrésistible des éléments bouleversés. Son regard suppliant s'éleva vers le ciel, un vœu fut sa prière; il promit, s'il échappait au naufrage, de fonder une abbaye de moines blancs [2]. C'était l'époque en effet où, malgré les colères d'Orderic Vital, la robe blanche des Cisterciens apparaissait à côté du froc noir de Saint-Benoît [3]. Cependant, « la neif hurta malement » et se brisa contre les écueils; mais, sur ses débris, Waleran put atteindre le rivage avec Renault de Gerponville et quelques autres seigneurs [4].

Renault de Gerponville, à qui nous devons la relation de ce naufrage, était un chevalier du *Pagus* Cauchois. Sa demeure féodale assise sur le sol celtique de Gerponville, non loin des tables de pierre du *Pivallet* et du *Clos-Blanc* [5], embrassait dans ses domaines, non seulement les terres qui l'environnaient, mais encore les seigneuries du Tilleul, de la Poterie, de Sainte-Hélène [6]. Riche en terres et vaillant, le sire de Gerponville marchait de pair avec les Crespin de Mortemer, les Malet de Graville, les Martel de Basqueville, les Giffard de Bolbec. Il apparaît auprès de Guillaume de Tancarville et de Nicolas d'Estouteville dans les chartes délivrées en faveur des abbayes de Saint-Georges [7] et de Valmont [8]; l'impératrice Mathilde elle-même l'appela comme

1. C'est-à-dire un lion peint en blanc, sur fond noir.
2. *Chronicon Valassense.*
3. *Order. Vital*, VIII, 26 fin. — *Annal. Ben.*, V, 327. — *Gall. Christ.*, XI, 225.
4. *Chron. Val.*
5. M. Cochet, *Egl. de l'arr. d'Yvetot*, II, 197.
6. *Ibid.*, 216.
7. Guill. II, dit le Jeune, de 1140 à 1173. — Deville, *Essai sur l'égl. et l'abb. de Saint-Georges-de-Bosch.*, 76.
8. *Gall. Chr.* XI, anno 1169.

Digitized by Google

témoin, quand elle acheta la terre de Februarius de Gruchet pour en faire don à l'abbaye du Valasse [1]. Pendant la tempête où il faillit périr, Renault avait persuadé sans peine à Waleran de Meulan d'implorer, par un vœu, la protection du ciel. Il lui avait même indiqué, dans ses domaines, la *Haie de Lintot* comme un lieu propice au recueillement et à la prière [2]. C'était une grande étendue de forêt, dont les limites passaient par Gruchet, Le Feugueret, Trouville, *Saint-Nicolas-de-la-Haie,* Anquetierville, la Trinité-du-Mont et Triquerville. Dans cette vaste enceinte formée, selon l'usage, de haies vives fortement enlacées [3], étaient contenus tout à la fois serfs et labours, bois et bêtes fauves enfermées pour la chasse; réunion déjà tentée par Henri Ier à Wodestoc, dans ses domaines d'Angleterre [4]. La Haie de Lintot s'étendait jusqu'à la vallée de Gruchet, dont aujourd'hui encore elle couronne les collines de sa verte forêt. « Cette vallée est une des plus agréables et des plus pittoresques que la nature puisse offrir [5]. » Après avoir pris naissance non loin du château des Fontaine-Martel, elle court, étroite d'abord, de l'est à l'ouest entre deux remparts de grès et de sables verts fertiles en cônes, pecten, ammonites et autres fossiles de ce terrain crétacé; puis, tout à coup, au pied de l'ancien prieuré de Saint-Michel, elle s'ouvre passage vers le sud, à travers un calcaire turanien, dépositaire d'une *ostrea communis*, de plusieurs infusoires et surtout d'algues, de bruyères et de fougères, indice presque certain d'une plage faiblement submergée. Plusieurs vallons, pleins de calme, de soleil et de grandes ombres, s'unissent comme des affluents à la vallée principale; à droite, c'est le Val-d'Arques, appelé aussi le Grand-Val, avec le Val-au-Grès et le vallon de Corneville, qui ressemblent à deux cratères de soulèvement, témoins des antiques bouleversements de la contrée; à gauche, les plus remarquables sont le Val-à-la-Reine et surtout le Val-de-la-Fontaine-Murée. Ce dernier s'échappe, pour ainsi dire, du sein même de la forêt de Lintot et vient épancher les eaux fraîches de son ruisseau dans la rivière de Bolbec.

1. Arch. dép., *charte originale.*
2. *Chronic. Valass.*
3. Du Cange, v° *haia.*
4. *Script. rer. Angl.*, Henr. Huntind. 382.
5. Noël, *Essai sur la Seine-Inf.*, I, 122.

Digitized by Google

C'est à ce point de jonction où les collines, en s'écartant, ouvrent un large espace que les chroniqueurs ont donné le nom de Valasse; nom assurément très riche en variétés orthographiques. En effet, c'est tout à la fois : le *Vallis Assii*, *Vallis Ascii*, *Vallis Accii*, *Vallis Azonis*, *Vallis Asronis*, *Vallis Axonis*, *Valassia*, *Valacia*, *Votum*, *le Vœu*, *le Val Ace*, *le Valace*, *le Val Asse*, *le Valasse*, c'est ce dernier qui a prévalu [1].

Le Vallis Assii rappellerait-il la « pierre d'Assus », cet *assius lapis* dans lequel on creusait des tombeaux qui, selon Pline, dévoraient les chairs humaines [2]. La colline aurait-elle recelé dans ses vastes catacombes toute cette armée de sarcophages que le savant antiquaire l'abbé Cochet fait passer sous nos yeux dans la *Normandie souterraine*? Aurait-elle versé, de ses flancs ouverts, cette immense quantité de pierre blanche, tendre d'abord, puis durcie par le temps, qui servit à bâtir les tours de Lillebonne et, précédemment, les palais somptueux, les balnéaires, l'enceinte même du cirque, au moins en partie, et toutes ces riches *villas* que la société romaine avait semées sur les bords si riants de la Seine, de Tancarville à *Juliobona* et de *Juliobona* à Gravenchon? Nous serions tenté de le croire en considérant la grande étendue de la carrière dite du Valasse et la réputation de la pierre de Lillebonne extraite du magnifique amphithéâtre de collines qui avoisinent cette ville antique. Nous savons en effet que dans le VIIIe siècle, Erinhard, abbé de Saint-Wandrille, faisait apporter à grands frais la pierre de Lillebonne pour bâtir la basilique dédiée à l'archange saint Michel [3]. D'un autre côté, le christianisme, en pénétrant dans la forêt de Lillebonne, y trouva les serfs attachés à la glèbe pour l'essarter et la féconder. Il créa pour eux ces oratoires de bois et de bauge qui durent précéder partout nos églises de silex et de tuf, et les mit sous le vocable des patrons de la solitude et de la chasse : *Saint-Antoine*-la-Forêt, *Saint-Eustache*-la-Forêt. Mais au *Vallis Assi*, il rencontra les *latomes*, ou tailleurs de pierres, auxquels il donna pour protecteur le patron des artisans. Ce fut pour eux, il est permis au moins de le croire, qu'il bâtit la chapelle *S.-Petri-de-Fabris*, « Saint-

1. *Arch. dép.* Valasse, *passim*.
2. Pline, liv. II, chap. 96; liv. XXXVI, chap. 27.
3. *Neustria pia*, 129.

Digitized by Google

Pierre-des-Artisans », appelée plus tard par altération *S.-Petri-de-Faveris*, le Favery, le Favril [1]. Le *Vallis Ascii* serait-il encore une corruption de *Vallis Asciæ*, *ascia*, *chaux*, et aurait-il produit ces amas de calcaire qui, passés au feu, servirent à bâtir tous les monuments civils, religieux et militaires, entassés les uns sur les autres sur le sol si fécond en souvenirs de l'ancienne cité des Calètes? Ou bien serait-il le Val-du-Midi, *Vallis Axonis*, et privé d'ombrages; ou simplement le val de la solitude et des ombres (ἀσκέω, vivre en solitaire; ἄσκιος, ombragé)?

Si l'incertitude de l'orthographe et le doute sur le sens des mots ne permet que des conjectures sur l'étymologie du *Valasse*, nous savons au moins que ce fut l'endroit désigné par Renault de Gerponville à Waleran pour l'accomplissement de son vœu.

Il n'y avait rien de nouveau pour le comte de Meulan dans la fondation d'une abbaye. Ces religieuses entreprises étaient de tradition dans sa famille. Honfroy de Veules, son aïeul, sur un sol légué par la conquête, avait trouvé les débris de constructions monastiques renversées par ses ancêtres les Normands; il les recueillit pieusement et ressuscita, sur leurs propres ruines, les deux monastères de Préaux [2]. Roger, son fils, ne s'était pas contenté de bâtir le *castrum* de Beaumont et de lui donner son nom [3]; il combla de bienfaits les deux maisons relevées par son père et, comme lui, mourut à Préaux sous l'habit monacal [4]. Robert de Beaumont, père de Waleran, si vanté et si décrié tout à la fois par les chroniqueurs anglais [5], s'était montré magnifique envers l'illustre maison de Lanfranc et d'Anselme [6].

Waleran lui-même avait environné Préaux de respect et d'amour [7]. C'était à ses générosités que le prieuré de Beaumont et la léproserie de Pont-Audemer devaient leur origine [8]. Saint-Nicaise de Meulan, Le Bec, le Chapitre de Rouen avaient eu part à ses libéralités [9]; et enfin, quelques années avant la croisade

1. *Chron. Valass.*, p. 9; *ibid.* plan n° 2.
2. *Annal. Bened.*, IV, 392; 1134-1140.
3. Moreri, v° Beaumont.
4. *Annal. Bened.*, IV, 83; *Neustria pia*, 505-507.
5. Guill. Malmesb., *Script. rer. Angl.*, 160-164. — Henric. Huntind., *ib.*, 380.
6. *L'abbaye du Bec.* V. de la Roque, I.
7. *Gall. Chr.*, XI. — *Annal. Ben.*, VI, 519.
8. *Neustria pia*, 507.
9. De la Roque, I.

Digitized by Google

(1136-1138), il avait fondé et doté en Angleterre l'abbaye de Bordeslay [1].

Haymon était alors le deuxième abbé de ce monastère, aujourd'hui si bien nivelé par le temps et les révolutions que la charrue seule soupçonne la place qu'il occupa aux jours de sa splendeur [2]. Ce fut à ce moine cistercien que Waleran confia la fondation du Valasse. Il remit entre ses mains une charte par laquelle il cédait en pur don sa *Haie de Lintot*, et un homme payant vingt sous de rente, à condition que Haymon y bâtirait une abbaye [3].

C'était l'époque où les églises romanes de nos simples villages et surtout les grands monastères semblaient comme surgir de terre. Autour des fondations déjà plusieurs fois séculaires de Saint-Wandrille [4], de Jumiéges [5], de Fécamp [6] et de Montivilliers [7], venaient se grouper les abbayes de Saint-Georges [8], de Valmont [9], de Mortemer [10], de Beaubec [11], de Foucarmont [12], de Saint-Victor-en-Caux [13], de Longueville [14], du prieuré de Saint-Saens [15] et de Bival [16]; leurs cloîtres et leurs tours fraîchement bâtis, décorés, avec les murs crénelés de leurs antiques sœurs déjà minés par les siècles, formaient comme une couronne à la Haute-Normandie. Waleran voulut que l'abbé Haymon vînt d'Angleterre sur notre sol Cauchois pour mettre un fleuron de plus à ce diadème de pierre. Sa charte n'existe point dans nos archives, aucune de nos collections ne la reproduit; seul, le *Monasticon Anglicanum* nous révèle son existence en affirmant que l'abbé de Bordeslay y figurait comme témoin [17]. Elle dut être octroyée vers 1150 à la suite de la croisade dont on revint en 1149.

Le XIIe siècle, si fécond en dévouements militaires, ne le fut pas moins en dévouements religieux. Si les Waleran, les Renault de Gerponville, les Robert de Meulan [18], les Guillaume de Tancarville,

1. Dugdalés, *Monast. Anglic. Nov.*, V, 407.
2. *Ibid.*, 407-409.
3. *Chronic. Valass.*
4. Anno 654. Cette date et les suivantes ne sont qu'approximatives. — 5. Anno 661. — 6. Annis 664-1001. — 7. Annis 682-1030. — 8. Annis 1066-1114. — 9. Anno 1169. — 10. Anno 1134. — 11. Anno 1128. — 12. Anno 1130. — 13. Anno 1074. — 14. Anno 1084. — 15. Anno 1150. — 16. Anno 1150.
17. *Monast. Angl.*, V, 407.
18. Arch. dép. *Valasse*, charte orig.

Digitized by Google

les Amalbert de Pavilly[1] et tant d'autres abandonnaient terres et familles pour voler à la conquête du tombeau de Jésus-Christ; les moines par l'austère pratique des conseils évangéliques implantaient dans les mœurs du peuple la civilisation et répandaient dans leurs sillons la sueur de leur front comme une semence de richesse et de fécondité. Au milieu de cette double phalange, aussi glorieuse par le courage que par l'héroïsme de la vertu, se cachait une humble tribu qui portait silencieusement la vie religieuse à sa plus haute expression. C'étaient les solitaires et les ermites. On les trouvait partout. Dès l'apparition du christianisme dans nos contrées, saint Mellon s'éloignait de Rouen pour se préparer à mourir dans un petit ermitage qu'on a longtemps placé à Héricourt[2]. Plus tard, courageux émules de saint Gilles, le plus illustre des solitaires de la France mérovingienne, de pieux chrétiens vinrent habiter les retraites les plus cachées de nos forêts et de nos vallons. Des ermites remplissaient les bois de Mortemer[3] quand un homme de Dieu, *vir Dei*, Alexandre, premier abbé du monastère de ce nom[4], fut envoyé par Henri Ier pour dessécher le marais et le féconder. Ailleurs, en 1180, saint Gaucher quittait Meulan pour se cacher dans une retraite près de Limoges; mais ce fut surtout Hugues de Saint-Jovinien qui fit jeter à la solitude son plus brillant éclat. Retiré dans une île de l'Andelle, non loin de Périers, il joignait à une prière constante des austérités effrayantes : il se ceignait étroitement les bras, les jambes, tout le corps de liens de fer et, malgré de nombreuses infirmités, son jeûne était perpétuel. Le bruit de sa sainteté se répandit au loin. Gautier Maloiseau, fondateur du prieuré de Saint-Jacques de Bolbec, s'empressa de quitter sa retraite du Val-au-Grès pour se ranger sous sa conduite. Beaucoup suivirent son exemple, les cellules se multiplièrent autour du solitaire de l'Ile-Dieu; et en pleine Normandie, on vit fleurir comme une nouvelle laure de la Thébaïde[5]. Plus près de nous, sur les rochers de la chapelle de

1. L'abbé Cochet, *Egl. de l'arr. d'Yvetot*, II, 236.

2. D. Pommeraye, *Histoire des archevêques de Rouen*, p. 44.

3. *Annal. Cist.*, anno 1136. — *Gall. Christ.*, XI, 307-308.

4. Mortemer est aujourd'hui un simple hameau de Lisors, commune du canton de Lyons-la-Forêt *(Eure)*.

5. 1154-1187. *Gall. Christ.*, XI, 340.

Digitized by Google

Barre-y-va [1], à la côte de *Vasouy* sur la paroisse de Colleville [2] et au bois Tranchard de Tiergeville [3], M. l'abbé Cochet a découvert des grottes, des ermitages encore reconnaissables. Enfin nous sommes heureux de pouvoir affirmer que, longtemps avant l'arrivée des moines de Bordeslay, la prière et les vertus chrétiennes avaient pris possession du Valasse. Un pieux ermite s'abritait dans cette retraite, à l'ombre de la chapelle *S. Petri de Fabris*. Il se livrait sans doute à la contemplation pendant le travail des latomes, et ces carriers latomes, à l'heure du repos, adressaient en passant une prière à Dieu et recevaient les avis de son ministre.

Dans les premières années du XIIe siècle, la chapelle était déserte. Le bruit des hommes d'armes avait chassé le solitaire [4]. Située entre deux voies romaines, qui partaient de *Juliobona* pour *Caracotinum* et Fécamp [5], la solitude de Favril retentissait sans cesse du son du cor [6] et du cri de guerre [7]. Des compagnies anglaises promenaient partout le pillage et l'incendie [8]. Guillaume de Morteuil et Robert de Belesme chassés d'Angleterre (1102) soufflaient la discorde dans tous les coins de la province [9]. Henri lui-même passa le détroit et quand, deux ans après, il retourna à Londres en 1107, il avait vaincu à Tinchebray, soumis nombre de châteaux, pris ou tué la plupart de ses ennemis, confisqué les domaines de Guillaume Malet, et réduit en captivité Guillaume Crespin et Robert d'Estouteville [10]. A peine avait-il livré au repos son bras de fer [11], que le comte de Tancarville et Gautier Giffard,

1. *Eglises de l'arr. d'Yvetot*, I, 47. Entre Caudebec et Villequier.
2. *Ibid.*, II, 174.
3. *Ibid.*, II, 196.
4. *Ibid.*
5. L'abbé Cochet, *La Seine-Infér. hist. et archéol.*, 41, 58.
6. *Cornua rauco strepebant cantu*, Henric. Hunt., anno 1106.
7. *Clamor, ut in initio bellorum fieri solet*, Guill. Gemet., VIII, 21.
8. *Misit rex milites in Normanniam qui... prædis et combustionibus non minimam cladem ingesserunt*, Henric. Huntind., anno 1101.
9. *Fax bellorum immissa Normanniæ... circumquaque posita corripiens*, Will. Malmesb., 157.
10. Henric. Huntind., 379; Willelm. Malmesb., 227.
11. *Quamvis pro tumultibus Normannicis, sæpe et diu in regno suo deesset, ita timore rebelles frænabat, ut nihil pacis in Angliâ desideraret.* Willelm. Malmesb., 161.

Digitized by Google

seigneur de Bolbec, levaient de nouveau l'étendard de la révolte, en 1120 [1]; puis, s'unissant à leur suzerain contre Waleran de Meulan, rasaient la forteresse de Vatteville (1124) [2]. Seul, si le tumulte des combats ne l'eût contraint à fuir, le solitaire du Valasse aurait pu raconter combien de fois, dans ces années si fertiles en malheurs [3], le *Stratum romanum* vit passer et repasser les homme d'armes et les engins de guerre des Crespin du Bec-de-Mortagne, des Malet de Graville, des d'Estouteville, sires de Valmont, des Guillaume et des Rabel de Tancarville, et des Gautier Giffard.

De 1134 à 1137, Rabel de Tancarville, dont le domaine s'étendait jusqu'au Valasse [4], pourvut la chapelle de deux religieux. Il disposa en leur faveur de douze acres de terre. Ce coin de terre devint plus tard le verger du monastère et a porté jusqu'à nos jours le nom *du Favery*. A l'exemple des grandes familles de cette époque, ces chambellans héréditaires de Normandie bâtissaient des abbayes et des prieurés. Raoul, gouverneur du Conquérant, avait construit à ses frais l'église, aujourd'hui si justement admirée, de Saint-Georges-de-Boscherville [5]. Guillaume, son cinquième fils, l'avait élevée à la dignité d'abbaye [6]. Ce fut à Rabel que le prieuré de Sainte-Barbe en Auge dut son origine [7] : fondation assurément peu spontanée, si l'on en croit la légende. En effet, héritier d'Eudes Stigand, par Agnès, son épouse, le comte avait réuni à ses domaines non seulement les biens légitimes de l'héritage, mais encore un fond de terre destiné au prieuré de Sainte-Barbe. Bientôt après cette usurpation sacrilège, une fièvre violente saisit le chambellan et le mit, en quelques jours, en face de la mort. Sa pieuse épouse s'alarme et se prosterne devant les reliques de sainte Barbe. Elle approchait ses lèvres de la châsse vénérée, quand tout à coup un frémissement miraculeux agite les saintes reliques et manifeste la juste indignation du ciel. Rabel, informé du prodige, promit, s'il guérissait, de rendre non seule-

1. De la Roque, I.
2. *Ibid.*
3. *Werram calamitate refertam*, 1101, Henric. Huntind., 379.
4. *Chronic. Valass.*, p. 9; n. 19.
5. Deville, *Essai sur... Saint-Georges*, 20.
6. *Ibid.*, 23.
7. *Neustria pia*, 717-724.

Digitized by Google

ment le fond injustement retenu, mais encore d'y ajouter de nouvelles terres. Il guérit, dit l'histoire, et il tint parole [1]. Ami de la religion et des grandes entreprises [2], le chambellan conçut le projet de faire pénétrer la prière et la vie monastiques dans les solitudes du Valasse; mais il avait à peine installé lui-même, dans la chapelle du Favril, les deux religieux venus de Mortemer, que la paix de la vallée, un moment protégée par l'inflexible énergie de Henri, fut de nouveau troublée par la guerre [3]. Henri Ier venait de succomber (1135); son corps, embaumé, comme savaient le faire les chirurgiens de l'époque, c'est-à-dire coupé en tous sens par des lames de couteau, bourré de sel et cousu dans des peaux de taureau [4], n'avait pas encore quitté nos rivages, que déjà l'usurpateur Étienne de Blois s'était fait proclamer roi d'Angleterre. Dès 1136, il montait à l'assaut des forteresses normandes [5] et en 1137 il assiégeait les tours de Lillebonne. Fidèle à ses serments envers Mathilde, l'impératrice, héritière légitime de la couronne, le comte de Tancarville, « l'escu au col, et le hiaume en la tête », attendait l'ennemi derrière les murailles du château royal [6]. « Au bruit que les cors menoient », les deux moines, Guillaume Malneno et son compagnon, furent contraints à leur tour, comme le solitaire qui les avait précédés, d'abandonner la chapelle de Saint-Pierre. Ce fut, du reste, du consentement et de l'avis de Rabel; vaincu par Étienne, mais préparant sa vengeance, il trouva que l'espace, dont il pouvait disposer dans la vallée, était insuffisant pour fonder un monastère et qu'il fallait attendre un moment plus favorable.

Deux circonstances nous permettent de limiter l'époque de cette tentative de fondation entre 1134 et 1137; en effet, les religieux appelés par Rabel furent envoyés de l'abbaye de Mortemer, dont les commencements datent de 1134 [7]; et nous savons d'ailleurs qu'Étienne de Blois renouvela en 1137 [8], dans la vallée

1. *Historiens de France*, XIV, 499.
2. ... *Viro laudabilium operum et religionis amatore.* Chron. Valass.
3. *Chronic. Valass.*
4. *Henric. Huntind.*, 386.
5. *Ibid.*, 387.
6. Order. Vital, *apud Histor. des G.*, XIV, 76.
7. *Gall. Chr.*, XI, 307-308.
8. *Robert. de Monte*, anno 1137. — *Orderic Vital, ibid.*, XIV, 76, C.

Digitized by Google

du Valasse, les ravages de la guerre qui forcèrent les deux Cisterciens à la retraite. Ils emportèrent avec eux les promesses du comte de Tancarville, mais les années s'écoulèrent sans en voir l'accomplissement. Force fut bientôt au chambellan de faire la paix avec Étienne [1]; car il sentit les approches d'un ennemi plus redoutable, l'âge et les infirmités lui firent tomber des mains la lance et la hache. Ils songeait à terminer sa carrière dans le monastère de Mortemer, quand la mort le prévint dans le prieuré de Sainte-Barbe, où ses restes doivent encore reposer aujourd'hui.

Son fils, Guillaume le Jeune, parut oublier pendant plus de dix ans la fondation du Favril. Cependant, quand les projets de Waleran furent connus, il autorisa les religieux de Mortemer à reprendre leur antique chapelle et les douze acres de terre qui l'environnaient.

Haymon trouva donc les Cisterciens déjà établis au Valasse en 1150. C'était un sérieux obstacle à l'exécution de ses desseins. En ces temps où la guerre et la discorde désolaient le monde, l'Ordre de Citeaux s'était présenté comme un grand exemple de concorde et de paix. Pour écarter toute cause de divisions et de luttes entre les monastères, le Chapitre général avait statué en 1134 : « Que nul d'entre nous ne reçoive une terre pour la « fondation d'une abbaye, avant d'avoir la certitude absolue « qu'elle est à plus de deux lieues de Bourgogne des autres « maisons de notre ordre. Si un prieuré [2] se trouve dans le voisi- « nage, le fond pourra être accepté, moyennant le consentement « du Chapitre général. Dans tous les cas, que les manoirs ou « *granges* des abbayes soient séparés par une distance de deux « lieues au moins [3] ». La présence de deux simples religieux protégée par les statuts de l'Ordre était donc pour l'abbé de Bordeslay une difficulté réelle, et ce n'était pas la seule. L'abbaye de Bernay avait aussi dans ces parages de nombreuses possessions. Ce qui n'étonnera personne, si l'on se rappelle que ce monastère fut fondé par des moines de Fécamp [4] qui durent laisser dans le pays de Caux des sympathies et des bienfaiteurs. Dans une circonstance solennelle, en 1061, au milieu des Pères du Concile de

1. Deville, *ouvr. cité*, 99-111.
2. *Si tamen ibi Congregatio fuerit.*
3 *Annal. Cist.*, 1134, I, 276.
4. De la Roque, *Hist. de la maison d'Harcourt*, III, 165.

Digitized by Google

Lillebonne, en présence du futur conquérant de l'Angleterre, de pieux donateurs, Hugues de Bolbec, la comtesse Ada de *Raphetot*, et plusieurs autres, avaient concédé en perpétuelle aumône à l'abbaye de Bernay l'église de Saint-Michel-de-Bolbec et la chapelle Saint-Martin [1]. Plus près du Vallasse, entre *Putémare, la Croix-de-Follebarbe et le Mont-Pellier*, les bénédictins de Bernay possédaient les bois et les terres du *Long-Fayeul* [2]. L'église de Gruchet était sous leur patronage, et ils avaient dans le village des *hommes*, gens corvéables payant le cens [3]. Enfin, à quelques pas dans Favril, ils occupaient la chapelle Saint-Marcel [4], délicieuse et poétique *grangia* qui s'encadre comme un tableau dans un angle de collines boisées à l'abri du cratère de Corneville, et rafraîchit le pied de son verger séculaire dans les eaux de la rivière de Bolbec. Malgré l'étendue de la *Haie* de Lintot, Haymon manquait d'un espace convenable et surtout de liberté pour accomplir le vœu de Waleran. En outre, ce lui était une lourde charge de bâtir un monastère sur le continent. Le détroit était loin d'être sillonné en tous sens par ces vaisseaux spacieux et rapides qui en ont fait, selon la pensée de Pascal, comme un grand chemin qui porte où l'on veut aller [5]. La vapeur n'avait pas encore jeté un pont sur la Manche et l'on n'eût pu dire alors, comme lord Palmerston en 1860... « Par la vapeur, *l'Angleterre* n'est plus une île [6] ». Sur les nefs du XIIe siècle, les voyages étaient longs et périlleux. On se rappelait encore avec effroi en 1150 le sinistre qui avait enseveli sous les flots l'héritier de la couronne d'Angleterre et nombre de seigneurs normands [7], et qui faillit engloutir avec eux le comte de Tancarville.

Haymon résolut donc de confier son œuvre à l'abbé de Mortemer dont, plus d'une fois, en allant au Chapitre général, il avait reçu une hospitalité bienveillante [8]. A sa prière, le pieux Adam de

1. *Neustria pia*, p. 401-402.
2. *Archiv. dép.*, Valasse, chartes originales; voir le *Chron. Valass.*
3. *Ibid.*
4. *Arch. dép.*, chartes orig. de Waleran, Mathilde, Henri II, etc. – *Chronic. val.*
5. « Les rivières sont des chemins qui marchent et qui portent où l'on veut aller. » *Pensées*, art. XXV, parag. 59.
6. Robert Peel, cité par lord Palmerston, *Le Monde*, 26 juillet 1860.
7. « ... *Et multi proceres.* » Henric. Huntind., *apud Script. rer. Angl.* (Francofurti), 381.
8. Deville, *Essai sur l'égl. et l'abb.*, etc., 99-111.

Digitized by Google

Mortemer, environné tout vivant de l'auréole et du parfum des saints, maintint ses moines au Valasse, Haymon leur adjoignit Robert d'Oxford. Après une année de travail et de prière en commun, Waleran céda aux instances du religieux anglais et consentit à remettre à Mortemer, par une nouvelle charte, ce qu'il avait précédemment concédé à Bordeslay : « Sachent tous, dit-il, « que j'ai donné à l'abbaye de Sainte-Marie-du-Vœu, de l'ordre de « Citeaux, située dans la vallée qui s'étend de Lillebonne à « Bollebec, toute la haie de Lintot, avec ses dépendances et en « toute liberté, telle que me l'avait donnée le comte d'Évreux, « sans y rien retenir de ses droits, lors de mon mariage avec sa « sœur la comtesse Agnès. Et comme le monastère de Bernay « possédait, dans ces parages, les champs et la chapelle Saint-« Marcel, sans lesquels la dite abbaye ne pouvait être régulière-« ment fondée, j'ai donné en échange à Richard, abbé de Bernay, « et à ses religieux, sept acres de terre labourable sur le même « territoire, trente sous de monnaie approuvée et usuelle à rece-« voir par chacun an sur les dites terres et leurs hommes, et cinq « ânes coutumiers au mort-bois sans aucune redevance, dans la « forêt de Flotenay [1]. »

Haymon n'est pas cité dans cet acte du comte de Meulan : il n'avait point sans doute passé le détroit. Seul, Adam etait présent. La charte lui fut remise au milieu d'une nombreuse assemblée. Plusieurs chevaliers, Robert du Neubourg, Rodolphe de Formeville, Guillaume du Pin, Allain de Neuville, Raoul de Mandeville et Rodolphe de Brionne assistaient Waleran ainsi que son fils Robert. En tête était l'archevêque de Rouen, Hugues d'Amiens, ancien abbé de Radinges [2], l'ami de saint Bernard [3] et de Pierre le Vénérable [4]. C'est à lui que la charte est adressée : *Hugoni, Dei gracia, Rothomagensi archiepiscopo;* et c'est par *sa main* que le don se transmet, *per manum predicti archiepiscopi.* Il avait près de lui l'évêque de Bayeux Philippe de Harcourt, l'évêque d'Evreux Rotrou de Warwick, et Arnould évêque de Lisieux [5]. Ce dernier, qui avait partagé avec Waleran les périls et les fatigues

1. *Arch. dép.*, Valasse, charte orig. — *Chronicon Valass.*
2. D. Bessin, *Concil. Rot. provinciæ*, II, 4.
3. *Biblioth. Patrum*, XXII, Epist. XXXII, libri V.
4. *S. Bernardi opera*, I, 41, Epist. XXV.
5. *Arch. dép.*, Valasse, charte orig. de Waleran. — *Chron. Valass.*

Digitized by Google

de la croisade, était tout ensemble défenseur de l'Église par ses écrits contre Pierre de Léon [1], délégué par le pape pour essayer la réforme de Jumiéges [2], écrivain distingué et mêlé aux grandes affaires de son époque. Nous le verrons apparaître plusieurs fois dans les chartes du Valasse et se lier d'une étroite amitié avec le premier abbé du monastère.

Comme la charte de Waleran vient de le dire, la Haie de Lintot, dont le territoire s'étendait jusqu'à la rivière de Bolbec, avait primitivement appartenu aux comtes d'Évreux. Robert, tout à la fois comte d'Évreux et archevêque de Rouen, l'avait reçue, avec une partie du domaine de Lillebonne, de son père, Richard Ier, duc de Normandie (990) [3]. Agnès, fille de Richard d'Évreux, la porta dans la maison de Montfort par son mariage avec Amaury Ier [4]; et enfin, la petite-fille de ce dernier, Agnès de Montfort, dame de Gournay-sur-Marne, en épousant Waleran, la reçut pour dot de son frère Amaury IV, qui mourut jeune et sans enfants en 1140 [5]. Agnès dut se soumettre à la coutume normande, et, tout en recevant une terre en échange de sa dot [6], confirmer la donation de la Haie de Lintot. « Cette femme, qui « fit faire quantité d'églises et de clochers, jusques au nombre de « dix-sept, et en outre fit paver plusieurs chemins, fit faire « plusieurs ponts et chaussées pour la commodité publique [7] », s'intitule comme fondatrice du Valasse : « *Sachent tous*, dit-elle, « *que j'ai fondé l'abbaye de Sainte-Marie-du-Vœu..... Je lui ai* « *donné et cédé en perpétuelle aumône la Haie de Lintot avec toutes* « *ses dépendances*, PAR LA MAIN *du comte Waleran, mon seigneur* [8]. » Plus tard, Mathilde, l'impératrice, et Henri II prendront à leur tour le titre de fondateurs. C'était la coutume des rois, des ducs et des grands seigneurs, qui faisaient quelque don considérable à une abbaye naissante. Il était juste que tous eussent part à l'honneur, puisque tous partageaient le sacrifice.

1. *Gall. Chr.*, XI, 774.
2. *Biblioth. PP.*, XXII, 1308, Epist. ad S. P. Adrianum.
3. Guilmeth, *Lillebonne*, 80.
4. Moreri, ÉVREUX.
5. Moreri. — Le P. Anselme, VI, 73, C.-D.
6. *Chron. Valass.*
7. De la Roque, *Maison de Harcourt*, I.
8. *Arch. dép.*, Valasse, charte originale. — *Chron. Valass.*

Digitized by Google

Si l'on se reporte aux larges domaines donnés par les rois francs, puis par les ducs de Normandie, aux antiques abbayes de Saint-Ouen, de Saint-Wandrille, de Jumiéges et de Fécamp, les terres et les bois de Lintot étaient un fond bien étroit. Au XIIe siècle, il parut insuffisant; aussi le verrons-nous bientôt s'arrondir royalement, grâce à la circonstance que nous allons raconter.

En 1109 Henri Ier reçut des messagers grands, forts, richement parés, recommandation considérable alors que prédominait la force physique. Ils venaient lui demander la main de sa fille Mathilde pour leur maître, Henri V, empereur d'Allemagne. Le roi consentit à leur demande au milieu de la cour la plus brillante et la plus nombreuse qu'il eût jamais réunie [1]. Dès 1125, Mathilde revint auprès de son père, veuve, avec le titre d'Impératrice. Elle devait y ajouter plus tard, grâce à la triste mort de son frère Guillaume, dans les eaux de Barfleur, le titre de reine d'Angleterre; les barons, les évêques, les abbés, tout le royaume l'avait juré [2]. Cependant, Henri, vainqueur de tous, excepté de lui-même, succombe sous l'un des plus redoutables de ses ennemis intimes, un festin de murènes [3]. Tout à coup, le vide se fait autour de Mathilde : les seigneurs trouvaient le caractère de l'*Emperesse* vindicatif et hautain. Étienne de Boulogne fut déclaré roi. Bientôt après, tandis que Geoffroi Plantagenet, à qui Mathilde s'était unie par un second mariage [4], envahit la Normandie [5], l'Impératrice elle-même, presque sans appui, mais forte de son droit, déploie sa bannière et passe en Angleterre à la tête d'une faible troupe de cent quarante chevaliers [6]. Robert de Glocester, son frère, se met pour elle à la tête d'une petite armée, traverse un marais réputé infranchissable et attaque Étienne sous les murs de Lincoln. L'usurpateur se défendit comme un lion, ses coups étaient comme la foudre, *vis fulminea;* de sa grande hache à double tranchant, il pourfendait les uns, renversait les autres. Elle se brisa dans sa main; on vit son glaive voler en éclats. Un chevalier d'une force herculéenne, Guillaume de Kains, l'aperce-

1. *Henric. Huntind.*, 379.
2. *Will. Malm.*, 175-177.
3. *Semper ei nocebant, et semper eas amabat.* Henric. Huntind., 385.
4. Dès 1127 ; *Henr. Hunt.*, 383.
5. 1136. — *Order. Vital*, lib. XIII, 21.
6. 1139. — *Will. Malmesb.*, 183.

Digitized by Google

vant désarmé, le saisit aussitôt par le cimier et le renversa en criant : « A moi, à moi tous! Je tiens le roi [1]. » Mathilde le mit en prison [2] et se fit elle-même couronner à Londres. Mais son intolérable fierté eut bientôt indisposé les habitants de la cité [3]. Surprise par une émeute, elle saute à cheval et s'enferme à Devizes puis à Oxford [4]. Dans le même temps, le légat ouvrait à Étienne les portes de sa prison. Ce dernier, rassemblant aussitôt tout ce qu'il peut de ses partisans, vient en toute hâte assiéger Oxford, affirmant tout haut que rien ne l'arrachera du pied de ces murailles tant qu'il n'en sera point le maître et que Mathilde ne se sera point rendue à discrétion [5]. Ce fut dans ce péril extrême que la fille de Henri fit vœu de bâtir un monastère si elle échappait à son redoutable ennemi. Le ciel exauça sa prière, mais elle fut réduite à risquer une fuite clandestine et précipitée. On était sur le point de célébrer *la Noël;* le 20 décembre 1142, la terre était couverte de neige; l'impératrice, vêtue de blanc, accompagnée de quatre chevaliers enveloppés de manteaux blancs, s'échappe par une poterne, passe silencieusement à travers les postes de l'ennemi et traverse la Tamise sur la glace; puis la nécessité lui donnant force et audace, elle gagne à pied Abingdon, s'enfuit à cheval derrière les murailles de Wallingford et bientôt après se retire en Normandie. « Ce fut un vrai miracle, » s'écrie Guillaume de Malmesbury [6]. Mathilde laissa l'Angleterre, agitée comme un océan soulevé par la tempête, s'épuiser en guerres de barons et de châteaux; période malheureuse pendant laquelle, dit un auteur du temps, ce ne fut par delà le détroit qu'un cri de guerre général, un long deuil, un immense effroi [7]. Les églises envahies, les cimetières violés [8], les monastères sécularisés devenant le repaire de soldats sans discipline [9], les troupeaux enlevés au pâturage, les pauvres campagnards rançonnés, chargés de fer,

1. *Henric. Huntind.*, 392.
2. *Will. Malm.*, 187.
3. *Henr. Huntind.*, 392.
4. *Will. Malm.*, 192.
5. *Will. Malm.*, 192.
6. *Est evidens Dei miraculum.* Histor. novellæ, III, 75.
7. *Henr. Huntind.*, 392.
8. *Will. Malmesb.*, 185.
9. *Henr. Huntind.*, 393.

Digitized by Google

emprisonnés, leurs maisons rasées jusqu'au sol [1], tel fut le triste résultat d'une lutte acharnée et sanglante entre un usurpateur et des seigneurs en révolte pour la possession de quelques coins de terre enfermés de murailles.

La guerre faisait alors de l'Europe comme un immense champ clos, où l'élite de l'humanité dépensait l'énergie de sa noble vie au bord de chaque fossé, au pied de chaque forteresse. Heureusement, le monde avait vu apparaître une armée d'un nouveau genre : elle s'avançait, l'Évangile à la main, sous l'étendard de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance. Des saints marchaient à sa tête, saint Étienne de Molesme, saint Bernard, Pierre le Vénérable, saint Lambert et tant d'autres. Les soldats de cette armée du Christ, les moines du XIIe siècle, révélèrent au monde chevaleresque une force morale aussi puissante et plus fructueuse que la force physique, des conquêtes plus dignes de dévouement et de sang. Si leurs bras étaient désarmés, leur parole était libre; ils proclamèrent les droits de la justice, le respect dû au faible. Les caractères les plus farouches finirent toujours par céder devant les lois de la raison et les inspirations de la foi. On sait l'inflexible énergie de Frédéric Barberousse; un seul homme pouvait quelque chose sur cette volonté de fer; c'était un moine cistercien, saint Pierre, devenu évêque de Tarentaise. D'un autre côté, les moines souffrirent avec le peuple et lui montrèrent, en les partageant volontairement, que sa pauvreté, ses privations, ses souffrances sont le germe d'une existence plus heureuse et plus stable. Ce fut une nouvelle étape dans la marche de la civilisation chrétienne.

Tandis que l'Angleterre était ainsi ravagée, la Normandie n'était guère plus heureuse. En 1136, Geoffroy Plantagenet, qui s'était chargé de la soumettre [2], ne put répondre aux cris de détresse de Mathilde assiégée à Oxford; la révolte d'innombrables châteaux le retenait dans la province [3]. Il la traita en pays conquis, de manière à mériter de saint Bernard le titre flétrissant de *Malleus bonorum* [4] qu'il faut bien traduire par *Fléau des honnêtes gens*. Le comte de Meulan, abandonnant le parti d'Étienne, avait mis sa

1. *Will. Malm.*, 185. — 2. *Order. Vit.*, XIII, 26.

3. *Quod rebellione multorum castellorum, in Normannia detineretur.* Wil. Malm., 192-195.

4. *Malleus bonorum, oppressor pacis et libertatis.* Epist. S. Bernardi ad Innocentium III, apud *Concilia Rotom*, 523-524.

Digitized by Google

valeur et ses bannerets au service du comte d'Anjou; pour lui, il avait réduit Falaise, les environs de Rouen [1], pris Emendeville et brûlé son église dédiée à saint Sever [2]. Après plusieurs années de luttes, Geoffroi et Waleran se virent enfin maîtres du pays. Henri, fils de Mathilde et de Geoffroy, fut salué duc de Normandie, et l'Impératrice put songer à l'accomplissement de son vœu. Elle prit à cet égard l'avis de l'archevêque de Rouen, Hugues d'Amiens. « Ce grand prélat, considérant prudemment combien l'Impératrice « et le comte estoient incommodés et espuisés d'argent par les « guerres et malheurs des temps, jugea que ce leur serait une « charge trop grande de fonder deux monastères qui peut-être ne « pourraient pas longuement subsister pour n'avoir de quoy « suffisamment se maintenir, et leur conseilla d'unir leurs vœux « par ensemble pour la construction et fondation d'une seule « maison; à quoi ils s'accordèrent [3]. »

Avant tout on crut qu'il fallait obtenir le concours des seigneurs voisins du Valasse, démarche prudente en ces temps de justice particulière et de guerres privées, auxquelles le concile de Lillebonne avait essayé de mettre un frein par *la trève de Dieu* [4].

Après avoir été la capitale des Calètes puis une importante station romaine, Lillebonne était devenue dans le moyen âge une cité royale, *vicus regalis* [5], *sedes regia* [6]. Les ducs de Normandie y séjournaient volontiers. Elle paraît avoir mérité surtout la prédilection de Guillaume le Conquérant. Il était à Lillebonne quand il fit dire à l'abbé de Saint-Evroult, accompagné de deux légats, qu'il le ferait pendre au plus haut chêne de la forêt, s'il lui apportait quelque condamnation de la part du pape [7]. C'est à Lillebonne qu'il convoqua le concile dont nous venons de parler [8]; c'est là encore qu'il réunit les grands vassaux de sa couronne ducale pour décider avec eux la conquête de l'Angleterre [9]. Outre

1. *Roberti de Monte*, ad annum 1151.
2. 1143. *Chronicon Rotom.* apud Labbe, *Bibl. nov. manuscr.*, I, 368-369.
3. De la Roque, I. — *Chron. Valass.*
4. *Dictionnaire des Conciles*, 207, v° LILLEBONNE. — *Order. Vit.*, Hist. des Gaules, XII, 60; — *Robert. de Monte*, anno 1162.
5. *Order. Vit.*, ibid.
6. *Robertus de Monte*, apud *Hist. des G.*, XIII, 306.
7. *Ord. Vit.*, III, 5.
8. *Ibid.*, 60 et 767. — *De la Roque*, I, 343.
9. *Will. Malmesb.*, Hist. des G., XI, 182. — *De la Roque*, I, 343.

Digitized by Google

qu'en stationnant dans cette ville, le Conquérant avait pour ainsi dire le pied chez les Saxons, il avait encore sous la main les Martel de Bacqueville, les Auvrecher d'Angerville, les Toustain du Bec, les Guillaume de Fécamp, les Malet de Graville, les Hugues de Bolbec, aussi bien que les sires de Bernières, de Bretteville, de Folleville, de Rames et les grands seigneurs d'Estouteville, de Longueville et de Tancarville [1]; ces fidèles compagnons de sa victoire étaient dans le pays de Caux comme des sentinelles avancées en face de la conquête. C'est au milieu de leurs descendants qu'allait apparaître l'abbaye du Valasse. La vallée où elle devait prendre naissance était à son origine sous la puissance des Giffard, célèbre famille normande qui avait donné un évêque à l'Angleterre [2] et à l'Église le prieuré de Beaumont [3] et l'abbaye de Longueville [4]. Gautier Giffard, Ier du nom, seigneur suzerain de Bolbec, avait vaillamment combattu pour Guillaume à Hastings, et mérité le comté de Buckingham [5]. Gautier III, son fils, s'était distingué à la bataille de Brenneville. Aussi Mathilde et Henri lui avaient-ils confié la garde de Lillebonne, ce qui le rendait maître de la vallée à ses deux extrémités. Non loin de là était la forteresse des sires de Tancarville. Dressée sur le bord d'une haute falaise, elle semblait planer sur l'abîme et sur les eaux de la Seine, assez semblable à ces nids que l'aigle suspend, inaccessibles au chasseur, au flanc des précipices. Du fond même de la vallée du Valasse, on pouvait entrevoir les créneaux menaçants des tours de Gravenchon. Des fossés profonds attestent encore aujourd'hui l'antique puissance de cette demeure féodale des comtes de Boulogne [6]; mais ils ne protègent plus que des souvenirs, cachés sous les ombres d'un épais taillis, au centre duquel s'élève le pignon d'une vieille chapelle. Seul, debout sur des ruines, il semble dire que la force et la grandeur terrestres n'ont qu'un temps, tandis que les œuvres même les plus humbles demeurent, dès qu'elles ont puisé l'existence aux sources éternelles de la vie.

(A suivre.) L'abbé F. Somménil.

1. E. de Magny, *Nobiliaire de Normandie*, 2-6.
2. *Henr. Huntind.* — Guil. Giffard, nommé par Henri Ier, évêque de Wincester.
3. *Gall. Christ.*, XI, 307.
4. *Neustr. pia*, 667.
5. *Ord. Vit.*, IV, 7.
6. *Chron. Valass.*, p. 65, note 3.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Vient de paraître à la *Société française d'Imprimerie et de Librairie* (ancienne librairie *Lecène, Oudin et Cie*), 15, rue de Cluny, Paris.

BOURDALOUE, HISTOIRE CRITIQUE DE SA PRÉDICATION, D'APRÈS LES NOTES DE SES AUDITEURS ET LES TÉMOIGNAGES CONTEMPORAINS, avec un fac-similé de l'écriture de Bourdaloue, par *Eugène Griselle*, S. J., docteur ès lettres, professeur aux Facultés catholiques de Lille, 2 vol. in-8° raisin, XXXVI-1054 pages . . . . . 15 »

Ce livre de science est en même temps — rare mérite — un livre d'agréable lecture; on y trouve un mélange naturel et ingénieux de discussions scientifiques, d'anecdotes, de traits caractéristiques, le tout facile à suivre et à retrouver grâce à des tables bien ordonnées, à une impression faite avec une intelligence littéraire et un goût excellents; et quand on l'a lu, on le relit, avec un plaisir et un profit nouveaux. On forme alors le vœu que l'auteur continue son œuvre, par une édition authentique du vrai Bourdaloue ou du vrai Bretonneau, et avance la solution des questions qu'il a le double mérite d'avoir originalement posées et consciencieusement laissées ouvertes.

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Évreux. — Imprimerie de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Billets d'aller et retour

Extension à toutes les gares et haltes du réseau de la délivrances de ces billets

Les billets d'aller et retour qui étaient, jusqu'à ce jour, délivrés seulement entre les gares comprises dans des zones variant suivant l'importance des villes, sont maintenant délivrés entre toutes les gares et haltes du réseau.

La durée de validité de ces billets reste fixée ainsi qu'il suit :

2 jours	pour les parcours	jusqu'à . . .	125	kilomètres.
3 »	»	de 126 à . .	250	»
4 »	»	de 251 à . .	400	»
5 »	»	de 401 à . .	500	»
6 »	»	de 501 à . .	600	»
7 »	»	au-dessus de	600	»

non compris les dimanches et fêtes.

Cette durée peut être, à deux reprises, prolongée de moitié, moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 °/₀ du prix initial du billet.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;

J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne : ..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 112 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Évreux, Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

11me ANNÉE — 5me LIVRAISON

15 MARS 1902

C. Guéry : Commanderie de Bourgoult (*suite*). — F. Somménil : Origines de l'abbaye du Valasse (*suite*). — Hébert : La noblesse de Normandie en émigration, avril 1791 à novembre 1792 (*fin*). — P. de Longuemare : Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe (*suite*). — X... : Bulletin bibliographique.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1902

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA CINQUIÈME LIVRAISON

I. — COMMANDERIE DE BOURGOULT (*suite*) . . . . . **C. Guéry.** 273

II. — ORIGINES DE L'ABBAYE DU VALASSE (*suite*) . . . . . **F. Somménil.** 287

III. — LA NOBLESSE DE NORMANDIE EN ÉMIGRATION, AVRIL 1791 A NOVEMBRE 1792 (*fin*) . . . . . **Hébert.** 298

IV. — UNE FAMILLE D'AUTEURS AUX SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES : LES SAINTE-MARTHE (*suite*) . . . . . **de Longuemare.** 306

V. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. . . . . **X...** 324

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

UNE FAMILLE D'AUTEURS AUX SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES : LES SAINTE-MARTHE, par P. DE LONGUEMARE (*suite*).

HISTOIRE DE LA COMMANDERIE DE BOURGOULT, par l'abbé GUÉRY, aumônier du Lycée (*suite*).

ORIGINES DE L'ABBAYE DU VALASSE, par l'abbé SOMMÉNIL (*suite*).

Digitized by Google

COMMANDERIE DE BOURGOULT

(Suite)

Ier APPENDICE

1219. Charte de Robert Crespin pour les Templiers

« Omnibus Sancte Ecclesie Apostolice filiis ad quos presens scriptum pervenerit, Robertus Crespin salutem individuo deo perpetuam. Noverit universitas vestra quod ego Robertus Crespin pro amore dei et salute anime mee, necnon Agnetis uxoris mee et ipsius voluntate donavi et concessi deo et fratribus templi Salomonis in liberam et perpetuam elemosinam sexaginta acras terre de viginti quatuor pedibus occupatas de boscho de dominio meo in parochia de Archanchio sitas totas in uno tenemento et in boscho de Bourgoult et ad maram Hernouet et a Spinetum : preterea ego dedi eisdem fratribus et concessi de commune herbagium in tota terra mea in bosco et plano et in omnibus aliis locis exemptis meis et pasnagium porcorum suorum quietum et liberum in omnibus boscis meis : concessi etiam et donavi eisdem fratribus in perpetuam elemosinam David de Vesli famulum meum cum toto tenemento suo quodcumque tenebat de me apud Cantelou in parochia de Archanchio liberum et quietum ab omnibus que pertinent ad me vel heredes meos et reddendo domui templi pro redditu tenementi sui decem solidos cui singulis annis ad Pascha de ipso David et heredibus ejus ad usus et consuetudinem templi. Haec omnia supra nominata ego dictus Robertus volo et concedo quod prenominati fratres teneant et

Digitized by Google

possideant libere et quiete et pacifice ab omnibus servitiis et querelis et exactionibus et ab omnibus aliis pertinentibus ad me vel heredes meos ut ego jam dictus Robertus Crespin et heredes mei et omnia supra dicta cum omnibus exitibus et profectibus ex eis provenientibus jam dictis fratribus templi garantisare, deffendere tenebimus et aliis feodis et tenementis meis versus omnes terrenos dominos et versus omnes alias gentes sicut puram elemosinam. Ut autem haec elemosina mea firmitatem in posterum obtineat in presenti conscripto et sigilli mei munimine roboravi.

« Actum fuit hoc anno Verbi Incarnati millesimo ducentesimo decimo nono. »

(Collationné sur l'original aux Archives du Grand-Prieuré de France.)

(Archives de l'Eure, fonds Bourgoult.)

1222. Amaury de Verclives donne 60 acres aux Templiers

« Omnibus Sancte Matris Ecclesie filiis ad quos presens scriptum pervenerit Amalricus de Warcliva, miles, salutem. Noverit universitas vestra quod ego dedi et concessi Domino et fratribus militie Templi Salomonis pro salute anime mee et Agathe uxoris mee et antecessorum meorum in puram et perpetuam elemosinam sexaginta acras terre, scilicet illud tenementum quod Eustachius de Cleri vendidit mihi quod ipse tenebat de domino Johanne de Boiriz apud Menillum subtus Warclivam in virgulto, in terra, in hospitibus et in omnibus eidem feodo pertinentibus et residuum in propriis culturis meis de Warcliva usque ad perfectionem sexaginta acrarum terre. Hanc autem elemosinam ego predictus Amalricus volo et concedo quod prenominati fratres habeant et possideant de me et heredibus meis pacifice et absolute de omnibus serviciis, querelis et consuetudinibus que fuerunt et accidere possunt. Si autem aliquis super hoc prefatis fratribus molestiam fecerit ego prenominatus Amalricus et heredes mei predictam elemosinam garantizabimus sepe dictis fratribus et defendemus et deserviemus versus dominos nostros et omnes gentes de residuo nostrorum feodorum et tenementorum sicut puram et perpetuam elemosinam. Quod ut ratum et stabile perma-

Digitized by Google

neat ut futurum, presens scriptum sigilli mei munimine roboravi.

« Actum hoc anno gratie M°CC° vigesimo secundo, decimo Kalendarum Augusti. »

(Archives Nationales, S. 5192A, n° 1 à 10.)

1155. Charte de Goscelin Crespin pour le Bec, dans laquelle il nomme ses ancêtres

« Notum sit omnibus presentibus et futuris quod ego, Goscelinus Crispinus, pro salute mea et omnium antecessorum meorum et heredum meorum concessi et hac presenti carta confirmavi Deo et S. Mariae Beccii et monachis ejusdem loci, omnes donationes quas antecessores mei et homines eorum eis fecerunt, videlicet in terris, in hominibus, in ecclesiis..... ex dono primi Guillelmi Crispini, ecclesias de Livarrot, de Blangeio..... Ex dono Evae uxoris ipsius, unam acram, etc..... Ex dono Guillelmi Crispini secundi, filii dicti Guillelmi et Evae, decimam, etc..... Ex dono Agnetis uxoris ejusdem Guillelmi, ad annualiarium ipsius faciendum, dimidium molendini de Bernayo, etc..... Ex dono Guillelmi tertii, filii dicti Guillelmi secundi et Agnetis, 30 acras terrae, etc.. ..

« ..... Anno ab Incarnatione M°C°LV coram his et aliis. »

(*Histoire de l'abbaye du Bec*, par le chanoine Porée, t. I, reproduite *in-extenso*.)

IIe APPENDICE

Possessions de quelques commanderies dans l'Eure

Outre les trois commanderies dont nous venons de faire l'histoire, quelques autres avaient des possessions dans notre département, qu'il est utile, afin d'être complet, de faire connaître. Nous ne ferons que suivre Mannier.

1° La commanderie de Villedieu-sous-Grandvilliers (1) avait

(1) Cette commanderie était autrefois du diocèse d'Évreux « chief de baillie, dit le *Livre vert*, jadis du temple sans chapelle, de la ville dieu. — F. Jehan lorin, prêtre, 70 ans, commandeur de la dicte baillie.

Digitized by Google

dans l'Eure *Courgeon* et *Le Louvier*. « *Courgeon* (commune de Tillières-sur-Avre, canton de Verneuil, arrondissement d'Évreux), hôpital ainsi nommé au xve siècle, formait une maison dont dépendaient quelques portions de bois et de terre arable. Pour le plus grand profit de l'Ordre le commandeur de la Villedieu accorda en 1447 ce petit domaine aux sieurs Simon Cardin et Laurent Mabile pour le tenir en fief de la commanderie moyennant une rente annuelle de 30 s. et un chapon par an. Cette rente se percevait encore à la fin du siècle dernier. » — *Le Louvier* (commune de Bâlines, canton de Verneuil). Ce fief situé à une demi-lieue de Verneuil, était aussi connu sous le nom de maison de Bâlines, à cause de la paroisse où il était situé. Il avait appartenu d'abord à la commanderie de la Villedieu-en-Dreugesin. En 1436, Pierre Chipot, son commandeur, avait arrenté à un nommé Jehan Papin de Bâlines les terres de Louvier avec le bois de Courteilles, situés dans les paroisses de Bâlines, Courteilles et Alaincourt, au prix de 4 l. par an, mais à la charge que le preneur rebâtirait la maison et y résiderait. Jehan Papin céda ensuite son arrentement à diverses personnes. Plus tard, en 1536, le commandeur Pierre de la Fontaine contesta la validité de cette session attendu que le sieur Papin n'était que détenteur à vie du fief de Louvier et n'avait pu en disposer valablement pour un temps qui dépasserait l'époque de sa mort. L'Ordre hésita longtemps d'entamer un procès en revendication de cette propriété parce que l'aliénation remontait à plus de 100 ans et que le Chapitre provincial l'avait en quelque sorte sanctionnée. Enfin, sur les pour-

« Revenu 21 l. 5 s. parisis lesquels revenus sur deux églises de Verneuil au perche.

« Charge 15 l.

« Valeur de la dicte maison :

« 1° Appartient à la dicte maison vi^xx journeaux de terre, chacun journal xii d. tz valent en somme.....	6 l.	
« Item sur deux églises en la ville de Verneuil au perche.....	15 l.	
« Item en la ville de.....		5 s.
« Item en la paroisse de Rouen ii arpenz de prey.....		5 s.
« Total.....	21 l.	10 s.

« Sur lesquelles revenus de la dicte maison le dit commandeur de la dicte maison a assez à faire à soy vivre sanz paier responcion ne autre chose ne nen paya oncques rien. »

Digitized by Google

suites du chevalier Charles de Montigny, commandeur de Villedieu-lès-Bailleul, un arrêt du Parlement de Rouen fut prononcé en 1585 par lequel le fief du Louvier devait faire retour à l'Ordre. Dès ce moment le *Louvier* appartient à la commanderie de Villedieu-lès-Bailleul. »

2° La commanderie de Villedieu-en-Dreugesin avait un membre nommé *Launay* (commune de Rueil, canton de Brézolles, arrondissement de Dreux, Eure-et-Loir) qui « était une ancienne commanderie de Templiers. Elle possédait la maison de *Montbaudry* appelé l'*Hôtel-d'Harouel*, située paroisse de Saint-Martin près Verneuil, également accordée en arrentement perpétuel avec 43 arpents de terre en 1565 à un nommé François de la Forge, au canon annuel de 8 l. tz (canon pris dans le sens d'arrérages de rente). — La maison du *Bois-Hémon*, peut-être Boisemont, dit Mannier, lui appartenait encore. — Un autre membre, *Saint-Victor*, ancienne commanderie de l'Hopital dont on ne retrouve plus les titres primordiaux, était située à Saint-Victor-sur-Avre (canton de Verneuil), sur le chemin de Verneuil à Armentières. C'était au xve siècle un domaine seigneurial composé d'une ferme avec une centaine d'arpens de terre où le commandeur avait haute et basse justice, cens, rentes et autres redevances seigneuriales. A la commanderie appartenait le patronage avec la collation des cures de Saint-Victor et de Bouvilliers. D'après le *Livre vert* les guerres avaient tellement ruiné la petite commanderie de Saint-Victor qu'en 1373 la maison était inhabitée et ses terres restaient en friche. Les habitants de Saint-Victor et notamment les hommes de l'Hopital qui demeuraient dans cette localité jouissaient de très grands privilèges. Ils avaient toutes franchises et exemption de tailles et contributions quelconques : ce qui leur fut reconnu et confirmé en 1424 par un mandement de Thomas de Montagu, comte de Salisbury et du Perche, régent et héritier de France, adressé à son lieutenant à Verneuil et à tous les capitaines des villes et forteresses soumises à Sa Majesté d'Angleterre, duc de Normandie.

Il paraîtrait que le domaine de l'Hopital de Saint-Victor fut en grande partie aliéné ou donné à cens en 1472 et 1477 et qu'il n'en resta que quelques pièces de terre qui étaient affermées, en 1757, 798 livres et, en 1783, 750 livres. — A deux lieues de Saint-Victor, sur le territoire de Morvilliers (canton de la Ferté-

Digitized by Google

Vidame, Eure-et-Loir), la commanderie possédait un petit domaine, le *Buisson-Gohier*, consistant en une métairie et 120 arpens de terre dont une partie en bruyères avec un petit bois, nommé le *Bois-Briquet*, le tout tenant au chemin de Nicochet à Verneuil par la Couillarderie. La métairie n'existait plus en 1572. — Un autre membre, aussi ancienne commanderie, *Champagne* (Eure-et-Loir, arrondissement de Dreux, canton d'Anet), possédait des rentes à Condé-sur-Montfort (Condé-sur-Risle, Eure).

3° La commanderie de Sainte-Vaubourg (Seine-Inférieure) avait dans le département un membre du nom de *Bos-Normand* (arrondissement de Pont-Audemer, canton de Bourgtheroulde). « C'était un fief noble qui s'étendait dans la paroisse de Bos-Normand ainsi que dans celle de Bosc-Roger, à la Breholière et à Boscherville où le commandeur avait des cens et des rentes seigneuriales. Le domaine comprenait une maison avec 40 acres de terre et un moulin, nommé le moulin du Temple. Il avait moyenne et basse justice à Bos-Normand, le patronage et la collation de la cure avec la dîme du lieu et celle des Ecamaux (commune de Saint-Ouen-du-Tilleul). Il jouissait du droit de faire pâturer ses bestiaux dans la forêt de la Londe et d'y prendre le bois de chauffage pour sa maison de Bos-Normand. Il avait en outre une branche d'un fief, qu'on appelait la terre et prévôté de Cesseville-la-Champagne (canton du Neubourg). Le revenu de Bos-Normand qui était en 1640 de 400 livres, s'élevait en 1783 à 850 livres. »

4° La commanderie de Villedieu-lès-Bailleul (Orne) s'adjoignit celle de Villedieu-de-Montchevreuil située au diocèse de Séez (canton de Coutances, arrondissement d'Alençon) qui avait droit de présenter à la cure de Saint-Pierre-de-Serqueux (Saint-Pierre-des-Cercueils, canton d'Amfreville-la-Campagne, arrondissement de Louviers). Elle possédait à Grandvilliers, Alaincourt (commune de Tillières), à Blandey, Courteilles, Roman, Verneuil, Villedieu (commune de Roman, Eure).

Dans cette dernière ferme il y avait une chapelle dédiée à sainte Catherine (1) (S. 5564, p. 75) chargée d'une messe par semaine et acquittée par le vicaire de Dammarie qui recevait à ce

(1) Cette chapelle était remarquable par ses vitraux peints ainsi que par sa construction romane à pilastres droits. (*Société des Antiquaires de Normandie*, in-4°, t. XIV.

Digitized by Google

sujet 50 livres par an. Construite partie en pierre et partie en bois, couverte en tuiles, ayant un petit clocher de charpente couvert de bardeau où est une cloche bien sonnante (années 1755, 56 et 1757). Il y avait 150 acres de terre, 2 acres de prés et 12 de bois, loués 1,200 livres plus 40 livres pour la messe. — Sur Bâlines il y avait aussi une ferme de Louviers : 78 acres 4 arpens de prés : 21 arpens de bois, 4 acres de pâturages : 600 livres par an compris 30 livres de rente foncière due à la commanderie par les curés de la Madeleine et de Notre-Dame de Verneuil.

5° La commanderie de Villedieu-la-Montagne (Seine-Inférieure) possédait à Bézu-la-Forest 5 livres 15 sols 5 deniers; à Canteloup-le-Bocage (commune de Renneville); à Étrépagny 40 sols (S. 5565); au Tronquay 4 livres 15 sols et 2 chapons.

6° Celle de Saint-Antoine de Rouen avait des possessions à Iville (canton du Neubourg).

7° Enfin celle d'Ivry-le-Temple, dans l'Oise, possédait à Gisors.

III° APPENDICE

Depuis la publication de *Saint-Étienne-de-Renneville* plusieurs documents ont été découverts et il est utile, à cause de leur importance, de les faire connaître. C'est d'abord une sorte d'inventaire de ce que contenait la chapelle de la commanderie. M. Garreta, qui a trouvé cette pièce à Rouen, en a donné connaissance à la *Société des Antiquités de la Seine-Inférieure* dans la séance du 21 avril 1899. Son compte-rendu a été publié dans le bulletin de cette société, en ces termes :

« M. Garreta transcrit et complète un ancien titre décoré d'écussons.

Commanderie de Saint-Étienne-de-Renneville, à Sainte-Colombe-la-Campagne (Eure).

« Le mémoire, dont je donne communication à la Commission, a été rédigé dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

« Il se compose de deux parties :

« Il reproduit et décrit les écussons de plusieurs grands-maîtres

Digitized by Google

commandeurs et dignitaires de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui décoraient les murs de la chapelle ainsi que différentes parties de cette commanderie; puis il énumère les sépultures, pierres tombales et épitaphes relevées à l'intérieur de la dite chapelle.

« L'ouvrage publié en 1896, sur cette commanderie, par M. l'abbé Guéry, aumônier du Lycée d'Évreux, m'a permis de contrôler en grande partie l'exactitude des noms, des armes et des dates, à quelques variantes près.

« Quelques détails inédits sont en outre fournis par ce mémoire. Il m'a paru intéressant de les consigner ici, puisqu'ils concernent un bénéfice de l'Ordre de Malte, peu éloigné de notre région, et qui s'y rattache par plusieurs personnages de marque, tels que les d'Harcourt et les d'Amboise.

« Il mentionne aussi les noms des Sarcus, des Montmirail, des Vieuxpont, qui figurent parmi les commandeurs de Sainte-Vaubourg, au Val-de-la-Haye.

« En la chapelle de la commanderie de Saint-Estienne-de-Reneville, au Neufbourg.

« Du costé de l'Evangile :

« F. Pierre de Pacy (1). — Porte : *deux gueules à 3 paulx de vair azur et argent, au chef d'azur chargé de 3 coquilles d'argent, à la croix de l'Ordre, qui est d'argent en champ de gueules.*

« F. David de Sarcus (2). — *De gueules, à la croix Saint-André et merlettes d'argent.*

« De Mailly (3). — Porte : *de sinople à 3 maillets d'or.*

« D'Aunay (4). — Porte : *escartelé, au 1 et 4, de sable au lion d'argent; au 2 et 3, d'azur, lozanges d'or.*

(1) Ve commandeur de Saint-Étienne (1391-1408), dont les armes ne sont pas indiquées dans la notice de M. l'abbé Guéry, c'est-à-dire *3 pals vairés d'azur et d'argent, au « chef » d'azur chargé de 3 coquilles d'argent, « abaissé » sous celui de la Religion qui est de gueules à la croix d'argent.* Les chevaliers et commandeurs de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ajoutent ce chef à leurs armes et abaissent le chef particulier de leurs armes sous celui de la Religion.

(2) Xe commandeur de Saint-Étienne (1430-1490). Un David de Sarcus fut aussi commandeur de Sainte-Vaubourg (1457-1488). Il faut lire : *de gueules au sautoir d'argent, cantonné de 4 merlettes de même.*

(3) XIe commandeur de Saint-Étienne. Philippe de Mailly (1491-1514). Lire : *d'or à 3 maillets de sinople.*

(4) Alias : *d'or ou d'argent au lion de sable.* D'Aulenay ou Aullenay.

Digitized by Google

« Des Ursins (1). — *D'azur, bandes d'or, chef d'or, roze de gueules.*

« De Saint-Luc (2), trésorier de l'Ordre. — *Au 1, d'argent, chevron d'azur, bezans d'or. 2, d'argent, croix de gueules, coquilles d'or, hermines de sable* (Flavy). *3. au 1, argent et azur de 3 traits; au 2, face d'or le reste de gueules. 4, azur fretté d'or. 5, de gueules, croix d'or* (Varennes [Picardie]). *6, de gueules, bars et trèfles d'argent.*

« F. Jean-François de Vion-Tessancourt (3), commandeur de Saint-Estienne-de-Régneville, en l'an 1629. — Porte : *de gueules à 3 aiglons d'argent.*

« Du costé de l'Epistre :

« F. Aloph de Vigniacourt (4). Grand-Maistre de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 1610. — *Le 1 et 4, de l'Ordre; le 3 et 2, d'argent fleurs de lys de gueules, lambel de sable.*

(1) Charles des Ursins, XIIe commandeur de Saint-Étienne (1515-1534), Grand-Prieur d'Aquitaine, fils de Michel Jouvenel des Ursins, seigneur de la Chapelle-Gauthier, qui portait : *bande d'argent et de gueules de 6 pièces, au chef d'argent, chargé d'une rose de gueules.*

(2) Antoine Des Hayes d'Espiney Saint-Luc XVIe commandeur de Saint-Étienne (1576-1601), Grand-Trésorier et Grand-Croix en 1583.

Il était fils de Robert d'E., Chevalier, Gouverneur d'Evreux, et de Christine d'Ailly de Sains.

Il portait vraisemblablement les armes d'Epinay écartelées des alliances paternelles et maternelles qui doivent être blasonnées ainsi :

Écartelé : au 1, d'argent au chevron d'azur, chargé de onze besants d'or, qui est d'Epinay; *au 2, de sable à la croix d'argent, chargée de 5 coquilles de gueules,* qui est de Rouvray-Saint-Simon, à cause de son aïeule maternelle, Jacqueline de R.-St.-S.; *parti de gueules, au chef échiqueté d'argent et d'azur de 3 traits,* qui est d'Ailly, à cause de sa mère, *et coupé d'hermines à la face de gueules, chargée de 3 boucles d'or,* qui est des Hayes; *au 3, d'azur fretté d'or de six pièces,* qui est de Courcy, à cause d'Alix de C. dame de Mézières, son aïeule paternelle; *au 4, de gueules à la croix d'or,* qui est parti, *de gueules, semé de trèfles d'or, à 2 bars adossés de même, mis en pal et brochant sur le tout,* qui est de Clermont-d'Ailly.

(3) XXe commandeur de Saint-Étienne (1630-1649), Grand-Croix, Grand-Prieur de Champagne (1631); Grand-Hospitalier (1637), cinquième dignité de l'Ordre de Malte.

(4) LIIIe grand-maître de l'Ordre en 1601. Il portait : *écartelé au 1 et 4, de la Religion,* c'est-à-dire *de gueules à la croix d'argent; aux 3 et 4, d'argent à 3 fleurs de lis de gueules « au pied nourri », surmontées d'un lambel de sable.*

Digitized by Google

« F. Claude de La Sangle (1), illustrissime Grand-Maistre, 1556. — *D'or croix Saint-André de sable aux coquilles d'argent.*

« De Villarseaux, 1607 (2). — P. : *d'argent, burellé de 4 pièces de gueules, au lion de sable, couronné, lampassé et onglé d'or.*

« De Bellebrune (3), fait Grand-Croix et Hospitalier, le 19 novembre 1616. — *Aux 1 et 4, de gueules à l'aigle d'argent becqué et membré d'or; aux 2 et 3, d'or à 3 aigles de gueules, becqués et membrés d'argent.*

« De Meaulx-Boisboudran (4), Grand-Trésorier de l'Ordre, 1620. — Porte : *d'argent à cinq couronnes d'espines de sable, deux, deux et un.*

« Le chevalier de Courtebonne (5), comandeur de Sainct Estiène de Règneville, 1652. — Porte : *d'argent à l'aigle de sable, becqué et onglé et bout de queue de gueules.*

« Devant l'autel est une tombe servant de marchepied. Un homme avec l'habit long de chevalier, la croix sur l'espaule et autour : *Cy gist Frère Pierre de Pacy* (6), *Commandeur de Saint-Estienne-de-Rainneville, qui trespassa l'an de grâce mille quatre cents et soixante. Priez Dieu qu'il luy face mercy.* Avec les armes de Pacy d'un costé et celles de l'Ordre de l'autre.

« Plus bas, devant led. autel, sont inhumés en la 1, du costé de l'Evangile, un homme en habit court, botté, ses esperons hors de

(1) XLVIIe Grand-Maître, en 1553. — Il portait : *écartelé aux 1 et 4 comme le précédent; aux 2 et 3, d'or au sautoir de sable, chargé de 5 coquilles d'argent.* XIVe commandeur de Renneville (1551-1557).

(2) Antoine de Mornay-Villarceaux (1602-1609), XVIIe commandeur de Saint-Étienne. — Qui portait : *burelé d'argent et de gueules, au lion morne de sable brochant sur le tout, armé et couronné d'or.*

(3) Gédéon Blondel de Joigny-Bellebrune (1610-1619), XVIIIe commandeur de Saint-Étienne. — Portant : *écartelé aux 1 et 4, de gueules à l'aigle d'argent; aux 2 et 3, d'argent à 3 aigles de gueules, armés et becqués d'azur,* qui est de Marle.

(4) Guillaume de Meaux-Boisboudran, XIXe commandeur de Saint-Étienne (1619-1630). Grand-Croix, Trésorier Général en 1623. Grand-Prieur de France (1630).

(5) Jean de Calonne-Courtebonne, XXIe commandeur de Saint-Étienne (1650-1660). Grand-Prieur de France. — Il portait : *d'argent à l'aigle de sable, membré et becqué de gueules.*

(6) Voir note 1, p. 280. Date fausse pour la mort, c'est en 1408. Une pièce du tabellionage du Neubourg donne l'inventaire fait après son décès et porte la date du 27 janvier 1409.

Digitized by Google

la coste de luy, l'espée au costé, et dessus : *Cy gist noble et Religion Seigneur, Frère Gédéon de Joigny-Bellebrune* (1), *Cheralier et Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Commandeur des Commanderies de Saint-Estienne-de-Renneville, et de Sours-en-Chartrain, lequel décéda le 23e jour de décembre 1619. Priez Dieu pour son ame.* Et au-dessus ses armes, telles que dessus, sur la croix de l'Ordre et un chapellet autour.

« A costé de la susd. tombe est autre, en long habit de l'Ordre, la croix sur lespaule, et est escrit autour : *Cy gist noble et religieuse personne, Frère Philippe de Mailly* (2), *Chevalier et Trésorier de la sacrée Religion, de Saint-Jean de Jérusalem et Commandeur de Estienne-de-Renneville, de Fontaine-la Cadet et de Val-de-Saint-Denis, natif de Manmès* (3), *en Picardie, lequel trépassa le dimanche tiers jours de juin l'an 1515. Priez Dieu*, et tout est effacé.

« A costé de la susdite, du costé de l'Epistre, une autre tombe, sur laquelle il y a aussy un homme en long habit et ceinture à la cardinale avec croix de l'Ordre; et autour est escrit : *Cy-gist Noble et Religieux Seigneur, Frère Antoine de Mornay-Villarceaux, Chevalier de la sacrée Religion de Saint-Jean de Hierusalem, Commandeur de Saint-Estienne de Renneville et Villedieu-la-Montaigne, lequel trespassa le 9 mars 1609. Priez Dieu qui luy face mercy.*

« Plus bas, dans le cueur, une tombe et autour : *Cy gist Frère Pierre Galon, Religieux de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui trespassa l'an mil cccc iiij xx et x. Priez Dieu qui luy face mercy.*

« Dans la nef, à l'entrée du cueur, une tombe, sur laquelle sont les armes de Harcourt, et autour : *Cy gist Frère Ricart de Harcourt* (4), *Chevalier del commandement de la cheualerie del Temple, Fondeur de la messon de Saint-Estienne.* Cette tombe est fort ancienne et en lettres très antiques.

« Une autre à costé sur laquelle est escript : *Frater Gaufridus, mente pius, probus et benefidus, vixit in hoc mundo christicola, corpore mundo; possideat, christe, tua gaudia presbyter iste.*

« Il y en a encore 3 à l'entrée de la porte qui ne se peuvent lire et sur l'une est un escusson qui semble estre de mesme le précédent.

(1) Voir note 3, p. 282.

(2) Voir note 3, p. 280.

(3) Il faut lire, je suppose, Mametz (Somme, arr. de Péronne).

(4) Richard de Harcourt, fondateur de la commanderie de Saint-Estienne de Renneville, vers 1140, fils de Robert I, baron d'Harcourt, et de Colette d'Argouges.

Digitized by Google

« Derrière le grand autel, proche d'un qui est décrit, est un signe de sépulchre d'un homme armé de jacque de maille ayant un escusson de Harcourt.

« En la maison sont les armes, en la salle, de Mailly (1), com^e^ cy-dessus, lequel a fait faire lad^e^ maison et ès cheminées de celles de la cuisine sont aussi celles de grand M^e^ et cardinal (2) de.....

« En divers lieux celle de Harcourt, d'Amboise (3) et des cy-dessus et celles de Montmirel (4) et la sale aux vitres ainsy : *d'azur, bandes gueules et argent;* supports : sauvages. Plus les armes d'Amboise (5); supports : sangliers. Plus les armes de Vieuxpont (6) : *d'argent, anneaux de gueules, escartelé d'argent, fasces de gueules d'argent, croix de gueules, coquilles d'argent ou d'or; sur le tout, d'or au lion de gueules.* Supports : chiens. »

Pour Jean le Bouteillier, IXe commandeur de Saint-Étienne, nous avons retrouvé le document suivant : « Lettres de Jean Bouteillier, précepteur de l'hôpital de Saint-Étienne-de-Renneville au diocèse d'Évreux : il atteste avoir livré à André Vaillant, clerc du diocèse de Thérouenne, commis à l'office des quêtes de Saint-Jean-de-Jérusalem, des reliques : « de ligno sancte crucis, de veste Beate Marie Virginis, de digito Beati Christofori, de Beato Anthonio, de Sancto Luca, apostolo et evangelista, de Beato Andrea, de capite

(1) Voir la note 3, p. 280. En effet le Comm. Phil. de Mailly, après la visite du Grand-Prieur, en 1493, reconstruisit le manoir et restaura la chapelle.

(2) D'après le dessin figuré, et la description, ce sont les armes de F.-Pierre d'Aubusson, XXXIXe Grand-Maître, en 1476, et cardinal, qui portait : *écartelé aux 1 et 4 de la Religion, aux 2 et 3 d'or à la croix ancrée et alaisée de gueules.* L'écu sommé d'un chapeau de gueules garni de deux longs cordons entrelacés, terminés par cinq rangs de houppes, soit 15 houppes de chaque côté.

(3) A cause d'Emeri d'Amboise (frère de l'archev. de Rouen), XLe Grand-Maître, en 1503.

(4) *D'azur à la bande endentée de gueules et d'argent, avec chef de la Religion.*

(5) *Palé d'or et de gueules.*

(6) Il s'agit du chevalier Étienne de V., depuis commandeur de Sainte-Vaubourg (1523-1556), fils de Jean de Vieuxpont, baron du Neubourg, et de Françoise de Roncherolles (fille de Pierre de R., baron de Heuqueville, Pont-Saint-Pierre, etc., et de Marguerite de Chatillon), mariés le 15 janvier 1479.

Vieuxpont porte : *d'argent à 10 annelets de gueules, posés 3, 3, 3 et 1;* parti de : *écartelé au 1 et 4, d'argent à 2 fasces de gueules,* qui est de Roncherolles; *aux 2 et 3, d'argent à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'or,* qui est de Hangest; *et, sur le tout, d'or, au lion passant de gueules qui est...* Supports : Lévriers.

Digitized by Google

Beati Bartholomei, apostoli, de Sancto Laurentio, de Sancto Blasio, de Sancto Bricio, de pelle digiti Sancte Katherine, de Sancta Margarita, de Beata Eufemmia, » lesquelles reliques il affirme avoir apportées de l'île de Rhodes, 19 mars 1430 : signé Bouteillier, sceau perdu... visa de l'official d'Évreux, 8 avril 1481. » (Archives de la Seine-Inférieure, série G 7292.)

N'ayant trouvé aucune pièce de frère Philippe du Broc, nous ne l'avions pas mis au nombre des commandeurs de Renneville. Mais M. L. Régnier nous ayant communiqué le document suivant, nous réparons cette erreur involontaire en le plaçant entre frère Michel d'Argillemont et frère Claude de la Sangle. « Acte par lequel François Ier transporte et délaisse au commandeur de Renneville, frère du Broc, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, pour lui et ses hoirs à toujours la haute justice dudit Renneville, moyennant que, pour et en contre échange, le dit commandeur sera tenu bailler au roi pour lui et ses hoirs et ayant cause, les cens, rentes et oublies au dit commandeur appartenant à cause de ladite commanderie de Reneville, assis au Maz Saintes Pucelles au comté de Lauraguais. » (S. d. Bibl. Nat., mss. fr. 5503, formulaire du XVI s. — *Catal. des mss. fr.*, t. IV, p. 782.)

Frère Philippe du Broc, *de sable à 6 fusées d'argent en bande,* était Prieur de Saint-Gilles en 1554 et donna vers cette époque à la religion un grand galion que le commandeur Pascal du Broc, son neveu, conduisit à Malte, chargé de provisions de guerre et de bouche, armé de bons soldats et en état de tenir la mer.

Chanu. — Nous avons oublié, parmi les commandeurs, de mentionner frère Guillaume du Fay de la Mésangère, fils de Georges du Fay et de Marguerite d'Alègre, reçu le 9 janvier 1626. La Chenaye des Bois l'indique avec ce titre.

Bourgoult. — Voici une pièce qui nous est communiquée au dernier moment par M. Cochois, des Andelys, à qui nous réitérons nos remercîments :

« *Procès d'une comtesse de Gisors, en 1541, contre un chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem commandeur de Bourgoult.*

« Dans un catalogue de livres rares publié en 1865 par Claudin, libraire à Paris, on lit l'article suivant page 141, numéro 3280 :

« *Gisors et Bourguel.* — Procès entre Jehan St-Germain, chevalier de St-Jean de Jérusalem commandeur de Bourgueil.

Digitized by Google

« Et Renée de France, duchesse de Ferrare et de Chartres, « contesse de Gisors.

« Cette dernière est condamnée par un arrêst du Parlement de « Rouen à payer au dit sieur de St-Germain les arrérages de « 12 muids de vin blanc et le vin vermeil qu'elle lui doit « entr'autres rentes à cause de la commanderie de Bourgueil. — « 29 mars 1541, original sur vélin. »

« Tout porte à croire que la commanderie dont il s'agit dans cette décision est celle de Bourgoult, en la commune d'Arquency, près les Andelys. Dans le recueil de 1764, intitulé la *France ecclésiastique*, on trouve Bourgueil et Bourgoult. Mais Bourgueil est dans le diocèse d'Angers, et contenait, non pas une commanderie, mais une abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, produisant 14,000 livres de rente et dont était pourvu dès 1750 un abbé commendataire. Il n'est pas probable que la réclamation d'une rente dépendant de ce bénéfice de l'Anjou eut été portée devant l'autorité judiciaire en Normandie.

« Mais Bourgoust, que nous écrivons aujourd'hui Bourgoult, était, d'après l'espèce d'almanach dont nous venons de parler, une commanderie de l'Ordre de Malte de la langue de France, dépendant du Grand-Prieuré de France, située dans la province de Normandie et produisant 4,000 livres de revenu.

« Il paraît vraisemblable que c'est à ce dernier bénéfice de Bourgoult que la rente en question était due par la comtesse de Gisors. Le demandeur était chevalier de Malte et pouvait être aussi le titulaire de ce bénéfice, la commanderie était en Normandie dans l'ancien baillage de Gisors, dans le comté de Gisors même et dès lors c'est le Parlement de Rouen qui pouvait statuer sur une action en payement d'une rente faisant partie du temporel de cette commanderie, sise dans l'étendue de sa juridiction.

Quant au service même de la rente on doit croire qu'il avait lieu en vins du cru, blanc et rouge, et sans doute provenant des côtes d'Andely. C'est pourquoi le commandeur de Bourgoult a gagné son procès en 1541, même contre une princesse. Dès lors existait le sûr proverbe : « le verjus d'Andely ne se perd jamais ! »

« Signé : Roussel-Desfreches. »

(A suivre.)

L'Abbé C. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Évreux.

Digitized by Google

ORIGINES

DE

L'ABBAYE DU VALASSE

(Suite)

Une noblesse moins illustre, mais nombreuse, s'agitait autour de ces hauts feudataires comme des satellites se meuvent autour de leur astre. Tous avec leurs assises, leurs plaids et leurs hommes régnaient en souverains sur le pays. La famille du Bequet avait creusé ses défenses dans la vallée même du Valasse, tout près du monastère. C'est du moins ce que nous permet de conjecturer une charte de l'abbaye où il est fait mention des plaids, de la curie et du guet d'Anfridus de Bequet [1]. Les sires de Huchentot [2], de Lintot [3], du Feugueret [4] dominaient les bords du plateau. A Bolbec, les seigneurs de Calletot et de Fontaines, de Lanquetot et de Raffetot, de Mirville et de Beuzeville [5] se groupaient autour de Gautier Giffard. En ajoutant les sires d'Abetot et de Rames, nous aurons tracé une vaste circonférence défendue par des fossés, hérissée de tours et de forteresses dans laquelle allait s'enfermer le monastère du Valasse. Gautier Giffard et Guillaume de Tancarville, aussi bien que la plupart des chevaliers leurs voisins, se

1. *Arch. dép.*, charte originale, 1223.
2. Cité comme témoin en 1225. *Arch. dép.*, charte originale.
3. Guiscard de Lintot, *ibid.*
4. *Ibid.*, 1190-1226.
5. Consulter le *Chron. Valass.*, p. 64, n. 5 et 6.

Digitized by Google

montrèrent favorables aux projets de Mathilde et de Waleran. Les Archives départementales conservent encore les témoignages de leurs bienfaits[1]; preuve manifeste du bon accueil qu'ils firent à la fondation.

L'Impératrice put donc en toute sécurité ajouter ses dons à ceux de Waleran. L'abbé de Mortemer reçut de sa munificence royale la belle vallée qui s'étend de Bolbec à Lillebonne, avec cinquante acres de terre dans la forêt de Fécamp, et de plus, pour les futurs habitants du Valasse, tous leurs *aeisements* dans les deux forêts de Fécamp et de Lillebonne[2]. Nous n'avons pu retrouver cette première charte de Mathilde. Si nous savons ce qu'elle contenait, c'est grâce à Hugues d'Amiens; cet archevêque en effet confirme et spécifie les donations de Mathilde et de Waleran et, tout en les transmettant canoniquement à sa nouvelle famille religieuse, il s'empresse de la couvrir de son autorité spirituelle comme d'un bouclier qui ne lui sera pas inutile. « Sachent tous, dit-il, que, « mus d'une affection spéciale, nous avons confirmé par la pré- « sente charte et pris sous notre protection et celle de la sainte « Église de Rouen, l'abbaye de Sainte-Marie du Vœu. Nous « voulons que ce monastère conserve irrévocablement et inté- « gralement tous les biens qu'il possède aujourd'hui, conformé- « ment à la justice et aux canons, et tout ce qu'il pourra acquérir « dans l'avenir par la grâce de Dieu et par des moyens honnêtes. « Entre toutes ces possessions il nous a paru bon de citer les « suivantes : savoir, la vallée dans laquelle est situé le susdit « monastère; cinquante acres de terre dans la forêt de Fécamp et « tous les *aeisements* des frères dans la forêt de Lillebonne et de « Fécamp; le tout donné libre de servitudes par la très noble « Impératrice Mathilde, fille du roi Henri, au susdit monastère, « en perpétuelle aumône, et par notre entremise. — Toute la haye « de Lintot avec ses dépendances donnée par Waleran, illustre « comte de Meulan, également par notre entremise..... Et si « quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, était sciemment assez témé- « raire pour oser contrevenir à ce titre de constitution, porter le « trouble dans le susdit monastère de Sainte-Marie du Vœu,

1. *Arch. dép.*, Valasse, *passim*. Cartulaire mss. et chartes originales.

2. Charte origin. de Hugues d'Amiens, 1152 (*Arch. dép., Valasse*), publiée dans le *Chronic. Valass.*, p. 59.

Digitized by Google

« amoindrir et ravir ses biens ou attenter à sa paix de quelque « façon que ce soit, qu'il soit maudit, qu'il encoure l'indignation « de Dieu et de tous les saints, et qu'il demeure à jamais privé, « s'il ne vient à résipiscence, de l'héritage promis aux fidèles. » Cet acte est parfaitement daté, ce qui, à cette époque, était rare encore. Nous pouvons donc préciser l'année de l'érection canonique du Valasse : « Ce fut fait, dit l'archevêque, l'an de l'incar- « nation du Seigneur 1152, sous le pontificat d'Eugène III [1] et le « gouvernement de l'illustre Henri, duc [2] de Normandie [3] », l'année même où la mort de saint Bernard [4] privait la France d'une de ses plus brillantes lumières, enlevait à l'Ordre de Citeaux sa gloire et presque son fondateur; mais donnait dans le ciel un protecteur puissant au Valasse et aux cinq cents abbayes fondées du vivant du patriarche [5]. Munis des bienfaits de Waleran et de Mathilde, les disciples de saint Bernard, sévères et dévots chevaliers de l'armée monastique, purent enfin prendre possession du Valasse.

Profitant de la fondation de Saint-Marcel, Adam établit provisoirement les religieux dans la chapelle et les bâtiments du prieuré. Les terres qu'il leur donna à défricher ou à dessécher étaient loin d'avoir la fécondité et la beauté que nous admirons aujourd'hui. La rivière maintenant encaissée entre deux rives profondes dut, à une époque lointaine, épancher librement ses eaux dans la vallée : elle alimentait la tourbière que nous voyons encore aux portes de Lillebonne et l'*Aulnay* qui fut jadis l'*alnetum regium* du domaine royal. Presque à sa source, des marécages l'arrêtant dans son cours l'obligèrent à former, au quartier longtemps appelé le *Vivier*, de vastes étangs dont les derniers vestiges existaient encore il y a une soixantaine d'années. Nous avons pour appuyer notre conjecture, des témoignages contemporains et qui paraissent irrécusables : ce sont les cailloux roulés que nous avons observés en 1830 dans *le fond de Gruchet;* ce sont les tufs

1. Eugène III, 1145-1153.

2. Henri fut déclaré duc le 7 septembre 1151.

3. *Arch. départ.*, Valasse; charte écrite au cartulaire I, 35, r°, et publiée dans le *Chron. Valass.*

4. XIIII *Kal. septembris* (19 août) 1152. *Chron Norm.* apud Du Chesne, 989.

5. *Numerus abbatiarum de illo ordine usque ad quingentas fere abbatias processerat.* Chron. Norm. anno 1151, apud Du Chesne, 987.

Digitized by Google

fournis par la *vallée de Fontaine;* mine précieuse dont les restes s'aperçoivent encore et dont les pierres taillées en petit appareil allèrent s'aligner sur les gradins et les *cunei* du cirque de Lillebonne et dans la construction des églises voisines; c'est surtout la projection de la voie romaine appelée à Gruchet le *chemyn du roy* ou la *haulte rue* [1]. Après avoir franchi l'espace qui sépare Lillebonne du Valasse, tantôt au pied, tantôt au flanc des collines, le chemin s'élève constamment au-dessus du niveau des eaux jusqu'à Bolbec où il passe la rivière sur un pont et gagne Bréauté, non par Beuzeville comme on l'a supposé, mais par la *côte de Saint-Jean, la Calceia de Fresmoutiers* [2] et Saint-Jean-de-la-Neuville. Les bords de la chaussée constamment engagée dans la lisière de la forêt, dans le parcours du Valasse à Bolbec, n'ont laissé jusqu'à présent rien entrevoir de la civilisation romaine. Il semble que les conquérants, qui s'empressaient partout d'accaparer les vallées, n'aient pu s'implanter à Gruchet, soit à cause des bois, soit surtout à cause des marécages; et si M. l'abbé Cochet a signalé des traces de leur passage à Bolbec, c'est toujours au-dessus du niveau des eaux, à *Roncherolles* [3] et tout au fond de la *vallée de Fontaine*, en face de *Calletot* [4], presque sur le plateau. Plus tard, quand les chrétiens purent enfin bâtir en plein air des temples au vrai Dieu, ils furent encore obligés d'en creuser les fondations sur le penchant de la côte, comme on le voit à Saint-Michel-de-Bolbec, à l'église de Gruchet et à la chapelle Saint-Marcel. Tout donc porte à croire que les premiers habitants de la contrée, satisfaits du plateau et de la déclivité des collines, abandonnèrent aux batraciens l'empire des étangs, des roseaux et des courants d'eau. Le XIe siècle vint le premier troubler cette possession séculaire; l'agriculture en effet date de cette époque ses premiers progrès en Normandie. Nous trouvons à la moitié du XIIe siècle des champs cultivés au Bequet, les douze acres de terre du Favril, les labours de Saint-Marcel et la terre de Février à Gruchet [5]. Telle était notre

1. *Arch. dép.*, Valasse. Cueilloir de 1499-1501 tenu par Fr. Nicole de Bretheville.

2. La Chaussée-de-Fresmoutiers est citée dans deux chartes du Valasse. Voir le *Chron. Valass.*

3. *La Seine-Infér. hist. et archéol.*, 390.

4. *Ibid.*, 391.

5. *Arch. dép.*, Valasse. Chartes origin., et Cartul. *passim.*

Digitized by Google

vallée quand les moines de Mortemer vinrent s'y établir. S'ils nous ont laissé des terres si riches en moissons et en vertes prairiès, si pittoresques par leurs silencieuses retraites, leurs grands arbres, leurs ombres, leurs fraîches eaux; c'est grâce à leurs labeurs sanctifiés par la pénitence et la prière et devenus pour les pauvres, pendant plusieurs siècles, une source intarissable de bienfaits.

Les religieux mirent leurs premiers soins à construire des habitations provisoires autour de la chapelle du Favril : car c'est en cet endroit, le plus favorable de la vallée, qu'ils voulaient asseoir l'abbaye. Dès que l'émigration fut possible, la colonie passa de la chapelle Saint-Marcel dans ses nouvelles demeures pour y travailler la terre dans le calme et le silence; mais sa paix ne fut pas de longue durée.

En face du Valasse, nous l'avons déjà dit, s'ouvre le vallon de la Fontaine-Murée, étroit mais profond, luxuriant de verdure, solitaire comme le désert. Au-delà de la source, le vallon se partage en deux bras dont l'un se dirige vers Lintot et l'autre va mourir au-dessus de l'église de Beuzevillette. Là, derrière de longues avenues, au milieu d'une futaie, se cache une ancienne et noble demeure. L'agriculture et la science [1] qui fleurissent à son ombre et surtout l'aménité des habitants font un étrange contraste avec les souvenirs du passé. Autrefois en effet, à la place des pelouses couvertes de gazons et d'arbustes, se dressait le château-fort du Feugueret [2], avec ses murailles et ses tours, ses créneaux, ses machicoulis, sa porte étroite et sombre et sa herse levée au-delà d'un fossé. Au lieu des agréments des arts [3] et de la société, on rencontrait l'appareil de la force et les instruments de la guerre. Les fossés de ce vieux *castrum* n'ont pas encore entièrement disparu. Le propriétaire actuel, M. Belloncle, en conserve religieusement les derniers vestiges, comme une terre historique témoin de la bravoure de nos pères et probablement rougie de leur sang. Au milieu du XIIe siècle le Feugueret était en la posses-

1. On peut admirer chez M. Belloncle, propriétaire du château, une belle collection d'oiseaux aquatiques.

2. *Chron. Valass.* Le château du Feugueret est cité sur la carte de Nicolaï.

3. Nous avons remarqué dans le salon du château un beau lambris de chêne orné de sculptures de l'époque Louis XV.

Digitized by Google

sion du sire de *Moretain* ou plutôt *Mortagne*[1]. Ce seigneur, voisin de la *Haie de Lintot*, prétendit qu'une partie de la forêt lui appartenait. A cette époque où les droits, quelquefois accumulés sur un même domaine, n'étaient point confiés à des registres publics mais fondés sur un simple souvenir ou sur une feuille facile à égarer et à détruire, les difficultés litigieuses étaient d'une fréquence extraordinaire. Dans les cas douteux, la discussion pacifique n'était point le secret des hauts justiciers. Prétendaient-ils que tel coin de terre relevait de leur seigneurie? Souvent, sans avoir eu le temps de faire valoir ses droits, l'adversaire voyait arriver l'ennemi, la visière basse et la lance en arrêt. Tel fut l'argument du sire de Mortagne : il tombe à l'improviste sur l'abbaye sans défense, maltraite et disperse les moines, énerve leurs bœufs, et laisse partout le ravage et l'incendie. Les religieux en revenant trouvèrent leurs édifices détruits, leurs moissons brûlées. Ils avaient subi la loi du plus fort; loi inique et brutale qui a résisté à dix-huit siècles de christianisme et qu'on ferait bien, pour en montrer la laideur, de représenter une massue à la main, et sous ses pieds l'innocence et la justice.

A quelques jours de ce triste événement, le son d'un cor retentit tout-à-coup dans la vallée. On entendit un bruit de chariots dans les chemins *cahoteux* qui sillonnent le flanc des collines. Puis on vit défiler une troupe de gens d'armes; à leur tête, une bannière au brillant fond de gueules flottait au vent. C'étaient les vassaux de Guillaume de Tancarville. Du fond de son donjon, impénétrable aux assaillants mais accessible à toute nouvelle d'attaques et de combats, le chambellan avait bientôt appris l'inique assaut du sire de Mortagne. N'oubliant pas qu'il avait promis à Mathilde bonne *secourance* pour le nouveau monastère, il marchait vers le Feugueret pour redresser les griefs de l'abbaye. Surpris par cette attaque imprévue, le sire de Mortagne s'enferma dans ses murailles d'où il dut assister à l'incendie de ses moissons, au pillage et à la destruction des dépendances de son château. C'était rendre la justice comme les seigneurs féodaux l'entendaient alors. Il était utile du reste d'imposer à Guillaume le frein de la crainte : car, dit l'historien du Valasse, l'assaut que nous venons de raconter n'était pas son coup d'essai.

1. *Arch. dép.*, Valasse, charte orig. Voir le *Chron. Valass.*

Digitized by Google

Le différend ne fut régulièrement terminé qu'en 1218. Nous voyons en effet que Guillaume Aguillon de *Feukerei* et Guillaume de Mortagne, son fils, cédèrent tous leurs droits sur les terres et les bois de Lintot aux religieux; et ceux-ci donnèrent en échange 100 livres tournois, et renoncèrent au *moulin Le Conte* situé sur la rivière de Bolbec [1].

Tandis que Guillaume de Moretagne faisait valoir ses droits sur les bois de Lintot, Guillaume Torbert [2] élevait des prétentions sur une partie du fond de Saint-Marcel et il les appuyait de telle façon qu'il fallut bien céder. Il est vrai qu'il rendit plus tard ces terres à l'abbaye. Sous son armure de fer, symbole de violence et souvent teinte de sang, le chevalier du moyen âge, grâce à sa foi toujours vive, sentait facilement l'aiguillon du remords et le plus souvent le repentir amenait une réparation, d'ordinaire noblement accomplie. Un jour donc que les Frères sortaient de prime pour se rendre au Chapitre, Guillaume Torbert parut au milieu d'eux, tenant à la main un acte scellé de ses armes; et s'avançant vers le chœur de l'abbaye, il le déposa sur le maître-autel. C'était la donation, pour ne pas dire la restitution, des terres de Saint-Marcel. Guillaume voulait ainsi se recommander aux prières des moines et appeler sur ses armes les bénédictions du ciel. Ce jour-là même en effet, il allait entrer en champ clos à Lillebonne et rompre une lance contre Raoul d'Omeval pour une terre en litige. Le succès l'y suivit; les chevaliers et leurs tenants se donnèrent de part et d'autre de si rudes coups, que Guillaume de Tancarville, appelé comme témoin dans ce *jugement de Dieu*, en fut émerveillé; et il ne put permettre qu'une défaite vînt déshonorer l'un des deux partis, puisque tous deux se valaient en courage et en adresse. On le vit pénétrer dans la lice, séparer les combattants et donner dans ses domaines ce qu'il fallut de terres pour arranger le différend.

Il semble que nous puissions rapporter à ce moment si critique dans la vie de notre abbaye naissante, des difficultés dont le détail nous est inconnu, mais que la lettre suivante, adressée plus tard à Mathilde par Waleran, nous a révélées : « A Mathilde Impéra-

1. *Arch. dép.*, Valasse, pièce originale.

2. Eustachius Torbert est cité en 1238 dans le *Cartul. du Valasse*; t. III (*notes*, n° 15).

Digitized by Google

« trice, fille du roi Henri, sa très révérende Dame, et à tous les « *justiciers* du seigneur roi son fils en Caux, Waleran, comte de « Meulan salut. Je me rappelle en vérité que j'ai cédé à Richard « de Bosebosc vingt acres de terre, moyennant vingt sols de rente « annuelle, à condition qu'il résiderait sur ce fond et qu'il » assisterait à mes *plets*, ce qu'il n'a jamais fait. Or cette terre « s'appelait précédemment la Métairie et faisait partie de la Haye « de Lintot. Je le garantis par le témoignage de Guillaume « Hangamare et de H. de Villequier le fils, qui ont vu et entendu « ce que j'avance. Plus tard, comme chacun le sait, j'ai donné « cette même terre à l'abbaye du Valasse avec toute la haie de « Lintot et ses dépendances en perpétuelle aumône. Si donc il est « avéré que Richard ou ses fils occupent une partie de la dite « haie, pour l'amour de Dieu, je vous en prie, vous qui présidez « avec tant de justice aux affaires de la patrie, faites restituer dans « leur intégrité les biens aumônés à la dite abbaye [1]. »

Le bruit de tant d'épreuves s'était répandu jusqu'à Mortemer. Quand Adam en acquit à Rouen la certitude, il se concerta avec l'archevêque et l'Impératrice. Il s'efforça surtout de persuader à Mathilde qu'il était indispensable de rappeler au moins provisoirement les religieux du Valasse et de les mettre à Mortemer à l'abri de toute violence. C'était en l'année 1153, au fort de la lutte entre le roi d'Angleterre et le duc de Normandie. Étienne et Henri se disputaient au-delà du détroit les villes et les forteresses [2] que l'usurpateur avait laissé s'accroître jusqu'au nombre de cent vingt-six [3]. De part et d'autre, dit l'historien Roger de Hoveden, les pertes furent considérables [4]. Mathilde put donc faire à l'archevêque et à l'abbé de Mortemer cet aveu qui dut coûter à sa fierté : « Ce départ me chagrine, mais nous ne sommes pas maîtres de la situation, *non prævalemus hiis diebus;* il n'y a pour le moment rien de mieux à faire ».

Malgré cet acte de vigueur, Adam ne put se soustraire à la désapprobation du Chapitre général. Ce sanhédrin monacal, en robe blanche et le cuculle en tête, faisait alors l'admiration du monde. Il se composait de ce que la France du XIIe siècle avait

1. *Arch. dép.*, Valasse, lettre originale.
2. *Henr. Huntind.*, lib. VIII, 397-398.
3. *Chron. Norm.*, Du Chesne, 989.
4. *Magno rerum et hominum detrimento.* Rog. de Hov. 490-491.

Digitized by Google

produit de plus remarquable par la science et la sainteté. Quand tous les abbés étaient réunis à Citeaux, on s'y rendait comme à un lieu de pèlerinage. On visitait l'abbaye comme on eût visité Jérusalem ou Compostelle. Les seigneurs, les princes, les rois voulaient voir les tenants de la perfection chrétienne, entendre les patriarches de la solitude[1]; et ceux qui ne pouvaient y réussir, comme Eugène III, se recommandaient par lettres à leurs prières[2]. Le Chapitre général s'occupait des intérêts de l'Ordre; tout ce qui pouvait entretenir la ferveur primitive était l'objet de sa sollicitude. Il réformait les abus; les affaires importantes étaient soumises à sa sagesse et les fondations nouvelles à sa sanction. A cette époque où l'on ne soupçonnait guère notre poste moderne encore moins le télégraphe, on savait cependant promptement ce qui se passait d'un bout de la France à l'autre dans les monastères et les évêchés. Les moines, les messagers ecclésiastiques allaient sans cesse d'abbayes en abbayes, recueillant sur leur passage et emportant avec eux les nouvelles religieuses et politiques. C'était comme une ébauche de notre poste; courrier sûr, mais le plus souvent indirect et n'allant qu'au trot. C'est ainsi que le bruit du pillage de Notre-Dame du Vœu avait précédé à Citeaux l'abbé de Mortemer. Il fut blâmé d'avoir accepté un fond si litigieux et défense lui fut faite de tenter de nouveau la fondation du Valasse avant que les terres ne fussent entièrement délivrées de tous droits étrangers.

En quittant le Chapitre général, Adam prit la route de Mortemer, route longue et surtout difficile. « Le moyen âge, dit fort « bien M. Cochet, a construit peu de routes, et il a cheminé « pendant bien des siècles sur les débris de la voirie romaine[3]. » On eût dit que les Césars, en construisant leurs voies stratégiques si puissamment encaissées dans le silex ou la pierre, eussent prévu qu'ils travaillaient pour les générations successives de plus de seize siècles. Au XIIe siècle, leurs routes étaient devenues impraticables aux voitures de voyage, aussi étaient-elles à peu près inconnues; c'était à cheval que rois et princes, seigneurs et bourgeois, évêques et moines parcouraient la France. Tandis que

1. *Annal. Cist.*, CXIV, anno 1119.
2. *Ibid.* et *S. Bernardi opera*, Mabillon, I, 266.
3. *La Seine-Infér. hist. et archéol.*, 51.

Digitized by Google

notre abbé monté sur sa haquenée trottinait par ces rudes chemins, un moine plus jeune et plus alerte parvint à le rejoindre. C'était Guillaume, abbé de Bécheron, monastère poitevin fondé en 1151 par l'abbé de Chaaliz[1]. Il avait employé à cette œuvre plusieurs moines cauchois, entre autres Guillaume de Bécheron dont nous parlons, et Richard de Blosseville. Guillaume accosta donc Adam et s'offrit à lui pour compagnon. Il sut s'insinuer adroitement dans l'esprit du vieillard et amener plus d'une fois la conversation sur l'affaire du Valasse. Il était inconsolable de voir abandonner une fondation déjà commencée et dans un site si favorable. Il fit si bien qu'il persuada à l'abbé de Mortemer qu'un châtiment exemplaire ayant été infligé aux ennemis de l'œuvre, tous les obstacles seraient bientôt levés si l'on confiait le fond du Valasse aux religieux de Bécheron, pour la plupart enfants comme lui du pays de Caux. Cependant le consentement d'Adam ne suffisait pas; il fallait encore celui d'Haymon; car cet abbé, en cédant la haie de Lintot à Mortemer, avait fait ses réserves. Il avait stipulé que l'abbaye de Bordeslay rentrerait dans les donations de Waleran, si jamais l'abbé de Mortemer venait à abandonner la construction du Valasse. Ces réserves qu'Adam va renouveler à l'égard de l'abbé de Bécheron, étaient en usage dans l'ordre monastique à cette époque. Elles indiquent deux tendances funestes : l'une, c'était d'arrondir outre mesure le premier fond donné à chaque monastère pour l'entretien des moines, les frais du culte et le soulagement des pauvres; avec la richesse devait s'introduire le danger de perdre la ferveur de la vie monastique. L'autre, c'était le désir, quelquefois peu mesuré, de propager l'Ordre, de fonder de nombreux prieurés, de nouvelles abbayes. Il fallait pour ces œuvres prélever les hommes les plus remarquables par le talent et la sainteté. On brisait ainsi le nerf de la discipline, on éloignait les traditions et l'exemple des mâles vertus. Pour élever la fille, on appauvrissait la mère.

Haymon ne voulut point tout d'abord entendre parler de la cession du Valasse. Il fallut que Guillaume Malneno, l'un des moines les plus anciens et des plus respectables de Mortemer, passât le détroit pour obtenir un consentement qui dut être malheureusement bientôt révoqué. Les nouveaux venus, en effet,

1. *Gall. christ.*, II, 1356.

Digitized by Google

au lieu d'améliorer et de construire, se mirent à dévaster les bois, à les mettre au pillage. Le bruit s'en répandit jusqu'en Angleterre. Aussitôt, deux moines de Bordeslay passent la mer, constatent la mauvaise gestion des moines poitevins, et la dénoncent à l'archevêque, à l'Impératrice et aux chevaliers d'alentour. Ce fut de toutes parts un *tolle* général. Les seigneurs, c'était leur habitude, firent prompte justice. Ils eurent bientôt mis les moines de Bécheron dans l'impossibilité de continuer leurs déprédations. Cependant, les deux messagers anglais obtinrent de Guillaume qu'il résignât le Valasse aux mains de l'abbé de Mortemer, moyennant une indemnité de 30 livres angevines. Nous ne savons quel était ce Guillaume, abbé de Bécheron. Ce qui est certain, c'est que le chroniqueur du Valasse n'en a point fait un portrait flatteur. Il l'accuse, après avoir reçu l'indemnité dont nous venons de parler, d'avoir agi par souterrain auprès du comte de Meulan et des autres grands personnages de la contrée pour se maintenir au Valasse. Pour lui faire lâcher prise, il fallut convoquer tout ce qui tenait de près ou de loin à la filiation de Mortemer et de Bécheron. On vit bientôt arriver les abbés de Chaaliz, d'Ourscamp, de Briostel et du Pré, avec un certain nombre de moines. Haymon les avait tous précédés et les attendait à Mortemer. Guillaume s'y rendit aussi; mais ce fut, c'est toujours le chroniqueur qui parle, malgré les injonctions de l'abbé de Chaaliz, son supérieur naturel. Pendant la discussion qui fut animée mais sérieuse, ses arguments parurent sans valeur, *succubuêre ratiocinia Willelmi;* et quand il voulut, se sentant dépouillé par ses Pères, faire des réserves sur le fond qui lui échappait, Adam refusa de les admettre à cause de sa *déloyauté* bien connue : *propter ejus improbitatem* [1]. Plusieurs religieux de Bécheron, parmi lesquels on cite Richard de Blosseville, paraissent avoir profité en cette circonstance de la défaveur qui environnait leur abbé pour quitter Bécheron et s'établir à Mortemer [2]. Voulaient-ils se rapprocher de la patrie ou se soustraire à l'autorité de Guillaume?

(A suivre.) L'abbé F. Somménil.

1. *Chron. Valass.*
2. *Ibid.*

Digitized by Google

LA NOBLESSE DE NORMANDIE

EN ÉMIGRATION

AVRIL 1791 A NOVEMBRE 1792

(Fin)

LE MARQUIS DE SOMMERY A M. DE BAILLEUL

A Liège le 27 aoust 1792.

C'est au nom, Monsieur le Marquis, de Monseigneur le Duc de Bourbon que j'ai l'honneur de vous écrire, il se trouve dans le moment cy trés-embarrassé pour tirer nos compagnies normandes de Liège, parce que l'argent lui manque absolument. Il en attend mais il est absolument nécessaire que nous partions dans le moment cy vous en sentés vous-même les conséquences, ainsi il espère que vous voudrez bien venir au secours de nos Normands et vous pouvez être sûr d'être remboursé de vos avances sur les premiers fonds qu'il recevra.

Je viens de consulter Messieurs les Commandants des Compagnies, ils croyent qu'avec dix huit cents livres ils pourraient se tirer d'ici sans laisser de dettes après eux.....

Si nous avons le secours les Compagnies partiront après demain pour camper. En conséquence elles auront le pain la viande et le fourrage, et elles deviendront peu à charge à la Province. Ainsi leur bien être dépend de vous.

Vous connaissez les sentiments....., etc.

Le Mis DE SOMMERY.

Digitized by Google

A MONSIEUR

MONSIEUR LE MARQUIS DE BAILLEUL A TRÈVE.

A TRÈVE.

(Imprimé : BERNCASTEL.)

2e Compagnie normande

J'ai remis, Monsieur le marquis les deux sabres qui me restaient, un à M. le Vaillant de St Hubert, et l'autre à M. le Vaillant de Boislatour. Comme il signe ma lettre, elle vous servira de reconnaissance. J'aurais désiré vous en donner une pour les culottes que je vous ai demandé, dont la compagnie a le plus grand besoin, vu qu'il y a un an qu'elle est émigré, et que c'est la moins aisée du cantonnement vous en êtes convenu différentes fois avec moy, et je vois avec peine que c'est celle qui trouve le moins de secours et qui en a le plus besoin, elle devrait, Monsieur le marquis vous être aussi chère que la troisième à laquelle vous avez accordé beaucoup plus que je vous ay demandé. Vous me répondrez à cela comme vous m'avez déjà dit que l'administration est libre d'accorder des secours à qui elle veut, et si c'est comme cela je n'ay plus rien à dire, je dirai cependant avec vérité que c'est celle de tout le cantonnement le plus en état de faire la guerre, la moins riche et la plus abandonnée, vous m'avez cependant promis des baudriers, je vous prie de me mander si je puis compter dessus.

J'ai l'honneur d'être Monsieur le marquis

Votre très obéissant serviteur

ISNEL DE COMBLE
LEVAILLANT DE BOISLATOUR
LEVAILLANT DE St HUBERT.

A Cousse ce 22 juillet 1792.

Sur la lettre, de la main de M. de Bailleul :

Quittance de deux sabres pour la 2e Compagnie.

B.

Neumayen, 25 juillet.

Je vous prie de remettre au chevalier de Ronnay les 900 l. que vous lui avez promis de m'envoyer pour aider un peu nos camarades que le défaut d'argent met absolument dans la misère.

Digitized by Google

Vous pouvez être persuadé, Monsieur le Marquis, que vos bienfaits sont gravés dans nos cœurs et dans toutes les circonstances nous tâcherons de vous donner des preuves de notre reconnaissance; oubliez la vivacité de quelques particuliers en faveur du général (*sic*) qui vous estime et vous aime.

Cap. Cte D'HOUDETOT.

Ne m'accusez pas de négligence si je ne vous envoie pas encore toutes les cartes mais depuis huit jours je n'ai pas un instant à moi, vous savez peut-être que j'étais chargé de la distribution des armes jusqu'à Trarbach, ce qui m'a donné un peu de mal, soyés sûr que je vais m'occuper de les ramasser et que je vous les renverrai aussitôt. J'ai encore une requête à vous présenter; il nous manque bien des guêtres, quelques chapeaux. Puis-je espérer que vous viendrez encore à notre secours pour les objets essentiels, le temps presse fort vous le savez. Au surplus je remets les intérêts de ma Compagnie entre les mains de mon second, je suis assuré que vous trouverez en lui un avocat qui plaidera nos intérêts avec chaleur, et vous ne voudrez pas le faire échouer dans la réussite des demandes qu'il pourra vous faire. Ce serait peut-être le premier refus qu'il aurait éprouvé.

Cap. D'HOUDETOT.

Neumayen, 25 juillet 1792.

LETTRE DE M. DE LA BONNEVILLE

Graach, 26 juillet 1792.

Si les princes ne se déterminent pas à nous envoyer de l'argent, M. le marquis, nous allons nous trouver fort embarrassés et même dans l'impossibilité de partir, à moins qu'ils n'en donnent les moyens.

(Il aurait voulu que la province contractât un emprunt plus considérable remboursable en France.)

..... Il y a bien des personnes souffrantes. Je suis moi-même bientôt à bout du peu que j'avais apporté pour soulager ceux qui je ne crains pas de le dire manquent du nécessaire. Le tableau est à peu près le même dans toutes les Compagnies et n'est point exagéré. Il faut le voir comme nous le voyons tous les jours pour s'en assurer.

Digitized by Google

(Il a ajouté le nom de son neveu sur son état, il est à sa charge et malade peut-être de la petite vérole, il ne voudrait pas cependant qu'on le secoure au préjudice des autres, et voilà pourquoi il l'a mis *dernier* sur l'état, vingt-et-unième, excédant la somme de 900 livres.)

A Trarbach, 26 juillet.

Je crois Monsieur le marquis qu'il est absolument nécessaire dans ce moment ci d'avoir au moins un tambour par compagnie. Nous allons partir sous peu de jours et dans notre marche qui sera peut être longue il est utile d'en avoir au moins un.

Les princes doivent par leur règlement donner une somme quelconque pour l'engagement, et M. de Mannoury, auxquels il s'est présenté, le juge bon et recevable, ainsi il se joindra à moi pour vous prier de lui faire l'avance de 72 l. pour son engagement que vous retiendrez sur les princes. Si vous vouliez rendre encore un grand service et faire quelque chose qui soit agréable au cantonnement, ce serait d'envoyer de Trèves sur le champ une bonne quesse (*sic*) de cuivre, ce qui est absolument essantiel pour la route.

J'espère M. le marquis que vous voudrez bien avoir égard à ma prière et être persuadé de toute ma reconnaissance; je finis en vous assurant du plus sincère attachement afin de laisser la place à M. de Mannoury de vous faire la demande particulière.

Signé : SOMMERY.

Monsieur

D'après les intentions du général, je vous demande dans sa lettre que vous vouliez bien me faire passer la somme demandée et une caisse et sa bandoulière, M. de Cingal s'en chargera volontiers. J'aurai l'honneur de vous faire observer que je vous demande de quoi lui faire un habit d'ordonnance d'après le règlement des princes, à la livrée du roy ou celle de la province si c'était votre intention, avec veste, culotte, guêtres, un sabre, et un baudrier avec fleur de lys. Les tambours dans le régiment étant ainsi armés, à plus forte raison ceux d'un cantonnement de chevaliers de province doivent l'être. Cet homme a passé avec deux chemises, une mauvaise. 2 lui seront donc utiles ainsi qu'une paire de souliers

Digitized by Google

et bas. Il faut s'attendre à être obligé d'équiper ces sortes de Messieurs. J'attends donc de la Caisse les secours nécessaires pour l'ornement de leurs compagnies; il lui faudra aussi un plumet. Il devient incontestable qu'il ne peut se le fournir.

De Mannoury.

26 juillet 1792.

Lettre de M. de Mannoury pour recommander un guerrier de 60 ans a la pitié de M. le marquis de Bailleul

Berncastel, 28 juillet 1792.

M. de Varannes, gentilhomme de 60 ans, brave guerrier m'est adressé et c'est toute justice qu'il mérite des secours même extraordinaires d'une Caisse créée pour le bonheur et l'utilité de la cause actuelle en faveur de ses compatriotes.

Il a servi bien longtemps sur mer, est couvert de blessures. Deux doigts et la moitié de la main coupée dans l'abordage où le capitaine Thurol fut tué sous ses yeux sont certainement des preuves signalées et ostensibles de sa valeur. Le généreux et brave sexagénaire est de force à achever si le destin le veut sa carrière en héros. Il vient de faire 180 lieues à pied pour continuer sa première valeur. Il n'a qu'un regret celui de ne pouvoir se multiplier... auprès du roy son maitre, sa famille; action de sensibilité : avec nous place seule qu'il doit occuper (*sic*).

De tels personnages, Monsieur le Marquis, sont précieux, et les secours que la fortune capricieuse le force de réclamer ne sont plus de complaisance : ils sont de devoir dans tous les cœurs, et le vôtre certainement au seul récit a déjà entendu ma réclamation. Il lui faut habit, veste, culotte, sabre, baudrier garni, sac, guêtres, chapeau, plumet, enfin, Monsieur, je vous le répète : 60 ans, de la bravoure, de l'honnêteté, tout parle pour lui. La vertu se cache, il vient des moments qui la contraint à s'offrir (*sic*), il faut les saisir, la secourir, voici l'instant : il lui faut tout, heureux qui peut le fournir. Je n'exagère pas, Monsieur le tableau; il est, foi de Dragon, vrai et malheureusement que trop vrai (*sic*). Je vous l'aurais envoyé, mais fatigué je n'ai pu ni même voulu qu'il voyage. Qu'il est glorieux de voir des vieillards pénétrés de cette

Digitized by Google

fidélité au roi; de les voir offrir leur caducité à la restauration des droits d'un trône usurpé par des factieux.

Je vous prie bien de vouloir par le porteur m'envoyer mes demandes. Le départ étant incertain, il devient de toute vigilance d'être en état et j'espère que vous croirez volontiers à cette réclamation.

..... Ce Monsieur et illustre chevalier est de la taille de M. Sonel, ainsi il faut un habit en conséquence.

Lettre du capitaine Candos

Berncastel, 28 juillet 1792.

(Il demande une somme de 900 livres pour sa compagnie.)

Nous sommes ici je vous l'assure dans une telle pénurie que je ne sais pas comment nous ferons pour partir d'ici.

Beaucoup de ces messieurs n'ont ni baudrier, ni guêtres, comment ferons-nous pour leur en trouver si vous n'en faites l'avance. Je vous prierai de vouloir bien me faire passer pour M. Menard de Courcuillier fils du conseiller au parlement un *gilet rouge* avec la *culotte jaune* ainsi que toute la garniture, il a un habit bleu mais il lui manque la garniture complète de boutons ainsi que le sabre et le baudrier. Il sort des gardes de la poste et est presque tout nud et trés-léger d'argent.

On dit que nous sommes de l'armée du Brabant aux ordres de M. le duc de Bourbon, si cela est ainsi nous aurions tout aussi bien fait de rester là où nous étions.

A Monsieur

Monsieur Dommey officier francois dans la Compagnie de Cavalerie Normande en cantonnement a Trèves (poste restante).

Je me feray un vray plaisir mon cher Camarade de repondre pour vous de la somme de six cents livres envers M. le Président de Bailleul persuadé que si vous ne pouviez payer cette somme il voudrait bien reprendre dans l'état où il se trouverait la jument sur le pied de dix huit louis d'or prix que vous l'avez achetée et alors je fournirai le surplus si vous ou vos parents ne luy remet-

Digitized by Google

toient pas, c'est à quoy je m'engage; bien flatté de trouver cette occasion de vous donner des preuves de mon zesle et du sincère attachement avec lequel je ne cesseray d'estre

Monsieur et cher Camarade

Votre amy

D'HOMMEY.

A Schosneren le trente juillet 1792.

(Cachet rouge, armes : un navire flottant.)

A MONSIEUR LE MARQUIS DE BAILLEUL PORTE ÉTENDART DE L'ESCADRON DE NORMANDIE AU CANTONNEMENT DE VIERDE.

A VIERDE.

(Cachet rouge avec armes et cette devise : *Nobilitas virtute florescit.*)

Namur le 5 8bre 1792.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer une boëte qui m'a été adressée pour vous ainsi que le mémoire du Brodeur que je me charge volontiers de faire acquitter si cela vous convient, ayant quelques fonds à Liège. Dans cette supposition j'ai joint le montant argent de France et mon reçu. Vous pourrez remettre cette petite somme au porteur de la commission. S'il vous arrangeait davantage de payer directement à l'ouvrier, alors vous voudriez bien donner seulement pour le port de la boëte, 17 s. de ce pais ci, et me renvoyer le reçu.

J'ai l'honneur d'être trés-parfaitement, Monsieur, votre trés-humble et trés-obéissant serviteur

le Cte DE ROUAY,
Maréchal de Camp
et porte étendart de la province de Champagne.

(Au crayon)

24 fleurs de lis et 24 léopard en or
Brodé pour trois louis.
12 léopard brodé en soie pour 2 Touraine
ensemble 84 l. de liège.
qui avec le port de la boite qui est de 17 sols de ce pais ci font 104 l. 18 s. de france.

Digitized by Google

Sur la lettre, à l'extérieur (de la main de M. de Bailleul) :

A M. de Brucourt 96 l.
A M. de Rassent 140 l.
A M. de Gouhien 6 l.
A M. de Bimorel 24 l.

Abbé Hébert.

Digitized by Google

UNE FAMILLE D'AUTEURS

AUX

SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

LES SAINTE-MARTHE

Etude historique et littéraire d'après de nombreux documents inédits

(Suite).

CHAPITRE XVI

Denis de Sainte-Marthe. — Sa profession religieuse. — Il est nommé prieur de Saint-Julien de Tours. — Ses démêlés avec l'abbé de Rancé. — Il est déposé de sa charge. — Il devient supérieur général des Bénédictins. — Sa mort. — Ses ouvrages. — Encore le *Gallia christiana.* — Iconographie. — La congrégation de Saint-Maur.

Le 24 mai 1650 naissait à Paris Denis de Sainte-Marthe. Il était fils de François de Sainte-Marthe, seigneur de Chandoiseau, et de Marie Camus. Tous les deux, d'une piété à la fois très vive et très éclairée, se consacrèrent à l'éducation de leurs enfants. Denis était le plus jeune de ceux-ci, aussi resta-t-il plus longtemps à la maison paternelle et il y puisa tout naturellement des sentiments qui devaient influer sur toute sa vie.

Ce fut seulement lorsqu'il eut atteint l'âge de quinze ans que son père, pensant son caractère suffisamment formé, se décida à

Digitized by Google

le mettre au collège de Pont-Levoy. Le jeune Sainte-Marthe allait trouver dans l'antique abbaye, déjà vieille de six siècles, des exemples de vertu dont son cœur serait vivement frappé.

Les historiens de la congrégation de Saint-Maur nous apprennent que le jeune étudiant sut se concilier tous les cœurs, « l'estime et l'amitié de ses régens, le respect et l'affection de ses condisciples. » Déjà la vie religieuse l'attirait d'une façon invincible, cette vocation se confirma dans les quelques années passées à Pont-Levoy et, aussitôt qu'il eut terminé sa rhétorique, il se retira dans l'abbaye de Sainte-Mélaine de Rennes où il fit profession le 12 août 1668 (1).

Les sentiments d'humilité, de pénitence, de douceur dont il était pénétré, sa ferveur et son exactitude en faisaient un modèle pour les jeunes novices, aussi les supérieurs le laissèrent-ils dans la maison du noviciat après sa profession au lieu de l'envoyer, comme il était d'usage, dans un séminaire de jeunes profès. Les trois années qui s'écoulèrent alors ne furent pas perdues pour lui. Il fit une seconde rhétorique et se perfectionna dans l'étude des belles-lettres. Ce fut dans les abbayes de Saint-Vincent du Mans et de la Couture qu'il étudia la philosophie et la théologie.

Il fut alors désigné par ses supérieurs pour enseigner lui-même successivement au monastère de Saint-Rémi de Reims, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis; il fut chargé des cours de philosophie et de théologie. Pendant ces onze années vouées à l'enseignement, le Père de Sainte-Marthe ne fit pas seulement des élèves dont plusieurs laissèrent un nom, il compléta aussi son bagage scientifique et littéraire, il apprit notamment la langue hébraïque.

C'est aussi à cette époque qu'il écrivit le *Traité de la confession auriculaire*, sa *Réponse aux plaintes des Calvinistes* et ses *Entretiens sur l'entreprise du prince d'Orange*.

Dom Denis de Sainte-Marthe eut désiré continuer la vie toute de travail qu'il menait alors, mais ses supérieurs en décidèrent autrement et il fut nommé prieur de Saint-Julien de Tours. Il gagna rapidement le cœur de ses religieux et l'estime de tous;

(1) L'abbé Vanel donne comme date le 12 avril. V. son *Histoire des Bénédictins de Saint-Maur à Saint-Germain-des-Prés* (1630-1792). Paris, Champion, 1896, in-4°.

Digitized by Google

cependant l'ère des difficultés allait commencer pour lui. C'était à l'époque où M. de Rancé (1), tout aux ardeurs de la vie monastique qui avait succédé à son existence très mondaine, venait d'édicter ses *sévères constitutions* et se donnait tout entier à la réformation qu'il avait entreprise. L'abbé de la Trappe, envisageant les études monastiques, leur avait assigné dans ses écrits des limites très étroites. Ces idées nouvelles, émises à un moment surtout où la littérature ancienne était fort en honneur, trouvèrent des contradicteurs, entre autres un Bénédictin, dom Mabillon, qui, avec beaucoup de modération, y avait répondu indirectement, montrant la nécessité et la manière d'étudier dans les cloîtres.

L'abbé de Rancé défendit sa théorie première et non sans quelqu'aigreur. Le Père de Sainte-Marthe, par traditions de famille et par goût personnel, était l'amant passionné des études que l'on attaquait. « Sorti d'une famille où l'érudition et le travail intellectuel étaient une tradition toujours tenue en honneur, fils, petit-fils et frère d'érudits distingués, tout entier à ses rudes et opiniâtres labeurs, Denys de Sainte-Marthe ne put se contenir lorsqu'il vit attaquer le rôle de ces études auxquelles il avait consacré sa vie. Devant la thèse de M. de Rancé, toute l'ardeur de son vieux sang d'érudit lui monta pour ainsi dire à la tête. Il ne fut plus maître de son indignation et écrivit sans se découvrir les cinq lettres (2) où M. de la Trappe était si vivement attaqué (3). » Les lettres étaient bien anonymes et publiées en Hollande, mais tout le monde en désignait l'auteur, qui avait dépassé le but et eu le tort d'attaquer, avec une vivacité voisine du sarcasme, un religieux très saint, qui avait des admirateurs et des amis passionnés. Parmi ceux-ci nous citerons entre autres Bossuet et la duchesse de Guise. M. de Rancé ne s'émut pas de ce que ses amis considéraient comme un pamphlet, mais ceux-ci ne professaient pas les mêmes sentiments. La duchesse de Guise surtout, qui se trouvait elle-même désignée dans un passage des lettres, prit fait

(1) Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé.

(2) Quatre lettres parurent d'abord sous le titre : *Quatre lettres à M. de la Trappe où l'on examine sa réponse au Traité des études monastiques et quelques endroits de ses commentaires sur la règle de Saint-Benoît.*

(3) *Mabillon et la Société de Saint-Germain-des-Prés à la fin du* XVII*e siècle, 1664-1707*, par M. Emmanuel de Broglie, t. II, p. 151, et la *Société de Saint-Germain-des-Prés au* XVIII*e siècle*, par le même, Plon, 1891.

Digitized by Google

et cause pour M. de Rancé et manifesta son indignation de la façon la plus vive; son influence était grande, il n'était douteux pour personne qu'elle obtiendrait le blâme qu'elle désirait.

Les circonstances servirent son ressentiment. Loin de s'arrêter, le Père de Sainte-Marthe écrivit quatre nouvelles lettres sur ce titre : *Recueil de quelques pièces qui concernent les quatre lettres écrites à M. l'abbé de la Trappe.*

On achevait de les imprimer lorsque le Père Boistard, supérieur général, arriva à Marmoutier pour le Chapitre. Étant averti de ce nouvel ouvrage, il fit comparaître l'auteur devant lui, lui demandant qui lui avait donné la permission d'imprimer et lui ordonna d'apporter trois exemplaires de son ouvrage pour être examinés. Le résultat de cet examen fut ce qu'il devait être, toute l'édition fut supprimée, puis Sainte-Marthe, déposé de sa charge de prieur, reçut l'office de bibliothécaire à Saint-Germain-des-Prés et la charge d'administrer les sacrements aux habitants de cette abbaye. On dit que la duchesse de Guise ne trouva pas suffisante une punition qui, il est vrai, enlevait au coupable une dignité, mais l'envoyait dans la première et la plus enviée des résidences de l'Ordre. Quant à Sainte-Marthe, il reçut sa déposition avec calme, presqu'avec joie, retrouvant la vie toute de travail qu'il avait regrettée.

Ajoutons pour en finir avec l'histoire des lettres qu'elles ne demeurèrent pas sans réponse; l'érudit Thiers, fort admirateur de l'abbé de Rancé, écrivit une réponse pleine de vivacité et d'aigreur, réponse qui d'ailleurs reçut la désapprobation formelle de Rancé qui regrettait cette polémique si aigüe. De son côté, après que l'animation du premier moment fut calmée, Denis de Sainte-Marthe vit qu'il avait été trop loin et, comme il avait toutes les qualités de l'esprit et du cœur, il vint lui-même à la Trappe et se réconcilia sincèrement avec son adversaire d'hier. La sainteté réciproque des deux partis en cause devait amener nécessairement cette solution.

A Saint-Germain-des-Prés, l'esprit de piété et l'amour du travail du Père de Sainte-Marthe se manifestèrent immédiatement. Il organisa une messe paroissiale et un prône tous les dimanches et écrivit la *Vie de Cassiodore, chancelier de Théodoric et ensuite abbé de Viviers en Italie*, œuvre pleine d'érudition.

Le savant Bénédictin ne devait pas rester longtemps dans ce

Digitized by Google

poste secondaire, la congrégation ne voulant pas se priver des services qu'il devait lui rendre; aussi à peine une année s'était-elle écoulée qu'il fut élu prieur de Bonne-Nouvelle de Rouen (1694).

Il rendit des services signalés à ce monastère, non seulement par la direction qu'il lui donna, mais aussi grâce à ses relations avec M. de Montholon dont il était le parent et qui venait d'être nommé par le roi premier président du Parlement de cette ville.

Dans une lettre à dom Estiennot, procureur à Rome, dom Denis de Sainte-Marthe donne des détails intéressants sur cette partie de son existence. Comme cette lettre montre à la fois l'état d'âme du vénérable religieux après l'affaire des lettres et l'estime dans laquelle le tenaient ses supérieurs, comme elle prouve son éloignement des dignités dont on le chargeait malgré lui et son amour du travail, nous pensons qu'on ne la lira pas sans intérêt (1).

Le Père remercie dom Estiennot d'un mémoire sur le monastère de Vivier, pour la *Vie de Cassiodore* qui en avait été abbé, puis il ajoute :

« ..... Ce petit livre a été assez bien reçu du public. Ça été mon travail de cinq ou six mois pendant mon séjour à Saint-Germain, où j'avais d'autres occupations que l'étude et cependant nulles exemptions de l'office. D'abord que j'y fus, après ma déposition dont vous aurez appris la cause et le motif, on me chargea de la cure, c'est-à-dire de l'administration des sacrements dans le logis abbatial. Il y avait longtemps que Mgr le cardinal de Furstemberg voulait qu'on fît un prône et qu'on dît une messe pour sa famille et pour les locataires des cours de l'abbaye. Je fus chargé de cela et, tous les dimanches et toutes les grandes fêtes, j'expliquais l'Évangile ou le mystère pendant une demi-heure, à quoi il fallait me préparer, parce que le cardinal avec toute sa famille fort nombreuse ne manquait presque pas d'y assister.

« Outre cela, je me vis chargé du soin de la bibliothèque tout seul, après la mort de dom Placide Porcheron; j'eus beaucoup à y travailler, car il l'avait extrêmement négligée.

« J'aurais bien souhaité m'occuper uniquement à l'étude et entreprendre quelque ouvrage de conséquence, particulièrement

(1) Le n° 19,663 de la Bibliothèque nationale, F. F., contient quarante-et-une lettres du Père de Sainte-Marthe, d'autres existent aux n°s 12,804 et 17,681; c'est de ce dernier n° 17,681, fol. 98, qu'est extraite cette lettre.

Digitized by Google

une nouvelle édition du *Gallia christiana*, comme votre Révérence me l'avait proposé, il y a longtemps; mais je nai pas trouvé de la part de nos pères toutes les dispositions que j'aurais souhaitées. Il n'y avait pas six mois que j'étais sorti de Tours qu'on voulut m'envoyer prieur à Saint-Maixent en Poitou. Je m'en défendis par le moyen du T. R. P. général; comme le R. P. prieur de Saint-Julien de Tours était mort quelques mois avant la diète et que M. l'abbé Catinat me redemandait fortement, je fis parler un de mes oncles pendant la diète pour obtenir qu'on me laissât à Paris et j'y réussis. Mais dans le temps que j'y pensais le moins, le prieuré de Bonne-Nouvelle (1) ayant vaqué, nos pères m'ont donné obédience pour le remplir. J'ai la satisfaction de m'y voir auprès de Monsieur le premier président qui est mon cousin-germain et le protecteur de nos monastères dans cette province. C'est le frère de feu Mme de la Haye, ambassadrice à Venise. Ce n'a été qu'avec bien des larmes que je suis venu en ce pays-ci, où cependant j'ai toute sorte de satisfaction tant au dehors qu'au dedans. Mais il me semble que mon talent serait l'étude où je trouverais beaucoup plus de repos. J'ai entrepris une histoire de saint Grégoire le Grand, sur le succès qu'a eu la vie de Cassiodore; je suis déjà fort avancé. Si Votre Révérence avait quelques lumières à me donner là-dessus, je tâcherais d'en profiter. Je tire particulièrement cette histoire de ses lettres. Vous pouvez croire que j'ai lu sur ce sujet tout ce qui est imprimé; mais il peut se trouver à Rome quelque chose, particulièrement touchant ses écrits, qui n'est pas venu à la connaissance du sr de Goussainville, le dernier qui ait donné une édition des œuvres de saint Grégoire, mais édition fort imparfaite. ... »

Plus loin il manifeste sa tristesse de l'espèce d'isolement intellectuel où il commençait à se trouver au milieu d'une génération nouvelle qui grandissait à ses côtés et qu'il ne comprenait pas complètement. Les reproches que Sainte-Marthe adresse à ses contemporains ne semblent guère mérités car, comme le fait remarquer M. Emmanuel de Broglie, c'était à l'époque même où Mabillon, Montfaucon et tant d'autres étaient dans toute l'ardeur du travail.

(1) A Rouen; nous venons de voir que le premier président dont il est ici question est M. de Montholon.

Digitized by Google

« Je vous souhaiterais à Paris, continue-t-il dans la même lettre à dom Estiennot, quoique je sache combien vous nous êtes nécessaire à Rome, l'estime que vous vous y êtes acquise et la place que vous occupez dans la congrégation des Réguliers. Les études sont présentement fort négligées à Saint-Germain; on y considère fort peu ceux qui étudient, peut-être aussi qu'il y a de la faute de ceux-là. Le plus grand mal que j'y trouve, c'est que l'on agit indépendamment les uns des autres, sans se communiquer, sans s'entr'aider. On retire des études dom Pierre Constant, lorsqu'il commençait à être capable de rendre service. La mort en a enlevé aussi plusieurs; ainsi je crois les études sur leur déclin, et si dom Jean Mabillon allait manquer, c'en serait fait; lui-même ne se remue pas assez pour soutenir ceux qui étudient, et ne les aide pas autant qu'il pourrait..... »

Heureusement le Père de Sainte-Marthe n'était pas bon prophète, les premières années du siècle montrèrent au contraire que les études n'étaient pas en décadence chez les Bénédictins et une foule d'œuvres remarquables attestèrent au contraire combien leur travail restait incessant et fécond.

Dom Denis de Sainte-Marthe ne resta que cinq ans prieur de Bonne-Nouvelle; au bout de ce temps il fut nommé prieur de l'abbaye de Saint-Ouen. Il y demeura cinq ans encore et c'est à cette époque que remonte la publication de sa *Vie de saint Grégoire le Grand*, qui ne fut en quelque sorte que le préléminaire de la nouvelle édition des ouvrages du grand pape, qui devait prendre une grande partie de son existence. Un incident interrompit ce travail important : le Père de Sainte-Marthe dut défendre par la plume quelques-uns de ses confrères, attaqués à propos d'une édition nouvelle des ouvrages de saint Augustin. Le Saint-Siège condamna les diffamateurs et le Père de Sainte-Marthe put reprendre ses études sur saint Grégoire, auxquelles collaboraient d'ailleurs dom Guillaume Bessin et dom Barthélemi de la Croix, bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés.

Ici se place une anecdote qui doit être rapportée, car elle montre la charité sans borne du Père de Sainte-Marthe. Celui-ci avait dédié son édition de *Saint Grégoire* au pape Clément XI. Le pape accueillit très favorablement cet hommage, fit remercier l'auteur par le secrétaire des brefs adressés aux princes et envoya aux supérieurs de la congrégation vingt-quatre médailles d'or dont les

Digitized by Google

plus grandes étaient destinées à dom Bougis et à Denis de Sainte-Marthe. A quelque temps de là, le Père n'ayant plus rien à donner et ne voulant pas refuser l'aumône à un pauvre qui le sollicitait, prit la médaille d'or que le pape lui avait envoyée et la lui remit. Celui-ci s'en alla (1), « emportant sans s'en douter un des plus précieux témoignages de la bienveillance pontificale envers la congrégation de Saint-Maur ». « Et, ajoute M. E. de Broglie, cette constante protection témoignée aux Bénédictins par le pape le plus opposé au jansénisme ne témoigne-t-elle pas de la singulière modération opposée par le Saint-Siège à la résistance obstinée des défenseurs de cette doctrine et ne venge-t-elle pas à elle seule la mémoire de l'auteur de la bulle *Unigenitus* des accusations portées contre lui par les esprits prévenus ou égarés ». Nous trouverions d'ailleurs une autre preuve de cette tolérance du pape dans la ratification qu'il fit plus tard de la nomination comme supérieur général du Père de Sainte-Marthe lui-même, malgré son adhésion à l'appel contre la célèbre bulle. Quoiqu'il en soit, les six années de son gouvernement comme prieur de Saint-Ouen étant expirées, le Chapitre général de l'Ordre le nomma en 1705 prieur des Blancs-Manteaux. Le retour à Paris du Père de Sainte-Marthe allait lui permettre de continuer plus efficacement encore les travaux qu'il avait entrepris. Le cardinal de Noailles avait lui-même des vues sur le savant Bénédictin auquel il désirait confier la tâche de continuer le *Gallia christiana*, travail qui avait une grande importance pour l'Église de France.

L'assemblée du clergé envoya, le 4 avril 1710, une lettre circulaire aux évêques de France pour les intéresser à l'ouvrage et mit à la disposition du religieux qui l'entreprendrait une somme de 4,000 livres. Le Père de Sainte-Marthe accepta la proposition qui lui était faite officieusement par le cardinal; c'était d'ailleurs un devoir pour lui de continuer l'œuvre de tant de membres éminents de sa famille. Il se mit donc au travail avec ardeur et, pendant les premières années de son séjour à Paris, il publia trois volumes.

Sept volumes devaient encore paraître : malheureusement pour lui, ses qualités d'administrateur attiraient l'attention de ses supérieurs. Dom Denis de Sainte-Marthe fut nommé en 1708 assistant

(1) M. Emmanuel de Broglie, ouvrage cité *supra*.

Digitized by Google

du Père général, puis prieur de Saint-Denis, ensuite de Saint-Germain-des-Prés, enfin une seconde fois de Saint-Denis; toutes ces charges lui créaient évidemment des obligations en opposition avec les nécessités de son travail.

Il était, au même moment, chargé par la princesse d'Orléans, abbesse de Chelles, de la fonction de visiteur; peu après, l'abbesse de Montmartre lui confia la même charge : charges tout à l'honneur de celui qui en devenait le titulaire, mais qui n'étaient pas sans absorber beaucoup de son temps.

Depuis longtemps les nombreuses provinces bénédictines désiraient sa direction; en 1720 le Chapitre général le nomma supérieur de la congrégation. Rome, comme nous l'avons dit, l'accepta malgré son peu de sympathie pour la bulle *Unigenitus*, montrant ainsi son esprit de conciliation. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés était en effet un foyer avoué de jansénisme; les religieux ne s'étaient pas fait faute de signer des appels réitérés et il avait fallu toute l'énergie et le tact du Père de Sainte-Marthe pour éviter à certains de ses subordonnés les lettres de cachet. Lors de sa nomination même, Rome avait eu un moment d'hésitation à donner son approbation et une lettre de dom Montfaucon au cardinal Paolucci avait été nécessaire pour obtenir l'agrément de Clément XI. Le célèbre Bénédictin se portait garant de l'orthodoxie de son nouveau chef et de ses éminentes vertus monastiques. Cette parole ne fut pas démentie, car Sainte-Marthe fut un de ceux qui contribuèrent le plus à l'entente complète qui ne tarda pas à s'établir entre le Saint-Siège et les dissidents ou appelants, et on peut lui attribuer, en grande partie, le succès des négociations qui aboutirent à l'acceptation du formulaire ou du corps de la doctrine.

Pour tous ceux qui connaissaient le Père de Sainte-Marthe, il était certain qu'il allait désormais mettre toute sa vie au service de l'Ordre. C'est ce qui arriva : plus un instant de repos, plus une minute de liberté; le nouveau général voulait être à tous et partout. Joignez à cela les exercices de la piété la plus austère et une charité qui se dépensait sans compter et vous aurez une idée du labeur entrepris par le saint religieux.

L'Ordre a conservé un grand souvenir du gouvernement du Père de Sainte-Marthe, de ses qualités d'administrateur, de son dévouement, de sa piété, mais aussi et surtout de sa douceur, qui

Digitized by Google

fut poussée au plus haut point; jamais il n'y eut de supérieur plus accessible à tous, plus attentionné pour chacun.

Malheureusement il était évident pour les esprits éclairés que le vénérable religieux ne pourrait résister aux fatigues extrêmes qu'il s'imposait, à ce surmenage intellectuel et physique qui était devenu la règle de sa vie. Attaqué du côté des poumons, dans les premiers jours de janvier 1725, il négligea les soins ordinaires; le mal empira, une fièvre violente se déclara et le 13 du mois de mars, il recevait les derniers sacrements.

La lutte cependant fut terrible entre ce vieillard encore vert et la maladie qui l'étreignait; pendant de longs jours des alternatives de mieux laissaient quelque espoir et puis l'on priait tant, non seulement dans les abbayes, mais dans le public qui avait pour le Père de Sainte-Marthe une véritable vénération. Le 29, les médecins déclarent le danger imminent; ceux qui l'entouraient ne lui cachaient pas la vérité. Il reprit alors toute son énergie et avec joie il s'écria : « *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus* ». Puis il voulut se mettre dans un fauteuil, revêtu de ses habits, pour recevoir son Dieu. Lorsqu'il fut assis, il dit à ceux qui l'entouraient : « J'ai gouverné avec douceur parce que j'ai cru que c'était la voie la plus sûre pour conduire les âmes à Dieu. Si j'avais cru mieux réussir en prenant la voie opposée, je l'aurais fait de tout mon cœur, n'ayant cherché que le bien de la congrégation et le salut des religieux qui la composent ». Et il ajoute : « J'exhorte nos confrères à continuer de bien étudier et à ne pas se servir du prétexte de leurs études pour vivre dans la dissipation; qu'ils pensent qu'ils doivent être saints avant que d'être des savants. » Ainsi se résumait dans ces conseils intimes tout ce qui avait été la règle de sa vie : le travail constant, assidu, mais avec Dieu pour but. Ainsi répondait-il encore une fois à l'abbé de Rancé en défendant ses chères études, mais en élevant son âme plus haut, vers l'idéal immortel qui fut pour ces deux grands génies le terme suprême de leurs efforts et de leur existence.

Ce fut le vendredi-saint 30 mars 1725, vers sept heures et demie du matin, qu'il rendit son âme à Dieu. Il avait alors soixante-quatorze ans, dix mois et six jours.

Nous trouvons dans la collection Clairambault, St Esprit, 1222, fo 155, la lettre de faire-part qui fut adressée pour ses obsèques: elle est ainsi conçue :

Digitized by Google

« Vous estes prié d'assister au convoy et enterrement du *T. R. P. Dom Denys de Sainte-Marthe*, supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur, décédé en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, qui se fera samedy *31 mars 1725*, à 3 heures précises après midy et au service qui se fera le mercredy *4 avril*, à 9 heures précises du matin, en l'Église de la ditte Abbaye : la Compagnie s'y trouvera s'il luy plaist.

« Un *De profundis.* »

Un grand nombre de personnes de qualité se trouvèrent aux obsèques qui se firent le lendemain; beaucoup de religieux de divers Ordres étaient également présents, témoignant ainsi des regrets que cette mort causait à l'Église de France toute entière.

Le Père de Sainte-Marthe fut enterré dans l'église de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dans le chœur de la grande chapelle de la Sainte-Vierge, au bas des degrés de l'autel, du côté de l'Épître. Cette simple date fut gravée sur sa tombe :

30 martii 1725.

Les ouvrages de dom Denis de Sainte-Marthe sont nombreux; en les énumérant par ordre de publication, nous trouvons d'abord : *Le traité de la Confession auriculaire où la doctrine de l'Église sur ce point est expliquée par l'Écriture sainte, par la Tradition et par plusieurs faits très remarquables, etc., par D. Denys de Sainte-Marthe, de la Congrégation de Saint-Maur.* Paris, chez Lambert Roulland, 1685, in-8°. Cet ouvrage, fait dans les conditions que nous avons rapportées, est dédié à Bossuet, évêque de Meaux. C'est en quelque sorte une réponse aux objections de Daillé contre la confession. On reproche à Sainte-Marthe de s'être contenté de traduire les Pères de l'Église et d'avoir peu mis de son cru dans cet ouvrage. Ce reproche est peu fondé; il n'est pas étonnant que dans un domaine purement théologique il se soit trouvé amené à répéter les même arguments que les théologiens connus.

La *Réponse aux plaintes des Protestants touchant la prétendue persécution de France, où l'on expose le sentiment de Calvin et de tous les plus célèbres ministres sur les peines dues aux Hérétiques, où l'on découvre aussi plusieurs particularitez touchant la réformation et les réformateurs.* Paris, chez Arnould Seneuse, 1688, in-12. Dans cet opuscule dédié à Mgr de Harlay, archevêque de Paris, Sainte-

Digitized by Google

Marthe s'efforce de prouver que la persécution contre les protestants n'est pas aussi terrible qu'ils le prétendent et qu'en tous cas, d'après leurs auteurs mêmes, il est permis aux magistrats de punir les hérétiques.

Entretiens touchant l'entreprise du Prince d'Orange sur l'Angleterre où l'on prouve que cette action fait porter aux Protestans les caractères de l'antichristianisme que M. Jurieu a reprochés à l'Église Romaine. A Paris, chez Arnould Seneuse, 1689, in-12. Ce livre, dédié au roi d'Angleterre, a pour but de démontrer que la Réforme est contraire à l'esprit du christianisme.

Suite des entretiens touchant l'entreprise du Prince d'Orange sur la Grande-Bretagne, 1691, même éditeur que le précédent. Réponse à un libelle intitulé : « Religion des Jésuites ».

Lettres à M. de Rancé, abbé de la Trappe, où l'on examine sa réponse au Traité des études monastiques et quelques endroits de son Commentaire sur la Règle de Saint-Benoit, à Amsterdam ou plutôt à Tours. Quatre lettres dont nous avons suffisamment parlé. Une cinquième lettre parut en 1693 et fut réimprimée dans l'ouvrage suivant, intitulé :

Recueil de quelques pièces qui concernent les quatre lettres écrites à M. l'abbé de la Trappe. A Cologne (Tours), 1693, in-12.

L'*Oraison funèbre de Madame de Béthune, abbesse de Beaumont-les-Tours* (1690, in-4°), fut prononcée par le Père de Sainte-Marthe, lorsqu'il était prieur de Saint-Julien.

La vie de Cassiodore, chancelier et premier ministre de Théodoric le Grand et de plusieurs autres Rois d'Italie, ensuite abbé de Viviers; avec un abrégé de l'histoire des Princes qu'il a servis et des remarques sur ses ouvrages (Paris, Coignard, 1694, 1 vol. in-12) est le résultat des études de Sainte-Marthe après la disgrâce qui suivit les lettres à M. de Rancé. C'est un ouvrage de longue haleine pour lequel l'auteur avait su réunir de nombreux matériaux. Il montre un grand sens critique dans l'appréciation des ouvrages de Cassiodore.

L'*Histoire de saint Grégoire le Grand, Pape et docteur de l'Église, tirée principalement de ses ouvrages* (A Rouen, chez la veuve de Louis Behourt et Guillaume Behourt, 1697, in-4°) est une des œuvres principales de Sainte-Marthe. L'auteur y suit chronologiquement d'abord la vie privée, ensuite la vie publique et les actes du pape. C'est en composant cette histoire de saint Grégoire

Digitized by Google

qu'il remarqua une fort grande différence entre tous les ouvrages de ce pape qui avaient été publiés jusqu'alors et les manuscrits que ses recherches l'avaient amené à consulter. C'est le désir de rectifier ces erreurs qui l'amena à entreprendre une nouvelle édition dont nous parlerons; mais l'ordre chronologique nous oblige à citer d'abord :

Les *Réflexions sur la lettre d'un abbé d'Allemagne aux Révérends Pères Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur snr leur dernier tome de l'édition de saint Augustin*, 1699, in-12, et *Lettre à un Docteur de Sorbonne touchant le mémoire d'un Docteur en Théologie adressé à MM. les Prélats de France contre les Bénédictins*, 1699, in-12. Ces deux petits ouvrages avaient pour but de défendre la nouvelle édition de saint Augustin, attaquée par les Jésuites.

Sancti Gregorii Papæ I, cognomento magni opera omnia, ad manuscriptos codices Romanos, Gallicanos, Anglicanos emendata, aucta et illustrata notis, studio et labore monachorum Ordinis S. Benedicti e Congregatione S. Mauri; quatuor tomis in-folio Parisiis sumptibus Claudii Rigaud, 1705. Tel est le titre quelque peu long donné par Sainte-Marthe à son édition des œuvres de saint Grégoire. Plusieurs religieux y collaborèrent, entre autres dom Barthélemi de la Croix et dom Guillaume Bessin. Nous avons dit déjà de quelle façon le pape accueillit cet ouvrage, qui lui était dédié. Le bref qu'il adresse à la congrégation de Saint-Maur est des plus flatteurs et c'était justice, car le Père de Sainte-Marthe avait mené à bien une des œuvres les plus utiles pour l'histoire ecclésiastique. On sait aussi l'importance des ouvrages de saint Grégoire au point de vue de la morale et du dogme. Les éditions précédentes renfermaient de nombreuses et grossières erreurs; le savant Bénédictin sut les corriger et mettre dans tous ces travaux un ordre et une concordance parfaits qui en doublaient le mérite.

La *Lettre à son altesse royale Madame l'abbesse de Chelles*, in-4°, n'est en quelque sorte qu'un résumé rapide de l'origine de la congrégation de Saint-Maur et de l'état où elle se trouvait, au moment ou dom Denis de Sainte-Marthe écrivait. Ce dernier y proteste aussi du reproche d'envahissement de tous les prieurés, que l'on avait fait aux Bénédictins de Saint-Maur, reproche qui avait amené l'édit du roi de novembre 1719. Sainte-Marthe fait

Digitized by Google

remarquer qu'il y a en France douze mille prieurés de l'Ordre de Saint-Benoît et que les réformés de Saint-Maur, qui comprennent plus de la moitié des Bénédictins français, n'en possèdent que huit cents. La valeur de cette réponse, appuyée sur des chiffres, ne peut être contestée.

C'est le *Gallia christiana* qui occupe le numéro quatorze parmi les travaux du Père de Sainte-Marthe que nous avons cités. C'était là l'œuvre maîtresse à laquelle il voulait consacrer le reste de sa vie et qu'il ne put achever. Nous n'avons pas à rappeler ce qu'était le *Gallia christiana*, nous avons déjà parlé de cette histoire complète des archevêchés, évêchés et monastères de France, entreprise par les deux frères jumeaux Scévole et Louis de Sainte-Marthe en 1645, puis continuée en 1655 par les fils de Scévole, Pierre-Scévole, Abel-Louis et Nicolas-Charles de Sainte-Marthe.

Quelque remarquable qu'eût été ce travail dont le mérite avait été signalé non seulement en France mais aussi à l'étranger, notamment en Allemagne (1) et en Italie (2), il se trouvait défectueux par la force même des choses. Aussi l'assemblée du clergé chargea-t-elle en 1710 dom Denis de Sainte-Marthe de refondre et de compléter cet ouvrage qui était, en quelque sorte, pour lui, un patrimoine incontesté.

Le Père se mit courageusement à l'ouvrage et cinq ans après, en 1715, accompagné du cardinal de Noailles, il présentait officiellement le premier volume au duc d'Orléans, régent du royaume, auquel d'ailleurs il l'avait dédié.

La méthode suivie était différente de celle que les frères Sainte-Marthe avaient prise dans leurs premiers travaux. Ceux-ci avaient consacré le premier volume aux archevêchés, les deux suivants aux évêchés et le dernier aux abbayes. Dom de Sainte-Marthe pensa qu'il était plus logique de s'occuper dans chaque province de l'église métropolitaine, puis des évêchés suffragants et des abbayes qui existaient dans chaque diocèse. Le premier volume traitait des métropoles d'Albi, d'Aix, d'Arles, d'Avignon et d'Auch. A la tête de chaque province ecclésiastique des cartes géographiques soigneusement dressées indiquaient la situation des archevêchés, des églises suffragantes et des abbayes; enfin des

(1) Ziegelbauer, *Historia litter. Ord. S. Bened.*, t. 3, p. 455.
(2) Muratori, *Annali d'Italia, tomo quinto*, p. 261.

Digitized by Google

tables très complètes, chronologiques, historiques et alphabétiques rendaient les recherches faciles. Le titre était le suivant : *Gallia christiana, in provincias ecclesiasticas distributa, quâ series et Historia Archiepiscoporum, Episcoporum et Abbatum Franciæ vicinarumque ditionum ab origine Ecclesiarum ad nostra tempora deducitur et probatur ex authenticis instrumentis ad calcem appositis. Opera et studio Domini Dionysii Sammarthani Presbyteri et Monachi Ordinis S. Benedicti e congregatione sancti Mauri*, tomus I, Lutetiæ Parisiorum, excudebat Johannes Baptiste Coignard, 1715, in-fol. Ajoutons que les Jésuites ne laissèrent pas passer cette publication sans l'attaquer; deux articles firent justice de ces critiques (1).

Le second volume, sorti « ex typographia regia », parut sous un titre analogue en 1720, c'est-à-dire cinq ans après. Sainte-Marthe y fait remarquer que c'est par ordre du duc d'Orléans que l'ouvrage s'imprime au Louvre. Il cite le nom des collaborateurs qu'il s'est adjoint (2).

En 1725 le tome troisième était imprimé; le Père de Sainte-Marthe venait de l'achever lorsqu'il mourut. Ces collaborateurs continuèrent l'œuvre entreprise. Ce n'est plus un homme mais la collectivité bénédictine qui veut terminer ce gigantesque travail, *opera et studio Monachorum Congregationis S. Mauri, Ordinis Sancti Benedicti*. Le tome quatrième paraît en 1728, il contient en tête un abrégé et un éloge de la vie du Père de Sainte-Marthe. Le tome cinquième est imprimé en 1731. Un intervalle assez long sépare celui-ci du suivant. Les querelles relatives à la bulle *Unigenitus* avaient amené des troubles et chassé de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés les continuateurs du *Gallia christiana*. Dom Félix Hodin et dom Étienne Brice s'étant soumis revinrent à Paris et donnèrent en 1739 le tome sixième. C'est à ces deux religieux que sont dus les tomes sept et huit parus en 1744; le Père Duplessis s'adjoint à eux et les neuvième et dixième volumes paraissent en 1751.

La mort ayant frappé dom Hodin et dom Brice et le Père

(1) L'attaque fut publiée dans le *Journal de Trévoux* du mois d'août 1716, les réponses parurent dans le *Journal des savants* et dans le sixième tome du *Supplément au Journal de Leipsig*, même année.

(2) C'étaient dom Jean Thiroux, dom Joseph Duclou, dom Claude Bohier et dom Barthélemi Petis de la Croix.

Digitized by Google

Duplessis ayant abandonné ce travail, c'est le Père Pierre Henri et dom Jacques Taschereau qui mettent au jour le onzième volume, en 1759. Neuf ans après, parurent les tomes douze et treize. Ajoutons que dom Piolin, dans l'édition *accuratissime correcta*, qu'il a publiée il y a quelques années chez Palmé, a respecté complètement le plan et l'ordre établis par Denis de Sainte-Marthe (1).

Il nous reste à citer, comme autres ouvrages attribués au Père de Sainte-Marthe, une brochure in-8° éditée à Liège et à Paris en 1774, sous le titre d'*Éclaircissements de plusieurs points de l'histoire ancienne de France* et de *Bourgogne ou lettres critiques*, par dom Denis de Sainte-Marthe, et un manuscrit de 90 pages in-4° sur *Les véritables épîtres de saint Ignace, disciple de saint Jean l'Évangéliste, évêque d'Antioche et martyr* (2). Nous ignorons si ces deux travaux émanent réellement de notre auteur.

L'iconographie du Père Denis de Sainte-Marthe comprend cinq portraits dont les deux premiers seulement sont indiqués par Lelong.

Le premier, in-folio carré, représente le Père de Sainte-Marthe assis dans un grand fauteuil que surmonte une vaste draperie, au fond une bibliothèque où sont rangés les ouvrages dont il est l'auteur, lui même tient sous sa main droite un exemplaire du *Gallia christiana*, une plume est entre ses doigts; de la main gauche il feuillette des manuscrits posés sur une table, devant lui un grand écritoire. Le Père porte le grand costume dominicain; le très ample capuchon est relevé sur la tête, mais ne cache pas un front découvert, le front élevé du penseur. Les yeux abrités sous des sourcils embrousaillés sont expressifs et doux, la bouche très fine et souriante; la main est remarquablement traitée et d'une grande finesse. En bas on lit : « Cazes pinxit », à gauche; et à droite : « P. Drevet sculpsit ». L'inscription est la suivante :

DOM DENYS DE SAINTE-MARTHE
Supérieur général de la congrégation de Saint-Maur,
né le 24 may 1650, décédé le 30 mars 1725.

C'est ce portrait très remarquable qui a servi à la composition qui réunit les principales illustrations du Poitou dans une litho-

(1) Le titre est d'ailleurs le même.
(2) *Revue des autographes*, par Eugène Charavay fils, oct. 1885, p. 16.

Digitized by Google

graphie (A. Clément del et lith., 1841) figurant en tête du premier volume du *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou* de M. H. Bauchet-Filleau (1re édition), 1841.

Le deuxième portrait indiqué par Lelong est un grand in-8°. Le Père de Sainte-Marthe est de trois quarts dans un médaillon ovale. Les yeux sont également expressifs, mais le nez très busqué donne à la physionomie une expression très différente du premier. Sous le médaillon, dans un cartouche, ces mots : « DOM DENIS DE SAINTE-MARTHE, *supérieur général des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur* ». Et plus bas, sur un cartouche formant socle, ces lignes :

Et attendit Dūs, et audivit : et Scriptus
est Liber monumenti coram eo timentibus
Dūm, et cogitantibus nomen ejus. Malac Cap. 3.

Sur le bas du socle : « *A Paris chez Crepy* », sans date.

Un deuxième état de ce portrait, non signalé par Lelong, est la reproduction du précédent. Mais les mots « *A Paris chez Crepy* » sont remplacés par ceux-ci : « *Desrochers sculp. Daumont ex.* »

Un troisième état porte comme variante cette ligne ajoutée au bas du cartouche du haut : « né à Paris en 1650 et y mourut en 1725 ». Les mots *Desrochers sculp.* et *Daumont ex.* du précédent se trouvent remplacés par : « *A Paris chès Daumont rue St Martin* ». Il n'est pas signalé par Lelong, pas plus que la lithographie de A. Clément qui figure en tête du premier volume du *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou.*

Les ouvrages de dom Denis de Sainte-Marthe et les portraits représentant ses traits ne sont pas les seuls souvenirs que l'on ait conservé de lui : une rue et une impasse portaient son nom. Elles étaient situées à Paris dans l'ancien Xe arrondissement. Le *Dictionnaire topographique* de F. Lock dit que la rue Sainte-Marthe commence passage Saint-Benoît-Saint-Germain, n° 1 et finit rue Childebert, n° 13. « Ouverte en 1715, elle doit ce nom à Denis de Sainte-Marthe, alors général de la congrégation de Saint-Maur, dont les religieux ont habité l'abbaye Saint-Germain de 1631 à 1790 (1). » Ces deux voies furent détruites par la création du boulevard Saint-Germain.

(1) Frédéric Lock, *Dictionnaire topographique et historique de l'ancien Paris*, Paris, L. Hachette, in-12, p. 402.

Digitized by Google

Quant au nom des Bénédictins de Saint-Maur, il est maintenant disparu et presqu'oublié; la vieille abbaye de Saint-Maur au diocèse d'Angers, depuis longtemps vide des moines qui l'ont illustrée, n'en rappelle plus qu'un souvenir lointain. Les Bénédictins de France portent actuellement le nom de *Bénédictins de Solesmes de la congrégation de France*. Ce nom, ils l'ont reçu de Grégoire XVI qui a voulu effacer les traces de l'abbaye de Saint-Maur et les souvenirs jansénistes. Solesmes est donc le centre de la congrégation, ou plutôt était, car il y a quelques mois, comme naguère aux plus tristes moments des luttes suscitées par la bulle *Unigenitus*, les Bénédictins de France ont pris le chemin de l'exil. C'est désormais en Belgique, dans la province de Namur, que les infatigables religieux continuent les traditions d'érudition qui ont fait leur gloire et jadis celle de la France.

(A suivre). Paul DE LONGUEMARE.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE DES CROYANCES, SUPERSTITIONS, MŒURS, USAGES ET COUTUMES (Selon le plan du Décalogue), par *Fernand Nicolaïj*, avocat à la Cour de Paris, lauréat de l'Institut.

Cette œuvre magistrale et absolument neuve est le fruit de 25 années de recherches dans les plus rares et les plus curieux Coutumiers des peuples. A raison de son exceptionnelle valeur apologique, cet ouvrage sera bientôt le livre de fonds de toute bibliothèque paroissiale ou familiale; et il deviendra le prix d'honneur de choix dans les séminaires, Institutions et catéchismes, quand MM. les directeurs auront pu se rendre compte de ce qu'il renferme d'*arguments scientifiques, et à jour, pour répondre aux graves objections de l'incrédulité contemporaine* (dont bon gré malgré les jeunes gens auront à subir les assauts).

Comme livre de *lecture au foyer* il est d'un incomparable intérêt, à cause de l'extrême variété des curiosités qui abondent dans ces trois volumes.

Enfin pour *documenter* sermons, conférences ou instructions religieuses, il offre une mine inépuisable de faits ethnographiques tout nouveaux.

Les 3 volumes in-8° : **18** francs, chez *Retaux*, éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris.

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Evreux. — Imprimerie de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Billets d'aller et retour

Extension à toutes les gares et haltes du réseau de la délivrances de ces billets

Les billets d'aller et retour qui étaient, jusqu'à ce jour, délivrés seulement entre les gares comprises dans des zones variant suivant l'importance des villes, sont maintenant délivrés entre toutes les gares et haltes du réseau.

La durée de validité de ces billets reste fixée ainsi qu'il suit :

2 jours	pour les parcours	jusqu'à . . .	125	kilomètres.
3 »	»	de 126 à . .	250	»
4 »	»	de 251 à . .	400	»
5 »	»	de 401 à . .	500	»
6 »	»	de 501 à . .	600	»
7 »	»	au-dessus de	600	»

non compris les dimanches et fêtes.

Cette durée peut être, à deux reprises, prolongée de moitié, moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 % du prix initial du billet.

Digitized by Google

Abonnements sur tout le réseau

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout le réseau, des cartes d'abonnements nominatives et personnelles (en 1re, 2e et 3e classe). pour 1 mois, 3 mois, 6 mois ou un an.

Ces cartes donnent le droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

Il est facultatif de régler le prix de l'abonnement de six mois ou d'un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Les abonnements d'un mois sont délivrés à une date quelconque, ceux de 3 mois, 6 mois et un an partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;
Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;
J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;
E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;
GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;
L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;
E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;
P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;
ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).
G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 112 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Évreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

11me ANNÉE — 6me LIVRAISON

15 MAI 1902

F. Somménil : Origines de l'abbaye du Valasse (*suite*). — C. Guéry : Commanderie de Bourgoult (*suite*). — P. de Longuemare : Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe (*suite*). — J. Cahagne : Le curé et la perception des dîmes dans la paroisse de Tourny avant la Révolution. — A. Tougard : Les météorologistes ecclésiastiques dans nos villages normands. — P. de L. : Bulletin bibliographique. — Tables de 1901-1902.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1902

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA SIXIÈME LIVRAISON

I. — ORIGINES DE L'ABBAYE DU VALASSE (*suite*) . . . . . **F. Somménil.** 325

II. — COMMANDERIE DE BOURGOULT (*suite*) . . . . . **C. Guéry.** 337

III. — UNE FAMILLE D'AUTEURS AUX SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES : LES SAINTE-MARTHE (*suite*) . . . . . **de Longuémare.** 344

IV. — LE CURÉ ET LA PERCEPTION DES DIMES DANS LA PAROISSE DE TOURNY AVANT LA RÉVOLUTION . **J. Cahagne.** 357

V. — LES MÉTÉOROLOGISTES ECCLÉSIASTIQUES DANS NOS VILLAGES NORMANDS. . . . . **A. Tougard.** 366

VI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. . . . . **P. de L.** 369

VII. — TABLES DE 1901-1902. 373

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

HISTOIRE DE LA COMMANDERIE DE BOURGOULT, par l'abbé GUÉRY, aumônier du Lycée (*suite*).

ORIGINES DE L'ABBAYE DU VALASSE, par l'abbé SOMMÉNIL (*suite*).

Digitized by Google

ORIGINES

DE

L'ABBAYE DU VALASSE

(Suite)

Cette réunion d'abbés et de moines, indispensable, d'après les statuts de l'Ordre [1], pour une affaire aussi grave que celle qui se traitait alors, remit le Valasse aux mains de l'abbé de Mortemer; mais, semblables à cette femme de l'Évangile qui passait de demeure en demeure sans pouvoir laisser de postérité, les terres du Valasse, tour à tour convoitées puis délaissées, paraissaient ne pouvoir donner naissance à cette abbaye qui devait être plus tard le gage de leur fécondité et de leur embellissement. Adam les reçut mais ne les conserva point. Ce vieillard succombait alors sous les rigueurs de la pénitence et le poids des années [2]; il était à quelques mois de sa mort, qui arriva en 1154 [3]. Cédant aussi à cette douce et suave tendresse dont la charité embellit les âmes vraiment chrétiennes et mortifiées, il ne pouvait se résoudre à voir ses religieux s'éloigner de Mortemer. Il rendit donc le Valasse à l'abbé de Bordeslay, comme précédemment il avait cédé le Valricher à saint Bernard, sans oublier toutefois de faire les réserves d'usage [4].

1. *Monasticon Cisterciense*, 537.
2. *Rer. Gall. et franc. script.*, XIV, 511, B.
3. *Gall. chr.*, XI, 309. — *Chron. tripl. et unum*, 10.
4. *Chron. Valass.*

Digitized by Google

Haymon, redevenu possesseur du Valasse, prit à cœur de conduire à bon terme l'œuvre qui lui avait été primitivement confiée. Une fondation par lui commencée en Angleterre [1], offrant peu de chances de succès, fut abandonnée. Les moines reçurent ordre de passer au Valasse, après avoir toutefois déposé Arnould, leur abbé; car Haymon avait le projet de se démettre de l'abbaye de Bordeslay et de prendre la direction du monastère du Vœu [2].

A son arrivée, la colonie religieuse retrouva les ruines amoncelées par Guillaume de Mortain sur le sol du Favril. Les débris ne furent point relevés : ce fut à l'opposé, sur la rive droite de la rivière, au pied des collines occidentales, que l'on vit s'élever les constructions nouvelles. Les terres de la contrée se partageaient entre plusieurs grands domaines : La Haie de Lintot avait successivement appartenu aux comtes d'Évreux [3] et à Waleran de Meulan [4]; elle était limitée dans ces parages par la rive gauche de la rivière. Cependant les terres du Favril situées sur la même rive faisaient partie du domaine des chambellans de Normandie. Les sires de Tancarville possédaient encore la partie de la forêt de Lillebonne qui, du midi, regarde le Valasse [5], magnifique colline boisée, aussi calme aujourd'hui qu'elle fut bruyante, il y a bien des siècles, quand les Celtes gaëls s'agitaient autour des foyers de leurs forges [6] sur le hameau auquel elles ont laissé leur nom; ou bien quand les légions romaines la traversaient, car elle porte obliquement, comme un baudrier, sur sa masse de calcaire, la *via romana* qui joignait Juliobona à Caracotinum [7] et dont on aperçoit le tracé du plus profond de la vallée de Gruchet. Non contente d'étendre son patronage sur la plupart des églises voisines [8] et de tenir comme sous sa puissance, en faveur de ses serfs et de ses vassaux, la source des dons surnaturels, la maison de Boulogne comptait dans ses domaines la *grangia* de Saint-

1. A Pinnokeser.
2. *Chron. Valass.*
3. Guilmeth, *Lillebonne*, 80.
4. Charte origin. de Waleran, *arch. dép.* et *Chron. Valass.*
5. Le sire de Tancarville donne à l'abbaye... dans la forêt de Lillebonne, *sicut Calceia dividit.* Arch. dép., Valasse.
6. *La Seine-Infér. hist. et archéol.*, 2e éd., Forges-les-Eaux, 566.
7. *Ibid.*, 2e éd., 43.
8. *S. Nicolaus de Tallia*, Saint-Eustache; *Mellomara*, Mélamare; *Trespetræ*, Trois-Pierres; La Remiée (Eudes Rigaud, *Pouillé*).

Digitized by Google

Nicolas-de-la-Taille [1], les deux cents acres de terre du fief de la Barre à Saint-Eustache, cédées plus tard à l'abbaye en 1185 par Renault de Dammartin, comte de Boulogne [2], et enfin toute cette partie de la forêt de Lillebonne sur laquelle les clochers naissants de Saint-Nicolas, de Saint-Antoine et de Saint-Eustache faisaient planer la croix comme un symbole de foi et un gage de protection. Quant au fond de la vallée, nous savons, par la charte de Henri II publiée dans le *Chronicon Valassense,* qu'elle était en grande partie dans le domaine royal [3]. Ce fut sur ce domaine, déjà donné à l'abbaye par l'Impératrice Mathilde, que l'abbé Haymon résolut de bâtir son monastère, *ob mubram regii nominis* [4]. Il espérait ainsi se mettre à l'abri de la malveillance, peut-être même de nouvelles brutalités.

Son œuvre conçue sur un plan bien autrement vaste que les anciens travaux du Faveril, fut entreprise et vigoureusement poussée par les nouveaux habitants du Valasse. Haymon lui-même les animait fréquemment par sa présence et avec eux tenait le ciseau ou portait le moellon [5]. Mathilde aussi venait à leur secours [6]. Exempte de sollicitude depuis que la couronne d'Angleterre ceignait le front de son fils [7], elle avait repris à cœur l'accomplissement de son vœu. A la fermeté et à la hauteur du caractère, cette femme illustre joignait une libéralité digne d'une impératrice. Il y a peu de monastères normands du XIIe siècle qui ne puissent l'inscrire au nombre de leurs bienfaiteurs. On raconte qu'étant malade à Rouen, elle fit distribuer ses *incomparables* trésors [8] aux monastères de la ville, aux pauvres, aux veuves et aux orphelins. Elle alla même jusqu'à sacrifier le tapis de soie qui couvrait sa couche, pour en donner le prix aux pauvres lépreux du Mont-aux-Malades [9].

1. Saint-Jean-de-Folleville. *Églises de l'arr. Havr.*, II, 200.
2. *Arch. dép.*, Valasse, et *Chron. Valass.*
3. *Totum dominium nostrum ipsius vallis.* Henri II, chart. orig., *Arch. dép.*, Valasse. — *Chron. Valass.*
4. *Chron. Valass.*
5. « *Abbas haimo presens imminebat eis et cooperabatur.* » Chron. Valass.
6. « *Imperatrix adjuvabat manus eorum interdum.* » Chron. Valass. (Elle y venait du château de Lillebonne.)
7. Depuis le 19 décembre 1154.
8. *Gazas... incomparabiles.* Will. Gem., VIII, cap. XXVII.
9. *Will. Gemet.*, ibid.

Digitized by Google

Sa munificence pour le Valasse fut vraiment royale. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur sa nouvelle charte : « Mathilde, Impératrice, fille du roi Henri, aux archevêques, « évêques, abbés, comtes, justiciers, barons, vicomtes, ministres « et à tous ses fidèles sujets anglais et normands, présents et « futurs, salut. Sachent tous que le roi mon fils et moi nous « avons fondé l'abbaye de Sainte-Marie-du-Vœu, de l'Ordre de « Citeaux, pour l'amour de Dieu et pour l'âme du roi Henri mon « père, de Geoffroy, comte d'Anjou, mon seigneur, et de la reine « Mathilde, ma mère..., et pour la stabilité et la paix de l'Angle- « terre et de la Normandie... Nous avons donné et confirmé à la « dite abbaye et aux moines qui y servent Dieu, en perpétuelle « aumône, toute la vallée qui s'étend de Bolbec à Lillebonne, « dans laquelle est fondé le monastère [1] ». A ce don, qu'elle ne fait que confirmer, l'Impératrice ajoute, dans la forêt de Fécamp, un terrain de huit cents acres d'étendue. Ce magnifique domaine, dont les limites passaient par le Grand-Val, la Chapelle-de-Canteleu, le Val-de-Seyne, la Chaussée-de-Thiboutot, le Tilleul et Gerville, renfermait dans son enceinte des moulins, des étangs, des forêts et les belles fermes de Fongueusemare, qui devinrent plus tard le revenu le plus net de l'abbaye. L'Impératrice confirme encore aux religieux, dans les deux forêts de Lillebonne et de Fécamp, tous leurs *aeisements* avec la liberté de pasnage et de pâture et, de plus, les bois et les matériaux nécessaires pour la construction de leurs édifices. Ce fut à Rouen que l'abbé de Bordeslay reçut cet acte de donation, en présence de l'archevêque et de plusieurs de ses suffragants : Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, Rotrou de Warwik, évêque d'Évreux, et Arnould, évêque de Lisieux. Mathilde avait encore à ses côtés Waleran de Meulan et Gautier Giffard, tous deux aussi fidèles aux Plantagenet que protecteurs dévoués de notre abbaye. La charte est sans date, mais la mention de Henri II comme roi d'Angleterre la reporte nécessairement au-delà du XIV des calendes de janvier (19 décembre) 1154 [2].

A une abbaye si richement dotée, il ne manquait plus que la sanction de l'autorité suprême. Adrien IV la lui accorda et sa

1. *Arch. dép.*, Valasse, charte origin. — *Chron. Valass.*
2. Charte origin. — *Chron. Valass.*

Digitized by Google

bulle de confirmation put être considérée à cette époque comme un certificat de durée : « Adrien, évêque, serviteur des serviteurs « de Dieu, à nos fils bien-aimés l'abbé de Sainte-Marie-du-Vœu « et à ses frères présents et futurs, salut. Il est juste de couvrir « de notre protection apostolique ceux qui se vouent à la vie reli- « gieuse, de peur qu'on ne les détourne de leur pieux projet ou « que le nerf de la sainte discipline ne soit brisé, ce qu'à Dieu ne « plaise, par de téméraires attaques. C'est pourquoi, nos très « chers fils dans le Seigneur, nous consentons avec clémence à « vos justes demandes et nous prenons sous la protection du « bienheureux Pierre et la nôtre le monastère dans lequel vous « vous êtes enrôlés au service de Dieu; et par le privilège de ces « présentes, nous le confirmons. Nous voulons que l'Ordre « monastique établi dans votre maison, conformément aux vues « de Dieu, à la règle de saint Benoît et à la réforme de Citeaux, y « soit inviolablement et à tout jamais maintenu. » Non content de reconnaître et de valider la fondation du Valasse, le pontife confirma encore les donations de Mathilde, de Waleran et du chambellan.

Plus favorisée que la charte de Mathilde, la bulle du pape est datée avec beaucoup de précision. Signée par Adrien lui-même et par quatorze cardinaux, elle fut délivrée au palais de Latran, le XII des calendes de mars (18 février) 1156, la troisième année du pontificat d'Adrien IV [1].

Haymon songea sérieusement alors à se fixer au Valasse; mais son projet devint pour le monastère du Vœu l'occasion d'une nouvelle épreuve. Il n'ignorait sans doute pas que si le Chapitre général avait pris des mesures contre des excès de modestie, en ordonnant la déposition de tout abbé qui refuserait le gouvernement d'une abbaye supérieure dans sa ligne maternelle [2], il avait aussi voulu couper court à l'ambition et au caprice en frappant de nullité toute abdication faite en dehors du Chapitre général [3]; et en statuant d'un côté que tout abbé démissionnaire reprendrait dans le couvent le rang de simple religieux qu'il occupait avant son élection [4], et de l'autre, que nulle serait toute élection pré-

1. Charte orig., *arch. dép.*, Valasse. — *Chron. Valass.*
2. *Nomastic. Cisterc.*, 325.
3. *Nomast. Cister.*, 537.
4. *Annal. Cist.*, I, 281.

Digitized by Google

parée par celui qui en serait l'objet [1]. Haymon connaissait assurément tous ces statuts de l'Ordre; mais il les voyait fréquemment battus en brèche, tantôt par des influences séculières, tantôt par un certain relâchement dans la discipline monastique; suite naturelle et malheureuse d'un accroissement trop rapide. Il avait donc pu espérer que les règlements pourraient aussi fléchir en sa faveur; mais ce fut en vain : le Chapitre général se montra inexorable. Haymon fut contraint de regagner Bordeslay. En reprenant le chemin de l'Angleterre il se fit accompagner par les moines les plus remarquables du Valasse. Quand les autres religieux se virent, si loin de la patrie, délaissés par celui qu'ils vénéraient et attendaient comme un père, séparés des plus capables de leurs frères, le découragement les prit, les instruments de travail s'échappèrent de leurs mains, il semble même, en lisant le chroniqueur de l'abbaye, que la discipline monastique eut à souffrir [2]. Mathilde, frappée de l'inaction de ces moines, ne tarda pas à se convaincre que, pour venir à bout d'assurer sa fondation, il faudrait l'affilier à quelqu'une des abbayes voisines. Elle fit donc de pressantes intances auprès d'Étienne de Mortemer [3], qui avait succédé à Adam en 1154 [4], pour l'engager à mener à terme l'œuvre commencée par son prédécesseur.

Pendant ces pourparlers, Haymon, au mépris des réserves faites naguère en faveur de Mortemer, donnait les terres du Valasse au monastère de l'Aumône, l'une des principales abbayes de l'Ordre. Au débat qui s'engagea entre les deux monastères, l'Impératrice mit bientôt fin en déclarant que si le Valasse n'était affilié à Mortemer, elle y appellerait des religieux d'un autre Ordre. L'affaire du Valasse fut donc encore une fois soumise au jugement du Chapitre général. Parmi les cinq cents abbés appelés à se prononcer sur le monastère du Vœu, nous remarquons Guicard, l'ami d'Alexandre III, qui, en 1164, donnera tout à la fois l'hospitalité et l'habit de Citeaux à l'illustre Thomas de Cantorbéry. A lui seul, de son abbaye de Pontigny, il avait envoyé dix colonies monastiques pour fonder autant d'abbayes. Il mourut archevêque

1. *Nomast. Cist.*, 325-326.
2. *Chron. Valass.*
3. *Robert. de Monte*, anno 1157. — *Suppl. ad Sigeb.*
4. *Gall. Christ.*, XI.

Digitized by Google

de Lyon [1]. Nous signalons encore Robert Ier et Fastrade, tous deux abbés de Clairvaux, l'un mort, l'autre élu en 1157. Le premier avait assuré la persévérance de son novice saint André de Verdun par un éclatant prodige; le second, l'humble Fastrade, refusant le fardeau de la dignité abbatiale, s'enfuyait de Clairvaux quand la bienheureuse Vierge vint à sa rencontre et lui dit, en déposant l'Enfant Jésus sur ses bras : *Fastrade! reçois mon Fils, et garde-le-moi* [2]. A la tête de ce Chapitre général était saint Lambert, abbé de Citeaux, successeur immédiat de Goswin, qui, pour assurer la tranquillité du monastère, s'était approché du tombeau de saint Bernard et lui avait ordonné de ne plus faire de miracles [3]. Lambert, après avoir, par l'ascendant de ses vertus, dompté la fierté de l'empereur Frédéric et affilié à Citeaux l'Ordre militaire de Calatrava, entraînera, en 1160, tout l'Ordre cistercien et avec lui l'Église universelle aux pieds du pape légitime Alexandre III [4]. Tel fut le saint qui prit la plume, au nom de tous les abbés du Chapitre général, pour répondre aux vœux de l'Impératrice. « Parce que le bienfait de l'écriture, dit-il, transmet « à la postérité ce que le cours des ans ravirait à sa mémoire, « nous voulons par cette lettre faire savoir aux générations « présentes et futures que du commun consentement de tous les « abbés de cet Ordre et en particulier des abbés de l'Aumône et de « Bordeslay, le Valasse a été cédé à Mortemer [5]. »

Aussitôt après cette décision, Étienne, toujours pressé par l'Impératrice, envoya au Valasse Richard de Blosseville avec mission de tout préparer pour l'arrivée des nouveaux religieux. La coutume exigeait, lors de l'érection d'une abbaye, un nombre de livres considérable pour l'époque, tels que missel, texte de la règle, livre des coutumes, psautier, hymnaire, collectaire, antiphonaire et graduel. Il fallait encore les édifices convenables : oratoires, réfectoire, dortoir, maisons des hôtes et du portier, sans parler des revenus nécessaires pour l'entretien des religieux et la

1. *Annal. Cist.*, app. ad tom. I, 497.

2. *Annal. Cist.*, append. ad tom. I, 504.

3. *Ibid.*, 472.

4. *Annal. Cister.*, append. ad tom. I, 472.

5. Charte orig., *arch. dép.*, Valasse. — *Chron. Valass.* — *Rer. Gall. script.*, XIV, 512.

Digitized by Google

facile observation de la règle [1]. Tandis que Richard achetait d'Arnould, abbé des religieux anglais, l'indispensable mobilier d'un couvent, Étienne choisissait à Mortemer des moines pour le Valasse. Les religieux qui partaient pour aller fonder une église et féconder la terre de quelque vallon désert devaient être au nombre de douze, non compris leur abbé [2]. N'allaient-ils pas, en effet, comme des apôtres, prêcher d'exemple l'évangile du Maître? Le chroniqueur du Valasse nous a conservé plusieurs noms des douze élus de Mortemer, pionniers courageux de la civilisation chrétienne dans notre vallée. C'est pour nous un bonheur de les citer à ceux qui jouissent tous les jours de leurs sueurs et de leurs travaux. Ce furent Guillaume d'Aupenais [3], Guillaume Farseus [4], Roger de Montivilliers, Adolphe de Paris, Roger de Herbetot [5], Roger de Cahaignes [6], Froger de Lisieux et Raoul de Noyon [7].

Le IV des ides de juin (*c'est-à-dire* le 10 de ce mois), on vit douze religieux, le cuculle en tête et la prière sur les lèvres, défiler sous les cloîtres de Mortemer. C'était la colonie destinée au Valasse, « semence bénie d'une abondante moisson, sur une terre déserte et solitaire ». Ils s'acheminèrent sous la conduite des abbés d'Ourscamp, de Briostel et de Mortemer. L'archidiacre Laurent les reçut à Rouen. Ce chanoine hospitalier, cité par l'abbé Langlois dans ses *Recherches sur les bibliothèques des archevêques et du Chapitre de Rouen* [8], avait fait de sa demeure comme l'hôtellerie des moines de Mortemer. Les moines du Valasse partagèrent aussi sans doute les faveurs de l'archidiacre; car il leur donna plus tard son *managium* situé dans le faubourg Saint-Vivien [9]. Après avoir restauré les pieux voyageurs, Laurent les conduisit sur les rives de la Seine, par laquelle, faute de chevaux, ils devaient descendre jusqu'à Quillebeuf.

1. *Nomast. Cist.*, 249.
2. *Nomast. Cist.*, 249.
3. Le Bourg-Beaudoin, arr. des Andelys, (*Eure*).
4. De Gamaches, *item*.
5. Nom inconnu. Faut-il croire à une distraction, et lire Hébertot. Ce pourrait être alors Saint-André-d'Hébertot, canton de Blangy, *Calvados*.
6. *Item*.
7. Aujourd'hui Charleval, *item*.
8. *Recherches*, etc., p. 62.
9. « *Ex dono Laurentii archidiaconi unum managium apud S. Vivianum.* » Arch. dép., *Valasse*, charte orig. de Richard Cœur-de-Lion.

Digitized by Google

Cependant, au Valasse, Richard de Blosseville assistait au départ des moines de Bordeslay, et recevait de leurs mains les chartes de l'abbaye, sauf toutefois la bulle d'Adrien IV qu'on les força de rendre plus tard. Mandé par Étienne, il se rendit immédiatement à son appel et arriva dans la ville de Rouen à l'instant même où les religieux et l'archidiacre Laurent s'avançaient vers le fleuve. On vit aussitôt les trois abbés aller à sa rencontre, et, le prenant à part : « Nous avons consulté de notre mieux, lui dirent-ils, les intérêts du monastère, et nous espérons bien que vous ne mettrez pas obstacle à nos projets : promettez-nous d'avance une entière soumission. » C'était l'époque, nous devons le noter, où il n'était pas rare de fuir les dignités en se cachant dans la solitude. Ignorant tout ce qui s'était fait à Mortemer, Richard proteste humblement de son obéissance; et c'est alors qu'on lui apprend son élection. Étienne et ses deux compagnons lui proposent l'honneur et l'autorité, mais ils paraissent redouter un refus de la part du disciple de saint Bernard. Richard, à son tour, oublie la dignité et accepte le fardeau : « *Imperato... se permisit* [1] ». N'y-a-t-il pas dans cette scène du XIIe siècle toute la grâce et la candeur des beaux temps monastiques?

Heureux d'avoir désormais à leur tête un abbé aussi vertueux que capable, les religieux descendirent dans un de ces esquifs dont la proue et la poupe, relevées et crénelées en forme de tour, nous rappellent aujourd'hui les combats des siècles passés. Ils firent aussitôt force de rames pour gagner les rivages de Quevilly, vers lesquels les abbés se dirigèrent aussi, mais par un autre chemin [2], sans doute par le pont de pierre que Mathilde faisait bâtir sur la Seine [3]. Quevilly est un ancien parc construit par les ducs de Normandie, palissadé par des pieux fichés en terre et *chevillés*, circonstance qui a donné au pays le nom qu'il porte encore aujourd'hui [4]. Henri II avait fait construire une demeure ou plutôt rajeunir une vieille maison ducale dans la partie de ce parc voisine de la Seine [5]. C'est là que l'Impératrice avait donné

1. *Chron. Valass.*
2. *Chron. Valass.*
3. L. de Duranville, *Essai sur l'histoire de la côte Sainte-Catherine*, 169.
4. A. Le Prévost, *Notice sur les deux Quevilly*, dans la *Revue de la Normandie*, année 1863, p. 835-838.
5. *Ibid.*, 838.

Digitized by Google

rendez-vous à l'abbé de Mortemer et à ses compagnons. Elle les reçut sur les prairies qui bordent le fleuve, *in adjacentibus fluvio pratis* [1]. L'abbesse de Montivilliers, Mathilde, était auprès de sa royale sœur. Dès qu'elle aperçut les moines cisterciens, frappée de leur extérieur religieux et recueilli : « Voici, dit-elle à l'Impératrice, des hommes admirables et vraiment selon le cœur de Dieu; je vous demande pour eux bienfaits et protection [2]. » Est-ce par suite de cette rencontre que les abbesses de Montivilliers avaient conservé jusqu'à la Révolution l'usage de descendre une fois chaque année à l'hôtellerie abbatiale du Valasse et de rendre visite au Père abbé [3]? Ce qui est certain, c'est que l'abbesse de Montivilliers avait vivement sollicité sa sœur d'affilier le Valasse à Mortemer : « Comme vous êtes fille du roi Henri, lui disait-elle, il faut que votre abbaye soit fille de Mortemer [4], monastère fondé par notre commun père [5]. » Après avoir répondu avec bienveillance aux prières de sa sœur, l'Impératrice fit charger les barques de vivres et donna le signal du départ [6]. Les religieux, s'inclinant aussitôt devant leur puissante protectrice et courbant le front sous la bénédiction de leurs abbés, se laissèrent aller au courant du fleuve. Ils purent saluer en passant les tours de Jumiéges, et s'inspirer, pour leurs futurs travaux, de l'architecture tout à la fois sévère et gracieuse de l'église abbatiale de Saint-Georges-de-Bocherville. Leur barque n'était pas entraînée par ces chevaux invisibles qui font glisser nos grands navires sur les eaux avec une vitesse que n'égalèrent jamais les tritons païens de Neptune; on n'entendait point le bruit précipité de leurs pas, sous lesquels les vagues s'abaissent et s'écartent tout en frémissant. La rame seule accélérait la marche et rompait le silence de la nuit; car la caravane, partie de Quevilly dans l'après-midi du lundi, n'aborda au port de Quillebeuf que le mardi, après avoir passé la nuit sur la Seine [7]. Ce jour-là même, Richard de Blosseville,

1. *Chron. Valass.*
2. *Chron. Valass.*
3. Traditions locales.
4. *Chron. Valass.*
5. *Chron. triplex et unum*, 10. — *Annal. Cist.*, anno 1136. — *Gall. Christ.*, XI, 307-308.
6. *Chron. Valass.*
7. *Chron. Valass.*

Digitized by Google

prosterné sur les dalles de l'église métropolitaine, recevait la bénédiction de l'archevêque. Les abbés, en effet, après avoir pris congé de Mathilde, s'étaient rendus à Rouen pour la fête de l'apôtre saint Barnabé, après laquelle ils se hâtèrent de prendre le chemin de Rotomagus à Juliobona. Ils arrivèrent au Valasse le mercredi, veille des ides de juin (12 juin) le lendemain de la fête de saint Barnabé, à l'heure même où les religieux, après avoir abordé de Quillebeuf à Tancarville, et salué sans doute en passant leur protecteur le chambellan, descendaient la colline de Saint-Antoine qui domine le monastère. Dès le lendemain, Étienne, assisté des deux autres abbés, installa Richard, entre les mains duquel tous les religieux firent profession. Ainsi commencèrent-ils une maison dont la discipline et les œuvres, dit le chroniqueur du Valasse, furent toujours dignes et du vénérable Adam et de son abbaye de Mortemer [1].

Henriquez, dans ses *Annales de l'Ordre cistercien*, indique pour cette installation définitive l'année 1156, le III des ides de juillet. La date de cet annaliste nous paraît trop rapprochée de la bulle d'Adrien IV, après laquelle les abbés de Bordeslay, de l'Aumône, de Mortemer et Mathilde elle-même se disputèrent pour ainsi dire notre abbaye. La veille des ides de juin 1157 que l'on rencontre dans l'appendice de Sigebert [2], adoptée par les auteurs de la *Gallia christiana* [3] et par de la Roque [4] nous paraît plus vraisemblable; c'est du reste la date assignée par le chroniqueur du Valasse [5].

Les religieux de Bordeslay s'étaient retirés du Valasse et Richard de Blosseville en avait pris possession à l'insu de Waleran. Quand il apprit la nouvelle de ce changement, le comte en fut indigné. Dans son courroux, il annula le don qu'il avait fait de deux *clos de vignes, plantas plastrarie* [6] dans les environs de Felins [7], sur la terre de France. Il fallut à l'Impératrice et à la comtesse Agnès plus d'une année pour calmer le chevalier froissé; il consentit

1. *Chron. Valass.*
2. *Rob. de Monte*, app. ad Sig. anno 1157.
3. *Gall. Chr.*, XI.
4. De la Roque, III, 47.
5. *Chron. Valass.*
6. Charte orig. de W. de Meulan, *arch. dép.*, Valasse.
7. Bulle du pape Adrien IV, *arch. dép.*

Digitized by Google

enfin à se présenter au Chapitre, fut satisfait de l'humilité suppliante des moines, et leur rendit ses bonnes grâces [1].

Tels furent les fondateurs, telle fut l'origine de l'abbaye royale du Valasse. On la verra se développer sous son premier abbé, et briller d'un éclat inattendu par suite des rapports de Richard avec les souverains et le pape dans la grande affaire de saint Thomas le Martyr.

(A suivre.) L'abbé F. Somménil.

1. *Chron. Valass.*

Digitized by Google

COMMANDERIE DE BOURGOULT

(Suite)

IVe ET DERNIER APPENDICE

Liste alphabétique des chevaliers de Malte dont les familles ont habité ou habitent encore le département de l'Eure [1]

ABOS (D'), François-Maximilien, reçu le 7 juin 1631, fils de Maximilien d'Abos et de Geneviève Hennequin, commandeur de Boncourt et de Seraincourt, près Laon. — Gabriel, dit le chevalier de Théméricourt, baptisé le 15 décembre 1646, reçu le 7 août 1663. Chevalier courageux, eut la tête tranchée par les Turcs et son corps partagé en quatre parties fut exposé à Andrinople avec cette inscription : « *Le fléau des mers est mort* ». — Louis-

(1) *N.-B.* — Le chiffre placé à la fin d'un article indique la page du *Dictionnaire de l'Eure* par Charpillon et l'abbé Caresme où se trouve le blason de la famille correspondant à celui du chevalier donné par l'abbé Vertot, tome VII. Le tome I est indiqué par le chiffre de la page et le tome II par le chiffre de la page surmonté d'un petit *2*.

Tous les noms commençant par *la* ou *le* se trouvent à L.

Quant aux chevaliers qui ne sont de l'Eure que par les alliances, nous nous contentons de mentionner ces alliances, sans indiquer la page où se trouvent ces familles. On conçoit que pour ces alliances nous avons dû nous restreindre aux premiers degrés, car autrement il faudrait réimprimer l'ouvrage de Vertot; les familles nobles, surtout au xve et au xvie siècle, s'étant mélangées à l'infini. *Sources :* Vertot, tome VII; *Catalogue des chevaliers de Malte* (1099-1890), par Louis de la Roque; la Chenaye des Bois pour les filiations et les alliances.

Digitized by Google

Léonard d'Abos, son frère, reçu le 9 novembre 1667, devenu, par la mort de ses deux frères, chef de famille, se maria. — *De sable au chevron d'or accompagné de 3 roses d'argent.* Du Vexin. 214.

ACHÉ (D'), Robert, fils de Jacques d'Aché et de F. de Fumechon, reçu au Chapitre de saint Barnabé 1502, commandeur de Sommereux en 1523. — *Chevronné d'or et de gueules.* — Jean d'Aché, reçu au Chapitre de saint Barnabé 1506. — Charles d'Aché de Serquigny, reçu en 1528. — Robert d'Aché, en 1529. — Un Louis d'Achet de Fontenay, reçu le 8 mars 1647, portait les mêmes armes, quoique du diocèse de Bayeux. 335, 501², 888².

ACRES (DES) *de l'Aigle*, Jean, reçu le 24 novembre 1610 : *d'argent à 3 aigles de sable.* Diocèse d'Évreux. — J.-B. des Acres, fils de Louis des Acres, Ier du nom, lieutenant des vaisseaux du roi, reçu en 1683, mort en 1713. — Charles-Hippolyte des Acres, reçu en 1707, Ier écuyer du comte de Charolais, mort devant Belgrade en 1717. — Louis, né au mois d'avril 1734, fils de Louis-Jacques des Acres et de Marie Chopin, reçu de minorité, a quitté la croix ainsi qu'un Charles-Hippolyte qui prit le nom de comte de l'Aigle après son mariage avec Anne-Espérance Chauvelin. — Claude-Édouard des Acres de l'Aigle de Fleuranges, reçu en 1775. 545.

AGIS DE SAINT-DENIS, Charles-Jules, reçu en 1787 : *de gueules à 3 besants d'argent au lambel de même.* 769².

AILLY (D'), Mascarani, 1771, et J.-B.-Octave, en 1789 : *de gueules à deux branches d'allisier passées en double sautoir d'argent, au chef échiqueté d'argent et d'azur.* 780.

ALIGRE (D'), Jean, reçu en 1535. — Étienne, en 1631, tué le 28 septembre 1644 à la prise du galion de la Sultane mère. Il était fils d'Étienne d'Aligre, IIIe du nom, et de Jeanne l'Huillier. — Jean, né le 1er mai 1632, reçu le 1er décembre 1634, commandeur de Beauvoir-lès-Abbeville, mort le 15 octobre 1710 à soixante-dix-huit ans. — *Burelé d'or et d'azur, au chef d'azur chargé de 3 soleils d'or.* De Paris. 113, 206.

AMBOISE (D'), Emery, 1503, Grand-Maître de Rhodes. — 1523 : Merry d'Amboise : *palé d'or et de gueules.* Le frère d'Emery était le fameux Georges, cardinal, archevêque de Rouen. Emery succéda à Pierre d'Aubusson mort le 3 juillet 1503, et mourut lui-même vers 1513. 736. — François d'Amboise-Aubijoux en 1582 et Cleriadus d'Amboise de Clermont de Reynel en 1645.

Digitized by Google

AMELOT, Jean-Jacques, reçu le 24 septembre 1668, mort jeune, fils de Charles Amelot et de Marie Lyonne : *d'azur à 3 cœurs d'or, surmontés d'un soleil de même.* De Paris. 341.

ARCES (D'), Philibert, reçu en 1567, et un autre Philibert en 1687 : *d'azur au franc quartier d'or.* 144, 395, 606, 575[2].

ARGENCES (D') D'ORIGNY, Jacques, reçu en 1565 : *d'azur à 3 fermeaux d'or.* Diocèse d'Évreux. 852.

ARGILLEMONT (D'), Michel, reçu en 1514 commandeur de Renneville, p. 94.

ARGOUGES (D'), Guillaume, reçu en 1535 : *écartelé d'or et d'azur à 3 quinte-feuilles de gueules, brochant sur le tout.* — Louis, reçu en 1695, mort au mois d'août 1725, commandeur de Saint-Remi en Poitou, chargé des affaires de France à Malte. 815[2].

ARNAULT (D'), J.-B.-François-Félix de Pomponne, reçu en 1705, le 10 juin : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de 2 palmes et en pointe d'une montagne de même.*

ASSELIN, Charles-François, baron de Villequier, reçu en 1853 (1) : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 aiguières d'argent, 2 et 1.*

AUBERT (D'), Roger, commandeur de Fouillouse, reçu en 1480, et Claude Aubert en 1777. — *De sable à l'aigle d'or, la tête tournée à dextre regardant une étoile aussi d'or.* 998[2].

BAILLEUL (DE), Georges et Jean, 1523, 1524 : *parti d'hermines et de gueules.* — Antoine, 1543. — René, 1615, et un autre, 1646. — Pierre, 1656, et Pierre-Guillaume, reçu le 13 novembre 1692. — Claude-Charles-Emmanuel, 1751. — Armand-François, 1779. — Charles-Louis-Désiré, 1785. — Marie-Charlotte-Alphonse de Bailleul, dame décorée, en 1820, de la Croix d'Honneur et de dévotion de Malte.

BALSAC ou BALZAC D'ANTRAGUES ou D'ENTRAGUES, Louis ou Raymond, commandeur de Chazel, en Forez, fils de Jean de Balsac, seigneur d'Entragues, et d'Agnès de Chabannes, fin du XVe siècle (1490). — Louis, fils de Charles de Balsac et d'Hélène Bon, veuve de Charles de Gondi, reçu en 1594, mort à vingt-et-un

(1) L'Ordre de Malte s'est rétabli en Italie depuis 1803 et à Rome depuis 1834. En 1890, le Grand-Maître fit publier le *Ruolo generale* des chevaliers. Ce n'est que le 28 mars 1879, que par un brevet de Notre Saint-Père le pape Léon XIII, les *lieutenants du magistère* (1805-1879) reprirent le titre et la dignité de Grand-Maître.

Digitized by Google

ans, en 1618 : *d'azur à 3 sautoirs d'argent, au chef d'or, chargé de 3 sautoirs rangés d'azur.* Un Jean de Balzac fut reçu, en 1639, dans la langue de Provence.

BARDOUIL DE LA BARDOUILLÈRE, Antoine, reçu le 17 mars 1638 : *de sable à la fasce d'or, accompagnée de 3 tridents d'argent.* Diocèse d'Évreux. 39², 427², 582², 619².

BARRIN DE LA GALISSONNIÈRE, Achille, reçu en 1668, le 2 novembre : *d'azur à 3 papillons d'or, 2 et 1.* 575.

BARVILLE (DE) DU COULDRAY, Philippe, reçu en 1539, fils de Guillaume de Barville, IIIe du nom, et de Guillemette du Tartre. — Un autre Philippe, fils de Louis de Barville et de Jacquette de Longueau, est dit, par la Chesnaye des Bois, chevalier de Malte en 1552, commandeur de Loison, en Artois, en 1576. — *D'azur au lion d'or, accompagné de 5 fleurs de lys de même, 2, 3 et 1.* 527.

BASSOMPIERRE (DE), Africain, reçu en 1608 : *d'argent à 3 chevrons de gueules.* Diocèse de Toul. — Adolphe-Marie-Élisabeth, en 1783. 883, 204².

BATAILLE DE DAMPIERRE, François-Charles, reçu en 1754 : *de gueules à 2 léopards d'or.*

BAUDOUIN, Guy, reçu en 1552 : *de sable à 2 épées d'argent passées en sautoir, la pointe en bas, accompagnées de 12 billettes de même.* Il était probablement fils de Jehan Baudouin, écuyer, vicomte d'Orbec. 724.

BAUDRY DE PIENCOURT, Louis, reçu le 30 mai 1612 : *de sable à 3 mains droites apaumées d'or.* Diocèse de Lisieux. — Louis, reçu le 5 février 1644. 632², 821², 922².

BAUQUEMARE (DE), Albert, reçu le 18 août 1665 : *d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 têtes de léopard de même.* Diocèse de Rouen. 42², 534², 1002².

BAZAN DE FLAMANVILLE, Édouard-Nicolas, fils d'Hervieu Bazan et d'Agnès Molé, deuxième femme d'Hervieu qui, en premières noces, avait épousé Jeanne d'Argouges. Reçu en 1680, il devint commandeur de Troyes : *d'azur à 2 jumelles d'argent, surmontées d'un lion passant, armé, lampassé et couronné d'or.* 815².

BEAULIEU (DE), Becthomas-Léonard (Éléonor, d'après la Chenaye des Bois), reçu le 15 février 1645 : *d'argent au croissant mis de côté de sable en cœur, accompagné de 6 croix à 8 pointes de même, mises en orle, 3, 2 et 1.* Diocèse de Chartres. Il était frère

Digitized by Google

de Jean de Beaulieu, Grand-Croix et chef d'escadre des galères de France. On le trouve à la glorieuse campagne de 1676 où notre flotte gagna trois batailles : puis avec Duquesne au bombardement de Gênes, en 1684. Il mourut en 1702. Je possède un plat en étain aux armes de ce chevalier que je dois à la générosité de M. Damiens, antiquaire à Évreux, qui en a un double. 282 et 283.

BEC-DE-LIÈVRE (DE), Gui-Hilarion, fils de Guillaume-J.-B.-François du Bec-de-Lièvre et de Françoise le Nobletz, reçu le 27 avril 1715 au prieuré d'Aquitaine, mort en décembre 1740. — Louis-Marie-Christophe, reçu en 1784. — La Chesnaye mentionne un Joseph-Pierre, chevalier de Malte, reçu le 14 février 1718, enseigne de vaisseaux du roi, mort à bord du *Mercure*, dans l'escadre du duc d'Enville, le 13 septembre 1740, fils de Pierre de Bec-de-Lièvre et de Louise Gabard. — *De sable à 2 croix pommetées, au pied fiché d'argent en chef, et d'une coquille de même en pointe.* 549.

BELLEMARE DE DURANVILLE (DE), André, reçu le 9 août 1627 : *de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de 3 carpes de même, posées en fasce.* Diocèse de Lisieux. Il était fils de Jacques de Bellemare et de Jeanne de Flambart. — Charles, fils de Laurent, reçu le 31 juillet 1666. — Auguste-René de Bellemare, reçu en 1824. 839.

BELLOY (DE), Jean, reçu en 1525 : *d'argent à 4 bandes de gueules.* — Louis de Belloy, 1542 : *d'argent à 3 fasces de gueules.* — Jacques de Belloy, 1549 : *d'argent à 4 bandes de gueules.* — Antoine de Belloi Saint-Martin, 1581; Jacques de Belloy de Francières, reçu le 22 août 1630; Joachim du Belloy de Saint-Martin, 26 mai 1638; Jérôme de Belloy de Castillon, 14 septembre 1657; Charles-Louis de Belloy, 7 juillet 1691; Auguste-Eugène, 18 juillet 1692; Louis-François de Belloy de Francières, 14 juin 1696; Charles, 28 mai 1700; Alexandre de Belloy de Catillon, 6 août 1712; Marie-Bonaventure de Belloy de Morangles, 1768. 651, 752, 65², 689².

BÉRENGEVILLE (DE), Robert-Eudes, en 1564 : *d'or au lion coupé d'azur et de gueules.* Diocèse d'Évreux. 288.

BERNART D'AVERNES. Famille qui a fourni de nombreux chevaliers. Voir *Renneville*, p. 135 et 136, et *Chanu*, p. 34, dont Eustache était commandeur en 1701. — Ajoutons Louis-Auguste de Bernart, en 1781.

BÉTHEVILLE (DE), François, reçu en 1517 : *de gueules à la*

Digitized by Google

croix d'argent, accompagnée de 20 molettes, 5 à chaque quartier, 2, 1, 2 d'or. 222[2].

BÉTHUNE (DE), Jean, reçu en 1541 : *d'argent à la fasce de gueules.* — Armand de Béthune d'Orval, fils de François de Béthune et d'Anne d'Harville, reçu le 14 janvier 1662, mêmes armes surmontées d'un lambel de même. — Marie-Henri, selon la Chenaye, fils d'Henri de Béthune, d'abord chevalier de Malte, et de Marie-Anne Dauvet, capitaine des vaisseaux du roi en 1707 et gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans en 1724. — Louis-Basile, né en 1674, capitaine des vaisseaux du roi en 1696, mort à Paris le 31 mars 1742, fils de Louis-Armand de Béthune-Charost et de Marie Fouquet. — François-Annibal, d'abord chevalier de Malte, puis marié, chef d'escadre, mort à Paris le 19 novembre 1732, fils d'Hippolyte de Béthune et d'Anne-Marie de Beauvilliers. — Marie-Maximilien de Béthune, 1777; Jules-Théodore-Léon, 1781; Félix-Ferdinand-François-Philippe, 1784. — Auguste, marquis de Béthune, 1863. 236.

BIENCOURT-POUTRINCOURT (DE), Jacques, reçu en 1545, fils de Jacques de Biencourt, Ier du nom, et de Claire de Vaux : *de sable au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.* Diocèse d'Amiens. — Michel, reçu en 1611 et mort dans un combat naval (Vertot, t. V, p. 160). 751, 58[2], 513[2].

BIGARS DE SAINT-AUBIN (DE), André, reçu le 5 février 1644 : *d'argent à 2 fasces de gueules.* Diocèse de Lisieux. — François de Bigards de la Londe, dit le Jeune, fils de François de Bigars et de Renée Rouxel de Médavy, reçu le 22 mars 1640. Il devint marquis de la Londe après son frère et lieutenant des gendarmes de M. le duc d'Orléans. 251, 649, 780, 474[2], 573[2], 633[2], 931[2].

BIZEMONT (DE), Armand-Vespasien, 1781. — La Chenaye nomme un Charles-Guillaume-Marie de Bizemont, comme reçu le 10 septembre 1554, fils de Nicolas-Balthasar-Melchior comte de Bizemont et de Marie-Anne-Adélaïde de Prunelé. Il ne figure pas dans Vertot : *D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'une molette d'éperon d'or.*

BLOUET DE CAMILLI, Pierre, reçu le 14 novembre 1684 : *d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules, au chef cousu de gueules, chargé d'un cœur d'or, et accosté de 2 croissants d'argent.* 220[2].

BOCHART DE CHAMPIGNY, Honorat ou Honoré, dont les preuves ne se trouvent pas dans les archives, apparaît avoir été

Digitized by Google

reçu le 1er décembre 1639, fils de François Bochart et de Marie Luillier, tué au siège de Gigeri en 1664. — Guy, fils de Jean, VIIe du nom, et de Marie Boivin, tué au siège de Nimègue en 1672, reçu le 15 juillet 1658 : *d'azur au croissant d'or, surmonté d'une étoile de même.* 605², 927².

BOISGELIN (DE), Pierre-Louis-Marie, 1782; Alexandre-Joseph, 1784; Joseph-Louis, 1788. 252. — *Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à une molette d'éperon d'argent à 5 rais, aux 2 et 3 d'azur plein.*

(A suivre.)

L'Abbé C. GUÉRY,
Aumônier du Lycée d'Évreux.

Digitized by Google

UNE FAMILLE D'AUTEURS

AUX

SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

LES SAINTE-MARTHE

Etude historique et littéraire d'après de nombreux documents inédits

(Fin).

CHAPITRE XVII

LES DERNIERS SAINTE-MARTHE. — *Abel II de Sainte-Marthe, sieur de Corbeville.* — LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE FONTAINEBLEAU. — SES OUVRAGES. — ICONOGRAPHIE. — *Jean de Sainte-Marthe* ET SA DESCENDANCE. — AUTRES SAINTE-MARTHE AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

Abel de Sainte-Marthe, seigneur de Corbeville, naquit le 10 août 1626; il se destina d'abord au parti des armes et reçut l'éducation propre aux jeunes gentilshommes de cette époque, mais l'espèce d'attraction invincible qui semblait pousser tous les Sainte-Marthe vers les belles-lettres le décida à compléter ses études classiques. Dès lors sa vocation se modifie et il entre dans la magistrature. Son mariage (25 février 1654) avec la fille d'un maître des requêtes : Marie de Corberon, devait lui en ouvrir encore plus facilement les portes (1). Aussi le trouvons-nous

(1) Corberon porte : *d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 tours de même, posées 2, 1.*

Digitized by Google

bientôt conseiller à la Cour des Aides. L'union qu'il avait contractée ne fut pas de longue durée. Marie de Corberon ne vécut que peu de temps; trois ans après son mariage, le 8 janvier 1657, elle mourait, âgée seulement de vingt-et-un ans. Dix-huit mois après, le 28 juillet 1658, il épousait en secondes noces Marie Héron, appartenant aussi à une famille de robe (1).

L'érudition d'Abel II de Sainte-Marthe, aussi bien que sa naissance, devaient le désigner à la faveur royale pour la charge de garde de la bibliothèque de Fontainebleau, que son père occupait; celui-ci ayant démissionné, il reçut immédiatement les lettres de provision qui la lui confiaient (août 1646). A peine installé à son poste, le nouveau garde prouva sa reconnaissance en écrivant l'histoire de la bibliothèque dont il était chargé.

D'après Abel de Sainte-Marthe, c'est Charles V qui réunit les premiers éléments des collections de Fontainebleau. Les manuscrits nombreux rassemblés par ses soins en formèrent le fonds. Un siècle et demi plus tard, François Ier ordonna l'augmentation et l'embellissement de la bibliothèque et la fit placer au-dessus de la galerie qui conserva son nom.

Inutile de rappeler les titres de François Ier à la reconnaissance des amis des lettres. Grâce à son initiative personnelle, beaucoup de manuscrits originaux et de nombreuses copies furent apportés de Grèce et d'Asie. Guillaume Budé, Pierre Castellan, les premiers gardes de la bibliothèque royale, les réunirent et les classèrent à Fontainebleau. C'était aussi l'époque où l'imprimerie multipliait ses merveilles. A côté des éditions si parfaites d'Alde Manuce vinrent se grouper les œuvres des vingt-quatre imprimeurs parisiens. En 1556, Henri II réglementa le premier dépôt des livres et exigea qu'en chacune de ses bibliothèques serait remis un exemplaire de tous les ouvrages qui s'imprimeraient en France. Aucun privilège n'était accordé sans cette condition; de plus, comme la bibliothèque de Fontainebleau était considérée comme bibliothèque royale, il fut formellement spécifié par cet édit que l'exemplaire qui y serait déposé serait imprimé sur vélin et relié d'une façon spéciale.

C'est également à Fontainebleau qu'Henri II fit remettre les manuscrits très curieux que Catherine de Médicis avait apportés de

(1) Héron porte : *d'azur, à 3 hérons d'argent.*

Digitized by Google

Florence. Charles IX, pour sa part, l'enrichit de divers dons particuliers et entre autres des manuscrits venant de la bibliothèque de l'infortuné président Ranconnet, mort prisonnier en 1559. Henri III et Henri IV s'y intéressèrent également; quant à Louis XIII, on lui devait la nomination du fils de Scévole, Abel de Sainte-Marthe, premier du nom, dont nous avons parlé dans un chapitre précédent. Les bibliothécaires furent d'ailleurs choisis toujours avec un soin particulier : à Pierre Castellan avait succédé Pierre de Montdoré dont la science était connue et appréciée, ainsi que nous le prouvent les éloges que ne lui ménagèrent ni le chancelier de l'Hopital ni Scévole de Sainte-Marthe. Après lui et avant Abel de Sainte-Marthe, Jacques Amyot, évêque d'Auxerre, précepteur du roi, le célèbre traducteur de Plutarque, avait apporté dans les fonctions dont il était chargé cette science profonde et cette netteté d'esprit qui le caractérisent. Le nouveau bibliothécaire trouvait donc réunis les éléments les plus intéressants pour l'histoire qu'il entreprit, à son entrée en charge, sous ce titre :

Discours au roi sur le rétablissement de la Bibliothèque royale de Fontainebleau, avec les preuves justificatives des faits avancés dans le discours, in-4°, Paris, 1668. Le livre était orné de dessins et de devises auxquels Sainte-Marthe excellait. On y remarque d'abord un soleil planant sur des attributs militaires et des attributs des beaux-arts; il semble tout animer; au-dessous ces mots : « *Omnia solus* », tout par lui seul; plus loin, autre soleil, autre devise : « *Toto emicat orbe* », il brille pour tout l'univers, ou encore : « *Orbis fata regit* ». Légendes se rapportant, comme on le voit, à la devise royale elle-même.

Outre ce discours sur la bibliothèque de Fontainebleau, Abel écrivit plusieurs pièces en prose telles que le *Parallèle de saint Louis avec Louis le Juste..... Parallèle du même monarque Louis XIII avec Jules César*, dédié au Grand Condé. Le tout imprimé à Poitiers, chez Julien Thoreau, 1645.

En 1693, il publia les plaidoyers de Nicolas Corberon, son beau-père, et il y joignit ceux de son père sous ce titre : *Plaidoyers de M. Nicolas Corberon avocat général au Parlement de Metz et ensuite Maître des Requêtes, ensemble les Plaidoyers d'Abel de Sainte-Marthe*, in-4°. C'est à cette édition que l'on trouve joint généralement le discours sur la bibliothèque de Fontainebleau.

Digitized by Google

En 1698, Abel édite une traduction française de la *Pœdrotophie* du grand Scévole, sous ce titre : *La manière de nourrir les enfants à la mamelle, traduction d'un poème latin de Scévole de Sainte-Marthe, par Abel de Sainte-Marthe*, Paris, Guillaume de Luyne, 1698, in-8°. Cette traduction est fidèle et son auteur s'attache scrupuleusement à respecter la pensée de Scévole; malheureusement il manque à la fois de délicatesse et de force. Les endroits les plus beaux du poème latin sont justement ceux où ces défauts paraissent le plus; le traducteur se traîne sans vivacité ni dans les images ni dans les expressions. Il est toujours exact mais jamais brillant et ceux qui ne jugeraient l'œuvre de Scévole que par la traduction d'Abel en auraient une idée très fausse.

Dans un avertissement qui précède cette traduction, Abel parle de divers ouvrages qu'il va composer sur le droit romain et français, sur les familles illustres, sur les finances, etc..... J'ignore si ces projets furent mis à exécution, nous n'avons trouvé aucune trace de ces œuvres diverses : en tout cas elles n'enrichirent pas leur auteur. Nous avons en effet sous les yeux un curieux mémoire (1) adressé par Sainte-Marthe à Mme Héron, sa belle-mère, où il se plaint de sa situation précaire et de la gêne à laquelle Mme Héron n'a rien fait pour remédier. Il y a dans cette pièce quelques détails curieux à noter. C'est ainsi qu'après avoir énuméré ses pertes, pertes sur la vente défectueuse d'une maison, sur le prix et les revenus de sa charge, pertes dues à une banqueroute, à la suppression d'un testament et qui se montent à plus de cent quarante mille livres, sans compter un héritage considérable qui lui a échappé, il finit par se plaindre des générosités de sa belle-mère :

« Je scay bien qu'incontinent après, le zèle de la fondation vous « emporta encore si fort, que vous fites une fondation à Saint-« Jacques de la Boucherie de trois mille livres pour les saluts des « dimanche, lundi et mardi gras; vous en fistes une autre de « douze cens livres au mesme lieu pour les Trespassez, vous en « avez fait encore une autre pour un salut le dernier jour de « chaque année, vous avez fait ensuite un testament d'environ « quinze mille livres que vous avez déjà pris la peine d'exécuter « par avance.....

(1) Bibliothèque Nationale, Ln 27, 18355.

Digitized by Google

« Il y a un autre article qui va encore bien plus loin, Madame, « c'est la dépense courante de vos charitéz. Vous estes bonne, « pieuse, charitable, compatissante aux besoins des pauvres; vous « faites votre occupation continuelle de vous employer pour eux « et de leur faire du bien. Il y a des dames pieuses qui s'attachent « d'inclination à quelque communauté religieuse à laquelle elles « font du bien; mais votre charité, Madame, n'a point de bornes. « Elle embrasse tout, elle se répand partout, c'est ce qui fait que « tout ce qui vous environne ne respire et ne vous parle que « charité. »

Puis, après une énumération plaisante de tous ceux qui sollicitent de sa belle-mère « des charitez sans en faire eux-même », il ajoute : « Ils ne vous diront pas que la loy de Dieu, la loy de la « nature, les loix civiles, la bienséance et beaucoup d'autres « raisons vous obligent à aimer et à secourir vos enfants. Ils ne « vous diront pas que les père et mère ne sont que les dépositaires « de leurs biens, que leurs biens appartiennent à leurs enfans; « qu'avant de faire des charitez, il faut leur faire justice, qu'il faut « leur donner du bien et que dans la distribution des charitez, « c'est par eux qu'il faut commencer, etc. »

Il y a dans les lignes qui précèdent une curieuse étude des mœurs du temps. On voit que dans certaines classes de la société le zèle des fondations pieuses ou charitables, « l'émulation dans les libéralitez », pour parler comme Sainte-Marthe, étaient singulièrement exagérés.

Nous ignorons ce que fit Mme Héron; il est probable cependant qu'elle se laissa toucher par les instances de son gendre; car ce dernier ne se trouva pas réduit, comme il le disait, à vendre sa charge : « la profession de la robe étant honorable mais pas riche ». Mais au contraire il la conserva et nous le retrouvons quelque temps après pensionné du roi, comme conseiller d'État et doyen de la Cour des Aides.

Dans les réclamations précitées, Abel de Sainte-Marthe, tout en se plaignant des mauvais procédés de sa belle-mère à son égard et des pertes accidentelles qu'il avait faites, constatait qu'il avait encore une fort jolie fortune, insuffisante il est vrai pour le train qu'il devait mener, et il en donne la composition. Divers papiers de famille nous ont permis de notre côté de reconstituer ce que

Digitized by Google

l'on pourrait appeler, pour employer le langage moderne, le portefeuille de Sainte-Marthe, et de voir ainsi de quoi se composait la fortune d'un magistrat à la fin du XVIIe siècle et les placements ordinaires à l'époque. Outre le revenu des charges et pensions du roi, nous trouvons le revenu de maisons « dans Paris », des rentes sur des particuliers, des rentes sur l'hôtel de ville, des rentes sur les tailles, sur les gabelles, sur le clergé, sur les aydes, etc., toutes valeurs dont le caractère était immobilier. L'on voit que la composition de la fortune d'un particulier s'est sensiblement modifiée, car à notre époque les rentes ou fonds d'État, les emprunts contractés par des villes ou de grandes sociétés financières sont le plus souvent considérés comme meubles.

Abel de Sainte-Marthe s'éteignit le 30 octobre 1706 à l'âge de quatre-vingts ans; il fut inhumé dans l'église des Minimes de la place Royale. Une longue épitaphe gravée sur une table de marbre redit ses titres et ses mérites, comme elle rappelle l'illustration de sa famille; Dreux du Radier (1) la donne en entier. Il nous paraît inutile d'imiter cet exemple, car cette inscription ne présente aucun intérêt spécial.

Quant à Melle Héron, elle mourut huit ans après son mari, non sans avoir continué les traditions généreuses de sa mère. C'est ainsi que l'abbé Vanel, dans son ouvrage sur *Les Bénédictins de Saint-Maur de Saint-Germain-des-Prés*, nous apprend qu'elle légua à ce monastère divers objets précieux, entre autres un reliquaire de la vraie croix enchâssé d'or, qui avait appartenu à Marie Stuart. Une inscription constatait qu'il avait été donné en Bretagne à la comtesse de Rieux par Henriette-Marie, reine d'Angleterre, veuve de Charles Ier, et c'était le fils de la comtesse de Rieux lui-même qui l'avait offert à Mme de Sainte-Marthe. La tradition veut même que Marie Stuart tint ce petit crucifix dans ses mains, lorsqu'elle fut décapitée.

L'iconographie d'Abel II de Sainte-Marthe se réduit à un seul portrait, indiqué par Lelong : c'est d'ailleurs une fort belle gravure in-4°. Dans un médaillon ovale, Abel de Sainte-Marthe est représenté de trois quarts, la longue perruque descend sur ses épaules, le costume est celui d'un conseiller. Le nez est un peu

(1) *Bibliothèque historique du Poitou*, t. V, p. 408.

Digitized by Google

fort peut-être, mais l'ensemble bon, le regard expressif, la bouche fine; en bas de l'ovale : « N. Habert, sculp. 1699 »; les armes de Sainte-Marthe figurent au bas du portrait. En dessous cette inscription :

« *Messire Abel de Sainte-Marthe,*

« Chevalier, seigneur de Corbeville, Con^er du Roy en ses Conseils, doyen de la Cour des Aydes et Garde de la Bibliothèque de Sa Maj^té à Fontainebleau, Fils d'Abel et Petit-Fils de Scévole de Sainte-Marthe, Illustres par leur sçavoir, par leurs Écrits et par les services importans qu'ils ont rendus à l'État. Il naquit le 10 aoust 1626, il aprit avec succès les belles-lettres et tout ce qu'un Gentilhomme doit scavoir pour la profession des armes, mais sa famille l'engagea à suivre celle de la Robe. Il épousa le 25 février 1654 Dame Marie de Corberon, Fille et héritière de Messire Nicolas de Corberon, Maître des Requêtes. Elle avait un cœur et des mœurs qui répondoient à sa naissance. Elle mourut le 8 janvier 1657 agée de 21 ans. Et en secondes noces le 28 juillet 1658, Dame Marie Héron alliée dans la Robe. Il a toûjours imité les vertus et suivy les exemples de ses Ancestres. »

Cette inscription reproduit presque intégralement l'épitaphe mise sur le tombeau d'Abel II de Sainte-Marthe.

Abel n'est pas le dernier des Sainte-Marthe qui mérite d'être cité; cependant l'on peut dire que désormais l'éclat du nom diminue sensiblement. L'on rencontre encore des magistrats honorés, des érudits de valeur, mais ils ne sont plus connus que de leurs concitoyens et la génération suivante ne s'en souviendra guère.

A cette catégorie nous rattacherons Jean de Sainte-Marthe, écuyer, seigneur de la Lande d'Airoux près Gençay, fils de François, seigneur de Chandoiseau, né à Paris le 1er novembre 1627. Esprit distingué, mais porté au mysticisme, il parut d'abord se destiner à l'état ecclésiasque et entra à l'Oratoire, à l'âge de dix-neuf ans. Il n'y resta que peu de temps. Nous le retrouvons peu après avocat au Parlement de Paris. En 1657 il épouse sa cousine Louise Porcheron, fille de Philibert Porcheron, écuyer, seigneur

Digitized by Google

de Lavaux Saint-Jame, prévôt général du Poitou, et de Marie d'Estivalle (1); ce mariage le fixa en Poitou.

Malheureusement pour son repos, Jean de Sainte-Marthe avait un caractère difficile, très enclin à la critique. Cultivant les muses non sans talent et, paraît-il, en relations suivies avec Boileau qui lui donnait des conseils, il publia une série de satires contre des personnes de Poitiers qui n'avaient pas le don de lui plaire. Une de ces pièces de vers, intitulée *La fine Epice* et où il raille un gentilhomme qui avait épousé la fille d'un marchand, était particulièrement méchante : par un jeu de mots facile et la suppression de deux lettres, Sainte-Marthe avait transformé l'inscription latine : « Respice finem », mise par ce gentilhomme sur un cadran solaire, en ces deux mots : « Espice fine ». Inutile d'insister sur les inimitiés sans nombre que lui valurent cette tournure d'esprit.

Sainte-Marthe paraît s'être repenti du mal causé par sa verve mordante, car après la mort de sa femme, arrivée en 1667, il détruisit tout ce qu'il put des pièces satiriques qu'il avait fait imprimer et entra dans les ordres. Il mourut curé de Liaigres, près Mirebeau, vers 1690.

De son mariage avec Louise Porcheron il avait eu deux fils et une fille. Cette fille, Françoise, mérite une mention toute spéciale. Initiée par son père aux langues latine et grecque, elle acquit ce renom de bel esprit si prisé au XVIIe siècle. Dreux du Radier, dans sa *Bibliothèque historique du Poitou*, la classe parmi les femmes célèbres de la province et publie la lettre suivante que lui adresse au mois de juillet 1752 son neveu, le chevalier de Sainte-Marthe : « Vous ne risquez rien, écrivait-il, à mettre Françoise de Sainte-Marthe, ma tante, au nombre de vos savantes Poitevines. Pendant plus de trente ans elle a passé pour la personne la plus savante du Poitou. Plusieurs de ceux qui l'ont connue rendent encore aujourd'hui ce témoignage à sa mémoire. Mesdames des Roches, qui ont fait tant bruit, en savaient peut-être moins qu'elle. La lecture des meilleurs livres faisait son occupation ordinaire. A beaucoup de littérature elle avait su joindre les connaissances les

(1) Porcheron porte : *d'or à un chevron d'azur, accompagné en chef de 2 hures de sanglier de sable affrontés et en pointe d'un sanglier de sable passant* (d'Hozier).

Louise Porcheron était petite-fille de Jean d'Estivalle qui avait épousé une nièce du grand Scévole.

Digitized by Google

plus solides, les élémens de la Géométrie et une Logique assez bonne pour entrer en dispute avec les plus entendus. La tradition confirme à Poitiers ce que je vous écris..... »

Françoise de Sainte-Marthe ne se maria pas, elle mourut en 1710 et fut inhumée dans le cimetière de Saint-Savin à Poitiers. Ajoutons que le manuscrit de la bibliothèque de l'Institut que nous avons souvent cité la confond avec sa cousine et la dit à tort religieuse à Port-Royal.

Des deux fils de Jean de Sainte-Marthe, le premier, Jean-François, né vers 1666, prit le parti des armes et mourut sans descendance. Le second, René de Sainte-Marthe, écuyer, seigneur de la Lande d'Airoux, né en juillet 1659, épousa vers 1714 Radegonde-Thérèse Coutineau, fille d'un avocat au Présidial de Poitiers (1), dont il eut deux fils.

Le premier, Louis-Charles-Félix, seigneur de la Rousselière, la Tour, chevalier de Saint-Louis, qui prit aussi le parti des armes et épousa, à Chéneché, le 3 mai 1742, Marie-Louise-Angélique de Berland de la Tour de Signy, dont il n'eut qu'un fils mort à l'âge de neuf ans (1752).

Capitaine de cavalerie d'abord au régiment de la Vieuville, puis ensuite au régiment de la Reine où il se distingua dans diverses batailles, il perdit sa compagnie par la réforme. Nous le retrouvons en 1769 à Poitiers, dans une situation précaire, mal payé de sa pension et ne pouvant pas « faire honneur à sa naissance ni aux titres dont il a été honoré ». Il mourut, nous apprend la *Gazette de France*, le 1er mars 1773.

Le second, François, dit le chevalier de Sainte-Marthe, seigneur de la Rousselière, naquit à Poitiers le 7 septembre 1716 et épousa en 1751 Melle Maigret de Villiers (2).

Le chevalier de Sainte-Marthe est surtout connu par ses relations avec Dreux du Radier auquel il fournit de nombreux et précieux renseignements sur toute sa famille.

Certaines des lettres qu'ils échangèrent ont fait l'objet d'intéressantes communications à la Société des Antiquaires de l'Ouest. Nous citerons une de ces lettres, malgré son style emphatique,

(1) Coutineau porte : *d'azur, au chevron d'or accompagné en chef d'un arbre de même et en pointe de 3 besans d'or.*

(2) Maigret de Villiers porte : *d'azur au bâton péri en bande, accompagné de 3 fleurs de lys d'argent.*

Digitized by Google

parce que si elle montre bien les sentiments d'admiration que la famille de Sainte-Marthe inspirait à l'historien du Poitou, elle montre aussi les recherches consciencieuses faites par lui pour s'entourer de tous les renseignements possibles avant d'entreprendre les biographies qui forment cet ouvrage si considérable, publié sous le titre de *Bibliothèque historique et critique du Poitou.*

« Monsieur (1), écrit-il à François de Sainte-Marthe, je le dis « tous les jours à mes amis, et votre lettre le confirme puissam- « ment, si l'on veult trouver des sentiments uniques, de belles « âmes, une noblesse innée, c'est à Poitiers qu'il faut les chercher, « c'est sur les bords du Clain que naissent ces précieux fruits.

« *Laudabunt alii Claram Rhodum aut Mythilenem*, etc., et le « reste que vous savez mieux que moi, puisque c'est Horace qui le « dit. Pour moi, je préfèrerais Poitiers à Rhodes, à Mythilène, à « toutes les villes du monde, du côté des mœurs douces, de « l'esprit vif, des qualités aimables de la société. Il est vray que « tous les Poitevins ne sont pas des Sainte-Marthe; mais il suffit « que les Sainte-Marthe soient Poitevins pour parler du Poitou « comme j'en parle. Pardonnez, Monsieur, à la surabondance de « mes sentiments un éloge général de votre patrie; vous êtes, dans « ce moment, l'objet particulier qui m'inspire ces louanges géné- « rales. C'est à vous, Monsieur, que Poitiers doit les couleurs que « j'employe dans ce tableau, et je dirais, si l'on osait me contester « la justesse des traits, ce que l'on dit de la Grèce relativement à « Socrate : *Satis uno Socrate dives.* Il suffit que le Poitou ait des « Sainte-Marthe pour luy prodiguer mon encens, si l'on peut se « servir du terme prodiguer quand il s'agit d'offrir un encens qui « est dû.

« *Samarthanorum satis una gente superest Pictones.*

« Je vous rends, Monsieur, avec toute la vérité d'un cœur « pénétré, les remerciements que mérite la part que vous voulez « bien prendre à ce qui me regarde. Quelque pouvoir qu'eussent « mes ennemis, la voix de la vérité s'est fait entendre; l'audience « que me donne le secrétaire d'état qui avait signé l'ordre qui m'a « fait connaître Poitiers, fut une espèce de jour de triomphe pour « moy, par les termes obligeants dont il se servit. Mais c'est trop

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, deuxième trimestre, 1885, p. 539.

Digitized by Google

« m'arrêter sur mon compte; de plus grands objets m'appellent : « c'est les grands hommes de votre illustre maison. J'ay trouvé, « dans mon cabinet, d'amples mémoires sur les Scévole, les Abel, « les Nicolas, non seulement dans les livres que vous me faites « l'honneur de m'indiquer, mais dans les morceaux que j'ay « rassemblés. J'ay les œuvres de Scévole le Grand et d'Abel, de « l'édition in-4° de 1663,..... et plusieurs autres recueils d'Abel. « J'ai trouvé quelques autres pièces qui m'ont indiqué d'autres « illustres de votre famille : un Irénée, qui a fait des vers latins, « douze plaidoyers d'Abel, gendre de M. de Corberon, imprimés « avec 88 plaidoyers de son beau-père. Ce monsieur de Corberon « mourut le 10 may 1650. M. de Thou ne parle que de Scévole et « de Louis, son frère, et en dit à peu près ce qu'en dit d'Avila. J'ay « ces auteurs. Pour Balzac, apparemment c'est dans ses lettres, « que je n'ay pas, qu'il s'agit de MM. de Sainte-Marthe; Morery « est court et peu exact, et d'ailleurs il ne parle pas de tous ceux « de votre famille dont il faut parler et dont je parleray en effet. « Le père Nicéron que j'examine, est sujet à réforme dans bien « des occasions, dans les mémoires de MM. de Sainte-Marthe. Je « compte être plus étendu et plus exact avec les mémoires que « j'ai rassemblés.....

« ..... Je compte même faire une partie séparée (de ce qui con- « cerne les Sainte-Marthe) et s'il y avait jour à faire imprimer le « tout à Poitiers, sous vos yeux et par M. Taubon, je prendrais « avec luy les arrangements qu'il voudrait prendre. Il est impos- « sible que l'ouvrage ne réussisse pas dans le Poitou dont plusieurs « et toutes les meilleures familles se trouvent intéressées dans « mon ouvrage; il n'y a presque pas de bonne maison d'épée ou « de robe qui n'y trouve quelque ayeül, quelque parent ou « quelque allié. Vous y verrez quantité d'évêques, d'ecclésias- « tiques distingués, des magistrats, des avocats, des abbés, des « médecins, des apoticaires même, des généraux d'armée, des « politiques, des ministres d'État, des grands hommes de tous les « ordres. Poitiers, Loudun, Fontenay-le-Comte, Lusignan, Nyort, « Thouars, Chatellerault, Parthenay trouveront leurs illustres. Je « rassemble même avec soin le nom des dames célèbres poite- « vines, et il y en aura en assez grand nombre pour figurer dans « mon recueil et soutenir la réputation des belles du Poitou du « côté du mérite essentiel de l'esprit. Mes voyages et mes affaires

Digitized by Google

« ne m'ont pas fait perdre mon projet de vue, non plus que votre « chère cité dont je puis dire en parodiant Virgile : *Quam semper « amœnam, semper honoratam, si di voluistis, habebo.*

« J'apprends avec une joye sincère, Monsieur, la conclusion de « votre mariage avec Mademoiselle de Villiers qui est, grâce à « votre mérite et au sien, Madame de Sainte-Marthe. Daignez en « accepter mes compliments..... »

Comme on le voit, les Sainte-Marthe avaient trouvé en Dreux du Radier non seulement un historien mais encore un admirateur convaincu, aussi, dans sa *Bibliothèque du Poitou* (1), ce dernier apprend-il au public avec enthousiasme que, du mariage du chevalier de Sainte-Marthe avec Melle de Villiers, est né, le 28 mai 1753, « *Abel-Scévole-Louis de Sainte-Marthe* (2), qui est « actuellement l'unique appui de cette savante famille, *magnæ « spes unica gentis.* Génie qui présidez à la gloire de la Province, « s'écrie-t-il, muses à qui la maison de Sainte-Marthe a rendu « depuis trois siècles des hommages si constans et si variés, « adoptez ce tendre enfant, élevez-le dans votre sein, veillez autour « de son berceau, rendez-le digne de vos plus saints mystères. « Que son cœur formé sur les exemples de ses ayeux, que son « esprit cultivé par vos soins, répondent un jour à ce que la « République des Lettres et sa Patrie sont en droit d'en attendre. »

Les vœux formés par Dreux du Radier ne furent pas entendus. La sève vigoureuse qui coulait dans les veines des Sainte-Marthe était épuisée. Abel-Scévole-Louis, seigneur de la Rousselière et Saint-Maurice, « l'unique espérance » de cette race illustre, mourut à vingt-six ans, vers 1779, sans postérité.

Les Sainte-Marthe s'éteignaient doucement, à la veille de la Révolution qui devait faire disparaître violemment tant d'autres familles.

Or, par suite du hasard des ventes publiques, il y a quelques mois, en mai 1898, le catalogue d'une librairie (3) offrit aux amateurs les Œuvres de Scévole et d'Abel de Sainte-Marthe, ayant appartenu au chevalier de Sainte-Marthe. Celui-ci, le 18 juillet 1760, sur l'un des volumes, écrivait de sa main ces lignes : « Si mes

(1) T. V, p. 440.
(2) *Alias :* Abel-Gauthier-Louis-Scévole de Sainte-Marthe.
(3) L. Clouzot, libraire à Niort, 344e catalogue, mai 1898, p. 160.

Digitized by Google

descendants se souviennent de moy ils ne prêteront ce livre ny à parents ny à aucun ami, et je souhaite que mes enfants marchent sur les traces de tant de grands hommes dont ils sont issus. »

Comme les vœux de Dreux du Radier, ces souhaits ne devaient pas être exaucés. Quelques années après, les Sainte-Marthe disparaissent, et bien que leur nom ait été relevé par leurs principaux descendants du côté féminin (1), l'on ne peut s'empêcher d'un sentiment de tristesse en voyant ainsi s'éteindre cette famille « illustre dans la République des Lettres, » suivant l'expression de d'Alembert (2), « où l'esprit, le savoir et la piété semblent se « succéder et qui a donné plus de quarante auteurs distingués « dans tous les genres, depuis 1500 jusqu'au XVIIIe siècle (3). »

Paul DE LONGUEMARE.

(1) La famille Hulot de Collart Sainte-Marthe, issue à la fois de deux filles du gouverneur de la Martinique.

(2) *Supplément à l'Encyclopédie*, 1777, t. IV, p. 469. L'*Encyclopédie* dit « que 4 personnes de cette famille *subsistent* encore, mais qu'elle n'a plus qu'un héritier de ce beau nom en Scévole-Louis de Sainte-Marthe ». *Subsiste* était exact en 1754, à l'époque où Dreux du Radier écrivait l'article dont se sont inspirés les auteurs de l'*Encyclopédie*, mais ne l'était plus en 1777 !

(3) Afin que cette étude sur les Sainte-Marthe soit complète, nous devons signaler une famille Le Cornu de Sainte-Marthe qui résida en Normandie au XVIIIe siècle, notamment à Condé-sur-Noireau. Chose bizarre, le nom de Le Cornu est souvent supprimé, la similitude des armes existe et nous trouvons aussi certaine ressemblance de prénom et de qualités avec les Sainte-Marthe du Poitou. Ainsi l'on rencontre un chevalier de Sainte-Marthe s'appelant François et né en 1716. Mais celui-ci est cadet dans le régiment de la Tour cavalerie, en garnison à Condé. En 1732 on le retrouve toujours à Condé. Sa sœur, mariée alors avec N... de Fribois, seigneur de Torps et des Isles, près Condé-sur-Noireau, épouse en secondes noces, à Caen, le 2 octobre 1742, Alexandre-Jean de Morant, chevalier, seigneur d'Esterville.

Pour nous, il ne peut y avoir de doute. Malgré ces ressemblances et l'argument tiré de l'ouvrage de Pierre Palliot, ouvrage estimé, qui donne aux Le Cornu de Sainte-Marthe, p. 350, les armes des Sainte-Marthe du Poitou, nous pensons qu'il s'agit de deux familles distinctes, et que les Le Cornu de Sainte-Marthe, qui paraissent également éteints, ne doivent pas être considérés comme une branche des Sainte-Marthe du Poitou.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Billets d'aller et retour

Extension à toutes les gares et haltes du réseau de la délivrances de ces billets

Les billets d'aller et retour qui étaient, jusqu'à ce jour, délivrés seulement entre les gares comprises dans des zones variant suivant l'importance des villes, sont maintenant délivrés entre toutes les gares et haltes du réseau.

La durée de validité de ces billets reste fixée ainsi qu'il suit :

2 jours	pour les parcours	jusqu'à . . .	125	kilomètres.
3 »	»	de 126 à . .	250	»
4 »	»	de 251 à . .	400	»
5 »	»	de 401 à . .	500	»
6 »	»	de 501 à . .	600	»
7 »	»	au-dessus de	600	»

non compris les dimanches et fêtes.

Cette durée peut être, à deux reprises, prolongée de moitié, moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 % du prix initial du billet.

Digitized by Google

Abonnements sur tout le réseau

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout le réseau, des cartes d'abonnements nominatives et personnelles (en 1re, 2e et 3e classe), pour 1 mois, 3 mois, 6 mois ou un an.

Ces cartes donnent le droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

Il est facultatif de régler le prix de l'abonnement de six mois ou d'un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Les abonnements d'un mois sont délivrés à une date quelconque, ceux de 3 mois, 6 mois et un an partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Digitized by Google

LE CURÉ

ET LA

PERCEPTION DES DIMES DANS LA PAROISSE DE TOURNY[1]

AVANT LA RÉVOLUTION

Jusqu'à la Révolution, le rôle du curé était considérable dans sa paroisse. A cette époque, où la force et l'arbitraire étaient souvent employés, il était surtout le défenseur du pauvre contre la tyrannie et les convoitises du seigneur. Appuyé, grandi par la puissance de la cour d'Église, il lui tenait tête, et souvent le forçait à renoncer à ses prétentions.

Les curés se présentaient deux fois l'an au synode tenu par l'archevêque; la semaine avant l'Ascension et le mardi avant Saint-Martin d'hiver, ils y recevaient les instructions nécessaires au gouvernement de leur paroisse. En plus, les grands vicaires, archidiacres, doyens, venant se rendre compte de l'entretien de l'église, tenaient les calendes en chaque doyenné, les curés y venaient rendre compte de l'administration paroissiale.

Le curé était en quelque sorte le maire de cette époque, il enregistrait les naissances, les mariages et les décès; ce ne fut qu'en 1668 que lesdites déclarations furent signées de témoins.

Il annonçait au prône de la messe paroissiale les contrats de vente et d'échange de terres; ce ne fut qu'en 1694 que les notaires jouirent du droit de faire la lecture des contrats à l'issue de la messe du dimanche.

Le curé publiait aussi les arrêts du roi relatifs à la perception des tailles, les impositions extraordinaires nécessitées par les

1. *Tourny*, jadis diocèse de Rouen.

Digitized by Google

guerres, les locations des dîmes et des terres de l'Église, les arrêts du bailliage réglementant les glanages, les dîmes, l'enlèvement des récoltes.

Il arrivait aussi que les roturiers usurpateurs de titres de noblesse, les possesseurs de privilèges révoqués négligeaient volontairement de faire leurs déclarations de fiefs.

Alors le curé, sous peine d'amende, devait réparer ces erreurs, il devait faire à l'intendant des finances la nomenclature des fiefs, vavasseries, arrière-fiefs, dîmes, bois, héritages, pressoirs et fours bannaux, garennes, pêcheries, moulins bannaux à vent et à eau, colombiers, volières, tries à pigeons situés dans la paroisse, avec le nom et demeure des propriétaires; depuis combien de temps ils les possédaient et ceux qui les avaient eus auparavant.

Mais le curé fut surtout sublime et bienfaisant par la protection qu'il accorda à l'enfance.

Avant le XVIIIe siècle, ces pauvres petits n'ayant que quelques jours, étaient remis à des nourrices venues de la campagne, accompagnées de meneurs ou de meneuses munis d'un certificat témoignant de leur moralité.

Beaucoup de ces enfants tombaient malades et mouraient; souvent les meneuses et nourrices n'avaient l'adresse des parents, le curé ne pouvait les avertir, et lui-même ne pouvait remplir convenablement son registre mortuaire.

Les curés, affligés de cet état, adressèrent leurs plaintes au roi, qui fit rendre, le 9 décembre 1731, par René Hérault, chevalier, seigneur de Fontaine-l'Abbé et de Vaucresson, conseiller d'État, lieutenant-général de police de la ville, prévosté et vicomté de Paris, un arrêt prescrivant aux nourrices de ne partir du bureau des recommandaresses à Paris sans un certificat de renvoi contenant les noms, surnoms, profession et paroisse des père et mère des enfants qui leur sont confiés, sous peine de 50 livres d'amende.

Quinze jours au plus tard après leur retour, les meneurs ou meneuses devaient faire remettre l'attestation du curé au bureau de la recommandaresse à Paris, sous peine de 50 livres d'amende.

Un des gros griefs imputés aux curés était la perception de la dîme qui appauvrissait le laboureur en lui enlevant le meilleur de sa récolte.

(Je ne parle que pour Tourny, n'ayant pas eu l'occasion de consulter les archives d'autres localités.)

Digitized by Google

Le curé de Tourny ne recevait qu'un neuvième de la dîme, les huit autres parties allaient aux religieux de Sausseuse (1) et aux religieuses de Bellefond de Rouen. Ce qui ruinait la paroisse, c'étaient les rentes seigneuriales, les corvées, les droits de moulin, de four-à-ban, de pressoir, des verte-moutes, c'était l'importance des terres possédées par les maisons religieuses, la dîme perçue par les religieux et les religieuses si nombreux à cette époque.

Ainsi les huit neuvièmes de la dîme partaient de la paroisse, et le curé, pour sa neuvième part, sauvegardait encore les droits des habitants; car, dans la publication de location de la dîme Notre-Dame, il est dit que les pailles et fourrages seront vendus aux paroissiens et habitants dudit lieu, au prix qu'ils vaudront dans la paroisse, sans que le locataire puisse en enlever, vendre, ni débiter ailleurs et à autres personnes.

Pendant les temps de disette et de guerre, ce qui était presque continuel, le curé était la providence du peuple.

En 1570, Mre Biguer de Saint-Désir, curé de Tourny, ayant acheté les marais, les habitants viennent le trouver pour lui dire que, ne pouvant faire pâturer leurs troupeaux comme ils en avaient l'habitude, ils ne pouvaient vivre. Celui-ci, touché de leur démarche, leur abandonne dix-neuf acres, une vergée de terre, à charge seulement de payer la rente annuelle à la seigneurie.

En 1649, Mre Chanot, curé de Tourny, ne reçoit pour sa part que 24 boisseaux de blé et le reste à l'avenant.

En 1729, Pierre Grenier, curé, fait la déclaration suivante à la chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen : que le revenu du bénéfice est de 1,250 livres, 100 boisseaux de blé, 100 boisseaux d'avoine et 300 gerbées. Sur quoi, il est à remarquer qu'il y a 800 communiants et 50 à 60 pauvres auxquels il fait l'aumône trois fois par semaine; ce qui ne lui laisse que pour vivre fort frugalement.

En 1664, les fermiers de la dîme ayant eu leur grange brûlée, il leur est fait remise de 150 livres.

En 1770, il est distribué aux pauvres 151 livres d'aumônes données par Mgr l'archevêque.

En 1775, il est payé à M. Petit, laboureur, 150 livres pour du blé qui a été distribué aux pauvres de la paroisse.

(1) *Sausseuse*, prieuré, paroisse de Tilly, doyenné d'Écos.

Digitized by Google

Pour la perception des dîmes, la paroisse de Tourny était divisée en deux cantons, l'un appelé Grande-Dîme, l'autre appelé Grande-Dîme-Notre-Dame.

Du premier étaient décimateurs :

1° Les religieuses de Bellefond de Rouen, pour le prieuré de la Théroudière sis à Tourny, qui avait été réuni à leur monastère en 1715; avant cette date le prieur percevait les dîmes.

2° Les chanoines réguliers de Sausseuse.

3° Le curé de Tourny.

Le canton de la Grande-Dîme-Notre-Dame était celui où seule la fabrique de l'église de Tourny avait le dîme.

Dans le partage des dîmes du premier canton, les religieux de Sausseuse recevaient cinq parts, les dames de Bellefond trois parts et le curé de Tourny une seule part.

Le 16 août 1692, à la requête du curé de Tourny et du prieur de la Théroudière, tous deux décimateurs : défense est faite par le lieutenant du bailliage de Gisors à toute personne d'enlever leurs grains sans avoir été au préalable décimés; ordre leur est donné de laisser la dîme sur leurs terres. Enfin défense leur est faite d'en enlever la nuit, à peine de 50 livres d'amende.

Pendant longtemps la fabrique de l'église Notre-Dame de Tourny fit la location de son canton de dîme.

En 1592, le fermier n'ayant pas payé le montant de son bail, il est décidé de le poursuivre le plus vite possible.

En 1664, il est fait remise de 150 livres aux fermiers de la dîme pour les dédommager de l'incendie de leur grange.

En 1669, il est fait remise de 150 livres à Nicolas Singeot, fermier de la dîme, à cause des pertes qu'il a souffert à la dernière récolte.

La fabrique décide, en 1683, de faire exploiter elle-même la dîme, et voici la récolte qu'elle obtint avec la prise de vente :

Pour toutes les pailles, pois, vesces, feurre d'avoine, d'orge, grosses fèves, féverolles, pour toutes les gerbes de blé vendues. . . . . 60 l. 9 s.

Pour 5 boisseaux de grosses fèves vendues 32 sols le boisseau . . . . . 6 l. 13 s. 6 d.

Pour 130 boisseaux d'avoine . . . . . 176 l. 9 s.

Pour 5 boisseaux 1/2 d'orge. . . . . 110 s.

Digitized by Google

1 boisseau 1/2 de petites fèves à 25 sols le boisseau . . . 37 s.
Pour 116 boisseaux 1/4 de pois gris à 28 sols le boisseau . . . . . 23 l. 15 s.
43 boisseaux 1/4 de vesce vendus 18 sols le boisseau, 178 boisseaux de blé vendus. . . . . 319 l. 19 s. 6 d.
146 boisseaux 1/4 vendus. . . . . 434 l. 6 s.
15 nombres de filasse à 7 sols le nombre . . . . . 105 s.
26 nombres filasse mâle à 8 sols 6 deniers le nombre. 11 l. 1 s.
3/4 de petits pois vendus. . . . . 35 s.

Ce fut une année de disette où le malheureux souffrit de la faim, car Claude Chanot, curé de Tourny, relatait qu'au mois d'août 1662, finissaient les souffrances du pauvre peuple qui, depuis Pâques, avait payé le blé 7 et même 8 livres le sac de 4 boisseaux, cette année le prix en fut beaucoup plus élevé.

Voici quelques aperçus de dépenses de la fabrique pour l'exploitation de la dîme et le prix de la journée pour les hommes et les chevaux.

En 1683, Jean Duval et François Toutain ayant été occupés vingt-deux journées chacun à battre les grains de la dîme, sont payés chacun à raison de 10 sols par jour.

Robert Blier, cabaretier à Tourny, reçoit, en 1689, 48 sols pour 12 pots de vin qu'il a baillés aux amasseurs de la dîme Notre-Dame.

Les grains étaient vendus aux marchés d'Écos et de la Roche-Guyon.

En 1692, il est payé 10 sols pour chacun des chevaux qui ont porté 10 saquées de blé à la Roche.

En 1699, la fabrique renonce à l'exploitation de la dîme, elle la loue pour trois années à Fleury Gilles et Louis Huet, pour le prix de 603 livres.

En 1741, Louis Leprince, meunier à Gasny, paie à la fabrique 871 livres pour son fermage de la dîme.

En plus de la dîme Notre-Dame, la fabrique, d'après une déclaration du 31 mai 1690, possédait :

1° 230 livres en rentes foncières et hypothèques.

2° 18 acres 1 vergée de terres labourables louées à plusieurs pour le prix de 296 livres 1 sol 6 deniers.

Avec ces revenus, la fabrique devait entretenir les prêtres, les

Digitized by Google

enfants de chœur, un bedeau, fournir le luminaire et faire les réparations à l'église.

Elle paie en 1751 à M. le curé, 61 livres 10 sols; à M. Rouland, vicaire, 314 livres 10 sols; à M. Faburel, prêtre, maître d'école, 314 livres; à M. Langlois, prêtre, 75 livres.

La perception des dîmes ne se faisait pas toujours sans difficultés, ainsi que le témoigne le procès engagé entre le prieur de l'abbaye de Beaubec et les décimateurs de la paroisse de Tourny.

L'abbaye de Beaubec était un monastère d'hommes de l'Ordre de Citeaux, situé près de Beaubec-la-Ville, dans la forêt de Bray, et dépendant du doyenné de Neufchâtel. Voici l'origine de leurs possessions.

En 1200, Gostier de Tourny donne à ladite abbaye une masure située à Tourny pour y établir un manoir.

En 1203, Jean de Malquerchy ou Malkenchy, possesseur d'un fief à Tourny relevant de Gostier, donne en mariage à Jeanne, sa sœur, ses terres de Tourny, elle ne les garde pas longtemps, car elle les donne, la même année, à l'abbaye de Beaubec.

Étienne de Neuville, en 1206, fait remise et abandon à la même abbaye de tous les droits qu'il pouvait avoir sur la terre de Tourny.

En 1208, Gilles Lebon donne au monastère une pièce de terre amortie.

Étienne le Bauquier et son fils Pierre prennent, en décembre 1394, à fin d'héritage des abbés et couvent de Notre-Dame de Beaubec, à toujours pour eux et leurs hoirs un manoir en ruines, assis en la paroisse de Tourny, avec les terres, masures, rentes et tenants qui en dépendent, ainsi que les terres du dîmage de Forest; à la charge de payer aux dits abbés et religieux 34 mines de bon blé marchand de rente annuelle, en la mesure d'Andelys.

En 1741 commence le procès entre Charles-Saulys Dumas, docteur de Sorbonne, prieur de l'abbaye de Beaubec, et :

1° Les supérieurs et religieuses du couvent et monastère de Bellefond installées à Rouen, rue Beauvoisine. (Ces religieuses étaient sous la règle de Saint-Benoît, et leur maison sous l'invocation de Notre-Dame des Anges.)

2° Le prieur claustral et chanoine réguliers du prieuré royal de Sausseuse.

3° Mre Voisin, curé de Tourny.

4° Les marguilliers de la paroisse de Tourny.

Digitized by Google

A ce moment, l'abbaye de Beaubec possédait à Tourny 50 acres sans maison ni ferme.

20 acres situés sur le canton de la Grande-Dîme et 30 acres sur le canton de la Grande-Dîme-Notre-Dame.

Par contrat du 23 juillet 1741, devant Guillaume Delamare, notaire à Tourny, Pierre Voisin, curé, et Jacques Gilles, trésorier de la fabrique, louent pour trois années consécutives, au sieur Louis Leprince, meunier à Gasny, la dîme Notre-Dame; ce dernier devra conserver les droits de la dite fabrique, sans y souffrir la moindre usurpation. En cas de contestation sur la possession de la dîme, ledit preneur s'oblige aux frais du premier exploit, qu'il fera donner, pour qu'après les bailleurs poursuivent pour l'église, ainsi qu'ils s'y engagent.

Quelques jours après, Leprince se rendant pour percevoir la dîme sur une pièce de pois, en est empêché par Nicolas Petit, fermier des terres de Beaubec, qui, posté là avec huit hommes, le repousse même avec violence.

Il le fait assigner le 8 août suivant, pour comparaître devant le lieutenant du bailliage de Vernon qui, par sentence du lendemain, déclare que les propriétaires seront mis en cause et que Leprince percevra la dîme en prévision, sauf à la rapporter s'il est nécessaire, il devra en fournir caution.

Le 19 août, l'abbé de Beaubec prend fait et cause pour son fermier et demande l'annulation de la sentence rendue au bailliage de Vernon.

Il fait donner assignation à Louis Leprince pour comparaître devant les seigneurs du Grand Conseil siégeant à Paris.

Leprince demande de rendre responsables Mre Voisin ainsi que Jacques Gilles, trésorier, et lui, de le laisser dans la jouissance paisible de la dîme. Il envoie à ces derniers un exploit pour qu'ils comparaissent en ses lieu et place.

A ce moment la fabrique n'était encore que seule en cause, mais, quelques jours après, Jacques Petit, fermier de la dîme des dames des Anges ou de Bellefond, et Guillaume Delamare, fermier du prieuré de Sausseuse, se présentent aussi pour prendre la dîme sur une pièce de terre située au Vauviard, contenant 4 acres 1 vergée, ensemencée en blé et appartenant à l'abbaye de Beaubec. Nicolas Petit, leur fermier, la leur refuse.

Digitized by Google

La dîme fut alors mise sous sequestre dans la grange d'Alexis Duval, laboureur à Tourny.

Le 29 août 1741, l'abbé de Beaubec fait donner assignation à Jacques Petit et Guillaume Delamare, qui étaient les décimateurs les plus importants, pour comparaître devant les seigneurs du Grand Conseil. Ces derniers déclarent que la dîme a toujours été perçue sans contestation et que c'est aux décimateurs et non aux fermiers que doit s'adresser l'abbé.

La même année, le curé de Tourny, le prieur de Sausseuse et les marguilliers se présentent devant le grand conseil, ils prouvent une possession de ce droit pendant plus de quarante années et concluent que cette durée est un titre assez légitime pour éteindre tous les privilèges.

Voici quelques-uns des arguments produits par l'abbé de Beaubec et par les décimateurs.

Les papes, dans le cours des XIe et XIIe siècles, avaient accordé à presque tous les religieux la dispense des dîmes sur les terres qu'ils cultivaient eux-mêmes.

Mais Adrien IV ayant remarqué que cela causait un préjudice considérable aux églises paroissiales, ne maintint cette dispense qu'aux religieux de l'Ordre de Citeaux, aux Templiers et aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Alexandre III confirma ces brefs en 1164. Cette faveur fournit aux religieux de Citeaux l'occasion de faire journellement des acquisitions, et sous le prétexte qu'ils faisaient valoir leurs terres, ils refusaient de payer la dîme.

Il fut porté des plaintes contre eux, et le concile de Latran décida que ce privilège serait limité aux terres que les dits ordres possédaient alors et qu'ils paieraient la dîme pour celles qu'ils acquerraient dans la suite.

L'abbaye de Beaubec posssédant à Tourny des fiefs, des héritages, il est produit des chartes démontrant qu'anciennement il a été donné au monastère plusieurs domaines situés dans la paroisse.

Mais elle ne peut prouver que les pièces qui donnent lieu à la contestation fissent partie de cet ancien domaine.

L'abbé déclarait aussi que le privilège de son Ordre n'était pas prescriptible, il citait uu arrêt rendu le 1er mars 1740 contre le

Digitized by Google

curé de Lyons (1) au profit de Mortemer, la maintenant dans l'exemption de la dîme, malgré la possession du curé pendant deux cents ans.

Les décimateurs de Tourny démontrèrent que le curé de Lyons avait contre lui un arrêt du Parlement de Rouen en 1590, qui ordonnait que le curé jouirait des dîmes par provision. Ce n'était donc pas une possession intégrale.

En 1698, les religieux aliénèrent leurs héritages.

En 1738, ils rentrèrent en possession de leurs terres et déclarèrent vouloir eux-mêmes les cultiver.

C'est en cet état qu'ils réclamèrent l'exemption des dîmes et que cela leur fut accordé.

Le curé de Lyons n'avait succombé que parce qu'il n'avait pu justifier d'une jouissance paisible pendant quarante années.

Car, avant 1698, la possession n'avait été que provisoire, le fonds étant resté indécis. A partir de ce moment jusqu'à la rentrée des religieux, le privilège avait duré tout le temps de l'aliénation de l'héritage.

En 1652 un arrêt fut aussi rendu en faveur de l'abbaye de la Noë, Ordre de Citeaux, contre le sieur Nicole, curé de Houlbec et Cocherel. Ce dernier fut admis à faire preuve d'une possession de quarante années, mais il ne put parvenir à la réaliser.

L'abbé de Beaubec invoquait aussi que la faiblesse des fermiers qui avaient laissé prendre la dîme ne constituait pas un motif suffisant pour faire perdre les priviléges de son Ordre.

En mars 1743, le Grand Conseil, n'ayant pas égard aux requêtes de l'abbé de Beaubec, le déboute de sa demande.

Maintient les religieuses de Bellefond, les chanoines de Sausseuse et Mre Voisin, curé de Tourny, dans les droits, possession et jouissance; à prendre chacun la part qui leur est due dans la dîme, sur les terres appartenant à l'abbaye de Beaubec au canton de la Grande-Dîme de Tourny.

Maintient également la fabrique de la paroisse dans tous ses droits et possession.

Joseph CAHAGNE,
A Tourny

(1) *Lyons et Mortemer* (abbaye), doyenné de Lyons-la-Forêt.

Digitized by Google

LES MÉTÉOROLOGISTES ECCLÉSIASTIQUES

DANS NOS VILLAGES NORMANDS

Combien de vieux registres, écrits au jour le jour dans le silence des presbytères de l'ancien régime, sont loin d'avoir livré tous les renseignements utiles qu'ils recèlent! Le rapprochement fortuit et assez curieux de textes depuis longtemps imprimés invite à éveiller sur ce point l'attention de nos lecteurs qui s'intéressent aux souvenirs du passé, et tout spécialement des hommes qui favorisent les progrès d'une science naguère encore au berceau, la météorologie.

M. Paul Baudry, collectionneur et archéologue rouennais bien connu par ses publications justement estimées, s'avisa en 1867 d'insérer dans la *Revue de la Normandie* le « Journal du curé du Vaurouy », dont l'auteur se nommait Denis Bocquet (1). Ceux mêmes qui applaudissaient le plus à cette publication, n'y purent savourer pour lors qu'une minuscule histoire locale. Et pourtant ces pages constituaient presque un petit évènement scientifique, comme on devait l'apprendre vingt ans plus tard.

Elles eurent en effet, au mois de septembre 1889, les honneurs d'un extrait dans l'*Annuaire de la Société météorologique de France.* Là un éminent spécialiste, M. l'abbé Maze, qui a présidé l'été dernier la section de météorologie au congrès d'Ajaccio, en révéla ainsi toute l'importance : « Ces observations tendent à combler une lacune dans les observations faites dans le bassin de la Seine. Les années sur lesquelles l'auteur nous fournit le plus de ren-

(1) Le Vaurouy n'est plus aujourd'hui qu'un hameau d'une vingtaine de feux qui dépend du gros bourg de Duclair (Seine-Inférieure).

Digitized by Google

seignements sont celles pendant lesquelles l'Observatoire de Paris avait cessé ses observations pluviométriques. »

Le bon curé avait donc complété les collections de l'Institut, mais à la mode de M. Jourdain, qui faisait de la prose sans le savoir. « Comme toutes les personnes qui n'ont rien à dire, remarque agréablement M. l'abbé Maze, le brave homme se rabattait sur la pluie et le beau temps. Du reste, pour un curé de campagne, ce n'est pas là précisément un sujet banal : du temps dépend le plus ou moins d'aisance de ses paroissiens; et en cas de gêne il ne sera pas le dernier à s'en apercevoir. »

Les notes climatologiques prises par le curé Bocquet sur les années 1707 à 1767 remplissent environ sept pages grand in-8° de petit texte, et M. l'abbé Maze y joint une citation empruntée aux archives paroissiales de Bléville, près du Havre.

Or, par une coïncidence piquante, voici que quelques mois avant les articles de la *Revue de Normandie*, M. le baron Ernouf éditait à Paris des *Souvenirs de la Terreur*, écrits à Guerbaville, c'est-à-dire à deux lieues à peine du Vaurouy, mais sur la rive gauche de la Seine. Ces *Souvenirs* ont pour auteur l'abbé Louis Dumesnil, curé de cette paroisse de Guerbaville. En 1800, parlant de ses registres de catholicité, il s'exprime de la sorte :

« *Suivant l'exemple de quelques-uns de mes prédécesseurs*, j'avais, sur plusieurs pages qui restaient en blanc et que l'on bâtonnait, fait chaque année quelques remarques sur les évènement qui me semblaient intéressants : tantôt sur les maladies et les meilleurs modes de traitement, tantôt sur la sécheresse, tantôt sur le froid, la chaleur, les pluies, la disette, l'abondance; sur les travaux et changements que j'avais faits à l'église et au presbytère, etc. *(sic)*. »

Comme l'abbé Dumesnil vient de le dire cinq lignes plus haut, il tenait ces registres depuis vingt ans, ce qui, eu égard à l'interruption révolutionnaire, doit nous reporter aux environs de 1770, c'est-à-dire presque à la date où finit le *Journal* du Vaurouy.

Il est à présumer que si M. l'abbé Maze eût connu les *Souvenirs* de l'abbé Dumesnil, il aurait cherché à savoir si ces registres existent encore, pour prolonger ses informations jusqu'à la Révolution.

Et comme le pasteur de Guerbaville n'avait fait qu'imiter plusieurs curés précédents, la série de leurs observations remontait peut être assez haut dans le XVIIIe siècle. On eût pu dresser ainsi

Digitized by Google

des tablettes météorologiques en partie double avec variantes assez notables. Bien que consignées à si peu de distance les unes des autres, les remarques avaient été faites dans des conditions assez différentes, notamment pour le régime des orages : au Vaurouy, élevé sur un plateau de soixante-quinze mètres d'altitude, au bord de l'étroite vallée de l'Austreberte; à Guerbaville, assis au fond de la plaine sablonneuse que le grand fleuve contourne au nord, et qu'abrite au sud la belle forêt de Brotonne.

Dans une province qui, du Tréport au Mont-Saint-Michel, renferme tant de bassins côtiers, de configuration et d'étendue bien diverses, l'historique de la pluie et du beau temps, le supposât-on infiniment plus clair-semé que dans le voisinage de Jumiéges, peut attendre des registres paroissiaux bien des informations neuves et instructives, capables par surcroît de défrayer la chronique rétrospective des journaux de nos petites villes.

C'est rester jusqu'au bout fidèle au titre de cette note que de la clore par un souvenir tout moderne. A l'établissement du service météorologique dans la Seine-Inférieure, provoqué par l'initiative de Leverrier, M. le chanoine Hédouin, alors curé-doyen de Boos, reçut du préfet une médaille d'argent pour le concours important qu'il avait prêté à son organisation.

L'Abbé A. Tougard.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

VILLEDIEU-LES-POÊLES, SA COMMANDERIE, SA BOURGEOISIE, SES MÉTIERS, 2 volumes in-8°, tome I, 305 pages, tome II, 618 pages et appendice, par *Joseph Grente* et *Oscar Havard*. Paris, Champion, éditeur.

C'est un véritable monument en l'honneur de Villedieu que viennent d'élever MM. Oscar Havard et Grente. Nulle ville de France, même parmi les plus importantes, ne peut se vanter d'avoir une histoire plus documentée, plus complète, plus attrayante. Il est vrai que le sujet a pu inspirer ses auteurs. Ce n'est pas la première venue que cette petite ville de Villedieu où les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem avaient organisé une commanderie dès l'époque d'Henri Ier, roi d'Angleterre, commanderie bientôt devenue puissante grâce aux donations des barons normands.

MM. Havard et Grente en profitent pour nous donner une étude fort intéressante sur les Templiers, leurs privilèges et leur juridiction. Ils étudient ensuite l'organisation à Villedieu de la vieille industrie des poêliers qui a fait la fortune et le renom de la ville, et nous avons alors un tableau très complet de la situation des campagnes de Basse-Normandie au XIVe siècle; situation enviable et période de prospérité qui resta longtemps inconnue après cette époque.

Puis ce sont les guerres avec l'Angleterre, d'abord la première période déjà malheureuse et la seconde période désastreuse où nous voyons la Normandie redevenir anglaise après la bataille d'Azincourt. Mais au Mont Saint-Michel s'organisait la résistance; la province est reconquise et, à la fatale guerre qui avait duré

Digitized by Google

cent années, succède une ère de calme et de prospérité.

La commanderie s'étend alors et avec elle grandit Villedieu qui voit son organisation paroissiale se compléter, ses corporations de métiers s'organiser ainsi que ses confréries.

Au XVIIIe siècle, les privilèges diminuent, déjà l'on sent l'approche de la tourmente qui va tout emporter, mais les industries prennent une grande extension, et au moment où l'ancien régime allait disparaître, Villedieu, outre ses industries de la poêlerie et de la dinanderie, avait des fonderies importantes. L'industrie de la dentelle, des boucles et boutons, les tanneurs et les mégissiers, qui s'y étaient installés, en faisaient une ville des plus prospères.

Dans le second volume nous voyons Villedieu aux prises avec le mouvement révolutionnaire. C'est l'histoire commune à toutes les cités. Les députations au baillage, les cahiers de doléances, la constitution civile du clergé, puis les émeutes, les mouvements populaires irréfléchis et coupables, mais aussi cet élan patriotique qui engendre des héros et jette à la frontière les défenseurs de la patrie pendant qu'à Villedieu on fond des canons destinés aux armées nationales.

Après la réaction thermidorienne et l'organisation de la Chouannerie en Basse-Normandie, Villedieu traverse une période plus agitée encore. L'armée de Frotté campe souvent aux environs de Villedieu. Jusqu'à la pacification de la Manche nous assistons à une série de luttes, de négociations, de défaites et de succès qui font de l'histoire particulière d'une petite ville un vrai roman qui ne peut s'analyser. Les auteurs ont su mener leur sujet sans longueur et sans détails excessifs, il y a là quelques chapitres du plus haut intérêt.

Pour le XIXe siècle, l'histoire de Villedieu se divise en histoire religieuse et en histoire politique, puis une série d'études sur les célébrités contemporaines nées à Villedieu termine ce second volume qui n'a pas moins de 688 pages, plus une table alphabétique des plus importantes.

Ajoutons que ces deux volumes sont ornés d'un frontispice et de dessins dûs à la plume d'un jeune artiste de la vieille cité, M. Léon Lemonnier, dont la famille est aimée et respectée à Villedieu depuis de longues années et dont le talent est connu de tous. Quant aux auteurs eux-mêmes, nous n'en parlerons pas; les

Digitized by Google

lecteurs de la *Revue catholique de Normandie* n'ont certes pas oublié les articles si documentés de M. Oscar Havard, l'éminent écrivain et journaliste parisien que la Normandie est heureuse de revendiquer pour l'un de ses enfants.

P. DE L.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

La Normandie à l'exposition de 1806 (*fin*). — A. TOUGARD . . 5
Commanderie de Bourgoult (*suite*). — C. GUÉRY 11
Encore Héauville! Supplément aux Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague (*suite*). — L. COUPPEY. 23
Les Rabodanges (*suite*). — R. DE BRÉBISSON. 33
Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe (*suite*). — P. DE LONGUEMARE. 45
Chronique. — A. TOUGARD 58
Eustache de Bernart d'Avernes : Glanes à propos de ce personnage. — Comte DE MARSY 62
Bulletin bibliographique. — P. DE L. 65
Les Rabodanges (*fin*). — R. DE BRÉBISSON. 69
Encore Héauville! Supplément aux Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague (*suite*). — L. COUPPEY 84
Madame Le Vaillant et son Anti-Malebranche. — E. LE CORBEILLER 91
La noblesse de Normandie en émigration, avril 1791 à novembre 1792 (*suite*). — HÉBERT 101
Commanderie de Bourgoult (*suite*). — C. GUÉRY 114
Université de Caen, Faculté des Lettres : Soutenance de thèses de doctorat. — A. É. 127
Commanderie de Bourgoult (*suite*). — C. GUÉRY 141
Louis Le Roy, de Coutances, professeur au collège de France. — A. TOUGARD. 159
Encore Héauville! Supplément aux Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague (*fin*). — L. COUPPEY 168
La noblesse de Normandie en émigration, avril 1791 à novembre 1792 (*suite*). — HÉBERT 179

Digitized by Google

Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe (*suite*). — P. DE LONGUEMARE 191
Bulletin bibliographique. — P. DE L. 205
Commanderie de Bourgoult (*suite*). — C. GUÉRY 209
La noblesse de Normandie en émigration, avril 1791 à novembre 1792 (*suite*). — HÉBERT 224
Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe (*suite*). — P. DE LONGUEMARE 241
Origines de l'abbaye du Valasse. — F. SOMMÉNIL 251
Bulletin bibliographique. — X*** 271
Commanderie de Bourgoult. — C. GUÉRY 273
Origines de l'abbaye du Valasse (*suite*). — F. SOMMÉNIL . . . 287
La noblesse de Normandie en émigration, avril 1791 à novembre 1792 (*fin*). — HÉBERT 298
Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe (*suite*). — P. DE LONGUEMARE 306
Bulletin bibliographique. — X*** 324
Origines de l'abbaye du Valasse (*suite*). — F. SOMMENIL . . . 325
Commanderie de Bourgoult (*suite*). — C. GUÉRY 337
Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe (*fin*). — P. DE LONGUEMARE 344
Le curé et la perception des dimes dans la paroisse de Tourny avant la Révolution. — J. CAHAGNE 357
Les météorologistes ecclésiastiques dans nos villages normands. — A. TOUGARD 366
Bulletin bibliographique. — P. DE L. 369

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

BRÉBISSON (R. DE)	Les Rabodanges. 33-69
CAHAGNE (J.)	Le curé et la perception des dîmes dans la paroisse de Tourny avant la Révolution. 357
COUPPEY (L.)	Encore Héauville! Supplément aux Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague. 23-84-168
É. (A.)	Université de Caen, Faculté des Lettres : Soutenance de thèses de doctorat. . 127
GUÉRY (C.)	Commanderie de Bourgoult. 11-114-141-[209-273-337
HÉBERT	La noblesse de Normandie en émigration, avril 1794 à novembre 1792. 101-179-224-[298
LE CORBEILLER (E.)	Madame Le Vaillant et son Anti-Malebranche. 91
LONGUEMARE (Paul DE)	Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : Les Sainte-Marthe. 45-191-241-306-344
L. (P. DE)	Bulletin bibliographique 65-205-369
MARSY (DE)	Eustache de Bernart d'Avernes : Glanes à propos de ce personnage 62
SOMMÉNIL (F.)	Origines de l'abbaye du Valasse. 251-287-[325
TOUGARD (A.)	La Normandie à l'exposition de 1806 . . 5
	Chronique. 58
	Louis Le Roy, de Coutances, professeur au collège de France. 159
	Les météorologistes ecclésiastiques dans nos villages normands 366
X***	Bulletin bibliographique. 271-324

FIN DE LA ONZIÈME ANNÉE

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Evreux. — Imprimerie de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;

J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 112 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux. Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis. rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
N841R4
v. 11/12
1901/03

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

Digitized by Google

Digitized by Google